Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FÉLIX LOCQUIN ET COMP.,
16, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR M. F.-P. LUBIS.

TOME TROISIÈME.

1814-1830.

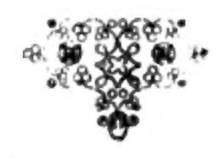

PARIS,

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

12, PASSAGE SAULNIER.

1838

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Ce volume embrasse les événemens les plus importans et les plus désastreux de l'histoire contemporaine : l'exil de la famille royale à Gand, la dictature de Napoléon pendant les cent jours, la bataille de Waterloo, le retour du roi, l'occupation étrangère et le traité imposé à la France ; enfin, il se termine à l'ouverture de la chambre de 1815 par Louis XVIII.

Digitized by Google

Il m'a été facile de démontrer par des preuves incontestables qu'à la seconde restauration comme à la première, la diplomatie étrangère avait contraint la royauté d'adopter la fausse direction qui l'a conduite à sa perte. Lorsque M. Cousin enseignait dans sa chaire, en 1828, qu'à Waterloo c'*était la charte qui avait vaincu*, il disait vrai, plus vrai peut-être qu'il ne le croyait. Car il est bien prouvé maintenant que la charte et le ministère Talleyrand-Fouché furent imposés au roi par les alliés, le lendemain même de la bataille qu'ils venaient de livrer à l'usurpation et à la révolution.

On a vu que je puise mes renseignemens et mes preuves aux meilleures sources, et que les autorités les plus imposantes confirment les faits que je raconte. Tous mes efforts tendent à rester impartial et vrai. Sous ce rapport, je crois avoir mérité les éloges qui m'ont été donnés par les journaux de toutes les opinions.

Ce livre, en résolvant les questions du passé, tend par des déductions logiques à expliquer les embarras et les tendances de la situation présente. C'est par

Digitized by Google

cette considération que je m'explique l'impatience des lecteurs qui me force à faire paraître ce volume avant d'avoir pu compléter les notes et les pièces justificatives; mais la partie des documens historiques formant en quelque sorte un appendice à l'ouvrage entier, ces omissions seront réparées sans inconvénient dans la prochaine publication.

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION.

LIVRE SEPTIÈME.

La retraite précipitée du roi avait découragé la résistance. L'ouest et le midi subissaient le sort des autres parties du royaume. Par un incident tout à fait imprévu, la Corse, le berceau de Napoléon, était la dernière à arborer ses couleurs : le drapeau blanc flottait encore à Ajaccio, quand il avait disparu de tous les autres points du territoire. Un seul régiment[1] y défendit jusqu'au 26 avril l'autorité royale, malgré les efforts d'une sédition populaire, préparée de longue

[1] Le 14e léger.

main, et qui devait, au moment de l'évasion de l'île d'Elbe, favoriser, en cas d'échec, le débarquement de Napoléon sur les côtes de son pays natal. Comme le 10e de ligne, le 14e léger demeura fidèle; et il n'eût peut-être fallu, pour arrêter l'expédition, que la présence de l'un de ces régimens dans les montagnes du Dauphiné.

Cependant celui qui s'intitulait toujours l'*empereur* n'avait repris qu'un pouvoir incertain et précaire. D'une part, la résignation n'était qu'apparente; de l'autre, s'élevaient une foule de prétentions rivales. Napoléon, pour obtenir le concours des révolutionnaires, se voyait obligé de faire des concessions. Ses nouveaux alliés occupaient déjà des positions importantes; ils s'étaient établis dans le ministère, le conseil d'État, le commandement des provinces, les préfectures, dans tous les postes principaux de l'administration, et leurs exigences n'étaient pas satisfaites. La composition du cabinet, connue le 21 mars, produisit sur eux une impression peu favorable. Ils ne considéraient pas comme des garanties suffisantes les deux noms de Carnot et de Fouché : la révolution devenue l'auxiliaire de l'empire à sa résurrection eût voulu voir d'abord appeler Carnot au département de la guerre, où il avait acquis quelque célébrité sous la Convention, puis Merlin à la justice, et Quinette ou Thibaudeau à l'intérieur. Mais c'est en vain que le duc d'Otrante en fit la proposition, elle fut rejetée. Il n'était pas facile de donner le change à Napoléon. Aussi ne put-il maîtriser son emportement devant ces premières difficultés. « Certains meneurs, s'écria-t-il, voudraient *s'appro-*

Digitized by Google

prier l'affaire et travailler pour eux [1]; ils m'ont frayé le chemin de Paris, à ce qu'ils prétendent, mais je sais à quoi m'en tenir : c'est le peuple, les soldats, les sous-lieutenans, qui ont tout fait; c'est à eux, à eux seuls que je dois tout. » Ainsi Napoléon répudiait le patronage intéressé des révolutionnaires et cherchait à s'affranchir de toute reconnaissance envers eux. De là, un état de défiance réciproque, également fatal aux deux factions que les circonstances ralliaient sous le même drapeau. Napoléon, gêné dans ses mouvemens, s'efforçait de dissimuler son dépit; il comptait, pour affermir sa domination, moins sur la paix que sur une guerre heureuse. Les révolutionnaires, de leur côté, ne se livraient qu'avec réserve, se flattant d'arriver à une telle prépondérance qu'elle les mît en mesure de lutter contre l'ascendant de l'empereur si la victoire le favorisait, ou de traiter à ses dépens s'il succombait de nouveau. Vainqueur, il était l'ennemi le plus redouté qu'on eût à combattre; vaincu, la victime qu'on sacrifierait sans regrets.

Fouché était l'ame de cette machination. Il avait d'abord demandé les affaires étrangères, poste qu'il considérait comme favorable à ses projets; mais Napoléon, devinant ses intentions, répondit qu'il tenait à conserver M. de Caulaincourt, dépositaire de toute sa confiance. Les rapports de Fouché avec le duc de Wellington, le prince de Metternich, l'empereur Alexandre, éveillaient les soupçons de l'empereur qui n'avait consenti qu'à regret à laisser la police entre ses

[1] Fleury de Chaboulon.

mains. Fouché et Carnot devinrent les seuls ministres influens : toutes les affaires du dedans ressortaient de leur administration. Ils semblaient n'avoir qu'un objet en vue, celui de mettre de côté l'empereur. A leurs yeux, les acclamations de la populace, l'ivresse de l'armée, les hommages des fonctionnaires, les adulations de la servitude ambitieuse ou cupide, n'établissaient point les droits de Napoléon.

Les hommes de la révolution s'effrayaient de voir la France placée entre deux écueils, également redoutables, la tyrannie impériale et l'invasion étrangère. Ils auraient voulu faire descendre Bonaparte du haut rang d'empereur à la condition modeste de généralissime, non que Fouché songeât sérieusement à la république; il savait trop bien qu'un pareil système de gouvernement serait à son égard encore plus défiant que Napoléon; mais cet état provisoire flattait les espérances de tous les partis, et, dans l'attente d'un ordre de choses plus stable, servait de barrière contre le retour du despotisme militaire qu'on voulait empêcher à tout prix. Carnot, avec moins de portée d'esprit, donnait tête baissée dans tout ce qui flattait ses vieilles habitudes : il était l'idole des républicains, qui se confiaient pleinement en son caractère, tandis qu'ils ne ménageaient le duc d'Otrante qu'à cause de sa réputation d'expérience et de dextérité.

Laissant à Carnot une popularité d'apparat, Fouché déploya tout son savoir-faire pour se créer une puissance réelle. Il débuta par l'abolition de la censure; mais, au moment même, il réunissait à la police la direction de l'imprimerie et de la librairie, et sou-

Digitized by

mettait ainsi toute la presse à sa juridiction. Il assembla les journalistes pour leur expliquer quelle serait la marche du gouvernement, et, par suite, l'impulsion qu'il convenait de donner à l'esprit public. A l'en croire, la police devait être la véritable source des lumières et la base inébranlable de la liberté; sa surveillance et toute sa *protection* ne s'étendraient pas au delà de ce qu'exigeait la sûreté commune. Une circulaire développa, dès le lendemain, ces principes si rassurans. Comme M. Beugnot, le duc d'Otrante faisait reposer la police sur la morale, et c'est sous ce rapport que la *chose religieuse* lui était soumise. Fouché aspirait surtout à la dictature de la pensée publique. Il voulait être plus respecté que l'empereur, qu'il laissait attaquer dans les journaux, alors qu'on n'osait l'attaquer lui-même; il espérait se rendre assez puissant pour qu'il devînt impossible à aucune faction de disposer de la France sans son aveu; il ne négligeait du reste aucune occasion de se prémunir envers toutes les chances. Pendant qu'il réprouvait ostensiblement la légitimité, il garantissait les royalistes des vengeances de l'usurpation. Par un manége tout opposé, il paraissait provoquer ces vengeances; il faisait signer des décrets de colère à Napoléon, sauf à ne pas les exécuter. Cette conduite avait le double but de recommander son zèle d'une part et sa tolérance de l'autre. Les personnes de la maison du roi, exilées à un rayon de quarante lieues de la capitale, étaient secrètement autorisées à ne pas s'éloigner. Fouché n'en continuait pas moins de donner la main aux révolutionnaires, comme s'il eût voulu tenir Napoléon entre deux partis, ennemis

à la vérité l'un de l'autre, mais animés d'une haine égale contre l'empereur. Napoléon ne pouvait rien contre ces menées. Celui qui avait bouleversé le monde, disposé des trônes et des nations, se voyait à la merci d'un ministre qu'il ne se sentait pas le courage de congédier.

La France fut partagée en sept grandes divisions de police, dont sept lieutenans prirent la direction avec les pouvoirs exorbitans de l'ancien despotisme de l'empire ; mais ces nouveaux inquisiteurs politiques étaient à la dévotion du ministre. Le choix des agens secrets appartenait à Fouché sans contrôle ; et leurs démarches furent toujours calculées de manière à ce qu'en cas d'infidélité elles se justifiassent l'une par l'autre, et missent, à tout évènement, sa responsabilité hors d'atteinte.

L'attitude de Carnot était plus franche. Sans s'inquiéter de l'avenir, Carnot se déclarait l'homme de l'empereur contre tout ce qui se rattachait à la restauration ; mais il redevenait l'homme de la révolution sur tout le reste. C'est vainement que pour les préfectures Napoléon essaya de lui imposer ses choix ; Carnot n'y souscrivit qu'autant que les noms ne lui parurent point un obstacle à ses principes. Plusieurs listes furent inexorablement modifiées, et bien des promesses, faites dans les salons de la duchesse de Saint-Leu et de madame Hamelin, restèrent sans effet. Le ministre voulait s'entourer de conventionnels ; il en peupla son administration. Sa prédilection pour ses anciens collègues alla si loin, qu'il nomma à des sous-préfectures deux régicides qui étaient morts. Dans l'organi-

Digitized by Google

sation de la garde nationale et des communes, Carnot se montra plus rigide encore. Prévoyant déjà le cas où la garde nationale pourrait être opposée à l'armée active si dévouée à Napoléon, il exhuma tout le système de 1789, avec ses élections aux divers grades par les gardes nationaux eux-mêmes. L'empereur insista longtemps pour que la nomination des officiers lui fût réservée; il n'obtint que le droit de choisir les officiers supérieurs sur la présentation de comités cantonnaux. L'élection des conseillers municipaux était en même temps rendue aux communes.

Carnot et Fouché étaient les seuls ministres qui eussent un caractère politique. Après eux, le prince d'Eckmuhl et le duc de Vicence attiraient naturellement l'attention, par cet unique motif qu'ils étaient chargés des préparatifs de défense et des relations avec l'étranger; on n'ignorait pas que ces deux membres du ministère agissaient sous l'inspiration et sous la dictée de Napoléon. Les autres ministres, y compris le duc de Bassano et le prince archi-chancelier, se trouvaient plus ou moins effacés aux yeux du public. Napoléon, bien qu'il n'eût admis dans le cabinet que deux représentans du parti révolutionnaire, n'y retrouvait plus, même parmi ses créatures, cette invariable soumission des jours de sa toute-puissance. Carnot et Fouché entraînèrent plus d'un vote, et obtinrent en mainte occasion la majorité. L'empereur ayant voulu livrer M. de Vitrolles à une commission militaire, le conseil s'y opposa, représentant combien ce serait mal préluder aux institutions promises que de sortir ainsi de la justice régulière. Le vent soufflait au constitu-

tionnalisme. La plupart des conseillers du trône impérial, ceux qui en soutenaient les intérêts avec le plus de chaleur, combattaient, par dévoûment pour Napoléon, tout ce qui rappelait l'ancienne tyrannie; car ils avaient été témoins, l'année précédente, de l'explosion de l'opinion publique, et ils redoutaient, au milieu des périls qui les menaçaient, la responsabilité de ces nouvelles violences.

La révolution, maîtresse du terrain, ne se montrait pas très-préoccupée de l'attitude menaçante de l'Europe; avant tout elle entendait faire prévaloir ses principes. Ils furent consacrés par le premier acte du ministère, qui, à l'instigation de Fouché et de Carnot, entra, pour ainsi dire, en fonctions par une déclaration présentée, sous forme d'adresse, le dimanche 26 mars.

« Les destins sont accomplis, disait cette adresse; ce qui seul est légitime, la cause du peuple a triomphé!....... La France en a pour garant, Sire, sa volonté et ses plus chers intérêts; elle en a pour garant tout ce qu'a dit Votre Majesté au milieu des populations qui se pressaient sur son passage. Votre Majesté tiendra sa parole.... Déjà elle a fait connaître à ses ministres la route qu'ils doivent tenir; déjà elle a fait connaître à tous les peuples, par ses proclamations, les maximes d'après lesquelles elle veut que l'empire soit désormais gouverné. Point de guerre au dehors, si ce n'est pour repousser une injuste agression; point de réaction au dedans, point d'actes arbitraires: sûreté des personnes, sûreté des propriétés, libre circulation de la pensée, tels sont les principes que vous avez consacrés.... »

Digitized by Google

Cette espèce de programme était tout à la fois une amorce pour la multitude et une humiliation pour Napoléon. Celui-ci vit bien d'où partait le coup; il ne se méprit point sur cet accord étrange qui faisait parler le même langage à la démagogie de 1793 et aux courtisans chamarrés du régime impérial; il comprit de prime abord que la révolution voulait le mettre en demeure de se prononcer d'une manière tout à fait officielle; il en frémit, tout en feignant de se résigner. Il sentait que le gouvernement royal avait répandu trop de liberté pour qu'il fût possible, sans révolter les esprits, de ressaisir ouvertement le pouvoir arbitraire. « Les sentimens que vous m'exprimez, répondit-il au prince archichancelier qui portait la parole au nom des ministres, sont les miens. Tout à la nation et tout pour la France, voilà ma devise. Moi et ma famille, nous ne voulons, nous ne devons, nous ne pouvons réclamer d'autres titres. »

Le principe de la souveraineté populaire, proclamé dans cette réponse, n'engageait pas à grand'chose, et Napoléon n'allait pas au delà[1]. Nulle explication d'ail-

[1] C'était cependant beaucoup pour lui, à en juger par son discours au Conseil d'état à son retour de Moscou. « C'est à l'idéologie, disait Napoléon, c'est à cette ténébreuse métaphysique qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ces bases fonder la législation des peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. Qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? Qui a adulé le peuple en l'appelant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? (20 novembre 1812.)

leurs sur les institutions libérales dont le programme ministériel invoquait surtout la promesse.

Le conseil d'état succéda au conseil des ministres; développant dans une longue déclaration les mêmes idées, il ne manqua pas de poser avant tout en principe que la souveraineté réside dans le peuple, *seule source légitime du pouvoir*. « La nation ayant reconquis en 1789 ses droits long-temps méconnus, les Bourbons n'avaient dû leur chute et leur bannissement du territoire qu'à leur résistance aux vœux du pays. On rappelait la constitution de l'an VIII, qui porta Bonaparte, *déjà couronné par la victoire*, à la tête du gouvernement comme consul temporaire; le sénatus-consulte du 16 thermidor an X qui le nomma consul à vie, et le sénatus-consulte du 28 floréal an XII qui lui conféra la dignité impériale, héréditaire dans sa famille. Ces trois actes avaient été soumis à l'acceptation du peuple. La France alors ne s'occupait plus des Bourbons; ils y étaient oubliés par leurs contemporains, inconnus à la génération nouvelle. En vain, en 1814, la minorité des sénateurs, sur la convocation d'un prétendu gouvernement provisoire établi par l'étranger, s'était vue forcée de détruire les constitutions existantes, de renverser le trône impérial et de rappeler l'ancienne dynastie. » Le conseil d'état s'efforçait de prouver, non seulement l'illégalité de toutes ces mesures, mais encore la nullité de l'abdication de Fontainebleau : « Cette abdication n'avait été que le résultat de la situation malheureuse où la France et l'empereur se trouvaient réduits par la trahison et l'occupation de la capitale; elle n'avait eu pour objet

Digitized by Google

que d'éviter la guerre civile et l'effusion du sang français. Non consacré par le vœu du peuple, cet acte ne pouvait détruire le contrat qui s'était formé entre lui et l'empereur. Et quand Napoléon aurait pu abdiquer personnellement, il n'aurait pu sacrifier les droits de son fils, appelé à régner après lui. » Venait ensuite l'énumération des griefs imaginés contre la restauration : l'octroi de la charte à la place de la constitution sénatoriale, la date du règne du roi, le rétablissement des droits féodaux et des dîmes, l'annulation projetée des ventes de biens nationaux, la guerre déclarée à toutes les opinions libérales, à toutes les institutions que la France avait acquises au prix de son sang. Les Bourbons aimaient mieux humilier la nation que de s'associer à sa gloire; ils dépouillaient, ils avilissaient la Légion d'honneur; ils enlevaient à l'armée, aux braves, leur solde, leurs grades, leurs distinctions, pour les donner à des émigrés, à des chefs de révolte; *ils voulaient régner et opprimer le peuple par l'émigration.* « La France, continuait le conseil d'état, a enfin rappelé son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts.... L'empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés; il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des assemblées représentatives, sanctionnées par la nation; il revient régner par le seul principe de légitimité que la France ait reconnu et reconnaît depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étaient unies par des sermens, dont la volonté du peuple aurait pu seule les dégager. L'empereur est appelé à garantir de nouveau par des

institutions, et il en a pris l'engagement dans ses proclamations à la nation et à l'armée, tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentans de la nation légalement élus, les propriétés nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agens du pouvoir[1]. »

La Cour de cassation, la Cour des comptes, la Cour impériale, tinrent le même langage. L'empereur, dans ses réponses, parla surtout de la délégation populaire sur laquelle il fondait sa légitimité. Quant au reste, il se borna à reproduire les aphorismes les plus rebattus de la politique libérale. A part ces banalités, pas un mot des garanties promises, et que toutes les adresses affectaient de réclamer.

Ce silence déplut à tous les partis, surtout au parti révolutionnaire. Tous les ennemis des Bourbons n'étaient pas les amis de Bonaparte, qu'ils eussent ou non aidé et applaudi à son retour. Des généraux destitués par l'empereur, des sénateurs qui avaient voté sa déchéance, des républicains qu'il avait persécutés, s'é-

[1] Cette pièce était signée Defermon, Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, Boulay (de la Meurthe), Andréossy, Daru, Thibaudeau, Maret, de Pommereul, Najal, Jollivet, Bertier, Miot, Duchatel, Dumas, Dulauloy, Pelet (de la Lozère), Français, de Las Cases, Costaz Marchand, Jaubert, Lavalette, Réal, Gilbert des Voisins, Quinette, Merlin, Jaubert (Ch.), Belleville, d'Alphonse, Félix, Merlet, Maillard, Gasson, Delaborde, Finot, Janet, de Privat, Fain, Champy, Lamée, Fréville, Pelet, de Bondy, Bruyère.

Digitized by Google

taient réunis à ses partisans en haine de la restauration, leurs rangs se grossissaient de quelques constitutionnels doctrinaires, des disciples de l'école anglaise, qui protestaient contre toute solidarité avec la révolution, en même temps qu'ils accusaient la restauration d'avoir voulu contre-révolutionner la France. Il y avait aussi une certaine classe d'hommes incertains qui, sans s'élever à ces hautes spéculations politiques, ne pouvaient, quelque peu de penchant qu'ils se sentissent pour les Bourbons, envisager sans douleur et sans inquiétude les maux incalculables qu'allait attirer sur la patrie la réapparition de l'empereur. Si l'on en excepte enfin la portion inférieure de la société, où l'absence des lumières rendait la déception plus facile, on ne rencontrait partout que défiance et anxiété.

Le pouvoir exécutif était effectivement seul constitué; tous les autres flottaient dans l'anarchie. Point de corps intermédiaires après l'empereur, qui exerçait de fait la dictature et qui suppléait à toutes les lois. Puisqu'il fallait une nouvelle constitution, à quoi bon cette série de décrets plus propres à caractériser une dictature militaire que le rétablissement d'un gouvernement d'ordre et de liberté? Napoléon déclarait tout ce qu'on avait fait sans lui illégitime; il ne reconnaissait que la validité d'une seule loi, celle qui établissait les impôts. Il avait promis l'oubli du passé, et, à peine installé aux Tuileries, il apportait une foule d'exceptions à cette amnistie dérisoire[1]. Il ne se contentait

L'ordonnance, datée de Lyon, ne fut pas exécutée, parce que général Bertrand refusa de la contresigner.

pas de séquestrer les biens, d'exiler les personnes, il violentait les opinions dans ce qu'elles avaient de plus sacré; il appelait à sa propre défense les volontaires royaux, inscrits pour le combattre; il exigeait des sermens d'obéissance et de fidélité avant même qu'il eût rétabli son pouvoir sur un autre titre que celui de la force. Ces décrets, il est vrai, on ne les donnait point comme des actes de sa volonté propre; on cherchait au contraire à les entourer de toutes les apparences de la légalité, en les promulguant comme des applications des lois de l'empire; mais ces lois, les vieux amis de la révolution les répudiaient en grande partie ou en demandaient la révision.

Napoléon comprenait tout ce que sa position avait de forcé. Un secret instinct l'avertissait qu'il ne devait pas s'en tenir à des demi-mesures; qu'il était dans la nature des gouvernemens violemment élevés de se soutenir par la violence. Sa dictature pourtant, après tant de concessions, avec la liberté de la presse surtout, avait quelque chose de bâtard qui ne faisait qu'ajouter aux difficultés. Ces décrets dictatoriaux étaient exécutés par le duc d'Otrante de manière à en faire retomber l'odieux sur l'empereur. Dirigés contre les royalistes, ils allumaient le courroux des hommes de la révolution, non que ceux-ci fussent devenus plus débonnaires, mais seulement parce qu'ils avaient autrefois supporté le poids des mesures arbitraires, et qu'ils craignaient encore pour eux-mêmes les effets du despotisme impérial. « On ne peut s'empêcher de convenir, disait le *Censeur*, que le gouvernement n'est qu'un gouvernement pro-

Digitized by Google

visoire. Peu importe que Napoléon ait été proclamé empereur par l'armée et par les habitans du pays par où il a passé. La France n'appartient ni aux soldats ni aux habitans qui se sont trouvés sur la route de Cannes à Paris. » C'est de ce provisoire que Napoléon eût voulu sortir; mais la seule issue qui s'offrît à lui menait droit à la révolution, dont il repoussait intérieurement les exigences. Il voyait son propre parti céder à la contagion, et ses confidens eux-mêmes lui faire obstacle; il ne retrouvait ni le respect profond, ni la soumission aveugle de son ancienne cour; on avait oublié l'étiquette impériale [1]. La contrainte de Napoléon était visible. Pensif et soucieux, il ne se sentait véritablement à son aise qu'avec le soldat, au milieu des parades et des revues; il semblait y ressaisir toute l'autorité que lui contestaient même ses conseils. L'armée faisait sa force comme elle avait naguère fait son succès; là se réfugiaient toutes ses espérances. La question principale, en effet, n'était pas celle qui s'agitait au sein du pays; celle d'une nouvelle invasion de l'étranger, bien plus imminente, devait d'abord être résolue, car elle décidait tout.

Dans une revue, passée le lendemain de la solen-

[1] « Il m'envoyait chercher deux ou trois fois par jour pour causer des heures entières : il arrivait souvent que la conversation languissait. Un jour, après deux ou trois tours de chambre faits en silence, ennuyé de ce manége, et pressé par mon travail, je le saluai pour me retirer. « Comment ! me dit-il étonné, mais en souriant; est-ce que l'on me quitte ainsi ? » Je ne l'aurais pas fait un an auparavant; mais j'avais perdu l'ancienne allure, et je sentais que je ne pouvais plus la reprendre ».

(*Mémoires de Lavalette.*)

nelle réception des corps constitués, Napoléon avait annoncé que le pouvoir impérial était reconnu d'un bout de la France à l'autre. « Le comte de Lille, avait-il dit, le comte d'Artois, le duc de Berri, le duc d'Orléans [1], ont passé la frontière du Nord. Le duc de Bourbon s'est embarqué à Nantes. — Le drapeau tricolore, ajoutait-il peu de jours après en présence de la garde nationale, flotte à Antibes et à Marseille. Cent coups de canon, tirés sur nos frontières, apprendront aux étrangers que nos dissensions civiles sont terminées. Je dis les *étrangers*, parce que nous ne connaissons pas encore d'*ennemis.* » Cette distinction ne trompa personne. La déclaration du congrès était connue, et démentait la feinte sécurité de Napoléon.

On essaya un moment d'endormir l'opinion sur ce que cette déclaration avait de menaçant. Un rapport de Fouché au conseil des ministres la supposait apocryphe. « Si elle pouvait être vraie, ajoutait le duc d'Otrante, elle serait sans exemple dans l'histoire du monde. Le style de libelle dans lequel elle est écrite donne lieu de penser qu'il faut la classer au nombre des pièces fabriquées par l'esprit de parti. Elle avait d'abord été

[1] En 1830, après la révolution de juillet, on a réimprimé, comme un titre honorable, une lettre fort ambiguë du duc d'Orléans au duc de Trévise, dans laquelle, en se déclarant *trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France*, ce prince dégageait le maréchal de l'observation des ordres qu'il avait pu lui transmettre. On a cité aussi quelques paroles adressées au colonel Athalin sur la *cocarde nationale*, que le duc d'Orléans se serait *honoré d'avoir portée* et aurait voulu *pouvoir porter encore*. Le *Journal universel de Gand* de 1815 traite ces deux faits de calomnies.

Digitized by Google

considérée comme digne d'un profond mépris, et elle n'a fixé l'attention du ministère que lorsque des rapports officiels, venus de Metz et de Strasbourg, ont fait connaître qu'elle a été apportée en France par des courriers du prince de Bénévent..... Il est dès lors démontré que cette pièce, qui ne peut pas avoir été signée par les ministres de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre, est émanée de la légation du comte de Lille à Vienne, laquelle légation a ajouté au crime de provoquer l'assassinat celui de falsifier la signature des membres du congrès. »

Le conseil d'état, auquel ce rapport fut immédiatement renvoyé, feignit de prendre les allégations du duc d'Otrante au sérieux, et, partant du même point de vue, ne dédaigna point de réfuter très longuement l'acte du congrès, qu'il qualifiait de production supposée. Cette réfutation, signée de tous les présidens du conseil, et attribuée au comte Boulay, était, au fond, l'ouvrage de Napoléon, dont la pensée se décelait par beaucoup d'aigreur. On y lisait d'abord : « Les plénipotentiaires, coopérateurs du traité de Paris, savent que Napoléon y a été reconnu comme conservant le titre d'*empereur* et comme *souverain de l'île d'Elbe ;* ils l'auraient désigné par ses titres, et ne se seraient écartés ni au fond ni dans la forme du respectueux égard qu'ils imposent. Ils auraient senti que, d'après les lois des nations, le prince le moins fort par l'étendue ou la population de ses États jouit, quant à son caractère politique et civil, des droits appartenant à tout prince souverain, à l'égard du monarque le plus puissant; et que Napoléon, reconnu

sous le titre d'empereur et en qualité de prince souverain par toutes les puissances, n'était pas plus qu'aucune d'elles justiciable du congrès de Vienne. L'oubli de ces principes, impossible à supposer chez des plénipotentiaires qui pèsent les droits des nations avec sagesse et maturité, n'a rien d'étonnant quand il est manifesté par des ministres français à qui leur conscience reproche plus d'une trahison. Ceux-là ont pu risquer la fabrication, la publication d'une pièce telle que la prétendue déclaration du 13 mars, dans l'espoir d'arrêter la marche de Napoléon, et d'abuser le peuple français sur les vrais sentimens des puissances étrangères; mais il ne leur est pas donné de juger, comme elles, le mérite d'une nation qu'ils ont méconnue, trahie, livrée aux armes de l'étranger. »

Après avoir examiné la déclaration du congrès sous ce premier aspect, le conseil la discutait dans ses rapports avec les conventions diplomatiques, et relevait huit violations du traité de Fontainebleau, qui y était invoqué[1]. « L'impératrice Marie-Louise et son fils devaient obtenir des passeports et une escorte pour se rendre auprès de l'empereur, et ils s'en voyaient violemment séparés. La sûreté de Napoléon et de la famille impériale était garantie, et des assassins[2] avaient été soudoyés pour

[1] Il faut remarquer que le gouvernement provisoire n'avait pris aucune part à ce traité, et que rien ne prouve que Louis XVIII y ait jamais donné son adhésion.

[2] Maubreuil, arrêté par suite de l'enlèvement des diamans de la princesse de Westphalie, n'avait pas été jugé. On avait évité de prononcer en soulevant des questions de forme. Le 20 mars, au moment où le roi allait quitter Paris, quelques personnes influentes

attenter à leurs jours. Les duchés de Parme et de Plaisance revenaient en toute propriété à Marie-Louise et à ses descendans, on promettait un établissement hors de France au prince Eugène, et ni Marie-Louise ni le prince Eugène n'avaient rien obtenu. L'empereur stipulait, en faveur des braves de l'armée, la conservation des dotations du mont Napoléon; il réservait, sur le domaine extraordinaire et sur les fonds restans de sa liste civile, des moyens de récompenser ses serviteurs et les soldats qui s'attachaient à sa destinée, et tout avait été spolié. On avait agi de même pour les biens, meubles et immeubles de la famille impériale. Deux millions étaient annuellement affectés à l'empereur, et deux millions cinq cent mille francs à sa famille, et ces engagemens n'avaient pas été tenus. L'île d'Elbe, enfin, était assurée en toute propriété à Na-

qui s'intéressaient, sinon à Maubreuil, du moins à sa famille, obtinrent un ordre de mise en liberté. Mais le sieur Dasies, l'un des associés de Maubreuil dans son entreprise, qui était parvenu à s'évader dans le transfert de la Force au Palais-de-Justice, s'était rendu auprès de Bonaparte, et lui avait fait de prétendues révélations dont l'importance fut bientôt appréciée. On partit de là pour affirmer que le véritable but de la mission de Maubreuil avait été de rendre impossible par des violences l'exécution du traité de Fontainebleau. Dasies sut que Maubreuil, en compagnie de Willaume, s'était réfugié à Saint-Germain; il alla le voir, et, soit que Maubreuil fût d'accord avec lui, soit que Dasies l'ait trompé, Maubreuil fut arrêté chez M. Danès, maire de Saint-Germain. Il fut réintégré dans sa prison; on instruisit une procédure pour obtenir des aveux conformes aux déclarations de Dasies. Maubreuil fut bientôt délivré d'une manière aussi extraordinaire qu'il avait été repris.

(Voir, dans les *Documens historiques*, une note importante puisée dans des mémoires et des pièces authentiques.)

poléon, et l'on se proposait au congrès de le transférer à Sainte-Lucie ou à Sainte-Hélène. »

Toutes ces violations, on ne les présentait que comme l'effet d'une condescendance imprudente aux vœux et aux instances de la maison de Bourbon. Afin de ménager les hautes puissances avec lesquelles on ne désespérait point d'être admis à traiter, la réponse du conseil d'état semblait avoir moins pour objet de réfuter la déclaration du congrès que de récriminer contre l'ancienne dynastie. Mais par une sorte de compensation on s'empressait de caresser l'élément démocratique qui se prononçait avec une si effrayante énergie. « Napoléon, disait le manifeste, se serait encore sacrifié pour le peuple français, duquel (ainsi qu'il veut le déclarer à l'Europe) il se fait gloire de tout tenir, à qui il veut s'en rapporter, à qui seul il veut répondre de ses actions et dévouer sa vie.... Mais il espérait, pour la nation, le maintien de tout ce qu'elle avait acquis par vingt-cinq années de combats et de gloire, l'exercice de sa souveraineté dans le choix d'une dynastie et dans la stipulation des conditions auxquelles elle serait appelée à régner..... Loin de là, toute idée de la souveraineté du peuple a été écartée ; le principe sur lequel a reposé toute la législation politique et civile depuis la révolution a été écarté également ; la France a été traitée comme un pays révolté, reconquis par les armes de ses anciens maîtres, et asservi de nouveau à une domination féodale..... C'est dans de telles circonstances que l'empereur Napoléon a quitté l'île d'Elbe. Tels sont les motifs de la détermination qu'il a prise, et non la considé-

Digitized by Google

ration de ses intérêts personnels, si faibles près de lui, comparés aux intérêts de la nation à qui il a consacré son existence..... Il est venu délivrer la France, et c'est aussi comme libérateur qu'il y a été reçu!... »

Ces singulières allégations, sans aggraver la position au dehors, pouvaient être au dedans très utiles; il fallait parler ainsi à la révolution. « Que veut Napoléon? faisait-on dire au conseil d'état, et que veut le peuple français? l'indépendance de la France, la paix intérieure, la paix avec tous les peuples, *l'exécution du traité de Paris.* »

Ainsi ce traité, si reproché à la restauration par les partisans de l'empire, ce traité, que Louis XVIII n'avait accepté que comme le moindre des maux qui menaçaient le pays, Napoléon le présentait maintenant comme une garantie contre le retour de la folle ambition dont il avait été la triste conséquence. « Qu'y a-t-il donc de changé dans l'état de l'Europe? demandait le conseil d'état. » Mais ce que Napoléon n'avait point dit, la révolution le disait à sa place. « Il n'y a rien de changé, poursuivait-elle, si, quand la France est occupée de préparer *le nouveau pacte social*, qui garantira la liberté des citoyens et le triomphe des idées généreuses, on ne la force pas de se distraire, pour combattre, de ces pacifiques pensées et des moyens de prospérité intérieure auxquels le peuple et son chef veulent se consacrer dans un heureux accord; il n'y a rien de changé, si, quand la nation française ne demande qu'à rester en paix avec l'Europe entière, une injuste coalition ne la force pas de défendre,

comme elle a fait en 1792, sa volonté, ses droits, son indépendance et le souverain de son choix. »

Eh! quel plus grand changement depuis une année que celui de ces séides de la tyrannie impériale, autrefois si souples et si soumis! Mais la conversion du maître lui-même eût été bien plus surprenante encore si on eût pu croire à sa sincérité. La réfutation du conseil d'état ne faisait, en définitive, que commenter et amplifier une lettre de Napoléon, adressée aux souverains étrangers peu de jours auparavant, et ainsi conçue :

« MONSIEUR MON FRÈRE, vous aurez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces évènemens doit être maintenant connue de Votre Majesté. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage et la volonté d'une grande nation qui connaît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avait rendue au peuple français n'était point faite pour lui : les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentimens ni à ses mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur. L'attente qui m'avait décidé au plus grand des sacrifices avait été trompée. Je suis venu, et, du point où j'ai touché le rivage, *l'amour de mes peuples* m'a porté jusqu'au sein de *ma* capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français; ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'af-

Digitized by Google

fermissement du repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès ; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autres rivalités que celles des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentimens de Votre Majesté, le calme général est assuré pour long-temps, et la justice, assise aux confins des états, suffit seule pour en garder les frontières. — Paris, ce 4 avril. »

Cette lettre n'était-elle pas un signe de détresse et l'indice d'une politique qui ne cherchait, comme d'ordinaire, qu'à gagner du temps? Napoléon n'eût jamais permis que l'on parlât en son nom ce langage lorsqu'il tenait l'Europe courbée sous le poids de son épée. L'artifice ne réussit point : la lettre fut de toutes parts refusée. Les courriers du duc de Vicence furent arrêtés à Kæhl, à Mayence, à Turin : aucun ne parvint à sa destination. Les communications étaient interrompues : on se conformait déjà aux dispositions de la déclaration du 13 mars.

Napoléon n'avait cependant point perdu tout espoir :

il ne considérait la déclaration du congrès que comme un acte de circonstance, qui n'aurait eu d'autre but, au moment où il fut souscrit par les alliés, que de soutenir la cause royale en rendant la confiance à ses défenseurs. Il pensait que son entrée à Paris devait avoir changé l'état des choses ; que les souverains y regarderaient à deux fois avant de s'engager dans une guerre dont ils ne pouvaient prévoir les résultats. Il n'hésita donc point à avouer publiquement le refus de sa lettre : cet aveu lui parut propre à nationaliser la lutte en irritant l'orgueil du pays. « Les alliés vont sentir, disait-il, qu'ils n'auront point affaire, cette fois, à la France de 1814 ; que leurs succès, s'ils parvenaient à en obtenir, ne seraient plus décisifs, et ne serviraient qu'à rendre la guerre plus opiniâtre, tandis que si la victoire me favorise, je puis redevenir aussi redoutable que jamais. J'ai pour moi la Belgique, les provinces du Rhin, et, avec une proclamation et un drapeau tricolore, je les révolutionnerai en vingt-quatre heures[1]. »

A l'aveu public de l'inutilité de ses premières démarches, Napoléon joignait un rapport du duc de Vicence sur les dispositions des souverains alliés. Ce rapport présentait l'Europe en armes, et devançant toute déclaration de guerre par un commencement d'hostilités. La frégate *la Melpomène* venait de tomber au pouvoir des Anglais, dont les forces de terre et de mer étaient augmentées ; la Russie rappelait ses troupes ; la Prusse et l'Autriche, leur landwehr ; la

[1] Fleury de Chaboulon.

Sardaigne occupait Monaco; l'Espagne rapprochait son armée de la ligne des Pyrénées; le roi des Pays-Bas retenait à Tirlemont un détachement de prisonniers français revenant de Russie; de tous côtés, des corps étrangers se concentraient sur les frontières de la France. Comment pouvait-on se flatter de prolonger l'incertitude? Comment le duc de Vicence osait-il ajouter qu'aucun acte officiel n'avait constaté la détermination d'une rupture; qu'on en était réduit à des conjectures vagues, à des bruits peut-être mensongers? Il fallait, en vérité, bien peu se méfier de l'intelligence publique pour mettre en avant de pareilles allégations. Une déclaration solennelle plaçait Napoléon hors des protocoles de la diplomatie, hors des usages de la civilisation; ses frontières allaient être investies; ses ports étaient bloqués, ses vaisseaux saisis; les souverains chassaient ses envoyés, ils rejetaient ses dépêches, et il se représentait encore comme en paix avec l'Europe. Mais ses actions contredisaient ses paroles. Tout en lui et autour de lui ne respirait que la guerre; déjà il annonçait hautement l'intention de fortifier Montmartre et Ménilmontant, comme si l'ennemi devait marcher une seconde fois sur Paris, et qu'il fût décidé à s'y défendre.

L'authenticité de la déclaration du congrès eût-elle pu être révoquée en doute, le zèle apporté à sa réfutation eût suffi pour l'accréditer. Un nouvel acte des souverains alliés vint bientôt d'ailleurs lui donner la plus incontestable sanction. On apprit qu'un traité avait été signé, le 25 mars, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse dans le sens de cette terrible dé-

claration. Les parties contractantes, en faisant revivre les principes du traité de Chaumont, s'engageaient à maintenir non seulement dans son intégrité le traité de Paris, mais l'ordre établi en Europe, et à agir de concert contre Napoléon. Elles convenaient à cet effet de mettre chacune sur pied cent cinquante mille hommes.

Soit aveuglement, soit dissimulation, Napoléon pensa qu'un pareil traité, conséquence naturelle de l'acte du 13 mars et de l'opinion erronée qu'il supposait aux alliés sur l'état de la France, ne changeait rien à la question, et malgré ce traité et l'affront fait à ses premiers envoyés il se détermina à réitérer ses tentatives. Quelques avis qui lui parvinrent de Vienne achevèrent de le décider : on lui annonçait des symptômes de division entre les souverains, auxquels M. de Talleyrand n'aurait surpris la déclaration du 13 mars que parce qu'ils ne pouvaient s'attendre au succès de son entreprise.

Avant de s'adresser directement aux cabinets étrangers, Napoléon avait préludé par voie détournée. Informé, dès son arrivée à Paris, que les ministres d'Autriche et de Russie n'étaient pas encore partis faute de passeports, il avait chargé le duc de Vicence de les voir et de les assurer de ses dispositions pacifiques : l'entretien eut lieu dans des maisons tierces[1]. Le baron de Vincent, ministre d'Autriche, ne dissi-

[1] Chez madame de Souza avec le ministre autrichien ; chez mademoiselle Cauchelet, dame du palais de la reine Hortense, avec le ministre russe.

mula point combien il serait difficile à Napoléon de rester sur le trône, laissant entrevoir néanmoins que son fils n'inspirerait pas la même répugnance. Le ministre de Russie, M. de Boudiakeen, ne fut pas plus rassurant; mais l'entrevue offrit avec lui une particularité remarquable, et de nature à compromettre l'accord des hautes puissances. M. de Jaucourt avait oublié, dans le portefeuille des affaires étrangères, un traité secret, en date du 13 février, par lequel l'Angleterre, l'Autriche et la France s'engageaient mutuellement à s'opposer, de gré ou de force, au démembrement de la Saxe, que la Russie et la Prusse avaient arrêté. La première pensée de Napoléon fut de jeter au milieu de la coalition ce sujet de discorde. Le duc de Vicence mit le traité sous les yeux de M. de Boudiakeen, dont la surprise égala le mécontentement. L'empereur Alexandre s'en montra profondément blessé; son dépit alla jusqu'à cesser sur le champ toute relation avec M. de Talleyrand et l'ambassade française; on craignit même un moment qu'il ne donnât contr'ordre à ses troupes et ne se retirât de la coalition. C'est d'après ces indices que des avis furent transmis à Bonaparte. Mais la Russie s'était trop avancée pour se rétracter : elle venait de signer le traité du 25 mars, et l'exemple de la Prusse, peu ménagée aussi par le traité secret que dénonçait Napoléon, eût suffi pour la retenir.

Frédéric-Guillaume répondit à l'expédient de Bonaparte pour diviser les alliés par une proclamation après laquelle il n'y avait plus d'équivoque possible. « Reprenons de nouveau les armes, disait le roi à

ses sujets; entrons encore une fois en lutte contre Napoléon et ses adhérens. Cet homme, qui pendant dix années a versé des maux inouis sur les peuples, a été ramené en France par une conspiration perfide; le peuple, déconcerté, n'a pu résister à ses partisans armés, à des soldats parjures. L'Europe est menacée de nouveau; elle ne peut laisser sur le trône l'homme qui annonce hautement que *la souveraineté du peuple a été le but des guerres qu'il a successivement renouvelées*, l'homme qui a troublé le monde moral en violant sa parole sans cesse, et qui ne peut donner aucune garantie de ses pacifiques intentions. J'ai ordonné un armement général; la France elle-même a besoin de secours : toute l'Europe est notre alliée. »

Ainsi, les principes que Napoléon n'avait cessé d'invoquer depuis son retour se trouvaient précisément condamnés par Frédéric-Guillaume. L'empereur Alexandre ne pouvait rester en arrière. Le traité secret du 13 février n'intéressait que très accessoirement le repos de l'Europe déjà troublée par le seul nom de Napoléon, et la conduite du roi de Prusse témoignait d'une abnégation dont le czar se sentait pareillement en état de donner la preuve. Dès ce moment tous les efforts pour détacher la Russie de la coalition furent sans résultat. Le prince Eugène, ayant tenté quelques démarches, reçut l'ordre de se retirer à Munich : ni les prières de la grande duchesse Stéphanie de Bade, ni les lettres instantes de la duchesse de Saint-Leu, ne purent fléchir Alexandre qui ne connaissait plus que le traité du 25 mars.

Sur ces entrefaites, le traité du 25 mars fut ratifié

Digitized by Google

par l'Angleterre. Lord Castlereagh, ne voulant pas entrer dans des négociations spéciales avec la France, avait envoyé au congrès de Vienne les dépêches officielles de M. de Caulincourt. Vainement, pour se rendre le parlement favorable, Napoléon rendait un décret sur l'abolition de la traite des noirs; le parlement rétablissait l'*income tax*, et se montrait prêt à seconder efficacement les ministres. Le traité du 25 mars fut suivi d'une convention de subsides. La Grande-Bretagne prit l'engagement de fournir, jusqu'au 1er avril 1816, 5,000,000 de livres sterling, répartis en portions égales entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Ces puissances ne furent pas les seules auxquelles le gouvernement britannique accorda ce genre de secours : tous les États de l'Europe, à l'exception du royaume de Naples et de la Suède, y participèrent [1]. L'Angleterre entrait avec trop d'ardeur dans la coalition pour permettre à Napoléon de fonder sur elle la moindre espérance. Quelques tentatives eurent pourtant lieu par l'intermédiaire d'un agent sans caractère diplomatique, M. Ouvrard, auquel on avait eu recours d'après les indications du duc d'Otrante, et dont les efforts furent sans succès.

Napoléon en était réduit aux moyens détournés, et il les employa en dernier ressort à l'égard de l'Autriche, la seule des grandes puissances qu'il lui restât à circonvenir. Le baron de Stassart, ancien auditeur au conseil d'état, ancien préfet, devenu depuis la restauration chambellan de Bavière, parut, à la faveur

[1] Les subsides furent réglés sur le taux de 11 livres sterlings environ par homme.

de ce nouveau titre, ne pas devoir éprouver d'obstacle à pénétrer jusqu'à Vienne, et fut en conséquence chargé d'une mission pour Marie-Louise et d'une lettre pour l'empereur François. Mais M. de Stassart ayant été arrêté à Lintz sous un déguisement, la lettre de Napoléon fut remise à M. de Metternich, qui la lut dans le comité des huit puissances. Un autre agent secret, M. de Montron, homme à double fin, et sous ce rapport intime affidé de M. de Talleyrand, avait été en même temps dépêché vers le diplomate, qui se refusa à toute espèce de rapprochement. La mission de M. de Montron avait pour objet moins de gagner M. de Talleyrand que d'obtenir, par son appui, l'autorisation de se rendre à Vienne. Napoléon savait bien que son envoyé, partisan dévoué du plénipotentiaire des Bourbons, ne pouvait porter une grande affection au gouvernement impérial qui l'avait toujours persécuté; mais il lui connaissait une tournure d'esprit assez singulière, et il sut intéresser son amour-propre à duper M. de Talleyrand qui se vantait de ne l'avoir jamais été par personne. Il est certain que M. de Montron justifia, en partie du moins, la confiance qu'il avait inspirée : il rapporta des lettres de M. de Metternich à Napoléon.

La cause impériale n'en retira aucun avantage. L'Autriche n'eût été ébranlée qu'à des conditions dont Napoléon ne voulait pas entendre parler. Ces conditions avaient pour principal instigateur le duc d'Otrante qui s'était déjà mis en rapport avec l'étranger. Fouché communiquait avec M. de Metternich par Bâle, où ses agens allaient s'aboucher avec M. de Werner, homme de confiance du cabinet autrichien. Il n'était

Digitized by Google

question dans ces conférences du rétablissement des Bourbons que comme d'un cas purement éventuel; on insistait sur la possibilité d'une régence avec le roi de Rome, et, ce point une fois admis, on ne faisait nulle difficulté sur le renversement de Napoléon. Un tel arrangement convenait-il en effet à l'Autriche, ou bien ne songeait-il qu'à ménager à la coalition le concours d'un personnage aussi favorablement placé que Fouché, toujours est-il qu'elle ne repoussa point les propositions de ce ministre.

Ces propositions ne semblaient pas, d'un autre côté, devoir rencontrer une répulsion formelle de la part du cabinet anglais. Un *memorandum*, ajouté par lord Castlereagh au traité du 25 mars, et auquel M. de Metternich s'était empressé de souscrire, leur donnait au contraire la chance d'être admises. « Le soussigné, portait la note du plénipotentiaire anglais, en échangeant les ratifications du traité du 25 mars de la part de sa cour, en a reçu l'ordre de déclarer que l'article 8 dudit traité, par lequel Sa Majesté Très Chrétienne est invitée à y accéder sous certaines stipulations, doit être entendu comme liant les parties contractantes, sous des principes de sécurité mutuelle, à un commun effort contre la puisance de Napoléon Bonaparte; mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant Sa Majesté Britannique à poursuivre la guerre *dans la vue d'imposer à la France un gouvernement particulier*. Quelque sollicitude que le prince-régent doive apporter à voir Sa Majesté Très Chrétienne rendue au trône, il se croit néanmoins appelé à faire cette déclaration conformément aux

principes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé invariablement sa conduite. »

M. de Metternich adhéra à cette déclaration par une note à peu près semblable. Entrait-il dans cette déclaration quelque arrière pensée contre les Bourbons ? Il est évident que les puissances qui y adhéraient craignaient de se lier les mains. Elles se réservaient d'agir selon les circonstances. L'autriche avait visiblement un double objet : rester maîtresse de se diriger selon ses intérêts, et affaiblir en la divisant la cause ennemie. Du moment que Napoléon devenait le but unique de la guerre, les révolutionnaires ne l'aimaient pas assez pour ne pas saisir avec empressement toute combinaison qui, à part le rétablissement des Bourbons, pouvait offrir un moyen de conciliation et conjurer l'orage. Ils commençèrent par en appeler hypocritement à la générosité de l'empereur; ils assuraient que, dès qu'il ne s'agirait que de sa personne, Napoléon n'hésiterait pas à se dévouer. Bientôt ces insinuations prirent le ton du reproche : « Si Napoléon abdiqua en 1814 pour prévenir la guerre civile et mettre un terme à la guerre étrangère, disait le *Censeur*, pourquoi en 1815, lorsque la guerre civile est près d'éclater et que la France est menacée de l'invasion de tous les peuples de l'Europe, retient-il la puissance ? Sa patrie lui est-elle moins chère cette année que l'année dernière, ou une abdication en faveur des Bourbons lui semble-t-elle préférable à une abdication en faveur de son fils ? »

Napoléon dut se convaincre alors de la fragilité de ce pouvoir, que le dévoûment de son armée lui avait

Digitized by Google

rendu. La coalition du dehors n'était pas à ses yeux la plus redoutable. Les partis qui s'agitaient au dedans lui semblaient bien autrement difficiles à dompter. Ses appréhensions le reportaient sans relâche des hommes de la révolution aux partisans de l'ancienne dynastie, et des deux côtés il ne voyait qu'un abîme prêt à l'engloutir. Sous prétexte de resserrer l'union des citoyens, et de donner plus d'extension à leur patriotisme, la police avait laissé se former des clubs populaires, dont la révolution s'était emparée aussitôt. Un club, établi dans la capitale[1], rappelait, par ses imprécations contre les rois et ses motions frénétiques, ces sanguinaires réunions qui, en 1793, exercèrent sur l'esprit public une si funeste influence. Des chants impériaux s'y faisaient encore entendre, mais les chants de la république les dominaient. A côté des clubs se formaient les confédérations civiques. Cette mesure était l'ouvrage de Fouché[2], appuyé dans cette occasion par Carnot, et par Lucien Bonaparte[3], qui n'y cherchait qu'une occasion de popularité. Napoléon, quelque répugnance qu'il eût pour ces moyens démagogiques,

[1] Au café Montansier.

[2] « Fouché n'a rien négligé pour décider l'empereur à réveiller le lion populaire, et à l'appeler au secours de la patrie. — Il eût voulu couvrir la France de fédérés armés. »

(LUCIEN BONAPARTE. *La vérité sur les cent jours.*)

[3] A l'exception de l'ex-roi de Hollande, Louis, tous les frères de Napoléon le rejoignirent. Lucien, que d'anciens différens avaient éloigné, garda dans les premiers jours l'*incognito* qu'il rompit ensuite pour s'installer au Palais-Royal. Il était parti de Rome sous le titre de secrétaire d'un nonce de Sa Sainteté, et avait franchi les Alpes sans obstacles.

Digitized by Google

en jugea d'abord comme son frère. Prévoyant que la force militaire ne pourrait seule le soutenir, il s'empressa de chercher dans les masses un appui contre ses ennemis de l'intérieur, tandis que l'armée le défendrait contre l'invasion étrangère. Il visita les faubourgs, entra dans les ateliers, se mêla familièrement à la classe ouvrière, écoutant toutes les plaintes, promettant de subvenir à tous les besoins. Des officiers le suivaient, recueillant les pétitions et prenant note des demandes. Comme prélude à cette tournée, un décret venait de supprimer ce que la législation des droits réunis avait de plus vexatoire, l'*exercice* dans la perception de l'impôt sur les boissons. Napoléon n'épargna pas surtout les encouragemens et les harangues : « Je vous reconnais pour de braves patriotes, dit-il aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine ; en 1814 on vous a refusé des armes, il n'en sera pas de même aujourd'hui. J'ai quarante mille fusils à votre service. »

La foule répondit par de bruyantes acclamations, et il y eut un assez grand nombre d'enrôlemens à l'heure même. Cet enthousiasme fut de courte durée et très circonscrit. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il prenait précisément la direction qu'on voulait combattre; qu'il profitait presque partout au parti révolutionnaire, encore plus habile à l'exploiter que Napoléon. Les fédérés des faubourgs, passés peu de jours après en revue dans la cour du Carrousel, défilèrent aux cris de : *Vive la nation! vive la liberté!* Le cri de *Vive l'empereur* était étouffé sous cet ensemble évidemment concerté de clameurs républicaines. Napoléon vit bien qu'il n'occupait plus la première place dans ces cœurs qu'il avait

Digitized by Google

crus si dévoués, et son inquiétude fut remarquée. Il répondit néanmoins par le même cri. « Soldats fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, dit-il, je suis revenu seul, parce que je comptais sur le peuple des villes, les habitans des campagnes et les soldats de l'armée; s'il est des hommes nés dans les hautes classes de la société qui aient déshonoré le nom de Français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitans des campagnes et les soldats de l'armée. Je suis bien aise de vous voir, j'ai confiance en vous. Vive la nation! » Cette confiance n'était rien moins que sincère. Les fédérations ne paraissaient déjà plus à Napoléon qu'un nouvel obstacle. Loin d'en retirer le parti qu'il s'en était promis, il mit tous ses soins à en modérer le développement. Ce fut une faute. Dans l'état de crise où il se trouvait, il ne devait dédaigner aucun moyen de salut; et le plus efficace, le plus analogue à sa position, était sans contredit de lier autant que possible le peuple à son sort et à sa défense. Mais désormais toute exaltation populaire l'effrayait, et il ne s'en cachait point à ses conseillers intimes. A l'aspect des transports de la populace, il détournait les yeux tristement, et s'écriait avec dégoût : « Ils m'ont remis la France bien gâtée! »

Cette organisation de fédérés tendait à aigrir de plus en plus une partie de la nation contre l'autre; à mettre aux prises le pauvre avec le riche; à ameuter les paysans contre la noblesse et le clergé. Les provinces avaient dépassé l'impulsion de Paris. L'esprit militaire et révolutionnaire s'y étaient réveillés comme par une commo-

tion électrique. Des charrettes chargées de soldats couvraient les routes; les enfans marchaient à la suite des conscrits, avec des drapeaux tricolores et des bâtons en guise de fusils; le bas peuple insultait les gens en voiture et les bourgeois bien vêtus. Dans les campagnes c'était pire encore. Les prêtres et les nobles se voyaient en butte à toute sorte d'outrages. On criait : *A bas la calotte! à bas les habits!* Et cependant, dans tout ce délire, il y avait plus de désespoir que de résolution. C'était un accès de fièvre nerveuse qui n'excluait point une secrète terreur [1].

Les royalistes, incessamment provoqués, avaient fini par se rallier et s'entendre. Des comités s'étaient réor-

[1] M. Bergasse s'exprimait ainsi sur ce sujet, après les cent jours : « Voici surtout ce qui m'a frappé dans la tourmente à laquelle nous venons d'échapper. A peine le retour de celui qui a été trop long-temps le maître de la France a-t-il été annoncé, que j'ai remarqué, chez un grand nombre d'habitans de la campagne, une joie féroce ; ils se félicitaient hautement de ce que le bon temps revenait, le temps où ils pouvaient impunément piller, dénoncer, et faire assassiner, à leur profit. J'entendais crier autour de moi : *A bas les seigneurs! à bas les riches! à bas la calotte!* désignant, par cette dernière expression, les prêtres ; car, entre autres choses, ces hommes grossiers, après avoir secoué le joug, ne veulent pas entendre parler d'une religion qui leur prescrit des devoirs. Je sais bien que plusieurs de nos provinces se sont préservées d'une contagion si funeste ; que dans toutes on peut citer une multitude considérable de communes qui ont manifesté un esprit tout différent ; mais il n'est pas moins vrai que le gouvernement, ayant besoin d'hommes aimant à faire le mal, accordait dans chaque lieu une protection secrète à tous les promoteurs de lois agraires, et qu'il ne fallait qu'un moment de grand désordre pour qu'ils réalisassent à nos dépens leur coupable espérance. »

(*Essai sur la Propriété.*)

Digitized by Google

ganisés. Bordeaux, Toulouse, Marseille, n'attendaient que le signal de briser leur chaîne. La Vendée reprenait les armes; La Rochejaquelein, D'Autichamp, Sapinaud, Suzannet, se montraient de nouveau. Les départemens de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, redevenaient le centre de nombreux rassemblemens. Dans tout l'Ouest et dans le Midi, le drapeau blanc remplaçait à chaque instant le drapeau tricolore, déchiré et foulé aux pieds. Les émigrations recommençaient en foule: les correspondances s'établissaient à l'extérieur; elles se débitaient et circulaient au dedans. Tous les actes publiés à Gand s'imprimaient aussitôt à Paris, et allaient se répandre dans les provinces. La presse royaliste n'avait pas même besoin de ces moyens clandestins pour propager les sentimens qui l'animaient; elle affrontait hautement les poursuites, et trouvait dans les sympathies du pays sa plus sûre défense.

Le gouvernement d'ailleurs tenait peu à poursuivre judiciairement les hostilités de la presse, quelque émotion qu'il en éprouvât. La légalité ne pouvait lui suffire, et elle avait l'inconvénient de donner à l'attaque un retentissement que l'arbitraire pouvait prévenir. On se décida donc pour l'arbitraire. On mettait ainsi à l'épreuve le zèle de Fouché, soupçonné de ménager les royalistes. « Les prêtres et les nobles jouent gros jeu, avait dit hautement Napoléon dans un mouvement d'impatience; si je leur lâche le peuple, ils seront dévorés en un clin d'œil [1]. » Paroles sinistres qui

[1] Fleury de Chaboulon.

expliquent à elles seules quelle espèce d'appui Napoléon espérait trouver dans le peuple, s'il n'eût craint pour lui-même les passions qu'il n'osait déchaîner! Quant à Fouché, il s'empressa de donner des garanties. Dans une philippique furieuse, en forme de rapport, il provoqua le renouvellement des lois contre l'émigration. « Le retour de l'empereur, disait-il, n'a pas éteint tous les germes de discorde : le parti qui, en 1791, a entraîné la révolution aux plus déplorables excès, *en méconnaissant sa clémence*, relève arrogamment son drapeau. Il est temps que ces manœuvres aient un terme. » En conséquence Fouché proposait un décret qui donnait le délai d'un mois pour rentrer en France aux Français au service du roi et des princes, sous peine d'être traités comme émigrés; toute correspondance pouvant compromettre le nouvel ordre de choses devait être punie comme correspondance avec l'ennemi; des peines plus ou moins graves s'appliquaient à l'enlèvement du drapeau tricolore, au port de tout signe royaliste, nonobstant la responsabilité des communes qui ne s'opposeraient point à ce genre de délit. Ce décret, sanctionné par Napoléon, fut accompagné d'une circulaire du ministre de la justice aux procureurs-généraux, pour leur recommander une surveillance sévère. A côté de toutes ces rigueurs, on professait de belles maximes. C'était merveille d'entendre attester la liberté pour établir l'esclavage, la justice pour décréter la proscription. Mais Fouché en imposait tout à la fois à l'opinion et à l'empereur en cette circonstance; il venait de se mettre en relation avec Gand, et ses comptes-rendus s'adressaient autant à Louis XVIII qu'à Bonaparte.

Digitized by

Une ordonnance royale fut opposée au décret impérial : Louis XVIII menaça de la vengeance des lois quiconque, osant se rendre complice d'une autorité illégitime, prétendrait comprimer par la terreur le dévoûment des Français fidèles. Déjà, avant de quitter le sol de la France, le roi avait défendu aux contribuables de payer l'impôt, aux comptables de faire des versemens au trésor, et à tous ses sujets de se soumettre au service militaire [1]. Napoléon avait cru d'abord que Louis XVIII se retirerait en Angleterre, et il s'en était réjoui. Ce ne fut point sans une vive contrariété qu'il apprit que ce prince se proposait de rester en observation sur les frontières de la Belgique.

Le roi s'était rendu d'Ostende à Gand. Le comte d'Artois et le duc de Berri le rejoignirent. Bientôt le petit nombre d'officiers qui les avaient suivis accoururent dans cette ville. Le prince de Condé alla s'établir à Bruxelles [2]. Dès son arrivée, le roi voulut réunir tout son ministère. Deux de ses ministres étaient présens : MM. de Blacas et de Jaucourt ; ce dernier sans portefeuille, et chargé par intérim des affaires étrangères et de la guerre. Le duc de Feltre ne tarda pas à venir reprendre son département, ainsi que le baron Louis les finances. MM. de Chateaubriand, de Beurnonville et Beugnot, appelés par le roi, complétèrent

[1] Par des ordonnances rendues à Lille le 23 mars.

[2] Le roi fut logé à Gand dans un hôtel particulier. Le comte d'Artois et le duc de Berri, dans un hôtel garni sur la place royale. Toutes les personnes de la suite des princes reçurent des billets de logement. Le prince de Condé occupait à Bruxelles un appartement dans l'hôtel de Bellevue.

provisoirement le conseil [1]. Une partie des fonds de la liste civile avaient été apportés de Paris; un budget fut arrêté pour la maison du roi et des princes : on décida que les appointemens des grands officiers qui avaient suivi seraient payés intégralement. Dès que cette détermination fut connue, la plupart de ceux qui étaient restés à la frontière rejoignirent. On remarquait au nombre des illustrations militaires qui vinrent s'établir auprès du roi le duc de Raguse et le duc de Bellune. L'état-major était devenu dispendieux et grossissait tous les jours. M. le duc de Berri fut nommé commandant de la petite armée qui avait suivi les princes [2], et qui avait reçu ordre de se concentrer à Alost et dans les environs. On compléta cette organisation en nommant le comte Edouard de Dillon envoyé extraordinaire auprès du roi des Pays-Bas à Bruxelles[3]. Le roi Guillaume nomma de son côté le baron d'Eckstein commissaire extraordinaire avec tous les pouvoirs d'un ministre de la police, afin de veiller à la sûreté du roi et des princes. Ce commissaire devait en référer à M. Anglès qui était arrivé à Gand, et avait été chargé de la direction de la police à la résidence royale. Des commissaires et militaires français furent

[1] M. l'abbé de Montesquiou, resté en France, passa ensuite en Angleterre.

[2] M. de Trogoff était chef de l'état-major.

[3] Le roi des Pays-Bas et le prince d'Orange résidaient habituellement à La Haye, et ne venaient que rarement à Bruxelles. Le ministère du roi Guillaume se trouvant à La Haye, ce prince, vu le besoin des circonstances, avait créé des directeurs-généraux en Belgique pour pourvoir aux divers services.

Digitized by Google

désignés par le ministre de la guerre, afin de faciliter le passage de la frontière à tous les Français qui se présenteraient pour entrer dans l'armée du roi. Au nombre de ces commissaires se trouvaient : le prince de Saur à Courtrai, M. Berthier de Bizi à Tournay, MM. Edmond de Castrie et de Labourdonnaie à Namur. Aucun changement n'avait eu lieu dans le commandement de l'armée belge. Le gouvernement impérial fit alors tous ses efforts pour obtenir un soulèvement dans les Pays-Bas où les troupes anglaises ne se trouvaient qu'en très petit nombre. Les différens émissaires envoyés dans ce but causèrent beaucoup d'inquiétude aux agens du roi. C'est pourquoi le roi des Pays-Bas écrivit une lettre confidentielle à Louis XVIII, pour le prier de désigner et d'accréditer auprès de lui un homme dévoué [1], qui pût prononcer sur toutes les personnes qui se rendaient en Belgique, sous prétexte de relations commerciales ou d'affaires de famille. Cette mission parut d'abord faire double emploi avec celle que remplissait M. de Dillon ; mais bientôt le nouveau commissaire reçut des pouvoirs exclusifs, et ne dut rendre compte qu'au roi seul et à M. de Blacas, ministre de sa maison. On établit à Gand un journal qui fut intitulé *le Moniteur* [2].

[1] M. le comte de Semallé.

[2] Le premier numéro parut seul sous ce titre, les suivans portèrent celui de *Journal universel*. Ce journal était rédigé par MM. Bertin, Lally Tolendal, Châteaubriand, Beugnot, etc. Il pénétrait en France, ainsi que les lettres du cabinet du roi, tantôt par la frontière de Namur, tantôt par la frontière de Lille. Des officiers se chargeaient de porter ces paquets et de les mettre à la poste dans les différentes villes de France.

Le 24 avril, sur le rapport de M. de Lally-Tolendal, un manifeste fut adressé à la nation française. Louis XVIII se présentait à son peuple comme un médiateur nécessaire, comme le garant des intérêts mutuels de la France et de l'Europe. « Le roi a trop pardonné peut-être, disait ce prince, et cependant il est aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grace que de ne pas faire justice. Que l'innocence elle-même accueille encore le repentir; que la fidélité persuade et ramène; que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peuvent être dignes d'y entrer; et, d'un autre côté, que les complices du grand coupable profitent du temps qui reste au repentir pour avoir quelque chose de méritoire. Que tout le monde sache et reconnaisse qu'il est des temps où la persévérance du crime en est le seul caractère irrémissible. Méfiez-vous des piéges qu'on veut vous tendre, et des rôles qu'on voudrait vous désigner dans la parodie de ces assemblées qui jadis attestèrent la liberté sauvage de vos ancêtres, mais dont le spectacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous rendre la proie du plus vil et du plus odieux esclavage, entre le despotisme anarchique et la tyrannie militaire. »

Le 12 mai suivant, parut le célèbre rapport de M. de Chateaubriand sur l'état de la France. M. de Chateaubriand remplissait à Gand, en l'absence de l'abbé de Montesquiou, l'intérim du ministère de l'intérieur. Son rapport offrait, sur les dispositions de la nation et les manœuvres des partis rebelles, une suite de faits et d'observations qui frappa d'étonnement les hommes le plus à portée de juger de la vérité du tableau.

Digitized by

« Bonaparte, disait M. de Chateaubriand, placé par une fatalité étrange entre les côtes de la France et de l'Italie, est descendu, comme Genseric, *là où l'appelait la colère de Dieu*. Espoir de tout ce qui avait commis et de tout ce qui avait médité un crime, il est venu, il a réussi. Des hommes accablés de vos dons, le sein décoré de vos ordres, ont baisé le matin la main royale que le soir ils ont trahie... Au reste, Sire, le dernier triomphe qui couronne et qui va terminer la carrière de Bonaparte n'a rien de merveilleux. Ce n'est point une révolution véritable; c'est une invasion passagère. Il n'y a point de changement réel en France; les opinions n'y sont point altérées. Ce que nous voyons n'est point le résultat inévitable d'un long enchaînement de causes et d'effets. Le roi s'est retiré un moment; la monarchie est restée tout entière. La nation, par ses larmes et par le témoignage de ses regrets, a montré qu'elle se séparait de la puissance armée qui lui imposait des lois.

» Ces bouleversemens subits sont fréquens chez tous les peuples qui ont eu l'affreux malheur de tomber sous le despotisme militaire. L'histoire du Bas-Empire, celle de l'empire Ottoman, celle de l'Egypte moderne et des régences barbaresques en sont remplies. Tous les jours au Caire, à Alger, à Tunis, un bey proscrit reparaît sur la frontière du désert; quelques mameloucks se joignent à lui, le proclament leur chef et leur maître. Le despote s'avance au bruit des chaînes, entre dans la capitale de son empire, triomphe et meurt.

» Vous parûtes, Sire, et les étrangers se retirèrent; Bonaparte revient, et les étrangers vont rentrer dans

notre malheureuse patrie. Sous votre règne, les morts retrouvèrent leurs tombeaux, les enfans furent rendus à leurs familles; sous le sien, on va voir de nouveau les fils arrachés à leurs mères, les os des Français dispersés dans les champs : vous emportez toute la joie, il rapporte toutes les douleurs.

»Vous aviez tout édifié, et Bonaparte a tout détruit. Vos lois abolissaient la conscription et la confiscation, elles ne permettaient ni l'exil ni l'emprisonnement arbitraire; elles laissaient aux représentans du peuple le soin d'asseoir les contributions; elles assuraient avec un droit égal aux honneurs la liberté civile et politique. Bonaparte paraît, et la conscription recommence, et les fortunes sont violées. La chambre des pairs et celles des députés sont dissoutes. L'impôt est changé, modifié, dénaturé par la volonté d'un seul homme; les graces accordées aux défenseurs de la patrie sont rappelées ou du moins contestées; votre maison civile et militaire est condamnée. Le tyran reprend ainsi une à une les victimes auxquelles il promettait oubli et repos dans ses premières proclamations. On compte déjà de nombreux séquestres, des arrestations, des exils, des lois de bannissement; treize victimes sont portées sur une liste de mort. Sire, vous-même vous êtes proscrit, vous et les descendans de Henri IV et la fille de Louis XVI! Vous ne pourriez dans ce moment, sans courir le risque de la vie, mettre le pied sur cette terre où vous essuyâtes tant de larmes, où vous rendîtes tant d'enfans à leurs pères, où vous ne répandîtes pas une goutte de sang, où vous apportâtes la paix et la liberté! Quand Votre Majesté, après vingt-trois ans

Digitized by Google

de malheurs, remonta sur le trône de ses aïeux, elle trouva devant elle les juges de son frère. Et ces juges vivent! Et vous leur avez conservé avec la vie tous les droit du citoyen! Et ce sont eux qui rendent aujourd'hui contre votre personne sacrée, contre votre auguste famille, contre vos serviteurs fidèles, des arrêts de mort ou de proscription! Et tous ces actes où la violence, l'injustice et l'hypocrisie le disputent à l'ingratitude, sont rendus au nom de la liberté! »

M. de Chateaubriand passait ensuite à l'examen des reproches adressés au gouvernement royal. Dans cette éloquente réfutation, la charte était encore présentée comme le palladium de la monarchie. L'illustre écrivain protestait de l'inviolable attachement des ministres ses collègues aux principes de la constitution, sans laquelle ils n'eussent pas voulu siéger au conseil du prince. « Le nouveau gouvernement de la France, disait M. de Chateaubriand, employant les moyens les plus odieux, a fait rechercher tous les papiers. On a trouvé dans une armoire secrète d'un de vos ministres des lettres qui devaient révéler d'importans mystères [1]. Eh bien, qu'ont-elles appris au public ces lettres confidentielles, inconnues, cachées, qu'on a eu la maladresse de publier? Elles ont appris que vos ministres, différant entre eux sur quelques détails, étaient tous d'accord sur le fond; qu'ils pensaient qu'on ne pouvait régner en France que par la charte et avec la charte; et que les Français aimant et voulant la liberté, il fallait

[1] La correspondance de l'abbé de Montesquiou, et d'autres précédemment citées, trouvées dans le cabinet de M. de Blacas.

suivre les mœurs et les opinions du siècle... Oui, Sire, et c'est ici l'occasion d'en faire la protestation solennelle : Tous vos ministres, tous les membres de votre conseil, sont inviolablement attachés aux principes d'une sage liberté ! Qu'il nous soit permis de le proclamer avec le respect profond et sans bornes que nous portons à votre couronne et à vos vertus ; nous sommes prêts à verser pour vous la dernière goutte de notre sang, à vous suivre au bout de la terre, à partager avec vous les tribulations qu'il plaira au Tout-Puissant de vous envoyer, parce que nous croyons devant Dieu que vous maintiendrez la constitution que vous avez donnée à votre peuple ; que le vœu le plus sincère de votre ame royale est la liberté des Français. S'il en avait été autrement, Sire, nous serions toujours morts à vos pieds pour la défense de votre personne sacrée, parce que vous êtes notre seigneur et maître, le roi de nos aïeux, notre souverain légitime ; mais, Sire, nous n'aurions plus été que vos soldats ; nous aurions cessé d'être vos conseillers et vos ministres. »

Cette éclatante déclaration de principes était la conséquence d'une manœuvre du ministère qui avait accompagné Louis XVIII à Gand. A peine le roi était-il fixé dans cette résidence, que des tentatives furent faites pour l'éclairer sur les causes de la catastrophe et lui démontrer la nécessité de changer de politique. Monsieur se fit, en cette circonstance, l'interprète des royalistes ; les ministres eurent connaissance de ces négociations. Afin de parer au danger qui les menaçait, les membres du conseil présentèrent au roi un mé-

Digitized by Google

moire où ils jetaient le cri d'alarme [1]. Ils attribuaient le vingt mars et ses causes aux hommes qui aspiraient à les remplacer, et aux inquiétudes répandues sur le maintien de la charte. Ils indiquaient comme ayant exercé une funeste influence le choix du maréchal Soult, qui avait remplacé le général Dupont au ministère de la guerre, et la nomination de M. de Bruges à la chancellerie de la Légion d'Honneur [2].

« Deux opinions, disait ce mémoire, partagent les serviteurs de votre majesté; les uns sont les partisans des institutions créées par la charte, les autres des anciennes institutions que l'exemple récent de l'Espagne encourage et fortifie. Ces derniers sont les princes de votre maison et leur entourage. Ce parti a déjà attiré sur le pays et sur Votre Majesté de funestes tempêtes. Nous nous jetons aux pieds de Votre Majesté, nous la supplions de rejeter loin d'elle ces funestes compositions et ces arrière-pensées qui n'en imposent plus à personne.

» Si Votre Majesté se décide pour la conservation et le triomphe de la charte constitutionnelle, tout le ca-

[1] Ce mémoire fut rédigé par M. Beugnot.

[2] On accusait M. de Bruges, qui présidait le comité de la guerre, d'avoir imposé au maréchal Soult le langage qu'il tint dans le conseil, lorsqu'il proposa d'en revenir au 31 mars 1814, et de replacer la restauration où elle se serait trouvée avant la Charte. Le maréchal Soult s'exprime ainsi dans son mémoire justificatif (1815)* : « J'ai travaillé presque constamment avec M. le comte de Bruges; je profitais de ses lumières; il n'était étranger ni à mes travaux ni à mes pensées. » M. de Bruges avait remplacé M. de Pradt à la chancellerie de la Légion-d'Honneur.

* Voir ce Mémoire dans les Documens historiques.

Digitized by Google

binet doit être composé dans ce sens, c'est-à-dire uniquement de serviteurs qui aient traversé la révolution sans reproches, et de qui cette révolution ait reçu tous les gages. Le nombre n'en est pas circonscrit autant qu'on le dit autour de Votre Majesté.

» Le principe de l'autorité concentrée, ajoutait-on, est un principe essentiel à la monarchie française en particulier. Louis XIV avait là-dessus une telle susceptibilité qu'il aurait cru n'être plus roi le jour où le prince le plus rapproché de sa personne se serait permis de donner un ordre ou de distribuer une faveur dans ses états.

» Le grave danger de la présence des princes au conseil, de leur action continuelle sur l'administration, a été justement reproché à vos ministres, parce que leur premier devoir était de l'écarter et qu'ils n'y pouvaient rencontrer d'obstacles sous un roi qui a toujours eu les vertus de sa position.

» Quel que soit le parti que Votre Majesté embrasse, nous la supplions, au nom de la patrie, pour l'intérêt de son trône, par le respect et l'amour de sa personne, nous la supplions de tout coordonner autour d'elle au système qu'elle aura adopté, et de vouloir, comme l'un de ses plus illustres prédécesseurs, que, dans sa famille, dans sa cour, dans sa maison, tout ce qui a l'honneur d'approcher du roi porte *la couleur du roi*.

» Il nous reste à faire un sacrifice douloureux mais nécessaire, c'est de mettre à vos pieds, Sire, la démission de nos places.

Digitized by Google

» Nous protestons de nouveau de n'abandonner jamais le fils de Saint-Louis. »

Les amis officieux du ministère se chargèrent de faire comprendre au roi l'effet désastreux que produirait en Europe la démission en masse de son cabinet, dont le chef véritable se trouvait au congrès de Vienne. La crainte qu'inspirait alors M. de Talleyrand l'emporta, et la déclaration insérée dans le rapport de M. de Chateaubriand en fut la conséquence.

C'est ainsi qu'on se replaçait bénévolement sous le joug des fausses doctrines, au moment le plus favorable pour s'en affranchir; c'est ainsi qu'on laissait de nouveau la carrière ouverte à la révolution, quand l'occasion de la fermer sans retour était peut-être venue. Loin de reconnaître et de déplorer le malheureux concours de circonstances qui avait une première fois forcé la main à la royauté, on renonçait à l'unique fruit qu'au milieu de tant de calamités semblaient promettre du moins les circonstances nouvelles. On n'osait sortir de la charte; la charte, si fatalement éprouvée, et dont on faisait toujours l'ancre de salut. Cet amour de la constitution, qui s'était montré avec une effervescence stérile en présence du pouvoir législatif, et, en quelque sorte, à la face du pays, était hautement invoqué dans les conseils du roi sur la terre étrangère, comme s'il eût dû tout aplanir pour le retour de l'autorité légitime, après avoir été impuissant pour repousser l'usurpation. Était-ce donc, en effet, vers la constitution que se portaient les sympathies de la France? Non; mais vers le principe monarchique qui, de sa nature, lui donnait le plus de garanties d'ordre, de sécurité et

de bonheur. Au départ du roi, la France se voyait, après vingt ans d'agitation et de guerre, en paix avec toute l'Europe; jamais elle n'avait joui d'une liberté plus réelle; et la comparaison de ce bien-être avec le régime qui l'avait précédé eût suffi pour faire tomber insensiblement toutes les calomnies, et ramener les esprits les plus prévenus.

Maintenant qu'on allait se retrouver en guerre avec tout le monde, maintenant qu'on entendait retentir aux frontières les pas d'un million d'ennemis, la réflexion, bien que tardive, venait enfin au secours de la cause royale, qui n'avait à se reprocher qu'un excès de tolérance et de bonne foi. On concevait qu'avec la latitude extrême accordée aux opinions, et le maintien scrupuleux d'une administration faible et divisée, les Bourbons se fussent laissé surprendre par les complots, à la merci desquels ils s'étaient livrés. La France ne cachait plus ses regrets; à la vue des maux qui la menaçaient, elle reportait douloureusement sa pensée sur le bien qu'elle avait perdu, et sur la dynastie qui pouvait seule le lui rendre.

Ce mouvement de l'opinion n'échappa point à l'œil clairvoyant de Bonaparte. La plupart de ses ministres en furent également frappés. Fouché qui, avec sa perspicacité habituelle, ne se montrait jamais si prévenant en particulier auprès des royalistes que lorsqu'il paraissait les poursuivre le plus violemment, avait fini par prendre ses mesures, comme si leur triomphe eût été assuré. Sans discontinuer ses relations avec Bâle, il était entré en communication avec Gand. L'on a vu que les divers ressorts de sa place le mettaient toujours

Digitized by Google

à même de justifier, envers et contre tous, la duplicité de sa conduite. Rien ne ressemblait plus, en effet, au dévoûment que sa trahison.

Des actes ostensibles et une correspondance secrète partageaient les travaux du cabinet de Gand. Sa correspondance s'étendait aux principales villes du royaume; on y préparait l'opinion au rétablissement du pouvoir royal, et, sous ce rapport, on n'avait pas cru devoir repousser les offices intéressés du duc d'Otrante.

Néanmoins celui-ci, quelle que fût son habileté, ne réussit pas toujours à cacher tellement ses desseins que la contre-police de Napoléon n'y découvrît des motifs de suspicion. Un agent secret de M. de Metternich, arrêté par le comte Réal, préfet de police, sur les renseignemens du duc de Vicence, fit connaître les relations du duc d'Otrante avec le ministre autrichien. Il avait apporté une lettre de Vienne, et il ajoutait que M. de Werner, l'homme de confiance de M de Metternich, se trouverait à Bâle le 1er mai, pour recevoir la réponse du duc d'Otrante. Fouché n'ayant jamais parlé de ces relations, le premier mouvement de Napoléon fut de faire saisir les papiers de son ministre; mais le jugeant trop adroit pour conserver des traces de sa trahison, il préféra envoyer à Bâle, afin de pénétrer le véritable objet de la négociation. M. Fleury de Chaboulon, l'un de ses secrétaires, partit aussitôt, muni des signes de reconnaissance. Il avait ordre, si la sûreté de l'État était menacée, ou s'il parvenait à pénétrer quelque secret important, d'instruire sur le champ Napoléon par le télégraphe ou par un exprès. Dans le cas où il n'y aurait qu'un commencement d'intrigue, il ne devait

point perdre de temps en pourparlers inutiles, mais profiter de la circonstance, protester de rechef des intentions pacifiques de l'empereur, et tâcher d'établir un rapprochement. M. de Chaboulon vit M. de Werner. Tout ce qu'il put recueillir, c'est que les alliés comptaient sur la coopération du duc d'Otrante pour renverser Napoléon, mais qu'il n'y avait encore rien d'arrêté. Il apprit en même temps que les alliés tenaient moins à rendre la couronne à Louis XVIII qu'à l'ôter à Napoléon, dont l'existence sur le trône était incompatible avec le repos et la sûreté de l'Europe. L'agent autrichien donnait même à entendre qu'on laisserait les Français entièrement libres dans le choix de leur gouvernement, soit qu'ils se décidassent pour le duc d'Orléans, soit pour le fils de Napoléon avec la régence. M. de Chaboulon revint à Paris, après être convenu d'une seconde entrevue avec M. de Werner qui, de son côté, retourna à Vienne. Mais, dans l'intervalle, Fouché, averti[1], avait prévenu toute explication : il avait fait part à Napoléon de la correspondance de M. de Metternich, n'ayant, disait-il, gardé jusque là le silence qu'afin de pouvoir annoncer un résultat quelconque. Ce résultat rentrait tout à fait dans les informations apportées par M. de Chaboulon.

La seconde entrevue avec M. de Werner fut plus explicite. Après avoir répété que les alliés ne changeraient rien à leur résolution de ne jamais reconnaître Napoléon pour souverain de la France, M. de Werner se disait cependant autorisé *à déclarer formellement que,*

[1] Par la fille même du préfet de police Réal, madame Lacuée.

Digitized by Google

non seulement ils renonçaient à rétablir les Bourbons, mais qu'ils consentaient à reconnaître le fils de Napoléon avec la régence. Ils ne s'expliquaient point sur ce qu'on ferait de Napoléon. « Je leur épargnerai, s'écria l'empereur, au retour de son envoyé, je leur épargnerai la peine de délibérer sur ce point. S'ils l'osaient, ils me jetteraient dans une cage de fer, et me feraient voir à leurs badauds comme une bête féroce; mais ils ne m'auront pas; ils apprendront que le lion vit encore, et ne se laisse pas enchaîner. Ils ne connaissent point mes forces; *si demain je mettais le bonnet rouge, ils seraient tous perdus.* » Napoléon s'abusait étrangement sur l'influence de la démagogie. Il est hors de doute qu'il se serait résigné à la régence plutôt que de s'abaisser devant la révolution et de la laisser monter au pouvoir avec lui. En attendant, et tant qu'il lui restait la moindre lueur d'espoir, il ne voulait ni de l'une ni de l'autre. Il parut même un moment se persuader que les alliés n'étaient rien moins que disposés à le combattre, et que la régence pouvait n'être qu'un moyen d'entrer en accommodement. « Ils commencent à se radoucir, dit-il à M. Fleury de Chaboulon, puisqu'ils m'offrent la régence; mon attitude leur impose. Qu'ils me donnent encore un mois, et je ne les craindrai plus. » Le lendemain, l'empereur disait encore à son lever : « Eh bien! Messieurs, on m'offre la régence, il ne tiendrait qu'à moi de l'accepter. » Mot inconsidéré, qu'on pût croire ou non à la sincérité d'une pareille offre, et qui motivait pleinement les accusations de la presse libérale, reprochant à Napoléon de sacrifier le sang de la France à sa soif de régner.

Il est certain que, dans aucun cas, Napoléon n'eût consenti à abdiquer volontairement la couronne, qu'il regardait comme un droit acquis à ses longs artifices et à ses pénibles travaux. Mais, d'un autre côté, devait-on ajouter foi aux propositions de M. de Werner? Le *memorandum* de l'Angleterre et l'adhésion de l'Autriche donnaient sans doute un grand poids à ces propositions; mais quel était, après tout, le caractère de l'agent autrichien? N'avait-on pas toujours la ressource de le désavouer? Les notes officielles de lord Castlereagh et du prince de Metternich s'exprimaient-elles si clairement? Cette distinction entre Napoléon et la France ne tenait-elle pas à la politique de la coalition? Ne tendait-elle pas à rassurer la nation, et à diviser les rebelles, en isolant de plus en plus Bonaparte et ses adhérens? N'était-ce pas par les mêmes moyens que la coalition l'avait emporté l'année précédente? La régence avait pu alors sourire à l'Autriche, mais comment ne pas s'apercevoir qu'elle servait moins les vrais intérêts de cette puissance que ceux de la révolution? Osait-on se flatter de voir le cabinet autrichien se déclarer pour la cause révolutionnaire? Qu'aurait-il eu d'ailleurs à prétendre? L'Autriche était sortie plus puissante que jamais d'une lutte qui l'avait plusieurs fois poussée au bord de l'abîme. Elle était restée indomptée, quoique vaincue, lassant sa mauvaise fortune à force de tenacité. Pendant vingt ans, les traités de paix n'avaient été pour elle que des haltes commandées par le besoin de refaire ses forces. Ses revers ne l'avaient pas empêchée de saisir toutes les occasions de reparaître, avec ou sans alliés, sur le

Digitized by Google

champ de bataille. Le succès l'avait récompensée enfin de son imperturbable politique, et lui faisait retrouver bien au delà de ses anciennes dépouilles dans les débris de l'empire de Napoléon. Et l'on eût voulu qu'oubliant les engagemens qui l'unissaient à toute l'Europe elle sacrifiât le rétablissement de sa puissance à des liens de famille formés par la nécessité!

Il ne fallait rien moins, il est vrai, que la défection d'une puissance aussi formidable pour déjouer la coalition. Aussi Napoléon accueillait-il avec avidité toute tentative qui lui laissait entrevoir la possibilité d'une négociation séparée. Mais Fouché n'avait pas manqué de désabuser le cabinet de Vienne. Au troisième rendez-vous, M. de Chaboulon fit seul le voyage de Bâle, M. de Werner ne reparut point[1]. L'Autriche, qui voulait bien se concerter avec le duc d'Otrante, déclinait tout rapport particulier avec Napoléon. Elle ne pouvait se méprendre sur le motif de ses démarches, et c'est pour y mettre un terme qu'elle faisait, comme on a vu, ouvrir ses dépêches en présence de tous les plénipotentiaires au congrès.

La soudaine agression de Murat, qui appelait l'Italie aux armes, et menaçait les possessions de l'Autriche de ce côté, aurait suffi pour rattacher l'empereur François

[1] Il restait, bien entendu, au duc d'Otrante d'autres moyens de correspondre avec M. de Metternich. MM. de Montron et Bresson, entre autres, venaient d'arriver de Vienne, chargés de nouvelles communications, dont il ne parla nullement à Bonaparte, qui en fut informé par M. de Chaboulon. L'empereur ne doutait plus de la trahison de son ministre, et n'attendait que l'occasion de le démasquer.

Digitized by Google

à la cause commune. La coïncidence de ces hostilités avec l'entreprise de Napoléon sur la France avait dû faire supposer un accord propre à hâter, au besoin, de la part du cabinet de Vienne, la signature du traité du 25 mars. On verra pourtant que, tout en croyant servir Napoléon, Murat agissait, en cette occasion, non seulement sans concert avec lui, mais contre ses avis même. Napoléon ne fondait aucune espérance sur la diversion prématurée des Napolitains; mais elle ne lui fut peut-être pas moins fatale que leur défection de l'année précédente; elle devint un nouveau grief pour le cabinet autrichien, dont il n'eut plus personnellement rien à attendre.

Les autres cabinets étaient moins abordables encore; et Napoléon, à bout de démarches, vit bien qu'il n'avait qu'à se préparer au combat. Vainement, dans le parlement anglais, l'opposition essaya-t-elle de le défendre: un membre de la chambre des communes[1] fit même la motion de voter une adresse au prince-régent afin que la Grande-Bretagne ne courût pas les chances d'une guerre par ce seul fait que le pouvoir exécutif en France était revenu aux mains de Napoléon. L'orateur ne ménagea point les actes du congrès de Vienne. Il demanda ce qu'on entendait par mettre un homme hors de toute relation civile et sociale? Ce qu'on voulait dire en déclarant qu'il n'avait plus d'existence légale? Si cette théorie ne menait pas droit à l'assassinat? Et, relativement à l'Angleterre, que signifiait le *memorandum* dont ses ministres avaient cru devoir accompagner la

[1] M. Withbread.

Digitized by Google

ratification du traité de Vienne? Que le prince régent ne se mêlerait pas des affaires de la France? Mais pouvait-on se mêler plus ouvertement des affaires d'un peuple que de mettre un *veto* sur le chef de son choix? Était-il possible de séparer ici le principe de l'homme? « Le retour de cet homme en France, répondit lord Castlereagh, au mépris de ses engagemens, est une insulte faite aux nations. Cet homme, se glorifiant de sa mauvaise foi, ne maintiendrait la paix que jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable de troubler de nouveau l'Europe. Avec un tel homme, il y a moins de danger à entrer en guerre immédiatement qu'à s'endormir dans l'attente de la paix. On croit voir dans le rétablissement de Bonaparte une apparence de réélection, tandis qu'en réalité ce n'est que l'acte d'une armée corrompue, mécontente et lasse de la paix qui l'a mise à la demi-solde. Comment s'en laisser imposer au point d'admettre que Bonaparte serait arrêté aujourd'hui par une constitution qui limiterait son pouvoir militaire; qui l'empêcherait de suivre à la fois l'impulsion de son caractère, le vœu de cette foule d'officiers, dont la guerre peut seule satisfaire les espérances d'avancement et de fortune, la volonté enfin de toute son armée, impatiente de son inaction? La France elle-même est intéressée à maintenir le traité que Napoléon a violé. Je conçois néanmoins qu'épuisés par tant de révolutions les Français se sentent plus disposés à se soumettre à un usurpateur qu'à faire de grands efforts pour s'en délivrer, et qu'ils soient encore entraînés par Bonaparte dès qu'il aura organisé son gouvernement et son armée; mais l'Europe ne

doit pas laisser à la France le choix de son temps et de son terrain. Si les Français ne veulent pas se réunir au reste de l'Europe qui vient combattre pour leur délivrance, pour la sûreté générale et pour la paix, ils recueilleront les fruits amers de leur faiblesse et de leur coupable docilité; ils éprouveront toutes les calamités de la guerre. » Lord Castlereagh, confirmant ensuite la note explicative ajoutée par l'Angleterre au traité du 25 mars, déclara que l'objet unique de la coalition était de retirer des mains de Bonaparte un pouvoir dangereux pour l'Europe; qu'il était sans doute désirable de rétablir les Bourbons sur le trône de France, mais que cette restauration ne devait pas être regardée comme la condition *sine quâ non* de la paix. La motion fut rejetée à la majorité de 273 voix contre 72. L'opposition renouvela la discussion sans plus d'efficacité, à propos de la question des subsides. Elle examina le droit d'intervention dans les affaires intérieures de la France; elle énuméra les conséquences funestes qui pouvaient en résulter pour la coalition, et surtout pour l'Angleterre, déjà ruinée par les sacrifices que la guerre lui avait coûtés; elle ne vit enfin chez les alliés que le projet de rétablir les Bourbons dans l'intérêt des dynasties légitimes; qu'une réaction contre tous les principes de la liberté. Le ministère établit que jamais la guerre n'avait présenté des chances plus favorables; qu'aucune puissance n'ayant désarmé, on allait entrer immédiatement en campagne, et qu'il était permis de compter sur l'assistance de la France, que ses propres soldats opprimaient. Quant au droit d'intervention, il était justifié par les dispositions

Digitized by Google

de ces mêmes soldats, et le besoin de chaque puissance de pourvoir à sa sûreté. La guerre n'avait d'autre objet que de consolider la paix, la paix incompatible avec l'existence de Napoléon à la tête du gouvernement de la France. La liberté ne pouvait être en cause : une constitution libre n'existe jamais sous un chef militaire qui tient son pouvoir de l'épée, et entend ne s'appuyer que sur elle.

Ces grands débats faisaient cependant trop de bruit pour rester sans action sur l'opinion de l'Europe. Tout indiquait, en outre, de la part de Napoléon, l'intention de l'égarer par la publication de ses notes diplomatiques, des discussions de ses publicistes, et de celles de ses lettres qu'avaient repoussées les souverains. On sait que ses principaux argumens portaient sur la déclaration du 13 mars qu'il s'efforçait d'invalider, posant en fait qu'elle se trouvait hors d'application, du moment que, maître du gouvernement sans résistance, il écartait tout motif de guerre par l'offre de ratifier le traité de Paris. La coalition voulut répondre. Une commission, prise dans le sein du congrès, fut chargée d'examiner si la position de Bonaparte avait réellement changé par le fait de sa réinstallation dans la capitale de la France, et l'offre de ratifier le traité de Paris; en d'autres termes, s'il était nécessaire de confirmer ou de modifier la déclaration du 13 mars. Cet examen, quand tous les préparatifs de la guerre semblaient terminés, quand les armées, pour ainsi dire en présence, n'attendaient que le signal d'en venir aux mains, ne pouvait être qu'une affaire de forme. La commission n'en fit pas moins son rapport, inséré au

procés-verbal du 12 mai, où les questions posées étaient discutées comme si les alliés n'avaient pas pris d'avance leurs résolutions. Ce fut, au surplus, la dernière déclaration du congrès; la force des armes devait décider du reste.

« Le succès de l'invasion de Bonaparte, disait la commission, est un *fait* et non un *droit*. Les évènemens qui l'ont conduit à Paris, qui lui ont rendu l'exercice du pouvoir, ont changé de fait la position où il se trouvait à sa rentrée en France; mais ces évènemens, amenés par des intelligences criminelles, par des conspirations militaires, par des trahisons révoltantes, ne peuvent créer un droit.

» Le consentement réel ou factice, explicite ou tacite de la nation française au rétablissement du pouvoir de Bonaparte, ne peut opérer dans sa position à l'égard des puissances étrangères aucun changement légal, ni former un titre obligatoire pour ces mêmes puissances. Elles savent que la liberté d'une nation de changer son système de gouvernement doit avoir ses justes limites, et que si les puissances étrangères n'ont pas le droit de lui *prescrire* l'usage qu'elle fera de cette liberté, elles ont celui de *protester* contre l'abus qu'elle en ferait à leurs dépens. Pénétrées de ce principe, elles ne se croient point autorisées à imposer un gouvernement à la France; mais elles ne renonceront jamais au droit d'empêcher que, sous le titre de gouvernement, il ne s'établisse en France un foyer de désordre et de bouleversement pour les autres états.

» Le vœu du peuple français serait-il pleinement

constaté, qu'il n'en serait pas moins nul et de nul effet à l'égard de l'Europe, pour le rétablissement d'un pouvoir contre lequel l'Europe entière a été en état de protestation permanente depuis le 31 mars 1814 jusqu'au 13 mars 1815. Le jour de leur entrée à Paris, les souverains déclarèrent qu'ils ne traiteraient jamais de la paix avec Bonaparte : cette déclaration, hautement applaudie par la France et par l'Europe, amena l'abdication de Napoléon et la convention du 11 avril qui forma la base de la négociation principale. Elle fut explicitement articulée dans le préambule du traité de Paris. La nation française, en supposant même qu'elle soit parfaitement libre et unie, ne peut se soustraire à cette condition fondamentale sans renverser le traité de Paris et tous ses rapports actuels avec le système européen. La base, la condition essentielle du traité de Paris était l'abolition du pouvoir de Bonaparte : or, Bonaparte venant rétablir ce pouvoir, renverse le fondement du traité; il se replace volontairement, et replace la France qui le souffre, dans la situation politique antérieure au 31 mars 1814 : or le consentement formel de la nation française au retour de Bonaparte sur le trône équivaudrait à une déclaration de guerre contre l'Europe.

» Tout en proclamant qu'il n'y a rien de changé, tout en offrant de sanctionner le traité de Paris, Bonaparte et ses conseillers conçoivent et sentent eux-mêmes que tout est changé autour d'eux. S'agit-il seulement de *maintenir* le traité de Paris? Non, il faudrait le *refaire*. L'homme qui, offrant aujourd'hui de sanctionner ce traité, prétend substituer sa garantie à celle

d'un souverain dont la loyauté était sans tache et la bienveillance sans mesure, n'est-il pas le même qui a ravagé et bouleversé la terre quinze ans? N'a-t-il pas sacrifié des millions de victimes et le bonheur d'une génération entière à un système de conquêtes que des trèves peu dignes du nom de paix n'ont rendu que plus accablant et plus odieux? Ce fut pendant ces perfides intervalles de paix, plus funestes à l'Europe que les guerres dont elle était tourmentée, que Bonaparte s'empara du Piémont, de Parme, de Gênes, de Lucques, des Etats de Rome, de la Hollande, des pays entre le Rhin et l'Elbe, et qu'il forma successivement ce qu'il appelait le *grand empire*. Ce fut aussi dans une époque de paix (du moins avec tout le continent) qu'il porta ses premiers coups au Portugal et à l'Espagne, croyant achever la conquête de ces pays par la ruse et par l'audace, tandis que le patriotisme et l'énergie des peuples de la Péninsule l'entraînaient dans une guerre sanglante, origine de sa chute et du salut de l'Europe.

» Et ce même homme, qui vient d'usurper un trône auquel il avait renoncé, n'a d'autre garantie à proposer à l'Europe que sa parole. Après la cruelle expérience de quinze années, qui aurait le courage d'accepter cette garantie? Et si la nation française a réellement embrassé sa cause, qui respecterait davantage la caution qu'elle pourrait offrir? La paix avec un gouvernement placé dans de telles mains, et composé de tels élémens, ne serait qu'un état perpétuel d'incertitude, d'anxiété et de danger : un sombre mécontentement planerait sur tous les pays de l'Europe, et, du jour au lendemain, l'Europe en alarmes s'attendrait à une

Digitized by Google

nouvelle explosion. Une guerre ouverte est préférable. »

A la suite de ce rapport, le congrès déclara à l'unanimité que les motifs qui avaient dicté son manifeste du 13 mars subsistaient dans toute leur force, et qu'il serait inutile d'y rien ajouter. Cette conclusion fut signée de tous les plénipotentiaires, y compris ceux des puissances du second ordre, comme l'expression dernière des sentimens de la coalition.

L'acte du 12 mai n'en était pas moins une déclaration nouvelle. Le 13 mars les souverains alliés se disaient prêts à fournir au roi de France tous les secours nécessaires; maintenant ils parlaient à peu près le même langage que le ministère anglais au parlement[1]. Ils n'a-

[1] Il fut ouvert des conférences entre les ministres des puissances alliées et la députation des plénipotentiaires des princes et villes libres d'Allemagne, pour régler le mode de leur adhésion au traité du 25 mars. Dans la conférence du 12 avril, le prince de Metternich dit que le traité à conclure renfermait quatre objets : 1° l'accession; 2° la garantie des puissances; 3° la fixation des contingens; 4° une convention particulière pour fixer l'entretien des troupes.

Le plénipotentiaire de Nassau, le baron de Gagern, dit « que s'il y avait de grandes monarchies, elles étaient nécessaires pour balancer d'autres monarchies également grandes; que toutefois la France était la première de toutes par ses ressources intérieures qui étaient telles que l'Europe entière réunie contre elle était à peine un adversaire assez puissant; que la France était entourée d'un triple rang de places fortes qu'elle n'avait pas acquises ou conquises par des voies légitimes, mais que ses intrigues et les discordes de l'Allemagne lui avaient données dans le cours des derniers siècles; que l'Alsace était en première ligne parmi les provinces que son astuce lui avait mises entre les mains.

» Je me suis assez prononcé, ajoutait le baron de Gagern, sur la paix de Paris, rédigée dans des termes préjudiciables à l'Allemagne.

gissaient que dans l'intérêt de leur sûreté commune, ne se croyant pas d'ailleurs autorisés à imposer à la France

Toutefois on avait l'intention de ménager l'amour-propre des Français, en étendant encore leurs limites. On voulait replacer les Bourbons sur le trône sous des auspices favorables, et l'on espérait qu'une conduite si magnanime consoliderait la paix et affermirait la tranquillité. Il n'en a pas été ainsi. *Le mortel qui a réuni au plus haut degré l'audace, la méchanceté et la perfidie*, s'est replacé sur le trône; il nous menace de nouveau; que dis-je, sa seule existence est une menace. Nous la repousserons les armes à la main. L'union qui règne entre nous, l'amitié de toutes les puissances et de tous les peuples qui partagent nos sentimens, nous encouragent dans cette lutte périlleuse... Si nos armes sont bénies, si les armées françaises sont défaites, et si les forteresses tombent, nous sommes autorisés à espérer un plus heureux résultat que celui de la paix de Paris. Il est de notre devoir de le vouloir, de le dire, de le proclamer hautement, et de travailler pour le repos de nos enfans.... Convenons cependant que si la partie saine de la nation revenue à elle-même, pendant qu'il en est temps encore, se délivre sans que nous ayons besoin de verser notre sang, les choses devront rester au point où elles étaient au 30 mai 1814; mais si la force des armes décide en notre faveur, qu'il ne soit plus question d'une paix comme celle de Paris. »

Le comte de Clancarty s'exprime en ces termes dans sa lettre au vicomte de Castlereagh, datée de Vienne, 6 mai :

« Les rois de l'Europe, dit-il, sont en guerre pour assurer leur propre indépendance, et reconquérir cette paix et cette tranquillité permanente que le monde a si long-temps désirées. Ils ne sont pas même en guerre pour la plus ou moins grande tranquillité future, mais parce que la France sous son chef actuel ne peut donner aucune sécurité quelconque. Dans cette guerre, leur intention n'est pas de s'immiscer dans les droits légitimes du peuple français; ils n'ont pas l'intention de s'opposer au droit qu'a cette nation de se choisir une forme de gouvernement; ils ne veulent pas affaiblir son indépendance comme peuple libre et grand : mais ils croient avoir le droit, et un droit de la plus haute nature, de s'opposer au rétablissement d'un individu comme chef du gouvernement français,

un gouvernement de leur choix. Ils ne dissimulaient point sans doute l'affection qu'ils portaient à Louis XVIII; mais ce n'était pas encore cette fois pour le rétablir qu'ils allaient combattre. La restauration dépendait toujours des vœux de la France. Seulement elle offrait aux alliés, et ils ne s'en cachaient point, plus de sécurité que tout autre gouvernement, et promettait des conditions meilleures. Les choses s'étaient déjà ainsi passées. Aussi le congrès répondait-il avec raison à la proposition de ratifier le traité de Paris, que les stipulations en ayant été basées sur le caractère moral des parties, il ne pourrait être question que de le refaire; que Bonaparte, si les alliés lui eussent accordé la paix, n'aurait pas obtenu les conditions favorables de ce traité; que sa parole n'eût pas suffi pour délivrer de quatre cent mille étrangers le territoire de la France; qu'on eût enfin exigé de lui d'autres garanties que de Louis XVIII.

A part ces considérations, le rétablissement de Louis XVIII n'était rien moins que la cause de la guerre

dont la conduite passée a constamment montré que, dans une telle position, il ne laissera pas jouir de la paix les autres nations.

» Quelque généreux que soient les sentimens des souverains en faveur du rétablissement du roi, ils ne cherchent pas autrement à influencer les mesures de la nation française dans le choix de cette dynastie ou de toute autre, ni dans la forme de son gouvernement, qu'autant que cela peut être nécessaire à la sûreté et à la tranquillité permanente de l'Europe. Que la France donne une sécurité raisonnable à cet égard, telle que les autres états ont le droit légitime de la réclamer pour leur propre défense, et leur objet est rempli.

» L'acte par lequel l'Autriche accède au huitième article du traité du 25 mars porte en substance : « que l'interprétation donnée par » le gouvernement britannique est entièrement conforme aux

déclarée à Bonaparte; et la signature de M. de Talleyrand au bas de la déclaration du 12 mai, à moins qu'elle ne signifiât que les alliés reconnaissaient le roi de France jusqu'à occurrence de nouveaux évènemens, s'accordait assez mal avec les termes même de cet acte qui plaçait dans une position tout à fait fausse le plénipotentiaire français. Cette espèce de contradiction ne pouvait manquer d'être relevée; et elle le fut par le duc de Vicence comme une preuve du peu de sincérité des alliés.

Au surplus, le duc de Vicence ne prenait plus la peine de taire la vérité : la guerre, de son aveu, était désormais inévitable. « Tous les cabinets sont contre nous, disait-il; mais quatre grandes puissances surtout nous menacent : l'Angleterre, qui veut détruire le principe de notre force continentale et de notre force maritime; la Russie, qui joue sur le continent le rôle que la France a joué pendant quinze ans, et qui ne veut pas qu'il existe à l'occident de l'Europe un gouvernement assez fort pour balancer ou limiter son ascendant sur les états intermédiaires; la Prusse, qui ne voit d'avenir pour elle que dans la ruine de la nation énergique dont l'existence oppose un mur d'airain à ses usurpations; l'Autriche qui, cédant à l'empire des circonstances, marche contre la France comme pour

» principes sur lesquels Sa Majesté Impériale se propose de régler
» sa politique dans le cours de la guerre actuelle... L'empereur est
» convaincu que le devoir qui lui est imposé par l'intérêt de ses
» sujets, et par ses propres principes, ne lui permettra pas de
» poursuivre la guerre pour imposer à la France un gouvernement
» quelconque. »

Digitized by Google

augmenter le triomphe du cabinet de Pétersbourg. Ces quatre puissances entraînent naturellement avec elles tous les états qui touchent leur territoire et qui se trouvent sur leur passage. Il n'est pas même certain que la Suisse, dominée par une influence étrangère, fasse respecter sa neutralité. Pour appuyer ces efforts, la trésorerie de Londres se dispose à salarier les combattans. » Et ce que le duc de Vicence ne pouvait ajouter, lord Castlereagh l'avait proclamé devant les communes d'Angleterre : les avantages de la situation actuelle des alliés étaient immenses. La France avait recouvré ses prisonniers ; mais c'était un bien faible accroissement à ses forces, en comparaison des ressources acquises par la coalition. Jamais celle-ci ne présenta, en hommes et en matériel, une masse de moyens aussi formidable. Elle possédait en outre Luxembourg, Mayence, les places fortes de la Belgique sur lesquelles on devait se replier en cas de revers; derrière cette ligne étaient Anvers, Berg-op-Zoom, Breda et Maestricht; sans parler de l'appui qu'on espérait rencontrer au sein de la France elle-même.

D'après le traité de Chaumont, les quatre grandes puissances s'étaient engagées à entretenir chacune une force effective de cent cinquante mille hommes; mais dans cette nouvelle guerre, elles dépassaient le nombre fixé par la lettre des traités. L'Autriche et la Russie avaient plus que doublé leur contingent; la Prusse augmentait le sien de cent mille hommes; l'Angleterre n'avait sur pied que cinquante mille hommes, mais elle subvenait à l'entretien de cent mille Russes ou Allemands, ce qui élevait son contingent à l'effectif con-

venu. Quant aux états secondaires, la Bavière seule fournissait soixante mille hommes, les Pays-Bas cinquante-mille, et l'on estimait à cent cinquante mille hommes la totalité des soldats tirés des petits états d'Allemagne, y compris la Saxe et le Hanovre[1]. La Suède et l'Espagne n'avaient point adhéré au traité du 25 mars; la première, sous prétexte de consolider la réunion de la Norwége; la seconde, uniquement par un point d'étiquette, n'ayant pas été considérée comme puissance principale dans le traité. Toutefois un manifeste en date du 2 mai ne laissait aucun doute sur les intentions du cabinet de Madrid, qui se contenta d'arguer de motifs particuliers pour ne pas faire cause commune avec les autres puissances.

Qu'allait opposer Napoléon aux gigantesques efforts de ses ennemis? Après des prodiges d'activité, à peine avait-il rassemblé une armée égale à la sixième partie de leurs forces. A la manière dont s'exprimait cepen-

[1] Voici le nombre d'hommes que l'Angleterre avait pris l'engagement de payer :

Autrichiens.	300,000.
Russes.	375,000.
Prussiens.	275,000.
Bavarois.	60,000.
Autres états allemands	150,000.
Pays-Bas.	50,000.
Anglais	50,000.
Espagnols	40,000.
Sardes.	20,000.
Suisses	30,000.
Portugais	15,000.
Total	1,365,000.

Le royaume de Naples était encore en la puissance de Murat.

Digitized by Google

dant le duc de Vicence, il est évident que l'empereur n'attendait plus rien des négociations, et que, désespérant de détourner le danger, il se disposait résolument à y faire face. Il quitta enfin le ton conciliant affecté jusqu'à ce jour, et n'hésita point à accuser les principales puissances d'arrière-pensées de cupidité et d'ambition. En dépouillant cette feinte résignation il fallait s'occuper activement d'accélérer les moyens de défense. Un décret avait rappelé sous les drapeaux tous les militaires qui, *par quelques raisons que ce fût*, s'en trouvaient éloignés. Ainsi ceux qui étaient en congé, en retraite, en réforme, se voyaient obligés de rejoindre Dans la ligne, les deux premiers bataillons furent sur le champ complétés par le troisième, dont les vides devaient être remplis par les hommes rappelés. Les cadres d'un quatrième et d'un cinquième bataillon recevaient en même temps les recrues. La gendarmerie céda dix mille chevaux tout dressés à la cavalerie afin de composer un cinquième escadron de réserve. Le service de l'artillerie replaça en ligne cent batteries. On acheta vingt mille chevaux du train et des équipages. L'armée enfin était portée à près de deux cent mille combattans, presque tous vieux soldats[1]. La garde impériale, composée de vingt régimens d'infanterie, cinq régimens de cavalerie, de plusieurs corps de gendarmerie, d'artillerie et de génie, offrait vingt mille hommes d'élite. Six régimens de tirailleurs et six de voltigeurs, organisés par le

[1] Les rapports ministériels l'élevaient à 300,000 hommes; mais on avait intérêt à parler ainsi. Toutes les autres ressources étaient supputées avec la même exagération.

général Drouot, leur furent adjoints. Toutes ces troupes devaient se partager, selon l'occasion, en quatre corps d'armée, sur la frontière du Nord, sur la Moselle, sur le Rhin et aux pieds des Alpes; en trois corps d'observation, l'un du Jura à Béfort, l'autre du Var à Antibes, le troisième des Pyrénées à Perpignan et à Bordeaux; et en une armée de réserve réunie à Paris et à Laon.

Les travaux d'armement étaient poussés avec la même rapidité. Dix ateliers d'armes employaient, à Paris seulement, plus de cinq mille ouvriers; quatre-vingts mille fusils y furent réparés en deux mois. Des ateliers d'habillemens, de sellerie, de charronage, s'ouvrirent de toutes parts. Les places fortes furent mises en état; on fortifia même les villes ouvertes et les principales positions des frontières. Soissons, Laon, La Fère, Saint-Quentin, Guise, Château-Thierry, Vitry et Langres, durent se préparer à faire résistance. Ces dispositions s'étendaient à Châlons-sur-Marne, Reims, Dijon, mais notamment à Lyon et à Paris. Des ouvrages de campagne s'élevèrent dans la forêt de Mormale; des retranchemens furent construits aux cinq passages des Vosges, et l'on s'occupa de pourvoir à la défense des défilés du Jura et de toute la frontière des Alpes.

Napoléon n'épargna aucun artifice pour donner à la lutte terrible qui se préparait l'apparence d'une guerre nationale. Il fut, sous ce point de vue, puissamment secondé par les hommes de la révolution: car s'ils redoutaient ses triomphes, ils sentaient qu'ils ne pouvaient pour le moment se passer de son concours. Carnot rivalisait d'émulation avec Davoust: le ministre de l'intérieur

Digitized by Google

l'emportait même sur le ministre de la guerre. L'organisation des gardes nationales fut l'ouvrage en quelque sorte exclusif de Carnot, et doubla les forces de Bonaparte. Tous les Français de vingt à soixante ans étaient censés former la garde nationale de l'empire, divisée en deux classes : la première de vingt à quarante ans, désignée sous la dénomination de garde nationale mobile, la seconde de quarante à soixante ans, appelée garde sédentaire. La garde nationale mobile comptait quatre cent dix-sept bataillons, et présentait une force numérique de près de quatre cent mille hommes destinés aux garnisons et aux réserves. La garde sédentaire devait fournir trois mille bataillons, chargés de la défense municipale, et s'élevant à deux millions d'hommes armés. Le temps et les moyens manquaient tout à la fois pour remplir un plan aussi vaste ; mais Carnot y travaillait sans relâche et ne désespérait pas d'y réussir. Son zèle tenait de l'enthousiasme. « Toutes les garanties, disait-il dans une de ses circulaires, celles de nos droits politiques surtout, se trouvent dans la grande mesure qui opposera, au besoin, à l'ennemi deux millions de citoyens, armés d'après des bases régulières. » Mais c'est là justement ce que redoutait Napoléon; aussi n'usa-t-il de la grande mesure qui excitait l'enthousiasme de Carnot qu'avec une extrême méfiance. Il préféra renoncer au secours qu'elle aurait pu lui apporter, dans la crainte de donner de nouvelles forces à la révolution. Cent trente mille gardes nationaux seulement furent requis. Sur ce nombre, douze mille canonniers, promptement organisés, furent répartis

dans les places, où l'on appela en même temps les officiers et les soldats retraités, qui, hors d'état de servir en campagne, pouvaient encore être utiles dans l'intérieur. Il y eut enfin trente-six bataillons de partisans, de fédérés, qu'on nomma les tirailleurs de la garde nationale, et parmi lesquels on avait placé un grand nombre d'anciens officiers. Napoléon ne vit dans cette armée supplémentaire qu'un instrument politique dont on pouvait se servir efficacement contre lui-même; mais sans puissance pour repousser l'ennemi. Il ne tira d'autre parti de cet élan militaire que d'en faire dans ses harangues un grand étalage pour effrayer les étrangers. Les journaux étaient remplis chaque jour d'un immense dénombrement de soldats et de moyens de défense. Les rapports officiels portaient le total des forces françaises à neuf cent mille hommes, dont plus des deux tiers auraient déjà été sous les drapeaux, et le surplus en marche pour les rejoindre. A part ces amplifications, qui ne balançaient pas même les forces réelles de l'ennemi, l'armée impériale était pleine d'ardeur, et son attitude présageait une lutte acharnée. Elle n'avait, il est vrai, d'autre appui à l'intérieur que deux factions mal unies, avec lesquelles son chef s'était témérairement compromis; et ce contact n'avait pas été sans influence sur l'esprit des généraux. Napoléon, accoutumé de la part de ses partisans à un dévouement à toute épreuve, les voyait en frémissant se rendre les échos de la presse révolutionnaire qui ne cessait de lui rappeler ses engagemens. Mais ces engagemens, il était aussi difficile à Napoléon de les rétracter que de s'y soumettre. Pour échapper à cette

Digitized by Google

alternative, il fallait gagner du temps, et il s'imagina qu'il pourrait transiger ; il se trompa.

La révolution l'avait deviné, et elle n'était plus sa dupe. Elle savait bien qu'il n'invoquait dans son langage la cause des peuples que dans l'impossibilité de se rallier à celle des rois. C'est ce qui l'avait conduit dans le piége d'une assemblée du Champ-de-Mai et d'une réforme constitutionnelle. Il était difficile de satisfaire les indépendans et de conserver la dictature ! On s'efforça de rapprocher les hommes de l'empire et de la révolution ; on leur démontra qu'ils n'étaient forts que par leur union. Tout projet de gouvernement autre que l'empire, disaient les négociateurs, était chimérique et impraticable ; la masse du peuple elle-même tremblait à l'idée de troubles nouveaux, en voyant reparaître les idées de république ; ils ajoutaient d'ailleurs que Bonaparte, créé par la révolution, n'étant rien que par elle et avec elle, ne pouvait se défendre qu'en la défendant : il était essentiellement l'homme nouveau, le prince de la constitution nouvelle, le prince national, ce que Guillaume III fut pour l'Angleterre. Les révolutionnaires feignirent de se rendre à ces raisons.

Pour échapper aux jacobins, on conseilla à l'empereur de se rapprocher des constitutionnels modérés, des monarchistes de l'école de madame de Staël, et même des hommes de 89 qu'on prétendait opposer à ceux de 93. Napoléon eut l'air de goûter cette idée ; il fit écrire à Benjamin Constant. Le publiciste célèbre, qui avait protesté si énergiquement la veille du 20 mars contre le retour de l'île d'Elbe, se rendit sans hésiter,

le 14 avril, à l'invitation du chambellan de service qui l'appelait aux Tuileries par ordre de l'empereur. L'empereur reçut B. Constant comme s'il eût ignoré sa philippique récente. La conversation fut longue, et de part et d'autre habilement soutenue. Napoléon ne s'y donna point le mérite de revenir à la liberté par inclination; il préféra ne paraître céder qu'à la nécessité des circonstances. « La nation, dit-il, s'est reposée douze ans de toute agitation politique, et depuis une année elle se repose de la guerre. Ce double repos lui a rendu un besoin d'activité. Elle veut, ou croit vouloir une tribune et des assemblées. Elles ne les a pas toujours voulues. Elle s'est jetée à mes pieds quand je suis arrivé au gouvernement. Vous devez vous en souvenir, vous qui essayâtes de l'opposition. Où était votre appui, votre force? nulle part. J'ai pris moins d'autorité que l'on ne m'invitait à en prendre. Aujourd'hui tout est changé. Un gouvernement faible, contraire aux intérêts nationaux, a donné à ces intérêts l'habitude d'être en défense et de chicaner l'autorité. Le goût des constitutions, des débats, des harangues, paraît revenu... Cependant ce n'est que la minorité qui les veut, ne vous y trompez pas. Le peuple, ou si vous l'aimez mieux, la multitude ne veut que moi. Vous ne l'avez pas vue cette multitude se pressant sur mes pas, se précipitant du haut des montagnes, m'appelant, me cherchant, me saluant. Je ne suis pas, comme on l'a dit, l'empereur des soldats; je suis celui des paysans, des plébéiens de la France. Aussi, malgré tout le passé, vous voyez le peuple revenir à moi. Il y a sympathie entre nous. La fibre populaire répond à la mienne. Je suis

Digitized by Google

sorti des rangs du peuple ; ma voix agit sur lui. Voyez ces conscrits, ces fils de paysans : je ne les flattais pas ; je les traitais rudement. Ils ne m'entouraient pas moins, ils n'en criaient pas moins : *Vive l'empereur!* C'est qu'entre eux et moi il y a même nature. Ils me regardent comme leur soutien, leur sauveur contre les nobles. Je n'ai qu'à faire un signe, à détourner les yeux, les nobles seront massacrés dans toutes les provinces... Mais je ne veux pas être le roi d'une jacquerie... S'il y a des moyens de gouverner par une constitution, à la bonne heure... J'ai voulu l'empire du monde, et, pour me l'assurer, un pouvoir sans bornes m'était nécessaire. Pour gouverner la France seule, il se peut qu'une constitution vaille mieux... Voyez donc ce qui vous semble possible; apportez-moi vos idées. Des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, la liberté de la presse, je veux tout cela... La liberté de la presse surtout : l'étouffer est absurde. Je suis convaincu sur cet article... Je suis l'homme du peuple; si le peuple veut réellement la liberté, je la lui dois. J'ai reconnu sa souveraineté. Il faut que je prête l'oreille à ses volontés, même à ses caprices. Je n'ai jamais voulu l'opprimer pour mon plaisir. J'avais de grands desseins ; le sort en a décidé. Je ne suis plus un conquérant, je ne puis plus l'être. Je sais ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Je n'ai plus qu'une mission, relever la France et lui donner un gouvernement qui lui convienne... Je ne hais pas la liberté; je l'ai écartée lorsqu'elle obstruait ma route, mais je la comprends; j'ai été nourri dans ses pensées... Aussi bien, l'ouvrage de quinze années est

détruit, il ne peut se recommencer. Il faudrait vingt ans et deux millions d'hommes à sacrifier... D'ailleurs je désire la paix, et je ne l'obtiendrai qu'à force de victoires. Je ne veux pas vous donner de fausses espérances : je laisse dire qu'il y a des négociations; il n'y en a point. Je prévois une lutte difficile, une guerre longue. Pour la soutenir, il faut que la nation m'appuie; mais en récompense, je le crois, elle exigera de la liberté. Elle en aura... La situation est neuve. Je ne demande pas mieux que d'être éclairé. Je vieillis. On n'est plus à quarante-cinq ans ce qu'on était à trente. Le repos d'un roi constitutionnel peut me convenir. Il conviendra plus sûrement à mon fils [1]. »

Napoléon était-il sincère dans cette manière de prendre les évènemens? Il est certain du moins qu'il évitait ainsi de répudier son passé. Au lieu de prendre l'attitude du repentir et de se présenter comme corrigé par les leçons de l'adversité, il examina la situation avec la plus froide indifférence, et exclusivement dans son intérêt. Il voulait bien souscrire à une constitution puisqu'il n'y avait pas moyen de s'en dédire; puisque tel était le caprice du peuple, et qu'il fallait une compensation aux sacrifices qu'on allait lui imposer. Mais si, d'un autre côté, le peuple était à lui; s'il avait sur la multitude l'empire irrésistible dont il se vantait, comment se montrait-il de si facile composition envers une minorité qu'un signe pouvait faire disparaître? Son thème n'était donc pas si rigoureusement calculé qu'il n'impliquât encore contradiction?

[1] B. Constant. *Mémoires sur les Cent-Jours.*

Digitized by Google

Benjamin Constant répondit aux désirs de l'empereur. Il accepta le poste de conseiller d'état, et devint membre de la commission chargée de rédiger la constitution nouvelle. L'entretien qui venait d'avoir lieu diminua sa conviction antérieure que Napoléon et la liberté était incompatibles. « Mille nuances qui restent inaperçues dans l'éloignement, a écrit depuis B. Constant, se montrent à l'œil attentif quand la distance devient moins grande ; et il y a bien peu d'êtres, quelque redoutables qu'ils paraissent, dans lesquels on ne démêle de près quelque chose d'humain. » Benjamin Constant revint peu à peu de ses premières terreurs, au point de se charger, en quelque sorte, du canevas de cette constitution que Napoléon promettait à la France.

Au reste, B. Constant n'était pas le seul à qui Napoléon se fût particulièrement adressé, et les projets de constitution abondèrent. A sa seconde entrevue, le nouveau conseiller d'état trouva l'empereur les mains pleines de papiers; il y avait des déclamations philanthropiques sur les droits de l'homme et en faveur des formes républicaines; il y avait entre autres une esquisse de république où l'on proposait des inquisiteurs d'état, un conseil des dix, des cénseurs pour exclure de toute fonction les candidats suspects, le tout dirigé comme de raison contre les ennemis de la liberté. C'était, au dire de Napoléon, l'ouvrage d'un républicain qui avait fait au sein de la convention son éducation constitutionnelle. Il y avait, en opposition à tous ces projets, force flatteries, force avertissemens au pouvoir pour le tenir en défiance du peuple, force

conseils sur la ligne à suivre pour reconquérir dans toute son étendue une autorité qu'on savait être si profitable au pays. L'auteur d'un de ces envois se justifiait même de n'avoir pas signé la fameuse déclaration du conseil d'état, motivant son refus sur sa haine pour la souveraineté du peuple et sa confiance en la personne de l'empereur. On s'évertuait ainsi à forger des plans qui ne laissaient entrevoir aucune idée applicable.

Le travail de Benjamin Constant n'offrait pas le même inconvénient. Il aurait d'abord été dégagé, assure-t-on, de tout vestige de ces constitutions impériales, de ces sénatus-consultes organiques, qui avaient fait peser sur la nation un intolérable despotisme. B. Constant voulait, disait-il, éviter toute mention de l'empire, comme antécédant du gouvernement qui allait s'établir. « Ce n'est pas là ce que j'entends, se serait écrié Napoléon : vous m'ôtez mon passé, je veux le conserver. Que faites-vous donc de mes onze ans de règne ? j'y ai quelques droits, je pense; l'Europe le sait. Il faut que la nouvelle constitution se rattache à l'ancienne. Elle aura la sanction de plusieurs années de gloire et de succès. » B. Constant prétend avoir lutté vainement contre ce système. Il ne déguisa point à Bonaparte qu'il avait plus besoin de popularité que de souvenirs, et que ceux dont il croyait se faire un appui étaient bien plutôt un obstacle. Napoléon fut inflexible; il sembla même plusieurs fois disposé à renoncer à tout essai de gouvernement constitutionnel, et, dans cette appréhension, celui dont il invoquait les lumières jugea que la prudence lui commandait

Digitized by Google

de céder. L'obstination de l'empereur ne parut plus tenir qu'à une question de forme contre laquelle on s'exposait à perdre la question du fond. Mais, comme B. Constant l'a reconnu lui-même, on ne pouvait se fourvoyer plus complètement.

Comment n'avait-on pas pressenti les intentions de Napoléon? N'était-il pas évident qu'il n'aspirait qu'à ressaisir sa puissance et à la dégager des entraves que la révolution voulait lui imposer? Il est certain qu'avec le maintien des lois impériales l'arbitraire impérial était toujours possible. Aussi la révolution avait-elle prétendu tout refaire. Elle insistait pour que l'assemblée du champ de mai fût véritablement constituante; c'est-à-dire pour que les électeurs, comme représentans immédiats du peuple, eussent le privilége de modifier le projet qui leur serait soumis. Il ne restait que la difficulté d'organiser en assemblée délibérante vingt-cinq mille citoyens ayant droit de voter; mais Napoléon ne s'y arrêta point. Bien qu'il eût promis une constitution nouvelle, et qu'elle dût être soumise à la discussion libre des délégués de la nation, il allégua que les circonstances et l'agitation des esprits ne permettaient point de débattre publiquement et sans danger, des matières d'une aussi haute importance; et, après avoir amendé à sa manière le travail de Benjamin Constant et de la commission du conseil d'état, il annonça l'intention de ne le présenter que comme un acte additionnel aux constitutions précédentes. Cette prétention fut généralement combattue; le conseil des ministres fut à peu près unanime pour remontrer à l'empereur qu'il ne remplissait point ses promesses;

qu'on avait compté sur une constitution purgée des actes despotiques sanctionnés par le sénat, et qu'il allait perdre la confiance de toutes les opinions disposées à le soutenir. Mais ces opinions, l'empereur ne s'y fiait pas lui-même; il ne cherchait qu'à échapper aux liens dont elles auraient voulu l'envelopper. Il regardait les constitutions de l'empire comme les titres de propriété de sa couronne; et il aurait craint, en les annulant, de paraître recommencer un règne nouveau[1].

L'empereur persista dans sa résolution; l'acte additionnel aux constitutions de l'empire parut à la date du 22 avril, et dix jours furent donnés aux citoyens pour aller apposer leur acceptation ou leur refus sur des registres ouverts à cet effet dans les secrétariats des mairies. On ne peut se faire une idée du mécontentement excité par cette combinaison inattendue; il n'y eut qu'un cri pour la repousser. Ce fut dans toute la presse un soulèvement d'indignation qui ne gardait plus de mesure. La révolution se voyait jouée; ce passé, que Napoléon ne voulait pas abjurer, et dont elle demandait le sacrifice, elle le voyait renaître, en effet, dans tout ce qu'il offrait de plus odieux. N'était-ce pas à l'aide de cette législation impériale, que Napoléon avait foulé aux pieds les droits les plus saints? Ne pouvait-il pas s'en servir encore pour interpréter à sa guise l'acte additionnel, pour le dénaturer et le rendre illusoire?

[1] « Napoléon, après avoir voué au ridicule les prétentions du *roi d'Hartwell*, était enclin lui-même à se persuader que son règne n'avait pas été interrompu par son séjour à l'île d'Elbe. » (Fleury de Chaboulon.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Cet acte additionnel était en réalité la seule chose qu'on pût faire, puisque les constitutions de l'empire, objet d'une réprobation si naturelle, formaient la base de l'ordre établi; la restauration n'avait qu'en partie répudié ce fatal héritage. Toute l'organisation intérieure, la hiérarchie et les attributions de tous les pouvoirs, toutes les lois civiles et criminelles, se rattachaient de près ou de loin aux institutions que Napoléon avait données à la France. Abroger en masse ces institutions, sans rien mettre à la place, était impraticable, et l'on n'avait guère le temps de les remplacer. Un des décrets de Lyon annonçait, il est vrai, la réunion des colléges électoraux en assemblée extraordinaire du champ de mai, afin de corriger et modifier les constitutions de l'empire conformément au vœu du peuple; mais Napoléon n'avait suivi en cette circonstance que les inspirations de la politique du moment. Un nouveau décret borna les attributions de l'assemblée du champ de mai au recensement des votes pour l'acte additionnel. La révolution ne fut frappée que de ce qu'elle appelait, non sans fondement, un manque de foi. Elle ne pouvait tolérer que Napoléon, s'arrogeant un droit qu'elle avait dénié au roi de France, prétendît lui octroyer un acte de constitution quelconque, et le soumettre à la simple formalité d'un vote, sans discussions et sans examen.

L'acte additionnel établissait des droits que la révolution eût contestés. Elle n'eût accordé qu'en tremblant à Napoléon une délégation nouvelle, et d'après l'acte additionnel il était toujours empereur *par la grace de Dieu*. Dès lors que devenait le principe de la souveraineté

populaire ? La plupart des griefs accumulés contre la charte royale subsistaient dans la constitution nouvelle, qui n'en était sous beaucoup de rapports qu'une imitation. L'empereur se réservait non seulement l'initiative des lois, mais la nomination illimitée d'une pairie héréditaire. N'était-ce pas reconstituer la noblesse récemment abolie par décret ? Mais ce que la charte royale ne contenait point, ce qu'elle avait même expressément aboli, c'était cet odieux attentat au droit de propriété, qui, sous le nom de confiscation, se trouvait consacré dans presque tous les articles de la pénalité impériale. « Le silence gardé sur la confiscation, dit Benjamin Constant, remplissait les esprits de pressentimens sinistres. » On le croit sans peine, puisqu'il équivalait à son maintien. L'acte additionnel confirmait en effet toutes les dispositions antérieures qu'il ne modifiait point. L'omission dont se plaignait Benjamin Constant devait le toucher d'autant plus vivement que l'acte additionnel était en grande partie son ouvrage. Des représentations furent faites à l'empereur ; le conseil d'état témoigna le désir unanime de voir la confiscation abolie; il fut appuyé énergiquement par le conseil des ministres; mais l'empereur repoussa toutes les instances ; il fut même au moment de jeter tout à fait le masque et de briser le frein qui le retenait. « On me pousse, s'écria-t-il avec colère, dans une route qui n'est pas la mienne. On m'affaiblit, on m'enchaîne. La France me cherche et ne me trouve plus. L'opinion était excellente, elle est exécrable. La France se demande qu'est devenu le vieux bras de l'empereur, ce bras dont elle a besoin pour dompter

Digitized by Google

l'Europe. Que me parle-t-on de bonté, de justice abstraite, de lois naturelles? La première loi c'est la nécessité ; la première justice c'est le salut public. On veut que des hommes que j'ai comblés de biens s'en servent pour conspirer contre moi dans l'étranger! Cela ne peut être, cela ne sera pas!... Chaque Français, chaque soldat, chaque patriote aurait droit de me demander compte des richesses laissées à ses ennemis. Quand la paix sera faite, nous verrons. A chaque jour sa peine, à chaque circonstance sa loi, à chacun sa nature. La mienne n'est pas d'être un ange. Messieurs, je le répète, il faut qu'on retrouve, il faut qu'on revoie le vieux bras de l'empereur. » On n'insista plus.

La confiscation, a-t-on dit pour justifier cette condescendance coupable, n'était qu'une mesure comminatoire, dirigée surtout contre les partisans du roi alors en état d'hostilité flagrante. Il se peut que tel fût effectivement son but principal, mais là ne s'arrêtait point sa portée. En s'attaquant à la propriété, elle intéressait les opinions les plus indifférentes, qu'elle pouvait atteindre indirectement. C'était une loi d'exception contre ceux qui possèdent, car les gouvernemens révolutionnaires eurent toujours cette classe en suspicion [1].

[1] Peu de jours après le 20 mars, la confiscation, déjà rétablie par les décrets de Lyon, donna lieu à une discussion animée dans une des salles d'attente des Tuileries, entre les officiers de Napoléon. Comme le général Bernard s'élevait contre un aussi indigne moyen, Napoléon, qui entendait tout de la pièce voisine, entr'ouvrit la porte, s'avança peu à peu, et frappant doucement sur l'épaule du général :

Par une conséquence logique de ce principe, la propriété n'était plus une condition nécessaire pour être élu membre de la chambre des représentans; ou plutôt, la défense de la propriété se voyait remise aux non-propriétaires. La chambre des représentans se composait de six cent-vingt-neuf membres, âgés de vingt-cinq ans au moins, et recevant une indemnité; elle nommait son président à l'ouverture de la première session, sauf l'approbation de l'empereur. Ses séances étaient publiques, ainsi que celles de la chambre des pairs, dont les membres prenaient séance à vingt et un ans, mais n'avaient voix délibérative qu'à vingt-cinq. Aucun discours écrit, excepté les rapports des commissions et les communications du gouvernement, ne pouvait être lu à la tribune. Les colléges électoraux de département et d'arrondissement étaient maintenus conformément au sénatus-consulte du 16 thermidor an x, qui, bien que légèrement modifié par quelques articles supplémentaires, eût pu cependant amener les grands propriétaires à la chambre[1]. Le système électoral se trouvait de la sorte à peu près établi. Il en était de même de la responsabilité des ministres, à laquelle l'acte additionnel consacrait une série d'articles : les dispositions de la constitution de l'an VIII, qui assuraient l'inviolabilité des fonctionnaires de toutes les classes, devaient être spécialement révisées. Les abus de la presse portés au jugement du jury, des limites imposées

« Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que tous ceux qui possèdent sont contre vous. » Cet aveu peint à lui seul la situation.

[1] Voy. t. II, p. 11 et suivantes.

à la juridiction des commissions militaires, ainsi que la faculté de déclarer en état de siége une portion quelconque du territoire (pouvoir exorbitant, et en vertu duquel le souverain suspendait à son gré la législation régulière), les levées d'hommes, comme la fixation de l'impôt, soumises à la sanction des chambres, la prééminence du culte catholique effacée, tels étaient encore les points principaux dérogeant plus ou moins, soit aux constitutions de l'empire, soit à la charte royale, dont, à part quelques formalités de détail, on reproduisait presque l'expression.

Ainsi que la charte, l'acte additionnel avait son préambule. Napoléon y faisait remonter ses droits aux constitutions antérieures, qu'il présentait comme autant de perfectionnemens apportés aux besoins de chaque époque. Il n'avait ajourné, disait-il, les institutions plus expressément destinées à protéger la liberté des citoyens, que par suite de sa préoccupation à organiser une *grande confédération européenne,* dont les évènemens l'avaient détourné. Son but n'était plus que d'accroître la prospérité de la France par l'affermissement de la liberté publique; de là ce supplément aux constitutions qu'il soumettait à l'acceptation du pays. Bonaparte reprenait donc de sa propre autorité la couronne qu'il avait abdiquée. L'acceptation de l'acte additionnel était même préjugée par un décret, et sa promulgation ordonnée d'avance[1]. Outre

[1] « Un mode d'acceptation illusoire semblait nous ramener aux époques où, consulté pour la forme, le peuple sanctionnait, par un assentiment commandé d'avance, ce qu'on lui imposait de plus contraire à ses désirs. » (B. Constant. *Mém. sur les Cent-Jours.*)

son préambule [1], l'acte additionnel avait sa conclusion, par laquelle le peuple français, en confirmant à Bonaparte la délégation de ses pouvoirs, déclarait en excepter le droit de rappeler les Bourbons ou *aucun prince de leur famille*, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, et interdisait au gouvernement, aux chambres et aux citoyens toute proposition à cet égard. Si l'on avait pu douter des sentimens de la France, ce dernier article eût suffi pour les proclamer. Tant de précautions contre l'autorité légitime témoignaient assez hautement des alarmes de l'usurpateur. On a dit que c'était surtout le duc d'Orléans que Napoléon avait en vue [2]. Napoléon n'ignorait pas, en effet, que le duc d'Orléans était une des éventualités du duc d'Otrante; mais il connaissait aussi le peu de consistance d'un parti qui aurait eu d'ailleurs tout à faire avant que le prince pour lequel il se serait sacrifié voulût se prononcer. La cause des terreurs de Napoléon était plus présente; elle était tout entière dans les droits irrécusables du roi. Terreurs impuissantes! mélange d'irritation et de faiblesse! Comme si Napoléon avait le moyen de faire

[1] « Ce préambule, qui tua l'acte additionnel, est, je crois, l'ouvrage de M. Benjamin Constant. » (Fleury de Chaboulon.)

[2] Cambacérès croit Fouché tout à fait vendu au duc d'Orléans. Napoléon, dit-il, redoutait beaucoup ce dernier, et disait au retour de l'île d'Elbe : « Le duc d'Orléans pourrait convenir à ceux qui ont fait la révolution. Il leur ferait, dans le premier moment, des concessions, et leur offrirait des garanties qu'il ne pourrait pas violer impunément, puisque ceux qui l'auraient élevé pourraient l'abattre. Quant à Louis XVIII, qui prétend régner par la grace de Dieu, et quant à moi, qui règne par la grace de mon épée, c'est différent. »
(*Souvenirs du général Lamarque.*)

Digitized by Google

respecter l'interdiction qu'il lançait contre la légitimité!

N'était-ce pas, d'un autre côté, reconnaître et violer en même temps le même principe? admettre la souveraineté du peuple et se jouer d'elle? Aussi Bonaparte allait-il voir toute la force révolutionnaire lui échapper. Déjà moins d'acclamations parmi les masses, moins de popularité. L'acte additionnel n'était plus qu'une perfidie, un leurre odieux, renouvelé du despotisme impérial. Et cependant il y avait encore dans l'ensemble de la nouvelle constitution, si elle était observée, assez de liberté pour renverser le tyran. A la vérité, elle ne renfermait pas plus que les constitutions précédentes les garanties de son inviolabilité; mais encore fallait-il acquérir une certaine force pour la violer ouvertement [1]. C'est contre ce danger plus ou moins

[1] « Je savais trop que des déclarations vagues en faveur de la souveraineté du peuple n'opposent aux empiètemens de l'autorité aucune barrière. Comme ce sont toujours les dépositaires de l'autorité, soit législative, soit exécutive, qui expriment la volonté du peuple souverain, il est facile à tous les gouvernemens, et plus facile aux gouvernemens représentatifs qu'aux autres, quand les droits individuels ne sont pas garantis par des institutions fortes, de faire vouloir au souverain prétendu tout ce qui peut servir à l'opprimer comme sujet, ou prenant la route opposée pour arriver à un terme identique, de l'opprimer comme sujet pour lui faire sanctionner son esclavage comme souverain. Bonaparte lui-même nous avait légué plus d'un exemple frappant de ce genre. » (Benjamin Constant. *Mém.*)

« Dans une de ces conversations ayant pour sujet l'esprit de liberté qui s'exprimait partout avec une si grande énergie, il me dit du ton d'une question : « Tout cela durera deux ou trois ans?..... » Je ne doute pas que, s'il eût reconquis la paix, sa puissance courait de grands dangers dans les troubles intérieurs. »

(*Mém. de Lavallette.*)

éloigné que la révolution prenait dès à présent ses mesures. L'acte additionnel était tous les jours attaqué avec la dernière violence. Des écrivains renommés eurent beau prendre la défense de Napoléon, ils eurent beau soutenir que nul état moderne, nulle république n'avait jamais possédé des institutions aussi bienfaisantes, aussi libérales, leur éloquence et leur érudition furent sans effet. Les ennemis de l'acte additionnel se bornaient à le juger d'après son titre; et comme, par le passé auquel il se rattachait, ce titre n'était rien moins que rassurant, l'œuvre ne tarda point à devenir l'objet de la réprobation générale. Elle fut condamnée, on peut le dire, sur la seule prévention des souvenirs qu'elle rappelait.

Napoléon, loin de prévoir un tel résultat, se persuadait au contraire qu'on lui saurait gré de s'être si promptement démis de la dictature. Son attente fut cruellement déçue. La rumeur publique devint si bruyante, l'esprit d'opposition prit un caractère si virulent, que Napoléon, effrayé, se vit sur le point de déchirer toutes ses concessions et de ressaisir violemment son omnipotence. Le conseil lui en fut donné non seulement par ses affidés, mais par ceux des jacobins accoutumés à juger les affaires avec sang-froid, et jaloux de prévenir des divisions qui ne pouvaient que tourner au détriment de leur cause. « Repoussons d'abord l'ennemi commun, disaient ces derniers, et nous nous débattrons ensuite. » Ils étaient en conséquence d'avis que Napoléon reprît et conservât la dictature, tant que la patrie serait en danger; qu'il réunit tous les pouvoirs dans sa main, comme le comité

Digitized by Google

du salut public en 1793; qu'il en appelât non pas aux classes moyennes, mais à la multitude, mais aux classes inférieures de la société, leur promettant les biens acquis sur l'état, ceux des émigrés, des nobles, des conspirateurs, et proclamant leur indépendance dans toute l'Europe. D'après un autre plan, attribué à Carnot, on proposait de reconnaître simplement par un décret, et comme un hommage à la liberté de la presse, la nécessité de nouvelles améliorations dans l'acte constitutionnel, qu'on eût alors renvoyé à la révision de la chambre des représentans, et dont on eût soumis la nouvelle rédaction à l'acceptation du peuple dans les assemblées primaires.

Sans se rendre à aucune de ces propositions, Napoléon adopta un parti qui se rapprochait de la dernière. Par un décret portant convocation des colléges électoraux, il s'excusa, sur la gravité des circonstances, d'avoir abrégé les formes qu'il avait promis de suivre pour la rédaction de l'acte constitutionnel; il allégua les mêmes motifs pour faire procéder à la nomination des députés avant l'acceptation de cet acte, qui, contenant en lui-même le principe de toute amélioration, pourrait être modifié conformément à la volonté nationale.

C'était au champ de mai que les électeurs devaient se réunir pour procéder au recensement des votes, comme s'il n'en fallait pas davantage pour donner à l'acte constitutionnel force de loi. Cette assemblée n'avait pas le moindre droit d'examen, on ne lui réservait pas même les moyens de vérifier l'authenticité des suffrages. Tout allait se réduire pour elle au dépouillement d'un

scrutin. Or, les droits dont on la frustrait après avoir proclamé la souveraineté du peuple étaient maintenant remis aux deux chambres. Jamais la dérision ne fut portée plus loin.

Ne pouvant maîtriser l'opinion de la capitale, Bonaparte essaya de lui opposer celle des départemens. Des commissaires extraordinaires furent envoyés dans toutes les divisions, avec la mission de travailler l'esprit public[1]. Partis de Paris en même temps que l'acte additionnel, ils s'attachèrent avant tout à en provoquer l'acceptation et à obtenir des élections dans le sens de la politique impériale. Ils avaient plein pouvoir de

[1] 1e division, MM. le baron de Sussy;
2e Bedoch;
3e le baron de Gérando;
4e le comte Rampon;
5e le baron de Pommereul;
6e Dumolard;
7e Bourdon de Vatry;
8e Le comte Rœderer;
9e le baron d'Alphonse;
10e le comte de Pontécoulant;
11e le comte Boissy-d'Anglas;
12e le comte Miot;
13e le comte Cafarelli;
14e le comte Français de Nantes;
15e le baron Quinette;
16e le baron Costaz;
17e le comte Thibaudeau;
18e le comte Marct;
19e le baron Marchand;
20e le comte Colchen;
21e le comte Chasset;
22e le duc de Padoue.

Digitized by Google

destituer et de remplacer les autorités, et ils en usèrent avec une ardeur qui ne fit qu'ajouter au nombre des mécontens. Mais tout leur zèle ne put empêcher les protestations les plus énergiques. M. de Kergorlay eut le courage de faire imprimer et distribuer la sienne, déposée au bureau de la préfecture de police, et son exemple eut des imitateurs [1]. L'opposition se manifesta plus alarmante encore dans le choix des députés : car ici elle pouvait acquérir un ascendant que Napoléon ne se sentait pas en état de combattre. Sous ce dernier rapport, la plupart des commissaires ne servirent l'empereur qu'à demi; ceux qui n'agirent pas sous les inspirations de Fouché suivirent celles de Carnot, ou consultèrent plutôt l'intérêt de leurs propres opinions que celui de la cause purement impérialiste. Sauf quelques notabilités, telles que Regnault de Saint-Jean d'Angely et Boulay de la Meurthe, les élections donnèrent à Napoléon peu de partisans dévoués. Son frère Lucien fut élu par le département de l'Isère. A ces faibles exceptions près, toutes les voix se partagèrent entre les diverses nuances du parti constitutionnel et

[1] « Je crois devoir à mes concitoyens, disait M. de Kergorlay, et certainement je me dois à moi-même d'exposer les motifs de mon vote contre l'acte intitulé : Acte additionnel aux constitutions de l'empire. Ces motifs sont, que le 67e article de cet acte viole la liberté des citoyens français, en ce qu'il prétend les empêcher d'exercer le droit qu'ils ont de proposer le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône. Je proteste contre cet article, parce que je suis convaincu que le rétablissement de cette dynastie sur le trône est le seul moyen de rendre le bonheur aux Français. »

M. Lepelletier de Rosambo publia un vote à peu près semblable.

du parti révolutionnaire ; elles envoyèrent siéger sur les mêmes bancs MM. Flaugergues et Dumolard , Manuel et Dupin aîné, de Lameth et de Lafayette, Lanjuinais et Merlin de Douai , Cambon et Barrère. Les colléges furent du reste assez peu nombreux , et composés généralement des opinions intéressées à s'y produire : quelques uns ne réunirent qu'une vingtaine d'électeurs; et l'urne du collége des Basses-Alpes, qui nomma M. Manuel, ne compta notamment que quatorze bulletins. Enfin vingt-neuf départemens n'eurent pas de représentans à la chambre.

L'assemblée du champ de mai , fixée d'abord au 26 du mois, n'eut lieu que le 1er juin. Ce fut une pompe tout à fait théâtrale. Cinquante mille hommes de toutes armes se rendirent au Champ-de-Mars , au bruit du canon et des fanfares, formant le cortége de Napoléon qui s'avançait entouré des grands dignitaires de sa cour, et avec tout l'appareil de son ancienne puissance. Une enceinte demi-circulaire et couverte , où dix mille personnes pouvaient tenir assises, faisait face au trône adossé au grand balcon de l'École militaire. Vis à vis s'élevait un autel. Les électeurs se placèrent dans la rotonde ; les ministres, les maréchaux , les chambellans et les officiers de l'empereur vinrent se ranger sur les marches du trône, tandis qu'un petit nombre de prélats , ayant à leur tête les archevêques de Tours et de Bourges [1], entouraient l'autel. La cérémonie commença par la célébration de la messe. Une députation de cinq cents électeurs s'avança ensuite au

[1] MM. de Barral et Fallot de Beaumont.

Digitized by Google

pied du trône, et l'un d'eux[1] s'adressa à l'empereur en ces termes :

« Sire, le peuple français vous avait décerné la couronne ; vous l'avez déposée sans son aveu, ses suffrages viennent de vous imposer le devoir de la reprendre.

» Un contrat nouveau s'est formé entre le trône et la nation. Rassemblés de tous les points de l'empire autour des tables de la loi où nous venons inscrire le vœu du peuple, ce vœu, seule source du légitime pouvoir, il nous est impossible de ne pas faire retentir la voix de la France dont nous sommes les organes immédiats, de ne pas dire, en présence de l'Europe, au chef auguste de la nation ce qu'elle attend de lui, ce qu'il doit attendre d'elle.

» Que veut la ligue des rois alliés ? Comment avons-nous motivé leur agression ? Nous ne voulons pas du chef qu'ils veulent nous imposer, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas. Ils osent vous proscrire personnellement, vous, Sire, qui, maître tant de fois de leurs capitales, les avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés. On proscrirait le moins connu de nos citoyens que nous devrions le défendre ; il serait comme vous sous l'égide de la loi et de la nation.

» On nous menace d'une invasion ; et cependant, resserrés dans des frontières qui ne sont pas les nôtres, que long-temps, et avant votre règne, la victoire et la paix même avaient reculées, nous n'avons point franchi cette étroite enceinte par respect pour des traités que vous n'avez pas signés, et que vous avez offert de

[1] M. Dubois (d'Angers).

respecter. Ne craint-on pas de nous rappeler des temps et un état de choses naguère si différens, et qui pourraient encore se reproduire? Serait-ce la première fois que nous aurions vaincu l'Europe armée contre nous?...

» Sire, rien n'est impossible, rien ne sera épargné pour nous assurer l'honneur et l'indépendance, ces biens plus chers que la vie; tout sera tenté, tout sera exécuté pour repousser un joug ignominieux. Nous le disons aux nations : puissent leurs chefs nous entendre! S'ils acceptent vos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que la paix lui coûte; si on ne lui laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation tout entière se lève pour la guerre; tout Français est soldat; nous sommes prêts à vous dégager des offres, trop modérées peut-être, que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement...

» Les trois branches de la législature vont se mettre en action. Un seul sentiment les animera. Confiant dans les promesses de Votre Majesté, nous lui remettons, nous remettons à nos représentans et à la chambre des pairs, le soin de revoir, de perfectionner, de consolider, de concert, sans précipitation, sans secousse, avec sagesse et maturité, notre système constitutionnel et les constitutions qui doivent en être la garantie. Sire, un trône relevé par les armées étrangères s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous nous rapportiez de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hom-

Digitized by Google

mes, tous les erremens de notre véritable gloire, toutes les espérances de nos véritables prospérités. »

Cette dernière phrase, qui joignait une adulation hypocrite à une calomnie suffisamment réfutée, était substituée à celle-ci, dont la rudesse avait au contraire quelque chose d'injurieux : « Nous nous sommes ralliés à vous, Sire, parce que nous avons espéré que vous nous rapporteriez de la retraite toute la fécondité des repentirs d'un grand homme. » On voit, au surplus, que le corps électoral s'en tenait à peine à la lettre du décret qui le convoquait. Ce n'était pas d'insignifiantes modifications, mais une refonte générale de la constitution qu'il attendait des deux chambres. Quant à la jactance du langage adressé à l'Europe, elle était l'effet de la situation désespérée où l'on se trouvait, et qui ne laissait aucune voie ouverte à la conciliation.

L'archichancelier ayant proclamé le résultat des votes[1], l'empereur ordonna au chef des hérauts d'armes d'annoncer que l'acte additionnel était accepté par le peuple, et prenant aussitôt la parole :

« Empereur, consul, soldat, dit-il, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions. Comme ce roi d'Athènes, je

[1] Votes affirmatifs		1,288,357.
Négatifs		4,207.
Armées de terre et de mer	Affirmatifs	244,000.
	Négatifs	595.

Une assemblée centrale des électeurs, établie au palais Bourbon, avait procédé au recensement.

Digitized by Google

me suis sacrifié pour mon peuple, dans l'espoir de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits. L'indignation de voir ces droits sacrés, acquis par vingt années de victoires, méconnus et perdus à jamais; le cri de l'honneur français flétri; les vœux de la nation m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

» En traversant, au milieu de l'allégresse publique, les diverses provinces de l'empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix : les nations sont liées par les traités de leurs gouvernemens, quels qu'ils soient. Ma pensée se portait alors tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple. J'ai convoqué le champ de mai.

» Je n'ai point tardé à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrière toutes nos places du nord, et de concilier les différens qui les divisent en se partageant la Lorraine et l'Alsace.

» Il a fallu se préparer à la guerre. Lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses.

» Français! vous allez retourner dans vos départemens. Dites aux citoyens que les circonstances sont

Digitized by Google

grandes ; qu'avec de l'union, de l'énergie, de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs. Dites-leur que les rois que j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la conservation de leur couronne; qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que, tant que les Français me conserveront les sentimens d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante. Français ! ma volonté est celle du peuple, mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

De vives acclamations accueillirent ces paroles; mais elles ne prouvaient rien moins que cette unanimité de sentimens dont avait besoin Napoléon. Les mécontens n'ajoutaient aucune foi aux allocutions impériales; elles n'étaient à leurs yeux qu'une fourberie politique que les faits venaient presque toujours démasquer. Depuis le golfe Juan, Napoléon n'avait cessé d'exploiter le vocabulaire de la révolution, pour n'aboutir qu'aux constitutions de l'empire. Ces expressions : *mon peuple*, *ma capitale*, blessaient le rigorisme républicain qui ne s'était jamais montré plus susceptible. Il fut révolté d'un cérémonial emprunté à des usages de cour qu'il avait proscrits. Le costume de Napoléon et celui de ses frères, portant la tunique et

le manteau parsemés d'abeilles, la vue de ses pages et de ses courtisans, firent une impression défavorable. Le grand chambellan le disputait au grand-maître des cérémonies. Celui-ci avait transmis au héraut d'armes l'ordre de proclamer l'acceptation de l'acte additionnel; celui-là faisait apporter cet acte devant le trône pour que l'empereur en signât la promulgation. L'empereur recevait la plume des mains du prince Joseph à qui elle était remise par le prince archichancelier, et prêtait ensuite son serment sur les saints évangiles, que lui présentait à genoux l'archevêque de Bourges.

Toute cette étiquette parut ridicule. Elle contrastait maladroitement avec la situation. Napoléon avait voulu frapper les imaginations par l'étalage d'une grandeur artificielle; mais l'effet était manqué, et il lui fut facile de s'en convaincre. Il n'y eut qu'un beau moment dans les pompes de ce spectacle : ce fut celui où l'empereur descendit les marches du trône, et alla se placer sur une estrade au milieu du Champ-de-Mars, pour y distribuer les aigles à l'armée et aux cohortes des départemens. Les ministres de la guerre et de la marine, au nom des armées de terre et de mer, et à la tête de leurs députations; le ministre de l'intérieur, au nom des gardes nationales et à la tête des électeurs, vinrent prêter serment à leur tour, et recevoir de la main de l'empereur les drapeaux qui leur étaient destinés. « Je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales, s'écria Napoléon; vous jurez de la défendre au prix de votre sang; vous jurez de ne jamais reconnaître d'autre signe de ralliement, et de mourir tous plutôt que de souffrir que les étrangers viennent dicter la loi à la

Digitized by Google

patrie. » On n'entendit qu'un cri parmi les troupes rangées autour de l'estrade; toutes les bouches répétèrent: Nous le jurons! Tous les bras levés semblaient vouloir encore ajouter au témoignage de ce dévoûment aveugle. Ce fut un moment d'enthousiasme; mais ce fut le seul.

L'issue du champ de mai désappointait d'ailleurs complètement le parti révolutionnaire, à qui l'on avait fait espérer pour cette journée un exemple inattendu de généreuse abnégation, un sacrifice sublime, une abdication volontaire en un mot, à laquelle Napoléon était bien incapable de se prêter. Il paraît certain que quelques insinuations avaient été faites à l'empereur qui s'était obstiné à ne pas les comprendre. Les républicains auraient désiré que Napoléon eût aboli l'empire et établi une magistrature populaire; les partisans de la régence lui reprochaient de n'avoir point proclamé Napoléon II; d'autres enfin, et c'était le plus grand nombre, soutenaient qu'il aurait dû se démettre de la couronne, et laisser à la nation souveraine le droit de la lui rendre ou de l'offrir au plus digne. Sans examiner les chances de ces diverses propositions, on ne conçoit guère comment on pouvait s'attendre à les faire admettre par Napoléon avant qu'il eût tenté le sort des combats. Quoi qu'il en soit, il n'en persista pas moins à régner et à se défendre. Ses ennemis ne se montrèrent que plus animés. Le champ de mai, où ils comptaient trouver un grand congrès national, ne fut plus dans leurs accusations qu'une profanation politique. Ils attaquèrent le résultat du scrutin. L'homme qui se vantait d'avoir été nommé empereur

par quatre millions de citoyens atteignait à peine maintenant un million de votes, y compris ceux de ses fonctionnaires, de ses employés et de ses soldats. Il restait onze départemens, dont on n'avait pas le relevé; et l'on osait promulguer, comme loi consentie par tous, un acte sur lequel on avouait que onze départemens, c'est-à-dire le huitième de la France, ne s'étaient pas prononcés!

Le jour même de la cérémonie du champ de mai, un décret avait fixé au surlendemain l'ouverture des chambres. C'était pour l'empereur un nouveau sujet d'appréhension. Le souvenir des assemblées précédentes l'obsédait malgré lui. Il craignait que l'opposition inhérente aux gouvernemens représentatifs ne dégénérât contre lui en résistance. Il prévoyait que les représentans chercheraient à entraver l'exercice de son autorité, et que, dans sa position, ils seraient un embarras plutôt qu'un appui. Pour les satisfaire, il fallait des victoires, et Napoléon, encore sous le coup de ses derniers revers, ne pressentait que trop qu'on ne lui en pardonnerait point de nouveaux. « La crainte du péril dérange toutes les têtes, disait-il. Les gens avides de bruit s'érigent en avocats du peuple. De conseillers ils deviennent censeurs, de censeurs factieux, et de factieux rebelles. Il faut alors que le prince subisse leur joug ou qu'il les chasse, et, dans l'un ou l'autre cas, il compromet presque toujours sa couronne et l'état. » Napoléon comptait sur le crédit et sur la résistance de la chambre des pairs. Il espérait qu'elle contiendrait les représentans par sa fermeté, et leur imposerait par son exemple. Sa composition avait été

Digitized by Google

arrêtée sur plusieurs listes d'anciens sénateurs, de propriétaires, de négocians; l'empereur sentit la nécessité d'appeler au sein de cette pairie nouvelle tous les grands noms historiques qui flattaient si agréablement son oreille. Il savait que de tels noms, loin d'exercer la moindre influence sur la chambre des représentans, lui fourniraient un motif de plus d'animosité. Il n'ignorait pas qu'il s'exposait d'ailleurs à des refus; mais il comprenait trop bien les conditions nécessaires de la monarchie pour ne pas tenter d'attirer vers lui quelques illustrations de l'ancienne noblesse; mais, parmi les candidats auxquels on s'était adressé et dont on avait sondé les dispositions, on remarquait une hésitation décourageante. Plusieurs avaient nettement refusé. De tous ces refus, nul ne contrariait plus vivement Napoléon que celui du duc de Tarente. Ce maréchal, qui lui était resté fidèle jusqu'au dernier moment en 1814, fut inébranlable dans les nouveaux devoirs qui l'attachaient à la cause du roi.

Le 3 juin, la chambre des représentans se réunit au palais Bourbon, et se constitua provisoirement sous la présidence du doyen d'âge. La constitution laissait aux représentans le droit de nommer leur président. Napoléon avait fait faire des démarches afin d'attirer les suffrages sur son frère Lucien, et dans cet espoir il ne publia point sur le champ la liste des pairs, se réservant la faculté d'y comprendre le prince, selon l'issue du scrutin. Mais le nom de Lucien rappelait le 18 brumaire, et la chambre résolut de faire un autre choix. L'assemblée exprima d'abord le désir de connaître la liste de la chambre des pairs: l'empereur fit répondre

que cette liste ne serait arrêtée qu'après l'ouverture de la session. De violens murmures s'élevèrent. Un membre, M. Dupin, proposa d'ajourner la constitution définitive de la chambre jusqu'à ce que la liste en question eût été fournie. On passa outre; mais le scrutin se ressentit du mécontentement de l'assemblée. Quatre-vingts voix au plus se disséminèrent sur les candidats impérialistes, tandis que M. Lanjuinais, élu président, en réunissait 277. MM. Flaugergues, Dupont de l'Eure, de La Fayette et Grenier furent appelés à la vice-présidence. Ce résultat irrita au dernier point l'empereur. Le président d'âge, chargé de le lui annoncer, attendit long-temps sans être reçu. Napoléon se borna à dire qu'il ferait connaître sa réponse par un chambellan de service. On s'en plaignit hautement. « Qu'est-ce qu'un chambellan de service, s'écria-t-on ? Il n'y a entre les représentans du peuple et l'empereur d'autres intermédiaires que les ministres. » Peu d'instans après, Napoléon s'excusait en alléguant un malentendu.

La séance du lendemain amena un nouveau sujet d'irritation. M. Dupin proposa de décider qu'aucun serment ne pourrait être exigé de la nation qu'en exécution d'une loi, la seule manière d'exprimer constitutionnellement le vœu du pays, et non en vertu d'un décret qui ne renferme que la seule volonté du prince. Cette proposition, appuyée par M. Roy, et combattue par M. Boulay de la Meurthe, fut rejetée; mais elle n'affecta pas moins vivement l'empereur, dont elle remettait l'autorité en délibération. Elle tendait, comme on voit, à déclarer nul, de fait et de droit, le serment

Digitized by Google

prêté à l'empereur et à la constitution, au nom de la nation et de l'armée, dans la solennité du champ de mai. « Je m'aperçois avec douleur, dit à ce propos Napoléon, que les députés ne sont point disposés à ne faire qu'un avec moi, et qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de me chercher querelle. De quoi ont-ils à se plaindre? Que leur ai-je fait? Je leur ai donné de la liberté à pleines mains; je leur en ai peut-être trop donné, car les rois ont aujourd'hui plus besoin de garanties que les nations. J'y mettrai du mien tout ce que je pourrai; mais s'ils croient faire de moi un soliveau ou un second Louis XVI, ils se trompent : je ne suis pas homme à me laisser faire la loi par les avocats, ni à me laisser couper la tête par des factieux. »

Les représentans faisaient de l'opposition, pour ainsi dire, avant d'être constitués. M. Carnot-Feulins ayant proposé de déclarer que l'armée avait bien mérité de la patrie, sa motion fut rejetée à l'unanimité. La chambre craignait d'aduler le soldat, et peut-être aussi sentait-elle qu'elle n'avait pas de remerciemens à voter au parjure. Ces symptômes d'hostilité n'auraient sans doute point inquiété Napoléon en tout autre temps : il eût dissous cette assemblée. Mais comment recourir à un semblable expédient dans la circonstance? Il n'y avait qu'un parti à prendre : souffrir ce qu'on ne pouvait empêcher.

L'échec du prince Lucien dans sa candidature à la présidence permettait de publier la liste des pairs. Elle parut le 6 juin dans le *Moniteur*. La grande majorité des membres avait été prise parmi les hommes

de l'empire. Le parti de la révolution y était représenté par Carnot, Fouché, Quinette, Sieyes et Thibaudeau. Il y avait quatre pairs ecclésiastiques : les cardinaux Fech et Cambacérès, et les archevêques de Tours et de Bourges. On y remarquait quelques anciens noms, entre autres ceux de Praslin, Ségur, Molé, et beaucoup d'ex-sénateurs, qui, après avoir reçu la pairie de Louis XVIII, l'acceptaient encore de Bonaparte.

Le 7 juin, l'empereur ouvrit la session en personne. Il se présenta devant les deux chambres avec le même appareil que devant l'assemblée du champ de mai. « Depuis trois mois, dit-il, les circonstances et la confiance du peuple m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui j'accomplis le désir le plus pressant de mon cœur : je viens commencer la monarchie constitutionnelle. Nos constitutions sont éparses; une de nos plus importantes occupations sera de les réunir dans un seul cadre et de les coordonner dans une seule pensée. J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible; je dis *possible*, parce que l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu. Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines. Des rassemblemens ont lieu; on communique avec Gand comme en 1792 avec Coblentz. Des mesures législatives sont indispensables. C'est à votre patriotisme, à vos lumières, à votre attachement à ma personne, que je me confie sans réserve. La liberté de la presse est inhérente à la constitution actuelle; mais il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfans de la nation

Digitized by Google

pour aller défendre la patrie. L'armée et moi nous ferons notre devoir. Vous, pairs et représentans, donnez à la nation l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme; et, comme le sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France. La cause sainte de la patrie triomphera ».

Ce discours produisit une vive impression sur l'assemblée. Les mesures répressives que réclamait Napoléon indiquaient assez qu'il ne déposait pas la dictature sans crainte. L'empereur appelait aussi l'attention des législateurs sur la situation des finances : elles eussent été, d'après lui, dans un état satisfaisant, sans le surcroît de dépenses que les circonstances avaient exigé; on pouvait, ajoutait-il, faire face à tout, en réalisant dans l'année toutes les recettes comprises dans le budget. La forme du doute sous laquelle il enveloppait l'annonce de son départ alarma un moment le parti révolutionnaire, pour qui Napoléon n'était une nécessité qu'à la tête de ses soldats. L'empereur ne songeait, en effet, à quitter Paris qu'en tremblant. Il se voyait débordé par l'opinion, et il ne donnait déjà plus l'acte additionnel que comme un règlement provisoire, en attendant la refonte de toutes les constitutions.

Les chambres préparèrent leurs adresses. Dans la discussion de celle des représentans, un admirateur maladroit de Napoléon, M. Félix Lepelletier, après avoir fait observer que la flatterie avait donné le surnom de *désiré* à un autre prince, proposa de décerner celui de *sauveur de la patrie* à l'empereur, qui était venu déli-

vrer la France de l'esclavage royal. Cette motion ridicule, étouffée en quelque sorte sous les sarcasmes de l'assemblée, fut repoussée par un murmure unanime d'improbation. On demanda à son auteur d'attendre au moins que la patrie fût sauvée. La chambre, loin de colorer sa décision de manière à adoucir ce qu'elle pouvait avoir de blessant pour l'empereur, y mit au contraire une brutalité affectée. Il ne pouvait pas en être autrement. La chambre reflétait toutes les opinions qui avaient conspiré le renversement des Bourbons; mais la chute des Bourbons n'impliquait point dans tous les esprits le rétablissement de Bonaparte, odieux aux uns, par suite d'inimitiés personnelles, aux autres par le souvenir de son despotisme et des excès de son ambition. D'un autre côté, les amis de Napoléon, tout en refusant de participer à la coalition, restaient dans une attitude indécise, parce qu'ils redoutaient aussi intérieurement les envahissemens du pouvoir impérial, et qu'ils n'étaient point fâchés de laisser à d'autres le soin de s'y opposer. Ainsi l'assemblée, presque tout entière, quoique mue par des motifs différens, se trouvait en état d'insurrection contre le chef de l'état, sans s'apercevoir que cette opposition intempestive allait jeter la défiance et l'irrésolution au fond des ames, et détruire l'union des mêmes intérêts et des mêmes volontés, la seule force qui restât contre les ennemis du dehors.

Les adresses furent présentées le 11. Les deux chambres remerciaient Napoléon de l'intention qu'il avait manifestée de soumettre aux formes et aux règles constitutionnelles le pouvoir illimité qu'il tenait des

Digitized by Google

circonstances. La chambre des représentans insistait seule sur les récentes promesses de l'empereur : « Les principales bases de cette monarchie protectrice de la liberté, de l'égalité, du bonheur du peuple, ont été reconnues par Votre Majesté, qui, se portant d'elle-même au devant de tous les scrupules et de tous les vœux, a déclaré que le soin de réunir nos constitutions éparses et de les coordonner était une des plus importantes occupations réservées à la législature. Fidèle à sa mission, la chambre des représentans remplira la tâche qui lui est dévolue dans ce noble travail. Elle demande que, pour satisfaire à la volonté publique, la délibération nationale rectifie le plus tôt possible ce que l'urgence de la situation a pu produire de défectueux ». La chambre revenait sur le même sujet en terminant son adresse : « Et tandis que Votre Majesté, opposant à la plus injuste agression la valeur de nos armées et la force de son génie, ne cherchera dans la victoire qu'un moyen d'arriver à une paix durable, la chambre des représentans croira marcher vers le même but, en travaillant sans relâche au pacte dont le perfectionnement doit cimenter encore l'union du peuple et du trône, et fortifier, aux yeux de l'Europe, par l'amélioration de nos institutions, la garantie de nos engagemens. » Ces paroles avaient au moins autant pour objet de rassurer les souverains alliés que d'encourager Bonaparte. Les deux adresses s'accordaient d'ailleurs pour protester contre toute idée d'agrandissement et de conquête : « Si le succès répond à la justice de notre cause, disaient les pairs, la France n'en veut d'autre fruit que la paix. Nos

institutions garantissent à l'Europe que jamais le gouvernement français ne peut être entraîné par les séductions de la victoire. » — « Aucun projet ambitieux n'entre dans la pensée du peuple français, disaient les représentans; la volonté même du prince victorieux serait impuissante pour entraîner la nation hors des limites de sa propre défense. »

L'empereur ne répondit que peu de mots à la chambre des pairs dont il s'était assuré la majorité. « La lutte dans laquelle nous sommes engagés, dit-il, est sérieuse. La justice de notre cause, l'esprit public de la nation et le courage de l'armée sont de puissans motifs pour espérer des succès; mais si nous avions des revers, c'est alors surtout que j'aimerais à voir se déployer toute l'énergie de ce grand peuple; c'est alors que je trouverais dans la chambre des pairs des preuves d'attachement à la patrie et à moi. » Ce langage, si différent de celui qu'en pareille circonstance Napoléon avait coutume de parler, était peu propre à inspirer de la confiance. C'était la première fois qu'au moment d'entrer en campagne on entendait supposer des revers. Sa réponse à la chambre des représentans laissait entrevoir des craintes d'une autre nature. « Je partirai cette nuit, disait l'empereur, pour me rendre à la tête de mes armées; les mouvemens des différens corps ennemis y rendent ma présence indispensable. Pendant mon absence, je verrais avec plaisir qu'une commission nommée par chaque chambre *méditât* sur nos institutions. La constitution est notre point de ralliement; elle doit être notre étoile polaire en ces momens

Digitized by Google

d'orage. Toute discussion publique qui tendrait à diminuer, directement ou indirectement, la confiance qu'on doit avoir dans ses dispositions, serait un malheur pour l'état. La crise est forte. N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité, en s'occupant de discussions abstraites au moment où le bélier brisait les portes de la ville... Aidez-moi à sauver la patrie. Premier représentant du peuple, j'ai contracté l'obligation que je renouvelle, d'employer, dans des temps plus tranquilles, toutes les prérogatives de la couronne, et le peu d'expérience que j'ai acquis, à vous seconder dans l'amélioration de nos institutions. »

Les représentans prirent fort mal cette réponse : ils la regardèrent comme une leçon injurieuse à la dignité de la chambre. Ils ne reconnaissaient point à Napoléon le droit de leur donner des avis, alors qu'ils se l'arrogeaient envers lui sans scrupule, et avec une sorte d'ostentation.

L'empereur partit, ainsi qu'il l'avait annoncé, dans la nuit du 11 au 12 mai. Un conseil présidé par le prince Joseph fut chargé du gouvernement pendant son absence. Le prince Joseph s'était trouvé remplir les mêmes fonctions dans les derniers jours de la puissance impériale, en 1814, et son nom devint un mauvais présage pour ceux qui ne croyaient plus à la fortune de l'empereur. Caractère plus résolu, le prince Lucien faisait également partie du conseil, composé de tous les ministres à portefeuille, et auxquels avaient été adjoints, comme ministres d'état, les

Digitized by Google

comtes Defermon, Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Boulay de la Meurthe et Merlin de Douai. « Faites votre devoir, leur dit Napoléon au moment de partir ; l'armée et moi nous allons faire le nôtre. Je vous recommande de l'unité, du zèle et de l'énergie. »

Il parut étrange de voir associer au gouvernement des ministres d'état non responsables. Mais l'empereur donna pour raison de cette innovation que les ministres à portefeuille, tant que leur éducation constitutionnelle ne serait point faite, ne devraient paraître à cette chambre que le moins possible ; que peu familiers avec la tribune, ils pourraient y émettre, sans le vouloir, des opinions et des principes que le gouvernement ne croirait pas convenable d'avouer ; qu'il serait difficile de démentir les paroles d'un ministre, tandis que celles d'un ministre d'état pouvaient être désavouées sans compromettre le gouvernement. Il y avait un autre motif que Napoléon n'avouait point : il se défiait des menées du duc d'Otrante ; sans doute aussi des opinions de Carnot, et il tenait à introduire dans le conseil des dévoûmens qui lui semblaient un surcroît de garantie. C'était une précaution inutile : Fouché n'avait pas besoin de paraître à la chambre des représentans pour la diriger ; il lui suffisait de se mettre en rapport avec les membres influens qu'il faisait mouvoir dans le sens le plus favorable à ses vues. Il s'était déjà emparé du président de la chambre et de presque tous les orateurs de l'opposition ; Manuel était tout à fait sous son influence, et M. de La Fayette lui-même ne lui avait pas échappé. L'empereur n'ignorait pas ses démarches, et il s'en était expliqué très impru-

Digitized by Google

demment avant son départ : « Vous êtes un traître, avait-il dit au duc d'Otrante, je le sais. Il ne tiendrait qu'à moi de vous faire pendre, et tout le monde applaudirait : d'autres se chargeront de cet acte de justice. Je vous prouverai que vous ne pesez pas un cheveu dans la balance de ma destinée [1]. » Comment, après de telles paroles, Fouché pouvait-il rester le ministre de Napoléon ? Comment laissait-on le pouvoir au traître qu'on avait démasqué? N'était-ce pas le fortifier dans ses desseins par le désir de la vengeance ? ou les choses en étaient-elles à ce point, que Napoléon ne se sentît pas même assez fort pour déposséder impunément le duc d'Otrante [2] ?

[1] « Je n'entendis pas ce que lui répondit Fouché, dit Lavalette qui se trouvait dans la pièce voisine ; mais la conversation continua encore une grande demi-heure. Fouché sortit aussitôt, et me souhaita le bonsoir avec gaîté ».

(*Mémoires de Lavâlette.*)

[2] « Présumant bien que l'empereur m'avait parlé de la scène de l'avant-veille, Fouché me dit : « L'empereur s'aigrit par la résistance qu'il rencontre, et s'en prend à moi. Il ne sait pas que je ne suis fort que par l'opinion publique. Demain, je pourrais faire pendre devant ma porte vingt personnes que l'opinion réprouve, et je ne pourrais faire mettre en prison pendant vingt-quatre heures une seule que l'opinion favorise. » Je gardai le silence ; mais je réfléchis au mot de l'empereur sur Fouché, et je trouvai singulier le rapprochement de ces deux propos. Le maître pouvait faire pendre son ministre aux acclamations publiques, et celui-ci faire pendre... qui sais-je ? jusqu'au maître peut-être avec le même succès. Quelle situation bizarre ! et je crois que l'un et l'autre avaient raison ».

(*Ibid.*)

Digitized by Google

LIVRE HUITIÈME.

Le congrès de Vienne n'avait point interrompu ses travaux. La commission continua de s'occuper de la rédaction de l'acte définitif comme si les choses eussent été dans le même état qu'après le traité de Paris, et comme s'il eût été seulement question de tirer les conséquences de cet acte pour établir en Europe un ordre de rapports stables et réguliers. Dans la séance du 29 mai, on donna lecture des bases du nouvel arrangement, qui fut adopté le 9 juin. En première ligne de ces stipulations se trouvait la création du royaume de Pologne, composé du duché de Varsovie, qui était réuni à la Russie, avec une constitution et une administration particulière [1]. Puis venaient la part laissée de ce

[1] Le royaume de Pologne était créé par l'article 1er. L'article 2 réglait l'étendue du pays laissé à la Prusse sous la dénomination de grand duché de Prusse.

Par l'article 3, l'empereur d'Autriche devait posséder en toute

Digitized by Google

côté à la Prusse et la reconnaissance par les puissances des droits qu'elle acquérait sur la Saxe. Le traité fixait

propriété et souveraineté les salines de Wielicska, ainsi que le territoire en dépendant. Le tawelg de la Vistule devait servir de frontière (art. 4 et 5) entre la Gallicie et la partie du duché de Varsovie restée à la Russie.

Les articles 6, 7, 8 et 9 fixent le territoire de la ville de Cracovie, qui est reconnue pour ville *libre* et *neutre*.

L'article 15 déterminait les renonciations du roi de Saxe en faveur de la Prusse.

Par l'article 17, l'Autriche, la Russie, la Grande-Bretagne et la France garantissaient au roi de Prusse et à ses descendans les pays remis par la Saxe.

L'article 23 désignait les provinces et territoires cédés par la paix de Tilsitt et dans lesquels la Prusse était réintégrée.

Les articles 24 et 25 énuméraient les nouvelles possessions prussiennes en deçà et au delà du Rhin.

Dans l'article 26 jusqu'au 33 inclusivement, se trouvaient l'érection du Hanovre en royaume et les cessions réciproques de la Prusse et du Hanovre.

Par les articles 34, 35 et 36, les ducs d'Oldembourg, de Mecklembourg-Schwerin, de Mecklembourg-Strelitz et de Saxe-Weimar recevaient le titre de *grand duc*.

Le département de Fulde (art. 40) était transporté à la Prusse, à l'exception de quelques bailliages.

Il devait être formé (art. 41) pour les nouveaux souverains de Fulde et du comté de Hanovre une commission pour régler ce qui était relatif aux domaines de ces pays, vendus mais non payés.

Par l'article 43, les possessions médiatisées des princes de Salm-Salm et Salm-Kyrbourg, du duc de Croy et du comte de Bentheins, pour le comte de Steinfurt, étaient placées vis à vis de la monarchie prussienne dans les relations que la constitution fédérative de l'Allemagne devait régler pour les territoires médiatisés.

Cession était faite par l'article 44, au roi de Bavière, du grand duché de Wurtzbourg et de la principauté d'Aschaffembourg.

L'article 45 fixait la sustentation du prince primat et de ses officiers.

En vertu de l'article 46, la ville de Francfort recouvrait sa liberté.

Digitized by Google

ensuite le sort de la confédération helvétique, celui des états de l'Allemagne et de l'Italie où l'Autriche faisait d'importantes acquisitions.

L'article 47 accordait au grand duc de Hesse, en échange du duché de Westphalie, une population de quatorze mille ames dans le département du Mont-Tonnerre.

Par l'article 46, le landgrave de Hesse-Hombourg est réintégré dans ses possessions, droits et rapports politiques.

L'article 49 détermine les quotités de population qui devront être remises aux ducs de Saxe-Cobourg, de Mecklembourg-Strelitz, au landgrave de Hesse-Hombourg et au comte de Pappenheim.

L'article 51 abandonnait à l'empereur d'Autriche tous les pays situés sur les deux rives du Rhin, et mis à la disposition des puissances alliées par le traité de Paris du 30 mai.

La principauté d'Isembourg (art. 52) était médiatisée et placée sous la souveraineté de l'Autriche.

Dans l'article 53 jusqu'au 64 étaient énumérés les princes et les villes d'Allemagne composant la nouvelle confédération germanique.

Les articles 55 et 56 étaient relatifs au royaume des Pays-Bas et à ses limites.

Le grand duché de Luxembourg, d'après l'article 67, était cédé au n uveau souverain des Pays-Bas.

L'article 69 soumettait à un arbitrage la contestation au sujet de Bouillon.

La maison de Nassau-Orange, par l'article 70, renonçait à ses possessions allemandes en faveur du roi de Prusse.

Les articles 74 et suivans jusqu'au 85 inclusivement étaient propres à la confédération helvétique, qui reste composée de dix-neuf cantons.

L'article 80 déterminait les limites des états du roi de Sardaigne, et prononçait la réunion de l'état de Gênes au Piémont.

Les articles 93, 94 et 95 énuméraient les provinces dont l'empereur d'Autriche faisait acquisition en Italie, consistant dans l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes de l'Adriatique, Venise, le duché de Milan, Mantoue, la Valteline, Raguse, etc.

Par l'article 98, les duchés de Modène et de Massa-Carara étaient

Il y eut des protestations énergiques et motivées de la part de l'Espagne et du Saint-Siége. Toutes les autres

dévolus en toute souveraineté à l'archiduc François d'Est et à ses héritiers.

L'article 99 adjuge à l'ex-impératrice Marie-Louise la souveraineté des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

L'archiduc Ferdinand d'Autriche (art. 100) est rétabli dans le grand duché de Toscane, auquel on réunit l'état des *présides*, la ville de Piombino et la partie de l'île d'Elbe appartenant précédemment au roi de Naples.

La principauté de Lucques (art. 101, 102) est accordée à l'infante Marie-Louise et à ses descendans. Il devait y être ajouté un revenu de 5,000,000 francs, payables par l'empereur d'Autriche et le grand duc de Toscane. L'état de Lucques était réversible à ce dernier, à l'extinction de la famille de l'infante.

Par l'article 103, les Marches, avec Camerino et leurs dépendances, le duché de Bénévent, la principauté de Ponte-Corvo, les légations de Ravennes, de Bologne et de Ferrare, à l'exception de la partie du Ferrarais située sur la rive gauche du Pô, étaient rendus au Saint-Siége.

Par l'article 107, le prince régent de Portugal s'engageait à restituer à la France la Guyane jusqu'à la rivière d'Oyapock.

L'article 118 énumérait les traités, conventions, déclarations et réglemens qui sont annexés à l'acte ou traité du 9 juin 1815.

Les articles 120 et 121 portent que l'emploi de la langue française dans le présent acte ne pourrait tirer à conséquence pour l'avenir, et que ce même acte serait déposé aux archives de cour et d'état de Sa Majesté Impériale apostolique comme texte original à consulter.

Cet acte fut signé dans l'ordre alphabétique des cours, par le prince de Metternich et le baron de Wessemberg pour l'Autriche; par les lords Clancarty, Cathcart et Stewart pour l'Angleterre; par le prince de Talleyrand, le duc de Dalmatie et le comte Alexis de Noailles pour la France; par le comte de Palmela, Antonio de Saldanha da Gama, de Joaquim da Silveira pour le Portugal; par le prince de Hardenberg et le baron de Humboldt pour la Prusse; par les comtes de Rasoumoffski de Stackelberg et de Nesselrode pour la Russie; par le comte Charles Axel de Lovenhielm pour la Suède.

Tous ces ministres et plénipotentiaires donnèrent au traité du

Digitized by Google

puissances envoyèrent successivement leur entière adhésion, et prirent l'engagement formel de concourir

9 juin leur entière adhésion, à l'exception du plénipotentiaire de Suède, qui fit une réserve au sujet des articles 102 et 103. Cette réserve implicite se rapportait, pour le premier article, à la grande duchesse de Toscane, Elisa Bonaparte, parente du prince royal de Suède, expulsée sans indemnité, et pour le prince royal de Suède lui-même, auquel on retirait la principauté de Ponte-Corvo sans dédommagement.

Le chevalier Labrador, qui était membre du comité des huit puissances comme plénipotentiaire d'Espagne, refusa seul de donner son adhésion au traité du 9 juin. Ce ministre avait été invité, le 4 du même mois, à se rendre dans le comité des *cinq* puissances pour y prendre connaissance du traité par lequel les plénipotentiaires d'Autriche, d'Angleterre, de France, de Russie et de Prusse, étaient décidés à terminer leurs travaux, et en même temps pour être instruit de ce qui avait été irrévocablement décidé entre eux sur les droits du ci-devant roi d'Etrurie, comme sur l'invitation pressante faite à l'Espagne de rendre Olivença au Portugal.

Le lendemain, 5 juin, le chevalier Labrador transmit en réponse au président du congrès une note amère, dans laquelle il disait au sujet d'Olivença : « Que les plénipotentiaires des puissances ne s'en étaient sans doute occupés que par *erreur*, puisqu'il n'appartenait pas au congrès de Vienne tout entier, et moins encore à une fraction quelconque du même congrès, de prendre aucune connaissance de ce point. »

Le chevalier Labrador ajoutait : « Que tout ce qu'il pouvait faire, par considération pour les puissances dont les plénipotentiaires avaient conféré avec lui, était, au sujet du traité dont on lui donnait communication, d'en référer à sa cour ; et, qu'en attendant, il ne pouvait pas le signer :

1° Parce que ses instructions lui défendaient de signer aucune convention contraire à la restitution immédiate et totale des trois duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

2° Parce que le roi d'Espagne ayant demandé à l'Autriche, en son propre nom, la *restitution de la Toscane*, et subsidiairement celle de *Parme*, et son ministre ayant été admis au congrès sur le pied

à l'accomplissement de ce traité. La précision de cet engagement établissait une garantie générale, complète

des plénipotentiaires des autres puissances signataires du traité de Paris, les plénipotentiaires d'Autriche, de Russie, de la Grande-Bretagne, de France et de Prusse, n'avaient pu légitimement arrêter le sort de la Toscane et de Parme sans son intervention, et que pourtant on l'avait invité à paraître pour entendre passivement ce que les puissances médiatrices avaient irrévocablement arrêté avec l'autre partie, après l'avoir même déjà rédigé en traité définitif.

3° Parce qu'il n'y avait dans le très grand nombre d'articles dont le traité du 9 juin était composé qu'un petit nombre dont on eût fait le rapport dans les séances des plénipotentiaires des *huit puissances* signataires du traité de Paris; et que, comme tous ces plénipotentiaires étaient égaux, que les puissances qu'ils représentaient étaient toutes aussi indépendantes, on ne pouvait reconnaître à une partie d'entre eux le droit de discuter et d'arrêter, et aux autres celui de signer ou de refuser leur signature, sans un oubli manifeste des formes les plus essentielles, sans la plus criante violation de tous les principes, et sans l'introduction d'un nouveau droit des gens que les puissances de l'Europe ne pourraient admettre sans renoncer de ce fait à leur indépendance, et *qui, quand même il serait admis généralement, ne le serait jamais au delà des Pyrénées.*

D'après ces raisons, le plénipotentiaire espagnol refusait son adhésion à l'acte du 9 juin. L'Espagne aurait pu prendre un terme moyen, qui eût été d'y adhérer en faisant une réserve au sujet de Parme, et de négocier sur ce point. Il n'était pas de l'intérêt de la cour de Madrid, qui avait tant besoin des autres puissances, de se trouver exclue de toute participation à un acte annexé en dépit d'elle au droit public de l'Europe.

Le prince de Metternich père, le comte de Stadion Tanhausen et les fondés de pouvoirs de la princesse de Linange, des maisons de Hohenlohe, de Lavenstein, de Schwartzenberg, de Windisgrætz, de Sinzendorf, de Wied, de Salm, de Bentheim, de Wittgenstein, d'Isenbourg, d'Erbacz, de Rechteren, de Castell, de Schœnborn, de Wiesentheid, d'Ortembourg, de Waldbourg, de Kœnigseck, de Schœnbourg et de Wening, firent une protestation portant : « Que

Digitized by Google

et réciproque. Reconstituer ainsi l'Europe, en présence des préparatifs militaires qui se faisaient en France,

les rapports dans lesquels ils se trouvaient les obligeaient de se soumettre pour le présent à la force des circonstances relativement à la forme que l'acte constitutionnel avait établie pour leur condition future; mais qu'ils croyaient de leur devoir de protester devant l'auguste congrès et en face de l'univers, pour eux, leurs successeurs et sujets; et de se réserver pour tous les temps à venir la plénitude de leurs droits et prérogatives, tels qu'ils les avaient légalement possédés en 1807, ne pouvant et ne voulant consentir qu'aux sacrifices, qui, étant le résultat de transactions libres, pourraient seuls légitimer quelque changement dans leurs droits anciens et garantis; qu'en conséquence, ils se réservaient de réclamer à la prochaine diète, et dans toutes les occasions qui se présenteraient, la totalité de leurs droits. » Cette résolution fut exécutée.

Dans une protestation du 14 juin, le cardinal Consalvi, comme protecteur des intérêts du clergé, disait qu'il n'avait pas seulement été chargé d'agir au congrès pour le recouvrement des domaines de l'Eglise de Rome, mais encore pour que les églises d'Allemagne et le Saint-Siége apostolique ne reçussent aucun dommage dans leurs droits, immunités, priviléges et biens; qu'ainsi, il croyait de son devoir, conformément à ce qui avait été pratiqué au congrès de Munster par le nonce Fabio Chigi, de protester contre toutes les dispositions qui auraient été maintenues ou établies dans le congrès de Vienne, au préjudice des intérêts des églises d'Allemagne et de ceux du Saint-Siége. Le cardinal Consalvi demandait que sa protestation fût insérée dans le protocole du congrès. Elle fut adressée aux ministres signataires du traité de paix de Paris du 31 mai 1814, avec une note renfermant les motifs de cette conduite.

Pie VII, dans une allocution prononcée, le 4 septembre, en consistoire secret, après avoir témoigné sa satisfaction de la restitution des principaux domaines de l'Eglise, en vertu de la décision du congrès de Vienne, avouait que cette satisfaction n'était pas aussi entière qu'il l'avait espéré, puisque la ville d'Avignon et le comté Venaissin, possédés pendant une série de siècles par les souverains pontifes, ainsi que la partie de la province de Ferrare située sur la rive gauche du Pô, qui lui appartenait non moins légitimement,

c'était en quelque sorte proclamer que rien ne pourrait plus désormais rompre l'union des monarques alliés. Forte de ces stipulations qui resserraient ses liens, la coalition paraissait peu redouter les suites de la campagne qui allait s'ouvrir.

Nous avons vu que Napoléon, en quittant Paris, laissait derrière lui des partis divisés entre eux, mais hostiles à son pouvoir. Les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères se présentèrent, le lendemain de son départ, à la chambre des pairs, avec deux rapports, l'un sur la situation intérieure de l'empire, l'autre sur les dispositions menaçantes de l'Europe et les efforts tentés pour la désarmer. L'exposé de Carnot avait cela de remarquable qu'il ne cherchait point à dissimuler la

étaient enlevés à la cour de Rome sans indemnité. « Nous avons fait remettre à cet égard, disait le pape, nos réclamations au congrès de Vienne. Nous avons fait prier particulièrement nos très chers fils en Jésus-Christ François, empereur d'Autriche, et Louis, roi très chrétien, sous le gouvernement desquels se trouvent ces pays, qu'ils voulussent bien, avec la magnanimité qui leur est propre, les rendre à l'Eglise romaine. »

Le pape rappelait la protestation et la note du cardinal Consalvi adressées aux principaux ministres du congrès, particulièrement sur la décision prise par cette assemblée : « Que l'empereur d'Autriche et ses successeurs auraient droit de garnison dans Ferrare et Comacchio, ce qui blessait les droits de souveraineté et d'indépendance du Saint-Siége, pouvait troubler l'exercice de la juridiction légitime, portait préjudice à la neutralité de l'Etat romain, et l'exposait à des hostilités en cas de guerre. » Toutefois Pie VII témoignait sa joie de ce que, lorsque, dans le congrès, il fut proposé de renvoyer à un terme indéfini la question délicate de la préséance entre des ministres des cours d'Europe, son plénipotentiaire avait fait décider qu'il ne serait fait aucune innovation à l'égard de la prééminence d'honneur accordée aux légats et nonces du souverain pontife.

Digitized by Google

position singulière de Napoléon au milieu des factions diverses qui, indépendamment de la France royaliste et de l'étranger, conspiraient à l'envi sa ruine. Le ministre, quelles que fussent ses arrière-pensées, aurait voulu éloigner toute rupture, dans un moment où la démagogie ne pouvait pas plus se passer de Napoléon que Napoléon ne pouvait se passer d'elle. « Si l'empereur, disait-il, était moins sûr de la force de son caractère et de la pureté de ses intentions, il se regarderait sans doute comme placé entre deux écueils, les partisans de la monarchie dépossédée et ceux du système républicain. Mais les premiers, n'ayant pas su conserver ce qu'ils tenaient, sauront encore bien moins le ressaisir; les autres, désabusés par une longue expérience, et liés par gratitude au prince qui les a délivrés, en sont devenus les plus zélés défenseurs; leur franchise, aussi connue que le fut leur exaltation philantropique, environne ce trône, occupé par l'auguste fondateur d'une dynastie nouvelle qui se fait gloire d'être sortie de nos rangs populaires. » Après cette déclaration, à laquelle les opinions républicaines de Carnot donnaient une certaine importance, le rapport passait en revue toutes les branches de l'administration. C'était plutôt un trompeur étalage de stériles projets qu'un fidèle tableau de l'état des choses. On n'y parlait que des plans qu'avait conçus l'empereur pour rendre aux communes et aux hospices leurs anciennes ressources, aux travaux publics leur activité, au commerce son essor, à l'université son éclat, au clergé l'aisance et la considération que *l'esprit de persécution* lui avait fait

perdre. Les finances se trouvaient dans un état déplorable : Carnot en accusait non seulement les malheurs du temps, mais la mauvaise gestion du gouvernement royal. C'est encore à l'incurie du gouvernement royal qu'il attribuait la réduction de l'armée, rétablie maintenant sur son ancienne base, et dont il élevait les forces à trois cent soixante quinze mille combattans. Et dans ce nombre n'étaient pas compris les deux cent quarante bataillons fournis par la garde nationale, en attendant la formation successive des autres bataillons d'élite, qui ne devaient pas produire moins de deux cent mille hommes. Les volontaires dans les villes fermées, les *élèves des lycées* et des écoles spéciales, organisés en compagnies d'artillerie, offraient, d'après le ministre, une masse de plus de vingt-cinq mille canonniers. Enfin, à force d'exagérations, on n'hésitait pas à promettre, au besoin, neuf cent cinquante mille soldats pour la défense de l'empire. Le rapport du duc de Vicence, qui prit ensuite la parole, détruisait, quant au maintien de la paix, les dernières illusions, s'il en restait encore. Il faisait connaître les traités renouvelés contre la France, les préparatifs militaires des alliés et les démarches infructueuses de Napoléon. « Les Anglais, les Prussiens, les Autrichiens étaient en ligne, les Russes en pleine marche. La France ne pouvait conquérir la paix que sur le champ de bataille. C'était un devoir d'accélérer l'heure du combat. »

Les mêmes communications, faites à la chambre des représentans par deux ministres d'état, devinrent le sujet de nouvelles réclamations sur l'inconvenance

Digitized by Google

des relations des ministres d'état avec la chambre, sur la nécessité de réformer au plus tôt l'acte additionnel. L'occasion semblait assez mal choisie; mais un désir immodéré d'opposition s'était emparé du plus grand nombre des députés, qui, au lieu de penser uniquement à la résistance armée, s'occupaient de vains projets de constitution.

Le surlendemain, les deux chambres reçurent communication d'un nouveau rapport fait à l'empereur par le ministre de la police sur la situation morale de la France. De l'aveu du duc d'Otrante, les royalistes se montraient partout. « Nos ennemis ont de l'audace, disait Fouché; ils n'attendent que le moment de réaliser le plan conçu depuis vingt ans d'unir le camp de Jalès à la Vendée, et d'entraîner la multitude dans cette confédération qui s'étend de la Manche à la Méditerranée. » Le rapport présentait, en effet, comme prêt à se soulever, tout le territoire enclavé entre la Loire, la Vendée, l'Océan et le Rhône. Au delà de la Loire c'était chose déjà faite : les départemens du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, de la Sarthe, résistaient à grand'peine au mouvement; les insurgés s'étaient un moment rendus maîtres d'Auray, de Redon, de Ploërmel; ils tenaient la campagne depuis Mayenne jusqu'aux portes de Laval; ils interrompaient les courriers et les communications. Sur les bords de la Manche, Calais, Dieppe et le Hâvre étaient le théâtre de la même réaction. Les bataillons de la garde nationale ne se formaient qu'avec difficulté; les militaires et les marins refusaient de répondre aux appels ou n'obéissaient

qu'aux moyens de contrainte. La résistance se propageait dans la Normandie : les royalistes du Calvados et de l'Orne donnaient la main à ceux de la Bretagne et du Poitou. Dans le midi, Bordeaux, Toulouse et Marseille étaient toujours les principaux foyers d'insurrection. « Enfin, disait le rapport en terminant, tous les écrits qui peuvent décourager les hommes faibles, enhardir les factieux, ébranler la confiance, déconsidérer le gouvernement; tous les pamphlets qui sortent des presses de la Belgique ou des imprimeries clandestines de France; tout ce que les journaux étrangers publient contre nous; tout ce que les écrivains des partis composent, se distribue, se colporte, se répand impunément par défaut de lois répressives et l'abus de la liberté de la presse. » Le duc d'Otrante concluait, de l'insuffisance de la législation existante, qu'il était indispensable que les chambres avisassent d'urgence aux mesures nécessaires, soit pour réprimer la licence de la presse, soit pour circonscrire la liberté individuelle jusqu'au retour de l'ordre intérieur et de la paix.

Ce rapport n'était pas de nature à refroidir l'ardeur des royalistes. Il devait plutôt ébranler le courage des partisans de Napoléon. Il fut reçu avec une sorte d'indifférence par les chambres, qui, préoccupées de leur thème favori, l'acte additionnel, abandonnèrent au ministère le soin de leur proposer les mesures de salut public.

Napoléon, arrivé le 13 juin à Avesnes, reportait ses regards inquiets sur Paris. Placé, pour ainsi dire, entre deux feux, non moins menacé par les ennemis

Digitized by Google

qu'il laissait en arrière que par ceux qu'il avait en face, il ne pouvait surmonter le découragement qui le gagnait malgré lui. Toute son énergie semblait s'être épuisée; il était comme affaissé sous la tension violente qu'avait dû subir son esprit; il l'avouait lui-même à ses intimes, il ne retrouvait plus l'empereur; et, selon son expression, il ne *combinait plus les grandes pensées*.. Un évènement qui ne fut pas sans influence, la chute de Murat, avait fait surtout sur son esprit superstitieux une impression profonde. Murat venait d'aborder en fugitif, sans couronne, sans armée et presque sans suite, à cette même plage de Cannes, où la flottille de l'île d'Elbe avait jeté l'ancre quelques semaines auparavant. La crainte d'être renversé du trône et la résolution de s'y maintenir l'avaient jeté dans le complot qui devait ramener Napoléon.

Murat s'était trop hâté. En apprenant que Bonaparte venait de rentrer en France, il avait dépêché un émissaire pour lui annoncer qu'il allait attaquer les Autrichiens à l'improviste dans l'intention de seconder son entreprise. « Enfin, écrivait Murat, le moment est arrivé de réparer mes torts envers Votre Majesté et de lui prouver mon dévoûment. » A la lecture de cette lettre, qu'il reçut à Auxerre, Napoléon enjoignit au roi Joachim de continuer ses préparatifs, mais d'attendre le signal des hostilités, le prévenant qu'elles commenceraient assez tard pour qu'on eût le temps de se concerter; que les Napolitains n'avaient préalablement qu'à se renforcer dans une bonne position en avant d'Ancône, et à se conduire par le principe qu'il valait mieux, à toute rigueur, reculer qu'avancer,

donner bataille derrière le Garigliano que sur le Pô; qu'ils pouvaient beaucoup comme diversion et appuyés par une armée française, qu'ils ne pouvaient rien sans cela. Murat n'eut pas la patience d'attendre cette réponse. Il fondit tout à coup sur les Autrichiens, annonçant à l'Italie, par une proclamation datée de Rimini, le 31 mars, qu'il prenait les armes pour l'affranchir du joug de l'étranger et lui rendre son indépendance. Murat fit le contraire de ce que lui prescrivait Napoléon. Il s'avança sans hésiter vers le Pô, s'imaginant qu'il suffirait de sa présence pour soulever les populations. Il se convainquit bientôt qu'il s'était étrangement mépris sur son ascendant. C'est de Napoléon qu'il avait emprunté jusqu'ici toute sa force; personnellement, il ne jouissait en Italie d'aucune considération. Sa conduite envers son beau-frère et son bienfaiteur en 1814 était taxée d'ingratitude; les mécontens sur lesquels il comptait en ce moment l'accusaient d'avoir dénoncé leurs conspirations à l'Autriche. Les Italiens n'osèrent donc pas se fier à lui. Bologne et quelques villes embrassèrent sa cause, mais la masse ne bougea point. Après quelques succès d'avant-garde, qu'il considéra comme des victoires, Murat vit ses colonnes renversées; il regagna les frontières de son royaume dans le plus grand désordre. Deux faibles batailles, l'une à Tolentino, l'autre à Macerata, avaient décidé de son sort. Ni l'opiniâtreté de son courage, ni l'excès de son désespoir ne purent suppléer au peu de résolution de ses troupes. Poursuivi des rives du Pô aux portes de Capoue, il arriva le 19 mai, à la chute du jour, dans sa capitale, d'où l'approche des Autrichiens

Digitized by Google

le força de fuir, sur un esquif, quelques heures après, tandis que la reine se livrait aux Anglais, qui la conduisaient à Trieste.

La catastrophe de Murat n'excita point de regrets en France. Les uns la regardaient comme une justice, les autres comme un châtiment. Elle rendait le trône de Naples au légitime souverain, et les royalistes se plaisaient à signaler cet événement comme le prélude de la chute de Bonaparte. Murat s'était jeté dans l'île d'Ischia, d'où un navire marchand l'avait amené en France. A peine instruit de son arrivée, Napoléon lui avait fait interdire l'accès de Paris. La présence de l'ex-roi de Naples au champ de mai eût été un trop sinistre présage. Loin de l'appeler à partager les périls de la campagne qui allait s'ouvrir, un ordre formel l'enchaînait aux environs de Toulon.

Les Alpes, du haut desquelles, secondé par cet unique allié, Napoléon s'était flatté de tenir l'Autriche en échec, devenaient ainsi la partie la plus faible de ses frontières. C'était le duc d'Albufera qui devait défendre ce point. Avec huit mille hommes de troupes de ligne et quinze mille hommes environ de garde nationale mobile, il avait à couvrir une ligne de soixante lieues en occupant les débouchés du Mont-Blanc, du Simplon, du Mont-Genèvre et la lisière du pays de Gex. Il était en outre chargé de la défense de la Saône depuis Châlons jusqu'à Lyon ; car bien que cette dernière ville ne fût qu'en seconde ligne de l'armée des Alpes, Napoléon prétendait en faire un boulevart de son empire, et l'entourait de redoutes comme Paris.

Venait ensuite l'armée du Rhin, composée de tous

les corps stationnés en Alsace, et répartis en trois divisions d'infanterie et deux de cavalerie, sous le commandement du lieutenant-général Rapp. Cette armée, offrant à peine dix mille hommes de troupes régulières, était renforcée par les gardes nationales du haut et bas Rhin, aux ordres du général Molitor. Elle avait pris position aux lignes de la Lauter et de Weissembourg, s'appuyant sur Spire, et le long du Rhin, jusqu'à Huningue.

Entre ces deux armées se trouvait le corps d'observation du Jura, commandé par le lieutenant-général Lecourbe, dont le quartier-général était à Béford. Lecourbe devait défendre les issues de la Suisse et la Franche-Comté, et se lier, suivant les circonstances, par sa gauche à l'armée des Alpes, ou par sa droite à l'armée du Rhin.

Les autres corps d'observation, ayant pour chefs le maréchal Brune à Marseille, le général Clauzel à Bordeaux, et le général Decaen à Toulouse, avaient mission de maintenir la tranquillité dans le pays, et de s'opposer aux invasions que pourraient tenter les Espagnols d'un côté, les Piémontais et les Anglais de l'autre. Ils formaient avec celui du général Lecourbe approximativement vingt mille hommes.

Mais c'était vers la Belgique que le danger était le plus imminent. C'est là aussi que Napoléon avait réuni ses principales forces; c'est là que se rassemblait la *Grande-Armée*, la seule réellement formidable, destinée à agir immédiatement sous les ordres de l'empereur. Disposée en échelons, cette armée avait ses cantonnemens, au commencement de juin, dans les

Digitized by Google

départemens du Nord, de l'Aisne et des Ardennes. Elle se divisait en cinq corps d'infanterie, commandés, le 1er à Valenciennes par le comte Drouet-d'Erlon, le 2e à Maubeuge par le comte Reille, le 3e entre Marienbourg et Chimay par le comte Vandamme, le 4e [1] à Rocroi par le comte Gérard, et le 6e [2] à Avesnes par le comte de Lobau. La cavalerie, commandée par le maréchal Grouchy, se composait de quatre corps, chacun de deux divisions, aux ordres des généraux Excelmans, Pajol, Milhaud et Kellermann. Cette armée, non compris la garde impériale, forte de quatre mille chevaux et de seize mille fantassins et artilleurs, s'élevait à cent dix mille hommes, dont près de vingt mille chevaux. L'artillerie comptait trois cents bouches à feu. Ce n'était pas sans de grands efforts qu'on était arrivé à ce résultat. Il avait fallu, pour grossir les forces qui allaient combattre sous Napoléon, dégarnir toute la frontière de la Meuse et de la Sarre.

La grande armée devait être appuyée par une armée de réserve, placée en seconde ligne entre Laon et Paris, où l'on aurait réuni cent mille gardes nationaux et soixante mille hommes de troupes réglées ; mais ces ressources qui devaient être prises sur les conscriptions de 1814 et de 1815 et sur la mobilisation de nouveaux bataillons d'élite, loin d'être disponibles, n'existaient guère qu'en projet.

L'armée de l'Ouest, forte de dix-sept mille hommes,

[1] Il avait été formé sous le nom d'armée de la Moselle.

[2] Le 5e corps était devenu l'armée du Rhin ; et le 6e, qui d'abord n'était qu'un corps de réserve, l'avait remplacé sans changer de numéro.

sous le commandement du général Lamarque, devait, après avoir comprimé le mouvement de la Vendée, aller se joindre à la grande armée.

Napoléon avait choisi pour major-général le duc de Dalmatie. Le maréchal était entré en fonctions par un ordre du jour, daté du 1er juin, éclatante abjuration de celui qu'il avait publié comme ministre de la guerre aux approches du 20 mars [1]. L'*usurpateur* réunissait maintenant le vœu unanime de la France; l'*aventurier* était un héros admiré de l'univers; tous les efforts d'une ligue impie ne pouvaient le séparer du grand peuple, invincible du moment qu'il guidait ses pas. « La lutte avec l'Europe, disait cet ordre du jour, n'est pas au dessous de son génie. Les ennemis sont nombreux, mais que nous importe? il sera plus glorieux de les vaincre. »

Malgré le langage que tenaient les officiers-généraux et la confiance qu'ils affectaient de montrer, on voyait percer des signes évidens de pressentimens sinistres. L'enthousiasme des soldats, la présence d'une armée formidable et pleine d'ardeur, ne les aveuglaient point sur l'état réel de la France, ouverte de tous les côtés à l'invasion.

Selon le plan primitif des alliés, trois armées devaient entrer en France séparément, mais dans un but concentrique; celle du Haut-Rhin, sous le prince de Schwartzenberg; celle du Bas-Rhin, sous le feld-maréchal Blucher; et celle des Pays-Bas, sous le duc

[1] Voir t. II, p. 265. Le maréchal Soult a prétendu dans son Mémoire justificatif que cet ordre du jour avait été présenté tout rédigé à sa signature. (Voir aux *Documens*.)

Digitized by Google

de Wellington. Les Russes, arrivés plus tard, étaient destinés à former une immense réserve; et l'armée autrichienne d'Italie, après avoir vaincu Murat, allait pénétrer comme auxiliaire dans le Midi.

L'armée des Pays-Bas, forte de près de cent mille hommes, Anglais, Belges, Hanovriens et Allemands, se divisaient en deux corps, sous le commandement du prince d'Orange et de lord Hill. La réserve était placée sous les ordres de Wellington et la cavalerie sous ceux du comte d'Oxbridge. Ces diverses troupes s'étendaient le long des frontières de France, depuis la côte de la mer jusqu'à la Dyle.

L'armée du Bas-Rhin, entièrement composée de Prussiens, se partageait en quatre corps de vingt-cinq mille hommes chacun, commandés par les généraux Zieten, Pirch, Thielmann et Bulow. Elle était postée le long de la Meuse, depuis la Dyle jusqu'au grand duché de Luxembourg.

L'armée du Haut-Rhin dépassait deux cent soixante-quinze mille hommes, dont cent cinquante mille Autrichiens. Elle bordait les frontières de l'Est, depuis Mayence jusqu'en Suisse, formant plusieurs corps aux ordres du prince de Wrède, du comte Colloredo, du prince royal de Wurtemberg, de l'archiduc Ferdinand et du prince Hohenzollern.

La grande réserve russe, de plus de cent soixante-dix mille hommes, s'avançait à marches forcées, et devait former, sous le commandement du feld-maréchal Barclay de Tolly, une armée du Moyen-Rhin. En attendant, la communication se trouvait maintenue par un

corps de vingt-six mille Allemands, placé sur la Moselle, et commandé par le général Kleitt.

Enfin, indépendamment des troupes autrichiennes qui venaient d'abattre Murat, il y avait dans la Haute-Italie une armée de soixante mille hommes, dont douze mille Sardes, sous la conduite du général baron de Frimont, et la Suisse, entrant ouvertement dans les vues de la coalition, portait à trente mille hommes ses troupes fédérales.

Dans sa réponse à l'adresse de la Chambre des représentans, Napoléon avait dit que les mouvemens des différens corps ennemis nécessitaient sa présence à l'armée. La vérité est qu'il n'était rien survenu de nouveau de la part des armées anglaises et prussiennes, qui, répandues de la Moselle à l'Escaut, ne se croyaient pas encore en mesure de prendre l'offensive. L'empereur voulait-il expliquer ainsi son inaction jusqu'à ce jour et sa soudaine résolution de marcher à l'ennemi? Reconnaissait-il qu'il avait perdu un temps précieux; que dès les premiers jours d'avril, une fois la déclaration du 13 mars connue, il eût dû se précipiter sur la Belgique, et rejeter les Prussiens au-delà du Rhin? Ce moment passé, restaient deux autres plans de campagne, que Napoléon avait également discutés. Le premier consistait à se tenir sur la défensive, à attendre l'ennemi sur le sol français, et à le harceler sans relâche, soit en s'appuyant sur les places fortes, soit en manœuvrant sur les rives de la Seine, de la Marne, du Rhône et de la Saône. Le second plan était de commencer les opérations avant que les Russes fussent arrivés sur le Rhin, et de n'épargner aucun sacrifice pour bat-

Digitized by Google

tre les deux armées qui occupaient les Pays-Bas. Napoléon choisit ce dernier parti, comme plus conforme au caractère des Français, ou plutôt à son propre caractère et à la nature si hasardeuse de son entreprise. Il se flattait, en cas de succès, de faire soulever la Belgique, dont les troupes auraient renforcé son armée, et d'amener un changement de cabinet en Angleterre. Mais le ministère britannique s'était tiré de positions plus difficiles; et, en admettant un ministère nouveau, il est douteux que Bonaparte eût pu compter sur l'appui de l'opposition, car une grande partie de ses membres venaient de concourir par leurs votes aux mesures proposées pour le renverser.

Au moment d'agir, les deux systèmes contraires de l'offensive et de la défensive avaient été, dit-on, longuement discutés dans un conseil de généraux; le maréchal Soult s'était vainement prononcé pour celui que dictait la prudence : laisser l'ennemi s'engager sur tous les points dans l'intérieur du pays, jusqu'au moment où, affaibli par des marches et des combats continus, séparé de ses ressources par les opérations des corps francs formés sur ses derrières et les sorties des garnisons, on pût l'accabler par une guerre à mort avec le concours de la population exaspérée. Presque tous les autres généraux avaient partagé l'avis de l'empereur : franchir inopinément la Sambre; diriger l'irruption sur Charleroi; séparer par une trouée les Anglais des Prussiens surpris dans leurs cantonnemens; y jeter le désordre; soulever les Belges; tailler en pièces l'armée prussienne si elle parvenait à se réunir pour

livrer bataille; rejeter les Anglais et les Hollandais entre l'Escaut et la mer; se défaire ainsi de deux armées redoutables avant l'arrivée des Autrichiens et des Russes, et envahir tout jusqu'au Rhin.

Napoléon justifiait probablement en lui-même la témérité de ce plan par d'autres considérations puisées dans l'état politique où se trouvait Paris et la France. Il ne pouvait espérer en effet de faire supporter à la nation, partagée par tant d'opinions opposées, toutes les calamités d'une guerre d'invasion qui l'obligerait de disputer pied à pied le terrain contre des forces si disproportionnées. Le souvenir de la campagne de 1814 n'était pas d'ailleurs si encourageant. Napoléon n'ignorait pas ensuite que, s'il éprouvait un grand revers, ses ennemis de l'intérieur, et même ses adhérens, n'hésiteraient point à se séparer de lui et à entamer des négociations pour leur propre compte; il savait que tous ces hommes, accoutumés au triomphe de leur intérêt et de leurs passions, transigeraient avec un nouvel ordre de choses, et c'est pourquoi il voulait tenir hors de leur portée ses ennemis du dehors.

Sa résolution une fois arrêtée, il ne songea plus qu'à marcher en avant. Tandis que par le télégraphe il ordonnait au maréchal Suchet de commencer le 14 juin les hostilités du côté des Alpes, de s'emparer de Montméliant et de s'y fortifier, il établissait lui-même son quartier général à Beaumont, et donnait le signal du côté du Nord par la proclamation suivante :

« Soldats ! c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme

après Wagram, nous fûmes trop généreux; nous crûmes aux protestations et aux sermens des princes que nous laissâmes sur le trône! Aujourd'hui cependant, coalisés contre nous, ils en veulent à l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France. Ils ont commencé la plus injuste des agressions. Marchons donc à leur rencontre. Eux et nous ne sommes-nous plus les mêmes hommes?

» Soldats! à Iéna, contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogans, vous étiez un contre trois; à Montmirail, un contre six!

» Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais vous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts.

» Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause de princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples. Ils savent que cette coalition est insatiable. Après avoir dévoré douze millions de Polonais, douze millions d'Italiens, un million de Saxons, six millions de Belges, elle devra dévorer les états du second ordre de l'Allemagne.

» Les insensés! un moment de prospérité les aveugle. L'oppression et l'humiliation du peuple français sont hors de leur pouvoir : s'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau!

» Soldats! nous avons des marches forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir; mais avec de la constance la victoire sera à nous; les droits,

l'honneur et le bonheur de la patrie seront reconquis.

» Pour tout Français qui a du cœur le moment est arrivé de vaincre ou de périr! »

En même temps toute l'armée se mettait en mouvement. Déjà elle s'était concentrée vers la frontière. La gauche, composée des 1[er] et 2[e] corps, et forte de quarante mille hommes, occupait Solre-sur-Sambre et Ham-sur-Heure; le centre, formé par les 3[e] et 6[e] corps, la garde impériale et les réserves de cavalerie, en tout soixante mille hommes, se trouvait à Beaumont; la droite, qui n'avait que le 4[e] corps et une division de cavalerie, quinze mille hommes environ, prenait position à Philippeville. Les camps avaient été établis derrière des monticules pour que les feux ne fussent pas aperçus de l'ennemi.

Le lendemain, 15, l'armée tout entière, pleine d'ardeur et de confiance, s'ébranla vers la Sambre. Napoléon voulait se placer brusquement au milieu des deux armées ennemies, entre Bruxelles et Namur, pour empêcher leur réunion, et tomber avec sa cavalerie, qu'il avait à cet effet réunie en un seul corps, sur leurs troupes éparses. De la rapidité de ses mouvemens allait dépendre le succès. Couverts par la Sambre, les Prussiens n'avaient là que le corps du général Ziëten, dont le quartier général était à Charleroi. Tout à coup leurs avant-postes sont attaqués à Thuin et à Lobbes par l'avant-garde du général Reille. L'ennemi surpris n'a pas même le temps de faire résistance. En vain le bataillon cantonné à Thuin veut d'abord tenir, il est en un instant culbuté sur Marchiennes. En avant de cette ville, il essaie encore

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

de se former en carré; rompu de nouveau, il fait une prompte retraite : la Sambre est forcée sur ce point.

Tandis que le 2e corps poursuit l'ennemi dans cette direction, la cavalerie légère du centre, aux ordres du général Pajol, s'avance vers Charleroi, balayant également tout ce qu'elle rencontre jusqu'à la Sambre. Là, toute l'avant-garde de Zieten prend position pour disputer le passage et les approches du pont, recevant les Français sous un feu de mousqueterie bien nourri qui arrête un moment l'impétuosité de leur marche; mais les attaques se renouvellent, et les Prussiens, forcés d'abandonner le pont qu'ils n'avaient pas eu la précaution de couper, s'éloignent précipitamment de Charleroi.

Zieten cherche plusieurs fois à se reformer, soit sur les hauteurs qui dominent la ville, soit sur la route de Namur, où on ne cesse de le poursuivre; il est constamment repoussé, souvent même avant de s'être mis en mesure de combattre. Rien n'égale l'audace des assaillans; ils s'élancent au pas de course sur l'ennemi, et l'enfoncent à la baïonnette dès qu'ils peuvent l'atteindre. A Gilly, où il parvient à réunir huit à dix mille hommes, la résistance est plus vigoureuse; trois carrés d'infanterie, soutenus par de l'artillerie et plusieurs escadrons, soutiennent le choc avec intrépidité; le général Letort, aide-de-camp de l'empereur et colonel des dragons de sa garde, est tué dans l'attaque; mais ces mêmes dragons, secondés par la cavalerie d'Excelmans, ont entamé les carrés prussiens, qu'ils sabrent, qu'ils disloquent, et qui se

rejettent en désordre du côté de Fleurus. Pendant ce temps, le 2e corps se dirigeait de Marchiennes vers Gosselies par la route de Bruxelles, poussant parallèlement les Prussiens sur Fleurus, où Zieten battu sur les deux routes réussit enfin à prendre position.

Il était six heures du soir. Dès quatre heures, le 4e corps formant la droite avait, après une assez longue marche, passé la Sambre au Catelet, et s'était mis en ligne. On pouvait donc entrer le soir même à Fleurus. On s'arrêta à une demi-lieue; c'était déjà perdre du temps. Jusqu'ici chaque chef de corps en avait conservé le commandement immédiat, et une égale émulation semblait les animer dans cette première journée. Napoléon renversa subitement les espérances de leur ambition et de leur courage : il plaça les généraux d'Erlon et Reille sous les ordres du maréchal Ney, qu'il avait fait venir après coup[1], et

[1] Napoléon l'avait fait mander par le ministre de la guerre, et le maréchal s'était rendu en poste à l'armée du Nord. Pendant le séjour du roi à Lille, il était déjà venu en mission aux frontières du Nord et de l'Est pour hâter, conjointement avec le général Excelmans, la sortie de France de la famille royale. « Ce fut cette mission, disent les *Mémoires de Chaboulon*, qui devint la source de la disgrace dans laquelle vécut le maréchal jusqu'au jour de son rappel à l'armée. L'empereur lui avait fait ordonner de partir sur le champ; il répondit qu'il ne pourrait partir qu'autant qu'on lui paierait une vingtaine de mille francs qui lui étaient dus. L'empereur ordonna, en jurant, qu'ils lui fussent payés. »

« Le lendemain, ajoute M. de Chaboulon, le général Lecourbe, à qui l'empereur venait de confier un commandement important, lui écrivit pour lui demander plusieurs graces, et en outre 150,000 fr., à titre de traitement arriéré, pour payer ses dettes.

» Deux autres généraux moins avancés voulurent également lui faire acheter leurs services. Il se révolta contre leurs prétentions.

Digitized by Google

les généraux Vandamme et Gérard sous ceux du maréchal Grouchy, qu'il eût mieux valu laisser à la tête de la cavalerie.

Le 16 au matin l'armée ainsi partagée occupait les positions suivantes :

Le maréchal Ney, avec les 1[er] et 2[e] corps, et la cavalerie des généraux Lefebvre-Desnouettes et Kellermann, se trouvait aux environs de Gosselies, ayant son avant-garde à Frasnes ;

Le maréchal Grouchy, avec les 3[e] et 4[e] corps et la cavalerie des généraux Pajol, Excelmans et Milhaud, était placé en avant et sur les hauteurs de Fleurus ;

Le 6[e] corps, la garde et les réserves de cavalerie s'échelonnaient entre Fleurus et Charleroi, où Napoléon avait passé la nuit[1].

Est-ce que ces gens-là, dit-il, croient que je jette mon argent par les fenêtres? je n'ai point envie de me laisser rançonner à la Henri IV. S'ils ne veulent pas se battre, qu'ils mettent des jupons et qu'ils aillent se promener. »

[1] Voici l'état de situation de toutes ces troupes :

GAUCHE,

Sous le maréchal Ney.

1[er] Corps.—D'Erlon.		
Infanterie.	16,500 h[mes].	47,600
Cavalerie.	1,500	
2[e] Corps. — Reille.		
Infanterie.	21,000	
Cavalerie.	1,500	
Cavalerie Desnouettes. . . .	2,100	
Cavalerie Kellermann. . . .	2,600	
Artillerie à pied et à cheval. .	2,400	
Et 116 bouches à feu.		

Tranquille dans ses cantonnemens, Blucher n'apprit à son quartier-général de Namur l'attaque des Français que par l'enlèvement de ses avant-postes culbutés les uns sur les autres. Au premier avis de cette irruption subite, il dirige avec célérité les corps d'armée de Pirch et de Thielman sur Sombref, pressant

Report. . . .		47,600
DROITE,		
Sous le maréchal Grouchy.		
3e Corps. — Vandamme.		
Infanterie.	13,000	37,850
Cavalerie.	1,500	
4e Corps. — Gérard.		
Infanterie.	12,000	
Cavalerie.	1,500	
Cavalerie Pajol.	2,500	
Cavalerie Excelmans.	2,600	
Cuirassiers Milhaud.	2,500	
Artillerie à pied et à cheval. .	2,250	
Et 112 bouches à feu.		
CENTRE ET RÉSERVE,		
Sous l'empereur.		
6e Corps. — Lobau.		
Infanterie.	11,000	30,100
Vieille garde.	5,000	
Moyenne garde.	5,000	
Jeune garde.	4,000	
Grenadiers à cheval. . . .	1,200	
Dragons.	1,200	
Artillerie à pied et à cheval. .	2,700	
Et 134 bouches à feu.		
TOTAL		115,550 hom.
Bouches à feu 362.		

aussi la marche du corps de Bulow, plus éloigné vers Liége. Il expédie en même temps courrier sur courrier au duc de Wellington, qui, dans une incroyable sécurité à Bruxelles, reçut le premier message au milieu d'une fête que lui donnait la duchesse de Richemont. C'est là que le général anglais apprend combien ses secours étaient urgens. Napoléon avançait avec toutes ses troupes; il venait de forcer la Sambre; il s'était rendu maître, en un seul jour, de Thuin, de Lobbes, de Gosselies, de Frasnes, de Charleroi. Ces nouvelles jettent partout l'alerte. Wellington, sans différer, répond à Blucher qu'il va tout faire pour le soutenir; et véritablement il déploie une activité extrême à rassembler ses forces. En un instant la fête est déserte; une foule d'officiers accourent à la tête de leurs corps en souliers de bal. Bruxelles se réveille en sursaut au bruit de la générale. La ville se remplit de soldats et de tout le matériel de la guerre. L'ordre succède bientôt à la confusion, et les régimens, formés avec régularité, se mettent en marche.

On a voulu justifier cette imprévoyance des deux généraux alliés par la nécessité qui les aurait contraints de distribuer leurs forces selon leurs moyens de subsistance. En les concentrant sur un même point, ils auraient d'ailleurs laissé à découvert la presque totalité de la Belgique. Mais était-il donc impossible d'être prévenu vingt-quatre heures plus tôt des mouvemens de Napoléon? Ce court intervalle n'eût-il pas suffi pour opérer la jonction complète des Anglo-Prussiens? Une négligence non moins incompréhensible de la part de Napoléon allait cependant les tirer de

peine. Au lieu de pousser le gros de ses troupes pour s'interposer entre les Anglais et les Prussiens avant qu'ils pussent se reconnaître, il passait la nuit à Charleroi, et on vient de voir que ce temps avait suffi pour donner l'alarme sur toute la ligne ennemie.

C'est surtout quand on est parvenu à surprendre son adversaire qu'il importe d'utiliser chaque heure, chaque minute. Napoléon ne quitta Charleroi le 16 que très tard. Dix heures du matin avaient sonné, qu'on était encore en observation devant Fleurus où l'on eût dû entrer la veille. L'empereur pensait n'avoir toujours affaire qu'à Zieten, et ne le croyait pas soutenu par la presque totalité de l'armée prussienne. Averti cependant du véritable état des choses, il envoya plusieurs officiers pour s'en assurer, au moment où ses troupes entraient dans Fleurus que les Prussiens ne cherchèrent pas à défendre. Ne pouvant plus douter de l'exactitude des rapports qui lui arrivaient de toutes parts, il voulut reconnaître en personne la position de l'ennemi. Vers midi, il monta à un grand moulin en avant de Fleurus, et de là il vit quatre-vingt mille Prussiens sur l'immense plateau qui s'élève derrière la petite rivière, ou, pour mieux dire, le ravin de Ligny, s'étendant de Bry à Sombref. La masse de leurs forces couronnait les hauteurs dites du *Moulin de Bussy,* et occupaient au bas du plateau les villages de Ligny et de Saint-Amand qu'ils avaient fortifiés à la hâte.

A cette vue, Napoléon laissa percer son mécontentement. Il donna ses ordres aussitôt, convaincu qu'il n'avait pas un moment à perdre. Tandis que le centre et l'aile droite de l'armée française manœuvraient pour

Digitized by Google

avoir un front parallèle et d'une égale étendue à celui des Prussiens, l'aile gauche, livrée à elle-même, et s'éloignant des forces principales, allait agir isolément, à trois lieues à l'est du champ de bataille, contre les premières colonnes de l'armée anglaise dont il fallait à tout prix empêcher la jonction. Celles-ci débouchaient déjà sur Frasnes par la ferme des Quatre-Bras, où se croisent les routes de Bruxelles à Charleroi et de Namur à Nivelles, puis arrivaient successivement, et prenaient position sur la lisière ou en avant du bois de Bossu. Ney avait ordre de les disperser avant qu'elles eussent le temps d'être en force, de les pousser vigoureusement devant lui, et de tomber ensuite sur les derrières de l'armée prussienne.

Impatient d'achever ses dispositions, Napoléon mit enfin en réserve derrière la division Girard, forte de cinq mille hommes, détachée du 2e corps, et placée au centre en face de Ligny, le 6e corps, toute sa garde et plusieurs régimens de cuirassiers. Il mit en réserve pareillement tout le 1er corps, bien qu'il fît partie de l'aile gauche aux ordres de Ney, ainsi que deux divisions de cavalerie, en arrière de Frasnes, à peu près au milieu de l'intervalle qui sépare les Quatre-Bras du village de Saint-Amand, en face duquel sa gauche à lui, commandée par le général Vandamme, se trouvait opposée à la droite des Prussiens. Cette seconde réserve pouvait ainsi se porter avec la même facilité vers Saint-Amand ou vers Frasnes, appuyer l'armée principale ou le maréchal Ney. Quant à l'aile droite, Napoléon avait ordonné à Grouchy de tenir seulement en échec la gauche de l'ennemi, sans chercher

à la forcer, voulant laisser libre à Blucher la retraite sur Namur, pour le séparer entièrement de l'armée anglaise.

Quelle que fût son activité, Napoléon ne put achever ses préparatifs que vers trois heures. Alors les Français se disposèrent à engager l'action. Vandamme marche sur Saint-Amand, Gérard sur Ligny, Grouchy sur Sombref. Le 3e corps aborde Saint-Amand avec impétuosité, et ne tarde point à s'en rendre maître; mais les Prussiens, ramenés par Blucher, reprennent en partie le village qui devient le théâtre de combats acharnés. La possession du village de Ligny est encore plus opiniâtrement disputée : le ravin qui le longe en rend l'approche aussi difficile que périlleuse; les vergers, les enclos, les jardins, sont couverts de tirailleurs, et un feu destructeur de mousqueterie part des habitations percées de meurtrières et remplies de soldats prussiens. Ces attaques terribles s'alimentent par un mouvement de fluctuation alternatif entre les deux armées revenant sans cesse à la charge. Chaque parti est soutenu d'une artillerie formidable. Ligny, centre de position de Blucher, où semble se concentrer tout l'effort de la bataille, paraît bientôt tout en flammes. Pendant cinq heures deux cents bouches à feu vomissent sur ce champ de carnage la désolation et la mort; pendant cinq heures Français et Prussiens, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, luttent corps à corps, pied à pied sur ces débris sanglans.

Napoléon espère à chaque instant que le maréchal Ney va venir prendre part à l'action. Mais Ney, au lieu de se porter rapidement sur les Quatre-Bras, et

Digitized by Google

de s'emparer de la position avant que les Anglo-Belges soient en mesure de la défendre, a perdu plusieurs heures en tâtonnemens inutiles, donné le temps à l'avant-garde du prince d'Orange de se fortifier, et loin d'avoir à présent l'avantage du nombre, il tient à grand'peine contre des forces supérieures et qui reçoivent incessamment du renfort. Napoléon doit donc renoncer à la diversion sur laquelle il avait compté de ce côté. Blucher, donnant aux Prussiens une nouvelle énergie, essaie de tourner le village de Saint-Amand dont les Français se sont emparés. Napoléon, qui n'ose dégarnir son centre, rappelle en toute hâte le 1er corps formant principalement la réserve de Ney, et qu'en ce moment le maréchal rappelait lui-même. Ce corps n'arrivant pas assez vite, l'empereur fait exécuter à la division Girard le mouvement qu'il avait combiné, et qui consistait aussi à tourner le village, ou, pour mieux dire maintenant, à se porter à la rencontre des Prussiens. Cette manœuvre, hardiment exécutée, et secondée par une attaque de front de la garde, des grenadiers à cheval et des cuirassiers Delort et Milhaud, décide la victoire. Elle coûte la vie au général Girard. Blucher, qui, l'épée à la main, veut encore ramener au feu ses troupes ébranlées, renversé de cheval par les cuirassiers français, ne leur échappe qu'à la faveur de la nuit qui empêche de le reconnaître. Les Prussiens, chassés de Saint-Amand et de Ligny, le sont bientôt des plateaux adjacens au moulin de Bussy, où, placés en amphithéâtre, leurs carrés se présentent, pour ainsi dire, à découvert au feu des batteries françaises. Ils plient en désordre,

abandonnant, avec le champ de bataille, quarante canons et plusieurs drapeaux. Ils ne se battent plus que pour soutenir la marche précipitée de leurs colonnes. Leur gauche, toutefois, que Grouchy s'est borné à contenir vers Sombref, garde ses positions.

Aux Quatre-Bras, le maréchal Ney, comme s'il eût voulu réparer le temps perdu, s'était jeté sur l'ennemi tête baissée. La division Foy avait commencé l'attaque, et fait replier les postes avancés et les tirailleurs; la cavalerie Bachelu avait enfoncé et mis en pièces trois bataillons écossais et les hussards noirs de Brunswick. Les Anglo-Hollandais se voyaient rejetés sur la lisière du bois de Bossu; mais l'arrivée de nouveaux renforts, conduits par le duc de Wellington, venait de faire tourner la chance. Le bois était garni d'infanterie anglaise, et les cuirassiers français, chargeant l'ennemi jusqu'au chemin creux qui le bordait, furent assaillis par un feu roulant et continu qui jeta dans leurs rangs une sorte de panique. Dans leur volte-face, ils entraînent tout ce qu'ils rencontrent, et ce désordre, qui en un instant se communique de proche en proche, aurait pu donner la victoire aux Anglais, si la division Foy, restée inébranlable, n'eût continué à soutenir le combat. C'est en ce moment que le maréchal Ney, qui n'avait avec lui que vingt mille hommes, voulut faire avancer le 1er corps placé en réserve, et dont Napoléon avait disposé. Ce fut un coup terrible pour le maréchal auquel il ne restait que trois divisions au lieu de huit, et qui laissa peut-être à son tour échapper la victoire. Le 1er corps, dont Napoléon s'était cependant passé, revint à la hâte,

Digitized by Google

il est vrai, au maréchal Ney, mais trop tard pour prendre part à l'action à laquelle la nuit avait mis fin. Il n'arriva qu'à neuf heures du soir, ayant ainsi perdu toute la journée en une marche et en une contre-marche inutiles.

Le duc de Wellington, dont les forces s'étaient accrues successivement au delà de quarante mille hommes, garda ses positions. Le maréchal Ney dut à son intrépidité et à la bravoure de ses troupes de ne point perdre les siennes. Cette affaire des Quatre-Bras, si distincte de la bataille générale, fut comme une victoire défensive pour les deux partis. Si les Français y arrêtèrent les Anglais qui marchaient au secours de l'armée prussienne, ces derniers, par leur résistance opiniâtre, firent échouer, comme on le verra bientôt, le projet de Bonaparte de séparer totalement les armées de Wellington et de Blucher.

L'acharnement avec lequel on se battit dans cette journée fit frémir les hommes les plus accoutumés aux horreurs de la guerre. Le maréchal Blucher, dans son rapport, dit n'avoir jamais assisté à une lutte plus acharnée. La fureur contre les Prussiens était délirante; la garde impériale surtout se distingua par sa rage meurtrière; elle combattit aux cris de *vive l'empereur!* et *point de quartier!* La division Girard montra la même animosité; ce fut elle qui, ayant épuisé toutes ses munitions, demandait à grands cris *des cartouches et des Prussiens!* Les ruines fumantes de Saint-Amand et de Ligny étaient encombrées de morts et de mourans; le ravin en avant de Ligny, comblé de cadavres. Aux Quatre-Bras, même spectacle : le chemin

creux qui borde le bois avait disparu sous les corps ensanglantés des braves Ecossais et des cuirassiers français.

La perte des Prussiens fut immense. Elle dépassait vingt-cinq mille hommes, tués ou blessés. On ne fit presque point de prisonniers. Les Anglo-Hollandais perdirent de quatre à cinq mille hommes, au nombre desquels était le duc de Brunswick. La perte des Français fut, aux Quatre-Bras, à peu près égale à celle de l'ennemi; à Ligny, elle fut de beaucoup inférieure; elle s'éleva pourtant de six à sept mille hommes, et c'était déjà trop.

Cette victoire de Ligny, qui a pris et conservé le nom de Fleurus, allait-elle du moins avoir un résultat proportionné à de si douloureux sacrifices? Qui faudra-t-il accuser si elle n'aboutit pas à cette séparation des Anglo-Prussiens que Napoléon doit surtout poursuivre? On a reproché au maréchal Ney son indécision et sa lenteur dans son mouvement sur les Quatre-Bras; mais Napoléon a-t-il lui-même été sans reproche? « Si on s'était mis en marche de Charleroi à la pointe du jour; si l'empereur s'était trouvé, comme autrefois, aux avant-postes dès les premiers rayons du soleil, il eût reconnu l'armée ennemie, il eût donné sur le champ ses ordres au maréchal Ney, mis en mouvement toutes les troupes, et la bataille aurait commencé avec ensemble à neuf heures du matin; le corps du comte d'Erlon (le 1er corps) y contribuant, elle eût été plus décisive; sans ce corps même, elle eût été décidée vers trois heures, et alors quels avantages ces audacieux mouvemens sur le centre de toute la ligne n'auraient-ils

pas obtenus? Alors l'ennemi, poursuivi au delà de Tilly et vers Wavres, n'eût pu s'arrêter qu'à Saint-Hubert, position forte, il est vrai, mais qu'on eût tournée facilement; alors on eût jeté dès le premier moment des troupes sur la rive gauche de la Dyle; l'ennemi n'eût pu se concentrer à Wavres, se concerter avec Wellington, et la bataille de Waterloo n'eût pas eu lieu. Ce n'est pas la première fois que des victoires sont ainsi restées inutiles, parce qu'on avait trop tard engagé le combat [1]. »

On devait espérer du moins que Napoléon chercherait d'autant plus à profiter de la journée du lendemain qu'il savait par expérience combien la jonction des Anglais et des Prussiens, contre laquelle étaient dirigés ses efforts, tenait à peu de chose. Ceux-ci n'avaient pas été mis dans une si complète déroute, qu'il leur fallût bien du temps pour se rallier. Le corps de Bulow, en effet, composé de troupes fraîches, et marchant au devant de Blucher, forma vers Gembloux, à deux lieues du champ de bataille, une forte ligne de réserve, qui abritait successivement les colonnes en retraite et leur permettait de se reconnaître. La nuit empêcha de suivre leur mouvement; mais le corps de Thielmann, qui s'était maintenu jusqu'au jour dans sa position de Sombref, et qu'on vit se replier à son tour sur Gembloux, fit supposer que telle avait été la direction de toute l'armée prussienne. De l'avis des principaux officiers, il semblait qu'il n'y eût que deux partis à prendre : se porter en masse, et dès la pointe du jour,

[1] *Mémoires du général Lamarque.*

sur les pas des Prussiens ; ou mieux, lancer quelques bataillons et un ou deux corps de cavalerie légère à leur poursuite, et marcher avec toute l'armée pour rejoindre aux Quatre-Bras le maréchal Ney. On n'adopta aucun de ces plans ; on ne se départit point du système de la veille ; on se partagea en deux corps, dont l'un devait être opposé aux Prussiens et l'autre aux Anglais. Le maréchal Grouchy se dirigea le 17 sur Gembloux avec trente-six mille hommes, et Napoléon sur les Quatre-Bras, où il réunit environ soixante-cinq mille hommes, y compris les troupes du maréchal Ney. Comme la veille, on ne se mit en marche que très tard : Napoléon, vers les dix heures ; Grouchy, une ou deux heures après.

Grouchy avait sous ses ordres les 3e et 4e corps, conduits par les généraux Gérard et Vandamme ; la division Teste, qu'on tira du 6e corps, et quatre divisions de cavalerie légère commandées par les généraux Excelmans et Pajol. Il s'avança lentement, et n'arriva que le soir à Gembloux, d'où les Prussiens étaient partis avant midi, se retirant sur Wavres.

Napoléon, après sa réunion au maréchal Ney, avait avec lui le 1er corps, si peu utilisé ; le 2e, affaibli par les pertes éprouvées aux Quatre-Bras ; le 6e, moins la division Teste ; la garde, la grosse cavalerie et trois divisions de cavalerie légère. L'ennemi s'était replié dans la nuit des Quatre-Bras sur Genape, où quelques engagemens eurent lieu contre son arrière-garde. Le temps était affreux ; la pluie tombait par torrens ; il devenait de plus en plus difficile de sortir de la grande route, déjà fort pénible pour les chevaux et les

Digitized by Google

canons. Les Anglais s'arrêtèrent en avant du village du Mont-Saint-Jean, au débouché de la forêt de Soignes, au point d'intersection des routes de Nivelles et de Namur. Ils pouvaient communiquer, par Ohain et d'autres sentiers qui se trouvaient sur leur gauche, avec les Prussiens arrivés en grande partie à Wavres, et ils n'y manquèrent point. Blucher promit à Wellington d'opérer une diversion sur la droite des Français, et le général anglais, qui songeait à continuer sa retraite, n'alla pas plus loin. Il établit son quartier général à Waterloo, village situé à l'entrée de la forêt.

L'avant-garde de Napoléon n'arriva devant Waterloo qu'à six heures du soir. Il était trop tard pour attaquer. « Il aurait fallu, dit le bulletin impérial, disposer de trois heures de plus. » Ce qui revient à dire qu'il aurait fallu se mettre en mouvement trois heures plus tôt. Il est incontestable qu'on devait surtout s'attacher à livrer bataille le 17 aux Anglais, puisque les Prussiens, occupés à rassembler leurs fuyards et à réparer leur désordre, n'étaient pas ce jour-là en état de marcher à leur secours. Par quel vertige inoui l'homme qui avait déployé jusqu'alors tant d'activité, et senti plus que tout autre le prix du temps, montrait-il tant d'hésitation et d'incertitude ? Napoléon, on ne saurait trop le répéter, n'était que l'ombre de lui-même ; ses anciens compagnons d'armes ne le reconnaissaient plus. Il a voulu depuis [1] faire porter sur le maréchal Ney les fautes de cette journée : le maréchal n'aurait pas, selon l'empereur, débouché sur les Quatre-Bras

[1] Campagne de 1815 par Napoléon.

et attaqué assez tôt l'arrière-garde anglaise; mais il ne dépendait que de l'empereur de se trouver là pour le stimuler. Forcé de remettre la bataille au lendemain, il établit son quartier-général à la ferme du Caillou, près de Planchenois, et les troupes prirent position au fur et à mesure de leur arrivée.

La pluie continua de tomber toute la nuit; et le mauvais état des chemins retardant l'arrivée des vivres, les privations se joignirent pour le soldat au manque de repos. Napoléon avait pensé que lord Wellington, isolé des Prussiens et pressentant la marche du maréchal Grouchy, qui pouvait, en passant la Dyle, se porter sur son flanc ou sur ses derrières, n'oserait garder sa position, et se retirerait sur Bruxelles. Aussi fut-il très étonné lorsque le jour lui fit voir l'armée anglaise à la même place, et disposée à accepter le combat. Il semble qu'à cet aspect il eût dû soupçonner des intelligences avec les Prussiens; mais s'exagérant leur défaite, il se refusa à les croire en état de revenir de si tôt à la charge, et ne s'en occupa autrement que pour prescrire au maréchal Grouchy de les pousser avec vigueur, afin de venir au plus tôt soutenir sa droite, et décider la bataille qu'il allait livrer aux Anglais.

Il fit ensuite ses dispositions d'attaque, qui ne furent achevées que vers dix heures. L'armée de Napoléon se forma, en avant de Planchenois, sur des hauteurs parallèles à celles qu'occupait l'armée anglaise, en avant du Mont-Saint-Jean. Celle-ci, dont la force s'élevait, par suite des renforts reçus la veille au soir et dans la nuit, à plus de quatre-vingt mille combattans,

Digitized by Google

se trouvait en même temps appuyée à la forêt de Soignes, et à cheval sur les deux routes de Nivelles et de Charleroi, au point où elles se réunissent pour pénétrer dans la forêt et gagner Bruxelles. Son centre couvrait le vaste plateau du Mont-Saint-Jean, et était soutenu, à droite, par la ferme d'Hougoumont, à gauche, par celle de la Haie-Sainte. Ses ailes s'étendaient jusqu'au delà des villages de Ter-la-Haie et de Merke-Braine. Des haies, des bouquets de bois, des exhaussemens, des ravins, contribuaient tout à la fois à masquer le terrain et à le défendre. Lord Wellington s'était placé au centre, ayant à ses côtés le général russe Pozzo di Borgo, le général autrichien baron Vincent, le général prussien baron Muffling et le général espagnol Alava.

Napoléon plaça le 2e corps vis à vis d'Hougoumont; le 1er corps vis à vis la Haie-Sainte. Le 6e corps fut envoyé à l'extrême droite, de manière à pouvoir se lier avec le maréchal Grouchy lorsqu'il déboucherait. La cavalerie légère et les cuirassiers se rangèrent en seconde ligne derrière les 1er et 2e corps; la garde resta en réserve sur les hauteurs de Planchenois. L'empereur se plaça sur un mamelon près la ferme de la Belle-Alliance, d'où il dominait les mouvemens des deux armées.

L'action ne commença qu'*à midi*. Le prince Jérôme, qui commandait une division dans le 2e corps, se porta sur Hougoumont, où il fut reçu par une formidable artillerie. L'attaque, rendue très difficile par les accidens du terrain, fut cependant opérée avec une extrême impétuosité. La division Foy abordait en même temps

les masses postées derrière la ferme. Le combat s'engagea bientôt sur la droite avec la même ardeur, et le centre s'avançant par degrés pour suivre le mouvement des deux ailes, le feu devint général.

Il était une heure, lorsqu'une dépêche interceptée apprit à Napoléon l'arrivée prochaine du corps de Bulow. Persuadé que les troupes de Grouchy doivent le suivre, et qu'on peut le placer entre deux feux, il se borne à donner l'ordre aux généraux Daumont et Subervic de s'élancer avec leur cavalerie au devant des Prussiens, et au comte de Lobau de se mettre en mesure de soutenir Daumont et Subervic en cas de besoin. Des ordonnances sont au même instant expédiées au maréchal Grouchy pour l'informer de ce qui se passe, et lui enjoindre de nouveau de hâter sa marche et de redoubler de célérité dans la poursuite de Bulow.

Ces nouvelles dispositions, qui réduisaient l'armée de dix mille hommes par la distraction de deux divisions de cavalerie et l'inertie obligée du 6e corps, n'apportèrent aucune relâche aux assauts réitérés contre les Anglais. Le bois d'Hougoumont, long-temps disputé, venait d'être emporté par les troupes du 2e corps; mais la ferme, entourée de murs crénelés et de haies, continuait d'opposer une résistance opiniâtre; Anglais et Français y combattent sous un feu meurtrier, et pour ainsi dire à bout portant, sans reculer d'un pas. L'acharnement est le même à la Haie-Sainte. Ces attaques sur les ailes, où Napoléon semble diriger tous ses efforts, n'ont cependant pour objet que de détourner l'attention de l'ennemi. C'est vers le centre que l'empe-

Digitized by Google

reur entend porter des coups décisifs; il compte couper à l'aile droite des Anglais la retraite sur Bruxelles, rejeter l'aile gauche du côté des Prussiens, ou les forcer l'une et l'autre à se retirer à travers les boues impraticables de la forêt. En conséquence c'est vers le Mont-Saint-Jean qu'il se dispose à diriger ses attaques; mais il faut avant qu'il se rende maître des deux fermes qui protégent la ligne de l'ennemi. A mesure que les Anglais cèdent un peu de terrain, les Français resserrent leurs approches, et l'artillerie se porte en avant. La ferme d'Hougoumont cède au feu des obus dont elle est assaillie; la maison, les granges, les écuries, tout devient la proie des flammes, jusqu'aux malheureux blessés, qui y trouvent une mort affreuse. Les mêmes efforts ont obtenu le même succès à la Haie-Sainte; les Français y sont les maîtres d'un monceau de ruines.

Ce n'était là que le prélude d'attaques nouvelles sur tout le front de l'ennemi. Les hauteurs restent à conquérir; mais l'ennemi en sent toute l'importance, et nul effort ne lui coûte pour s'y maintenir. La mitraille et les boulets anglais jouent en plein sur les colonnes d'attaque. Les Français n'en avancent pas moins, l'arme au bras, comblant leurs brèches et reformant leurs rangs avec une admirable constance. Enfin, quelques points de la ligne étant enlevés, Napoléon veut qu'on s'élance, la baïonnette en avant, sur le Mont-Saint-Jean. Sous la protection de quatre-vingts pièces de canon, le 1er corps s'ébranle en masse, aux cris de : *Vive l'empereur!* il renverse dans le premier choc tout ce qu'on lui oppose. Déjà une ou deux colonnes ont

atteint le sommet de la position; quelques pièces de canon sont enlevées, et tout paraît fini; déjà, dans sa joie, Napoléon s'est écrié : « Ils sont à nous, je les tiens! » Et tous les généraux regardent, comme lui, la victoire assurée. Mais les assaillans se sont eux-mêmes disloqués dans l'ardeur de leur attaque : les colonnes arrivées au pas de course ont perdu leur ensemble; la voix des officiers, étouffée sous les cris de : *Vive l'empereur!* n'est plus entendue. La cavalerie anglaise, attentive, fond aussitôt sur cette troupe que le succès enivre, et vient mettre le comble à sa confusion. Les bataillons français fuient en désordre, lorsque les cuirassiers Milhaud partent au galop pour les secourir. Ceux-ci sont assaillis et soutenus tour à tour par de nouveaux corps de cavalerie envoyés des deux lignes opposées. Des charges successives s'opèrent, et n'ont pour résultat qu'un horrible carnage. Trois fois la position est sur le point d'être forcée, trois fois, après des prodiges de valeur, les Français se voient contenus.

Ce n'est point toutefois sans une perte énorme que l'ennemi a supporté ces terribles assauts. Il n'a plus la même résolution, et Wellington a besoin de parcourir les rangs pour rassurer les soldats par sa présence[1]. Il n'est pas lui-même sans inquiétudes : il voit le jour baisser, et pas le moindre indice du secours que lui ont promis les Prussiens. Il envoie sur la route de Bruxelles pour

[1] « Le désordre se mettait dans les rangs anglais, dont la perte avait été considérable; les réserves avaient été avancées en ligne; la position du duc était des plus critiques; le feu de mousqueterie continuait le long du front; l'artillerie avait été retirée en seconde ligne. » (Rapport de Blucher.)

Digitized by Google

savoir si on peut se retirer sur ce point; mais la route est tellement encombrée de bagages, de blessés, et même de fuyards, qu'il serait impossible de la suivre. Le général anglais, qui a fait avancer toutes ses réserves, ne cesse, d'un autre côté, d'envoyer à la découverte des Prussiens. Un aide-de-camp vient lui annoncer que la 5e division, réduite de quatre mille hommes à quatre cents, ne saurait tenir plus longtemps dans ses positions : « Il faut qu'elle reste avec moi sur le terrain jusqu'au dernier homme, répondit Wellington; il n'y a que la nuit ou Blucher qui puissent nous tirer d'ici. »

Cependant Napoléon se dispose à son tour à faire marcher ses réserves contre un ennemi qu'il croit à moitié vaincu; il va, comme à Ligny, tenter un dernier effort pour arracher la victoire. Déjà la garde impériale a reçu l'ordre de se mettre en mouvement, lorsque des décharges répétées à l'extrême droite, et qui se prolongent jusque sur les derrières, sèment tout à coup dans l'armée une surprise mêlée d'effroi. C'était l'infanterie légère de Bulow, commençant à entrer en ligne, et à s'engager avec les tirailleurs du 6e corps. Napoléon ne veut pas ajouter foi à cette nouvelle; ce ne peut être, à l'entendre, que les troupes du maréchal Grouchy si impatiemment attendu. Mais bientôt sa lunette d'approche l'a convaincu de la vérité qu'il redoute. La garde est aussitôt retenue en réserve; une partie de la jeune garde et plusieurs batteries en sont même détachées pour aller soutenir le 6e corps.

Les Anglais, instruits de l'arrivée de Bulow, ont senti renaître leur courage; ils cherchent à prendre

l'offensive et à reconquérir leurs positions. Le maréchal Ney ne se borne pas à s'y défendre : emporté par sa bouillante valeur, il charge l'ennemi à la tête des cuirassiers Milhaud et de la cavalerie légère de la garde, et parvient, aux applaudissemens de l'armée, sur les hauteurs jusqu'alors inaccessibles du Mont-Saint-Jean. Mouvement intempestif et hasardeux, qui n'échappa point à lord Wellington, qu'on vit s'avancer aussitôt, prêt à le déborder avec toutes ses forces. Napoléon, irrité, fait partir les cuirassiers Kellermann pour dégager sa première ligne. Les grenadiers à cheval et les dragons de la garde s'ébranlent spontanément, et s'élancent après les cuirassiers, sans qu'il soit possible de les rappeler. Il s'ensuit une seconde mêlée de cavalerie plus meurtrière que la première. Les Français, exposés au feu non interrompu de l'infanterie et de l'artillerie ennemies, soutiennent pendant deux heures les charges les plus animées, dans lesquelles ils ont pris des drapeaux, détruit des batteries, désorganisé des régimens, mais dans lesquelles aussi a péri l'élite des cuirassiers et de la cavalerie de la garde.

Épuisés à la fin, les combattans sentent des deux côtés chanceler leur bravoure. Napoléon voit bien qu'il n'a que le temps de frapper son dernier coup par une charge désespérée. Il aperçoit sur sa droite les brigades prussiennes, dont les progrès vont toujours croissant. Elles débouchent du bois de Fritchmann, et grossissent avec une rapidité affrayante; le corps de Pirch vient de se rallier à celui de Bulow. Une fusillade très distincte, qui se fait entendre au loin derrière leurs lignes, rend encore à Napoléon un moment d'espé-

Digitized by Google

rance. « Pour cette fois, c'est Grouchy, s'écrie-t-il; la victoire est encore à nous! » Labédoyère vole annoncer cette heureuse nouvelle à l'armée. Des cris de joie retentissent dans tous les rangs; les troupes reprennent vigueur : Napoléon a formé une redoutable colonne, composée presque entièrement de sa garde, infanterie et cavalerie, et de tout ce qui lui reste des 1er et 2^{e} corps. Il s'agit de se porter au pas de charge sur le Mont-Saint-Jean, que la cavalerie française a été forcée d'évacuer. L'empereur conduit lui-même la nouvelle colonne jusqu'à deux cents toises environ du fatal plateau, occupé par plusieurs carrés anglais, et défendu par une artillerie formidable. Là, il s'arrête dans le pli d'un ravin, à couvert des boulets, et tandis que les soldats défilent devant lui aux cris de *vive l'empereur!* il leur adresse des paroles d'encouragement et de confiance, leur montrant du doigt la terrible position dont il faut débusquer l'ennemi. Ils ne se sont pas plutôt élancés, que l'artillerie anglaise plonge sur eux, et les écrase par masses; mais cette brave élite rétablit ses rangs, et aborde à la baïonnette le premier carré. L'armée semble se ranimer tout entière. Les hauteurs du Mont-Saint-Jean sont assiégées avec une sorte de rage. Toute cette partie du champ de bataille est couverte de morts et de mourans. A chaque pas les Français sont arrêtés par un échelon continuel de carrés anglais, qui se reforment sans cesse, et dont le feu croisé les accable. En proie aux ravages de la mousqueterie, éclaircie par une artillerie foudroyante, la garde ne peut bientôt plus resserrer ses rangs. Presque tous ses chefs sont hors de combat. Le maréchal Ney

lui-même a son cheval tué sous lui. Les blessés, qui se retirent en foule, font passer dans toutes les ames l'abattement dont ils sont eux-mêmes saisis. La garde hésite pour la première fois, elle est rebutée et prête à se rompre. Le moral de l'armée paraît ébranlé; un flottement contagieux se fait remarquer sur toute la ligne.

Wellington juge le moment venu de déployer aussi ses dernières ressources. Il ordonne à toute son armée, électrisée par la présence des Prussiens, de marcher en avant. Les régimens anglais, jusqu'alors immobiles, infanterie, cavalerie, artillerie, tout s'ébranle pour une charge générale. Au même instant, le corps de Zieten vient doubler les forces de Pirch et de Bulow[1]. Les Français perdent de toute part du terrain. Au centre, les rangs se rompent; la cavalerie anglaise se fait jour à travers les bataillons épars, et achèvent d'y jeter le désordre. Les troupes de la droite, qui ne résistaient qu'avec une peine infinie aux Prussiens, voyant quelques escadrons pêle-mêle, et des hommes de la garde à la débandade, croient tout perdu, et lâchent pied à leur exemple. La gauche a suivi le torrent. Vainement les généraux qui possèdent le plus la confiance du soldat cherchent-ils à le tenir du moins sur la défensive; vainement Napoléon réunit-il quelques bataillons de la vieille et de la jeune garde, qui n'ont

[1] A son entrée en ligne, Zieten avait pris les troupes de Saxe-Weymar pour les Français, et s'était d'abord engagé avec elles; c'est cette fusillade qui trompa en dernier lieu Napoléon, toujours préoccupé de l'arrivée de Grouchy.

Digitized by Google

pas encore donné, et veut-il arrêter lui-même l'ennemi; intimidée par tout ce qui se passe autour d'elle, et écrasée par le nombre, cette faible réserve est bientôt culbutée, et entraîne dans sa fuite, avec Napoléon et ses généraux, tout ce qui soutenait encore un combat si inégal. Il n'est plus possible alors de contenir l'épouvante générale. Les canonniers abandonnent leurs pièces; l'artillerie, l'infanterie, la cavalerie, ne présentent plus qu'une masse confuse, que les Anglais et les Prussiens renversent sans effort, et massacrent sans pitié[1].

Blucher et Wellington se sont rencontrés et jetés dans les bras l'un de l'autre à la ferme de la Belle-

[1] Le général Foy s'exprime ainsi sur l'issue de cette journée :

« Nous les avons vus, au jour de notre désastre, ces enfans d'Albion,
» formés en bataillons carrés, dans la plaine, entre le bois d'Hou-
» goumont et le village de Mont-Saint-Jean. Ils avaient, pour arriver
» à cette formation compacte, doublé et redoublé leurs rangs à plu-
» sieurs reprises. La cavalerie qui les appuyait fut taillée en pièces,
» le feu de leur artillerie fut éteint. Les officiers généraux d'état ma-
» jor galopaient d'un carré à l'autre, incertains où ils trouveraient un
» abri : chariots, blessés, parcs de réserve, troupes auxiliaires,
» fuyaient à la débandade vers Bruxelles. La mort était devant eux
» et dans leurs rangs, la honte derrière. En cette terrible occurrence
» les boulets de la garde impériale, lancés à brûle-pourpoint, et la
» cavalerie de France, victorieuse, ne purent pas entamer l'immobile
» infanterie britannique. On eût été tenté de croire qu'elle avait pris
» racine dans la terre, si ses bataillons ne se fussent élancés majes-
» tueusement quelques minutes après le coucher du soleil, alors que
» l'armée prussienne apprit à Wellington que, grace au nombre,
» grace à la force d'inertie, et pour prix d'avoir su ranger de braves
» gens en bataille, il venait de remporter la victoire la plus déci-
» sive de notre âge. »

(*Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon*, par le général Foy, t. 1, p. 322.)

Alliance, à quelques pas de la colline qui avait servi toute la journée d'observatoire à Napoléon. A la vue du bouleversement de l'armée française, ils détachent leur nombreuse cavalerie pour la poursuivre. Les équipages de Napoléon, arrêtés aux environs de Planchenois, deviennent en grande partie la proie des Prussiens[1]. Les Français se précipitent loin du danger, à travers champs, et sans direction. Il n'y a pas de commandement. Les généraux perdus dans la foule sont séparés de leurs troupes. La garde elle-même, si long-temps la terreur de l'ennemi, se trouve dispersée avec la multitude, chacun se sauvant au hasard. L'armée, assaillie à chaque instant, se voit chassée de bivouacs en bivouacs, sans en pouvoir tenir aucun. La déroute recommence incessamment plus affreuse; elle dure toute la nuit.

Telle fut la bataille de Waterloo[2], la plus décisive dont l'histoire fasse peut-être mention. Quinze mille Français y périrent. La perte des Anglais, malgré l'avantage de leur position, est encore plus grande; on l'évalue à vingt mille hommes, et à trois ou quatre mille celle des Prussiens, bien que venus si tard sur le lieu du combat. Le nombre des blessés fut en pro-

[1] On y trouva les effets d'habillement de l'empereur, un superbe collier de diamans que lui avait donné la princesse Borghèse, son landau, échappé en 1812 aux désastres de Moskou, et un portefeuille de poche, renfermant, entre autres papiers remarquables, une proclamation aux Belges et aux peuples de la rive gauche du Rhin, datée d'avance du palais de Lacken.

[2] Le nom de Waterloo a été donné à cette bataille par les Anglais, celui de la Belle-Alliance par les Allemands, celui du Mont-Saint-Jean par les Français. Le premier a prévalu.

Digitized by Google

portion. Aussi rien de plus hideux que le champ de bataille, il surpassait en désolation celui de Ligny. Toutes les eaux étaient rougies par le sang qui avait coulé à grands flots. Vainqueurs et vaincus, Français, Anglais et Prussiens, gisaient à côté les uns des autres, défigurés par la mitraille et horriblement mutilés. La mort apparaissait sous mille formes différentes. La terre était jonchée de lambeaux humains, d'armes et de débris de toute espèce. Des milliers de blessés, abandonnés sans secours, au milieu d'une nuit froide succédant à une journée de feu, poussaient des gémissemens qu'on n'écoutait plus. Une foule d'officiers de distinction avaient des deux côtés mordu la poussière. Le nombre des prisonniers français (il n'y en eut pas d'autres) s'éleva à près de dix mille, et il eût été plus considérable si la nuit n'eût favorisé les fuyards.

Ceux-ci, au point du jour, atteignirent, partie Charleroi, partie Marchiennes, où ils s'empressèrent de repasser la Sambre. Cette armée, qu'on avait vue trois jours auparavant si brillante, offrait alors un aspect d'autant plus misérable qu'un grand nombre de blessés la suivaient, pâles, défaits, les habits déchirés et sanglans, comme des débris sauvés du naufrage. La route de Waterloo à Bruxelles, où l'on avait cru quelque temps la bataille perdue, était livrée au même encombrement. On eût dit, là aussi, la suite d'une défaite. Les convois de blessés et les bagages qui s'y entassaient confusément, pendant que la bataille était encore indécise, ne permettaient plus d'avancer. Le résultat de la journée n'avait pas cependant tardé à être connu. Bruxelles était rassuré; mais cette immense

boucherie d'hommes laissait au fond des cœurs une tristesse profonde. L'anxiété de l'attente faisait place aux sentimens de la plus touchante humanité. Les royalistes émigrés accouraient sur le champ de bataille pour ramasser et secourir les blessés français. Louis XVIII y avait d'avance envoyé des commissaires. Bruxelles se transformait en un vaste hôpital, où les deux partis étaient l'objet d'une pitié également généreuse.

L'acharnement avait été de part et d'autre si égal, si soutenu, que le moindre poids devait faire pencher la balance. L'arrivée des Prussiens était plus que nécessaire, dit le général espagnol Alava. Jamais Wellington n'eut tant de peine à vaincre, et jamais, de son propre aveu, il ne fut si près d'être vaincu. Sa victoire ne fut pas néanmoins, comme on a vu, un pur caprice de la fortune. Sans doute l'indignation ou la haine ont pu exagérer les fautes de Napoléon; mais, de l'avis même de ses plus habiles généraux, elles furent nombreuses. La première fut de ne tenir aucun compte du temps, qui était tout pour lui. Les chefs de ses deux ailes se conduisirent à son exemple. Le maréchal Grouchy montra le 18 la même lenteur qu'on avait reprochée au maréchal Ney dans la journée du 16. On a vu qu'avec plus d'activité il eût poussé les Prussiens bien au delà de Wavres avant qu'ils se fussent reconnus, ce qui les séparait, sans moyens de concert, de l'armée anglaise. Le maréchal Grouchy s'était au contraire appliqué à suivre méthodiquement les Prussiens sur Wavres, où ils laissèrent le corps de Thielmann pour le contenir ou l'amuser, tandis qu'ils marchaient au se-

Digitized by Google

cours de Wellington avec presque toute leur armée. La position où ils se fussent trouvés, si Wellington eût été battu avant leur arrivée, les rendait cependant irrésolus et timides; ils n'avançaient qu'avec précaution, envoyant de tous côtés des reconnaissances. S'ils avaient rencontré le plus léger obstacle au défilé de Saint-Lambert, où ils se virent long-temps arrêtés par la seule difficulté du terrain; si le maréchal Grouchy y avait détaché quelques troupes, ils seraient revenus à Wavres, ou n'auraient pu dans tous les cas arriver à temps à Waterloo.

Mais, en supposant que Napoléon l'eût emporté avant l'arrivée des Prussiens, la nation, se levant à sa voix, aurait-elle oublié ses ressentimens pour céder à l'appât d'une gloire si chèrement acquise? En admettant même que l'élan de la victoire lui eût procuré quelques renforts, en aurait-il eu moins à combattre, dans un très court intervalle, huit cent mille étrangers aguerris, qui pouvaient braver plus d'une défaite, et à qui les revers partiels de 1814 avaient appris à ne pas se laisser abattre du premier coup. Les Austro-Russes n'eussent-ils pas franchi le Rhin avant lui? Qu'eût-il donc opposé à ces masses? Des paysans levés à la hâte, des retranchemens ébauchés, une nation désunie; et le sol de la France eût été dévasté de nouveau pour prix de quelques succès éphémères.

On croyait que Napoléon s'efforcerait au moins, après avoir passé la Sambre à Charleroi, de réunir un noyau de troupes, auquel se fût peut-être rallié le reste de l'armée; mais la nature semblait lui avoir refusé cette présence d'esprit, qui, dans les revers, ramène

Digitized by Google

quelquefois la fortune. Il alla jusqu'à Beaumont, prit la route de Philippeville, et se dirigea vers Paris, où il arriva exténué de fatigue. Démarche inconsidérée, qui ne devait pas le relever aux yeux de la France. Comme après la Bérésina, comme après Leipsick, il abandonnait son armée décimée à Waterloo. Cette fois, à la vérité, il avait plus de raison que jamais de trembler pour l'échafaudage de son pouvoir déjà si fragile. Ses pressentimens l'avertissaient qu'on ne lui pardonnerait point son désastre. C'était, comme il le disait lui-même à l'un de ses généraux accouru sur ses pas, *c'était un jeu à perdre les empires.*

Ce retour immédiat dans la capitale répugnait pourtant, a-t-on assuré, à Napoléon. Cette répugnance instinctive était comme un remords de sa raison, dominée par un intérêt aveugle. Il ne pouvait se dissimuler que sa présence allait fournir de nouvelles armes à l'opposition. Il avait eu d'abord la pensée de s'arrêter à Laon, pour rallier dix à douze mille hommes, qu'il aurait réunis au corps du maréchal Grouchy; mais la plupart de ceux qui l'entouraient combattirent cette résolution, dont ils n'espéraient rien d'utile. Ce n'était point avec une poignée de soldats, désorganisés et désarmés en grande partie, qu'il pouvait se flatter de contenir un ennemi victorieux, à qui d'ailleurs tant d'autres routes restaient ouvertes. Le maréchal Grouchy, qu'il eût ou n'eût point passé la Dyle, semblait devoir tomber inévitablement entre les mains de Wellington ou de Blucher. L'empereur, sans armée, n'avait d'autre ressource que d'appeler tous les citoyens à la défense commune, et sa présence

Digitized by Google

à Paris était nécessaire, autant pour prévenir ses ennemis que pour seconder le dévoûment de ses partisans. Sous ses yeux, les Parisiens ne pouvaient hésiter à se défendre; hors de sa portée, assaillis de mille bruits mensongers, ils devaient se décourager, se battre à contre-cœur, ou même s'enfermer chez eux et se soumettre. Ces considérations l'emportèrent. Le maréchal Soult, qui, avec le prince Jérôme, ramenait à Laon quelques débris de troupes, reçut aussitôt des ordres sur la direction à suivre et sur les moyens de ralliement à employer; puis Napoléon poursuivit sa route, précédé de son dernier et lugubre bulletin.

« Je suis persuadé, dit-il en montant en voiture, que l'on me fait faire une sottise. Ma vraie place était ici. J'aurais pu, mes frères aidant, diriger la marche des affaires à Paris, malgré mon absence. »

On ne saurait nier qu'il n'eût pleinement raison. Il n'ignorait pas que ses soldats le regardaient comme le seul chef capable de les rallier; qu'il allait détruire, en les abandonnant, leurs dernières espérances; qu'il n'avait jamais eu, et ne pouvait avoir d'autre appui. Il ne se trouvait point, comme on le lui disait, tout à fait sans armée. Le maréchal Grouchy n'était pas affaibli. Après avoir passé la Dyle à Lymale, informé, le 19, du désastre de la veille, il avait opéré sa retraite, sur deux colonnes, par Temploux et Namur. Le 22, il arrivait à Rocroi; le 24, il se réunissait, à Reims, aux débris du Mont-Saint-Jean; le 25, on marchait ensemble sur la capitale. Grouchy avait été constamment harcelé par les Prussiens; on s'était battu à Wavres, on s'était battu à Namur, mais toujours avec

bonheur et succès. Napoléon n'eût donc point tardé à avoir sous la main une armée nouvelle. Il avait, en outre, fait lui-même expédier l'ordre aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque de se rendre à marche forcée sur Paris. « Tout n'est point perdu, écrivait-il au prince Joseph. Je suppose qu'il me restera, en réunissant toutes mes forces, cent cinquante mille hommes. Les fédérés et les gardes nationales qui ont du cœur me fourniront cent mille hommes, les bataillons de dépôt cinquante mille. J'aurai donc trois cent mille soldats à opposer de suite à l'ennemi. J'attèlerai l'artillerie avec les chevaux de luxe. Je lèverai cent mille conscrits; je les armerai avec les fusils des royalistes et des mauvaises gardes nationales. Je ferai lever en masse le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, la Lorraine, la Champagne. J'accablerai l'ennemi... » Heureusement pour la France, il y avait bien de l'exagération dans toutes ces promesses; mais, si Napoléon se faisait réellement illusion à ce point, comment pouvait-il consentir à se séparer de ses seules ressources? comment ne sentait-il pas que, s'il lui restait la moindre chance d'en imposer plus long-temps à ses ennemis, ce ne pouvait être qu'à la tête de ses troupes? Tel était l'effet du changement survenu dans ses facultés : les derniers actes de sa vie politique, comme ceux de sa carrière militaire, n'étaient plus marqués par l'énergie, la prévoyance et l'à-propos qui avaient élevé si haut sa fortune; ou peut-être comprenait-il mieux que personne sa position, et reculait-il malgré lui devant l'incommensurable difficulté d'y porter remède.

Par le rappel des généraux Rapp, Lecourbe et

Digitized by Google

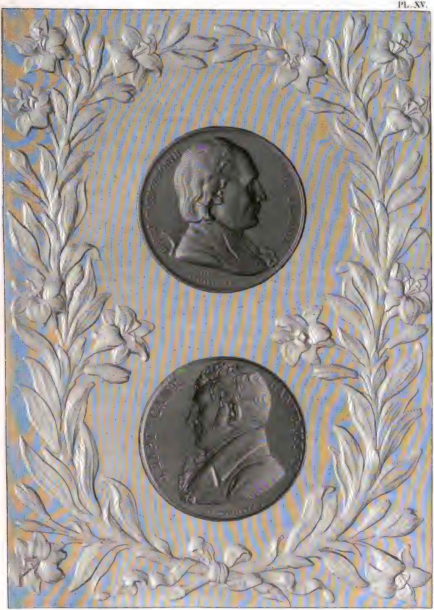

Digitized by Google

Digitized by Google

Lamarque, Napoléon s'exposait à dégarnir trois points capitaux dans la seule vue d'en protéger un autre; il livrait l'Alsace et la Franche-Comté à l'ennemi, et abandonnait la Vendée aux royalistes, uniquement pour défendre Paris. Il était ensuite douteux que les généraux Rapp et Lecourbe pussent réussir à le rejoindre : le premier en effet, pressé par le prince royal de Wurtemberg, et forcé de se rejeter sur Strasbourg, se renfermait, après un combat sanglant, dans cette place; le second, aux prises avec l'archiduc Ferdinand et le prince Colloredo, cédait pareillement au nombre, et se retranchait à Béfort. Les deux généraux, ou, pour mieux dire, l'armée du Rhin et le corps d'observation du Jura, allaient être neutralisés, et rien ne s'opposait plus à l'invasion de ce côté des frontières.

Quant au général Lamarque, ses troupes se trouvaient à la vérité disponibles par la pacification du pays contre lequel il avait été envoyé; mais il fallait qu'il arrivât à temps sous les murs de Paris, où tout portait à croire qu'il serait devancé par l'armée anglo-prussienne. La transaction qui avait fait déposer les armes aux chefs vendéens était à peine signée, et la résistance durait encore sur plusieurs points.

Cette insurrection des départemens de l'Ouest n'avait jamais été bien décidément apaisée. Après le départ du duc de Bourbon, le feu sacré ne s'était pas éteint. Dès le mois d'avril, les Vendéens, revenus de leur étonnement, songeaient à préparer, à l'intérieur, les voies au retour de l'autorité légitime; heureux si leur exemple eût pu prévenir l'intervention de l'étran-

Digitized by Google

ger! Les paysans n'avaient pas perdu l'espoir de défendre de nouveau la cause royale. Ils ne reconnaissaient que le roi, ils ne voulaient que le roi; ils se refusaient en conséquence à payer l'impôt à l'usurpateur et à lui fournir des recrues. Ils rétablissaient journellement le drapeau blanc, et attaquaient les gendarmes en résidence. C'était moins un plan de conduite qu'un effet de l'indignation générale. Les chefs se bornaient à observer de leurs retraites les progrès de l'irritation publique, assurés d'avoir une armée royale à leurs ordres au premier signal.

Tout annonçait une explosion prochaine. Alarmé de ces mouvemens précurseurs d'une levée de boucliers, Napoléon envoie le 15ᵉ et le 16ᵉ régiment de ligne au lieutenant-général Travot, avec ordre de parcourir la Vendée, et d'y étouffer sans ménagement tout symptôme d'insurrection. Déjà le général Morand, l'un des aides-de-camp de l'empereur, avait traversé, avec des troupes destinées aux frontières de l'est, non seulement les départemens riverains de la Loire, mais une partie du Poitou et de l'Angoumois, essayant, par des proclamations menaçantes et un grand appareil militaire, d'intimider les amis du roi. Le général Travot, ancien adversaire des Vendéens, avait sur son devancier l'avantage d'une connaissance parfaite du pays. Il entra dans le Bocage par l'Anjou, et dissipa quelques attroupemens; mais il s'attacha vainement à surprendre les chefs, dont la correspondance cachée redoubla d'audace et d'activité. Le moment venu, ceux-ci commencèrent à se montrer : M. de Suzannet, dans l'ancien domaine de Charette; M. de Sapinaud, dans la

Digitized by Google

Vendée centrale; M. d'Autichamp, dans le Haut-Anjou; M. Auguste de Larochejaquelein, parmi les paysans de Châtillon et de Bressuire, qui avaient suivi tant de fois son illustre frère [1] au combat. Enfin, le 11 mai, une entrevue décisive eut lieu à la Chapelle-Basse-Mer entre MM. de Suzannet, d'Autichamp et Auguste de Larochejaquelein. Ce dernier y donna connaissance de lettres de son frère Louis de Larochejaquelein, qui, après avoir obtenu du roi, qu'il avait suivi avec ses grenadiers royaux, l'autorisation de passer dans la Vendée, s'était préalablement rendu à Londres, d'où il annonçait des secours en armes et en munitions. La résolution fut prise à l'unanimité d'opérer un soulèvement général, au moyen du tocsin sonné dans toutes les communes au même jour et à la même heure.

Comme dans la première guerre, la rive gauche de la Loire se partageait en quatre divisions insurrectionnelles : la Basse-Vendée ou la Vendée maritime, sous les ordres de M. de Suzannet, pouvait armer sept à huit mille hommes; la Vendée centrale, sous M. de Sapinaud, n'en pouvait guère lever que quatre mille; la partie où commandait M. Auguste de Larochejaquelein, vers le Haut-Poitou, à peu près le même nombre; mais M. d'Autichamp comptait mettre sur pied huit à dix mille hommes dans le Haut-Anjou. Ainsi vingt-cinq mille royalistes allaient bientôt de ce côté marcher à la voix de leurs chefs. Les deux tiers seulement étaient pourvus d'armes à feu; la plupart même n'avaient que des fusils de chasse en mauvais état; mais on

[1] Henri de Larochejaquelein.

reconnaissait dans leurs rangs ces vieux Vendéens qui, pour la même cause, s'étaient, en 1793, insurgés avec des bâtons et des fourches. Cette fois leur organisation devenait plus facile, grace au grand nombre de chefs divisionnaires, aux capitaines de paroisses de l'ancienne Vendée et aux officiers de la maison du roi accourus après le licenciement de Béthune. Sur la rive droite de la Loire, en y comprenant la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Blésois et le Vendômois, le parti royaliste se présentait avec une force armée non moins imposante. M. d'Andigné y commandait au nom du roi, et se mettait en rapport avec les généraux de la rive opposée. Il était activement secondé par une foule d'anciens officiers des armées royales, soit de l'Ouest, soit de Condé, dont le dévoûment n'avait jamais failli à la cause qui les réclamait de nouveau.

Les troupes de Napoléon se trouvaient alors ainsi réparties : à Chollet, dix-huit cents hommes; à Chemillé, sept à huit cents; mille à Bourbon-Vendée, et quelques détachemens en garnison à Nantes, Angers, Saumur, Parthenay, Niort, Fontenay et les Sables; en tout quatre à cinq mille hommes, n'ayant d'autre cavalerie que la gendarmerie des quatre départemens de la rive gauche et les dépôts de quelques régimens de hussards.

L'entrevue de la Chapelle-Basse-Mer n'était pas restée secrète. On attendait d'un moment à l'autre un ébranlement général. Le drapeau tricolore venait d'être enlevé à Châtillon, sous les yeux mêmes des gendarmes. Au milieu de ces préludes parut un arrêté du lieutenant-général de police envoyé dans les départemens de

Digitized by Google

l'Ouest par le duc d'Otrante [1], aux termes duquel toute la noblesse eût été obligée de quitter les lieux de sa résidence, au gré de l'autorité maîtresse de lui assigner un nouveau séjour. Cette obligation était imposée sous peine de la confiscation des biens, et avec menace de châtimens plus rigoureux encore. Sans spécifier aucun crime, aucune accusation, sans désigner aucun coupable, il suffisait de la simple décision d'un agent de police pour arracher en masse à leur domicile tous ceux qui avaient le malheur d'être issus d'une noble famille, et les exposer aux plus dures persécutions[2]. Un arbitraire aussi impudent mit le comble à l'exaspération des campagnes. Il ne parut plus possible de la contenir.

Dans la nuit du 15 au 16 mai le tocsin fut sonné dans toutes les paroisses, le drapeau blanc substitué au drapeau tricolore, et les Vendéens reprirent les armes au cri de : *Vive le roi!* En même temps la proclamation suivante, datée de la Tour-Landry, célèbre dans les anciennes guerres de la Vendée, était de toutes parts affichée :

« Braves Vendéens! l'Europe a retenti de nos combats et de nos victoires. Une occasion nouvelle, et sans doute la dernière, nous rappelle sous les drapeaux. Un attentat moins sanglant, mais plus perfide que celui de 1793, a été commis dans notre patrie : la trahison

[1] Le sieur Moreau.

[2] Il est juste de dire que, sur la clameur publique, cet arrêté, qui rappelait celui des otages et le régime de la terreur, fut cassé par le gouvernement; mais l'effet était produit.

a livré le trône de Saint-Louis; Louis XVIII, victime de sa confiance, a été réduit à quitter sa capitale. Par ses prétendues constitutions, l'usurpateur ôte à notre religion sa prééminence, et lie ainsi la cause de Dieu à celle du roi.

» Levons-nous donc, braves Vendéens! Douze ans de repos n'ont point amolli le courage des vainqueurs de Vihiers, de Thouars, de Saumur, d'Erigné, de Fontenay, d'Entrasme, de Dol, de Gété. Vos anciens chefs, tous ceux qui survivent à tant de combats et de périls, vont marcher à votre tête. Braves compagnons d'armes, tant que nous fûmes fidèles à Dieu, la victoire aussi fut fidèle à nos drapeaux. Loin de nous donc tout esprit de vengeance! La discipline la plus sévère sera observée. Plus de rivalités ni de divisions, plus de jalousies ni de défiances. Généraux, commandans, chefs de légion, officiers et soldats, nous n'aurons tous qu'un cœur et qu'une ame.

» Français de tous les pays! habitans des villes et des hameaux! accourez sous les drapeaux de l'honneur; venez vous ranger sous les lys antiques qui firent la gloire et le bonheur de nos aïeux. DIEU ET LE ROI, voilà notre devise; la paix à l'intérieur et avec les nations, voilà notre but. »

Le 16, au lever du jour, les chefs de division avaient réuni les hommes de leurs paroisses, et ces premiers rassemblemens offraient déjà des masses assez considérables pour inspirer une pleine confiance. La majeure partie était armée de fusils de différent calibre, les autres de faux ou de baïonnettes attachées au bout d'un bâton; mais on comptait sur les armes et les

Digitized by Google

munitions annoncées par Louis de Larochejaquelein, et dont les Angevins du marais devaient le jour même favoriser le débarquement. Ceux-ci, après avoir occupé tour à tour Saint-Jean, Notre-Dame et la Barre-de-Motet, se rendirent maîtres de Sainte-Croix-sur-Vie, d'où ils repoussèrent deux cents douaniers envoyés pour empêcher toute communication avec la mer. Pendant ce temps, M. de Sapinaud se portait, avec trois à quatre mille hommes, sur Bourbon-Vendée, dont il espérait tenir la garnison en échec jusqu'à ce qu'il eût opéré sa jonction avec M. de Suzannet, qui s'était formé à une lieue des faubourgs de Nantes, et s'avançait à la tête de deux ou trois mille paysans; M. Auguste de Larochejaquelein entrait à Bressuire avec un égal nombre d'hommes rassemblés aux Aubiers, et parmi lesquels marchait le lieutenant-général Canuel comme simple volontaire; M. d'Autichamp, suivi de quatre à cinq mille Angevins, réunis à Jallais, en laissait la plus grande partie en observation devant Chollet et Chemillé, et se dirigeait vers la côte avec le reste, dans l'espoir de s'y rallier aux trois autres chefs de corps.

Il eût sans doute été à désirer que M. d'Autichamp se fût trouvé en mesure de se rendre maître de Chollet et de Chemillé : ce coup de main ouvrait dignement la campagne, et devait influer puissamment sur la suite des opérations; mais les chances du succès méritaient d'être examinées, et il était essentiel de ne pas débuter par un échec, dont l'effet pouvait être si nuisible. Or, le corps de M. d'Autichamp, dans sa pénurie de fusils et de cartouches, n'était pas évidemment en état d'agir de vive force contre des troupes bien armées

et retranchées dans des jardins crénelés, qu'on n'aurait pu attaquer sans une perte considérable. On se contenta de tenir autour de Chollet et de Chemillé assez de monde pour inquiéter les garnisons de ces villes, par l'apparition de petits détachemens embusqués, chargés d'intercepter les communications et les moyens de subsistance. M. d'Autichamp, qui, pour son excursion vers la côte, n'avait pris avec lui que deux divisions, ne tarda point d'ailleurs à revenir sur ses pas, faute de renseignemens sur la direction que les autres chefs de corps avaient prise. Dans sa tournée, il avait partout rétabli l'autorité du roi sur son passage, notamment à Beaupréau, dont le sous-préfet s'était éloigné, ainsi qu'à Saint-Laurent-sur-Sèvres, à Mortagne et à Clisson. Deux lettres interceptées vinrent lui apprendre l'évacuation de Chemillé, que celle de Chollet semblait devoir suivre très prochainement : les colonels des 15e et 26e de ligne écrivaient au lieutenant général de Laborde, à la date du 20 mai, pour lui demander l'autorisation de se retirer sur Angers, le prévenant qu'il ne leur restait de vivres que pour la journée. En effet, à l'approche de M. d'Autichamp, dont les forces s'étaient presque doublées, ils opérèrent leur retraite; et le 23 mai, huit jours après leur prise d'armes, les royalistes entrèrent à Chollet, au nombre d'environ dix mille hommes accourus de toutes les paroisses, sans avoir tiré un seul coup de fusil. Un assaut eût coûté de part et d'autre beaucoup de monde, et de part et d'autre c'était autant de sang français épargné.

Dans cet intervalle, MM. de Sapinaud et de Suzannet

Digitized by Google

avaient effectué leur jonction à Palluau. Ce dernier s'était abouché, trois jours auparavant, avec M. Louis de Larochejaquelein, arrivé sur la côte avec un premier convoi d'armes et de munitions, dont le débarquement avait eu lieu à Sainte-Croix-sur-Vie, et consistait en deux mille fusils et huit cent mille cartouches. MM. de Suzannet et de Sapinaud, afin d'aller attaquer le général Travot, cherchaient à se joindre à M. Auguste de Larochejaquelein, qui, dès le 17, en était venu aux mains avec le 26ᵉ aux Echaubroignes.

Les premiers avis de cette nouvelle levée des Vendéens consternèrent Napoléon. Ils venaient démentir l'*assentiment national* dont il prétendait s'appuyer aux yeux de l'Europe ; ils venaient lui enlever le concours d'une grande partie de la France, et détourner de leur destination des troupes dont il avait un besoin si urgent. Aussi ne recula-t-il devant aucune des mesures qui lui parurent propres à porter la terreur parmi les insurgés. Le général Travot reçut l'ordre de les presser sans relâche, et de ne leur laisser d'autre espoir de salut qu'une soumission immédiate. On lui annonça un renfort de neuf à dix mille hommes et de six cents chevaux, qui fut effectivement dirigé en toute hâte sur la Loire, pour y former, avec les troupes qui s'y trouvaient déjà, une armée en état d'en finir promptement. Le général Travot n'eut pas la conduite de cette guerre ; elle fut dévolue au général Lamarque, dont il devint le lieutenant, conjointement avec le général Brayer, envoyé en poste à Angers avec deux régimens de la jeune garde. Le général Corbineau, aide-de-camp de l'empereur, se rendit également sur les lieux. Les instructions du

gouvernement, dont, il faut se hâter de le dire, Lamarque éluda constamment l'exécution, étaient atroces : mettre à prix la tête des chefs, juger et fusiller sur le champ ceux qui tomberaient entre ses mains, saccager et incendier leurs maisons, prendre des ôtages, faire supporter les frais de la guerre à la noblesse du pays, tels étaient les ordres que le ministère de la guerre lui avait transmis. C'est avec la menace d'une guerre d'extermination qu'on se flattait d'amener les Vendéens à mettre bas les armes.

Pour l'honneur de ces malheureux temps, on doit croire cependant que cette menace n'était pas sérieuse. On procéda en effet par une autre voie, comme si on eût voulu résoudre ce cruel conflit autrement que par la force. Le ministre de la police tenait surtout à paralyser l'élan des royalistes; leurs succès auraient dérangé ses intrigues, dont le but était qu'aucun parti ne pût décider du sort de la France sans lui. Fouché avait fait adopter divers moyens de conciliation; il s'était notamment avisé de transformer en négociateurs des officiers royalistes, qui, séduits par des prétextes plausibles, ne devaient être que les instrumens de sa duplicité. MM. de Malartic, de Flavigny et de La Béraudière, anciens chefs vendéens, se virent confidentiellement appelés par le duc d'Otrante, non seulement pour agir dans les intérêts du roi, auquel il se disait tout dévoué, mais pour le tirer, lui Fouché, de la fausse position où le plaçait l'insurrection nouvelle, en le forçant de se prêter aux mesures de rigueur qui venaient d'être arrêtées. Il leur représenta combien cette insurrection était intempestive et prématurée;

Digitized by Google

quelle faute on avait commise de ne pas attendre le commencement des hostilités aux frontières; à quelles calamités on exposait les fidèles départemens de l'Ouest, qui seraient infailliblement écrasés par les forces dont le gouvernement pouvait encore disposer. Il leur fit comprendre enfin qu'il était urgent de tout réparer, et d'arrêter l'effusion d'un sang si précieux à leur cause; que le succès d'une mission tendant à pacifier la Vendée pourrait seul parer à la mise hors la loi des départemens de l'Ouest et suspendre la marche des troupes; qu'ils inspireraient plus de confiance que tous autres agens, en se chargeant de propositions avantageuses, dont les chefs royalistes feraient bien de profiter, sauf à reprendre les armes quand le moment favorable serait venu.

Fouché ajouta qu'il avait embrassé la cause de Louis XVIII, parce que celle de Napoléon lui paraissait décidément perdue; qu'il connaissait les dispositions des cabinets de l'Europe, et qu'il n'y avait plus moyen de se faire illusion. Si ses rapports officiels contredisaient ses vues secrètes, c'est qu'on ne pouvait se dispenser de donner à l'usurpateur certains gages devenus insignifians à force d'être obligés. Comment les amis du roi feraient-ils difficulté de se fier à lui? Quand avait-il manqué, depuis le 20 mars, de les protéger et de les défendre? Les trois royalistes, devant lesquels Fouché s'exprimait avec un tel abandon, et qui croyaient eux-mêmes lui être redevables de leur sécurité depuis la réapparition de Bonaparte, n'évitèrent point le piége tendu à leur bonne foi; ils se laissèrent prendre aux protestations du ministre. Leur candeur

fut la dupe de son astuce; ils acceptèrent la mission proposée, persuadés qu'ils allaient empêcher la ruine de leur parti, en lui offrant les moyens de temporiser et de se fortifier, jusqu'à ce que la guerre fût générale. Les négociateurs partirent de Paris le 26 mai, lorsque l'insurrection commençait à s'étendre sur les deux rives de la Loire. Le but de Fouché était rempli, si leur seule présence jetait la désunion parmi les chefs insurgés; si les uns voulaient négocier, quand les autres insisteraient pour combattre. « Je connais leurs dispositions, écrivait-il en accréditant les trois négociateurs auprès des préfets et des généraux de Bonaparte; je sais quelle est leur influence sur un parti qu'ils ont autrefois servi, et auquel ils peuvent donner une direction telle, que le gouvernement retirera plus d'avantage de leur intervention que de l'emploi d'une force militaire plus impérieusement appelée contre les ennemis du dehors[1]. »

Les plans de Fouché réussirent. Ses envoyés arrivèrent d'ailleurs sous l'impression de revers récens, suite du défaut d'accord et d'ensemble, et de ces dis-

[1] « Je désire, écrivait-il non moins officiellement à M. de Malartic, que vous vous rendiez dans l'Ouest avec MM. de Flavigny et de la Beraudière, pour y conférer avec les chefs de l'insurrection. Le rétablissement de la monarchie ne dépend ni de leurs succès ni de leurs revers. Tout combat dans l'Ouest est inutile. Le sang versé y serait sans fruit pour la royauté. C'est dans le Nord que peut se décider le sort de la France. Je connais votre attachement et votre fidélité pour le roi; et je ne pense pas que dans aucun temps on puisse vous reprocher les démarches que vous ferez pour pacifier l'Ouest. Le roi est trop éclairé pour ne pas apprécier les sentimens qui vous auront fait agir dans cette circonstance. »

Digitized by Google

sentimens, si funestes dans les premières guerres, et dont l'expérience aurait dû préserver celle-ci. Louis de Larochejaquelein avait pris, en touchant le rivage, le titre de général en chef, que les autres chefs de corps reconnurent sans difficulté, malgré l'infériorité de son grade, ne voyant en lui que l'homme de la confiance du roi; mais ce titre même de général en chef, sur lequel il paraît que Louis de Larochejaquelein s'était mépris en quittant le monarque, devait plutôt contribuer à réveiller les anciennes jalousies qu'à les éteindre. Il dénotait peu de condescendance pour les coutumes et l'esprit des Vendéens; il impliquait ces formes antipathiques, empruntées aux troupes qu'on avait à combattre. La guerre ne se fait point dans la Vendée comme ailleurs; il n'y règne point cette obéissance absolue qui exclut la réflexion et le raisonnement. Aussi est-ce peut-être dans la difficulté de soumettre toutes les volontés à la prépondérance d'une seule, qu'il faut chercher la véritable cause des dissentimens qui ont presque toujours entravé les entreprises de la Vendée. Un prince seul aurait pu dominer cet obstacle. Le duc de Bourbon était attendu de jour en jour; la duchesse d'Angoulême avait promis, disait-on, de venir à l'Isle-Dieu : toutes ces espérances furent déçues. Louis de Larochejaquelein persista à garder le suprême commandement. Mais, en se soumettant, la plupart des autres chefs ne firent pas assez abnégation de leur confiance en eux-mêmes. De là le manque de concert et l'incohérence qui signalèrent les opérations.

Louis de Larochejaquelein était resté à portée de la

flotte anglaise ; comptant sur un second débarquement, il eût désiré demeurer maître de la côte depuis les Sables d'Olonne jusqu'à Noirmoutier; mais ni l'attaque des Sables qu'il proposa, ni celle de Noirmoutier que fit prévaloir M. de Suzannet, ne furent tentées. C'est de Bourbon-Vendée qu'on résolut de s'emparer. Il s'ensuivit une rencontre de nuit à Nizenay, avec les troupes de Travot, dans laquelle les trois corps de Larochejaquelein, Suzannet et Sapinaud, surpris avant d'avoir pu se former et se reconnaître, se culbutèrent les uns les autres, et furent repoussés au milieu d'un désordre que toute la fermeté de leurs chefs ne put réparer. Au fort de la mêlée, Louis de Larochejaquelein eut un cheval tué sous lui, et vit tomber à ses côtés M. Guery de Beauregard, son beau-frère; un neveu de Charette, héritier de son nom et de son courage, fut également laissé sur le champ du combat.

Cette échauffourée eut presque les résultats d'une défaite. Elle amena la dispersion des soldats vendéens, qui, suivant leurs habitudes de guerre, se débandèrent et retournèrent en grande partie dans leurs foyers. Elle détermina ensuite la flotte anglaise, dont on attendait le secours, à ramener à Plymouth ses transports, qu'elle avait ordre de ne livrer que dans le cas où le succès de l'insurrection ne présenterait aucun doute. Il fallut s'occuper de nouvelles levées. Louis de Larochejaquelein se rendit à Chollet pour se concerter avec M. d'Autichamp, dont la coopération devenait indispensable; mais leurs combinaisons, nécessairement subordonnées aux mouvemens de l'ennemi, éprouvèrent quelques mécomptes. Il s'agissait toujours de se

Digitized by Google

porter d'un commun accord vers la côte, pour favoriser le débarquement de nouveaux secours.

Sur ces entrefaites survinrent les commissaires de Fouché. Leurs propositions furent mal accueillies; Louis de Larochejaquelein surtout les repoussa avec indignation. Mais, comme l'avait prévu Fouché, elles n'en exercèrent pas moins une fâcheuse influence. Déjà, sur l'autre rive de la Loire, elles ralentissaient l'élan royaliste. Etourdi d'un premier échec aux environs de Segré, M. d'Andigné accédait au système de temporisation présenté par les négociateurs. La malheureuse affaire des Mathes vint bientôt donner, sur la rive gauche, un nouveau poids à leur mission.

De déplorables dissensions avaient préludé à cette fatale journée. MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud opposaient au projet de MM. de Larochejaquelein de se porter dans le Marais, la répugnance de leur monde qui les menaçait d'une dissolution totale, le manque de vivres et la difficulté de la retraite devant un ennemi aussi habile que valeureux. Ils étaient d'avis de détacher chacun un petit nombre d'hommes, qui s'avanceraient dans le Marais, afin que le partage des secours se fît dans des proportions égales, tandis que les quatre corps iraient se placer, pour observer à la fois Nantes et Bourbon-Vendée, sur les quatre points principaux de Machecoul, Légé, Aizenay et Lamothe-Achard, lieux entre lesquels l'ennemi ne pouvait déboucher sans être aperçu, et d'où il serait facile de se prêter une assistance mutuelle. La valeur fougueuse de MM. de Larochejaquelein détruisit le bon effet qu'on

avait lieu d'attendre de ce mouvement, en persistant à se jeter dans le Marais avec leur seul corps d'armée. C'est là qu'ils furent accablés par le nombre; c'est là que finit, à trente-huit ans, Louis de Larochejaquelein, le frère du héros de la Vendée, digne comme lui d'y figurer pour la même cause, et comme lui victime de trop de témérité.

Ce revers, dont toute la Vendée ressentit le coup, fit trève du moins aux accusations réciproques. Les chefs vendéens se montrèrent unanimes dans l'intention de redoubler d'efforts pour le triomphe de leur sainte cause. Ils déférèrent à M. de Sapinaud l'autorité qu'ils avaient reconnue à Louis de Larochejaquelein, et s'occupèrent sans délai de nouveaux rassemblemens. M. Auguste de Larochejaquelein fut chargé des fonctions de major général, remplies jusqu'ici par M. Canuel qui préféra servir comme volontaire; il fut remplacé à la tête de son corps par M. Duperrat, et M. de Sapinaud par M. de Saint-Hubert.

Travot avait désarmé le Marais. Il parcourait sans obstacle la Vendée maritime. Lamarque, de son côté, ralliant toutes ses colonnes, se disposait à pénétrer dans le cœur du pays. Les généraux vendéens, qui avaient projeté de se reporter vers la côte pour y tenter un troisième débarquement, se préparèrent à les combattre. M. d'Autichamp se mit un des premiers en marche pour se joindre à MM. de Suzannet et de Saint-Hubert. Instruit que les royalistes voulaient se concentrer à la Roche-Servière, Lamarque débouche de Légé le 19 juin, et pousse une forte reconnaissance de quinze à dix-huit cents hommes sur la Grolle, où était

Digitized by Google

l'avant-garde de M. d'Autichamp; mais il est repoussé avec perte par les royalistes, qui se maintiennent dans leurs positions. Ce premier succès enflamme l'émulation des soldats de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert, qui demandent à grands cris qu'on les mène à l'ennemi, pour l'attaquer à leur tour et le poursuivre. Il en résulte dans la soirée et durant la nuit quelques fausses dispositions qui séparent momentanément les trois corps, et auxquelles l'ennemi ne laisse pas le temps de mettre ordre. Dès le lendemain, en effet, au lever du jour, Lamarque les attaque alternativement; il disperse d'abord M. de Saint-Hubert, tombe ensuite sur M. de Suzannet qui est blessé à mort dans l'action, et marche aussitôt à M. d'Autichamp avec la plus grande partie de ses forces. Les Angevins reçoivent le choc à la Roche-Servière. Mais, quelque formidable que soit leur position, leur courage ne peut suffire à toutes les attaques. Lamarque les assaille de front, tandis que ses deux ailes passent la Boulogne au dessus et au dessous de la Roche-Servière pour leur couper la retraite. Le champ de bataille est abandonné à l'ennemi, qui, animé par les pertes qu'il lui coûte, porte l'abus de la victoire jusqu'à achever les blessés restés dans ses mains.

Le combat de la Roche-Servière fut le dernier effort de l'insurrection. Le corps de M. Auguste de Larochejaquelein, qui se trouvait à Thouars, se retira aux Aubiers et à Châtillon, où il convint d'une suspension d'armes de trois jours avec le général Delaâge.

Le général Lamarque se hâta de profiter des premiers momens d'abattement, pour renouveler les pro-

positions de paix apportées par les commissaires du duc d'Otrante, en leur faisant connaître la victoire que Napoléon venait de remporter à Ligny. Les généraux vendéens, après s'être consultés, cherchèrent à traîner les négociations en longueur, espérant se remettre bientôt en mesure de revenir à la charge. Mais le général Lamarque ne leur ayant laissé d'autre alternative que de signer la paix ou de le voir occuper militairement le pays, ils nommèrent des commissaires pour traiter. La nouvelle de la bataille de Waterloo, qu'on apprit dans l'intervalle, en portant l'alarme dans le camp ennemi, ne fit que faciliter les négociations de la part des Vendéens dont elle relevait les espérances. M. Auguste de Larochejaquelein, jusque là opposé à toute transaction, se prononça un des premiers pour la conclusion du traité. « L'événement qui vient de se passer, dit-il à ses officiers, nous met tous dans une position nouvelle. Celui qui ferait encore verser du sang en serait responsable à la patrie. Dites au général Lamarque que nous ne cherchons qu'à épargner le sang et les larmes, en prenant tous les moyens compatibles avec l'honneur et notre devoir. » Les royalistes souscrivirent à la paix, persuadés que sous peu de jours le roi serait sur son trône. Il ne restait plus à pacifier que la rive droite, où M. de Sol de Grisolles résistait encore avec les insurgés du Morbihan, M. de Coislin avec ceux du pays nantais, MM. Tranquille et d'Ambrugeac avec ceux du Maine; mais le général Lamarque comptait sur l'exemple de la rive gauche, et ne songeait déjà plus qu'à disposer de son corps d'armée, conformément aux ordres de l'empereur.

Digitized by Google

Le moment n'était pas éloigné où les ennemis de la restauration allaient se prévaloir de cette pacification inattendue. Les suites de la bataille de Waterloo, toutes désastreuses qu'elles apparaissaient, n'étaient pas cependant ce que semblait annoncer cette sanglante journée. Les vainqueurs ne poursuivirent que faiblement leur triomphe. Ils avaient, il est vrai, à leur tour, d'immenses désordres à réparer. Après la bataille de Ligny, les nouvelles levées de la landwer prussienne s'étaient presque totalement dispersées, portant la terreur jusqu'à Liége, tandis que les bagages filaient précipitamment vers Louvain et Maëstricht. Après Waterloo, la confusion répandue sur les derrières de l'armée anglaise avait accrédité la fausse nouvelle que Wellington était défait. On le crut à Anvers et à La Haye. A Bruxelles, Wellington ayant fait évacuer les hôpitaux, les magasins et les caisses militaires, une foule de familles anglaises prirent l'alarme, et suivirent le mouvement; elles achevèrent d'encombrer les routes. Toutes ces circonstances durent ralentir la poursuite des deux généraux alliés.

L'ambassadeur d'Angleterre, sir Charles Stewart, s'était retiré à Gand auprès du roi de France, tandis que MM. Pozzo di Borgo, de Vincent et de Goltz ne cessaient d'expédier de la frontière des dépêches à leurs souverains. Un service très actif d'ordonnances avait été également établi pour donner des renseignemens à Gand de trois heures en trois heures. Le duc de Berri, qui commandait à Alost la petite armée royale, écrivait en même temps au duc de Wellington, dé-

Digitized by Google

sirant s'entendre avec le général anglais pour se mettre en mesure de couvrir le roi, et de protéger sa retraite si elle devenait nécessaire. Sur le bruit de la défaite des Anglais, le prince se replia même derrière l'Escaut, après avoir laissé des avant-postes à Alost. Le prince de Condé, qui s'était d'abord refusé à quitter Bruxelles, prit de son côté la route de Malines, cédant aux instances de sa maison. Tout était prêt à Gand pour le départ du roi, lorsque la vérité fut enfin connue. Ce fut M. de Semallé qui vint le premier faire cesser l'anxiété de la famille royale. Il passa par les cantonnemens du duc de Berri, et se rendit au plus vite à Gand, où le roi n'attendait, pour se décider à partir, que l'avis direct d'un de ses commissaires. Le duc de Wellington, ayant perdu un grand nombre d'officiers de son état-major, n'avait pu encore envoyer ni à sir Charles Stewart ni au roi pour les prévenir du résultat définitif de la journée.

La première pensée du roi, indépendamment des instructions données à ses commissaires, fut d'écrire à lord Wellington pour lui recommander les blessés et les prisonniers français[1].

[1] M. de Semallé, porteur de la lettre, visita le lendemain, avec M. de Brancas, et les autres commissaires chargés de ce soin, le champ de bataille. Ils remarquèrent, à leur grande douleur, que le 10e de ligne, le dernier régiment demeuré fidèle à la cause royale, n'avait pas été épargné. Lord Wellington ayant offert, en réponse à la lettre du roi, de rendre tous les prisonniers qui lui seraient spécialement désignés, M. de Semallé alla réclamer les soldats et les sous-officiers du 10e. On a dit la noble émulation des habitans de Bruxelles, dans la mission confiée aux commissaires français. Les malheu-

Digitized by Google

Louis XVIII savait bien que, même dans cette armée, sacrifiée avec si peu de ménagement, et dont le dévoûment à Napoléon paraissait sans bornes, il y avait beaucoup plus d'hommes égarés que de vrais coupables; il savait que, parmi les généraux, plusieurs, entraînés par la force des circonstances, cherchaient à s'aveugler intérieurement sur les causes de la guerre, pour n'en considérer que le but apparent; ils ne voulaient, disaient-ils, que s'opposer à l'invasion du territoire. Il y en eut cependant qui brisèrent à temps leur épée, ou vinrent la déposer aux pieds du prince dont ils avaient juré de défendre les droits. Le lieutenant général de Bourmont, les colonels Clouet et Villoutreys franchirent les frontières la veille des hostilités. On les accusa de passer à l'ennemi, parce que, n'écoutant que le cri de leur conscience, ils allaient rejoindre les drapeaux du roi.

Un officier se fit arrêter, peu de jours après, aux avant-postes. Il venait de la part du duc d'Otrante. L'issue des évènemens était à peu près connue; Waterloo avait prononcé. L'envoyé se réclamait du baron Louis, dont il se disait le neveu, et de M. de Talleyrand,

reux blessés, recueillis à l'envi dans toutes les maisons, trouvèrent partout une touchante rivalité de secours et de zèle.

Les commissaires rencontrèrent, adossé à un cheval déjà en putréfaction, un soldat de ce régiment, à qui un boulet avait emporté une cuisse. On lui avait rabattu sur les yeux son bonnet de police, sur la doublure duquel était écrit : *Vive le duc d'Angoulême !* Le commissaire vit là le comte de Lobau, prisonnier, qu'on allait conduire en Angleterre, et qui lui demanda s'il ne pourrait pas aussi le réclamer.

récemment arrivé de Vienne. C'était M. de Rigny [1].

M. Guizot s'était aussi présenté, quelques jours auparavant, comme l'intermédiaire de plusieurs hommes politiques. Les négociations dont il était chargé se résumaient, toute théorie à part, en un point : la nécessité que la direction des affaires fût exclusivement confiée à M. de Talleyrand. Une double intrigue tendait à imposer à la royauté, en dépit de toutes les aversions, le prince de Bénévent et le duc d'Otrante.

M. de Blacas, dont on accusait de toutes parts l'incurie, avait attiré sur lui l'animadversion universelle; les hommes les plus dévoués demandaient hautement son renvoi. Ils ne niaient point qu'il n'eût fait preuve d'une certaine énergie au moment du danger; mais ils rappelaient les actes déplorables du ministère dont il faisait partie. Ils lui reprochaient un excès de présomption qui ne déférait à l'avis de personne, une tenacité d'opinion d'autant plus funeste que, dissimulée sous une abnégation apparente, elle était toujours certaine de triompher par la confiance exclusive du roi. M. de Blacas était en réalité quelque chose de plus qu'un premier ministre; assuré de la faveur de son maître, il avait plus d'influence que le ministère tout entier. Rien ne pouvait déraciner son crédit; il luttait sans beaucoup d'efforts contre cette communauté de récriminations et de plaintes qui le poursuivaient sans relâche [2].

[1] Depuis amiral; il avait pris le titre de colonel au service du roi de France.

[2] Voici un extrait de la correspondance du marquis de Bonnay,

Digitized by Google

M. de Talleyrand était aussi l'objet d'une antipathie non moins prononcée. Les royalistes, la famille royale surtout et le roi lui-même, ne pouvaient oublier le mal qu'il avait fait à la restauration, l'année précédente. N'avait-il pas, en effet, rendu les souverains alliés complices des usurpations et des intrigues du sénat? En sauvant la révolution du naufrage pour lui donner place au gouvernement, n'avait-il pas d'avance préparé le retour de Bonaparte? M. de Talleyrand, pour vaincre ces répugnances, eut recours au même expédient; toute son habileté fut employée à se rendre indispensable au roi et à la coalition.

Dès que le congrès de Vienne eut arrêté ses dernières résolutions, M. de Talleyrand était venu en Belgique; il eût désiré que son retour fût signalé par quelque marque de déférence, et il avait ambitionné l'honneur d'occuper à Bruxelles l'appartement réservé pour M. le comte d'Artois; mais on lui refusa cette satisfaction. Son dépit fut extrême; et, à partir de ce

ministre du roi, pendant les cent jours, à Copenhague, qui donne une idée de l'opinion accréditée, même parmi les royalistes, sur le compte de M. de Blacas :

« C'est un homme, dit M. de Bonnay, que j'aime et que j'estime. Il a de la droiture dans l'ame, de la justesse dans l'esprit, de la rectitude dans le jugement. Il a peu d'instruction, mais il ne manque ni de moyens ni de caractère. Qu'ai-je donc à lui reprocher? Une présomption que les gens à rares talens ne justifieraient pas, et qui lui persuade qu'il n'est au dessous de rien, et qu'il peut suffire à tout; un despotisme d'opinion qui ne cède jamais; un amour de l'exclusif, une jalousie de la confiance du roi, une volonté d'écarter de sa majesté tous ceux en qui il pourrait craindre des concurrens de faveur; toutes choses qui le portent à tellement circonvenir son maître qu'il est devenu presque impossible d'arriver jusqu'à lui. »

moment, il ne parla plus que de se démettre du portefeuille des affaires étrangères. Les membres du corps diplomatique et les généraux alliés se prononcèrent en sa faveur. Le roi de France, disaient-ils, ne pouvait repousser l'homme que l'Europe avait reconnu comme son représentant. Lord Wellington, dont l'autorité était grande dans ces circonstances, craignait surtout que l'éloignement de M. de Talleyrand ne semblât une rétractation des concessions libérales qu'il avait obtenues, et qui seraient peut-être encore un moyen de tout aplanir. Il fit remarquer d'ailleurs, comme intéressant particulièrement l'Angleterre, que M. de Talleyrand ayant été partie contractante dans le traité secret du 13 février, sa présence au conseil devenait une garantie pour cette puissance. M. de Talleyrand, qu'on peut considérer comme le conseiller intime de cette démarche, bien qu'il eût déjà fait louer une maison de retraite à Francfort, feignit de céder, à son tour, aux sollicitations du général anglais, et se prépara à revenir auprès du roi, où ses amis l'attendaient avec la dernière impatience.

Son arrivée à Gand redoubla l'activité de la guerre déclarée à M. de Blacas. On se demandait qui l'emporterait dans ce conflit inévitable entre deux ministres impopulaires par des motifs bien différens. Si l'on désespérait de jamais mettre d'accord deux hommes aussi incompatibles, il ne semblait pas moins difficile que le roi pût se passer du premier ou qu'il sacrifiât le second. M. de Blacas se reposait sur la volonté obstinée, persévérante du monarque. Toutes les puissances de l'Europe, disait-il à M. le comte de Bruges,

Digitized by Google

toutes les puissances de l'Europe exigeraient mon renvoi, que je resterais si je le voulais, et si telle pouvait être ma volonté. Mais l'orage s'amoncelait chaque jour si bruyant, qu'on commençait à prévoir le moment où cette volonté serait impuissante. La clameur était trop forte, trop universelle, pour qu'on pût se promettre de lui résister. On ne saurait nier, au surplus, qu'un homme aussi généralement déprécié que M. de Blacas ne fût, dans la situation, un ministre impossible. Ses amis en convenaient les premiers, et l'engageaient à se ménager pour un temps plus favorable. Mais lui-même, plus éclairé, leur annonça que, s'il succombait dans la lutte, son rôle politique était désormais fini, et qu'un autre que lui ne tarderait pas à s'emparer de la confiance de Louis XVIII.

On se disposait à rentrer en France. M. de Talleyrand avait pris les devans jusqu'à Mons, dans l'espoir de s'y concerter avec quelques uns de ses collègues, se refusant formellement à suivre le roi, si M. de Blacas devait l'accompagner. A peine arrivés à Mons, en effet, Louis XVIII vit élever mille difficultés. La principale consistait dans la prétendue nécessité de préparer sa rentrée; de prévenir l'effet des ressentimens politiques sur une route où l'on était malheureusement précédé par la force étrangère, et que les rapports du duc d'Otrante présentaient comme hérissée de périls. On savait bien que la nation ne s'y fût pas méprise; que ce n'était pas au roi qu'elle imputait les maux de la guerre; que les étrangers n'intervenaient ni pour le roi ni sur sa demande, mais dans leur propre intérêt et leur sûreté. Mais les conseillers de la couronne et leurs

adhérens voulaient se rendre nécessaires et se donner le mérite d'écarter les obstacles qui n'existaient point. M. de Talleyrand fut d'avis que le roi s'annonçât par un manifeste qui proclamerait ses intentions paternelles. Cet acte, tel que l'entendait M. de Talleyrand, devait comporter tout un système ; c'eût été une royale profession de foi, après laquelle le monarque, pris au dépourvu, se serait trouvé plus que jamais lié par de funestes engagemens. C'était l'œuvre de 1814 qu'il s'agissait de reconstituer sur sa base. Déjà quelques royalistes imprudens avaient contribué à faire prévaloir cette opinion que le salut de la monarchie tenait au maintien rigoureux de la charte. Cette opinion, admise comme un mal passager par les uns, comme un mal sans remède par les autres, avait inspiré le fameux rapport de M. de Châteaubriand, et ce parallèle entre l'acte additionnel et les dispositions principales de la charte octroyée. Ceux au contraire qu'une première épreuve avait désenchantés, ou qui s'étaient constamment éloignés de toute concession de ce genre, pensaient que l'occasion était venue pour la royauté de rentrer dans la plénitude de sa puissance ; de reconstituer la monarchie sur ses bases naturelles ; de briser aux mains de ses ennemis une arme toujours retournée contre elle-même ; d'en revenir en principe aux anciennes lois politiques du royaume, et de se confier au bon esprit de la nation. Sans se prononcer d'une manière aussi absolue, M. de Blacas, abandonnant la charte de 1814, dont il avait été d'abord le partisan, aurait voulu du moins que la couronne pût ressaisir une autorité qui la mît désormais hors d'at-

teinte. Il n'en fallait pas plus pour ne pas s'entendre. M. de Talleyrand ne sortait point des erremens qu'il avait tracés.

La majorité du conseil l'appuya de son influence. Les puissances étrangères, entrant dans les mêmes vues, avaient fini par demander positivement le renvoi de M. de Blacas, et, au moment du départ de Gand, leurs ministres insistaient, dans ce double but, auprès du roi de France. Aux motifs qui portèrent M. de Talleyrand à devancer le roi à Mons, on doit même ajouter celui de ne point paraître présider à toutes ces démarches. Le duc de Wellington écrivait « qu'il fallait un homme de capacité pratique; que M. de Talleyrand lui paraissait le seul propre, le seul en état de comprendre la position difficile dans laquelle on allait se trouver; que sans indiquer les choix à faire, il croyait important de signaler au roi l'utilité d'écarter de ses conseils les hommes restés impopulaires aux yeux de la France». Malgré les rancunes personnelles de l'empereur Alexandre contre le plénipotentiaire français, M. Pozzo di Borgo se joignait à lord Wellington. Louis XVIII ne céda point; mais M. de Blacas jugea que la place n'était pas tenable. Craignant qu'une plus longue résistance ne nuisît aux intérêts du roi, qu'il avait à cœur avant toutes choses, il prit le parti de s'éloigner volontairement. Ce fut à Mons qu'eut lieu cette séparation pénible. M. de Blacas vint annoncer au roi sa résolution de ne pas le suivre plus loin. « Je ne veux pas, lui dit-il, que l'impopularité de mon nom devienne un obstacle, ni que le moindre murmure se mêle aux acclamations du peuple qui vous attend. » Le roi ne put

retenir ce serviteur fidèle. M. de Blacas partit pour l'Angleterre, emportant dans une lettre autographe du prince le touchant et dernier témoignage de la confiance et de l'attachement qu'il lui avait inspirés.

L'éloignement de M. de Blacas, la prépondérance de M. de Talleyrand, furent l'ouvrage des puissances. Ce dernier n'émettait pas un avis qu'il ne pût aussitôt l'appuyer d'une note étrangère. « Il est essentiel, écrivait toujours lord Wellington, que Sa Majesté se fasse précéder par quelque document qui annonce ses intentions de pardon et d'oubli, et qui promette de marcher dans les voies de la charte. » Louis XVIII était très porté à pardonner sans doute, et ses actes antérieurs en font foi; mais après les évènemens qui s'étaient passés, il sentait que, pour le repos de ses sujets, il devait compte de l'exercice de sa clémence. Il ne voulait point, comme M. de Talleyrand le demandait, consacrer une dangereuse impunité. Quant à la ligne politique à suivre, M. de Talleyrand voulait être le maître de la tracer, mais il fallait qu'on lui laissât le temps de prendre ses mesures, et c'est pourquoi il eût désiré retenir le roi à la frontière, ou le détourner du moins du chemin direct de Paris. M. de Royer, sous-chef d'état-major de l'armée prussienne [1], fit même prévenir le roi, par l'intermédiaire de M. de Bruges, qu'il y allait de sa couronne, s'il ne suivait pas le mouvement des armées alliées; et que sa présence seule pouvait entraver de funestes résolutions qui se machinaient.

[1] M. de Royer a été long-temps ambassadeur de la cour de Prusse à Constantinople.

Digitized by Google

Malgré l'opposition de M. de Talleyrand, le roi se décida à passer outre; mais la majorité du conseil demeura à Mons, déchargeant ainsi, disait-elle, sa responsabilité du mauvais effet qu'une telle détermination devait produire. Quelques voix opinèrent pour que Louis XVIII se dirigeât sur Lyon. Le roi repassa la frontière ce jour même, 24 juin, et alla coucher à Cateau-Cambrésis, suivi seulement du chancelier et du ministre de la guerre. A sa vue, les populations affluèrent ivres de joie, comme si la trace des ennemis se fût effacée sous ses pas. Les sinistres prévisions de M. de Talleyrand se trouvaient déjà démenties. En même temps, Louis XVIII s'adressait à ses sujets en ces termes:

« Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secondée par la plus inconcevable défection, nous a contraint de quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçaient, si vous ne vous hâtiez de secouer le joug du tyran usurpateur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras, ni ceux de notre famille, aux instrumens dont la providence s'est servie pour punir la trahison.

» Mais aujourd'hui que les puissans efforts de nos alliés ont dissipé les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos états, pour y rétablir la constitution que nous avons donnée à la France; réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite; récompenser les bons, mettre à exécution les lois existantes contre les coupables; enfin pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité

de Français, dont la fidélité, le courage et le dévoûment ont porté de si douces consolations dans notre cœur. »

Cette proclamation était l'œuvre du chancelier. A part ces mots *nos alliés*, fort inconsidérément placés dans la bouche royale au moment de l'invasion du territoire, et une rudesse tout à fait inutile dans la forme, elle accordait au fond tout ce qu'exigeait la coalition, même le rétablissement de la constitution. L'application des lois existantes contre les coupables n'excluait pas le droit de grace, et elle contenait l'esprit de réaction par le frein de la justice régulière. Il semblait que ce fût le moment de compléter le ministère, en nommant aux places vacantes. Mais de nouveaux obstacles étaient survenus. D'après les ordres du chancelier, deux courriers successifs furent expédiés aux ministres restés à Mons, pour les engager à rejoindre. La diplomatie étrangère était de nouveau intervenue; elle avait déclaré au roi qu'aucune négociation ou communication n'aurait lieu désormais avec lui que par l'intermédiaire de son représentant au congrès de Vienne, en qui l'Europe avait mis toute sa confiance. Le roi se plaça sous l'inévitable tutelle de M. de Talleyrand, qui devint président du conseil [1]. C'est à Cambrai que M. de Talleyrand publia, le 28 juin, son programme. La proclamation de Cateau-

[1] Afin de se concilier de nouveau la bienveillance de l'empereur Alexandre, M. de Talleyrand voulut ménager une place dans le ministère pour M. Pozzo di Borgo. M. Pozzo di Borgo était originaire de l'île de Corse : le confident d'Alexandre pouvait être, en effet', considéré comme sujet du roi.

Digitized by Google

Cambrésis fut mise au néant, ou, pour mieux dire, remplacée par une proclamation nouvelle, qui engageait la parole royale dans les termes mêmes que M. de Talleyrand avait arrêtés.

« Les portes de mon royaume, disait Louis XVIII, s'ouvrent devant moi. J'accours pour ramener mes sujets égarés; pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir; pour me placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront au salut de mes sujets. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

» Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires; mes regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devait faire des fautes; peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles égarent. L'expérience seule pouvait avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France!

» Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient

d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma charte, et je prétends ajouter à cette charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

» L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir ; j'entends qu'elle existe, et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts, et calme toutes les inquiétudes.

» On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges. Le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux chambres, et fait exécuter des ventes de ces biens ? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

» Dans ces derniers temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité ; je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

» Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables.

» Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain

Digitized by Google

(l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations.

» Mais le sang de mes enfans a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux chambres, que je me propose de rassembler incessamment.

» Français! tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre.

» Le roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer ses jours à vous défendre et à vous consoler. »

Ce manifeste découragea les royalistes, et ne réalisa aucune des espérances de M. de Talleyrand; il ne fit qu'irriter les animosités qu'on croyait ainsi désarmer. Dans les dissensions politiques, l'esprit de parti n'est que trop souvent entraîné à se faire la justice qu'on lui dénie.

Cette justice, le roi l'eût voulue plus menaçante que rigoureuse, pour rassurer surtout le pays contre le retour des attentats qui l'avaient provoquée. Mais

M. de Talleyrand, affectant la plus incroyable insouciance, proclamait de prime-abord une amnistie générale; il ne voyait que des hommes égarés et quelques coupables dans une entreprise qui, selon les expressions de sa proclamation, était horrible, inouie. Là n'était pas, au surplus, le sujet du mécontentement des royalistes : ce qui soulevait leur indignation, c'est cette sorte d'amende honorable à laquelle, après tant d'outrages, on réduisait encore la royauté. Louis XVIII, dans cette proclamation, ne se bornait pas à l'aveu de ses fautes; il en promettait la réparation par des garanties qui devaient servir de complément à la charte.

Tout dépendait pourtant de ces commencemens; et la seconde restauration allait s'accomplir sous de plus déplorables auspices que la première. La révolution voyait bien qu'on tremblait devant elle : au lieu de lui ôter toutes ses espérances, on les fortifiait par de continuelles concessions. Comment n'eût-elle pas profité de tant de faiblesse! Aussi, pendant que le drapeau blanc apparaissait aux limites du royaume comme un gage de réconciliation et de paix, il était anathématisé à Paris comme l'objet d'une haine implacable. « Nous ne sommes envoyés, s'écriait Thibaudeau à la chambre des pairs, qu'en vertu d'une constitution qui rejette les Bourbons, et je ne consentirai jamais, quant à moi, à les reconnaître. Je le dirais à la face de l'ennemi; je le dirais à la face des Bourbons eux-mêmes. Le salut de la patrie est à ce prix. » — « Vous déclarerez aux puissances étrangères, disait le député Durbach dans l'autre chambre, que les Bourbons sont ennemis du peuple français, qu'ils sont proscrits de

Digitized by Google

notre territoire; vous déclarerez aux puissances, conformément à l'article 67 de notre constitution, qu'aucune proposition de paix ne pourra être faite ni écoutée, si l'exclusion perpétuelle de cette famille n'est adoptée comme préliminaire et comme condition *sine quâ non* de toute négociation. » Telle était l'audace de la faction révolutionnaire que M. de Talleyrand voulait encore ménager.

Napoléon ne faisait déjà plus obstacle à cette faction; elle s'en était débarrassée dès qu'elle l'avait revu sans soldats. Vainqueur, il l'eût dominée par l'ascendant de ses triomphes; vaincu, il pouvait l'entraîner dans sa chute, et elle ne voulait pas finir avec lui. C'est au bruit de la catastrophe du Mont-Saint-Jean qu'elle répudia hautement l'autorité impériale. Elle retrouva l'opinion disposée d'ailleurs à la seconder. Paris, que le fatal bulletin avait frappé comme la foudre, se réveilla en apprenant en même temps l'arrivée de l'empereur. Son retour dans ces circonstances provoqua un sentiment général de réprobation. On s'indignait de cet abandon de l'armée au milieu de ses désastres. Ses ennemis jugèrent qu'il ne se relèverait pas de cette défaite; ils se préparèrent donc à négocier pour leur propre compte. Quelques hommes allaient encore une fois se mettre à la place de la France, et présenter leurs propositions intéressées comme l'expression d'un vœu national.

Napoléon écarté, il restait à s'entendre sur le choix du souverain qu'ils appelleraient à le remplacer. Ceux qui faisaient entrer dans leurs calculs l'influence étrangère eussent accepté volontiers Napoléon II et la ré-

gence. M. de Talleyrand et le duc d'Otrante hésitaient entre cette combinaison, à laquelle devaient se rallier naturellement tous les partisans de l'empire et le duc d'Orléans. « La *possibilité* de faire un traité *qui concilierait tous les intérêts*, et ce nom de Bourbon, *qui pourrait servir au dehors sans qu'on le prononçât au dedans*, offraient dans ce dernier choix, au dire du duc d'Otrante [1], une perspective de sécurité et de repos à ceux même qui ne pouvaient y voir le présage du bonheur. » Ainsi, par cette nouvelle usurpation, Fouché pensait se ménager le double avantage de rétablir les rapports extérieurs de la France avec les autres états, tout en maintenant la révolution au sein du royaume.

Fouché, à vrai dire, conspirait pour tout le monde, sauf à trahir tout le monde au besoin. Fidèle à son système, il voulait avant tout se donner une attitude capable d'en imposer aux diverses opinions, de manière à se faire admettre comme une nécessité par celle qui triompherait. Napoléon fut sa première dupe. Le duc d'Otrante, dont l'évasion de l'île d'Elbe avait trompé les calculs, n'était pas homme à se laisser éblouir par cet incident. Le ministère de la police le mettait plus à portée que personne de juger à l'intérieur du véritable état des choses. En présence des forces accablantes de la coalition et des faibles ressources de Bonaparte, il ne lui fut pas difficile de prévoir l'issue du combat.

Persuadé que des résolutions du congrès dépendraient les destinées de la France, il continua d'abord

[1] Lettre de Fouché à lord Wellington.

Digitized by Google

les relations entamées avant le 20 mars avec MM. de Metternich et de Talleyrand. C'est à cette occasion que furent débattues les hypothèses du duc d'Orléans, de Napoléon II et de la régence. Fouché se mit ensuite en rapport avec Gand, pour ne pas être pris au dépourvu par l'opinion royaliste. Les communications devinrent même si actives, que les ministres étrangers en prirent ombrage et en firent l'objet d'une démarche officielle auprès du roi. Enfin, au moment où la campagne allait s'ouvrir en Flandre, le duc d'Otrante trouva le moyen d'entrer en correspondance avec lord Wellington : il considéra qu'en cas de revers l'armée anglo-prussienne arriverait la première à Paris, et que les premières conventions arrêtées le seraient sous l'influence du général anglais avant l'arrivée des autres puissances, pour la plupart encore au delà du Rhin.

A l'aide de ces précautions, il se vit bientôt en mesure pour toutes les éventualités. Si, contre son attente, l'empereur avait triomphé, il lui susciterait des embarras à l'aide du parti révolutionnaire et de la chambre des représentans; et, dans cette hypothèse, il serait parvenu sans aucun doute à rendre la marche du gouvernement très difficile, si peu qu'on eût tenu à ne pas s'affranchir trop ouvertement de la légalité. Maintenant que Napoléon était vaincu, ses ennemis, entretenus dans leur hostilité par le duc d'Otrante, n'allaient plus garder de ménagemens. Aussi, dès la nouvelle de la catastrophe du Mont-Saint-Jean, celui-ci, réunissant les membres de la chambre des représentans les plus propres à agir sur la majorité, ne manqua-t-il point de leur annoncer que tout était perdu sans res-

source, si l'homme qui était la cause unique de la guerre offrait encore un obstacle aux négociations. M. de Lafayette fut d'avis que la chambre se chargeât à elle seule du salut du pays, et se constituât en permanence. Il s'autorisa de la gravité des circonstances pour s'opposer, s'il le fallait, au droit de dissolution que la constitution reconnaissait à l'empereur. Vivement appuyé par MM. Dupont de l'Eure, Manuel, Flaugergues, Henri Lacoste, Dupin aîné, il reçut en outre les encouragemens du duc d'Otrante, qui promit de combattre dans le conseil toute proposition de dissoudre la représentation nationale, et de tenir l'assemblée toujours au courant des menaces dont elle pourrait être l'objet. Fouché ne parut pas douter que, Napoléon une fois renversé, on n'obtînt des alliés des conditions satisfaisantes; et, s'adressant à M. de Lafayette, il demanda pourquoi la garde nationale, appelée autour du drapeau tricolore, ne présentait pas aux ennemis du dedans et du dehors une force assez imposante pour rassurer les défenseurs de la liberté? M. de Lafayette donna dans le piége; il se voyait, comme au commencement de la révolution, à la tête de la milice bourgeoise, et dirigeant les évènemens.

C'est au milieu de ces dispositions que Napoléon était arrivé, le 21 juin, à l'Élysée. Il ne venait, disait-il, que pour réunir les deux chambres en séance impériale, leur peindre les malheurs de l'armée, leur demander les moyens de sauver la patrie, et il allait repartir immédiatement. Le duc de Vicence ne lui dissimula ni la fermentation qui régnait dans les esprits, ni le peu de fondement qu'il devait faire sur

Digitized by

l'appui des chambres. « Votre Majesté, ajouta M. de Caulaincourt, ne pouvait plus mal à propos se séparer de son armée. — Je n'ai plus d'armée, interrompit Napoléon; je n'ai plus que des fuyards, et pas un fusil. Cependant avec de l'union tout peut se réparer encore. J'espère que les représentans me seconderont, qu'ils réfléchiront à la responsabilité qui va peser sur leur tête. J'ai contre moi, je le sais, Lafayette, Lanjuinais, Flaugergues [1] et quelques autres; mais ils ne font pas la majorité. Je les gêne sans doute; ils voudraient travailler pour eux; mais je ne suis pas disposé à les laisser faire, et je suis accouru précisément pour les contenir. »

Le conseil des ministres fut convoqué. « Nos malheurs sont grands, dit Napoléon en ouvrant la séance. Je suis venu pour les réparer. Si l'on me seconde, si l'on imprime à la nation un beau mouvement, tout est sauvé; si, au lieu de levées, de mesures extraordinaires, on dispute, on chicane, tout est perdu. J'ai besoin *d'une dictature temporaire*. Dans l'intérêt de la patrie, je pourrais me saisir de ce pouvoir; il serait plus utile et plus national qu'il me fût donné par les

[1] Le jour même du retour de Napoléon à l'Élysée-Bourbon, Regnault de Saint-Jean-d'Angely avait entraîné MM. Flaugergues et Durbach dans ce palais, où ils se trouvèrent face à face avec l'empereur, qui les aborda en disant : « Eh bien ! messieurs, je suis battu, bien battu ; mais c'est à vous de donner l'élan à la nation. » Puis il fit tous les efforts possibles pour les amener à partager ses idées. M. Durbach étant sorti le premier, Napoléon, s'adressant à M. Flaugergues, lui dit avec émotion : « Ainsi, vous refusez de me défendre ? Tant pis pour vous, car vous ne vous sauverez pas sans moi. »

chambres. » Ses ministres, pour toute réponse, baissèrent les yeux. « Parlez franchement, messieurs, continua Napoléon, qui perdait visiblement de son assurance. Quelles seraient donc, à votre avis, les mesures de salut public applicables aux circonstances? »

Carnot abonda dans le sens de l'empereur. Il fut d'avis non seulement de lui confier, pendant la durée de la crise, le pouvoir extraordinaire qu'il réclamait, mais de déclarer la patrie en danger, d'appeler les fédérés et les gardes nationales aux armes, de mettre Paris en état de siége et de s'y défendre, de se retirer, à la rigueur, derrière la Loire, d'y rappeler l'armée de la Vendée, les corps d'observation du midi, et de tenir l'ennemi en arrêt jusqu'à ce qu'on eût rassemblé et organisé des forces suffisantes pour reprendre l'offensive et délivrer le territoire envahi.

Le duc de Vicence opposa l'exemple de 1814, où l'occupation de la capitale par l'ennemi avait tout décidé. La question était donc moins dans telle ou telle mesure que dans l'union des chambres avec l'empereur.

Telle fut surtout l'opinion qu'exprima tout haut le duc d'Otrante. Il insista pour qu'on se présentât aux chambres avec confiance : on parviendrait à leur faire comprendre qu'il était de leur devoir de se rallier à l'empereur pour sauver ensemble l'honneur et l'indépendance de la nation.

Le duc Decrès déclara, au contraire, qu'on avait tort de compter sur leur concours; que les représentans paraissaient disposés à se porter aux dernières violences.

Digitized by Google

Le comte Regnault alla plus loin : il témoigna l'appréhension qu'un grand sacrifice de la part de l'empereur ne fût, pour la seconde fois, nécessaire. « Parlez nettement, dit Napoléon; est-ce mon abdication qu'ils demandent? — Je le crois, sire, reprit le comte Regnault, et il est à craindre, si Votre Majesté ne se détermine pas à l'offrir de son propre mouvement, que la chambre ne prétende la lui imposer.

— Je me suis déjà trouvé, répliqua vivement le prince Lucien, dans des circonstances difficiles, et j'ai toujours vu qu'on ne les surmonte qu'à force d'énergie et de vigueur. Si la chambre ne veut point seconder l'empereur, il se passera de son assistance. Le salut de la patrie doit être aujourd'hui la première loi. L'empereur est en état de la sauver seul; il faut qu'il s'empare de la dictature et qu'il appelle tous les vrais patriotes à la défense du pays.

— La présence de l'ennemi, poursuivit l'empereur, rendra, je pense, les députés au sentiment de leurs devoirs. La nation ne les a pas envoyés pour me renverser, mais pour me soutenir. Je ne les crains point. Quoi qu'ils fassent, je serai toujours l'idole du peuple et de l'armée. Je n'aurais qu'à dire un mot, ils seraient tous assommés. Mais, en ne craignant rien pour moi, je crains pour la France : si nous nous querellons au lieu de nous entendre, je le répète, tout est perdu; tandis qu'avec le patriotisme de la nation, sa haine contre l'étranger et son attachement à ma personne, notre cause est loin d'être désespérée. »

Que d'illusions, ou plutôt que de faussetés dans ce langage! car Napoléon ne s'abusait pas à ce point. On

délibérait encore, lorsque le conseil fut interrompu par un message de la chambre des représentans, contenant la résolution suivante :

« La chambre des représentans déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

» La chambre se constitue en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison; quiconque se rendrait coupable de cette tentative sera déclaré traître à la patrie, et sur le champ jugé comme tel.

» L'armée de ligne et la garde nationale, qui ont combattu et qui combattront encore pour défendre la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

» Les ministres de la guerre, des relations extérieures et de l'intérieur sont invités à se rendre sur le champ dans le sein de l'assemblée. »

Cette résolution venait d'être adoptée presque d'emblée, sur la proposition de M. de Lafayette, qui, conformément au plan concerté chez le duc d'Otrante, s'était adressé à ses collègues au nom de la patrie en péril, et les avait d'autant plus aisément entraînés qu'ils tremblaient déjà pour leur propre compte. « Voici le moment, avait-il dit, de se rallier autour du vieil étendart tricolore, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères et contre les tentatives intérieures. » On ne pouvait se méprendre sur ces dernières expressions; et Napoléon en mesura aussitôt toute la portée. « J'aurais dû, dit-il avec dépit, congédier ces gens-là avant mon départ. » Et levant,

Digitized by Google

au même moment, la séance : « C'est fini, ajouta-t-il, j'abdiquerai, s'il le faut. » Résignation bien prompte, dont il se repentit aussitôt, car, se ravisant : « Nous allons voir toutefois auparavant, reprit-il, ce que tout cela signifie. » Mais le mot décisif était lâché; il fut reporté aux meneurs des deux chambres, dont il ne fit qu'accroître l'audace et encourager les projets.

Napoléon envoya le comte Regnault à la chambre des représentans et Carnot à celle des pairs. Ils avaient ordre d'y annoncer sommairement le résultat de la journée du Mont-Saint-Jean et l'arrivée de l'empereur, accouru, était-il dit, pour s'occuper, de concert avec les chambres, des mesures de salut public que réclamaient les circonstances. Par le fait, ils allaient, avant tout, sonder le terrain. Les représentans, préoccupés du bruit de dissolution violente, que faisaient courir les affidés de Fouché, prêtaient à peine attention. Ils voulaient avoir affaire aux ministres qu'ils avaient mandés, et leur renouvelaient impérieusement l'invitation de se présenter à la barre. Ceux-ci ne paraissant point, l'assemblée, de plus en plus inquiète, et qui croyait voir le dictateur à ses portes, demandait à grands cris que la garde nationale fût appelée au secours de la représentation. On proposa même de nommer un nouveau chef à cette garde, à la place du général Durosnel, qui la commandait. Le coup monté par les amis de M. de Lafayette, ne réussit point : la proposition fut rejetée. Une lettre du duc d'Otrante était venue à propos calmer, pour un moment, l'irritation. L'empereur autorisait enfin ses ministres à se rendre au sein de l'as-

semblée; mais ne voulant pas qu'ils parussent obtempérer à d'autre volonté que la sienne, il les y députa comme porteurs d'un message impérial, rédigé à cet effet. Ils étaient censés accompagner le prince Lucien, commissaire extraordinaire.

A six heures, ils furent introduits. Le prince Lucien demanda le comité secret, et donna lecture du message. Après un nouvel exposé des revers essuyés à Mont-Saint-Jean, on y recommandait aux représentans de s'unir avec le chef de l'Etat, pour préserver la patrie *du malheur de retomber sous le joug des Bourbons,* ou de devenir la proie de l'étranger, comme la Pologne; on y proposait la formation d'une double commission choisie par les deux chambres, pour se concerter avec les ministres sur les mesures de salut public et les moyens de traiter de la paix avec les puissances alliées.

Le prince Lucien n'eut pas plutôt terminé, que des interpellations, parties de tous les côtés de la salle, jetèrent l'assemblée dans la plus tumultueuse confusion. « Le voile est donc déchiré, s'écria le député Henri Lacoste, parvenu à grand'peine à se faire entendre : nos malheurs sont connus. Je ne discuterai point les communications qui nous ont été faites; le moment n'est pas venu de demander compte au chef de l'État du sang de nos braves et de la perte de l'honneur national. Mais je lui demanderai, au nom du salut public, de nous dévoiler le secret de sa politique; de nous apprendre le moyen de fermer l'abîme entr'ouvert sous nos pas. Vous nous parlez d'indépendance nationale, vous nous parlez de paix, ministres de Napoléon; mais

Digitized by Google

quelle nouvelle base donnerez-vous à vos négociations? quel nouveau moyen de communication avez-vous en votre pouvoir? Vous le savez comme nous, c'est à Napoléon seul que l'Europe a déclaré la guerre! Séparerez-vous désormais la nation de Napoléon? Pour moi, je le déclare, je ne vois plus qu'un homme entre la paix et nous. Qu'il parte, et la patrie est sauvée. »

Les marques d'approbation qui éclatèrent à ces mots ne laissaient aucun doute sur les sentimens de la chambre. Lucien essaya de répondre. Il s'étonna qu'on eût encore la faiblesse de croire au langage de l'ennemi : n'avait-on pas appris à le connaître? Son but ne fut-il pas toujours de désunir la nation en la séparant de l'empereur, pour la vaincre et l'asservir plus facilement? « Je vous en conjure, citoyens, dit l'orateur, au nom sacré de la patrie, ralliez-vous autour du chef que la nation vient de placer si solennellement à sa tête. Songez que notre salut dépend de notre union, et que vous ne pouvez vous séparer de l'empereur et l'abandonner à ses ennemis, sans perdre l'état, sans manquer à vos sermens, et sans flétrir surtout l'honneur national que nous tenons tous à défendre. »

Loin d'apaiser l'opposition, ce discours ne fit que déchaîner sa colère. Honteuse de se voir rappeler ses sermens, elle se leva indignée, comme si ses murmures eussent pu étouffer la vérité. S'adressant directement à l'orateur : « Vous nous accusez, dit M. de Lafayette, de manquer à nos devoirs envers votre frère? Avez-vous oublié tout ce que nous avons fait pour lui? Avez-vous oublié que nous l'avons suivi dans les sables de l'Afrique, dans les déserts de la Russie, et que les ossemens

de nos enfans, qui blanchissent les plaines de toute l'Europe, sont des témoins authentiques de notre patience et de notre fidélité? Si nous devons encourir de justes reproches, c'est d'avoir montré trop de persévérance, c'est d'avoir sacrifié vainement trois millions de Français. Nous avons assez fait pour Napoléon; maintenant notre devoir est de sauver la patrie. »

Cette apostrophe devint le signal d'un nouveau tumulte. Une foule de voix s'élevèrent confusément pour accuser ou pour défendre Napoléon. Le résultat de ces débats animés fut cependant conforme aux conclusions du message : une commission de cinq membres dut s'entendre avec le gouvernement sur les mesures de salut public; elle se composait du président et des vice-présidens de la chambre, MM. Lanjuinais, de Lafayette, Dupont de l'Eure, Flaugergues et Grenier.

La chambre des pairs, que Napoléon avait peuplée de ses créatures, et sur l'appui de laquelle il semblait compter, suivit l'impulsion des représentans. Elle adopta à peu près sans discussion leur message, sauf le paragraphe gratuitement injurieux pour l'empereur, et qui traduisait les ministres à leur barre. « Gardons-nous, avait dit Quinette, d'exposer la représentation nationale à se partager. » Constitués, comme les représentans, en permanence, les pairs nommèrent aussi leur commission de salut public, formée de MM. Boissy-d'Anglas, Thibaudeau, Dejean, Drouot et Andréossy.

Ainsi plus de constitution impériale; trois jours après la défaite de Napoléon, les chambres foulaient aux pieds ses prérogatives. De retour à l'Élysée, Lucien ne

Digitized by Google

dissimula point à son frère qu'il ne restait que deux partis à prendre, dissoudre la chambre des représentans ou abdiquer. En même temps, il opina pour le premier parti : « Usez de votre droit, dit-il à l'empereur ; un décret constitutionnel doit suffire. — La constitution est méconnue, répondit Napoléon, et ils s'opposeront au décret. — Les voilà rebelles, reprit Lucien, et mieux dissous encore. — Un 18 brumaire manqué, dit alors le duc de Vicence, perd tout sans ressource. La chambre prononcera indubitablement la déchéance, et l'empereur n'aura pas la faculté d'abdiquer en faveur de son fils. » Le duc de Bassano fut du même avis ; il lui paraissait plus sage de se soumettre. Napoléon garda le silence ; mais il était facile de s'apercevoir que la chambre lui imposait ; qu'il croyait son abdication inévitable, et qu'il cherchait seulement, dans l'espoir de quelque évènement favorable, à reculer le plus possible le terme fatal.

Les deux commissions se réunirent à onze heures du soir avec les ministres d'état, sous la présidence du prince Lucien. Il fut décidé, après de longs débats, que les chambres nommeraient, du consentement de l'empereur, une commission chargée de négocier directement avec les puissances coalisées ; que ces négociations seraient appuyées par le développement de tous les moyens dont on pourrait disposer, et qu'à cet effet le gouvernement proposerait les mesures les plus propres à accélérer les levées d'hommes et d'argent, et à parer aux circonstances. L'objet principal de la conférence était éludé, lorsque M. de Lafayette, prenant la parole, déclara qu'il n'y avait qu'un remède à l'état

de crise où se trouvait la France, l'abdication de Napoléon. M. de Lafayette alla plus loin; il fit la proposition formelle de se rendre immédiatement et en corps auprès de l'empereur, pour l'inviter, au nom de la patrie, à se démettre de la couronne. Cette conclusion excita des murmures. Le prince Lucien répliqua que l'empereur était prêt à tous les sacrifices, mais qu'il convenait d'attendre, dans l'intérêt même de la patrie, le résultat des ouvertures qui seraient faites aux alliés. La majorité se rangea du côté de Lucien, et l'on se sépara de lassitude.

Tout présageait que la journée du 22 serait décisive. Les troupes des dépôts les plus voisins commençaient à pénétrer dans Paris, et les partisans de Napoléon reprenaient courage. Les représentans, de leur côté, qui croyaient voir le danger grandir autour d'eux, ne maîtrisaient plus leur impatience. Fouché, voulant éviter un conflit qui eût pu déranger ses projets, se prévalut auprès des frères de Napoléon de quelques passages équivoques des lettres de M. de Metternich, pour leur démontrer la possibilité de faire accepter à la coalition Napoléon II et la régence. C'était renouveler le rêve de Fontainebleau; mais le parti impérialiste s'y laissa prendre. Les frères de l'empereur se crurent appelés à la tête du gouvernement, et ses courtisans furent les premiers à pousser vers une combinaison qui n'eût, au fond, rien changé à l'ordre de choses.

Les ministres adoptèrent pour la plupart cet arrangement. Ils étaient d'avis que Napoléon devait aller au devant d'un sacrifice qui pouvait lui être imposé. Tandis qu'en effet l'abdication était, pour ainsi dire, réso-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

lue par la majorité du conseil, les représentans ouvraient leur séance en demandant immédiatement le rapport de la commission de salut public. Le général Grenier fit connaître le résultat de la délibération prise en commun avec les ministres pour négocier la paix. A ces mots ce ne fut qu'une même interruption : « Cela ne suffit point, s'écria-t-on; nous ne sommes pas plus avancés qu'hier : on nous joue; on ajourne le moment de satisfaire aux vœux de la chambre, parce qu'il se trame quelque complot. » Le général Grenier ajouta que, d'après l'avis que les ministres venaient de lui transmettre, la chambre allait recevoir un message par lequel l'empereur, en consentant à ce que l'assemblée députât elle-même des négociateurs aux alliés, se déclarait prêt à tous les sacrifices, s'il était un obstacle à ce que la nation fût admise à traiter. Cette explication répondait à tout; mais l'assemblée savait bien que, selon l'évènement, l'empereur se mettrait peu en peine de lui tenir parole. Elle voulait l'abdication immédiate, se montrant disposée à s'en passer tout-à-fait si on la lui faisait trop attendre.

Regnault, effrayé, courut avertir Napoléon de la direction que prenait l'assemblée. Il ne lui cacha point qu'il y avait à craindre qu'elle ne se laissât entraîner à quelque résolution violente s'il n'abdiquait pas à l'instant. Napoléon s'indigna de cet impitoyable déchaînement contre son autorité impuissante : « Puisqu'il en est ainsi, répondit-il, je n'abdiquerai point. La chambre est un composé de jacobins, de cerveaux brûlés et d'ambitieux qui veulent des places et du désordre. J'aurais dû balayer toute cette cohue; mais le temps

perdu peut se réparer. » Revenant toutefois sur lui-même : « Je verrai, au surplus, reprit-il; je n'entends pas que la chambre puisse m'accuser d'avoir empêché la paix. » Mais la chambre ne voulait pas même laisser à Napoléon le mérite de se dévouer librement. Le député Duchesne, reproduisant la motion de M. de Lafayette, qui avait échoué dans la conférence de la nuit, demandait que l'empereur fût invité, au nom du salut de l'état, à déclarer son abdication. Le général Sébastiani et une foule d'autres membres y mettaient moins de ménagement encore; ils insistaient pour que l'empereur fût contraint d'abdiquer sur le champ. M. de Lafayette, encouragé, s'écriait que si Napoléon ne se décidait point, il proposait la déchéance. Ce n'est qu'avec les formes les plus humbles que le général Solignac sollicitait une heure de délai : « Envoyons une députation à l'empereur, disait-il, pour lui faire sentir l'urgence de sa détermination; mais conservons l'honneur du chef de l'état. Je ne demande qu'une heure. Si je remettais toute décision à ce soir, demain peut-être, on pourrait me le reprocher; mais une heure!... » Et l'heure de grace accordée, la chambre suspendait la séance, étonnée de son courage et en proie à la plus vive anxiété.

Aussitôt les pourparlers se renouvelèrent à l'Elysée. Le général Solignac et d'autres députés vinrent joindre leurs représentations à celles des conseillers intimes. Le prince Joseph avait déjà reconnu l'inutilité d'une plus longue résistance; Lucien pensa également que le moment était passé de tenir tête à l'orage et que celui de se résigner était venu. Napoléon céda enfin; il

Digitized by Google

dicta au prince Lucien la déclaration suivante; elle était adressée au peuple français :

« En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi.

» Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France; puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en vouloir réellement qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français!

» Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser sans délai la régence par une loi.

» Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante. »

Napoléon le reconnaissait donc lui-même, il lui manquait ce qui avait fait la force des Bourbons en 1814, le concours de tous les efforts et de toutes les volontés. Il était difficile de mieux assigner au 20 mars son vrai caractère, de mieux réduire le merveilleux d'un tel évènement à ses justes termes, une affaire de parti. Certes, un tel homme ne se serait pas laissé dépouiller de son autorité, sans rien tenter pour la défendre, s'il eût pu attendre de la nation l'appui que lui avait naguère prêté une soldatesque en révolte. Et maintenant, quel allait être le point de ral-

liement des pouvoirs qui lui survivaient? Après avoir rejeté Bonaparte, allaient-ils accepter le pardon des Bourbons et prévenir l'occupation étrangère? Non; une fois le champ ouvert aux spéculations politiques, ils devaient chercher hors de la légitimité le nouveau chef de l'état. Les républicains, toujours dupes de leurs vieilles illusions, se berçaient de l'espoir de réaliser leur utopie; les impérialistes saluaient avec joie Napoléon II; les partisans du duc d'Orléans (et parmi eux se trouvaient les députés les plus remuans) se flattaient d'asseoir sur le trône *le fils des rois et de la république;* le reste des voix, faut-il le dire, se partageait entre Bernadotte, le prince d'Orange, le roi de Saxe... En un mot, on voulait de tout le monde, excepté du légitime souverain.

L'acte d'abdication fut reçu à la chambre des représentans comme une victoire [1]. Le président, avant d'en donner lecture, rappela en vain l'article du règlement qui interdisait tout signe d'approbation ou d'improbation; l'assemblée éclata en lâches applaudissemens. Elle entendit ensuite le duc d'Otrante recommander à ses égards et à sa protection celui qu'elle venait d'abattre. Enfin, et pour comble de dérision, elle arrêta qu'une députation irait exprimer solennel-

[1] A peine les ministres porteurs de cet acte eurent-ils quitté l'Élysée, que le comte de Laborde, adjudant-général de la garde nationale, accourut avertir Napoléon qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et que la déchéance allait être mise aux voix: « Ces bonnes gens sont donc bien pressés, répondit Napoléon en souriant. Dites-leur de se tranquilliser; je viens de leur envoyer ce qu'ils demandent. » Les ministres et M. de Laborde s'étaient croisés en chemin.

Digitized by Google

lement à Napoléon la reconnaissance qu'inspirait le sacrifice qu'elle lui avait arraché.

La chambre des pairs envoya aussi sa députation. Il était réservé à cette chambre de montrer au pays, dans tout le trouble de leur conscience, les deux hommes dont la trahison avait le plus contribué aux calamités publiques. Ney et Labédoyère, quoiqu'avec un langage bien différent, se débattaient pour échapper aux reproches sanglans qui s'élevaient contre eux : l'un, en proie à de tardifs regrets, semblait vouloir échapper à sa position ; l'autre l'aggraver à dessein, comme s'il l'eût jugée sans remède.

Sur la communication d'une lettre datée de Rocroi, et remplie des nouvelles les plus rassurantes, Ney s'était levé brusquement pour faire entendre un démenti formel : « Ce que vient de nous lire le ministre de l'intérieur, avait-il dit, est faux ; faux sous tous les rapports. Nous avons été battus trop à plat pour réparer de si tôt notre défaite. J'ai vu le désordre. L'ennemi est à Nivelles avec quatre-vingt mille hommes, et dans sept à huit jours il sera devant Paris. Il ne vous reste d'autre moyen de salut que de lui faire au plus tôt des propositions. »

De telles paroles dans la bouche d'un maréchal de France effrayèrent la chambre, qui, dès ce moment, s'effaça de plus en plus, abandonnant aux représentans l'initiative de toutes les mesures. Peu d'instans après arrivèrent du Palais-Bourbon divers messages, dont l'un portait la création d'une commission exécutive de cinq membres, et la nomination du duc d'Otrante, du comte Carnot et du général Grenier pour

en faire partie. Ce seul fait coupait court à tous les projets de régence; mais les représentans ne s'étaient pas arrêtés à la clause conditionnelle de l'abdication. Craignant que la chambre des pairs n'imitât cet exemple, Lucien y accourut avec tout ce que la cause impériale y comptait de partisans dévoués.

Le ressentiment et le dépit se peignaient sur la physionomie de ces derniers, trompés par le duc d'Otrante. Ils n'étaient pas en nombre; leurs amis se trouvaient à l'armée, et ils n'en essayèrent pas moins de faire proclamer d'assaut Napoléon II. Comme le président rapportait la réponse de Napoléon à la députation de la chambre, réponse où celui-ci rappelait qu'il n'avait abdiqué qu'en faveur de son fils : « Il s'agit de savoir, s'écria Lucien, si la France est une nation indépendante, une nation libre. Politiquement, l'empereur est mort, *vive l'empereur!* l'empereur a abdiqué, *vive l'empereur!* Telle est la maxime sur laquelle repose une monarchie constitutionnelle. Que ceux qui ont juré fidélité à l'empereur et aux constitutions de l'empire reconnaissent donc, sans plus délibérer, Napoléon II, à la face de la France et de l'Europe. J'en donne le premier l'exemple : je jure fidélité à Napoléon II! — Et nous aussi, s'écrièrent incontinent les partisans de Napoléon. — On veut nous faire adopter par acclamation, repartit M. de Pontécoulant, ce qui doit être l'objet d'une délibération réfléchie; mais je le demande au prince de Canino, à quel titre parle-t-il dans cette enceinte? Lui qui invoque la constitution n'a point de titre constitutionnel. Il n'est pas Français; il est prince romain, et Rome ne fait

Digitized by Google

plus partie de notre territoire. On nous propose, avec la même irréflexion, de reconnaître pour souverain, sans délibération aucune, un prince qui n'est point en France, et pour régente une captive. »

Lucien allait répliquer; mais Labédoyère l'avait devancé à la tribune. C'est alors que se firent entendre les dernières imprécations d'une cause désespérée : « J'ai vu autour du trône du souverain heureux, dit Labédoyère, les hommes qui s'en éloignent aujourd'hui parce qu'il est dans le malheur. Ils sont prêts à recevoir la loi de l'étranger, à qui ils donnent le nom d'allié. Mais s'ils rejettent Napoléon II, l'empereur doit recourir à son épée et à ces braves qui crient encore : *Vive l'empereur!* Eh quoi! nous forçons à l'abdication celui que nous avons juré de défendre, et nous ne respecterions pas sa dernière volonté! Napoléon serait impunément abandonné par de vils généraux qui l'ont déjà trahi? Ah! plutôt que tout Français déserteur de son drapeau soit couvert d'infamie, que sa maison soit rasée, sa famille proscrite! Alors plus de traîtres, plus de ces manœuvres qui ont occasionné les dernières catastrophes et dont, peut-être, les auteurs siégent ici! » A ces mots, que Labédoyère prononça en regardant fixement le maréchal Ney, toute la chambre se leva furieuse. Les cris : *à l'ordre!* retentirent de toutes parts. « Vous vous oubliez, jeune homme, dit Masséna. — Vous vous croyez dans un corps de garde, ajouta M. de Lameth. — Écoutez-moi! reprit Labédoyère, dont la parole dominait le tumulte; il est donc décidé qu'on n'entendra jamais dans cette enceinte que des voix basses! » Et comme l'exaspération

Digitized by Google

de l'assemblée ne lui permettait plus de poursuivre : « Oui, répéta le fougueux orateur en quittant la tribune, depuis dix ans il ne s'est fait entendre ici que des voix basses! »

Ce furent de nouveaux cris; mais le calme se rétablissant peu à peu, M. Boissy-d'Anglas demanda si au fléau de la guerre étrangère on voulait encore ajouter le fléau de la guerre civile. MM. de Ségur, de Bassano, de Flahaut et de Rœderer insistèrent pour faire reconnaître Napoléon II; ils déclaraient, sans cette condition, l'abdication non avenue. La chambre paraissait ébranlée. La majorité n'était pas sans inquiétude, appréhendant de se mettre en opposition avec les représentans. Thibaudeau la tira de peine : il proposa de maintenir les choses entières et d'adopter les résolutions de l'autre chambre, sans rien préjuger sur l'indivisibilité de l'abdication. Les pairs, heureux de ce moyen terme, s'en emparèrent avec empressement et procédèrent immédiatement à la nomination des deux membres de la commission exécutive que les représentans avaient laissés à leur choix. Ils désignèrent MM. de Caulaincourt et Quinette.

Napoléon vit bien que la création d'une commission de gouvernement renversait l'ordre de choses qu'il avait cru léguer au pays. « Je n'ai point abdiqué, disait-il, en faveur d'un nouveau directoire. » C'est cependant sur l'avis même d'un de ses conseillers que la détermination dont il se plaignait avait été prise. M. Dupin proposait à la chambre des représentans de se déclarer *assemblée nationale*, d'envoyer des négociateurs aux alliés, de former une commission exécutive

Digitized by Google

prise au sein des deux chambres, et une commission chargée de poser les bases d'une nouvelle constitution : M. Scipion Mourgues demandait sans détour que le trône fût déclaré vacant et que la chambre se transformât en *assemblée constituante;* que le gouvernement fût confié provisoirement, et jusqu'à l'émission du vœu du peuple, aux ministres, auxquels on adjoindrait une commission de cinq membres prise au sein de la chambre et réunie sous son président, excluant ainsi la chambre de toute participation aux affaires; lorsque le comte Regnault, tout en combattant ces deux propositions, accéda, par une espèce de transaction, à la création d'une commission exécutive, proposée par M. Dupin. On attribua à cette commission, non seulement les fonctions du gouvernement, mais la direction et le choix des négociateurs à envoyer aux puissances. Cette commission, à peine nommée, se constitua sous la présidence du duc d'Otrante.

Les impérialistes ne se tenaient pas cependant pour battus. Les débats de la chambre des pairs avaient jeté dans leurs rangs une agitation qu'ils espéraient mettre à profit dès le lendemain. D'un autre côté, l'armée du maréchal Grouchy avait reparu, et les débris du Mont-Saint-Jean, ralliés par le maréchal Soult et le prince Jérôme, marchaient sur Paris. Napoléon menaçait d'aller se mettre à leur tête. Le duc d'Otrante sentit la nécessité de le ménager; et, dans une conférence de nuit qui eut lieu au ministère de la police, il fut convenu qu'on s'attacherait moins à empêcher la reconnaissance de Napoléon II qu'à maintenir

l'autorité dans les mains de la commission exécutive.

Le lendemain, comme on le prévoyait, les questions qu'on avait voulu éluder se reproduisirent plus tranchées. Le comte Defermon, profitant d'une discussion sur le serment à prêter par la commission exécutive, demanda au nom de qui agirait cette commission, quel serait l'intitulé de ses actes, et enfin si Napoléon II était ou n'était pas empereur des Français. Une foule de voix s'élevèrent aussitôt, et se prononcèrent avec une sorte d'élan pour l'affirmative, en criant : *Vive l'empereur!* On espérait entraîner l'assemblée par cet enthousiasme de convention. Mais le mouvement ne put se propager. « Je ne m'explique point, dit alors Boulay de la Meurthe, cette hésitation et ce silence. Je sais bien que, hors de cette enceinte, on a élevé des doutes; qu'on a été jusqu'à écrire dans quelques journaux que le trône était vacant. Alors que serions-nous? par quel mandat sommes-nous ici? existons-nous autrement que par la constitution? C'est cette constitution qui proclame empereur Napoléon II. Napoléon Ier a abdiqué; vous avez accepté l'abdication sans restriction, le contrat est formé, Napoléon II est empereur par la force des choses. » Ici de nouvelles acclamations se firent entendre. « Nous ne devrions pas même délibérer, s'écrièrent plusieurs membres : *Vive l'empereur!* » Les tribunes prirent part à cette nouvelle manifestation, qui fut troublée cette fois par quelques murmures. « Ces murmures ne m'intimideront point, continua le comte Boulay; je dirai la vérité tout entière. Il existe une faction qui voudrait se per-

Digitized by Google

suader que nous avons déclaré le trône vacant dans l'espérance d'y replacer les Bourbons. Je veux aller plus loin, je veux mettre le doigt sur la plaie. Cette faction est celle du duc d'Orléans. On a beau m'interrompre, je parle d'après des renseignemens positifs. Cette faction a séduit quelques patriotes peu intelligens, qui ne voient pas que le duc d'Orléans n'*accepterait le trône que pour le résigner à Louis XVIII.* Il faut que l'assemblée se déclare, il faut qu'elle reconnaisse à l'instant même Napoléon II. »

L'opposition voulait passer à l'ordre du jour. Les députés Penières, Malleville, Dupin, Duchesne, s'attachèrent en conséquence à faire prévaloir l'ajournement. Ils furent combattus par Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Garat et le général Mouton-Duvernet. La discussion s'animait, lorsque Manuel, dans un discours plein de dextérité, concilia tout à coup les diverses prétentions qui allaient diviser l'assemblée. « Vous n'avez point détrôné Napoléon Ier, dit-il; Napoléon a abdiqué sans qu'on ait prononcé la déchéance; les choses sont entières. Or, par la force des constitutions encore subsistantes, par la tournure même des évènemens, Napoléon II succède de droit et de fait à Napoléon Ier. Ainsi le chef de l'état a disparu sans perturbation, sans secousse; son héritier légitime est naturellement son successeur; l'armée conserve son attitude et ses espérances; la nation est rassurée; et nous, au lieu de céder à un mouvement de révolution, nous déférons à la marche constitutionnelle.... Mais s'agit-il d'un homme, d'une famille? le sort de vingt millions d'hommes peut-il être mis en parallèle avec la fortune

d'un enfant? L'intérêt de la patrie, l'empire des circonstances *nous ont fait faire hier un grand pas;* mais, si nous n'avons pas atteint le but, et *s'il nous reste encore un pas à faire,* cette faculté nous sera-t-elle interdite? Laissons agir le temps. En acceptant l'abdication de Napoléon, vous avez accepté la condition qu'elle emporte avec elle; vous devez reconnaître Napoléon II, puisque les formes constitutionnelles l'exigent; mais, en vous conformant à la constitution, hésiterez-vous à vous en écarter, s'il s'agit d'assurer notre indépendance? N'est-ce pas dans cette vue que vous avez voulu remettre l'autorité à des hommes éprouvés et qui ont particulièrement votre confiance, afin que tel ou tel prince appelé par la constitution à la tutelle du souverain mineur ne puisse devenir l'arbitre des destinées de la France?... Je demande donc l'ordre du jour, motivé sur ce que Napoléon II est empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'empire; sur ce que les chambres ont voulu et entendu, en nommant une commission de gouvernement, assurer à la nation les garanties dont elle a besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve pour conserver sa liberté et son repos. »

Ces conclusions furent adoptées au milieu des plus vifs applaudissemens et des cris à peu près unanimes de *vive Napoléon II!* Les impérialistes croyaient tout gagné, et ne se doutaient pas que cet ordre du jour, qui leur paraissait si décisif, ne signifiait rien autre chose, sinon qu'on proclamait Napoléon II, puisque la constitution le voulait ainsi, mais que ce n'était là

Digitized by Google

qu'une affaire de forme subordonnée à toute décision ultérieure. Ils ne s'aperçurent pas surtout qu'on avait obtenu le point essentiel, pour ne tenir aucun compte, au besoin, de la concession captieuse qui les séduisait, par le renversement de tout projet de régence et le maintien de la commission du gouvernement.

Deux jours après, celle-ci intitulait ses actes au *nom du peuple français*. Le duc d'Otrante, en se défendant, prétendait n'avoir aucune répugnance à reconnaître Napoléon, mais il alléguait l'impossibilité de traiter au nom d'un prince qui n'était encore reconnu par aucune puissance, et la nécessité d'agir provisoirement au nom de la France, afin d'ôter aux ennemis tout prétexte de repousser les négociateurs. Cette explication imposa silence à la faction impériale. Le premier acte de la commission fut de revêtir le maréchal Masséna du commandement en chef de la garde nationale, dévolu précédemment à l'empereur. C'était une manière indirecte de supplanter le général Durosnel, qui demeura chargé du commandement en second, sans qu'on s'en inquiétât le moins du monde. Les débris du Mont-Saint-Jean furent confiés au ministre de la guerre: Davoust était déjà sous l'influence de Fouché. MM. Bignon, Carnot-Feulins et Pelet de la Lozère eurent les départemens des affaires étrangères, de l'intérieur et de la police, en remplacement des trois ministres appelés à faire partie de la commission du gouvernement. Le portefeuille de la justice, ne tirant pas à conséquence, fut donné à Boulay de la Meurthe, sur la démission de Cambacérès. Une proclamation, signée seulement du duc d'Otrante, annonçait en même temps que des plé-

nipotentiaires étaient partis pour négocier auprès des puissances cette paix qu'elles avaient promise *à une condition maintenant remplie.* « L'empereur s'est offert en sacrifice en abdiquant, disait en terminant le duc d'Otrante; les membres du gouvernement se dévouent en acceptant les rênes de l'état. »

Les plénipotentiaires envoyés auprès des souverains étrangers étaient MM. de Lafayette, Laforêt, Pontécoulant, Levoyer-d'Argenson et Sébastiani. M. Benjamin-Constant les accompagna comme secrétaire. Leurs instructions portaient sur le *memorandum* ajouté au traité du 25 mars par l'Angleterre et l'Autriche, et sur la déclaration du 12 mai commune à toutes les puissances. Que si on objectait les changemens survenus par suite de la guerre, on devait répondre par l'abdication de Napoléon, et, à la rigueur, par l'acceptation du premier souverain venu, hormis Louis XVIII ; ce qui n'était pas tout à fait conforme aux résolutions officielles des chambres, mais se rapportait parfaitement à leur esprit. On conçoit d'ailleurs que les plénipotentiaires, dont plusieurs s'étaient déjà suffisamment prononcés, ne montrassent pas pour Napoléon II un intérêt tellement exclusif qu'il leur fît rejeter toute autre combinaison qui eût offert des chances meilleures. Fouché ne se compromettait donc nullement par ses instructions personnelles. Pendant qu'il paraissait repousser d'un côté Louis XVIII, il lui expédiait d'un autre côté ses agens, et donnait à ses rapports avec lord Wellington une nouvelle activité[1].

[1] Il arriva une circonstance assez piquante : lorsque les plénipo-

Les plénipotentiaires partirent pleins de confiance, sans soupçonner que leur mission n'était qu'un simulacre dont le duc d'Otrante se servait pour amuser les partis. Pendant ce temps, les chambres déclaraient la guerre *nationale,* et appelaient tous les Français à la défense commune : elles autorisaient le gouvernement à faire des réquisitions en nature pour l'approvisionnement des magasins et le transport des subsistances; elles lui ouvraient un crédit pour le paiement des fournitures et de la solde; elles lui laissaient la faculté de suspendre la liberté individuelle, et d'arrêter ou placer en surveillance toutes les personnes suspectes; en un mot, elles l'investissaient de la dictature qu'avait en vain demandée Napoléon. Fouché continua d'agir, rassurant les uns, captivant les autres, attirant peu à peu entre ses mains toutes les affaires, accaparant insensiblement tous les pouvoirs : il s'appliquait surtout à miner de plus en plus Napoléon dans l'opinion publique, à en détacher les généraux les plus influens. Vainement la faction impériale disputait encore le terrain : elle croyait

tentiaires vinrent pour arrêter leurs dernières instructions, ils entrèrent précipitamment, et trouvèrent le duc d'Otrante dictant des instructions particulières qu'il allait donner à un de ses agens intimes, qui partait pour le quartier-général du duc de Wellington, et qui, de là, devait se rendre à Gand auprès de Louis XVIII. Le duc d'Otrante ne se troubla pas le moins du monde ; il alla au devant de M. de Lafayette, le fit asseoir sur une causeuse, et discuta pendant une demi-heure avec une grace et une facilité surprenantes sur les résultats probables de la négociation officielle. Lorsque M. de Lafayette fut sorti, il reprit avec la même facilité les instructions secrètes de son agent.

(*Hist. de la restauration,* par un homme d'état.)

pouvoir compter sur l'armée; mais les chefs de l'armée lui échappaient.

Le séjour de Napoléon à l'Élysée, les plaintes, les regrets, les menaces qu'il proférait sans cesse, les acclamations des fédérés et de la lie du peuple ameutée journellement sous les murs de son palais, étaient cependant un sujet continuel d'alarme pour les auteurs de sa chute. Le député Duchesne demanda que l'*ex-empereur* fût invité, *au nom de la patrie*, à s'éloigner de la capitale. Cette motion n'ayant pas eu de suite, on prit le parti de s'adresser directement à Napoléon; on lui insinua que sa présence à Paris, et dans un palais impérial, pourrait faire révoquer en doute la bonne foi de son abdication et nuire au rétablissement de la paix. Napoléon parut se rendre à ces motifs; il partit le 25 pour la Malmaison, où il fut reçu par la reine Hortense. Mais la méfiance qu'on lui témoignait l'amena à supposer que le moment était peut-être venu de mettre à exécution ses menaces. Sous le prétexte de s'entretenir une dernière fois avec ses anciens compagnons d'armes, il adressa tout à coup une proclamation aux soldats de l'armée devant Paris pour les encourager à se montrer tels qu'il les avait toujours connus; il leur promettait la victoire! Cette démarche, qui n'était évidemment qu'un moyen de réveiller le souvenir et le dévoûment de l'armée, redoubla l'effroi du gouvernement; mais l'armée n'en eut pas connaissance: et le lendemain, quand Napoléon voulut s'informer de l'effet qu'elle avait produit, on lui répondit, ce qui était vrai, que la proclamation n'avait pas été insérée dans le *Moniteur*.

Digitized by Google

Le gouvernement ne s'en tint pas là. Cédant aux réclamations d'une foule de députés et du duc d'Otrante, il fit représenter par le duc de Vicence à Napoléon combien il était urgent pour sa sûreté de profiter de la facilité qu'il avait encore de s'éloigner [1]. Napoléon dit alors qu'il était prêt à aller s'embarquer pour les États-Unis dès qu'on aurait mis deux frégates à sa disposition. Cette promesse ne suffit point. Le général Becker, membre de la chambre des représentans, fut envoyé à la Malmaison « pour veiller à la sûreté de la personne de l'empereur et au respect qui lui était dû». Mais cette déclaration ne trompa personne. Napoléon dut se regarder comme prisonnier du gouvernement provisoire en attendant l'issue des évènemens. Le duc d'Otrante finit même par éloigner successivement la plupart des officiers dont le dévoûment pouvait être à craindre. Les uns furent appelés près du gouvernement, les autres reçurent des commandemens ou des missions. Napoléon se vit bientôt à la Malmaison dans le même isolement qu'à Fontainebleau, lors de sa première abdication. Il ne restait guère auprès de lui que les personnes qui avaient résolu de partager sa destinée. Qu'attendait-il pour se soustraire à tant d'humiliation? On aurait honte de le dire, si son caractère n'en repoussait la pensée : Napoléon était censé atten-

[1] Il avait fait demander au ministre de la marine la note des bâtimens américains qui se trouvaient dans les ports de France. Le ministre la lui transmit sur le champ. « Remarquez, Sire, lui écrivait-il, le bâtiment du Havre. Son capitaine est dans mon antichambre; sa chaise de poste est à ma porte. Il va partir, je réponds de lui. Demain, si vous voulez, vous serez hors d'atteinte de vos ennemis. »

dre les saufsconduits du général anglais. M. Bignon avait reçu l'ordre de les demander à lord Wellington, et la commission du gouvernement, pour ne point exposer les vaisseaux de l'état à tomber au pouvoir de l'ennemi, avait arrêté que l'expédition chargée de transporter Bonaparte ne mettrait en mer qu'après l'arrivée des papiers en question; condition singulière, même de la part du duc d'Otrante, à moins que de le soupçonner d'avoir voulu livrer celui dont il était naguère le ministre.

Quels que fussent les motifs de tous ces retards, l'approche de l'ennemi vint y mettre un terme, et donner en même temps le secret de la résignation apparente de Napoléon. Grouchy avait ramené intact son corps d'armée, et opéré sa jonction avec les débris de Waterloo. Soixante mille hommes environ, auxquels s'étaient réunis douze à quinze mille fédérés, se trouvaient sous les murs de la capitale. C'était là le sujet d'une dernière espérance pour Bonaparte; il comptait encore sur un incident favorable qui le replacerait à la tête des troupes. Il ne repoussait donc pas les obstacles que semblait rencontrer son éloignement. Dans cet état des choses, le ministre vint lui annoncer que les ennemis étant à Compiègne, on le dispensait d'attendre les saufsconduits, et qu'on l'invitait à partir incognito. Forcé de prendre une résolution, Napoléon promit d'abord de partir; mais, après un moment de réflexion, il fit appeler le général Becker : « L'ennemi est à Compiègne, lui dit-il; il sera demain à Paris. Je serais au désespoir de vous quitter la veille d'une bataille. Qu'on me fasse général; qu'on me confie une

Digitized by Google

dernière fois le commandement de l'armée. Je vais en faire la demande. Vous porterez ma lettre, général. Vous expliquerez à ces gens-là que mon intention n'est pas de ressaisir le pouvoir ; que je veux battre l'ennemi, l'écraser, le forcer par la victoire à donner un cours favorable aux négociations ; que ce résultat obtenu, je me mettrai en route. »

Le général transmit sur le champ la proposition ; mais, à l'exception de Carnot qui était d'avis de l'accepter, elle jeta la commission exécutive dans les mêmes terreurs que la proclamation avortée de la Malmaison. Fouché s'écria que le caractère de l'empereur ne permettait pas d'avoir confiance dans ses promesses, et que son rappel détruirait à jamais tout espoir de négocier avec les alliés. Il n'eut pas de peine à persuader ses collègues, qui répondirent immédiatement à Napoléon que les engagemens des plénipotentiaires envoyés aux puissances étrangères ne laissaient pas la faculté d'accepter son offre. Napoléon, qui avait déjà fait seller ses chevaux de bataille, parut ne plus songer qu'à ses préparatifs de départ [1]. Mais la commission

[1] Le général Flahaut fut envoyé aux Tuileries pour se concerter à cet effet avec le gouvernement. Il y trouva le maréchal Davoust : « Votre Bonaparte, lui dit ce dernier, ne veut pas partir, mais il faudra bien qu'il nous débarrasse de sa personne. S'il espère que nous le reprendrons, il se trompe ; nous n'en voulons plus. Dites-lui de ma part qu'il faut qu'il s'en aille, et que s'il ne part pas à l'instant, je le ferai arrêter ; que je l'arrêterai moi-même... — Qu'il vienne, répondit Napoléon, je suis prêt à lui tendre la gorge. »

Napoléon n'en était pas intérieurement plus disposé à partir. « Ces gens-là, dit-il à M. de Bassano, en apprenant le refus de ses services, sont aveuglés par l'envie de jouir du pouvoir, et de faire

eut bientôt une nouvelle alerte. Napoléon venait d'être informé que Blucher, dont les colonnes se portaient déjà sur Saint-Germain, menaçait de l'enlever à la Malmaison, lorsque les généraux placés dans cette direction le firent assurer qu'ils veillaient sur lui. Ces rapports alarmèrent au dernier point la commission ; elle craignait autant les velléités de Napoléon qu'un mouvement de troupes pour l'arracher à sa retraite et se replacer sous son commandement. Ayant reçu avis, sur ces entrefaites, que lord Wellington déclarait n'avoir aucune autorité pour faire une réponse quelconque à la demande d'un saufconduit, elle n'hésita plus ; elle en prévint Napoléon, en lui notifiant l'injonction de partir sur le champ.

Napoléon promit de s'éloigner dans la journée. On était au 29 juin. A cinq heures du soir tout se trouva prêt. Napoléon monta en voiture avec le général Becker, le comte Bertrand et le duc de Rovigo. Il se rendit, par Rambouillet, Poitiers et Niort, à Rochefort, où il devait

les souverains. Ils sentent que, s'ils me plaçaient à la tête de l'armée, ils ne seraient plus que mon ombre, et ils me sacrifient à leur vanité. Mais pourquoi les laisserais-je régner ? J'ai abdiqué pour sauver la France, pour sauver le trône de mon fils. Si ce trône doit être perdu, j'aime mieux le perdre sur le champ de bataille qu'ici. Je n'ai rien de mieux à faire pour vous tous, pour mon fils et pour moi, que de me jeter dans les bras de mes soldats. Mon apparition électrisera l'armée ; elle foudroiera les étrangers... Il faut en finir. Si vos cinq empereurs ne veulent pas de moi pour sauver la France, je me passerai de leur consentement. Je n'aurai qu'à me montrer, et Paris et l'armée me recevront encore une fois en libérateur. » Napoléon supposait une victoire ; mais aurait-elle suffi ? et s'il eût été vaincu ? Le duc de Bassano finit par le dissuader, ou du moins Napoléon feignit de se rendre à ses prières.

Digitized by Google

s'embarquer. Les autres voitures de sa suite prirent la route d'Orléans, pour le rejoindre, en passant par Châteauroux. Ce double itinéraire avait été arrêté au moment du départ, afin de déjouer les mauvais desseins que Napoléon supposait au duc d'Otrante. Les chambres apprirent incontinent l'évacuation de la Malmaison : mais elles échappaient à un danger pour retomber dans un autre ; le même message les informait que l'ennemi était en vue de la capitale.

C'est le 21 qu'il avait pénétré sur le territoire français. Les Prussiens s'étaient dirigés, par Charleroi et Beaumont, sur Avesnes, Guise et Saint-Quentin ; les Anglais, par Bavay, sur Cateau-Cambrésis, Cambrai et Péronne. Les places ouvraient leurs portes d'elles-mêmes; il suffisait de les sommer au nom du roi. Les armées allemandes et austro-russes envahissaient en même temps la Lorraine et l'Alsace. Le plan concerté entre le prince de Schwartzenberg et le général russe Barclay de Tolly consistait à se porter directement sur Nancy, par Haguenau et Lunéville. Leur droite était couverte par les Bavarois du prince de Wrède, leur gauche par le corps d'armée du prince de Wurtemberg. Le général Rapp [1] tenait à peine à Strasbourg contre ce dernier, et le général Belliard, repoussé jusqu'aux portes de Nancy, ne pouvait en défendre l'entrée au prince de Wrède, qui y était accueilli aux cris de *vive le roi!* — A Béfort, Lecourbe, séparé de Rapp, voyait le moment où il allait succomber sous des forces supérieures. Ainsi, de l'Océan jusqu'à Bâle, les

[1] Il allait être remplacé par le maréchal Jourdan.

coalisés faisaient déjà irruption sur la France. Nulle part le peuple ne courait aux armes : les troupes et les généraux se défendaient vaillamment sans doute; mais partout avec désavantage, et sans que la nation vînt à leur secours.

Comme en 1814, Paris devenait le but des efforts de la coalition. C'était des généraux alliés à qui arriverait le plus vite. Wellington et Blucher, qui comptaient achever dans leur poursuite les restes de l'armée qu'ils avaient vaincue, et surtout gagner assez de terrain pour couper la retraite au maréchal Grouchy, se voyaient avec dépit arrêtés au terme de leur marche. Grouchy venait d'arriver sous Paris. Chargé un moment du commandement en chef de l'armée, il le résigna entre les mains du prince d'Eckmulh, se démettant tout à coup, comme s'il eût été convaincu de l'inutilité de plus longs efforts. L'armée anglaise avait passé l'Oise, et s'avançait par Pont-Sainte-Maxence, Creil et Senlis, tandis que les Prussiens, débouchant par Gonesse, faisaient les premières approches. Le 30 juin, on entendait le canon dans la plaine Saint-Denis : les villages d'Aubervilliers et de Genevilliers tombaient au pouvoir des troupes alliées.

Le prince d'Eckmuhl avait son quartier général à la Villette. De ce côté, tout était en bon état de défense : outre les fortifications de Saint-Denis et de Montmartre, le terrain présentait une foule d'obstacles. Il se trouvait en partie inondé par des trouées faites aux petites rivières de Rouillon et de la Vieille-Mare; les bords du canal de l'Ourcq avaient été formés en parapets et en batteries. Ces ouvrages ne pouvaient être emportés sans

des sacrifices énormes. Mais il n'en était pas de même au midi de la ville; ici Paris n'avait d'autre barrière à opposer aux Anglo-Prussiens que le courage de ses défenseurs.

A l'apparition de l'ennemi, la chambre des représentans, qui, depuis l'abdication de Napoléon, s'était mise à discuter paisiblement de vains projets de constitution, dont elle comptait faire une condition au prince en faveur duquel elle croirait devoir disposer de la France, la chambre des représentans déclara Paris en état de siége, et députa des commissaires à l'armée, porteurs d'une adresse où elle s'efforçait de relever le courage des soldats. Mais elle avait enlevé aux soldats l'objet de leur culte; l'armée ne voyait encore que Napoléon, malgré ses revers. La chambre vota également une adresse au peuple français; après quoi elle reprit la discussion de la constitution projetée.

Cependant la présence de l'ennemi, qu'elle avait cru arrêter à la seule nouvelle de l'abdication de Napoléon, ne laissait pas de l'inquiéter sur les dispositions des puissances. On avait beau lui parler avec assurance de la réception de ses plénipotentiaires, elle commençait à désespérer du succès de leur mission. M. Otto, envoyé près du gouvernement anglais, était à Boulogne, où il ne recevait point de passeports. La position devenait embarrassante pour le duc d'Otrante; car, s'il avait renversé Napoléon par le secours des chambres, il n'ignorait point que les chambres ne voulaient à aucun prix du rétablissement des Bourbons.

Pour endormir les représentans, Fouché les flatta de l'espoir d'une suspension d'armes. MM. Andréossy, de

Digitized by Google

Valence, Boissy-d'Anglas, Flaugergues et de Labesnardière étaient partis le 27 pour se rendre, en qualité de commissaires, au quartier général des Anglo-Prussiens et négocier un armistice. Cette démarche était faite en conformité d'une dépêche des plénipotentiaires envoyés aux souverains alliés. Fidèle à son système de correspondances ostensibles, à la faveur desquelles il pût au besoin entretenir des intelligences secrètes, Fouché avait adressé à lord Wellington une lettre dont il chargea le député Durbach de donner lecture à la chambre. Il disait au général anglais qu'auprès des souverains alliés son influence et son crédit ne pouvaient être moindres que sa gloire. « La nation française, ajoutait-il, veut vivre sous un monarque : elle veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois. Tous les regards sont fixés sur la constitution anglaise; nous ne prétendons pas être plus libres, mais nous ne consentirons pas à l'être moins. Les représentans du peuple français travaillent à son pacte social. Dès que le traité sera signé du prince appelé à régner sur nous, ce prince recevra de la nation le sceptre et la couronne. Nul homme en ce moment ne peut aussi puissamment que vous concourir à mettre l'humanité tout entière sous un meilleur génie et dans une meilleure condition. »

Cette lettre, chaudement applaudie par la chambre, avait un tout autre sens aux yeux du général anglais qu'aux yeux des crédules représentans. Trois jours auparavant, en effet, Fouché écrivait à lord Wellington pour presser sa marche. « Il ne faut plus qu'il y ait du sang répandu, disait le duc d'Otrante; je réponds de Paris et de sa soumission. Que le roi donne des

Digitized by Google

garanties, qu'il établisse dans des proclamations un système large et constitutionnel, et la restauration se fera toute seule. Je lui écris à ce sujet. Mes plénipotentiaires sont partis, mais ce n'est pas avec eux qu'il faut s'arrêter. Donnez-leur des espérances, retardez la négociation, et avancez toujours pour ne pas donner le temps aux partis de se raviser. »

La lettre lue aux représentans venait à l'appui des promesses du président de la commission exécutive; elle semblait indiquer au sein de la chambre un parti tout formé pour le seconder. Le député Durbach, qui s'était si fortement prononcé contre les Bourbons, déclarait n'y rencontrer aucun sujet de défiance, tandis qu'elle donnait à penser aux alliés que ces manifestations contre l'autorité légitime pouvaient n'être qu'un moyen d'agir graduellement sur des esprits prévenus. Durbach était dupe en cette circonstance; mais, quoique parlant à son insu le langage qui convenait au duc d'Otrante, il ne parvint pas à éloigner tout soupçon. Quelques membres auraient voulu que la chambre suppléât à l'équivoque de la lettre qu'on venait de lui lire. « Rien n'est plus urgent, dit le général Sorbier, que de donner à l'armée une garantie qu'elle réclame; il faut qu'elle sache quel est l'homme qui peut être appelé à nous gouverner. » A ces mots, des cris : *A l'ordre!* partent de tous côtés, comme si la pensée du général n'eût pas été comprise. Les interpellations se croisent : les uns veulent que ce soit un point décidé, les autres que la question demeure indécise. « On parle de rappeler Louis XVIII! » s'écrie le député Garreau. Mais de nouveaux cris couvrent sa voix. Les représentans

craignent de compromettre la négociation de la trève qu'il faut obtenir.

Ils ne tardèrent pas à perdre patience. Leurs plénipotentiaires n'avaient été admis au quartier général des souverains alliés que comme des vaincus qu'à ce titre on voulait bien écouter. Ni la qualité de ces envoyés, ni l'autorité dont ils tenaient leurs pouvoirs, n'étaient reconnues. A leur arrivée à Haguenau, où les souverains se trouvaient réunis, ils avaient vivement sollicité des audiences; ils s'étaient vus de toute part éconduits. M. de Lafayette ayant écrit à l'empereur Alexandre n'avait pas eu de réponse; s'étant présenté chez lui comme simple particulier, il n'avait pas été reçu. Néanmoins on consentit en dernier lieu à entendre les envoyés français par commissaires. L'Autriche nomma, à cet effet, le comte de Walmoden; la Russie, le comte Capo-d'Istria; la Prusse, le général Kenesbeck. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Stewart, n'ayant pas de pouvoirs spéciaux, fut simplement invité à assister à la conférence. Ce dernier y parut effectivement, mais pour y jouer le principal rôle. Il avait en sa possession la lettre du duc d'Otrante à lord Wellington, où le chef du gouvernement provisoire faisait si bon marché de la mission des négociateurs. Il commença par contester, ainsi que les instructions données aux plénipotentiaires le prévoyaient, les droits d'une chambre convoquée par Bonaparte et ceux du gouvernement de fait qu'elle avait créé. Les plénipotentiaires, préparés à cette objection, se défendirent par l'exemple de l'Angleterre, s'attachant d'ailleurs moins à obtenir Napoléon II qu'à repousser Louis XVIII. Ils déclarèrent

Digitized by Google

qu'il n'était aucun prince que la France n'adoptât plutôt que de rentrer sous la domination de la branche aînée des Bourbons, pour laquelle elle éprouvait une aversion invincible. A défaut du fils de Marie-Louise, le duc d'Orléans, le roi de Saxe, le prince d'Orange, *un Brunswick même,* tout eût été accepté, hors le souverain véritable que ses ennemis avaient exclu naguère comme un don de l'étranger. Le comte de Laforêt exposa du reste que le principal objet de la mission était de conclure un armistice qui laissât le temps de s'entendre. « Aucune question n'est encore préjugée, ajouta M. Sébastiani. Le peuple français est libre de tout engagement; il ne demande que paix et amitié avec les nations. » Lord Stewart opposa la reconnaissance de Napoléon II par les chambres; il observa ensuite qu'au milieu des succès de l'armée anglaise, un armistice n'aurait d'autre résultat que de donner quelque force au gouvernement de fait établi à Paris; et, se tournant du côté des commissaires de Russie et d'Autriche, qui avaient paru écouter plus complaisamment les plénipotentiaires français : « Si vous traitez, messieurs, avec la France, dit-il enfin, ce sera sans l'Angleterre, car vous n'ignorez pas que je suis sans pouvoirs. » Il fut unanimement reconnu qu'on ne pouvait traiter qu'ensemble, et l'on mit fin à la conférence, sauf à la reprendre ultérieurement s'il y avait lieu. « Je ne dissimulerai point, dit encore lord Stewart avant de se séparer, que la condition première et indispensable serait, dans tous les cas, de livrer Napoléon à la garde des puissances. » Le lendemain, les ministres de Russie, de Prusse et d'Autriche renouvelèrent par une note la

même condition, ajoutant qu'aux termes des traités d'alliance, qui leur interdisaient de convenir d'aucune trêve séparément, ils ne pouvaient entrer en négociation jusqu'à la réunion des cabinets. Tout se borna donc de ce côté-là à une seule et infructueuse conférence.

Les commissaires envoyés au quartier général des Anglo-Prussiens n'étaient guère plus avancés. Lord Wellington avait constamment décliné l'armistice, tantôt par le besoin de se concerter préalablement avec le prince Blucher, tantôt sous le prétexte de la présence de Napoléon à Paris, et, en dernier lieu, pour se conformer à une dépêche de MM. de Nesselrode et de Metternich, qui déclaraient d'avance, au nom de leurs souverains, ne pas reconnaître toute suspension d'armes arrêtée sans leur participation. Le général anglais ajoutait que, dès que la France aurait un chef de gouvernement, la paix serait facile à conclure. Comme homme privé, mais avec la pensée que son opinion pourrait avoir quelque influence, il était loin de reconnaître dans Napoléon II les gages de sécurité dont avaient besoin les puissances alliées. « On devait s'attendre que, sans intervenir dans le choix du gouvernement appelé à régir la France, ces puissances chercheraient dans des cessions de territoire des garanties proportionnées à leurs appréhensions. Un seul souverain, Louis XVIII, réunissait toutes les qualités qui pouvaient pleinement rassurer l'Europe. » Lord Wellington reprochait pourtant bien des fautes à son gouvernement, notamment *de ne s'être pas entouré de personnes véritablement intéressées au maintien de la charte;* mais il pensait qu'en exposant les griefs, *sans faire de condi-*

Digitized by Google

tions, il pourrait être pris des engagemens publics propres à tranquilliser la France pour l'avenir, en lui donnant toutes les garanties désirables.

Les paroles de lord Wellington se ressentaient de la correspondance du duc d'Otrante. Louis XVIII recevait nécessairement le contre-coup de toutes ces menées, dont le premier effet avait été le maintien de M. de Talleyrand et le renvoi forcé de M. de Blacas. Lord Wellington croyait ne pouvoir mieux servir les intérêts de ce prince. L'un des commissaires ayant essayé de présenter le duc d'Orléans comme un moyen de rapprochement entre l'opinion qui excluait les Bourbons et celle qui en faisait la plus sûre garantie du repos de l'Europe, lord Wellington répondit sans hésiter qu'une telle combinaison n'en porterait pas moins atteinte au principe dont les alliés auraient préféré le triomphe, et que le duc d'Orléans ne serait qu'un usurpateur de bonne maison.

La demande d'un armistice avait été tentée également par le prince d'Eckmuhl. Le maréchal avait écrit au président de la commission du gouvernement que, surmontant *ses préjugés,* il devait reconnaître qu'il n'existait plus aucune voie de salut, si l'on ne se hâtait de conclure une suspension d'armes et de proclamer Louis XVIII. Fouché avait répondu qu'il fallait savoir avant tout ce que voulait l'ennemi; que telle était la mission des commissaires déjà envoyés; qu'une conduite mal calculée produirait trois maux : proclamer Louis XVIII préalablement à tout engagement de sa part, n'en obtenir aucune condition, et n'en être pas moins forcé de recevoir l'ennemi dans la capitale. Le

duc d'Otrante prenait sur lui cependant d'autoriser le prince d'Eckmuhl à envoyer aux avant-postes et à conclure un armistice, en admettant tous les sacrifices compatibles avec la dignité de l'état. Mais la commission du gouvernement, à laquelle le duc d'Otrante n'avait pu cacher cette réponse, pensa que son président jugeait implicitement la question du rappel de Louis XVIII et laissait au maréchal trop de latitude. Elle fit écrire à ce dernier que son armistice devait être purement militaire et ne contenir aucune question politique. Davoust s'adressa donc à lord Wellington; s'appuyant sur l'abdication de Napoléon et sur l'autorité du général autrichien Frimont, qui venait de conclure un armistice avec le duc d'Albufera, il lui demanda de faire cesser les hostilités. Le rôle du prince d'Eckmuhl ne laissait pas d'être difficile; car, en même temps qu'il cherchait à négocier avec lord Wellington, il recevait au quartier général les représentans venus pour haranguer ses troupes, promettait incessamment la bataille à ses généraux, et signait sous leurs yeux une adresse à la chambre, où l'on protestait, au nom de l'armée, contre le rappel des Bourbons [1].

[1] Cette adresse était du 30 juin. Elle fut signée de quatorze généraux, indépendamment du général en chef. Celui-ci l'a depuis désavouée; mais il n'en est pas moins certain qu'elle arriva sur le bureau de la chambre revêtue de sa signature. « Je donnerais volontiers cent mille écus, s'écria, dit-on, le maréchal, pour ne l'avoir pas signée. » La rédaction en appartenait au général Fressinet. « On voudrait, y lisait-on, nous imposer les Bourbons, ces princes rejetés par l'immense majorité de la nation. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentans, qu'on aurait signé le testament de l'armée, qui, pen-

Digitized by Google

Lord Wellington ayant accueilli les parlementaires du prince d'Eckmuhl avec le langage évasif qu'il avait employé envers les commissaires du gouvernement, le maréchal fut chargé d'adresser au prince Blucher des propositions directes. De même qu'auprès de lord Wellington, il se fonda sur l'armistice entre le baron de Frimont et Suchet, et sur l'abdication de Bonaparte. Le général anglais s'était contenté de répondre à ce dernier argument : « Je le savais depuis quinze mois. » Blucher objecta que Napoléon n'avait abdiqué que conditionnellement en faveur de son fils, tandis que le décret des puissances n'excluait pas Napoléon seul, mais aussi tous les membres de sa famille. « Nous poursuivrons notre victoire, ajoutait-il; Dieu nous en a donné les moyens et la volonté. Prenez garde à ce que vous allez faire : ne précipitez pas de nouveau une ville dans la misère et la désolation; car vous savez ce que le soldat irrité se permettrait si votre capitale était prise d'assaut. Voudriez-vous attirer sur votre tête les malédictions de Paris comme celles de Hambourg? Ce n'est qu'à Paris qu'on peut conclure un armistice avec sûreté. »

D'après cette réponse, dont le prince d'Eckmuhl dévora l'humiliation, il ne restait évidemment d'autre alternative que de soutenir un siége ou de capituler. Déjà Blucher avait passé la Seine au pont du Pecq, et

dant vingt années, a été le palladium de l'honneur français. » Le même jour, le prince d'Eckmuhl demandait à lord Wellington un armistice, en conséquence de la lettre écrite par lui, la veille, au duc d'Otrante, et dans laquelle il insistait sur la nécessité de rappeler les Bourbons.

prenait position sur la rive gauche. Il envoyait de fortes reconnaissances sur Ruel, Ville-d'Avray, Chaville et Versailles. Les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Germain, où l'on apercevait à peine l'ébauche de quelques lignes, étaient menacés. Force fut au prince d'Eckmuhl de céder aux réclamations de ses généraux, impatiens de relever par un coup d'éclat le courage et la confiance de l'armée. Il donna un ordre d'attaque; mais, au moment où les troupes se mettaient en marche, un contre-ordre leur fit soudainement reprendre leurs positions. Le général Excelmans, n'ayant pas été averti à temps, continua seul son mouvement, et fondit, à la tête de six mille hommes, dragons et chasseurs, sur les hussards de Brandebourg et de Poméranie entrés à Versailles. Un combat sanglant de cavalerie s'engagea dans la ville même. Les Prussiens, culbutés et sabrés, furent rejetés sur Roquencourt, par où débouchait le gros de leur armée. Excelmans ne se retira que devant la supériorité du nombre et faute d'appui, emmenant quelques centaines de chevaux et de prisonniers pour trophée.

Ce fait d'armes fut élevé très haut dans les bulletins officiels du gouvernement provisoire; les chambres votèrent des remercîmens, non seulement au corps du général Excelmans, mais aux gardes nationales de Versailles et des communes rurales, qui n'avaient pris qu'une part bien équivoque à l'action. Du reste la joie fut courte : dès le lendemain, Blucher reprenait possession de Versailles, et traitait en ennemie une des villes du royaume où l'on conservait le plus sincère attachement aux Bourbons. Versailles se vit désarmé et frappé

Digitized by Google

de contributions énormes. Le même jour, cinquante mille hommes traversèrent la ville, se dirigeant sur Pont-Colbert et Meudon. La droite de l'ennemi s'appuya au Plessis-Piquet, sa gauche à Saint-Cloud : son plan tendait à couronner les hauteurs qui dominent la partie méridionale de Paris. Le général Vandamme était chargé de les défendre ; mais ses troupes, découragées par le contre-ordre de la veille, ne se battirent que mollement. Les Prussiens parvinrent à s'établir à Sèvres, à Meudon, à Châtillon. Communiquant avec lord Wellington au moyen d'un pont jeté à Argenteuil, ils furent à point nommé soutenus par un corps anglais, qui s'empara de Nanterre et du Mont-Valérien. Vandamme se retira, d'un côté sur Montrouge, de l'autre sur le bois de Boulogne, après avoir brûlé une arche du pont de Sèvres et fait sauter une partie du pont de Saint-Cloud.

Dès lors Paris se trouva ouvert et exposé par le côté le plus accessible. On eût dit cependant que le délire révolutionnaire croissait avec le danger. Tant qu'elle s'était flattée d'être admise à traiter pour son compte, la faction avait su jusqu'à un certain point se contraindre ; mais, à mesure que se dissipaient ses illusions, elle s'abandonnait à tous les transports d'une rage impuissante. C'est lorsque le canon grondait à ses portes qu'elle criait de toutes parts : *Point de Bourbons !* C'est en ce moment que le colonel Bory-Saint-Vincent, menaçant les royalistes de *Vendées patriotiques*, dévouait le règne des Bourbons à une guerre civile éternelle ; que M. Durbach voulait qu'on déclarât les Bourbons ennemis publics ; que le régicide Garreau de-

mandait qu'on décrétât d'accusation un de ses collègues, M. Malleville, auteur d'un écrit où il avait l'*infamie* de présenter le rappel de Louis XVIII comme le seul moyen de sauver la France.

Les défiances contre Fouché se propageaient en proportion du désappointement de ceux qui l'avaient cru sur parole; peu à peu elles se formulèrent en accusations. On lui imputait d'encourager par l'impunité les défenseurs de la cause royale; de fermer les yeux sur ses écrivains et sur ses journaux; d'avoir rendu à la liberté M. de Vitrolles, et d'avoir entretenu des relations avec lui. Une circonstance donnait du poids à ce dernier reproche : les délégués des chambres au quartier général du prince d'Eckmuhl y avaient rencontré M. de Vitrolles, qui s'était de nouveau et spontanément entremis, dans la pensée d'épargner l'effusion d'un sang précieux [1]. Le duc d'Otrante, habitué aux

[1] Le duc d'Otrante se rapprocha de M. de Vitrolles, dès que celui-ci fut sorti de Vincennes; afin d'attirer sa confiance, il lui avoua confidentiellement qu'il reconnaissait la nécessité de rappeler les Bourbons, mais *après avoir usé Napoléon II et le duc d'Orléans*. M. de Vitrolles s'était en effet rendu, accompagné du maréchal Oudinot, auprès de Davoust, avec une lettre de Fouché, qui fut communiquée aux délégués des chambres. M. de Vitrolles se vit apostrophé par une partie de l'état-major. Les cris de trahison contre Fouché redoublèrent. Fouché ne s'alarma pas de ces menaces et s'occupa de mettre à profit cette circonstance fortuite. Il fit échouer la proposition d'accusation élevée contre lui par Carnot dans le sein du gouvernement provisoire. La scène violente qui avait eu lieu au quartier-général du maréchal Davoust avait placé la question entre une résistance désespérée et la reconnaissance de Louis XVIII. Puisque *la glace* est rompue, dit le duc d'Otrante, il faut hâter le dénoûment.

Digitized by Google

tempêtes politiques, opposait une assurance imperturbable; mais il était trop pénétrant pour s'abuser sur sa position. Il voyait bien que ses protestations ne réussiraient pas long-temps à conjurer l'orage; qu'il fallait se hâter d'en finir, et que sa sûreté personnelle exigeait que la défense de Paris ne fût pas prolongée. Un de ses agens [1] a déclaré depuis avoir été porteur d'une lettre secrète à lord Wellington, où l'on désespérait de contenir l'exaltation des fédérés et des bonapartistes, si les troupes alliées ne s'empressaient de venir mettre un terme à leurs fureurs par l'occupation de Paris.

Une singularité qu'il ne faut pas omettre, c'est que, pendant qu'au sein des deux chambres et dans les rangs de l'armée on se livrait contre les Bourbons à une exaspération frénétique, l'un des commissaires envoyés à lord Wellington recourait à ces mêmes Bourbons pour obtenir l'armistice dont on avait besoin. Le comte d'Artois se trouvait au château de Louvre durant la mission de ces commissaires, logés au bas du bourg de ce nom. Monsieur était accouru de Cambrai sur une dépêche de lord Wellington, qui réclamait l'intervention d'un prince de la famille royale pour contenir le maréchal Blucher, dont les dispositions menaçantes faisaient craindre un scandaleux abus de la victoire. Il était accompagné des ducs de Fitz-James et d'Escars et du comte de Semallé. Ce dernier ne fut pas peu surpris de s'entendre demander une entrevue par M. Flaugergues. Après avoir pris les ordres du prince,

[1] M. Macirone.

il accepta le rendez-vous. M. Flaugergues lui proposa d'engager Monsieur à négocier lui-même l'armistice que sollicitait le gouvernement provisoire, persuadé qu'une telle demande ne pourrait que disposer favorablement les chambres et l'armée pour le retour du roi. M. de Semallé fit sentir à M. Flaugergues toute l'inconvenance d'une pareille proposition, puisque cet armistice n'avait pour but que d'attendre l'issue de la mission des plénipotentiaires, envoyés au quartier général des puissances afin d'offrir la couronne au premier venu, à l'exclusion de la dynastie légitime. M. de Semallé proposa à M. Flaugergues de retourner à Paris, où il l'accompagnerait. Vous déterminerez, lui dit-il, par une motion vos collègues de la chambre des représentans à adresser au roi une députation qui, en détruisant le mauvais effet de l'envoi des premiers plénipotentiaires, donnerait à ce prince plus de facilité pour détourner les fléaux de la guerre. M. Flaugergues, déconcerté, répondit qu'il ne s'exposerait pas assurément à une démarche qui n'avait aucune chance de succès, et qui lui attirerait l'animadversion de ses collègues ; qu'il ne s'était que trop compromis par la présente rencontre, dont il ne voudrait pas, pour tout au monde, que ses co-commissaires fussent instruits. Le lendemain, néanmoins, M. Flaugergues demanda et obtint un second rendez-vous, où les mêmes propositions furent renouvelées de part et d'autre. On se sépara encore une fois sans résultat : mais Monsieur expédia aussitôt un courrier à lord Wellington pour lui faire connaître les détails des deux entrevues. Une heure après, les commissaires du gouvernement provisoire

Digitized by Google

recevaient l'ordre de reprendre le chemin de Paris.

Blucher persistait à ne vouloir traiter que dans Paris même ; il voulait plus, il prétendait réduire l'armée française à se rendre prisonnière de guerre. En apparence moins exigeant, Wellington feignait de subordonner sa décision à celle du général prussien, qu'il ne pouvait se dispenser de soutenir au besoin de ses forces. Une bataille semblait inévitable, et c'est là pourtant ce que le duc d'Otrante désirait prévenir à tout prix. Il ne voulait point, à l'approche du dénoûment, perdre le fruit de ses intrigues. Fouché pensa avec raison que tout allait dépendre de la prompte reddition de Paris. Quelles que fussent leurs prétentions, il était présumable que les alliés se contenteraient de ce gage. Le prince d'Eckmuhl entrait déjà pleinement dans les vues de Fouché ; mais, depuis le contre-ordre qui avait empêché d'attaquer l'ennemi, il ne possédait plus la confiance de ses frères d'armes. On agitait même parmi ces derniers le projet de lui ôter le commandement en chef. Il était urgent de les apaiser. Fouché résolut de faire auparavant établir, par tout ce que l'armée avait de plus prépondérant, que la position de Paris n'était point tenable. Il espérait qu'après une telle délibération, la plupart des généraux, appréciant, selon qu'ils se seraient plus ou moins prononcés, tout ce que leur position avait de critique, ne songeraient qu'à mettre leur personne ou leurs richesses en sûreté.

En conséquence, et sur son avis, le gouvernement provisoire convoqua une réunion extraordinaire, où furent appelés trois maréchaux, Masséna, Soult et

Lefèvre, les défenseurs de Gênes, de Toulouse et de Dantzick, et plusieurs officiers généraux, tant de la ligne que de l'artillerie et du génie, et enfin les membres composant les bureaux des deux chambres. Carnot, qui était allé visiter avec le général Grenier les positions des deux armées, fit un exposé, d'où il résultait que l'ennemi, maître des principales hauteurs de la rive gauche, paraissait disposé à tenter une attaque de vive force; qu'en supposant qu'il échouât une première fois, il pourrait revenir incessamment à la charge; que, libre sur ses derrières, il aurait sans cesse des troupes fraîches à opposer, tandis que l'armée française, à peine remise de ses marches forcées, et obligée de veiller à toutes les avenues de l'enceinte immense qu'elle avait à défendre, ne suffirait bientôt plus à tant de fatigues; qu'un corps de soixante mille Bavarois allait sous peu de jours achever le blocus entre la Seine et la Marne; qu'enfin l'arrivage des subsistances commençait à devenir difficile, et que, si on laissait à l'ennemi le temps de se retrancher, il n'y aurait plus moyen d'exécuter aucune retraite. Les maréchaux opinèrent les premiers. Le prince d'Essling avoua que, dans l'état des choses, il ne restait plus qu'à capituler. Le duc de Dantzick s'efforça de démontrer au contraire la possibilité de prolonger la défense, en activant rapidement les travaux commencés dans la plaine de Montrouge. Le duc de Dalmatie soutint que la rive gauche de la Seine n'offrait aucun espoir d'une résistance efficace, et qu'il était même très hasardeux de tenir sur la rive droite depuis l'occupation d'Aubervilliers. Quelques membres, parta-

Digitized by Google

geant l'opinion du duc de Dantzick, demandèrent qu'avant de prononcer on recueillît de nouveaux renseignemens. D'autres accusèrent nettement l'incompétence de l'assemblée, et protestèrent contre toute résolution sans en avoir référé aux généraux placés à la tête des troupes. Ces délais étaient suggérés par l'idée qu'il y avait plus de chances à entrer en arrangement avec toutes les puissances réunies, qu'on supposait peu d'accord sur le rétablissement des Bourbons, qu'à se mettre à la discrétion des chefs de l'armée anglo-prussienne. Après bien des débats, il fut décidé qu'on s'en rapporterait à l'avis d'un conseil de guerre, sous la présidence du maréchal Davoust, auquel seraient invités, outre les lieutenans généraux commandant les différens corps de l'armée, tous les maréchaux présens à Paris.

Ce conseil fut convoqué pour la nuit suivante. Le duc d'Otrante, afin d'éviter toute discussion politique, avait fait poser des questions sur lesquelles on devait se borner à délibérer. Cette précaution n'empêcha point l'examen des considérations politiques qui pouvaient influer sur la défense ou la reddition de la place. Le maréchal Soult plaida notamment la cause de Louis XVIII, mais non sans soulever de violens murmures. Il fut cependant secondé par d'autres opinans. En résumé, les conclusions du conseil furent les mêmes que celles de la réunion précédente, quoique énoncées moins affirmativement [1]. Il n'y eut dès lors qu'une

[1] Questions posées par la commission du gouvernement :

1° Quel est l'état des retranchemens élevés pour la défense de Paris? — *R.* L'état des retranchemens et de leur armement sur la rive droite de la Seine, quoique incomplet, est en général assez

voix dans la commission du gouvernement pour remettre la capitale entre les mains des Anglo-Prussiens, puisqu'ils ne voulaient consentir qu'à ce prix une suspension d'armes.

On ne s'arrêta point à la condition mise en avant par le maréchal Blucher, relativement à l'armée française, qui, plutôt que de se rendre prisonnière, se fût enseve-lie sous les ruines de Paris. C'était déjà beaucoup de lui faire accepter une capitulation. Le duc d'Otrante recourut de nouveau à l'influence de lord Wellington par une note confidentielle. Il lui écrivit que l'armée se montrait mécontente parce qu'elle était malheureuse; qu'il suffirait de la rassurer pour la rendre fidèle et dévouée; que les chambres cesseraient d'être indociles si on les rassurait pareillement; qu'elles consentiraient à l'éloignement de l'armée, moyennant la promesse d'ajouter à la charte les garanties spécifiées par

satisfaisant. Sur la rive gauche, les retranchemens peuvent être considérés comme nuls.

2°. L'armée pourrait-elle couvrir et défendre Paris? — *R.* Elle le pourrait; mais non pas indéfiniment. Elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite.

3° Si l'armée était attaquée sur tous les points, pourrait-elle empêcher l'ennemi de pénétrer dans Paris d'un côté ou d'un autre? — *R.* Il est difficile que l'armée soit attaquée sur tous les points à la fois; mais, si cela arrivait, il y aurait peu d'espoir de résistance.

4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force? — *R.* Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille.

5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats? — *R.* Oui.

6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale, et pour combien de temps? — *R.* Il n'y a aucune garantie à cet égard.

Digitized by Google

le roi. « N'entrez pas à Paris avant trois jours, disait Fouché; dans cet intervalle tout sera d'accord. On gagnera les chambres, qui se croiront indépendantes et sanctionneront tout. Ce n'est point la force, c'est la persuasion qu'il faut employer. » L'agent chargé de cette note [1] trouva M. de Talleyrand au quartier général de lord Wellington. Lord Stewart et le comte Pozzo di Borgo étaient aussi présens. M. de Talleyrand, s'adressant à l'émissaire du duc d'Otrante, répondit que ce qu'on demandait venait d'être à peu près arrêté, et qu'on pouvait calmer toutes les alarmes. « Vous direz, ajouta-t-il, que vous avez vu ici les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie et le ministre des affaires étrangères de S. M. Louis XVIII. »

Dès ce moment, en effet, la négociation n'éprouva plus d'obstacles. Le maréchal Blucher, devenu tout à coup plus facile, n'exigea plus qu'une formalité, à laquelle la commission du gouvernement feignit de n'attacher aucune importance : il déclara qu'il ne voulait avoir affaire qu'au chef de l'armée française. Les négociateurs nommés par le gouvernement, MM. Bignon et de Bondy, durent en conséquence se munir des pleins pouvoirs du prince d'Eckmuhl, qui leur adjoignit le général Guilleminot. Ils se rendirent le 2 juillet aux avant-postes, et furent transférés à Saint-Cloud, où ils trouvèrent les commissaires de l'armée anglo-prussienne, le général Muffling pour le prince Blucher, et le colonel Hervey pour lord Wellington. Les pourparlers durèrent deux jours. La principale difficulté portait sur la clause d'une amnistie générale

[1] Toujours M. Macirone.

Digitized by Google

et sans exception, les généraux alliés n'entendant garantir, par rapport à leur armée, que la sûreté de Paris. Ceux-ci attendaient d'ailleurs, ainsi que le faisait espérer le duc d'Otrante, que les chambres, en proclamant Louis XVIII, allassent d'elles-mêmes au devant de celui qui avait seul le droit d'user de clémence. Un article spécifia néanmoins que les faits et les opinions politiques seraient à l'abri de toute recherche ; mais la question n'était encore décidée que sous le rapport militaire, et subordonnée naturellement à la ratification du pouvoir compétent. Du reste la capitulation fut aussi honorable que possible dans ces graves conjonctures. L'armée française se retirait derrière la Loire avec son matériel et tous ses bagages; ses malades et ses blessés restaient sous la protection spéciale des commissaires de l'armée alliée; les propriétés publiques et privées étaient respectées; la garde nationale conservait, conjointement avec la gendarmerie, le service intérieur de Paris.

Le mot *capitulation*, placé primitivement en tête de ce traité, fut effacé, assure-t-on, par le duc d'Otrante, qui lui substitua le mot *convention*, comme devant produire une impression moins défavorable. Ce ménagement ne réussit point. Céder Paris sans combat parut à la masse des opposans le comble de la trahison. Leur ressentiment ne connut plus de bornes, quand ils surent que dès le lendemain l'ennemi occuperait Neuilly, Clichy, Saint-Denis et Saint-Ouen; qu'il entrerait le surlendemain dans les retranchemens du nord, et que le troisième jour les barrières lui seraient livrées. Des groupes nombreux se formèrent; on y accusa hautement

le gouvernement et le prince d'Eckmuhl d'avoir une seconde fois vendu aux alliés et aux Bourbons la capitale de la France. Une effervescence sinistre agitait une partie de la basse classe. Les rues retentissaient des cris d'une fureur homicide ; les fédérés déchargeaient leurs armes avec des menaces qui annonçaient des dangers de pillage. Dans leur frénésie, ils avaient résolu de s'emparer de Montmartre, et d'en faire jouer les batteries sur les alliés. L'armée n'était pas moins irritée. Des généraux s'assemblèrent en grand nombre pour protester contre ce qu'ils appelaient une œuvre impie et s'opposer à son exécution ; ils déclarèrent que le prince d'Eckmuhl n'était plus digne d'être à la tête de l'armée, dont ils offrirent au général Vandamme le commandement [1]. Les soldats partageaient l'indignation de leurs chefs ; les uns brisaient leurs armes, les autres, sur l'heure même, voulaient marcher à l'ennemi. Un bouleversement semblait inévitable. Le gouvernement provisoire effrayé mit la garde nationale sur pied, et fit intercéder auprès des généraux, qui, reculant eux-mêmes devant la responsabilité qu'ils allaient assumer, haranguèrent leurs troupes et parvinrent à apaiser leur irritation. La garde impériale, obéissant la première à l'ascendant qu'exerçait sur elle le général Drouot, donna l'exemple de la soumission, et tout rentra dans l'ordre. Le mouvement de retraite commença aussitôt.

Un message du gouvernement avait fait connaître, le

[1] Vandamme, qui avait fait partie du conseil de défense, sur les conclusions duquel on venait de capituler, refusa.

4 juillet, aux chambres, la convention signée la veille entre les commissaires des deux armées. « En vain, disait le gouvernement, avons-nous essayé de lutter contre la tempête, nos efforts ont été impuissans. Nos moyens de défense étaient épuisés, et, malgré le courage héroïque de nos troupes, nous avons reconnu l'impossibilité d'empêcher les alliés de pénétrer dans Paris, soit de vive force, soit par la voie des négociations. Nous avons préféré ce dernier moyen pour ne pas commettre le sort de la capitale au hasard d'un dernier combat contre des forces majeures, prêtes à recevoir de nouveaux renforts. » Mais les chambres étaient dominées par des passions trop aveugles pour tenir compte de ces motifs. Là aussi on cria à la trahison; on se déchaîna en malédictions contre le duc d'Otrante. Les cris : *Point de Bourbons!* reprirent avec une nouvelle animosité. La majorité sentait bien cependant qu'elle n'échapperait pas à ces Bourbons, maintenant aux portes de la ville où, à l'exception des fauteurs de la révolution, de ses héritiers ou de ses sicaires, tout aspirait après leur retour. Ce qu'elle eût voulu, c'eût été de leur faire acheter la couronne par des concessions. Nul doute qu'elle n'eût adhéré, quoique à regret, au rétablissement du souverain légitime, s'il avait consenti à accepter de ses mains la constitution, dont elle s'occupait sans relâche, et qu'elle offrait, pour ainsi dire, aux candidats à la royauté. Ce travail n'allant pas assez vite, le député Garat en fit un abrégé par imitation du bill des droits qui signala chez les Anglais l'avènement de Guillaume; et, rappelant cet exemple, il proposa de l'imiter à l'égard du prince qui serait

Digitized by Google

appelé à régner. Il semblait qu'on ne repoussait les Bourbons que parce qu'on désespérait de leur condescendance.

Aussi le duc d'Otrante, pressé de mettre fin à une maladroite opposition, s'efforçait-il d'imposer silence aux récalcitrans. Il répondait de l'avenir si on le laissait faire. Il fallait à la vérité se résigner à recevoir *un* Bourbon; mais ce prince devait de se soumettre aux conditions qu'imposeraient les deux chambres. La vie politique de Fouché, ses liaisons avec les ministres étrangers, l'habileté prévoyante que lui reconnaissaient ses ennemis, ne laissaient pas de donner du poids à ses paroles. Il demandait pourquoi, s'ôtant le prix d'un acte volontaire, on s'exposerait à être partagés, ou livrés pieds et poings liés à une famille dès lors autorisée à se montrer implacable? Les reproches de trahison tombaient peu à peu. Et, il faut bien le dire, si tous les partis étaient plus ou moins fondés à l'appeler traître, ce n'est pas du moins en ce moment et à propos de la convention de Saint-Cloud qu'on devait l'accuser. Cette convention, en sauvant la capitale sans compromettre l'armée, fut reçue en quelque sorte comme une faveur par les Parisiens, en proie depuis six jours aux alarmes et aux dangers d'un siége.

Pour justifier sa conduite et prévenir dans les départemens l'esprit de sédition qui avait un moment effrayé Paris, le duc d'Otrante publia une proclamation aux Français, où le gouvernement répétait ce qu'il avait déjà dit aux chambres, c'est-à-dire qu'il n'avait capitulé, après l'épuisement de tous les moyens de défense, que devant

la nécessité d'épargner à la capitale les horreurs d'un siége ou les chances d'un inutile combat. « Nous devions défendre, ajoutait Fouché, les intérêts du peuple et de l'armée, *également compromis dans une cause abandonnée par la fortune, la justice et la volonté nationale*.... Il fallait opter entre une existence nationale assurée, ou courir le risque d'exposer la patrie à un bouleversement général, qui ne laisserait après lui ni espérance ni avenir.... Tandis qu'on terminait la pacification de l'Ouest, des plénipotentiaires se rendaient au devant des puissances alliées, et toutes les pièces de cette négociation ont été mises sous les yeux de nos représentans.... Nous recevrons enfin les garanties qui doivent prévenir les triomphes alternatifs et passagers des factions, terminer notre révolution, et confondre sous une protection commune tous les partis qu'elle a fait naître et tous ceux qu'elle a combattus. Ces garanties, qui jusqu'ici n'ont existé que dans nos principes et dans notre courage, nous les trouverons dans nos lois, dans nos constitutions, dans notre système représentatif; car, quelles que soient les lumières, les vertus, les qualités personnelles d'un monarque, elles ne suffisent jamais pour mettre le peuple à l'abri de l'oppression de la puissance, des préjugés de l'orgueil, de l'injustice des cours et de l'ambition des courtisans.... »

Cette proclamation ambiguë entretint quelques heures encore l'illusion de ceux qui s'étaient reposés, en désespoir de cause, sur les dispositions de l'étranger. Le duc d'Otrante parut initié dans le secret des cabinets de l'Europe. Les plénipotentiaires envoyés à Ha-

Digitized by Google

guenau accréditèrent cette opinion, en affirmant à leur retour, deux jours après la signature de la convention de Saint-Cloud, que les puissances n'étaient rien moins qu'unanimes sur le choix du prince destiné à gouverner les Français. Le témoignage de M. Pontécoulant fut même à cet égard publiquement invoqué à la chambre des représentans, et confirmé par celui de M. Sébastiani. Au surplus, tout le monde n'était pas dupe. Thibaudeau demanda, à la chambre des pairs, quelles seraient ces prétendues garanties si vaguement annoncées par le duc d'Otrante; il s'étonna surtout que des hommes investis de la confiance des chambres osassent présenter comme abandonnée par la justice et la volonté nationale la cause qu'ils avaient été chargés de défendre; il proposa d'envoyer un message à la commission du gouvernement pour avoir l'explication de sa proclamation au peuple français. Ce fut M. Fabre (de l'Aude) qui se chargea de répondre. « Tout est expliqué, dit-il, par les pièces qui nous ont été communiquées en comité secret. Vous y avez vu que, dans la majeure partie de la France, des mouvemens avaient éclaté en faveur des Bourbons; que, de toutes parts, on avait arboré la cocarde blanche et déchiré le drapeau tricolore. Quelles explications vous faut-il de plus sur la nature des garanties qui nous sont promises? On les trouvera naturellement dans les lois, et *dans la sagesse du prince qui nous gouvernera.* » Il ne restait plus, comme on voit, qu'à prononcer le nom qui était sur toutes les lèvres, et auquel la force irrésistible des évènemens allait rendre toute son autorité.

Le gouvernement avait communiqué aux chambres

les actes diplomatiques des plénipotentiaires revenus du quartier général des souverains alliés, et les deux proclamations du roi, publiées les 25 et 28 juin à Cateau-Cambrésis et à Cambrai. Ces pièces, affichées par ordre de la chambre, durent désabuser ceux que d'incurables présomptions n'aveuglaient point; et cependant bien des gens résistaient encore. La commission du gouvernement elle-même, à l'exception du duc d'Otrante qui savait parfaitement à quoi s'en tenir, feignait de partager leurs folles espérances; elle se flattait, à défaut de Napoléon II, et puisqu'*un* Bourbon, au dire de Fouché, était inévitable, d'obtenir le duc d'Orléans, et de transférer amiablement les droits des aînés à la branche cadette. La chambre des représentans, comme si elle eût eu la conscience de sa fin prochaine, résolut, sur la proposition de Dupont (de l'Eure), de consacrer ses sentimens et ses principes dans une dernière déclaration, espèce de testament politique, laissé comme une pierre d'attente aux factieux pour réédifier la révolution léguée à l'avenir. On proclamait dans cet acte que tout monarque qui ne jurerait pas d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple ne pourrait offrir des garanties réelles; que tout gouvernement qui n'adopterait pas les *couleurs nationales* n'aurait qu'une existence éphémère, et n'assurerait point la tranquillité de l'Europe. Aux garanties qu'on ne se faisait faute de stipuler, et qui se trouvaient d'ailleurs déjà sanctionnées par la charte, on ajoutait l'abolition de la noblesse ancienne et nouvelle, *de la dîme et de la féodalité*. « Que si les bases énoncées dans cette décla-

Digitized by Google

ration, disait-on en terminant, pouvaient être méconnues ou violées, les représentans du peuple français, s'acquittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance, à la face du monde entier, contre la violence et l'usurpation. Ils confient le maintien des dispositions qu'ils réclament à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures. »

Ce dernier manifeste fut accueilli par l'esprit de parti comme le monument d'un sublime courage. Les représentans, avant de quitter leurs sièges, applaudirent avec une sorte d'enthousiasme à cette déclaration, nouveau ferment de discorde jeté au sein du pays. A l'agitation qu'ils avaient réveillée, ils durent juger que les fauteurs du désordre et de la révolte ne négligeraient pas l'arme qui leur était préparée. La révolution protestait contre ce qu'elle ne pouvait empêcher: elle déclarait d'avance non avenu l'ordre de choses auquel elle se voyait forcée de céder la place; et il ne dépendit pas de quelques harangueurs, répandus çà et là parmi les groupes, qu'on ne se portât à bien d'autres extrémités. Des furieux voulaient, avant que les derniers corps de l'armée fussent partis, rompre la capitulation, s'emparer des postes de la garde nationale et recommencer les hostilités au nom de Napoléon II. La journée fut pleine d'alarmes, et, au coucher du soleil, chacun s'attendait en frémissant à une nuit de désolation et de carnage. Le rappel battait dans tous les quartiers, et la garde nationale courait aux armes. Quarante mille citoyens, intéressés au bon ordre, fu-

rent bientôt en mouvement. Leur attitude, calme et énergique à la fois, imposa aux factieux. Les royalistes, qui s'assemblaient pour ainsi dire publiquement, et ne prenaient plus la peine de déguiser leurs démarches, avaient résolu de se porter à Arnouville, où Louis XVIII venait d'arriver, et d'en finir tout d'un coup en ramenant le roi dans sa capitale; mais effrayés eux-mêmes de l'état de trouble de la cité, ils renoncèrent à leur dessein pour se joindre à la bourgeoisie armée. L'orage enfin se dissipa. Le 7 au matin, la masse des agitateurs avait suivi la retraite sur la Loire, et Paris se sentait renaître sous la seule garde de ses citoyens.

La sécurité cependant n'était pas entière. Les royalistes ne pouvaient encore communiquer avec le roi. Ceux qui étaient accourus à Arnouville avaient vu les barrières fermées à leur retour. Une compagnie de gardes nationaux venait d'être désarmée à la Chapelle, et obligée de revenir à Saint-Denis. Des fédérés, soutenus de tout ce que la populace avait de plus abject, assaillaient partout la cocarde blanche, et répondaient aux cris de : *Vive le roi!* par des coups de fusil. Tout ceci était l'œuvre du duc d'Otrante. Autant ce dernier attachait de prix à éviter tout soulèvement sérieux qui n'eût fait que déjouer ses menées, autant il était intéressé à entretenir une terreur factice qui assurait son pouvoir.

Fouché s'était déjà entendu avec lord Wellington. Dans la première entrevue, qui eut lieu à Neuilly, il avait fait au général anglais un tableau de la situation de Paris, où il représentait la révolution comme forte et puissante. Selon lui, rien n'égalait comparativement la

Digitized by Google

faiblesse des royalistes; leurs démonstrations et leurs menaces devaient provoquer l'énergie de leurs adversaires. Il fallait un homme au dessus de tous les partis, capable d'opposer le même sang-froid à leurs exigences; le duc d'Otrante se désignait ainsi lui-même : il consentait à se charger, si l'on se fiait à sa parole, de sauver le roi autant du mauvais vouloir de ses ennemis que du zèle exagéré de ses partisans. Fouché insistait pour une amnistie générale, comme prélude aux garanties dont il s'efforçait de démontrer la nécessité. A cette condition, il se dévouait à Louis XVIII; il était prêt à lui donner tous les gages compatibles avec ce qu'il appelait sa réputation et son honneur. Alors Napoléon pourrait tomber en otage, puisqu'on y tenait, l'armée se soumettre au roi, et, à la rigueur, quelques uns de ses chefs être punis pour l'exemple. Le duc de Wellington entra aisément dans les vues du duc d'Otrante; il était préparé à son langage avant de le voir, on peut même dire antérieurement à toute correspondance. M. de Talleyrand ne s'était jamais exprimé autrement à Vienne, où il n'avait cessé de gémir sur l'*esprit de routine* des royalistes et sur *la ténacité de leurs préjugés*. Le duc de Wellington fut frappé de cette conformité de pensées entre deux capacités également célèbres. Il promit de voir le roi dans la journée, et d'en obtenir la conservation du duc d'Otrante aux affaires. Il n'hésita pas à prêter les mains au projet le plus impudent qu'il fût possible d'imaginer, à l'idée de placer Fouché dans les conseils et en face du frère de Louis XVI !

Il était réservé au duc d'Otrante de dépasser tout ce

que l'audace révolutionnaire avait entrepris de plus effronté. Il faut bien l'avouer aussi, tout semblait conspirer pour amener ce scandale. M. de Talleyrand devança auprès du roi le duc de Wellington; il fit ressortir les services du duc d'Otrante, et l'avantage de s'assurer le concours d'un ministre qui promettait le rétablissement du trône sans secousse et sans froissement. Fouché avait ensuite pour lui le nombre immense de ses agens et de ses créatures; sa feinte union avec les royalistes; la protection hypocrite qu'il s'étudiait à leur accorder; leur témoignage au besoin, car un grand nombre l'appuya de bonne foi, s'attendant à voir tomber devant lui toutes les difficultés et tous les obstacles. Ses correspondances cauteleuses avec Gand avaient redoublé d'activité à mesure que le roi s'était approché de la capitale. Le 30 juin encore, M. Archambault de Périgord, frère de M. de Talleyrand, se présentait à Roye à Louis XVIII, avec une mission secrète du duc d'Otrante [1]. Le roi, accablé d'obsessions de toute nature, se rendit surtout à cette considération que les conditions de la paix, inhérentes au retour de

[1] La plupart de ces agens s'arrêtèrent un moment à Louvres, où Monsieur était arrivé. Le général Lamothe, entre autres, demanda à parler au prince, ayant à son chapeau la cocarde tricolore. M. de Semallé refusa de le recevoir. M. Archambault de Périgord n'avait ni cocarde blanche ni cocarde aux trois couleurs; il vit Monsieur, qui l'engagea à aller auprès du roi. Il était porteur d'un passeport sous le nom de *Pitis*. Il avait été arrêté à sa sortie de Paris par les troupes du général Reille, qui, sur sa déclaration qu'il était chargé par la commission du gouvernement d'une mission aussi importante que pressée, l'avait laissé poursuivre sa route.

Digitized by Google

l'ordre en France, seraient peut-être plus faciles avec un homme qu'on supposait d'autant plus en état de contenir les partis qu'il les connaissait tous à fond, que tous l'avaient initié à leurs secrets et à leurs espérances. Le même motif détermina les royalistes assez aveuglés pour plaider la cause du duc d'Otrante. Celui-ci reçut l'assurance de son entrée au cabinet et de sa prochaine présentation au monarque. En vain quelques conseillers aussi clairvoyans que fidèles soutinrent qu'en aucun cas il ne fallait admettre un tel personnage ; que l'intervention de lord Wellington devait être ici sans pouvoir ; qu'un Anglais n'était pas le gardien de l'honneur de la couronne de France ; ces observations cédèrent à l'incroyable vertige du moment. Toutes les illusions se réunirent pour s'en remettre à Fouché du salut du royaume, et pour le porter au ministère, malgré la répugnance du souverain [1].

Le lendemain Fouché avait sa première audience. Il se présenta au château d'Arnouville, donnant le bras à M. de Talleyrand. Quelle que fût son audace, elle parut l'abandonner tout à coup en présence du roi, soumis à une si douloureuse épreuve [2].

[1] Tout s'en mêla, la religion comme l'impiété, la vertu comme le vice, le royaliste comme le révolutionnaire, l'étranger comme le Français. On criait de toutes parts que, sans le ministre proposé, il n'y avait ni sûreté pour le roi ni salut pour la France ; que lui seul avait empêché une grande bataille, que lui seul avait sauvé Paris, que lui seul pouvait achever son ouvrage.

(M. de Châteaubriand, *La Monarchie selon la charte.*)

[2] M. de Talleyrand s'en aperçut. « Duc d'Otrante, lui dit-il à l'issue de l'audience, vous étiez ému, je crois. »

Louis XVIII lui annonça alors qu'il l'avait désigné pour le ministère de la police. « J'apprécie, monsieur, ajouta-t-il, les services que vous m'y avez rendus, et que vous pouvez m'y rendre encore. » Le duc d'Otrante, se remettant par degrés, tint à peu près le même langage au roi qu'à lord Wellington. Il parla du besoin d'apaiser les esprits en tranquillisant chacun sur sa sûreté personnelle, il insista sur la nécessité de voiler les fautes commises et de gagner la confiance à force de modération. Il n'y avait pas, selon lui, d'autre moyen d'assurer la stabilité de l'état. Une amnistie pleine et entière, sans réserve et sans condition, était indispensable; et, par amnistie, Fouché entendait non seulement le pardon du crime, mais la conservation des places, des honneurs et des dignités. A l'appui de son système, Fouché peignait Paris dans l'état le plus violent d'effervescence, prêt à se porter aux dernières extrémités, s'il n'obtenait les concessions qu'on s'était promises. Dans un mémoire qu'il remit au roi sur la situation, le nouveau ministre se montrait encore plus alarmant; ses conseils avaient presque le ton de la menace. « Votre sagesse, Sire, disait-il, ne vous permet pas d'attendre des évènemens funestes pour faire des concessions. Dans une telle crise, elles pourraient vous être nuisibles, et singulièrement nuisibles. Dans ce moment au contraire, des concessions vous concilieront les esprits, et donneront de l'énergie à l'autorité royale. Si elles étaient différées, elles ne prouveraient que la faiblesse; elles seraient arrachées au milieu des troubles, et les passions resteraient allumées. »

Maintenant que voulait Fouché? quelles étaient ces

Digitized by Google

concessions qu'il espérait imposer au retour de l'autorité légitime ? Il prétendait forcer la couronne à reconnaître les deux chambres de Bonaparte, et à accepter la déclaration des *droits* qu'on s'était hâté de finir. *Louis XVIII n'eût plus été roi que par les constitutions de l'empire* [1]. Il eût daté les actes de son gouvernement de l'an I[er] de son règne; il eût licencié sa maison militaire, conservé l'armée de la Loire, et remplacé la cocarde blanche par la cocarde des rebelles encore armés contre lui. Le duc d'Otrante comprenait très bien que, si les pouvoirs illégitimes n'étaient pas maintenus, sa chute ne se ferait pas attendre. Tous ses efforts tendaient donc à dénaturer les élémens du gouvernement royal, de manière à ce qu'ils pussent se coordonner avec sa participation aux affaires.

Aucun moyen ne fut négligé pour fortifier ses prédictions sinistres. Les barrières étaient toujours fermées. Une poignée de bandits continuait à courir la ville, déchirant les proclamations royales, affichées par ordre des chambres à côté de leur dernière déclaration. Les chefs de la garde nationale, trompés ou séduits, avaient aussi signé une déclaration, où ils se prononçaient pour les couleurs révolutionnaires. De chauds royalistes venaient à Saint-Denis semer l'alarme; et cela, au moment où il ne restait dans la capitale qu'une commission de gouvernement et deux chambres sans autorité et sans puissance; où cent cinquante mille étrangers allaient faire leur entrée, et occupaient au-

[1] M. de Châteaubriand.

tour des murailles les postes principaux. On délibéra à Arnouville sur les propositions du duc d'Otrante, la question de la cocarde tricolore y fut mise en discussion ; mais, s'il y eut partage dans le conseil, le roi du moins demeura inébranlable. Tant qu'il s'était agi de pardon et de miséricorde, le roi, n'écoutant que ses propres sentimens, avait tout accordé sans murmure ; sa clémence ne s'était arrêtée que devant la justice qu'il devait, comme souverain, à ses fidèles sujets ; à peine quelques notabilités plus coupables avaient-elles été exceptées d'une amnistie générale. Mais Louis XVIII s'indigna à la demande de concessions qui eussent irréparablement dégradé la couronne; il s'écria qu'il aimerait mieux retourner à Hartwell. « Le drapeau blanc, dit-il, n'est pas seulement le drapeau de ma famille; c'est depuis huit siècles celui de la France. Je n'ai pas le droit de le changer. » Loin de souscrire au programme insolent de Fouché, le roi résolut d'entrer dès le lendemain dans Paris, entouré de sa maison militaire; d'y relever en même temps la bannière d'Henri IV et de Saint-Louis; de ne pas s'arrêter aux protestations des représentans de Bonaparte et à leur constitution mort-née; de mettre fin, en un mot, à cette parodie de gouvernement, qui ne se soutenait plus que par le mensonge et l'extrême patience des citoyens. Une ordonnance royale fut rendue le soir même, pour renvoyer à leurs places les fonctionnaires qui les avaient quittées durant l'interrègne. Dès ce moment, tous les obstacles s'évanouirent ; il suffisait d'une résolution ferme pour dissiper toutes les fausses terreurs. Fouché ne retirait d'autre fruit de son système de

Digitized by Google

déception et de perfidie que d'avoir retardé de quatre jours l'entrée du roi à Paris.

Au reste, soit qu'il n'eût fait qu'ajourner ses projets, soit qu'il dressât déjà d'autres batteries, le duc d'Otrante prit son parti avec une facilité sans égale. Il abandonna sans la plus légère émotion ce qu'il ne pouvait plus soutenir. Ses premières paroles à lord Wellington furent dirigées contre l'éphémère pouvoir dont il avait inutilement préconisé l'influence : il dit nettement au général anglais que, puisque les chambres se montraient récalcitrantes et ne voulaient pas proclamer d'elles-mêmes le roi, il fallait hâter l'occupation de la capitale, et agir militairement. De retour au sein de la commission de gouvernement, il y annonça la formelle détermination des alliés de ne reconnaître que Louis XVIII; il raconta que M. Pozzo di Borgo lui avait non seulement manifesté à cet égard la volonté de son souverain, mais communiqué en outre une lettre de M. de Metternich, où la même volonté se trouvait exprimée au nom de l'empereur d'Autriche; que lord Wellington avait positivement déclaré qu'on devait en conséquence se préparer à ouvrir dans la soirée du lendemain les portes de Paris au roi de France. Il ajouta qu'on aurait d'ailleurs toutes les garanties désirables; que s'étant, à ce propos, laissé conduire à Arnouville par lord Wellington, il avait dépeint au roi la situation du royaume, et les dispositions des esprits contre sa famille, de manière à l'impressionner vivement; qu'il avait vu ce prince, adoptant toutes ses idées, prêt à donner la plus grande extension aux garanties consacrées par la charte, et décidé à prévenir toute

espèce de réaction ; que, quant aux restrictions des proclamations de Cateau-Cambrésis et de Cambrai, elles seraient moins des moyens de sévérité que des occasions de clémence; qu'enfin, hors l'adoption de la cocarde aux trois couleurs, le seul point sur lequel Louis XVIII eût été inflexible, il avait obtenu plus qu'il n'osait espérer.

Une vive discussion s'éleva aussitôt. La commission n'avait consenti à l'entrevue de son président avec lord Wellington qu'afin de s'entendre sur la capitulation en ce qui touchait le gouvernement, cette capitulation étant purement militaire. C'était aussi indirectement un moyen de savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions des alliés. Dans les divers modèles de capitulation rédigés par le duc d'Otrante, toute l'argumentation tendait, indépendamment des garanties stipulées, à écarter la branche aînée des Bourbons [1]. La commission ne s'attendait donc à rien moins qu'à le voir revenir du château d'Arnouville. Sur ses réclamations le duc d'Otrante répondit froidement qu'il y était allé *pour son compte*. Des mots très offensans furent échangés. Carnot proposa de suivre le mouvement de l'armée et de se retirer avec les deux chambres derrière la Loire. Le duc d'Otrante répliqua qu'il ne quitterait pas Paris, et que le devoir de la commission était d'y

[1] Lorsque son secrétaire lui demanda laquelle des copies avait été signée : « Eh quoi ! s'écria Fouché en riant, il y a dix ans que vous travaillez avec moi, et vous êtes si bête que cela ! je n'en ai pas seulement parlé à lord Wellington. Quand on est vainqueur, on fait ce qu'on veut. »

Digitized by Google

rester pour défendre et débattre jusqu'à la dernière extrémité les intérêts de la patrie.

Pendant ce débat, les Prussiens forçaient les portes des Tuileries et envahissaient les cours du palais. Carnot demanda alors qu'il fût constaté, par une protestation authentique, que la commission n'avait cédé qu'à la force, *et que les droits de la nation étaient restés intacts*. Le duc d'Otrante prit la plume à cet effet; mais la commission, redoutant la première les suites de cette protestation, se borna à transmettre le message suivant aux deux chambres :

« Nous avions pu croire jusqu'ici que les intentions des souverains alliés n'étaient point unanimes sur le choix du prince qui doit régner en France. Nos plénipotentiaires nous ont donné la même assurance à leur retour. Cependant les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et qu'il doit faire ce soir ou demain son entrée dans la capitale.

» Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries où siége le gouvernement. Dans cet état de choses nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie, et nos délibérations n'étant plus libres nous croyons devoir nous séparer[1]. »

[1] Cet acte, imprimé pour le peuple, sur papier *à l'aigle*, fut distribué avec deux ou trois phrases qu'on n'inséra point au *Moniteur*, et où il était dit que les honnêtes gens, forcés de s'éloigner, devaient garder leurs bonnes intentions *pour de plus heureux jours*.

On apprit presque aussitôt que le duc d'Otrante était devenu ministre du roi. Il l'avait tu à la commission, et le message qu'on vient de lire ne fut qu'un nouveau témoignage de son audacieuse duplicité. Aux royalistes qui s'en étonnèrent, Fouché assura qu'il n'avait pas eu d'autre moyen de dissoudre le gouvernement provisoire; à ses complices de la veille, il opposa la nécessité des circonstances et des raisons d'intérêt public. Il était au surplus déjà en position de se rire des regrets des uns et des anathèmes des autres.

La chambre des pairs reçut son arrêt de mort en silence. Cette chambre, depuis l'abdication de Bonaparte, n'était plus qu'une superfétation. Le départ des pairs qui faisaient partie de l'armée l'avait plongée dans une nullité absolue. Les représentans montrèrent moins de résignation. Ils ne se séparèrent qu'après avoir parodié, par l'organe de Manuel, les fatales paroles de Mirabeau, qui avaient ouvert, vingt-six ans auparavant, la lice révolutionnaire; ils déclarèrent qu'ils ne céderaient qu'à la puissance des baïonnettes. Le lendemain ils trouvèrent les portes de leur palais fermées; M. Decazes, à la tête de quelques volontaires royaux, en avait enlevé les clefs.

Le lendemain, 8 juillet, Paris se réveillait sous l'autorité paternelle du roi. Tous les cœurs, si long-temps comprimés, s'élançaient au devant du monarque; une population innombrable, forçant enfin les barrières, ramenait le prince en triomphe dans le palais de ses aïeux. Le drapeau blanc n'avait pas plutôt reparu sur le faîte des Tuileries, que tous les signes de l'anarchie s'étaient effacés devant les couleurs de la royauté. La garde na-

Digitized by Google

tionale avait, sous ce rapport, prévenu l'ordre du général Dessolles, redevenu son chef. Ce fut au cri de : *Vive le roi!* aux chants de : *Vive Henri IV!* que la multitude déboucha du faubourg Saint-Denis. La voiture royale, saluée des plus vives acclamations, entra vers trois heures de l'après midi dans la ville. A droite était Monsieur, à cheval, en uniforme de colonel de la garde nationale; à gauche le duc de Berry. Venaient ensuite les maréchaux ducs de Raguse, de Bellune, de Reggio, de Tarente, de Feltre; le maréchal Gouvion-de-Saint-Cyr ; les lieutenans-généraux Maison, Dessolles, Villate, et tout ce que la royauté comptait alors de serviteurs fidèles, qu'ils eussent ou non partagé son second exil. Les gardes du corps, les compagnies rouges, les grenadiers de la Rochejaquelein, quelques volontaires royaux, car le plus grand nombre était resté à la frontière, et la garde nationale, formaient le cortége qui suivit les boulevarts au milieu des plus touchans hommages. La prétendue résistance dont on faisait tant de bruit ne se montra nulle part. M. Decazes, nommé préfet de police, et qui était entré en fonctions dès la veille au soir, dupe des faux rapports des agens de Fouché, avait vainement conseillé au roi d'éviter le faubourg populeux de la rue Saint-Denis, et de faire son entrée par la barrière de Clichy ou les Champs-Elysées ; le roi avait repoussé cette idée : « Je veux traverser Paris au grand jour, avait-il dit, et au milieu de mon peuple. Il n'y a plus de ligueurs quand on voit la face de son roi. »

Cependant la physionomie du roi gardait une teinte de sévérité et de tristesse. A la harangue de

M. de Chabrol, qui avait repris possession de la préfecture de la Seine, et qui était allé le recevoir à la barrière, le roi baissa la glace pour écouter, ne dit qu'un mot et la releva subitement [1]. Le peuple lui-même, malgré l'énergie et la vivacité de ses sentimens, ne pouvait se défendre de douloureuses réflexions qui troublaient sa joie. Assurément l'ivresse de la première restauration fut plus unanime : alors il n'y avait pas de coupables; et la plus douce confiance venait adoucir les malheurs publics. Maintenant les partis étaient en présence, les provinces menacées de sanglans conflits : d'une part une armée mécontente ; de l'autre des nuées d'étrangers prêts à inonder le territoire ; partout un peuple souffrant et épuisé.

Au moment où le roi rentrait aux Tuileries, l'auteur de tant de maux s'occupait à Rochefort des moyens de quitter la France. Le 8 juillet, Napoléon se rendait avec sa suite à bord des frégates *la Perle* et *la Méduse*, préparées pour le recevoir, et qui le débarquèrent le lendemain à l'île d'Aix. Le 10, le vent était favorable,

[1] C'est cette harangue qui donna le nom de *cent jours* à l'interrègne de Louis XVIII. Le duc d'Otrante essaya de lui en substituer un autre, et de faire jouer au préfet de la Seine le rôle de donneur d'avis, à la manière de Bailly, envers Louis XVI. M. de Chabrol s'y refusa. Il se borna à supputer les jours de malheur, et à solliciter le pardon d'un cœur généreux et d'un père. « Le ciel, disait M. de Chabrol, ne vous rend à nous que pour pardonner.» — « Je ne me suis éloigné de ma bonne ville de Paris, répondit le roi, qu'avec la douleur la plus vive ; j'y reviens avec attendrissement. J'avais prévu les maux dont elle était menacée ; je désire les prévenir et les réparer.»

Digitized by Google

mais une escadre anglaise croisait à la vue du port. Napoléon envoya à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon*, demander s'il pourrait sortir, avec pavillon parlementaire, sur les deux frégates ; on répondit qu'elles seraient attaquées : s'il pourrait passer sur un vaisseau neutre; on déclara que le vaisseau serait visité, et peut-être conduit dans un port anglais. Tout porte à croire que le duc d'Otrante n'était pas étranger à ces contre-temps; il est du moins certain que Napoléon eût pu échapper aux Anglais, si des difficultés de tous genres n'eussent retardé son embarquement jusqu'à l'arrivée de leurs croisières. Après plusieurs tentatives d'évasion auxquelles on renonça, il prit le parti désespéré de se confier à l'hospitalité anglaise. Le 15, il s'embarqua sur le brick *l'Epervier,* et fut reçu à bord du *Bellérophon*. Ce même jour, une corvette fit voile pour l'Angleterre, où elle porta la nouvelle de la prochaine arrivée de Bonaparte; elle avait à bord le général Gourgaud, chargé d'une lettre au prince régent, où Napoléon, se comparant à Thémistocle, déclarait venir s'asseoir au foyer du peuple britannique et se placer sous la protection de ses lois. Le général Gourgaud ni la lettre ne furent reçus. Le 24, *le Bellérophon* jetait l'ancre sur la côte d'Angleterre, qui voyait en sa puissance son plus redoutable ennemi. Napoléon ne put mettre pied à terre; l'ordre était arrivé de mouiller à trois lieues de la côte, et on ne tarda pas à lui apprendre la décision prise par les alliés de le renfermer, comme prisonnier de guerre, à Sainte-Hélène. Il protesta entre les mains de l'amiral anglais; mais force fut de se soumettre. Transféré à bord du *Northumber-*

land, il mit, peu de jours après, à la voile avec les personnes de sa suite qu'on lui avait permis d'emmener. Sa vie politique était terminée.

Digitized by Google

LIVRE NEUVIÈME.

Le premier acte officiel du gouvernement royal fut l'ordonnance qui constituait le nouveau cabinet. M. de Talleyrand conservait, avec la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères; le baron Louis, celui des finances; M. Pasquier avait les sceaux et *l'intérim* de l'intérieur; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, la guerre; M. de Jaucourt, la marine; le duc de Richelieu, la maison du roi. On a vu par quelles considérations le ministère de la police était resté au duc d'Otrante.

Le même homme, chargé, en moins de vingt-quatre heures, d'exécuter les mesures les plus contradictoires, de servir les intérêts les plus opposés, hier ministre de l'usurpation, aujourd'hui de la légitimité, offrait une anomalie par trop choquante pour avoir la moindre chance de rester au pouvoir. Comment, avec cet instinct de prévision dont il avait donné tant de preuves, Fouché ne sentait-il pas que la place n'était point tenable; que,

ni l'influence étrangère, ni le zèle malencontreux de quelques royalistes abusés, n'agiraient en sa faveur, dès que l'illusion du moment serait dissipée; qu'il lui appartenait d'autant moins de s'établir le modérateur des partis, qu'ils auraient tous à lui reprocher ses perfidies, et que, loin de les apaiser ou de les contenir, sa présence au conseil ne devait qu'irriter leurs ressentimens? Que devenait l'unique motif à l'aide duquel on avait fait violence à la couronne, *la raison d'état* à laquelle elle avait sacrifié sa juste répugnance?

Après avoir surmonté les difficultés qu'il devait s'attendre à rencontrer dans la royauté, Fouché ne compta plus que pour peu de chose le sentiment de répulsion et l'inimitié des royalistes à son égard. C'est par les manœuvres de son administration qu'il espérait étouffer le cri de la véritable opinion du pays.

D'un autre côté, comment faire accorder dans le même conseil M. de Talleyrand et le duc d'Otrante, bien que le premier eût efficacement contribué à l'admission du second? comment concilier ces deux habiletés rivales? La présidence attribuée à l'un n'allait-elle pas allumer la jalouse susceptibilité de l'autre? On pouvait s'attendre à une lutte d'intrigues, dont la dignité du trône n'aurait pas moins à souffrir que la considération du gouvernement. Fouché voulait avoir *sa restauration*, comme M. de Talleyrand avait eu la sienne; mais combien les difficultés s'étaient accrues! En 1814, M. de Talleyrand n'avait eu qu'à tromper l'empereur Alexandre; dans ces nouvelles conjonctures, Fouché, une fois la chute de Napoléon décidée, avait été obligé de tromper et d'aveugler tout le monde, les représen-

Digitized by Google

tans, l'armée, la capitale: il lui avait fallu effrayer les alliés et le roi lui-même pour n'aboutir qu'à une position précaire où le terrain menaçait de manquer à toute heure sous ses pas. Au fur et à mesure que les yeux se dessillaient, que la lumière dissipait les déceptions et les perfidies, que les choses réapparaissaient dans leur vérité, Fouché perdait nécessairement de son influence, et l'on prévoyait le moment où il ne lui serait plus possible de tenir contre l'animadversion publique.

Comme la plupart des hommes de la révolution, le ministre de la police comptait pourvoir à tout à force d'audace. Rien de plus éhonté que son langage; la politique se traitait chez lui avec une licence sans borne. Il ne prenait jamais la parole sans étonner ceux même qui avaient le mieux appris à le connaître, par le scandale et le cynisme révolutionnaire de ses expressions[1].

[1] On eût dit que le cabinet de Fouché traitait d'égal à égal avec celui de Louis XVIII. On s'y plaignait dérisoirement de la *manie de régner* de ce prince, qu'on eût voulu faire abdiquer, *faute de mieux*, en faveur du duc de Berry. Fouché semblait affecter de ne cacher ses sentimens à personne. M. de Bourrienne rapporte une conversation qu'il eut avec lui, au moment de partir pour présider le collège électoral de l'Yonne. « Vous conviendrez, lui dit le duc d'Otrante, que ce qu'a fait ou tenté le gouvernement depuis une année n'a que trop prouvé ses dispositions. A-t-on jamais été en opposition plus directe avec les intérêts et la gloire d'une nation?... On voulait placer la contre-révolution sur le trône; on le veut encore: mais je suis là et je m'y opposerai de tout mon pouvoir..... Vous ne devez pas ignorer que l'on parlait hautement en 1814 d'un prince étranger, du duc d'Orléans et d'une régence: eh bien! il n'y a pas de prince étranger que le parti constitutionnel n'eût préféré obtenir ou recevoir des puissances, parce que, dans ce cas, on eût

Cette conduite pourrait paraître inexplicable, si l'issue extraordinaire, inattendue, des derniers évènemens n'avait rempli le duc d'Otrante de l'idée qu'aucune opinion ne pouvait se passer de ses services. C'est pourquoi il gardait si peu de ménagemens. Sa hardiesse venait aussi de la légèreté de son caractère, toujours en raison inverse de la gravité des évènemens, et sous ce rapport il y avait entre M. de Talleyrand et Fouché une conformité parfaite.

M. de Talleyrand, au milieu de ces grandes circonstances, ne paraissait embarrassé de rien; il affectait une insouciance et un laisser-aller désespérant. Les plus sages avis, les représentations les plus sérieuses ne rencontraient chez le président du conseil que des traits plaisans ou des sarcasmes. Tout démontrait la nécessité de mesures promptes et vigoureuses, qui, en faisant justice, en vengeant la morale et les vrais principes si indignement outragés, fussent cependant définitives, et ne laissassent point les esprits en proie à

pu exiger, comme condition de la soumission, que les droits du peuple fussent maintenus... Si la guerre civile éclatait, tenez pour certain qu'il n'y aurait, dans plus de soixante départemens, qu'une poignée de royalistes à opposer à la masse du peuple. — Vous ne pensez donc pas, M. le duc, répondit M. de Bourrienne, que les Bourbons puissent rester? — Je ne vous dis pas mon opinion, répliqua Fouché avec un sourire. Au surplus, tirez de mes paroles les conséquences que vous voudrez, cela m'est absolument indifférent.» M. de Bourrienne ajoute qu'il crut devoir rendre compte au roi de cet inconcevable entretien avec son ministre : « Je lui en cachai, dit-il, les détails les plus révoltans, car si je les avais rapportés dans toute leur crudité, il eût été impossible à Louis XVIII d'y ajouter foi. »

Digitized by Google

une incertitude toujours cruelle et à des alarmes sans motifs ; des mesures qui, en n'atteignant que les seuls coupables, rassurassent, une fois pour toutes, ceux qui n'avaient été que faibles ou égarés. Mais comme s'il eût reculé devant une telle responsabilité, M. de Talleyrand ne s'attacha qu'à gagner du temps, afin d'atteindre l'époque de la réunion des chambres, laissant entre le crime et son châtiment un intervalle funeste, et ajournant des questions irritantes qu'il eût fallu trancher sur le champ. La convocation des chambres fut décidée en effet ; et c'était chose assez surprenante, en présence des troupes étrangères, au milieu de l'exaspération des partis, dans ces momens de périls enfin, où le salut de l'état semble demander la concentration du pouvoir. On a dit que, revenu à des idées plus justes, M. de Talleyrand avait résolu de changer de système, et qu'il ne cherchait dans le concours des chambres qu'un appui formidable pour prendre une autre marche, et briser sans doute lui-même les instrumens auxquels il avait d'abord eu recours. Il n'en était pas tout à fait ainsi. M. de Talleyrand ne pouvait penser, le 11 juillet, jour où la convocation du pouvoir législatif fut pour la première fois discutée, à se débarrasser des auxiliaires qu'il s'était donnés le 7 avec tant de peine; et le duc d'Otrante, par l'intermédiaire duquel devaient se faire les élections, n'était pas un instrument assez docile pour obéir sans opposition à une combinaison destinée à le renverser. Il est plus juste de dire que, dans la vanité de leurs illusions, les deux ministres, non encore divisés, avaient espéré diriger le mouvement électoral de manière à obtenir une

chambre qui ne ferait nulle difficulté d'entrer dans le système révolutionnaire, le seul dont ils attendissent quelque secours, une chambre que Fouché ne désespérait pas de conduire comme il avait mené les représentans de Bonaparte; et, sous ce point de vue, le projet n'était pas mal calculé.

Il faut ajouter que M. de Talleyrand avait envisagé ce projet sous un aspect plus élevé que ne l'entendait son collègue; car celui-ci n'y voyait qu'un moyen de se maintenir au pouvoir. M. de Talleyrand avait eu l'espoir d'opposer aux exigences des étrangers le pouvoir de la représentation nationale; puissance d'opinion, il est vrai, mais c'était dans les circonstances celle que l'Europe respectait le plus. M. de Talleyrand, qui s'était si adroitement servi du sénat en 1814, crut qu'il se rendrait le maître de cette nouvelle assemblée. Mais il se trompait sur le véritable esprit de la France : les agens de la police des cent jours, les commissaires impériaux envoyés dans les départemens, les préfets nommés à cette époque, avaient affirmé que les colléges électoraux, ouverts à toutes leurs manœuvres, ne députeraient à Paris que des hommes prêts à recevoir l'impulsion qu'on voudrait leur donner. Quelques rapports exprimèrent même l'appréhension de choix trop favorables aux idées de la révolution; mais ce n'était pas là ce que craignait le duc d'Otrante. Ce dernier se persuada aisément que l'état du pays n'avait pas changé, et que, du sein de la confusion qui existait encore, sortirait une chambre docile. Il comptait trouver une opinion publique écrasée sous le poids des évènemens. Telle fut l'erreur de Fouché, partagée par M. de Tal-

Digitized by Google

leyrand, qui ne voyait, lui aussi, la France que dans les hommes de la révolution, et il n'en fallait pas plus pour déjouer les calculs d'une combinaison d'ailleurs très habile.

Cette erreur fut encore commune à d'autres membres du conseil, dont le dévoûment au trône n'avait rien d'équivoque, mais qui craignaient la convocation d'une chambre nouvelle, peut-être hostile à la royauté. On éleva la question de savoir s'il ne serait pas plus convenable de rappeler purement et simplement les députés de 1814. On passa outre par cette considération qu'une chambre nouvelle pouvait seule avoir assez de puissance sur l'opinion pour prêter au gouvernement l'appui dont il avait besoin. La chambre de 1814, avec ceux de ses membres qui avaient siégé dans la chambre des représentans, n'eût pas, allégua-t-on, inspiré la même confiance; et, dans un moment où il s'agissait de pourvoir au complément de la charte, on ne voulait point procéder par élimination.

D'après quelles bases allait-on convoquer la chambre nouvelle? Les lois de l'empire n'étaient plus applicables, et il n'existait pas cependant d'autres précédens. On y suppléa par une ordonnance. Les évènemens avaient fait d'ailleurs, à proprement parler, table rase, et la couronne se trouvait le seul pouvoir régulateur. Quelle occasion pour la royauté de reprendre le salutaire ascendant que tant de fatales concessions lui avaient enlevé? Mais l'expérience devait être, encore cette fois, stérile. La royauté cédait aux mêmes suggestions qui l'avaient déjà égarée. La proclamation de Cambrai annonçait l'extension des garanties contenues dans la

charte, et par là, selon le système dominant, il fallait entendre tout ce qui pouvait retrécir l'espace laissé à la royauté. En même temps qu'on repoussait les sénatus-consultes de l'empire, comme peu compatibles avec les principes du gouvernement représentatif, on ne dédaignait pas d'emprunter à l'acte additionnel des cent jours les modifications destinées à restreindre les prérogatives de la couronne.

Une même ordonnance prononça la dissolution de la chambre de 1814, et régla le mode d'élection des nouveaux députés. Elle arguait de l'impossibilité où s'était trouvé le gouvernement de recourir législativement aux deux chambres, dont les malheurs du temps avaient interrompu la session; elle reconnaissait la nécessité de faire jouir, dès ce moment, la nation des avantages d'une représentation plus nombreuse et moins restreinte dans les conditions d'éligibilité. Et, d'autre part, afin qu'aucune modification à la charte ne pût devenir définitive en l'absence des formes constitutionnelles, l'ordonnance devait être le premier objet des délibérations du pouvoir législatif. Elle partageait le corps électoral en colléges de départemens et d'arrondissemens. Les colléges d'arrondissemens présentaient des candidats, parmi lesquels le collége de département choisissait au moins la moitié des députés. Les légionnaires avaient, conformément à une dispotion sénatoriale de 1806, entrée dans les colléges, mais à la condition, pour ceux admis aux colléges de départemens, de payer les trois cents francs de contribution voulus par la charte. Les députés étaient éligibles à vingt-cinq ans; leur nombre, porté de deux

cent soixante-deux à trois cent quatre-vingt-quinze. Enfin on soumettait, comme on a dit plus haut, à la révision du pouvoir législatif les articles de la charte modifiés par ces diverses dispositions, et quelques autres propositions relatives à l'initiative des lois, à la formation de la chambre, au mode de ses délibérations[1].

Ces bases n'avaient pas été adoptées assurément dans un but favorable à la couronne. C'était plutôt, on l'espérait du moins, une large voie ouverte à tous les intérêts révolutionnaires, qu'on eût voulu voir affluer aux colléges pour contenir les royalistes et la royauté. La peur du ministère était une chambre royaliste; et rien ne prouve mieux l'intention de l'éviter, que l'ordonnance sur l'hérédité de la pairie, qui précéda la réunion des colléges électoraux. Cette ordonnance ne parut que le 20 juillet, mais le projet remonte à la même date que celui qui réglait les élections. Le roi avait long-temps hésité avant d'y apposer sa signature. Ce prince était trop éclairé pour ne pas sentir la portée d'une pareille concession. Il s'opposa vivement à l'idée d'abandonner ainsi une des plus importantes prérogatives qu'il se fût réservées. S'il n'en avait pas usé jusqu'ici, s'il n'avait nommé que des pairs à vie, on eût pu penser qu'il voulait soumettre au moins à un mûr examen la formation des deux classes de pairs énoncées dans la charte; que la possession des anciennes pairies, les services anciens et nouveaux, pourraient fixer successivement la pairie héréditaire chez un certain nombre de familles. Mais M de Talleyrand avait

[1] Les articles 16, 28, 35 et suivans, jusqu'à 46 inclusivement.

d'autres vues. C'est à toute la chambre haute indistinctement qu'il entendait conférer à toujours l'hérédité. Cette prérogative devenait inhérente, en un mot, et pour le présent et pour l'avenir, à la dignité de pair de France; et, comme si l'on eût craint qu'il ne restât encore sur la pairie une action trop puissante à la couronne, une nouvelle ordonnance tenait en réserve la nomination de quatre-vingt-douze pairs, au nombre desquels le président du conseil avait compris la plupart de ses amis politiques.

On s'était beaucoup prévalu contre la résistance du roi de l'exemple de l'Angleterre, la charte ayant donné à la chambre des pairs, dans l'ordre politique, les mêmes attributions que possède la chambre des lords. Mais pouvait-on raisonnablement comparer, comme rempart naturel du trône contre tout esprit de révolution, la pairie française, telle qu'elle se trouvait organisée, à la pairie anglaise avec ses immenses intérêts territoriaux et sa force aristocratique, si réelle par cela même qu'elle est si profondément enracinée au sol? Pourquoi d'ailleurs ne pas se rappeler, puisqu'on s'appuyait de l'autorité de l'Angleterre, que, lors de la réunion de l'Irlande, sous le ministère de Pitt, les vingt-huit pairs irlandais furent nommés à vie? Ces considérations n'échappèrent pas au roi, qui garda huit jours sur son bureau le projet d'ordonnance dont il entrevoyait le danger; mais pendant ce temps M. de Talleyrand eut recours à son expédient ordinaire, l'intervention de la diplomatie étrangère, ressource honteuse dans une question qui ne regardait que la France.

L'ordonnance fut donc signée. La mesure qu'elle

Digitized by Google

décidait, et qui pouvait avoir des conséquences si préjudiciables à la puissance royale, fut présentée comme un gage de stabilité et d'avenir. « Rien ne consolide plus le repos des états, déclarait-on, que cette hérédité de sentimens qui s'attache dans les familles à l'hérédité des hautes fonctions publiques, et qui crée ainsi une succession non interrompue de sujets, dont la fidélité et le dévoûment au prince et à la patrie sont garantis par les principes et les exemples qu'ils ont reçus de leurs pères. » C'est en vertu de ces motifs, fort peu politiques, que la dignité de pair était proclamée héréditaire, le roi ne se réservant que la transmission en ligne collatérale, dans les cas où la ligne directe viendrait à manquer.

La liste additionnelle des pairs, par suite de la seconde ordonnance, faisait entrer, il est vrai, à la chambre haute des illustrations royalistes, dont on n'eût osé repousser le dévoûment, alors qu'on rémunérait tant de services indifférens à la royauté. On fit même plus : il fut décidé que les princes de la famille royale iraient prendre séance; mais ce n'était rien moins qu'une concession. M. de Talleyrand n'avait d'autre but que d'attirer sur un nouveau terrain une opposition qu'il ne pouvait atteindre au sein de l'illustre famille, la première gardienne des intérêts de la monarchie si évidemment compromis. Cette opposition, le président du conseil aurait voulu la pousser aux écarts et aux indiscrétions de la tribune, comptant qu'elle y commettrait quelque imprudence capitale dont il n'eût pas manqué de profiter.

Tout n'était pas fini cependant avec la chambre des

pairs : le même argument qui avait été dirigé contre le rappel des députés de 1814 se présentait à l'égard d'une trentaine de pairs nommés par le roi, et que la chambre héréditaire des cent jours comptait aussi parmi ses membres [1]. Plusieurs s'étaient opposés au rétablissement des Bourbons avec autant d'acharnement que d'imprévoyance. Comment procéder à leur égard autrement que par élimination ? On crut sortir d'embarras en supposant démissionnaires les pairs qui avaient *siégé* dans la chambre instituée par Napoléon. « Il est hors de doute, portait l'ordonnance publiée à cet effet, que les pairs de France, tant qu'ils n'ont pas été rendus héréditaires, ont pu et peuvent donner leur démission, puisque en cela ils ne font que disposer d'intérêts qui leur sont purement personnels ; il est également évident que l'acceptation de fonctions incompatibles avec la dignité dont on est revêtu entraîne et suppose la démission de cette dignité, et que, par conséquent, les pairs qui se trouvent avoir siégé dans la soi-disant chambre des pairs de l'usurpateur, ont de fait abdiqué leur rang, et sont réellement démissionnaires. » Ces subtilités manquaient de dignité et de franchise. Rien n'établissait d'ailleurs que l'inamovibilité de la pairie dépendît

[1] MM. d'Aboville, le duc d'Albufera, l'archevêque Barral, Belliard, Boissy-d'Anglas, le duc de Cadore, Canclaux, Casabianca, Clément de Ris, Colchen, le duc de Conégliano, Cornudet, de Croï, Dejean, Dedelay-d'Agier, Fabre de l'Aude, Gassendi, Lacépède, Latour-Maubourg, le comte de Montesquiou, le prince de la Moskowa, le duc de Plaisance, de Praslin, Pontécoulant, Rampon, Ségur, Serrurier, le duc de Trévise, Valence.

constitutionnellement d'une simple ordonnance. Mieux eût valu, et on le pouvait, s'épargner une précaution superflue, et agir de pleine autorité. L'ordonnance admettait une exception en faveur des pairs qui prouveraient n'avoir point siégé dans la chambre impériale. Quelques uns durent leur réintégration à cette circonstance, fortuite ou volontaire de leur part[1]. M. Lanjuinais, président de la chambre des représentans, et bien autrement compromis que d'autres pairs dont l'exclusion était prononcée, se trouva maintenu parce qu'il n'avait pas littéralement siégé au Luxembourg durant l'interrègne. M. Molé, qui avait accepté de Napoléon la direction générale des ponts et chaussées, était porté par M. de Talleyrand sur la liste additionnelle des quatre-vingt-douze nouveaux pairs. Cette même liste rétablissait le nom de M. Boissy-d'Anglas, bien qu'ayant positivement siégé parmi les pairs de Napoléon. Avec plus de décision et de fermeté, on eût évité ces inconséquences. La seule volonté royale eût mieux fait les choses, encore une fois, que tous ces faux semblans de formes légales qui ne sauvent pas la légalité.

Après les mesures relatives aux deux chambres, restait à organiser l'administration, dont on voulait surtout s'assurer le concours aux élections prochaines. L'intérim du ministère de l'intérieur eût dû être, en ce cas, comblé au plus vite; mais les arrangemens qui avaient présidé à la formation du ca-

[1] Les comte d'Aboville, Canclaux, le maréchal Serrurier.

binet ne permettaient pas encore de le compléter. M. de Talleyrand s'était efforcé, dans ce travail, de répondre au vœu des étrangers autant qu'à l'état des partis dont le duc d'Otrante avait à dessein exagéré l'importance et la force. Le président du conseil comptait sur deux hommes pour obtenir l'assentiment d'Alexandre : le duc de Richelieu, en prenant la place de M. de Blacas à la maison du roi, et le comte Pozzo di Borgo, en se chargeant du portefeuille de l'intérieur, pour lequel il aurait quitté le service de la Russie [1]. L'intérim, rempli par M. Pasquier, n'avait d'autre objet que de préparer les voies à l'avènement du conseiller russe. Mais M. Pozzo di Borgo, mieux avisé, préféra le poste d'ambassadeur de Russie à celui de ministre du roi, malgré la pairie qui lui était en même temps proposée.

Le vide laissé dans le ministère, en attendant cette détermination, s'accrut bientôt du refus de M. de Richelieu, qui prétexta une connaissance insuffisante des hommes et des mœurs que la révolution avait légués à la France. En réalité, le duc répugnait à se voir placer en sous-ordre à côté de M. de Talleyrand et du duc d'Otrante. On ne chercha point à le remplacer ; on se contenta de créer un nouvel intérim pour la maison du roi, transformée en intendance générale, et dont M. de Pradel eut la direction.

Tout ce provisoire n'était pas de nature à consolider un ministère déjà si fragile. On sait en partie comment

[1] On a déjà dit que M. Pozzo di Borgo, né en Corse, pouvait encore être considéré comme Français.

il avait été pourvu, dès les premiers jours, aux principales branches de l'administration. A M. Decazes, nommé préfet de police, il faut ajouter M. Molé, maintenu par M. de Talleyrand aux ponts et chaussées, quoiqu'il y eût été placé par Napoléon pendant les cent jours; M. Beugnot, envoyé à la direction générale des postes, en remplacement de M. Ferrand et le maréchal Macdonald, appelé à la grande chancellerie de la légion d'honneur, au lieu de M. de Bruges, qui avait offert sa démission au roi, la veille de son entrée à Paris[1].

Ce n'est point, comme on l'a avancé, à M. de Talleyrand qu'il convient d'attribuer la nomination de M. Decazes; ce n'est point *pour opposer sa jeune capacité*, alors ignorée, *à la rouerie du duc d'Otrante*, que le président du conseil jeta les yeux sur le nouveau préfet. On avait songé, il est vrai, à neutraliser par le contrôle de ce dernier fonctionnaire les machinations toujours dangereuses de Fouché; mais c'est hors du cercle ministériel, et dans une réunion particulière qui eut lieu chez Monsieur, que cette proposition fut émise. On engagea même, à ce propos, M. Jules de Polignac à se charger de la préfecture de police, ce qu'il repoussa comme au dessous de lui. Plusieurs noms ayant été mis en avant, sans qu'on parvînt à s'accorder sur aucun, M. de Polignac fut d'avis de ne pas témoigner, toute réflexion faite, trop de défiance au

[1] M. le comte de Bruges, dès qu'il eut connaissance de l'admission du duc d'Otrante, dit au roi : «Votre Majesté, dans ces circonstances, a besoin de places à donner; je mets la mienne à sa disposition.»

duc d'Otrante ; de paraître au contraire s'en rapporter à lui pleinement. Il obtint en conséquence la permission de se rendre auprès du ministre de la police, sauf à faire part à la réunion du résultat de cette entrevue. M. de Polignac revint satisfait, déclarant qu'on pouvait compter, pour le moment, sur le duc d'Otrante, qui s'offrait à donner tous les gages possibles de la sincérité de ses promesses. Apprenant qu'il s'agissait de choisir un préfet de police, Fouché avait répondu : « J'ai votre affaire. » Et véritablement, les choses tournèrent à ce point, qu'on accepta de sa main le fonctionnaire destiné d'abord à le surveiller. C'était M. Decazes, qui fut nommé sur le champ.

Le choix des préfets de département fut discuté en plein conseil. Le ministère était persuadé que tout allait dépendre de leur action, y compris sa propre existence. Quelle que fût son attention à n'admettre que des hommes en rapport avec son système, il ne put empêcher quelques nominations appuyées par une autorité supérieure. Ainsi M. de Chabrol avait repris la préfecture de la Seine, malgré les efforts de M. de Talleyrand pour y placer M. de Rémusat. Mais les exceptions étaient à cet égard très rares. Les préfectures furent généralement départies à des fonctionnaires d'une opinion plus qu'équivoque, si toutefois ils avaient une opinion. M. de Bondy, le préfet de la Seine pendant les cent jours, fut désigné pour la préfecture de la Moselle : il fit valoir sa coopération au traité de Paris. Un conventionnel régicide, le baron Richard, qui avait présidé comme préfet de la Charente-Inférieure à l'embarquement de Napoléon, fut

Digitized by Google

maintenu sur ce seul motif à son poste, grace à la protection de Fouché. A défaut de la préfecture de la Seine, M. de Rémusat en eut une moins importante. Celle de la Seine-Inférieure retomba sous l'administration de M. de Girardin.

Pour toutes les autres fonctions publiques, on n'accepta que ces caractères indifférens, d'autant plus faciles à manier qu'ils n'ont foi en aucune cause, et qu'ils peuvent les abandonner toutes tour-à-tour, sans avoir même besoin de trahir leur conscience. Leur prétendue neutralité parut au ministère un gage infaillible de conciliation. « Hommes mille fois plus dangereux que les plus hardis conspirateurs, plus coupables que ceux qui s'exposent à être légalement jugés, parce que leur probité du jour ne sert qu'à corrompre la société; tout l'effet de leur présence conciliatrice étant de faire mettre en doute le vice et la vertu, le devoir et la trahison, d'ôter à l'honneur son énergie, au courage son activité [1]. »

Les royalistes clairvoyans, ou ceux que l'expérience de l'année précédente portait à se prémunir contre toute intrigue qui eût pu les prendre encore au dépourvu, avaient formé cependant, et exécuté en partie, un plan éminemment sage, et dont le pays aurait à coup sûr profité, si des causes plus fortes que la volonté des hommes ne fussent venues le détruire. Ce plan, concerté en quelque sorte au sein de la famille royale, et sous le patronage de Monsieur, avait pour objet de faire précéder, dans toute l'étendue de la France, la

[1] M. Fiévée. *Hist. de la session de* 1815.

marche des troupes étrangères par l'autorité paternelle du roi. Tandis que toutes les prétentions révolutionnaires se seraient débattues à Paris, les provinces auraient à l'envi reconnu le souverain légitime, et n'eussent plus été gouvernées qu'en son nom. C'est au nom du roi qu'on eût partout traité avec les généraux de la coalition; tout se fût trouvé prêt pour les recevoir en alliés et les empêcher de se conduire en ennemis. Mais pour cela, il fallait un pouvoir autre que celui des préfets; les départemens, pris isolément, étaient trop faibles de moyens et de population pour soutenir le poids qui allait les accabler. Des commissaires royaux devaient, en conséquence, être nommés, munis provisoirement d'attributions absolues et étendues à plusieurs départemens à la fois. Là où la soumission n'eût pas été spontanée, elle n'eût pu du moins se faire longtemps attendre, en présence de la force étrangère et quand le besoin de la protection royale se fût fait sentir.

Déjà, sur la demande de Monsieur, à qui en appartenait la première idée, un projet avait été rédigé à Gand par M. Capelle, pour placer des commissaires français auprès des armées alliées, dans le cas d'une seconde invasion. Le projet n'avait primitivement qu'un but spécial, celui de prévenir les réquisitions militaires, aussi ruineuses qu'humiliantes, lorsqu'elles sont faites par un ennemi victorieux. Les commissaires se seraient interposés au nom du roi, et auraient exercé une médiation toute bienfaisante en substituant des marchés aux réquisitions. On comprit bientôt que l'intervention royale, invoquée d'abord par le seul espoir d'adoucir les maux de la guerre, pouvait atteindre des résultats non moins im-

Digitized

portans, et calmer l'exaspération des partis. Mais toutes les dispositions proposées ne reçurent qu'une application imparfaite. Il suffisait qu'elles ne vinssent pas du ministère pour qu'il les contrariât sans ménagement. Le projet de M. Capelle, fortement appuyé par Monsieur, fut en vain transformé en une ordonnance; les commissaires désignés reçurent contre-ordre, sous le prétexte de donner à la mesure un développement plus utile; mais la rapidité des évènemens n'en laissa pas le temps. Les délégués du roi n'arrivèrent presque nulle part à propos. Au lieu de précéder l'étranger, ils ne firent le plus souvent que le suivre. A ne s'en tenir pourtant qu'au projet de M. Capelle, que d'humiliations n'eût-on pas épargnées au nom français! Les commissaires royaux auraient fait fournir aux coalisés les subsistances nécessaires, et l'on n'aurait pas eu à subir ces sévices de la force, dont tant de fonctionnaires furent les victimes; on n'aurait pas vu des maires et des préfets arrêtés par ordre des généraux étrangers, en punition de leur dévoûment aux intérêts qu'ils étaient chargés de défendre. C'est surtout contre les excès des Prussiens qu'ils auraient pu lutter avec courage. Trois préfets furent enlevés à la suite de ces déplorables conflits, et conduits en Prusse, d'où ils ne purent revenir que plusieurs mois après, sur les vives réclamations du cabinet. Et quels étaient ces fonc-

[1] Ces commissaires étaient au nombre de huit : MM. de Beurnonville et de Vaublanc, à l'armée prussienne; M. de Capelle, à l'armée anglaise; M. Roger de Damas et le baron de Talleyrand, à l'armée autrichienne; le duc de Richelieu et M. Mounier, à l'armée russe; M. Jules de Polignac, près des Austro-Piémontais.

tionnaires ? Le baron de Talleyrand, préfet du Loiret, cousin germain du premier ministre; M. Pasquier, préfet de la Sarthe, frère du garde-des-sceaux; M. de Gasville, préfet de l'Eure, gendre du chancelier. Leurs liens de famille ne les protégèrent pas plus que leur position. Peu s'en fallut que le préfet de la Seine ne fût lui-même enlevé et transporté à Graudenz. Un officier prussien, installé à l'Hôtel-de-Ville avec soixante garnisaires, venait chaque matin lui en répéter la menace. Il ne s'agissait de rien moins que d'une demande de cent mille francs, à laquelle M. de Chabrol refusa constamment d'accéder. L'arrivée de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse put seule mettre un terme, pour Paris du moins, à toutes ces vexations militaires.

Sans doute les préfets qui s'exposaient ainsi personnellement à la colère de l'étranger faisaient preuve d'un dévoûment incontestable; mais ils oubliaient qu'une fois enlevés leurs administrés restaient sans agent du roi pour les protéger. Et cependant comment satisfaire à tant d'extravagantes réclamations ? Il suffit de savoir tout ce qu'on osait à Paris, pour donner une idée des embarras de l'autorité en province. A peine rentré en fonctions, le préfet de la Seine avait eu à faire face à des difficultés de tout genre. Les états-majors de toutes les nations s'étaient successivement présentés à l'Hôtel-de-Ville, requérant des logemens, des meubles, des tables servies, prétentions exprimées en cent dialectes différens, et avec une brutalité plus ou moins choquante. Force avait été, pour se reconnaître dans cette tour de Babel, de créer un bureau où l'on parlait toutes les langues de l'Europe, afin de traduire les de-

Digitized

mandes, et de pourvoir, autant que possible, à leur exécution. Ensuite était survenue la demande des cent millions, et, sur le refus du préfet, la menace de l'enlèvement de ce fonctionnaire, accompagnée du pillage de quelques maisons du faubourg Saint-Marceau. Des garnisaires avaient fait irruption jusque dans la salle où le conseil municipal tenait ses séances, s'attachant à chacun de ses membres, qui ne pouvaient plus faire un pas sans cet étrange cortége. Plus tard enfin, la querelle des cent millions apaisée, un débat, peut-être plus sérieux en ce qu'il semblait beaucoup plus fondé, s'était élevé à propos du tarif des subsistances. Les soldats recevaient des rations, les officiers une indemnité de table : mais leurs prétentions s'accrurent; ils mirent en avant un tarif déraisonnable, approuvé par leurs intendans militaires, et réclamé par eux officiellement. Le préfet de la Seine montra en cette occasion autant de fermeté que de sagesse. Il refusa de souscrire au tarif; mais, comme l'affaire soutenue par le conseil du roi de Prusse prenait un caractère de plus en plus inquiétant, M. de Chabrol consentit à faire payer un acompte pour laisser aux réclamans, disait-il, le temps de la réflexion, et donner tout ce qui dépendait de lui à la prudence. « Je connais ma position, continua le préfet; mais ma liberté et ma vie seraient menacées que, placé entre mes devoirs et ma sûreté personnelle, mon choix ne saurait être douteux. » Ce langage fit une profonde impression. M. de Chabrol jouissait alors d'une popularité qui, même pour les intendans prussiens, ne laissait pas d'être embarrassante. Le roi de Prusse mit heureusement fin

à leurs contestations en nommant une commission de conseillers-d'état, où le tarif fut discuté, et arrêté sur des bases, sinon raisonnables, au moins tolérables pour la ville.

C'est au milieu de cette lutte qu'eut lieu la tentative de Blucher contre le pont d'Iéna, dont le nom blessait l'amour-propre de l'armée prussienne. Les mineurs creusaient les piliers du pont, lorsque Louis XVIII, informé de ce vandalisme stupide, écrivit au général prussien que, si, au mépris de la capitulation par lui signée, il persistait à détruire le monument, il irait se placer dessus. « Libre à vous, ajoutait le roi, de consommer, si vous l'osez, votre vengeance. » L'empereur Alexandre et le roi de Prusse, instamment sollicités, écrivirent de leur côté à Blucher, qui renonça à son entreprise.

Le pont fut sauvé, mais la capitulation de Paris n'en fut pas plus respectée. Aux Prussiens vinrent se joindre les Anglais; ceux-ci se mirent à ravager le bois de Boulogne, où ils étaient campés, quoique recevant le bois nécessaire à leur chauffage. Leurs exigences, comme celles des Prussiens, dépassaient toutes les bornes. Le préfet de la Seine s'éleva contre ce désordre dans un mémoire que M. de Talleyrand communiqua à lord Wellington. Mais lord Wellington, non moins intraitable que Blucher, s'indigna qu'on se permît d'attaquer la discipline de son armée. Il dénonça au roi de France le fonctionnaire assez audacieux pour se plaindre, et demanda formellement sa destitution. M. de Chabrol, dont Fouché offrait déjà la place à M. Anglès, eut besoin de se justifier dans le

Digitized by Google

conseil des ministres, et il lui fallut toute l'évidence de son bon droit pour être maintenu.

Aux termes de la capitulation de Paris, le gouvernement civil de la capitale demeurait dans les attributions des préfets de la Seine et de police. Un ordre du jour de lord Wellington et du maréchal Blucher déclara que, par suite de l'occupation, la garde nationale et la gendarmerie auraient à obéir, pour le service intérieur, au général baron de Müffling, nommé au gouvernement de Paris. Et ce général Müffling était un des signataires de la capitulation! On vit aussitôt les places et les promenades publiques transformées en campemens, et des canons braqués à tous les aboutissans, mèche allumée, jusque sous les fenêtres du roi. Dans le premier moment, et devant la résistance inattendue de l'administration, les généraux prussiens parlaient de s'emparer des caisses, du trésor, de la banque, et des deux préfectures. La fermeté qu'ils rencontrèrent partout leur imposa. Ils comprirent que leurs procédés violens n'aboutiraient qu'à faire cesser tout service, et qu'ils obtiendraient bien moins par eux-mêmes que par l'intermédiaire des pouvoirs compétens.

On ne doit point perdre de vue cependant que l'administration secondaire, l'autorité municipale surtout, plus directement exposée à toutes ces agressions de la force étrangère, était ici sous la protection immédiate du gouvernement, qui, bien que matériellement impuissant, conservait encore dans ses relations une certaine influence morale. Non que son intervention fût toujours efficace, le ministère était trop préoccupé de ses propres intérêts, pour déployer, dans l'in-

térêt général, cette mâle énergie dont ses subordonnés lui donnaient l'exemple. C'est à la mollesse de ses protestations, pour ne pas dire à son indifférence coupable, qu'il faut attribuer la spoliation du Musée, et l'enlèvement des objets d'art, dont une grande partie avait été acquise à la France par des traités.

Lord Castlereagh remit à ce sujet une première note, que lord Wellington et le maréchal Blucher se chargèrent d'appuyer; le ministre anglais, feignait de ne voir dans les objets réclamés que le fruit de la conquête, et il en demandait la restitution, parce que moralement la conquête n'avait pu en faire une acquisition légitime. M. de Talleyrand répondit que, puisque c'était la seule manière d'acquérir, admise par le droit des gens, la conquête d'objets inanimés, affectés d'ailleurs aux seules jouissances intellectuelles, était bien moins odieuse que celle qui dispose des individus et des nations; qu'il y avait une autre distinction à faire: que parmi les pays auxquels la France avait renoncé en 1814, plusieurs lui appartenaient comme lui ayant été bien légitimement cédés; qu'elle avait pu disposer des objets d'art qui s'y trouvaient, et qu'on ne concevait point de quel droit les puissances venaient maintenant réclamer des choses non comprises dans l'abandon naguère fait par la France; qu'enfin d'autres objets d'art appartenaient encore à la France en vertu de traités solennels. Mais, au dessus de ces raisons, M. de Talleyrand développait cette considération que les deux guerres de 1814 et de 1815 n'étaient pas de même nature; que la première ayant été faite à la nation, un traité de paix avait dû s'ensuivre; que la seconde

Digitized by Google

n ayant été faite qu'à un seul homme, tout se trouvait nécessairement terminé par le renversement de cet homme et la dispersion de ses adhérens; qu'on ne voyait donc point comment la guerre de 1815 aurait pu être un motif valable pour changer l'état de choses établi par la paix de 1814.

Cette réponse anticipait sur des négociations d'un ordre supérieur. C'est sans doute à cette préoccupation qu'il faut attribuer le peu d'insistance du président du conseil sur une question qu'il ne traitait qu'accessoirement, et qui, selon sa propre expression, *n'était point une affaire*. Là se bornèrent en effet ses efforts. Lord Wellington répliqua, à la place de lord Castlereagh, qu'à l'époque du traité de Paris en 1814, la conduite des alliés relativement au musée avait eu pour but de ménager la susceptibilité de l'armée française, dont on voulait achever la réconciliation avec l'Europe; que cette armée ayant trompé leur attente ne méritait plus les mêmes égards; que, lors de la dernière capitulation de Paris, le prince Blucher s'était opposé à toute stipulation concernant le musée et les objets d'art, attendu les réclamations qu'avait à exercer son souverain. Lord Wellington ajoutait qu'il avait dû alors réserver les droits des autres souverains, qui ne pouvaient frustrer leurs sujets pour satisfaire l'orgueil de la nation française; que tout sacrifice à cet égard serait aussi injuste qu'impolitique, puisqu'il leur ferait perdre l'occasion de donner aux Français *une grande leçon de morale*.

La morale invoquée au nom de l'Angleterre n'était pas ce qu'il y avait de moins remarquable dans cet insolent abus de la victoire. M. de Talleyrand s'en tint à

sa réponse à lord Castlereagh; résolu de laisser après cela les alliés agir à leur fantaisie, il se contenta de ne donner aucun ordre, de ne prêter aucune assistance aux enlèvemens, ce qui n'empêcha pas les Anglo-Prussiens d'opérer leur affreux pillage aux yeux de tout Paris indigné. Les galeries du Louvre furent envahies, et les monumens qui en faisaient l'ornement et la gloire en furent de vive force arrachés, avec une dégradation souvent irréparable[1]. La présence d'un commissaire français, ne fût-ce que pour protester contre la violence et constater les déprédations, eût peut-être sauvé bien des chefs-d'œuvre. M. de Talleyrand crut plus digne de laisser faire, et ne s'en mêla plus.

Ces outrages publics produisirent sur l'opinion une impression profonde. L'impopularité du ministère, qui n'avait pas su les épargner au pays, s'accrut de toute la haine qu'ils soulevaient contre l'étranger. Il semblait qu'il y eût entre l'étranger et le cabinet connivence avérée. On se demandait du moins ce qu'on pouvait attendre d'hommes aussi visiblement intéressés à ne pas s'aliéner l'influence qui les avait fait entrer au conseil du roi. Il était temps que l'occupation fût régularisée. La fierté nationale se révoltait en présence de toutes ces vexations journalières dont elle eût voulu sur l'heure venger l'affront. Déjà la fidèle Vendée se disait prête à se réunir, s'il le fallait, à l'armée de la Loire : « Nous ferons cause commune, disait aussi le

[1] Il en fut de même sur les places publiques. Le Lion de Saint-Marc, qui ornait l'esplanade des Invalides, fut brisé dans sa descente du piédestal.

Digitized by Google

prince d'Eckmuhl à ses soldats, avec ces braves Vendéens qui viennent de nous donner un si touchant exemple, en déclarant qu'ils marcheraient avec nous pour combattre les ennemis de la France. »

Les étrangers eux-mêmes crurent prudent de ne point pousser à bout une nation qui se fût levée tout entière. On a pu juger par l'état de Paris de la situation des départemens, livrés aux caprices des commandans alliés, et frappés à chaque instant de réquisitions ruineuses. Les caisses étaient vides; les impôts en nature, les emprunts forcés, ne suffisaient plus à des besoins sans cesse renaissans. Les préfets s'épuisaient en expédiens pour trouver des ressources. Leurs instructions les exhortaient à défendre avec courage leurs administrés, et l'on a vu que plusieurs s'y conformèrent peut-être avec trop de zèle. Ces instructions ne prévoyaient point l'irritabilité qui naîtrait de la résistance. Il y avait tout à craindre de ces querelles ouvertes entre les troupes étrangères et ceux qui représentaient dans les provinces le pouvoir du roi. On n'avait pas calculé la force réelle des préfets; et c'est en ce moment qu'on dut regretter ces commissaires spéciaux, à qui l'étendue de leurs attributions promettait une tâche bien plus facile.

Les commissaires royaux n'arrivèrent à temps que là où leur coopération était le moins nécessaire, dans le midi de la France, que l'invasion ne menaçait point. Encore leur présence y fut-elle tout à fait fortuite. Le roi avait, à Gand, confié des pouvoirs extraordinaires pour les départemens méridionaux, au duc d'Angoulême, alors en Espagne. Des subdélégations avaient

été délivrées; et ce furent ces subdélégués qui, réorganisant le parti royaliste dans le midi, donnèrent au prince assez de puissance pour arrêter d'un mot la marche de quarante mille Espagnols, accourus quand tout était consommé et qu'il n'existait plus de sujet de guerre. A la nouvelle que le général Castanos avait franchi la frontière et s'avançait sur le sol français, le duc d'Angoulême s'était présenté, suivi de quelques bataillons de gardes nationaux rassemblés à la hâte, et exposant au général espagnol l'injustice et l'inutilité de son agression, il avait déclaré qu'il allait armer tout le midi pour la repousser, si elle faisait un pas de plus sur le territoire. L'armée espagnole avait rebroussé chemin; et c'est ainsi que l'autorité du roi de France se fût fait écouter partout, si les alliés l'eussent trouvée partout aussi solidement établie.

Le premier objet des négociations, devant les progrès de l'irritation publique, dut être naturellement la régularisation des services, que l'arbitraire des généraux alliés rendait si onéreux. Il fut convenu que toutes réquisitions cesseraient de leur part, au moyen d'une somme de cent millions que le trésor royal s'engagea à payer dans l'intervalle de deux mois; qu'une ligne de démarcation limiterait les départemens occupés par les armées alliées, de manière qu'il ne se trouvât dans chacun que des troupes de la même nation; que les fonctionnaires qui en avaient été violemment déplacés seraient rétablis; qu'afin d'assurer les services, tout en protégeant les autorités, des gouverneurs militaires seraient nommés pour les départemens qui formaient le rayon de chaque armée.

Digitized by Google

A Paris tout s'était en partie, de force ou de gré, régularisé. Les alliés n'en créèrent pas moins une commission administrative, pour se mettre directement en rapport avec le gouvernement. Quant aux cent millions qu'il avait consentis, le ministère s'avisa de les recouvrer par un impôt arbitraire, de pareille somme, levé sur les riches avec promesse de remboursement; ressource précaire et vicieuse, qui fit beaucoup crier, et donna une nouvelle secousse au cabinet dont elle était l'œuvre. On abrégeait les formalités ordinaires de perception, en leur substituant un système de traites payables à diverses échéances, et négociables par le trésor. Le prélèvement de cet emprunt forcé n'en fut pas plus facile. Les réclamations affluèrent de toutes parts. C'était chose à la fois honteuse et humiliante; il y avait lutte à qui se ferait le plus pauvre; chacun envoyait à la commission d'exécution la taxe de sa fortune: les ministres eux-mêmes refusaient de payer. Le baron Louis, l'inventeur de l'expédient, ne se faisait faute, il est vrai, de mesures acerbes; il prescrivait de vendre indistinctement les meubles d'un homme de cour, d'un banquier, d'un militaire, d'un magistrat, comme s'il eût voulu faire un exemple de toutes les résistances. Malgré ces rigueurs, bien des gens [1] habiles s'obstinèrent à ne rien

[1] Entre autres M. Ouvrard, qui se prétendit dénué de tout, et contre lequel les recors de la préfecture ne purent rien, attendu qu'il n'avait chez lui que le mobilier insaisissable; tout le reste appartenait à sa femme.

Le préfet de la Seine, M. de Chabrol, s'imposa au double de la axe obligée.

payer, et y réussirent. Plusieurs villes furent autorisées à emprunter et à s'imposer extraordinairement. Quelques unes avaient devancé l'autorisation.

La dépense des alliés, pour avoir été réglée et réduite, n'en était pas moins exorbitante. Elle s'élevait pour Paris à plus de six cent mille francs par jour. Il fallait des moyens extraordinaires. Le préfet de la Seine espéra les trouver chez les notaires et les banquiers : les premiers lui firent aisément sentir la difficulté d'engager leurs cliens à verser des fonds à la caisse de la ville dans une circonstance si critique; les seconds, après s'être donné de grands airs de générosité, s'inscrivirent entre eux tous pour cent cinquante mille francs, qui furent refusés. M. de Chabrol ne compta plus que sur lui-même. Le trésor lui refusant aussi tout secours, il établit une circulation de bons communaux, qu'il accrédita fort adroitement par des rachats partiels, effectués avec le peu d'argent qui rentrait. L'intérêt d'abord assez cher finit par se réduire, et le crédit, chose inconnue dans ce temps, fut assis sur d'assez bonnes bases en faveur de l'administration communale [1].

[1] Le préfet signait chaque jour près d'un million de bons. Il se fit de cette nécessité un instrument politique. Il ne signait que lorsque les grands personnages étrangers entraient, pour leurs réclamations, dans son cabinet. « Voyez où j'en suis réduit, leur disait M. de Chabrol ; je ruine la ville et son avenir ; et il faut que ce soit moi qui sois forcé à une pareille mission ! » L'air affecté du magistrat émut plus d'une fois d'excellens princes allemands qu'il voyait s'attendrir, le plaindre, et même verser des larmes. Il faut dire aussi qu'à cette tactique le préfet joignait des soins particuliers

Digitized

Le crédit cependant ne reposait ici que sur des nuages et il était urgent de l'étayer. Sur la proposition du préfet et sur l'avis du conseil municipal, un impôt régulier non remboursable de douze millions fut adopté par le gouvernement. Quelques centaines de mille francs de rente furent mis aussi à la disposition de la ville. Muni de ces moyens, qui se consolidaient l'un par l'autre, pouvant vendre des rentes quand les bons fléchissaient et même suspendre les émissions quand les revenus de la ville et la rentrée du nouvel impôt le permettaient, le préfet de la Seine acquit une liberté de mouvement et une variété de ressources qu'il mit en jeu avec autant de bonheur que de succès.

M. de Chabrol, qui n'avait pas eu à se louer jusqu'ici de l'appui des hommes de finance, forma néanmoins une commission des principaux banquiers de Paris, sans distinction d'opinion, dont il flatta même, autant qu'il dépendait de lui, l'amour-propre, dans la rédaction de l'ordonnance d'installation qui fut adoptée par le roi. Cette commission s'assemblait à la banque. Toute opération était mise sous ses yeux; rien ne se décidait sans son avis. Le préfet assistait à toutes les séances, et la publicité de ses actes financiers les recommanda doublement. Il n'avait eu dans la création de cette sorte de conseil que ce but unique. Ses bons, dont un amortissement journalier rehaussait la valeur, devinrent le premier papier de Paris.

Mais cette protection de la banque fut chèrement

pour les chefs principaux. Il réussit ainsi à gagner leur bienveillance; il obtint quelque répit, de l'ordre au sein de la confusion, et de la modération dans les prétentions excessives des subalternes.

achetée. Elle était accompagnée de tracasseries et de déboires sans nombre. Rien n'est plus hautain et plus dur que l'assistance des hommes d'argent; rien n'est plus mobile et plus prompt à passer d'un extrême à l'autre. Quelque circonstance faisait-elle hausser le crédit, la commission ne parlait que d'emprunter, d'émettre des bons. Le crédit venait-il à souffrir quelque atteinte, la commission criait qu'il fallait vendre les rentes, et négocier les bons à tous prix. Et dans les deux cas les intérêts personnels trouvaient leur compte. Les emprunts, comme les ventes de valeurs diverses, sont la fortune des banquiers. Malheur à l'état qui leur confie ses affaires et leur accorde une influence politique! Ce n'est pas à eux que les misères du pays portèrent dommage. Ils profitèrent partout largement de la pénurie des caisses publiques, et leurs services ne furent rien moins que gratuits.

On a dû entrer dans ces détails pour mieux faire comprendre les embarras multipliés de l'administration, au sein même de la capitale, où des rapports directs et fréquens avec les ministres étrangers semblaient en rendre la solution plus aisée. On a expliqué comment, dans la plupart des départemens, cette tâche s'était trouvée au dessus des forces de l'autorité locale, faute de pouvoirs assez étendus pour s'y mettre au niveau des principaux chefs alliés; car plus il eût été possible de traiter de haut, ici pour un grand nombre d'administrés, là pour un grand nombre de troupes, plus il eût été facile de s'entendre. Les difficultés naissent presque toujours entre les autorités faibles. Les gouverneurs militaires, nommés par les alliés en

Digitized

vertu des nouvelles dispositions pour régulariser les services, en aplanissant bien des obstacles, n'en avaient pas moins l'inconvénient d'une suprématie incommode à l'égard des préfets placés dans le cercle de leurs attributions. Ceux-ci, par le défaut de concert et d'ensemble, prenaient à chaque instant des mesures contradictoires. Ce que l'un avait accordé devenait un titre acquis contre l'autre, et il résultait de ce désaccord une foule d'abus, qu'une autorité moins disséminée et moins circonscrite aurait incontestablement évités.

La régularisation des services avait été arrêtée à la suite d'une première note, adressée le 25 juillet par les ministres d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, en réponse aux propositions du gouvernement français. Une seconde note, émanée de lord Castlereagh, en date du même jour, rétablissait l'état de paix entre la France et l'Angleterre, Napoléon, la cause unique des hostilités, s'étant livré au pouvoir du gouvernement britannique. Lord Castlereagh demandait, par la même occasion, quelles mesures de précautions on comptait prendre à l'égard de l'ex-empereur, dont le vaisseau était alors en vue de Portsmouth. Il fut arrêté que Napoléon serait remis à la garde de l'Angleterre comme prisonnier des quatre puissances, et traité comme un général du plus haut grade; que l'île Sainte-Hélène lui servirait de prison. Cette île, déjà indiquée au congrès de Vienne, parut préférable au fort de Dumbarton-Castle, en Ecosse, et à celui de La Valette, également proposé. La question du reste ne souf-

frit point de débats ; il suffit d'une conférence pour la résoudre.

La note de lord Castlereagh portait sur un autre point. En communiquant aux ministres du roi l'ordre donné par l'amirauté anglaise de cesser toute hostilité contre le pavillon français, elle les invitait à appeler l'attention du monarque sur le marché des esclaves, et à proclamer l'abolition de la traite, sans réserve ni restriction. Sir Charles Stuart eut à ce même sujet une audience du roi, qui fit répondre dès le lendemain qu'il avait donné des ordres pour que, de la part de la France, le commerce des noirs cessât immédiatement partout et pour toujours. M. de Talleyrand ajouta qu'il résultait de recherches faites avec soin que la prospérité des colonies ne dépendait nullement de l'abolition immédiate de la traite ; que cette abolition n'était point contraire au vœu de la France, et que la satisfaction de Sa Majesté s'accroissait par l'idée qu'elle pouvait faire quelque chose d'agréable au peuple anglais. On n'a pas oublié qu'un des premiers décrets de Napoléon, après le 20 mars, avait aussi aboli la traite des noirs, absolument dans les mêmes vues. Les conséquences qu'il en attendait, M. de Talleyrand les recherchait sans détour, car il pressentait le moment où l'appui du cabinet anglais lui serait particulièrement nécessaire. Tous ses efforts pour se ménager la bienveillance de la Russie avaient échoué. MM. Pozzo di Porgo et de Richelieu échappaient à son influence. L'empereur Alexandre se souvenait trop de la conduite du plénipotentiaire français au congrès de Vienne, et la présence de celui-ci à la

tête du ministère aigrissait encore ses ressentimens. L'influence qui avait placé là M. de Talleyrand, et qui, depuis la bataille de Waterloo, prédominait dans toutes les affaires, portait d'ailleurs ombrage à la Russie arrivée la dernière, et mécontente du rôle moins saillant que semblaient lui assigner les circonstances.

Et pourtant, des quatre puissances, la Russie était certainement la seule en qui la France pût chercher un appui désintéressé. Elle n'avait point à alléguer pour ses frontières les prétextes de sûreté que n'allaient pas manquer de faire valoir l'Autriche, la Prusse et même l'Angleterre, nouvelle protectrice des Pays-Bas. Mais la première condition du rapprochement de la Russie eût été selon toutes les probabilités la retraite de M. de Talleyrand, et M. de Talleyrand ne se sentait pas disposé à donner à cette puissance une satisfaction qui, comparativement aux grands intérêts qu'elle paraissait comporter, eût tenu cependant à bien peu de chose. Il préféra se confier à la médiation équivoque du cabinet anglais.

M. de Talleyrand se flattait en outre de circonvenir séparément chaque puissance, et de conjurer par des traités particuliers les dispositions peu favorables qu'il craignait de les voir apporter au traité général. C'était précisément la même tactique qui lui avait aliéné la Russie au congrès de Vienne. Mais maintenant la coalition se montrait étroitement unie; les plénipotentiaires français n'étaient point admis à ses conférences enveloppées d'un mystère impénétrable; son *ultimatum* se faisait attendre, et les tentatives de M. de Talleyrand

Digitized by Google

pour la diviser risquaient de la rendre plus intime, et d'ajouter peut-être à la dureté de ses conditions.

On connaît l'argumentation de M. de Talleyrand : « Les alliés, de leur propre aveu, n'avaient pas fait la guerre à la France, ils n'avaient eu en vue que le renversement de Napoléon; dès-lors point de conquêtes, conséquemment point de cessions, mais le retour pur et simple à l'état de paix. » Le président du conseil aurait voulu ne point se départir du traité de 1814; l'invasion de 1815 ne supposait, à ses yeux, qu'une question d'indemnité; encore fallait-il que cette indemnité fût équitablement appréciée, si l'on tenait à ne pas sortir des principes qui avaient armé la coalition. Ces raisons étaient aussi justes que vraies; mais on a vu que les alliés n'avaient pas attendu l'ouverture des négociations diplomatiques pour traiter la France en pays conquis.

La Hollande du moins s'en était franchement expliquée. Le baron de Gagern, plénipotentiaire des Pays-Bas, avait proclamé dès l'entrée en campagne « que ce qui aurait été perdu par la conquête, la conquête pourrait le recouvrer, et qu'on userait de beaucoup de modération envers la France, vouée, sous le gouvernement impérial comme sous celui de ses rois, à un système toujours suivi d'envahissement, si cette puissance n'était tenue qu'à restituer l'Alsace, la Lorraine, la Flandre et l'Artois à leurs anciens maîtres [1]. »

Le baron de Gagern, consulté par la conférence des quatre puissances, attendu l'intérêt majeur de son sou-

[1] Voir la note, page 63.

verain aux futures délimitations de la France, soutint la théorie qu'il avait le premier développée. Il se vit chaudement appuyé par MM. de Humboldt et de Metternich, qui demandèrent d'abord, au nom de la Prusse et de l'Autriche, que la France renonçât à toutes les places fortes formant, à l'est et au nord, sa première ligne de défense. Les Pays-Bas réclamaient les districts de l'ancienne Belgique; la Sardaigne revendiquait la totalité de la Savoie. Indépendamment de ces différentes cessions, on exigeait d'un commun accord une indemnité pour couvrir les frais de la guerre, et le paiement d'une somme convenue, destinée à la construction de nouvelles forteresses, qui devaient, avec celles comprises dans les cessions de la France, compléter le système défensif des états voisins. Enfin on comptait maintenir l'occupation pour un temps donné, comme mesure de police militaire.

Il y a bien loin de ces impitoyables stipulations aux solennelles déclarations du congrès de Vienne; mais l'abus de la victoire est contagieux; les diplomates de la coalition ne faisaient que suivre l'exemple de ses généraux; la France envahie subissait toutes les conséquences de la conquête. Dans cette extrémité, M. de Talleyrand employa son recours unique : le duc de Wellington intervint, mais avec cette réserve qui n'engage à rien et laisse toujours place à un désaveu. La note qu'il remit aux plénipotentiaires, il la présentait, non comme la pensée de sa cour, mais comme l'expression de son propre sentiment. Lord Wellington disait que des mesures proposées par l'Autriche, et notamment par la Prusse et les Pays-Bas, il ne pouvait

Digitized by Google

résulter qu'un notable dérangement dans la balance de l'Europe, où, de l'accord de toutes les puissances, la France devait entrer pour un grand poids; qu'il ne suffisait pas de détacher des portions importantes de cette monarchie dans la seule vue de l'affaiblir; qu'il fallait savoir à qui les donner; que le royaume des Pays-Bas, que les alliés se proposaient principalement de garantir, n'avait pas une armée assez nombreuse pour occuper, par exemple, des places d'une enceinte aussi considérable que Valenciennes, et suppléer à la cession de plusieurs places de la Flandre française et de l'Artois.

Mais ce n'était là qu'une opinion personnelle. Lord Wellington admettait même implicitement la contribution stipulée pour élever, aux dépens de la France et contre la France, un système de places fortes à la coalition; ce n'est que par cette clause honteuse qu'il entendait racheter d'autres cessions plus embarrassantes qu'utiles pour ceux qui en auraient profité.

La Russie ne s'était pas prononcée; et, contre toute attente, ce fut elle que le président du conseil vit tout à coup venir à son aide. Ce que ne pouvait M. de Talleyrand, Louis XVIII l'avait personnellement entrepris. Il s'était adressé à l'empereur Alexandre, et n'avait pas eu de peine à lui démontrer que l'agrandissement démesuré de la Prusse et de l'Autriche, au préjudice de la France, serait également au désavantage de la Russie, par l'ébranlement qu'il apporterait à l'équilibre européen. Le comte Capo-d'Istria, qui venait de prendre la place de M. de Nesselrode dans la conférence, fut chargé de ramener les choses à leur véritable point de

Digitized

départ. « Les deux premiers objets de l'alliance, disait sa note, la délivrance de la France du joug de Bonaparte, et la réintégration de Louis XVIII sur le trône, ont été atteints. Il en reste deux autres à remplir : placer la France dans la situation intérieure et dans les rapports extérieurs rétablis par le traité de Paris; garantir à la France le maintien invariable des transactions fondées sur ce traité de Paris et complétées par les actes du congrès de Vienne. Le motif de la guerre a été le maintien du traité de Paris, comme base de la stipulation du congrès de Vienne; la fin de la guerre ne saurait donc exiger la modification du traité de Paris. Les garanties que les alliés ont le droit d'exiger de la nation française doivent être morales et réelles. Ils ne peuvent prétendre au droit de conquête : si l'on portait atteinte à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur toutes les stipulations du congrès de Vienne, procéder à de nouvelles distributions territoriales, et combiner un nouveau système d'équilibre. Les alliés ont reconnu le roi de France durant l'usurpation de Bonaparte; il est donc de leur justice autant que de leur intérêt d'affermir l'autorité de ce monarque, et de l'aider du concours de toute leur puissance à ne fonder que sur un intérêt général et national la forme de son gouvernement. »

M. de Talleyrand ne demandait pas davantage. Il ne restait plus qu'à s'entendre sur les garanties morales et réelles que les alliés étaient en droit d'exiger. M. Capo-d'Istria eût fait consister les premières dans une constitution donnée par le roi à la France, de nature à réunir autant que possible toutes les opinions, mais

conciliable en même temps avec les autres gouvernemens de l'Europe. On voit que l'empereur Alexandre n'était pas tout à fait revenu des modernes essais de constitution. Quant aux garanties réelles, M. Capo-d'Istria proposait de renouveler le traité du 25 mars, et la partie défensive du traité de Chaumont, contre toute atteinte, de la part de la France, à la tranquillité des autres états; de prendre une position militaire sur le sol français pour le temps nécessaire à la stabilité du nouvel ordre de choses, et de constituer les états limitrophes en mesure de résister avec plus de chance, par une ligne de forteresses opposée aux places fortes de l'est et du nord.

Et c'est en répudiant le droit de conquête qu'on laissait subsister de pareilles conditions! Cependant, quelque rigoureuses qu'elles fussent encore, elles replaçaient la France dans les limites du traité de Paris, sous la sauvegarde que M. de Talleyrand avait jusqu'à ce moment invoquée; mais il n'était pas donné à M. de Talleyrand de mettre à profit ce retour imprévu du cabinet russe. Sa tactique à deux fins allait derechef lui être fatale. Parmi ses moyens de désunion, le président du conseil avait fait entrer les murmures de l'esprit public contre la domination étrangère. L'indignation couvait au fond des ames, et il suffisait peut-être d'une parole du roi pour donner le signal de la plus redoutable explosion. Les huit cent mille étrangers qui foulaient le sol de la France pouvaient y trouver un tombeau sous les efforts de toute la nation soulevée. M. de Talleyrand avait fait plus: à l'aide du duc d'Otrante, il avait accrédité le bruit de la retraite éventuelle du roi der-

Digitized

rière la Loire, au milieu de l'armée non encore dissoute, et, dans tous les cas, à portée de la Vendée et des départemens méridionaux, encore en armes et si dévoués.

Ces bruits, commentés par les plénipotentiaires de chaque puissance, n'eurent pour résultat, comme il était à craindre, que de rapprocher plus étroitement la coalition qu'on voulait ébranler. La sensation qu'ils produisirent fit sentir le besoin d'une forte union. Tout dissentiment cessa aussitôt dans la conférence, et le 16 septembre l'*ultimatum* contenant les conditions des quatre cours alliées fut signifié au cabinet français.

Du côté du nord, une ligne de démarcation nouvelle plaçait hors des frontières de la France le canton de Condé, les territoires de Philippeville, de Mariembourg, le canton de Givet, Sarrelouis et Landau. Ces deux dernières places étaient dès ce moment adjugées à l'Allemagne. Du côté de l'est, le fort Joux devait être cédé à la confédération helvétique; le fort de l'Ecluse cessait également d'appartenir à la France, tenue, en outre, à démolir les fortifications d'Huningue et ne plus mettre garnison dans Monaco. Une contribution de guerre de six cents millions était imposée; la France devait payer deux cents millions pour couvrir une partie des charges nécessitées par le rétablissement du système défensif des puissances. Cent cinquante mille hommes devaient occuper, aux frais de la France, les principales positions militaires le long des frontières: Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Maubeuge, Landrecies, Le Quesnoy, Avesnes, Rocroi, Longwy, Thionville, Bitch, et les têtes de pont du Fort-Louis. Cette occupation, limitée à sept années, pouvait finir avant ce terme, si,

au bout de trois ans, les souverains alliés réunis s'accordaient à reconnaître que les causes qui l'avaient motivée n'existaient plus.

Ces terribles conditions frappèrent de stupéfaction ceux mêmes qui attendaient le moins de la générosité des puissances. Louis XVIII, qu'elles révoltaient doublement comme roi et comme Français, interrompit à plusieurs reprises M. de Talleyrand, et eut beaucoup de peine à en entendre jusqu'au bout la lecture. Son premier mouvement fut de répondre par un refus absolu. Mais le mal pouvait n'être pas sans remède; il eût été aussi imprudent qu'impolitique de fermer peut-être, de prime abord, la voie encore ouverte des négociations. M. de Talleyrand répondit donc; et, sans se départir des principes qu'il avait primitivement soutenus, il accéda à l'*ultimatum* dans tout ce qui lui parut tolérable.

« Nous vivons dans un temps, disait sa réponse, où plus qu'en aucun autre il importe d'affermir la confiance dans la parole des rois. Des cessions exigées du roi de France produiraient l'effet tout contraire, après la déclaration où les puissances ont annoncé qu'elles ne s'armaient que contre Bonaparte, après le traité où elles se sont engagées à maintenir contre toute atteinte l'intégrité des stipulations du traité de Paris. Des cessions exigées du roi de France lui ôteraient les moyens d'éteindre totalement et pour toujours, parmi les peuples, cet esprit de conquête soufflé par l'usurpateur, et qui se rallumerait infailliblement par le désir de recouvrer ce que la France croirait injustement perdu.

Digitized by Google

» Cependant, et malgré les inconvéniens attachés à toute cession territoriale dans les circonstances actuelles, Sa Majesté consentira au rétablissement des anciennes limites sur les points où il a été ajouté à l'ancienne France par le traité de Paris. Elle consentira également au paiement d'une indemnité, mais qui laisse le moyen de suffire aux besoins de l'administration intérieure du royaume, sans quoi il serait impossible de parvenir au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité qui a été le but de la guerre. Elle consentira encore à une occupation provisoire; sa durée, le nombre des forteresses et l'étendue des pays à occuper seront l'objet d'une négociation; mais le roi de France n'hésite pas à déclarer qu'une occupation pour sept ans est entièrement inadmissible.

» Sa Majesté se flatte que les souverains ses alliés consentiront à établir les négociations sur ces trois principes, aussi bien qu'à garder, dans ce calcul des quotités, l'esprit de justice et de modération qui les anime. Alors l'arrangement pourra être conclu très promptement à la satisfaction mutuelle. Si ces bases n'étaient pas acceptées, les soussignés ne se trouvent pas autorisés à en entendre ou à en proposer d'autres. »

Cette note accordait beaucoup: mais l'expression en était noble et sévère; elle portait l'empreinte des sentimens nationaux que la coalition avait blessés dans le cœur du roi. Elle fut remise le 18 septembre; le 20, les quatre puissances avaient répliqué.

« Les cours alliées, disaient-elles, considèrent toujours le rétablissement de l'ordre et l'affermissement de

l'autorité royale en France comme l'objet principal de leurs démarches ; mais, persuadées en même temps que la France ne saurait jouir d'une paix solide, si les nations voisines ne cessent de nourrir vis à vis d'elle, soit des ressentimens amers, soit des alarmes perpétuelles, elles ont envisagé le principe d'une juste satisfaction pour les pertes et les sacrifices passés, ainsi que celui d'une garantie suffisante de la sûreté des états voisins, comme les seuls propres à mettre un terme à tous les mécontentemens et à toutes les craintes. Les plénipotentiaires français reconnaissent eux-mêmes le premier de ces principes, tandis qu'ils gardent le silence sur le second. Il est cependant de toute évidence que la nécessité des garanties pour l'avenir est devenue plus sensible et plus urgente qu'elle ne l'était du temps du traité de Paris. Ce qui a pu les satisfaire en 1814 ne peut donc les contenter en 1815; la ligne de démarcation qui semblait devoir rassurer les états voisins de la France, à l'époque du traité du 30 mai, ne peut répondre aux justes prétentions qu'ils forment aujourd'hui. Ce sont là les motifs puissans qui ont engagé les cours alliées à demander à la France quelques cessions territoriales. Ces cessions ne sont pas de nature à entamer l'intégrité substantielle de la France ; elle n'en restera pas moins un des états les mieux arrondis, les mieux fortifiés de l'Europe, et les plus riches en moyens de toute espèce pour résister aux dangers d'une invasion. Les soussignés ont quelque peine à comprendre sur quoi pourrait être fondée la distinction essentielle entre l'ancien et le nouveau territoire. Il est impossible de supposer qu'on ait voulu reproduire, dans les transac-

Digitized by Google

tions actuelles, la doctrine de la prétendue inviolabilité du territoire français. Ce serait détruire toutes les idées d'égalité et de réciprocité entre les puissances, que d'ériger en principe que la France a pu sans difficulté étendre ses dimensions, acquérir des provinces, les réunir à son territoire par des conquêtes ou des traités, tandis qu'elle jouirait seule du privilége de ne jamais rien perdre de ses anciennes possessions ni par les malheurs de la guerre, ni par les arrangemens politiques. C'est par ces motifs que les plénipotentiaires soussignés persistent dans l'*ultimatum* qu'ils ont présenté au roi de France. »

Cette nouvelle note rappelait plutôt le langage du baron de Gagern que celui du comte Capo-d'Istria, qui la signait cependant comme s'il y eût eu identité parfaite[1]. Le droit de conquête, de quelques arguties qu'on cherchât à le colorer, se réveillait plus impérieux et plus avide. Les alliés l'avouaient eux-mêmes : ce qui avait pu les satisfaire l'année précédente ne pouvait les contenter désormais. Il fallait, pour assurer une paix durable, que la France fût démantelée; il fallait calmer les alarmes et désarmer la colère de ses voisins. Et l'on se défendait de la traiter en ennemie! A quels sacrifices de plus eût-elle donc été en ce dernier cas exposée? Pourquoi ne pas lui appliquer sans déguisement la loi

[1] Elle était signée par les comtes Rasoumouski et Capo-d'Istria pour la Russie; par le prince de Metternich et le baron de Wessemberg pour l'Autriche; par le prince de Hardemberg et le baron de Humboldt pour la Prusse; par lord Castlereagh pour l'Angleterre.

du plus fort, dès qu'on était décidé à ne consulter qu'elle?

On a dit, et M. de Talleyrand a soutenu le premier, que la dissolution du cabinet n'avait tenu qu'à cet *ultimatum* humiliant. Le président du conseil n'aurait pu se résoudre, d'après cette assertion, à accepter des conditions qui blessaient si profondément l'honneur de la France. Il est certain que cette retraite du cabinet avait d'autres causes. Les concessions de la dernière note de M. de Talleyrand détruisent la supposition d'une telle susceptibilité. Cessions territoriales, indemnités en argent, occupation militaire, ces trois points étaient déjà consentis, et il ne restait plus qu'à débattre, comme le disait la note elle-même, que des quotités. Les bases admises maintenant par M. de Talleyrand ne différaient pas si essentiellement de celles qu'avaient posées les alliés, pour qu'il fallût désespérer de s'entendre. Le point de départ s'éloignait bien d'ailleurs du traité du 30 mars 1814, auquel M. de Talleyrand voulait d'abord tout reporter.

L'obstacle ne venait donc pas des alliés, sous la protection desquels s'était d'ailleurs placé le cabinet dès son origine. On sait par quelle influence M. de Talleyrand et plus tard le duc d'Otrante avaient été imposés à la couronne, et par quelles avances le président du conseil avait essayé de se concilier l'appui de la seule puissance qui ne lui fût pas favorable. Que des mécontentemens d'Alexandre dépendissent en dernier résultat quelques concessions de plus ou de moins, il n'est pas présumable que le chef du cabinet

eût sacrifié à cette exigence son portefeuille, si d'autres difficultés n'eussent dominé la situation.

Ces difficultés surgissaient de tous les points de la France. Les royalistes avaient pensé que l'expérience de 1814 ne serait pas perdue ; que ceux qui pouvaient être accusés des malheurs du pays reparaîtraient modestes ; que les hommes ne seraient plus pesés au poids de leurs prétentions, mais de leurs principes. Sans renoncer à toute constitution, parce qu'aucune nation ne renonce absolument à ses lois fondamentales, ils étaient disposés à faire, en quelque sorte, au pouvoir royal la part qu'il eût voulu prendre, tant ils sentaient le besoin de le relever de son impuissance, et de lui rendre l'action tutélaire qui lui appartient. Quel ne dut pas être leur découragement à l'aspect de la royauté ramenée dans le cercle que lui avait tracé la révolution en 1814, et qu'on songeait encore à rétrécir après la cruelle leçon des cent jours ! Quelle ne dut pas être leur indignation en voyant un régicide assis au conseil du prince, comme le seul homme capable de maîtriser l'opinion qu'il calomniait ! Ainsi déçus, les royalistes ne s'en rapportèrent décidément qu'à eux-mêmes. Leurs comités n'étaient pas dissous ; ils venaient au contraire d'acquérir, durant l'interrègne des cent jours, une organisation plus forte que jamais. Par suite des délégations données à Gand, ils s'étaient trouvés dans la plupart des départemens, notamment dans ceux du midi, en rapport direct avec la couronne, ou plutôt avec les membres de la famille royale qui les avaient guidés jusqu'ici. C'est au sein de ces comités que le duc d'Angoulême avait choisi pres-

que toutes ses autorités provisoires. Sans doute ils n'étaient pas exempts d'exagération; mais chez quel parti n'y en a-t-il point? Les révolutionnaires se montraient-ils donc si modérés et si calmes? Faut-il s'étonner que les royalistes, exaspérés à force de désappointemens et de déceptions, comptassent parmi eux des esprits d'une exaltation souvent difficile à conduire? Certes, dans la réaction qui s'opéra tout à coup en présence de la révolution maintenue au pouvoir et de ses doctrines, ce ne furent point les exagérés qu'on vit pousser le plus loin les conséquences des doctrines opposées. Comme tous les changemens, le rétablissement des Bourbons avait éveillé une foule de dévoûmens ambitieux ou cupides tels qu'on en voit surgir après les reviremens politiques; les intrigans de bas étage se montrent toujours les plus ardens sous toutes les causes, et croient d'autant mieux les servir qu'ils les souillent de plus d'excès.

Tels furent, pour la plupart, les premiers auteurs d'odieuses représailles qui affligèrent quelques villes du midi. Ils s'adressaient à des esprits irrités, et d'autant plus faciles à égarer que leurs ressentimens étaient plus récens. La multitude ne raisonne point : de sanglans attentats avaient été commis par les fédérés des cent jours et les sicaires de l'administration impériale; il suffisait de faire appel à la vengeance pour que le sang coulât de nouveau. On a dit les horribles traitemens qui assaillirent les volontaires royaux après la courte campagne de la Drôme : sans asile ni secours, sans appui ni ressource auprès des autorités, ils n'avaient rencontré dans leur

Digitized by Google

retraite, alors qu'ils regagnaient leurs foyers sur la foi d'une capitulation, que des bourreaux acharnés à leur perte; poursuivis à travers champs comme des bêtes fauves, évitant les villages et les habitations, ils s'étaient vus dépouillés et accablés de coups, quand ils n'avaient pas été froidement égorgés sur la route, et à la porte même des villes où ils comptaient trouver la fin de leurs tribulations et de leur détresse[1]. Les cent jours avaient également été marqués par d'atroces persécutions : des bandes armées parcouraient les campagnes, attentant à la vie des personnes, pillant et dévastant les propriétés; les arbres étaient coupés sur pied, les moissons brûlées dans les granges. Ces brigandages éclataient avec la même impunité au milieu des cités les plus populeuses. Les royalistes ne pouvaient se montrer sans être en butte à toutes sortes d'outrages, sans s'exposer à mille dangers[2]. Les inimitiés politiques s'aigrissaient encore par la dissidence des religions. La majorité était à tous momens blessée dans ce qui touchait le plus intimement à sa conscience. On insultait publiquement aux objets de son culte et de sa foi. Des processions furent troublées, des croix abattues, la cendre des cimetières catholiques pro-

[1] Ceux de Nîmes, entre autres, massacrés dans l'un des faubourgs, à l'exception de quatre protestans, épargnés à ce titre, et parmi lesquels se trouvait le fils de M. Láunant, maire de la ville pendant les cent jours. (*Révolutions de Nîmes et d'Uzès*, par Ad. de Pontécoulant.)

[2] Dès qu'on apercevait une jeune fille parée d'un ruban blanc ou vert, elle était aussitôt décoiffée, souffletée et soumise souvent à une correction encore plus humiliante. (*Ibid.*)

fanée[1]. Le souvenir de faits si crians ne s'était pas éteint avec l'ordre de choses qui les avait laissés impunis. A chaque pas, on en revoyait la trace; à chaque pas, on entendait les plaintes des victimes, que les autorités royales s'efforçaient en vain d'apaiser. Tous les dommages n'étaient pas malheureusement réparables. Les familles où l'on pleurait la perte d'un père, d'un fils, d'un époux, savaient bien qu'il ne dépendait pas du gouvernement de les consoler. Ce furent ces calamités qui devinrent la cause d'une réaction difficile à contenir et à combattre. Bientôt les passions populaires, toujours prêtes à propager le désordre et à se faire l'instrument de qui veut s'en servir, obéirent aux cris des victimes; elles entendirent accuser le pouvoir de faiblesse, et elles voulurent faire justice elles-mêmes. Pillages, meurtres, incendies, attroupemens séditieux, il fallut subir cette contre-partie des cent jours, et ajouter à tant de douleurs des douleurs nouvelles.

Le sang coula à Marseille, à Nîmes, à Avignon, à Toulouse. A Marseille, la troupe en vint aux mains avec la population, et des deux côtés nombre de morts restèrent sur la place. Le général Verdier, qui y commandait, parvint à se retirer sur Toulon, et à se rallier au corps du maréchal Brune : mais, harcelé sans relâche, il vit ses traînards éprouver le sort des volon-

[1] Des têtes furent arrachées à des cercueils nouvellement couverts, et jetées devant la porte de deux églises. On insulta les prêtres portant le viatique. Les jeunes femmes étaient forcées de cacher le christ qu'elles portaient au cou, pour ne pas se le voir arracher par les forcenés qui s'étaient emparés de la voie publique.

Digitized

taires royaux du Bas-Languedoc, après leur capitulation méconnue. A Nîmes, les mêmes fureurs soulevèrent la ville : le général Lagarde fut blessé sur la place publique en cherchant à les contenir. A Avignon, le maréchal Brune, qui venait d'envoyer au gouvernement du roi la soumission du corps d'observation placé sous ses ordres, le maréchal Brune, presque toujours dans la défaveur de Bonaparte, étranger aux complots du 20 mars, tomba immolé par une horde de misérables, apostés à son passage, malgré les efforts des magistrats pour le protéger. Son corps, long-temps traîné dans les rues, fut jeté dans le Rhône. A Toulouse, le général Ramel, commandant le département, périt d'une mort non moins affreuse : ses assassins le hachèrent à coups de sabre jusque sur son lit.

Le parti royaliste, qui ne voit dans la légitimité que le droit national et la personnification de l'ordre et de la justice, concevait trop bien le dommage que de telles atrocités faisaient à sa cause pour les contempler de sang-froid. Ses ennemis ont bien voulu admettre qu'il ne les commanda point, mais ils ont ajouté qu'il les vit sans horreur, qu'il ne daigna prendre aucune mesure répressive. C'est une calomnie démentie par les actes les plus patens. Partout, au contraire, les royalistes redoublèrent d'activité et d'énergie pour mettre un terme à ces sanguinaires déchiremens qui les révoltaient. Marseille, où l'effervescence était si grande, vit délivrer six cents prisonniers illégalement détenus, contre lesquels on redoutait le retour des fureurs populaires. M. de Vaublanc, nouvellement nommé préfet des Bouches-du-Rhône, secondé par le marquis de

Rivière et le lieutenant-général Partouneaux, prononça leur mise en liberté. Il en fut de même à Arles, à Aix et bientôt à Avignon, à Nismes, et enfin dans tout le midi. Les protestans rassurés reparurent. Le duc d'Angoulême, témoin passager de l'état des choses, recevait journellement leurs ministres à sa table, donnant le premier l'exemple d'un rapprochement qui ne pouvait que profiter à la paix commune.

D'un autre côté, le roi, vivement ému des représailles effroyables dont ces contrées avaient été le théâtre, voulait que justice fût faite. Une proclamation fut adressée aux populations du midi :

« Nous avons appris avec douleur, disait le roi, que plusieurs de nos sujets se sont récemment portés aux plus coupables excès; que, sous prétexte de se faire les ministres de la vengeance publique, des Français, satisfaisant leur haine et leur vengeance privées, avaient versé le sang des Français, même depuis que notre autorité était universellement rétablie et reconnue dans tout le royaume. Certes, d'infâmes trahisons, de grands crimes ont été commis et ont plongé la France dans un abîme de maux; mais la punition de ces crimes doit être nationale, solennelle et régulière; les coupables doivent tomber sous le glaive de la loi, et non sous le poids des haines particulières. Ce serait bouleverser l'ordre social que de se faire à la fois juge et exécuteur, pour les offenses qu'on a reçues ou même pour les attentats commis contre notre personne. Nous espérons que cette odieuse entreprise de prévenir l'action des lois a déjà cessé; elle serait un attentat contre nous et contre la France, et rien ne serait épargné

Digitized by Google

pour en obtenir la répression. C'est pourquoi nous avons recommandé, par des ordres précis, à nos ministres et à nos magistrats, de faire strictement respecter les lois, et de ne mettre ni indulgence ni faiblesse dans le châtiment de ceux qui les ont violées. »

Une ordonnance prescrivit, en effet, des poursuites; elle imposa même des troupes à discrétion jusqu'à ce que les coupables fussent livrés, et, vérité triste à dire, parmi les noms que l'instruction judiciaire signala à l'exécration du pays, se trouvèrent des séides d'une autre époque, hommes de sang et de vengeance, qui se mêlent au peuple lorsqu'il s'exalte, pour lui donner l'exemple du désordre et de la férocité. Mais, à part le sentiment d'une vengeance condamnable, n'y avait-il pas une autre cause à ce déchaînement? En cette circonstance, on ne saurait trop le répéter, la présence des hommes de la révolution, non seulement conservés dans les emplois publics, mais placés à la tête des affaires, avait jeté les esprits dans une espèce de stupeur qui dominait toutes les réflexions. Les royalistes en étaient venus à douter de leur triomphe. Cette incertitude, cette anxiété, les faisaient passer successivement de l'exaspération qui peut tout entreprendre au découragemeut qui n'ose plus rien. L'autorité n'était pas dans leurs mains, et c'est là sans contredit ce qui dut rendre, à la vue des premiers excès, leur intervention si peu efficace. L'intérêt de leur propre défense dut nuire d'abord à celle d'un ennemi qui paraissait suffisamment protégé. Il est incontestable que les chefs de troupes manquèrent de présence d'esprit et de prudence; qu'il y eut de leur part, ce qu'on ne pouvait

Digitized by Google

guère soupçonner, absence complète de précautions militaires. Le corps d'observation du Var comptait plus de six mille hommes ; à Marseille le général Verdier avait à sa disposition un régiment d'infanterie, deux escadrons de chasseurs à cheval, une batterie d'artillerie et deux forts qui commandaient la ville, et dont il ne songeait pas même à s'assurer ; le général Gilly était également en force à Nîmes, sans parler des fédérés et des officiers à demi-solde, presque partout enrégimentés dans la garde urbaine, et qui certes n'eussent pas refusé leur appui.

Les royalistes n'usèrent de leur influence, et plus tard de leur autorité, que pour rétablir l'ordre, calmer les esprits, et réparer, autant qu'il dépendait d'eux, les violences qu'il n'avait pas été en leur pouvoir d'empêcher. Leur résistance s'était tournée vers un danger plus réel, vers la cause principale de cette irritation, qui, de prime abord, n'avait su à quoi s'en prendre. Ils s'élevèrent d'un bout de la France à l'autre contre le ministère. Dans la position forcée du monarque, ils cherchèrent leur direction le plus près possible du trône, et ils la trouvèrent toujours loyale et fidèle chez le comte d'Artois et ses fils.

Le ministère n'hésita pas un moment : il s'efforça de dissoudre les comités royalistes qui ne voulaient point marcher avec lui. Une ordonnance, rendue le 18 juillet, révoqua les pouvoirs des commissaires extraordinaires. On avouait qu'ils avaient tous servi avec zèle et courage, et le plus souvent avec succès ; mais on déclarait leurs fonctions superflues et même

Digitized by Google

nuisibles à la marche des affaires, du moment que le roi avait repris les rênes de son gouvernement, et que le ministère organisé était en correspondance avec les administrateurs investis de la confiance royale. Les révocations s'étendirent à presque toutes les autorités provisoires établies par ces délégués extraordinaires : les choix du duc d'Angoulême dans les départemens du midi ne furent pas plus respectés. A quelques exceptions près, il fut pourvu aux préfectures et aux plus importantes fonctions civiles; les tribunaux, qui n'avaient pas reçu leur institution l'année précédente, les tribunaux, que la restauration retrouvait encore tels que l'empire les avait formés, et dont les adresses pendant les cent jours avaient rendu l'épuration un cas de moralité et de conscience, les tribunaux ne subirent aucune réforme; tout se borna à quelques remaniemens dans les sommités. La police enfin, bien que contenue dans ses mauvais vouloirs par la puissance de l'opinion, n'en restait pas moins la police du duc d'Otrante.

L'opposition royaliste ne se contenait plus; ses comités n'en étaient plus les maîtres. L'ordonnance qui convoquait les colléges électoraux et appelait une chambre nouvelle, parut toutefois à Monsieur un moyen favorable de lui donner essor sans sortir de la légalité. Le rendez-vous fut assigné aux élections; mais le ministère se croyait en état d'y lutter avec avantage. Pour première manœuvre, il eût volontiers entrepris de séparer le parti royaliste du prince qui lui prêtait son appui. M. de Talleyrand parla hautement de la nécessité de demander au roi l'éloignement de son

frère. On ne s'arrêta que devant l'inutilité d'une pareille démarche, à moins d'éloigner également toute la famille royale, devenue, comme Monsieur, le refuge d'une opinion que le gouvernement semblait prendre à tâche de discréditer.

Par un procédé tout opposé, M. de Talleyrand affecta dès lors la plus grande sécurité à l'égard de ceux qu'il n'avait pu proscrire. Les princes furent appelés à la présidence des principaux colléges : Monsieur présida celui du département de la Seine, le duc d'Angoulême celui de la Gironde, le duc de Berry celui du Nord. Il fut en même temps décidé que les princes assisteraient aux séances de la chambre haute. Afin de s'assurer la majorité dans la seconde chambre, le ministère, sous prétexte de l'insuffisance numérique des électeurs, autorisa les préfets, en vertu d'un sénatus-consulte du 2 août 1802, à ajouter un certain nombre de membres à chaque collége, pris partie parmi les plus imposés, partie parmi les citoyens qui auraient rendu des services à l'état. Ces adjonctions facultatives ne firent qu'accroître les forces de l'opposition royaliste[1]. Quelles

[1] Il ne faudrait point pourtant s'en exagérer l'importance. Elles se bornaient à vingt membres pour les grands colléges et à dix pour les colléges d'arrondissement. Je laisse à juger, après cela, des assertions de M. Lacretelle sur la formation de la chambre de 1815 : « On recourut, dit-il, à de vieilles listes électorales qui n'étaient plus guère qu'un cadre que les préfets remplissaient à volonté. » A moins de supposer au gouvernement l'imbécillité d'avoir sciemment agi contre lui-même, un tel fait n'en constaterait que mieux la puissance de l'opinion royaliste, s'il était avéré ; mais j'ose défier M. Lacretelle de citer un département où la moindre addi-

Digitized by Google

que fussent leurs instructions ou leur bonne volonté, il n'était pas au pouvoir des préfets de trouver des partisans au ministère là où il n'y en avait point. Malgré cette aversion manifeste de l'opinion publique, le ministère se débattait encore; il ne désespérait point du résultat des élections, et d'une chambre qui le mît à même de braver le mépris où il était tombé. A part les princes de la famille royale, les présidens des colléges électoraux furent choisis généralement avec le même esprit qui avait dicté la plupart des nominations administratives. M. Lanjuinais, le président de la chambre des représentans pendant les cent jours, alla présider le grand collége de Rennes; M. Flaugergues, l'un des commissaires du dernier gouvernement provisoire, celui de Rodez; le général Foy, qui commandait une division à Waterloo, celui de Péronne [1]. Et ces présidens recevaient leurs instructions de Fouché [2]!

tion ait été faite aux listes électorales, hors des limites du sénatus-consulte du 4 août 1802, qui formait à peine la dixième partie des colléges.

[1] « Le général Foy, disent les notes ministérielles de l'époque, est dans de bonnes dispositions pour la maison de Bourbon, et il serait facile de l'acquérir tout à fait.» (*Histoire de la Restauration par un homme d'état.*)

[2] « Aussitôt que j'eus appris ma nomination à la présidence du collége électoral de l'Yonne, dit M. de Bourrienne, je me rendis chez M. de Talleyrand pour lui demander mes instructions. Il me répondit que, conformément aux intentions du roi, il fallait que j'allasse chez le ministre de la police générale pour recevoir ses ordres..... Ce qui s'était passé entre Fouché et moi rendait notre entrevue délicate..... Il me reçut comme un intime ami que l'on n'a pas vu depuis long-temps... Je lui demandai s'il avait quelques renseignemens à me donner sur les élections de l'Yonne.« Ma foi, non,

Mais que pouvait Fouché de plus que M. de Talleyrand ? Les fausses terreurs à l'aide desquelles il avait cru se rendre nécessaire s'étaient peu à peu effacées. Ses agens cédaient eux-mêmes au mouvement qui entraînait le pays. A l'exception de quelques villes plus particulièrement tourmentées par l'esprit de révolte et de sédition, telles que Lyon et Grenoble, ou de quelques autres irritées par la présence de l'étranger, telles que Strasbourg, Colmar, toute la France revenait pleine de confiance aux Bourbons, qui l'avaient une première fois sauvée, et dont elle attendait encore son salut.

Il est incontestable que, sans la présence des alliés, sans leurs exactions et leur insolence, les jours qui suivirent le 8 juillet n'auraient plus été que des jours de fêtes. Chaque soir, les barrières qui entouraient les gazons des Tuileries étaient forcées par la foule, sous les fenêtres du roi, et des chants, des danses improvisées, témoignaient de l'allégresse publique. La vue des canons braqués sur le Carrousel mit bientôt fin à ces manifestations. Déjà Fouché, dont elles contrariaient les vues, avait chargé ses stipendiés d'en compromettre la décence : ceux-ci se glissaient dans la foule, jetant des liqueurs corrosives sur les vêtemens des femmes, dont ils alarmaient la pudeur par leurs offenses et leurs propos. Fouché ne s'en tint pas là : il opposa aux sentimens qui éclataient sur le

me dit-il ; faites-vous nommer, si vous pouvez. Tâchez seulement d'éloigner le général Desfourneaux ; le ministère n'en veut pas. » (*Mem. de Bourrienne.*)

Digitized

passage et sous les yeux du roi toutes les mauvaises passions que la chute du gouvernement des cent jours laissait désœuvrées. D'infames provocateurs mêlèrent les cris de *vive l'empereur! vive Napoléon II!* aux cris de *vive le roi!* Les militaires, les ci-devant fédérés surtout, ne résistèrent point à cette amorce. Les approches des Tuileries devinrent une arène de rixes sanglantes. Fouché proclamait tout haut qu'il était seul capable d'arrêter les désordres dont il était le seul auteur.

Dans les départemens, des menées analogues furent vainement employées. Il n'y eut que ceux où s'était jetée l'armée de la Loire, dont les agens du duc d'Otrante purent entreprendre d'ébranler la fidélité. L'armée de la Loire avait, il est vrai, reconnu depuis le 15 juillet le gouvernement du roi, mais le changement de drapeau n'avait pas modifié ses dispositions toujours ennemies [1]. Le parti vaincu portait sur elle ses regards comme sur un point de ralliement redoutable. Le ministre lui-même, dans les embarras de sa position, semblait n'envisager ces restes de la force publique que comme un espoir de délivrance. On eût volontiers appelé l'intérêt sur ce qui avait trahi, tandis qu'on

[1] Le prince d'Eckmulh avoit laissé à Paris trois commissaires, les lieutenans-généraux Valmy, Gérard et Haxo, pour lui servir d'intermédiaires auprès du gouvernement provisoire, et naturellement auprès du gouvernement royal. Fouché ne leur dissimula point qu'il ne restait d'autre parti à l'armée que de se soumettre; mais, se flattant qu'elle pourrait encore faire de sa soumission une condition à la royauté, il insista pour qu'elle stipulât un certain nombre de concessions en échange. Une première adresse fut présentée en ce sens; la majorité du conseil, sans y avoir égard, exigea une soumission pure et simple.

abandonnait ce qui était resté fidèle. Mais qu'aurait pu tenter une armée réduite alors à cinquante mille hommes désorganisés, isolés, sans argent et sans appui? Les alliés cependant s'en émurent. Cette armée, qui ne pouvait rien par elle-même, eût pu encore beaucoup, réunie à la nation contre l'oppression étrangère. Une note de M. de Nesselrode en demanda formellement la dissolution. Le conseiller russe se prévalait du traité du 25 mars, dirigé contre Bonaparte, ses adhérens, et particulièrement contre l'armée française, dont l'ambition désordonnée et l'esprit insatiable de conquêtes avaient plusieurs fois troublé l'Europe. La captivité de Bonaparte et les mesures du roi de France pour réprimer les efforts des factieux n'atteindraient, selon lui, le but du traité, qu'autant que l'existence de l'armée ne menacerait plus la tranquillité générale. Les alliés se déterminaient donc, par le besoin de la paix universelle, à faire une condition impérative du licenciement de cette armée, préalablement à toute négociation.

Il faut le dire ici, cette armée si coupable, non seulement eût évité la honte de voir l'étranger disposer ainsi de sa destinée, mais elle eût même pu jusqu'à un certain point alléger la masse des maux qu'elle faisait peser sur le pays, si elle avait su prendre à temps une résolution généreuse. Qu'après s'être déclarée pour Napoléon elle l'eût suivi sur le champ de bataille; qu'après sa défaite, elle se fût encore ralliée pour le soutenir, de tels faits étaient la conséquence forcée les uns des autres; mais, quand une abdication nouvelle l'avait dégagée de ses liens, quand il devenait

Digitized by Google

évident que le vœu national replaçait la couronne sur la tête du souverain légitime, l'armée aurait dû sentir qu'il ne lui restait d'autre moyen d'atténuer sa faute qu'en se jetant elle-même dans les bras du roi, qu'en le rappelant dans sa capitale avant l'entrée des étrangers. Ce retour spontané, en réconciliant tous les Français, eût imposé aux alliés et préparé des conditions moins dures. Il eût ôté à ceux-ci l'excuse de ce droit de conquête si rigoureusement exercé dans une ville en proie aux dissensions civiles et à toute l'animosité des partis. Quelques ambitieux firent adopter la marche contraire; ils ne voulurent céder qu'à la force, et s'opposèrent à tout rapprochement. Le foyer révolutionnaire fut transporté dans les provinces; une vingtaine de départemens furent envahis aux cris de *vive Napoléon II!* La nation entière allait maintenant répondre de l'obstination insensée d'une poignée d'hommes, et fournir un nouveau prétexte aux excessives prétentions des confédérés.

Le sort de l'armée devint dès lors irrévocable. M. de Talleyrand, qui avait songé d'abord à s'en faire éventuellement une sorte d'appui, ne résista point. Seulement il apporta à la dissolution toute la lenteur possible; le désarmement suivit, pour ainsi dire, la marche des négociations. On affecta même de ne point paraître contraint à cette mesure par la volonté absolue des alliés; on ne publia pas d'ordonnance expresse; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fut chargé d'appliquer celle du 23 mars précédent, rendue à Lille au moment où le roi se disposait à quitter la France, et contresignée par M. de Jaucourt. Le prince d'Ekmülh céda en conséquence le commandement au duc de Ta-

rente, à qui le ministre de la guerre venait de confier la mission difficile d'opérer le licenciement des différens corps.

Le duc de Tarente établit son quartier général à Bourges, et procéda à une nouvelle répartition de l'armée, dont la ligne de démarcation s'étendait de l'embouchure de la Loire au confluent de ce fleuve avec l'Allier. En même temps les alliés, qui avaient fait filer plus de deux cent mille hommes du côté d'Orléans et de Blois, afin d'observer les mouvemens des troupes françaises, arrêtèrent leurs cantonnemens conformément aux mesures convenues pour régulariser l'occupation. Les Anglais, les Belges, les Hollandais et les Hanovriens prirent possession de Paris et des environs, poussant leurs cantonnemens dans divers sens jusqu'aux frontières de la Belgique et aux limites de la Marne. Les Prussiens, dont une partie occupa aussi la capitale, s'étendirent, en Normandie et en Bretagne, dans tous les départemens situés entre la Loire et la Seine. En Champagne, en Bourgogne, sur les bords de la Loire jusqu'à Orléans, sur les frontières de la Suisse et de l'Italie jusqu'aux bords de l'Allier, restèrent cantonnés les Autrichiens, les Bavarois et les Wurtembergeois. L'Alsace fut occupée par les Badois et les Saxons; la Lorraine et le département de la Marne par les Russes. Indépendamment des Anglo-Siciliens, la Provence avait reçu les Austro-Sardes. Une division du corps autrichien de Bianchi se dirigeait sur le Languedoc. A l'exception de quelques départemens du midi, toute la France supportait le poids de cette occupation formidable.

Digitized by Google

Fouché devait donc prévoir le moment où son action hors des murs de Paris serait à peu près impuissante. La note des alliés relative au licenciement de l'armée n'était que la suite d'une autre demande que la justice du roi et le cri de la France entière avaient prévenue. Les alliés demandaient, autant dans l'intérêt de la France que comme garantie pour eux-mêmes, le jugement ou l'exil des principaux conjurés à qui l'opinion imputait le retour de l'île d'Elbe et la violation du traité de Paris. « L'Europe, disaient-ils, avait exigé, dans un but de paix et de repos, que la personne de Napoléon fût confiée à sa garde ; elle avait le droit, par la même raison, de se précautionner contre ses adhérens. » Sous ce rapport, les proclamations de Cateau-Cambrésis et de Cambrai rendaient leur intervention superflue ; mais elles ne suffirent point pour les rassurer. Déjà même ils se plaignaient qu'elles n'eussent servi qu'à donner au crime le temps de se soustraire au châtiment. Ils craignaient que les Bourbons ne se laissassent aller encore cette fois au penchant naturel qui les portait à la clémence.

Ils ne considéraient point que les circonstances ne l'eussent pas permis. Le roi ne pouvait effectivement, sans manquer à son peuple, empêcher l'exécution des lois, dont la voix publique invoquait la sévérité. D'un autre côté, à la vue des maux qui accablaient la patrie, l'indignation contre le parti qui les avait causés éclatait partout avec une égale énergie. Toutes les députations départementales réclamaient, au nom de la France, la punition des coupables. « Le moment est venu, disait au roi M. de Châteaubriand lui-même, président du collège

électoral du Loiret; le moment est venu de suspendre le cours de votre inépuisable clémence; vous avez saisi le glaive que le souverain du ciel a confié aux puissances de la terre pour assurer le repos des nations. » Il faut donc toujours, on ne saurait trop le répéter, avoir sous les yeux cet abîme de misère où les évènemens des cent jours avaient plongé le pays. En s'opposant à la fureur des réactions, les royalistes n'entendaient pas entraver la marche régulière de la justice, et ils se sentaient d'autant moins portés à l'indulgence que l'excès des calamités publiques les affectait plus vivement.

La presse s'exprimait à cet égard comme l'opinion. On était si convaincu du péril qui menaçait les trônes et la société, que des écrivains connus par leur modération et leurs lumières n'avaient pas hésité à appeler l'attention des rois de l'Europe sur les fatales doctrines qui envahissaient tous les états et menaçaient tous les trônes [1]. Comment les souverains

[1] « N'est-il pas permis, écrivait M. Charles Nodier, de rappeler à ces rois, dans les justes mains desquels reposent aujourd'hui les destinées du monde civilisé, que la guerre légitime qu'ils ont livrée à Bonaparte n'était pas seulement dirigée contre un homme dès lors déchu de sa gloire historique, et devenu l'automate docile des factieux, mais contre ses adhérens qu'ils n'ont jamais manqué de colloquer avec lui dans leurs déclarations; qu'ils ont combattu en Bonaparte le chef d'un parti destructeur qui mine sourdement les états, mais qu'ils n'ont pas dû penser que ce parti, si varié dans ses ressources, si actif dans ses entreprises, et si indifférent sur ses moyens, fût tombé avec l'idole méprisable qu'il avait encensée quelques jours, en se réservant de la briser lui-même; que le seul moyen de sauver l'Europe enfin, c'est de sauver la France; et qu'on ne peut sauver la France sans y comprimer, par des mesures impo-

Digitized by Google

alliés seraient-ils restés sourds à ces cris d'alarme? comment ne seraient-ils pas intervenus? Toute la diplomatie effrayée voulait des exemples; elle alla jusqu'à désigner des noms propres; des titres de proscription accompagnèrent ses notes. Lord Clancarthy disait à M. de Gentz : « Il faut frapper toutes les têtes de la conspiration; autrement l'Europe n'en a pas pour une année. » A coup sûr la presse royaliste ne calculait pas la portée de son langage; elle était surtout excitée par l'audace inconcevable d'une foule d'écrits soi-disant libéraux, qui ne justifiaient que trop ses appréhensions. Une ordonnance, en supprimant la censure établie par la loi du 21 octobre 1814 sur les brochures de vingt feuilles d'impression et au dessous, ne l'avait maintenue que sur la presse périodique. De là un débordement de pamphlets que leur format ou les dates de leur apparition dérobaient à tout examen préalable. Il était difficile aux journaux censurés de supporter patiemment le contrôle du duc d'Otrante, quand les maximes qu'il leur importait de réfuter n'avaient plus de frein. C'est ainsi qu'ils en vinrent à braver ouvertement la censure [1], et à implorer des

santes, la faction anti-sociale qui ose y méditer avec sécurité de nouveaux malheurs pour le genre humain. La magistrature des rois n'a jamais été aussi grande, mais l'exercice n'en a jamais été plus pressant, plus nécessaire. Le pouvoir monarchique, centralisé dans un *congrès social*, peut faire revivre l'ancienne allégorie d'Atlas, et soutenir le monde prêt à tomber. » (*Journal des Débats*.)

[1] La commission de censure se composait de MM. Fiévée, de Torcy, Pellenc, Auger et Mutin. M. Fiévée refusa d'en faire partie; M. Pellenc avait été censeur impérial.

mesures de salut européen contre un état de choses où l'autorité du cabinet français leur semblait impuissante. La presse étrangère, celle qui était plus spécialement l'expression des différens cabinets, abondait dans le même sens [1]. Les royalistes ne s'étaient point fait de tactique; ils s'abandonnaient sans réserve à la chaleur de leurs sentimens. Le duc d'Otrante ne vit d'autre moyen d'en finir avec les feuilles monarchiques que de se réserver arbitrairement la faculté de les interdire.

Jamais le cœur du roi n'avait plus douloureusement éprouvé tout ce que ses devoirs pouvaient avoir parfois de rigoureux. Il déclina pourtant cette intervention des étrangers, qui ne blessait pas moins son autorité que sa justice. La question du châtiment des coupables fut soumise au conseil, en vertu des seules déclarations de Cateau-Cambrésis et de Cambrai. Tous les esprits étaient pénétrés de l'idée que le trône avait été renversé par un vaste complot, dont les ramifications couvraient encore le royaume. Fouché, accoutumé à se jouer de la vérité et à démentir l'évidence, combattit cette opinion par les argumens spécieux que lui suggéra son habileté. Mais il trouva, a-t-il dit depuis, la conviction qu'il voulait détruire si générale et si profonde, que ceux même qui avaient le plus grand intérêt à le seconder

[1] « Il y a, disait *le Courier* anglais, des bornes à la clémence. N'existe-t-il pas des crimes que l'intérêt de la France et de l'Europe ne permet pas de laisser impunis ? Faut-il que la loyauté et la fidélité soient les seules à souffrir des désordres provoqués par les traîtres ? La fermeté et la sévérité ne sont pas des crimes ; le juge se con-

Digitized by Google

gardaient le silence [1]. Du reste, le duc d'Otrante ne parut nullement embarrassé de sa position. Il se résigna à fournir une liste des principaux coupables, «afin, disait-il encore, d'enchaîner la réaction, et de diminuer le nombre de ceux qu'elle désirait sacrifier. Sa douleur fut telle, que s'il lui eût été permis d'effacer un seul nom de la liste pour y mettre le sien, il n'aurait pas balancé un moment [2]. » La vérité est qu'il sentait le besoin de donner à l'opinion royaliste et aux cabinets étrangers des gages qui éloignassent toute défiance. Sa première liste contenait plus de cent noms, et rien n'égale la légèreté avec laquelle elle avait été rédigée. A l'exception de quelques notabilités que la clameur publique désignait trop hautement pour qu'il fût possible de les omettre, il semblait qu'on avait pris des noms au hasard. Le conseil se récria à la vue de ce pêle-mêle de culpabilités, dont un bon nombre ne se méfiaient guère de leur importance; ce qui

damne lui-même en acquittant des criminels. Combien de sang et de trésors une magnanimité mal entendue a-t-elle déjà coûtés à l'Europe? »

[1] Il s'était commis bien des indiscrétions pendant les cent jours, alors qu'on croyait n'avoir plus rien à craindre. Le général Excelmans, et je cite un témoignage vivant, se trouvant à Riom avec une partie de l'armée de la Loire, disait à MM. de Chabrol (le père et l'un des frères du préfet de la Seine), « que l'on conspirait, mais sans Bonaparte, qui était venu gâter par son débarquement un plan sagement conçu, et qui eût infailliblement réussi. » On a pu voir, dans le volume précédent, qu'il y avait eu dix conspirations pour une. Toutes ne s'entendaient pas en effet avec Napoléon, toutes ne comptaient pas sur son retour; mais toutes marchaient au même but, c'est-à-dire au renversement de l'autorité légitime.

[2] Lettre de Fouché à lord Wellington.

fit dire à M. de Talleyrand, habitué à ne pas voir les choses plus sérieusement que le duc d'Otrante, que la liste du ministre de la police contenait beaucoup *d'innocens.*

Pour toute rectification, le duc d'Otrante élimina une trentaine de noms. Il en restait près de quatre-vingt, sur lesquels durent prononcer ses collègues. Le roi avait décidé que la liste définitive, une fois arrêtée, serait close à jamais, ne voulant pas laisser planer sur tous ceux que les derniers évènemens avaient compromis une incertitude plus cruelle que le coup qui aurait pu les atteindre. On a avancé que plusieurs listes préparatoires avaient été préliminairement discutées, en dehors du conseil, au château : il est vrai que le duc d'Otrante, toujours dans la pensée de s'y faire un mérite de son nouveau zèle contre ses amis, y avait colporté une longue série de noms dont prit ombrage la générosité de la famille royale; mais elle ne s'interposa jamais que pour effacer. Le conseil procéda d'après cet exemple. La liste fut réduite à cinquante-sept noms, divisés en deux catégories, ceux qui seraient livrés au tribunaux et ceux qui seraient bannis du royaume.

Une ordonnance, en date du 24 juillet, déclara en conséquence que les généraux et officiers qui avaient trahi le roi avant le 23 mars, qui avaient attaqué la France et le gouvernement à main armée, et s'étaient emparés par violence du pouvoir, seraient traduits devant les conseils de guerre compétens. Dix-neuf prévenus étaient désignés dans cette première catégorie : le maréchal Ney, le colonel Labédoyère, les deux frères

Digitized by Google

Lallement, les généraux Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Amielh, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clauzel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, le comte de Lavalette et le duc de Rovigo. A l'égard des trente-huit autres, l'ordonnance remettait aux chambres à statuer sur ceux qui seraient livrés aux tribunaux ou qui auraient à sortir du royaume. Dans cette seconde catégorie se trouvaient compris le maréchal Soult, les généraux Alix, Excelmans, Vandamme, Lamarque, Lobau, Piré, Dejean fils, Hullin, Fressinet, Carnot, les colonels Marbot, Bory-Saint-Vincent, les ducs de Bassano, de Padoue, les comtes Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Boulay de la Meurthe, Thibaudeau, Réal, Merlin de Douai, Defermon, Garnier-de-Saintes, MM. Félix Lepelletier, Méhée-Latouche, Barrère, Garreau, Bouvier-Dumolard, Durbach, Félix Desportes, Arnault, Harel, Dirat, Mellinet, Pommereul, Cluys, Courtin, Forbin Janson fils aîné, Lelorgne-Dideville. Ceux-ci devaient, en attendant la décision des chambres, quitter Paris dans les trois jours, et se retirer sous la surveillance du ministre de la police au lieu qui leur serait indiqué. Ils devaient en outre, au cas où ils se trouveraient ultérieurement condamnés à sortir du royaume, vendre leurs biens ou en disposer dans le délai d'un an, et en transporter le produit hors de France.

Certes, les principaux instigateurs de la révolte n'étaient pas tous sur cette liste. De grands coupables s'en voyaient écartés, tandis qu'on y lisait les noms d'hommes obscurs, étrangers peut-être à toute conspiration, et qui ne se trouvaient là trop évidemment que pour

satisfaire aux rancunes personnelles du duc d'Otrante. Des noms insignifians, rayés dans la discussion du conseil, avaient été rétablis par le ministre signataire de l'ordonnance[1], qui se plaignait plus tard audacieusement de n'avoir pu leur substituer le sien. Ceux-là ne lui furent pas sans doute imposés par les alliés, comme il s'en plaignait encore. A l'entendre, la coalition ne demandait rien moins comme préliminaire de la paix que l'exil de trois cents personnes. Sans cette cruelle extrémité, sa main, ajoutait-il, se serait desséchée plutôt que de signer la proscription des patriotes, de ses amis, qui n'avaient d'autre tort à ses yeux que de s'être abandonnés à ses promesses. Mais fallait-il se retirer et laisser faire aux autres le mal qu'ils auraient fait si grand? Ne valait-il pas mieux rester au contraire, et user soi-même de la douloureuse nécessité de proscrire, de peur qu'on n'en abusât?

Cette étrange manière de se justifier ne serait pourtant que la conclusion d'un mémoire du duc d'Otrante, et qu'on dit même écrit en entier de sa main. Au fond, il se peut qu'il y ait eu quelque réalité dans ces motifs, tout singuliers qu'ils paraissent. Fouché a toujours soutenu n'avoir enflé ses premières listes que dans l'intention d'effrayer la cour par le nombre des coupables, et afin de faire du pardon une nécessité. Ce moyen, sans nuire aux preuves qu'il voulait donner de son zèle, témoignerait du moins de l'hommage qu'il rendait intérieurement à l'indulgence habituelle des Bourbons. Telle fut aussi la pensée de la plu-

[1] Ceux, entre autres, de MM. Cluys, Courtin, Dirat et Garreau.

part des prévenus qui ne dépassèrent pas la frontière ; ils se fièrent à cette longanimité sur laquelle on leur avait trop appris à compter. Non seulement Fouché les fit avertir à temps, mais il leur fournit les passeports et tous les secours nécessaires. Les dépenses de son ministère mentionnèrent, dit-on, une somme de 460,000 fr. qu'il leur aurait distribuée. Il est certain que ceux qui furent arrêtés ne durent accuser que leur imprudence, ou leurs illusions sur l'exercice d'une clémence qu'ils avaient rendue impossible.

En s'efforçant de se faire bien venir des royalistes et de la cour, Fouché n'avait pas rompu avec son entourage révolutionnaire. Après l'ordonnance du 24 juillet, il se vit en butte aux récriminations les plus virulentes. Parmi ceux qui s'y trouvèrent inscrits, plusieurs vinrent lui reprocher en face ses trahisons[1]. Mais le duc d'Otrante n'était pas homme à s'émouvoir de si peu de chose. Son impassibilité avait réponse à tout : à ceux-ci des consolations, à ceux-là une rudesse proportionnée à la violence de leurs paroles. « C'est vous qui nous avez perdus, disait-il aux bonapartistes; vous autres, militaires, vous ne savez pas conspirer. » Aux hommes de la révolution, il répétait la maxime favorite du duc de Guise : « Tout vient à point à qui sait attendre. » En général, il était rare qu'après l'avoir entendu, les uns et les autres ne le plaignissent pas, persuadés qu'il avait eu la main forcée, et souvent pénétrés de reconnaissance pour les facilités d'évasion

[1] Carnot fut de ce nombre. Il vint lui demander le lieu de son exil : « Où veux-tu que j'aille, traître! lui dit-il. — Où tu voudras, imbécile », répondit le ministre.

qu'il ne manquait pas de leur offrir. Fouché se jouait véritablement des embarras de tous les partis. « Les révolutions sont agréables, disait-il, quand on est jeune. Elles donnent du mouvement; c'est un spectacle. A mon âge, elles intéressent moins; et puis, elles sont devenues trop chères, aux loges comme au parterre. » Fouché est tout entier dans ce peu de mots. M. de Talleyrand, pour ne pas rester en arrière de son collègue, plaisantait sur les proscriptions : « Je reconnais bien là le duc d'Otrante, disait-il, il n'a oublié aucun de ses amis; ils sont tous sur sa liste. »

Une particularité qui peint encore singulièrement le duc d'Otrante, c'est qu'en même temps qu'il dressait ses tables de proscription, il s'occupait des fêtes d'un second mariage. Il ne laissait pas d'espérer quelque appui du nom auquel il s'alliait [1]. C'est au milieu de ces fêtes qu'on vint lui annoncer l'arrestation du colonel Labédoyère.

C'est Labédoyère qui avait donné le premier exemple de la défection après le débarquement de Bonaparte. Le colonel se gardait si peu, qu'il venait de se faire arrêter à la descente d'une voiture publique. Résolu de revoir sa famille avant de s'expatrier, il avait pris la diligence de Clermont à Paris. Mais la police de M. Decazes était sur ses traces; c'est elle qui opéra son arrestation, et c'est le préfet lui-même qui en porta la nouvelle au duc d'Otrante.

La jeune ardeur de M. Decazes se donnait alors beaucoup de mouvement. On lui a reproché d'avoir trop

[1] Il épousait mademoiselle de Castellane.

souvent, dans l'exécution de cette inévitable ordonnance du 24 juillet, suppléé à l'inaction du ministre dont il ressortait. Un de ses agens, officier de gendarmerie, envoyé à la piste des proscrits, aurait voyagé depuis Clermont avec Labédoyère, qu'il serait allé dénoncer dès son arrivée. On objecte, à la vérité, qu'il eût été plus simple, en ce cas, de se saisir à Clermont même de la personne du colonel; mais, outre que les attributions du préfet de police ne pouvaient s'étendre ostensiblement jusque-là, il eût fallu que le colonel ne se fût pas trouvé, à Clermont, au milieu des troupes des généraux Vandamme et Excelmans, non encore licenciées, et cantonnées dans le pays. Quant au duc d'Otrante, il ne dissimula point l'embarras où le jetait cette arrestation imprévue. Il croyait avoir montré assez de bonne volonté dans la confection des listes pour se dispenser d'aller plus loin. Labédoyère, muni de passeports et d'argent, était de ceux dont il avait surtout pris à tâche de favoriser la fuite.

Quoi qu'il en soit, force fut de livrer l'accusé à ses juges. Un conseil de guerre, composé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le condamna à mort. Toutes les instances furent inutiles. La grace du malheureux colonel n'était pas possible, et madame Labédoyère la sollicita vainement. Il n'y eut qu'une opinion dans le ministère: il fallait mettre l'ordonnance du 24 au néant ou laisser à la justice son cours. On sait si le choix dépendait de la volonté royale. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr écrivit de sa main l'ordre d'exécuter le jugement.

Ce fut sans aucun doute un malheur pour la res-

restauration; mais elle ne pouvait s'y soustraire. Louis XVIII le déplora amèrement. Il n'ignorait point que, dans les attentats politiques, le sang des plus grands coupables finit par éveiller tôt ou tard un sentiment bien différent de celui qui l'a fait répandre. La haine pour le criminel s'efface avec les conséquences du crime. Qui eût voulu cependant laisser alors Labédoyère impuni? qui eût voulu absoudre une félonie si flagrante? Qu'on se reporte donc encore une fois aux circonstances; qu'on se représente les passions du moment, l'état pitoyable du pays, la présence de l'étranger, à qui la révolte des cent jours coûtait presque aussi cher qu'à la France; qu'on se demande enfin ce qu'eût fait l'empire, ce qu'eût fait la révolution, à la place du gouvernement royal, à la place de ces Bourbons, si désolés de punir, lors même que la justice du châtiment était si patente.

La famille royale fut doublement affligée en apprenant, peu de jours après, l'arrestation du maréchal Ney. C'était la seconde défection éclatante : Labédoyère avait entraîné son régiment, Ney son corps d'armée. Une égale imprudence les livrait maintenant tous les deux. Le maréchal, porteur de passeports visés par les légations suisse et autrichienne, et signés à son passage à Lyon par le général autrichien comte de Bubna, aurait pu atteindre sans danger le sol helvétique; il préféra revenir sur ses pas, et demeurer en Auvergne où sa famille avait des propriétés. C'est dans une auberge du Cantal qu'il fut découvert.

Presque en même temps, le comte de Lavallette se

Digitized by Google

laissait arrêter à Paris, dans son propre hôtel, par les agens du préfet de police.

Il y avait là de quoi effrayer les hommes de la révolution. Les listes contresignées par le duc d'Otrante n'étaient pas, comme il le promettait dans ses confidences, un morceau de papier jeté au vent. L'exécution de Labédoyère leur donnait une réalité accablante. Ce fut un véritable soulèvement dans les salons du ministre ; en quelques jours ils se trouvèrent déserts. Fouché dut s'apercevoir qu'il ne pourrait plus compter ni sur ses anciens complices ni sur les nouveaux appuis qu'il avait cru se donner. Chacune de ses apparitions au château y excitait des murmures que la majesté du lieu contenait à peine. Le président du conseil ne cherchait lui-même qu'à se débarrasser d'un collègue avec lequel il devenait si difficile de marcher; il n'attendait plus que le résultat des élections pour réorganiser le ministère.

Ces élections étaient le point de mire de tous les partis. Le duc d'Otrante, trompé par la correspondance de ses agens, n'avait pas un moment désespéré de s'en rendre maître. Son aveuglement était tel qu'il ne pouvait croire à la possibilité d'une chambre royaliste. Les premiers effets de l'ordonnance du 24 ne laissèrent pas de l'alarmer; et il essaya de les amortir par un coup d'éclat frappé sur l'opinion publique. Deux rapports adressés au roi, et publiés avec une profusion factieuse, allèrent réveiller, non seulement dans toute la France, mais jusque dans le camp des alliés, toutes les passions ennemies que les dernières mesures de rigueur semblaient du moins de-

voir contenir. Le premier de ces rapports dénonçait les excès des troupes étrangères, le second les sanglantes réactions du midi ; mais, entre les mains de Fouché, ce n'était là qu'un moyen de déchaîner tous les élémens de discorde et de haine.

Il s'agissait pour le duc d'Otrante, à qui les vues secrètes de M. de Talleyrand à son égard n'avaient pas échappé, de fortifier les étrangers dans leurs exigences, et d'ajouter ainsi aux difficultés des négociations. Il n'hésitait donc pas à les menacer d'une insurrection générale.

« Le moment approche, disait-il : déjà l'esprit national prend cette affreuse direction; une fusion se forme entre les partis les plus opposés ; la Vendée elle-même rapproche ses drapeaux de ceux de l'armée. Dans cet excès de calamités, quel autre parti restera-t-il à Votre Majesté que celui de s'éloigner ? Les magistrats quitteront d'eux-mêmes leurs fonctions, et les armées des souverains seront alors aux prises avec des individus affranchis de tous liens sociaux. Un peuple de trente millions d'habitans pourra disparaître de la terre; mais, dans cette guerre d'homme à homme, plus d'un tombeau renfermera, à côté les uns des autres, les opprimés et les oppresseurs ! »

Ce langage, qui n'eût pas manqué de courage en toute autre circonstance, ne tendait à rien moins qu'à provoquer une levée de boucliers aussi intempestive que funeste. Il exagérait encore les maux d'une situation déjà si irritante :

« Les ravages de la France sont à leur comble ; on ruine, on dévaste, on détruit, comme s'il n'y avait

Digitized

pour nous ni paix ni composition à espérer. Les habitans prennent la fuite devant les soldats indisciplinés ; les forêts se remplissent de malheureux qui vont y chercher un dernier asile. Les moissons vont périr dans les champs. Bientôt le désespoir n'entendra la voix d'aucune autorité, et cette guerre, entreprise pour assurer le triomphe de la modération et de la justice, égalera la barbarie de ces déplorables et trop célèbres invasions dont l'histoire ne rappelle le souvenir qu'avec horreur. »

Il convient de remarquer que l'occupation était, à ce moment, régularisée, et les troupes alliées dans leurs nouveaux cantonnemens. Le second rapport décelait une mauvaise foi plus insigne encore. Il avait surtout pour objet, en présentant un dénombrement mensonger des partis qui divisaient la nation, de rendre aux révolutionnaires leur audace, et de décourager l'opinion royaliste, dont il circonscrivait l'importance à quelques localités.

« La plupart des hommes énergiques qui ont combattu et renversé le dernier pouvoir, disait le duc d'Otrante, n'ont cherché qu'à mettre un terme à la tyrannie ; tout gouvernement arbitraire les comptera parmi ses ennemis. Une opposition de la même nature agite et désunit toutes les classes ; elle a son foyer dans les passions les plus ardentes, dans le désir comme dans la crainte de voir triompher les anciennes opinions.

» Il faut faire une classe à part de la capitale. Celle-ci n'est plus et ne peut plus être ni la règle ni l'image des provinces, depuis qu'une opinion factice y prend si facilement la place de l'opinion réelle : chaque parti

y trouverait des auxiliaires pour un triomphe momentané.

» Le nord a montré de la modération, et Votre Majesté en a reçu des preuves d'attachement. Le caractère de ses habitans les rend difficiles à s'agiter. Un régime constitutionnel, sous le gouvernement du roi, remplirait les vœux des départemens du nord.

» L'ouest offre un contraste effrayant. Un grand nombre d'individus, dans la Vendée, dans le Limousin, dans le Poitou, sont dévoués au roi ; mais depuis vingt-cinq ans, soit erreur, soit passion, ils confondent la cause de l'ancien régime avec la cause royale. Un zèle imprudent regarderait peut-être comme un avantage de pouvoir compter sur cette population armée, sur ces paysans crédules, simples, ignorans, qu'une longue guerre civile a rendus soldats, et qui obéissent à leurs chefs avec la plus aveugle soumission. Il ne faut pas croire néanmoins que l'opinion de ces départemens soit unanime : on y a formé des fédérations armées ; une partie des villes est opposée aux campagnes, et les acquéreurs de biens nationaux y résisteraient à quiconque voudrait les déposséder.

» Le royalisme du midi s'exhale en attentats. Des bandes armées pénètrent dans les villes et parcourent les campagnes ; les assassinats, les pillages, se multiplient ; la justice est partout muette, l'administration partout inactive ; il n'y a que les passions qui agissent, qui parlent, qui soient écoutées. Il est urgent d'arrêter ces désordres, car bientôt la résistance, justement provoquée par tant d'excès, serait aussi exaltée que l'agression. Le bas peuple, les cultivateurs, une partie de

Digitized by Google

la bourgeoisie des petites villes, la population entière des protestans et des religionnaires, les départemens des Pyrénées, ne veulent ni troubles ni réaction.

» L'Auvergne, quoique soumise, n'a que des opinions constitutionnelles. A Lyon, deux partis sont en présence.

» Du côté de l'est, l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Evêchés, les Ardennes, la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, offrent un autre genre de danger. Une opposition morale au gouvernement de la dynastie royale y est presque générale. Envahis deux fois par les étrangers, ces départemens ont plus souffert que les autres : ils avaient plutôt gagné que perdu par le commerce continental; la quantité de leurs domaines nationaux leur fait craindre davantage les prétentions des anciens possesseurs. C'est aussi dans ces provinces que quelques fautes des précédens ministres du roi, jugées avec précipitation, avaient excité le plus d'alarmes; c'est là que la guerre a été la plus nationale.

» Dans la supposition d'une guerre civile, les royalistes absolus domineraient dans dix départemens; dans quinze autres, les partis se balanceraient; dans tout le reste de la France, on trouverait seulement quelques poignées de royalistes à opposer à la masse du peuple.

» Il y aurait des élémens suffisans pour former une armée royale; mais combien durerait la résistance, et même la fidélité de l'armée sur laquelle on aurait le plus compté?

» L'armée s'est soumise par divers motifs : dans les uns, cette soumission est un retour sincère à leurs de-

voirs envers le roi ; dans beaucoup d'autres, un effet de la nécessité ; dans le plus grand nombre, un sacrifice fait au repos de la France. Elle est maintenant blessée et humiliée de se voir disloquer et licencier. Cette armée a été celle de l'invasion et des conquêtes ; le repos lui sera difficile. Une ambition démesurée de fortune l'avait rendue aventurière ; et, n'ayant eu à sa tête et pour général que ce chef belliqueux de l'état, elle ne pourra de long-temps oublier ses anciens drapeaux.

» Il est évident qu'il y a deux grandes *factions* dans l'état : l'une défend les principes, l'autre marche à la contre-révolution. La force de ces deux factions est à mesurer. D'un côté, sont les nobles et le clergé, les anciens possesseurs de biens nationaux, les émigrés, les anciens royalistes, ce qui reste des anciens parlemens ; des hommes éclairés qui, de bonne foi, parce qu'ils n'ont rien appris depuis vingt ans, ne peuvent comprendre comment leur ancienne science serait en défaut ; un certain nombre encore qui ne peuvent pardonner ce qu'ils ont abhorré, ou qui, préférant à tout leur repos, n'espèrent le retrouver que dans l'ancien régime ; enfin les écrivains passionnés, qu'un esprit de haine pousse toujours aux mesures violentes, aux partis extrêmes. De l'autre côté est la presque totalité de la France, les constitutionnels, les républicains, l'armée actuelle et le peuple, toutes les classes de mécontens, et même une multitude de bons Français non moins éclairés qu'attachés au roi, mais qui sont convaincus que toute tentative de contre-révolution, que même une simple tendance à l'ancien ré-

Digitized by Google

Digitized by Google

gime, serait le signal d'une explosion semblable à celle de 1789, et aurait le même résultat. »

On ne pouvait s'exprimer avec plus de perfidie; et pourtant, en cherchant à encourager les uns, le ministre ne réussit point à intimider les autres. Le temps des craintes chimériques était passé. Les colléges électoraux, que Fouché espérait surtout influencer, allaient lui répondre.

Ces deux rapports n'en produisirent pas moins une très vive commotion. Les esprits se montèrent dans l'armée au point qu'il n'eût fallu que des chefs entreprenans pour y produire des mouvemens insurrectionnels. Les rives de l'Allier et de la Loire s'agitèrent de nouveau aux cris de : *Vive l'empereur !* Les assemblées secrètes, et par conséquent les délits politiques se multiplièrent. Quoique plus sourde, la fermentation se manifesta dans la capitale par des symptômes non moins inquiétans. Les alliés prirent l'alarme, et leurs rapports diplomatiques se ressentirent des menaces dont ils étaient l'objet. C'est ce qu'avait prévu le duc d'Otrante.

« Que les souverains daignent s'expliquer, avait-il dit; qu'ils daignent réunir toutes leurs demandes, comme autant de conditions du repos des peuples, et que notre accession à toutes leurs vues fasse partie d'un traité réciproque : alors il n'y aura plus de difficultés. »

Fouché voulait s'emparer des évènemens, coûte que coûte; il voulait redevenir l'homme indispensable; il voulait toujours faire sortir la nécessité de sa médiation d'une perturbation générale. Son manifeste

était l'ouvrage de Manuel, l'un des représentans qui l'avaient le plus habilement secondé dans les dernières crises des cent jours [1]. Fouché le livra à l'impression, en même temps qu'il le remettait confidentiellement au monarque. M. de Talleyrand en eut connaissance tardivement par un exemplaire que M. Decazes lui apporta. Ce ne fut qu'un cri dans le cabinet contre cette publicité scandaleuse. Le président du conseil demanda au duc d'Otrante s'il entendait faire la loi à ses collègues et leur imposer *sa popularité*. Celui-ci s'excusa comme de coutume; il soutint que la publication dont on se plaignait était la suite d'une infidélité; mais personne ne fut sa dupe. Son exclusion parut dès ce moment résolue. De quels ménagemens fallait-il encore user envers un homme qui n'en gardait aucun?

Maintenant, dans quel sens allait-on recomposer le ministère? Cette question devint le sujet d'une nouvelle dissertation confidentielle que M. de Talleyrand plaça à son tour sous les yeux du roi. Un mémoire fut présenté sur la nécessité de réorganiser le cabinet. M. de Talleyrand voulait être chargé exclusivement de cette opération; il reproduisait en d'autres termes une théorie déjà soutenue à Gand, quand on essaya d'éloigner du roi ceux qui avaient le plus intérêt à le défendre, y compris les princes de sa maison.

[1] « A cette époque, Manuel fit des démarches pour se rapprocher du gouvernement. Il fut conduit à un rendez-vous ministériel. Manuel, sans ressources, demandait alors une place d'avocat-général en province, ou même de substitut à Paris. Fouché l'appuyait. »

(*Histoire de la restauration*, par un homme d'état.)

Digitized

« La volonté du roi, disait le mémoire, ne se manifeste que par l'organe de ses ministres. C'est donc par le choix de ces organes que la nation jugera si la constitution doit se développer et acquérir une vigueur qui lui soit propre, ou si elle est destinée à rester un simulacre inutile, comme les constitutions de l'empire.

» Il ne suffit point que les ministres veuillent la charte de bonne foi; il faut que la nation les y croie attachés par principes.

» Or, les hommes que leur dévoûment à la famille royale a tenus depuis le commencement de la révolution éloignés des affaires publiques sont, à tort ou à raison, regardés comme ennemis du gouvernement représentatif. Leur confier le ministère équivaudrait à déclarer qu'on veut détruire la constitution. Former, pour agir sous la charte constitutionnelle, un ministère dirigé par les hommes revenus en France au moment de la restauration, ou annoncer l'abolition de cette charte, serait une seule et même chose. Tous ceux dont la conduite a été guidée par l'espoir d'une sage liberté sous le monarque légitime s'écarteraient du gouvernement, et le nouveau ministère, séparé de l'opinion générale, ne serait pas même appuyé par les hommes auparavant du même parti que ses membres, puisque ces hommes regardent la charte comme une funeste innovation et la consolidation de leur ruine. »

Ainsi tous ceux qui n'avaient pas hautement adopté la charte étaient réputés par cela même ennemis d'une sage liberté. Il est vrai que d'après ce mémoire l'opposition se réduisait aux émigrés rentrés en 1814, aux officiers des armées vendéennes, et généralement aux

anciennes familles nobles : mais était-ce donc aux cris de : *Vive la charte* que les Bourbons venaient de se voir accueillis, pour la deuxième fois ?

Le mémoire discutait ensuite un système de fusion; et, rappelant celui d'après lequel s'était formé le ministère de 1814, il concluait avec raison qu'il n'y avait pas de combinaison plus funeste. On ne gouverne, disait-il, que par une volonté prédominante, et cette volonté ne saurait exister lorsque chaque organe du pouvoir exerce la sienne dans un sens différent.

« Enfin, continuait le mémoire, le roi veut gouverner par sa charte constitutionnelle. Ses intentions ont été méconnues par des hommes aveugles et égarés. Ce ne sont point les protestations et les promesses qui le détrompent ; on est trop las en France de proclamations, de phrases et de discours. Il reste à peine le temps de les lire. Les promesses sont attribuées à la faiblesse, les protestations à la fausseté.

» Le jour où le roi éloignera de lui ceux que la voix de l'Europe accuse d'être ennemis de toute monarchie tempérée, et où l'action du gouvernement sera confiée à des hommes dont les principes et les intérêts assurent l'exécution de la charte, les calomnies seront réfutées et les prétentions détruites. La liste d'un bon ministère sera le meilleur manifeste et la première garantie qui puisse être offerte à la nation.

» Que l'action du gouvernement soit donc toujours d'accord avec les intentions du roi ; que le choix de ses ministres en garantisse l'exécution ; que tous les actes de leur administration soient autant de conséquences des principes de la charte constitutionnelle, et bientôt

Digitized by Google

nous verrons la France jouir, après tant de malheurs, du repos et de la liberté sous la monarchie légitime. »

Ce mémoire n'était pas proprement l'ouvrage de M. de Talleyrand, mais il avait été concerté et écrit sous l'inspiration du ministre. On y reconnaît la pensée qui avait une première fois imaginé, pour se maintenir au pouvoir, l'exil de l'héritier présomptif de la couronne.

Enfin le jour si universellement attendu arriva : les colléges électoraux se réunirent. Ils devaient décider toutes les questions, prononcer entre les partis. Peu d'électeurs firent défaut ; mais la lutte n'en fut que plus décisive. Quel désappointement pour les hommes de la révolution ! Quelle réfutation éclatante pour les argumens de M. de Talleyrand et du duc d'Otrante ! Presque partout des noms royalistes, presque partout la même répudiation de ce qui leur était opposé. Jamais l'opinion, qu'on croyait abattue et timide, ne se montra plus puissante. A peine quelques rares colléges se séparèrent-ils de cette imposante manifestation du pays : Fouché fut nommé dans le département de Seine-et-Marne ; dans deux ou trois autres départemens, des noms sans doute moins odieux, mais acquis aux idées que repoussait la nation, obtinrent pareillement la majorité. Tout le reste fut unanime.

Le ministère ne l'aurait point cru avant l'événement. Fouché avait une entière confiance dans ses correspondances qui l'assuraient d'une majorité révolutionnaire. M. de Talleyrand comptait avec non moins de sécurité sur une chambre à sa dévotion. Ils

durent comprendre alors à quelles erreurs on s'expose en faisant appel à l'opinion publique, quand on n'est pas en état de la pressentir; alors tout est illusion et erreur dans la sphère du pouvoir. Mais en cette circonstance on ne s'explique pas l'aberration d'hommes d'ordinaire si clairvoyans. Comment ne pas prévoir que, pour peu que la France fût convaincue que la royauté avait été mal servie, mal défendue l'année précédente, elle se jetterait tout entière du côté des royalistes, préférant même les exagérés, s'il y en avait, aux caractères d'une composition trop facile, et comme on le disait alors, aux demi-honnêtes gens.

Ce fut là le coup de mort du cabinet, ébranlé par tant de secousses. Dès que la nation lui était contraire, les alliés n'avaient plus de raison plausible pour le soutenir. M. de Talleyrand restait même personnellement exposé au ressentiment de l'empereur Alexandre, dont le roi voulait faire intervenir la générosité dans le traité débattu par la diplomatie étrangère. Le dernier *ultimatum* des puissances vint accabler le président du conseil. Dans l'impossibilité de suivre la nouvelle direction que lui indiquait le monarque, M. de Talleyrand ne se voyait plus en position de traiter. Il offrit de se retirer; mais, rappelant le principe d'unité sur lequel il avait prétendu constituer son ministère, il crut dominer encore la prérogative royale par la résolution d'une retraite entière et subite. Il fut pris au mot. Pour la première fois peut-être son impassibilité l'abandonna : il sortit du cabinet du roi le visage animé et le dépit sur les lèvres. « Nous avons été joués, dit-il à ses collègues. » Paroles singulières dans la bouche

d'un homme qui avait passé sa vie à jouer tout le monde. Puis, faisant allusion à l'hérédité de la pairie, qu'il avait fait consacrer par la royauté, il ajouta : « Malgré ces vaines tentatives, l'avenir nous appartient; car j'ai donné à la révolution un trône héréditaire dans la chambre des pairs. »

Les ministres envoyèrent le jour même leur démission. Trois jours auparavant, le duc d'Otrante avait donné la sienne. Il avait senti, dès les premières nominations électorales, qu'il ne pouvait plus y avoir en France de rôle pour lui. M. de Talleyrand s'était empressé de lui proposer la légation de Dresde, manière détournée de motiver honorablement son départ. Tous les ministres sortans, excepté Fouché, reçurent le titre de ministres d'état; M. de Talleyrand obtint, en outre, celui de grand-chambellan, comme récompense particulière *de ses services*. Cette haute dignité de palais, au traitement de cent mille francs, fut emportée de guerre lasse, après force obsessions, où se mêlèrent la plupart des ministres étrangers, et où l'intervention de M. de Richelieu parvint à surmonter toutes les répugnances.

C'est M. de Richelieu qui se trouvait chargé de la formation du nouveau cabinet, ou plutôt c'est sous l'autorité de son nom que le nouveau cabinet prit naissance. La longue absence de M. de Richelieu semblait rendre sa position bien difficile[1]. Ajoutons qu'elle

[1] Elle était déjà le sujet des sarcasmes de M. de Talleyrand : « C'est l'homme de France, disait ce dernier en parlant de son successeur, qui connaît le mieux la Crimée. »

était à ses propres yeux un puissant motif de défiance, et qu'il fallut les plus vives instances pour le déterminer à accepter une tâche qui, dans les circonstances, lui semblait au dessus de ses forces. Mais peu d'hommes auraient été jugés aussi propres à donner aux négociations une bonne issue. Le crédit dont il jouissait auprès d'Alexandre, la considération que son caractère plein d'honneur et de loyauté lui avait méritée en Europe, allaient peut-être, on l'espérait du moins, désarmer les rigoureuses prétentions que M. de Talleyrand n'avait pu faire fléchir. Le duc de Richelieu se dévoua; il prit avec la présidence du conseil le département des affaires étrangères. Les autres portefeuilles furent ainsi répartis : la guerre, au duc de Feltre; la marine, au vicomte Dubouchage; la justice, à M. Barbé-Marbois; l'intérieur, au comte de Vaublanc; les finances, au comte Corvetto; la police, à M. Decazes. Le duc de Feltre, déjà ministre aux approches du 20 mars, était au nombre des maréchaux que le roi avait retrouvés sur la terre étrangère. Le vicomte Dubouchage, officier de l'ancienne marine royale, avait été ministre sous Louis XVI. M. Barbé-Marbois, l'un des députés du 18 fructidor, avait donné à la Cour des comptes, qu'il présidait, un noble exemple à suivre, en cessant toutes fonctions au départ du roi. M. de Vaublanc avait partagé le dernier exil du roi, comme le duc de Feltre. Recommandable à la fois par les souvenirs de l'assemblée constituante, et par sa conduite en vendémiaire et en fructidor, il avait été sous l'empire l'un des préfets les plus expérimentés et les plus actifs. Le comte Corvetto, récemment naturalisé, était une spé-

Digitized by Google

cialité d'une capacité reconnue. M. Decazes enfin, naguère préfet de police, s'était attiré la confiance, par l'éclat d'un zèle qui ne demandait qu'à se produire, et que les circonstances mettaient chaque jour plus en relief.

Le nouveau ministre de la police avait beaucoup secondé M. de Richelieu dans la réorganisation du cabinet. Son influence, encore peu aperçue, tenait à des causes qui lui promettaient un accroissement rapide. On a vu l'origine de son élévation. Appelé à la préfecture de police, sur la désignation du duc d'Otrante, il avait habilement profité de la méfiance qu'inspirait ce dernier. Le préfet affectait de se montrer opposé au ministre; car il avait compris que, malgré ses ardentes démonstrations royalistes, il n'eût pas tardé à se voir enveloppé dans le discrédit de son supérieur. M. Decazes avait trop de finesse d'esprit pour s'aliéner gratuitement l'opinion publique. Sa police acquit une activité qui contraria plus d'une fois la nonchalance calculée de celle de Fouché. Bientôt le roi lui fit savoir, par M. de Vitrolles, qu'il désirait recevoir directement ses rapports. M. Decazes n'y manqua point. Une prétendue tentative d'empoisonnement sur l'empereur Alexandre, dont il parvint à découvrir la fausseté, lui ouvrit le cabinet de Louis XVIII, avec lequel il communiqua dès ce moment sans intermédiaire. Alors la fortune de M. Decazes fut faite. Jeune, spirituel, d'une parole conciliante et facile, il gagna bien vite toute la faveur du prince, dont ses révélations venaient journellement distraire la solitude et amuser les loisirs. M. de Blacas se trouva remplacé. M. Decazes avait même à cette

époque l'avantage d'une popularité que M. de Blacas ne connut jamais. Porté comme candidat à la députation de la Seine dans presque tous les colléges d'arrondissement de Paris, il avait été élu avec M. Bellart au premier tour de scrutin par le grand collége.

M. Decazes fut remplacé à la préfecture de police par M. Anglès ; il prit M. Bertin de Vaux pour secrétaire général de son ministère. Des mutations eurent lieu dans les directions générales : M. d'Herbouville, qu'on avait été sur le point d'appeler au ministère de l'intérieur, prit l'administration des postes; M. de Barante, secrétaire général de l'intérieur pendant l'intérim de M. Pasquier, passa aux contributions indirectes; M. de Saint-Cricq eut les douanes; M. de Barrairon l'enregistrement.

En résumé, et à quelques nuances près, la nouvelle administration avait certainement pour elle l'assentiment du pays. Elle commençait avec la session, entourée de toutes les espérances, et libre conséquemment d'acquérir un ascendant prodigieux. Tout dépendait du système qui serait adopté; il ne s'agissait que de s'entendre. Il fallait s'appliquer surtout à ce que la division ne se mît point entre les chambres et le cabinet, car le nouveau ministère paraissait être une satisfaction accordée à l'opinion. Dans les premiers momens, on le crut appelé à réparer les fautes de la déplorable administration qu'il avait remplacée. Cette confiance, si heureusement acquise aux ministres actuels, pouvait se perdre dans une lutte insensée ou par un dangereux système de temporisation. Le moment était favorable pour entrer dans une voie monarchique

Digitized

et nationale. La chambre des députés arrivait, composée en majorité d'hommes nouveaux, mais pleins de dévoûment et d'énergie, et prêts à prouver à la France que ceux qu'elle répudiait pour leur faire place n'étaient pas les seuls propres à la bonne administration et au maniement bien entendu des affaires. Une certaine prévention existait en effet dans les esprits en faveur des talens supposés à ces derniers, en dépit même de l'animadversion qui les repoussait à cause de leurs opinions et de leur caractère. Il était donc difficile de voir sans émotion une assemblée de propriétaires qui allaient porter dans la discussion des intérêts généraux du bon sens, du désintéressement, des connaissances locales, la sensation des maux auxquels ils venaient d'être plus spécialement exposés, et le souvenir des anciens et nobles sentimens que tous les efforts de la révolution n'avaient pu entièrement ni pervertir ni corrompre. Certes, on eût difficilement cherché un meilleur moyen de mettre en présence les habitudes, les doctrines de la révolution, et l'amour de l'ordre, de la monarchie et d'une véritable liberté. En pareil cas, le choix du ministère devait décider de sa force ou de sa faiblesse, lui assurer la majorité ou la rallier contre lui.

Mais précisément parce que la chambre nouvelle respirait la haine de la révolution, non seulement les révolutionnaires, mais les hommes à tempérament, à demi-mesures, tous ceux qui, soit par intérêt et par passion, soit faute de jugement et de lumières, ne voyaient d'autre moyen de gouvernement que dans les concessions, tous les modernes constitutionnels, en un

mot, ne pouvaient manquer de sonner l'alarme, persuadés que la majorité parlementaire avait à cœur de détruire la constitution factice de 1814. C'est en ce sens que furent dirigées toutes les attaques. La chambre, convoquée pour le 24 septembre, prorogée jusqu'au 7 octobre par suite de la réorganisation du cabinet, était mise en suspicion avant même qu'elle se fût réunie. La révolution, effrayée, en appelait aux alliés, que déjà elle avait eu l'art d'intéresser plusieurs fois à sa cause. Chose singulière! la faction qui s'était liguée contre les Bourbons, sous prétexte qu'ils avaient été imposés par la force étrangère, ne cessait de recourir à l'appui de l'étranger. Par une contradiction plus frappante encore, les souverains accourus en armes pour étouffer l'usurpation et la démagogie, intervenaient après la victoire pour arrêter la réaction morale qui s'attachait à détruire les doctrines opposées à la monarchie. La conduite du ministère fut subordonnée aux combinaisons des diplomates de la coalition. M. de Richelieu, qui croyait n'avoir à traiter avec eux que les rapports extérieurs du pays, les vit s'immiscer, non sans étonnement, dans les questions du gouvernement intérieur, et ne put se soustraire à leur influence.

M. de Richelieu venait de reprendre les négociations au point où son prédécesseur les avait laissées, c'est-à-dire à la confirmation par les alliés de l'*ultimatum* rigoureux contre lequel toutes les objections de M. de Talleyrand avaient échoué. Il n'était plus question de dissoudre une alliance qui se resserrait chaque jour davantage, mais de s'adresser, comme le désirait

Digitized by Google

Louis XVIII, à la générosité de l'une des puissances prépondérantes. Les démarches du nouveau président du conseil ne furent pas vaines. L'empereur Alexandre promit formellement son appui. Le principal obstacle se trouva dès-lors du côté de l'Autriche, qui, non satisfaite de la part que lui avait faite le congrès de Vienne, travaillait par des voies détournées à arracher l'Alsace à la France, ou tout au moins la Lorraine, le premier héritage des princes de sa maison. Elle mit en avant les puissances secondaires. A la suite d'une conférence commune, il fut présenté une carte qui rétrécissait la France sur presque tous les points de ses frontières du nord et de l'est. Mais Alexandre mit fin à cette odieuse prétention par un de ces élans de générosité et de grandeur d'ame qui lui étaient familiers. Ce témoignage irrécusable des mauvais desseins de la coalition fut remis à M. de Richelieu par l'empereur de Russie comme un titre qui attesterait auprès de la postérité l'étendue des affronts que le noble duc avait épargnés à son pays. « Conservez-le, lui dit-il, comme le plus beau titre de noblesse. »

Alexandre contint les exigences de ses alliés; mais elles avaient fait tant de chemin, qu'elles ne pouvaient rétrograder sans laisser peser sur la nation des charges énormes. Les puissances du second ordre renoncèrent aux délimitations de la carte ignominieuse qu'elles avaient présentée; l'Autriche elle-même fut obligée de se modérer; elle n'en était pas venue d'ailleurs jusqu'à réclamer ouvertement les provinces qu'elle espérait ressaisir en vertu d'un principe de restitution générale, conséquence des réclamations des états inférieurs; elle

s'était bornée à demander le démantellement de Strasbourg, dont les fortifications auraient été rasées comme celles d'Huningue. Après s'être désistée sur ce point, on la vit admettre la renonciation des autres puissances à tout ce qui eût ressemblé à un démembrement. Grace à l'empereur Alexandre, les alliés reconnurent qu'il serait impolitique à eux d'abattre sans ménagement une nation fière et martiale, chez laquelle le sentiment de l'orgueil national avait survécu à l'orgueil des conquêtes. Un démembrement eût exaspéré tous les partis et réuni toutes les opinions, qui n'en auraient bientôt formé qu'une, et d'ailleurs Louis XVIII n'eût pas signé ces conditions déshonorantes. Le roi s'en était même expliqué hautement, déclarant qu'il n'y avait pas de chance terrible ou désastreuse qu'il ne préférât à l'ignominie d'un pareil traité. Il n'y eut donc pas de ces grands partages territoriaux; mais il s'agissait toujours, outre les indemnités pécuniaires, de cessions partielles et d'occupation armée : le dernier *ultimatum* était là.

Que pouvait M. de Richelieu? obtenir des adoucissemens aux conditions qu'il semblait impossible de faire changer dans leur essence. M. de Richelieu y employa toute la modération qui formait le fond de son caractère. Il fut écouté avec bienveillance et il réussit à alléger la somme des sacrifices; mais de quel poids le pays n'était-il pas encore surchargé! Cent millions retranchés sur la contribution de guerre, l'occupation militaire réduite à cinq ans, les places de Condé, de Givet et de Charlemont non comprises dans les cessions territoriales, telles furent les modifications apportées au fatal *ultimatum* des plénipotentiaires étrangers. Du

Digitized by Google

reste, il fallait céder Landau, Sarrelouis, Philippeville, Marienbourg, Versoix ; abandonner à la Savoie le territoire obtenu par le premier traité de Paris ; démolir les fortifications d'Huningue, et recevoir les alliés dans seize forteresses françaises [1]. Il fallait reconnaître les dettes privées contractées par le gouvernement français dans les conquêtes qui lui étaient ravies, et supporter une liquidation confiée à l'arbitrage du vainqueur. Une armée combinée d'occupation de cent cinquante mille hommes, commandée en chef par lord Wellington, restait pour garantir la sécurité de l'Europe et la tranquillité intérieure de la France, *contre le système révolutionnaire.*

Comme complément de ce traité, les quatre grandes puissances renouvelaient entre elles l'alliance de Chaumont et de Vienne, s'engageant, ajoutaient-elles, « à étouffer en France toute idée, toute tentative de révolution » ; mais, par l'effet de cette même contradiction précédemment signalée, elles n'hésitaient pas à proclamer que « le repos de l'Europe était essentiellement lié à l'affermissement de la charte constitutionnelle », en d'autres termes, au triomphe de l'ordre de choses que les hommes de la révolution, représentés par M. de Talleyrand et Fouché, avaient imposé à la royauté.

« Les cabinets alliés, était-il dit dans la note com-

[1] Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambray, Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroi, Givet, Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwi, Bitche, et la tête de pont du Fort-Louis.

muniquée à ce sujet à la France, ont voulu donner aux principes consacrés par les traités de Chaumont et de Vienne l'application la plus analogue aux circonstances, et lier les destinées de la France à l'intérêt commun de l'Europe.

» Les cabinets alliés trouvent leur première garantie dans les principes éclairés, les sentimens magnanimes et les vertus personnelles de sa majesté très chrétienne. Sa majesté a reconnu avec eux que, dans un état déchiré pendant un quart de siècle par des convulsions révolutionnaires, ce n'est pas à la force seule à ramener le calme dans les esprits, la confiance dans les ames, l'équilibre dans le corps social; que la sagesse doit se joindre à la vigueur, la modération à la fermeté, pour opérer ces changemens heureux. Loin de craindre que sa majesté très chrétienne prêtât jamais l'oreille à des conseils imprudens ou passionnés tendant à renouveler les alarmes, à ranimer les haines et les divisions, les cabinets alliés sont complètement rassurés par les dispositions aussi sages que généreuses que le roi a annoncées dans toutes les époques de son règne, et notamment à celle de son retour depuis le dernier attentat criminel. Ils savent que sa majesté opposera à tous les ennemis du bien public et de la tranquillité de son royaume, sous quelque forme qu'ils puissent se présenter, son attachement aux lois constitutionnelles promulguées sous ses auspices, sa volonté bien prononcée d'être le père de tous ses sujets, sans distinction de classe ni de religion, d'effacer jusqu'au souvenir des maux qu'ils ont soufferts, et de ne conserver des temps passés que le bien que la providence a fait sortir du sein même

des calamités publiques. Ce n'est qu'ainsi que les vœux formés par les cabinets alliés pour la conservation de l'autorité constitutionnelle de sa majesté très chrétienne, pour le bonheur de son pays et pour le maintien de la paix du monde, seront couronnés d'un succès complet, et que la France, rétablie sur ses anciennes bases, reprendra la place éminente à laquelle elle est appelée dans le système européen. »

Cette pièce, signée de lord Castlereagh, des princes de Metternich et de Hardenberg et du comte Capo-d'Istria, témoignait moins de la sollicitude des cabinets alliés que de l'autorité qu'ils auraient voulu conserver sur les affaires intérieures de la France. Ce droit de conseil, qu'on ne pouvait leur contester, impliquait une sorte de tutelle, toujours blessante, de quelque forme de langage qu'ils essayassent de l'envelopper. Au fond, la note n'était que le triste résultat des suggestions du parti qui voulait maintenir les doctrines de la révolution sous la monarchie légitime. Certes, les plénipotentiaires alliés, M. de Metternich notamment, ne croyaient pas avoir appuyé la révolution, contre laquelle l'Europe s'était levée tout entière; ils ne prétendaient que plaider la cause des intérêts nouveaux, sans songer que ces intérêts, qu'il fallait admettre et protéger sans doute puisqu'ils existaient, s'étaient établis dans l'origine sur des intérêts anciens et positifs, qui, pour avoir été modifiés, n'avaient pas été anéantis, qui subsistaient aussi, du moins en partie, et devenaient à leur tour inattaquables. On ne considérait point qu'il y aurait plus de danger à sacrifier ceux-ci qu'à les défendre, parce que ce serait passer d'une situa-

Digitized by Google

tion connue et sous laquelle le pays avait prospéré, à une situation encore incertaine, et que l'expérience des institutions modernes était loin de présenter sous un jour favorable. La difficulté de la situation n'était point dans la conciliation des intérêts opposés de l'ancien et du nouveau régime, mais dans la question du système d'après lequel devait agir l'autorité royale. Cette difficulté ne résidait pas davantage dans le plus ou moins de liberté politique, mais dans l'organisation des pouvoirs délibérans appelés par la constitution à voter la loi. L'Europe ne voulut jamais reconnaître, même après la leçon des cent jours, la faute qu'elle avait commise en 1814; elle persista à soutenir la charte, affectant d'y voir un moyen d'empêcher la résurrection de prétentions éteintes, pendant qu'il s'agissait uniquement de prononcer entre un système de gouvernement monarchique établi sur le principe de la légitimité, toujours inviolable, et le système du balancement et de l'équilibre des pouvoirs à l'imitation de la constitution anglaise. Par suite de ce fatal aveuglement, la charte fut imposée aux Bourbons, pour la seconde fois, par l'influence étrangère, et son maintien rigoureux devint une des conditions du traité infligé à la France.

Le traité qui venait de motiver cette note impérative supposait au surplus les éventualités les plus sinistres : un soulèvement où les corps d'occupation seraient attaqués, où l'on verrait surgir une usurpation nouvelle, où l'Europe en armes aurait à intervenir de nouveau. Les puissances s'en remettaient, en ce cas, aux stipulations de Chaumont et de Vienne, s'engageant à fournir

Digitized by Google

les contingens nécessaires, et à employer la totalité de leurs forces au besoin. L'engagement devait rester le même après l'occupation militaire. Il était en outre convenu, par une dernière clause, qu'à des époques déterminées, soit sous les auspices immédiats des souverains, soit sur la seule délégation de leurs ministres, il y aurait des réunions consacrées aux grands intérêts communs, et à l'examen des mesures qui, à chacune de ces époques, seraient jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des nations.

Les puissances se précautionnaient donc contre la révolution, tout en pactisant avec elle. Il est évident que le souvenir de sa puissance leur imposait encore; qu'elles agissaient encore, même après les élections, même après que la France s'était si unanimement prononcée, sous l'impression des terreurs accréditées par Fouché. Il y a plus : on avait réussi à leur inspirer les plus fâcheuses préventions contre la chambre nouvellement élue, qu'on représentait comme disposée à porter partout la confusion et le trouble, parce qu'elle voulait tout coordonner pour tout affermir. Les alliés croyaient tenir la balance égale en se déclarant, par le même traité, pour la dynastie des Bourbons et pour la charte constitutionnelle.

La fameuse déclaration de la sainte alliance, qui parut vers le même temps et qui a donné lieu à tant de conjectures, avait bien moins d'importance réelle que ce traité de Chaumont renouvelé pour la troisième fois, et base véritable de la coalition. La sainte alliance, conception de l'empereur Alexandre, était bien de la part des souverains alliés un contrat d'assurance

mutuelle contre les idées révolutionnaires, contre l'esprit de révolte et de sédition; mais cette garantie, purement morale, ne reposait sur aucune condition positive, sur aucun engagement précis. Il faut citer en entier cet acte qui n'en exerça pas moins une très grande influence sur la politique de l'Europe, influence long-temps présente, et, sous ce rapport, supérieure à celle des traités les mieux spécifiés et les plus directs. La déclaration de la sainte alliance était ainsi conçue :

« Au nom de la très sainte et indivisible Trinité,

» LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, par suite des grands évènemens qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, et principalement des bienfaits qu'il a plu à la divine providence de répandre sur les états dont les gouvernemens ont placé leur confiance en elle seule, ayant acquis la conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances, dans leurs rapports mutuels, sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur.

» Déclarent solennellement que le présent acte n'a pour objet que de manifester à la face de l'univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs états respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer direc-

Digitized

tement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs perfectionnemens.

» En conséquence, leurs majestés sont convenues des articles suivans :

» 1. Conformément aux paroles des saintes Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractans demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble ; se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tous lieux assistance, aide et secours ; se regardant, envers leurs sujets et armées, comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés, pour protéger la religion, la paix et la justice.

» 2. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernemens, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service ; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés ; de ne se considérer que comme membres d'une même nation chrétienne ; les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués de la providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir, l'Autriche, la Prusse et la Russie ; confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour,

de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la Parole de vie. Leurs majestés recommandent en conséquence, avec la plus tendre sollicitude, à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience, et qui seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes.

» 3. Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent acte, et reconnaîtront combien il est important au bonheur des nations, trop long-temps agitées, que ces vérités exercent désormais sur les destinées humaines toute l'influence qui leur appartient, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance. »

Cette déclaration fut signée par les trois monarques au nom desquels elle était promulguée, le 26 septembre; mais elle ne parut que deux mois plus tard, après le traité de Paris, quand le roi de France, et successivement les rois de Sardaigne, de Danemarck, de Suède, des Pays-Bas, de Wurtemberg et de Saxe, y eurent adhéré. Cet acte, inspiré à l'empereur Alexandre par les rapports mystiques qu'il entretenait alors avec madame de Krudner[1], manifestait à travers le vague de la pen-

[1] Madame de Krudner, femme d'une exaltation facile, s'était fait connaître en France par quelques romans; mais elle abandonna bientôt la littérature pour les pratiques d'un illuminisme tout à fait en rapport avec certaines sectes protestantes de l'Allemagne et de la Suisse. Alexandre fut un moment dominé par cette femme, alors toute-puissante sur son esprit.

Digitized

sée le besoin de cette unité puissante que le catholicisme avait donnée aux nations chrétiennes. Il était difficile de reconstituer politiquement la république chrétienne, sans reconnaître, dans l'ordre moral, l'autorité qui la représente. Aussi la plupart des puissances hésitèrent-elles à signer la déclaration, faute d'en apercevoir clairement le but. L'Angleterre s'y refusa par le même motif, et par la nécessité de ses usages parlementaires. La pensée d'Alexandre était en effet difficile à comprendre. Elle avait revêtu une forme inaccoutumée, et qui semblait cacher un arrière-projet. On se perdit d'abord en suppositions; on alla jusqu'à imaginer le plan d'une croisade contre la Turquie pour le rétablissement de l'empire grec. La presse anglaise en prit surtout ombrage; elle voyait déjà, derrière cette ligue chrétienne, la Russie marcher à l'accomplissement de ses desseins sur Constantinople. Qu'avait voulu cependant Alexandre? Assurer la paix du monde contre les principes désorganisateurs qui pouvaient encore la troubler. La révolution n'avait pas vainement parcouru l'Europe; ses doctrines, semées sur sa route, avaient germé, principalement au sein des universités allemandes, et s'étaient propagées à la voix même de quelques princes qui, dans les deux dernières campagnes contre la tyrannie de Napoléon, s'étaient montrés prêts à transiger avec elles. C'est contre cette tendance nouvelle des esprits qu'Alexandre espérait prémunir les rois et les peuples. La morale chrétienne résolvait à ses yeux toutes les difficultés d'une si noble entreprise; elle était la source de toute amélioration politique, de tous les per-

fectionnemens de l'ordre social. La charité et la justice, invoquées en son nom, excluaient également toute idée d'ambition et de conquêtes, toute idée de complot et de sédition. De là ces promesses d'une fraternelle amitié entre les monarques signataires de l'alliance, membres d'une même nation chrétienne, délégués par la providence pour gouverner les diverses branches d'une même famille, dont ils reportaient à Dieu la souveraineté. Et c'est lorsque le mot de *religion* était si solennellement invoqué, lorsqu'on annonçait l'*inébranlable détermination* de n'adopter pour règle de conduite, soit dans le gouvernement, *soit dans les relations politiques, que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice et de charité,* qu'on se partageait les dépouilles d'une nation généreuse rançonnée en ennemie par ceux qui se disaient encore ses alliés.

Le second traité de Paris était définitivement arrêté. Le duc de Richelieu, après avoir épuisé tous les moyens de discussion et de résistance, avait apposé, *plus mort que vif* [1], sa signature à ce fatal traité, si onéreux à la France. Les bases une fois posées, comme il a été dit précédemment, on n'avait plus à discuter que le mode d'exécution : l'organisation de l'armée d'occupation, ses rapports avec les autorités françaises, et l'évacuation du territoire par les troupes qui n'en faisaient pas partie. Mais le règlement des indemnités pécuniaires avait soulevé de nouvelles difficultés. Indépendamment des 700 millions affectés à la contribution de guerre, une foule de ré-

[1] Lettre du duc de Richelieu.

Digitized by Google

clamations s'étaient tout à coup élevées en réparation des dommages dont chaque puissance accusait les différentes invasions de l'armée française, à partir des premiers jours de la révolution. Pas de si petite nation qui ne présentât l'état de ses pertes. Le chiffre de toutes ces demandes dépassait 735 millions, et doublait par conséquent la somme des charges financières déjà imposées au pays [1].

Qu'on ajoute à ces charges démesurées 150 millions que l'occupation devait annuellement coûter au trésor, et 600 millions environ dépensés pendant les cent

[1]

L'Autriche demandait	189,000,000 fr.
La Prusse	106,000,000
Les Pays-Bas	88,000,000
La Sardaigne	73,000,000
La Bavière	72,000,000
Hambourg	71,000,000
Rome	29,000,000
Le Hanovre	25,000,000
Hesse-Darmstadt, Oldembourg, Mecklenbourg-Strelitz et Saxe-Weymar.	20,000,000
Le Danemarck	17,000,000
La Saxe seule	15,000,000
La Saxe avec la Prusse	5,000,000
La Suisse	5,000,000
La Toscane	4,500,000
Lubeck	4,000,000
Francfort	3,000,000
Brême	3,000,000
Parme	2,000,000
Baden	1,500,000
Hesse-Cassel	1,500,000
Mecklenbourg-Schwerin	1,000,000
Total	735,500,000

jours par Bonaparte, et l'on se demandera avec effroi comment en cette cruelle extrémité la France n'a pas désespéré de ses ressources. Cette malheureuse année 1815 imposait la nation de plus de deux milliards en dehors des services ordinaires. A la vérité, les engagemens n'étaient pas tous immédiatement exécutoires : la contribution de guerre de 700 millions devait être acquittée jour par jour, par portions égales, dans le courant des cinq années de l'occupation ; ce n'était qu'après son entier paiement que le gouvernement s'obligeait à l'exécution des arrangemens conclus sur les réclamations particulières des puissances et de leurs co-alliés ; mais quelle triste consolation pour la France de ne soulager le présent que de ce qui allait grever l'avenir !

Le duc de Richelieu refusa long-temps de souscrire à ces impitoyables conditions ; mais il voyait le roi douloureusement affecté de ces retards, impatient de mettre un terme à des calamités plus pressantes, à l'arbitraire d'une invasion, non partielle, mais générale, et qui couvrait les deux tiers du territoire français, et il finit par céder. Qu'on ne perde pas de vue le misérable état du royaume. Plus de onze cent mille soldats étrangers inondaient le pays [1], sans compter les réserves russes et autrichiennes, qui s'avançaient de l'autre côté du Rhin, et menaçaient d'en venir accroître le nombre. Les Prussiens se concentraient de nouveau vers Paris. L'armée de la Loire à peu près li-

[1] Un million cent quarante mille, selon les états vérifiés et confirmés par lord Wellington.

Digitized

cenciée laissait la royauté sans force organisée. Quelques places de guerre tenaient encore ; d'autres ne s'étaient rendues qu'après un siège rigoureux ; dans quelques villes de guerre les commandans s'opposaient à l'élan de la population qui se précipitait vers le roi : cette résistance inutile et désespérée ne pouvait qu'irriter les prétentions des alliés, loin d'apporter le moindre contre-poids dans la balance. Huningue, bloquée par le corps autrichien de l'archiduc Jean, dut à l'obstination de sa défense la démolition de ses fortifications qui foudroyaient Bâle. Comment croire à la durée de la paix devant l'exaspération produite par ces luttes si évidemment sans objet ? Il n'en fallait pas davantage pour justifier aux yeux des alliés des mesures de sûreté également excessives, et dont l'influence personnelle du duc de Richelieu ne put qu'alléger le fardeau.

Le traité fut signé d'après les bases que nous avons indiquées, le 30 novembre. Ces bases, arrêtées dès le 2 octobre, étaient approximativement connues à l'ouverture de la session, et le discours de la couronne en faisait pressentir toute la dureté. Le 7 octobre le roi s'était ainsi exprimé devant les deux chambres :

« Lorsque l'année dernière je convoquai pour la première fois les chambres, je me félicitai d'avoir par un traité honorable rendu la paix à la France.

» Elle commençait à en goûter les fruits ; toutes les sources de la prospérité publique se rouvraient.

» Une entreprise criminelle, secondée par la plus inconcevable défection, est venue en arrêter le cours.

» Les maux que cette usurpation éphémère a causés

à notre patrie m'affligent profondément; cependant je dois déclarer ici que, s'il eût été possible qu'ils n'atteignissent que moi, j'en bénirais la Providence.

» Les marques d'amour que mon peuple m'a données dans les momens même les plus critiques m'ont soulagé dans mes peines personnelles; mais celles de mes sujets, de mes enfans, pèsent sur mon cœur.

» C'est pour mettre un terme à cet état d'incertitude, plus accablant que la guerre même, que j'ai dû conclure avec les puissances, qui, après avoir renversé l'usurpateur, occupent aujourd'hui une grande partie de notre territoire, une convention qui règle nos rapports présens et futurs avec elles.

» Elle vous sera communiquée sans aucune restriction, aussitôt qu'elle aura reçue sa dernière forme.

» Vous connaîtrez, messieurs, et la France entière connaîtra la profonde peine que j'ai dû ressentir; mais le salut même de mon royaume rendait cette grande détermination nécessaire; et quand je l'ai prise, j'ai senti les devoirs qu'elle m'imposait.

» J'ai ordonné que cette année il fût versé, du trésor de ma liste civile dans celui de l'état, une portion considérable de mon revenu. Ma famille, à peine instruite de ma résolution, m'a offert un don proportionné.

» J'ordonne de semblables diminutions sur les traitemens et les dépenses de tous mes serviteurs sans exception. Je serai toujours prêt à m'associer aux sacrifices que de douloureuses circonstances imposent à mon peuple.

» Les états vous seront remis, et vous connaîtrez

l'importance de l'économie que j'ai commandée dans les départemens de mes ministres et dans toutes les parties de l'administration.

» Heureux si ces mesures pouvaient suffire aux charges de l'état! Dans tous les cas, je compte sur le dévoûment de la nation et sur le zèle des deux chambres.

» Mais, messieurs, d'autres soins plus doux et non moins importans se réunissent aujourd'hui. C'est pour donner plus de poids à vos délibérations, c'est pour en recueillir moi-même plus de lumières, que j'ai créé de nouveaux pairs, et que le nombre des députés des départemens a été augmenté.

» J'espère avoir réussi dans mon choix; et l'empressement des députés, dans des conjonctures difficiles, est aussi une preuve qu'ils sont animés d'une sincère affection pour ma personne et d'un ardent amour de la patrie.

» C'est donc avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi, certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'état, union franche et loyale des chambres avec le roi, et le respect pour la charte constitutionnelle.

» Cette charte, que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours davantage, que j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnement; mais

aucun de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover.

» Assez d'autres objets importans s'offrent à vos travaux.

» Faire refleurir la religion, épurer les mœurs, fonder la liberté sur le respect des lois, les rendre de plus en plus analogues à ces grandes vues, donner de la stabilité au crédit, recomposer l'armée, guérir des blessures qui n'ont que trop déchiré le sein de notre patrie, assurer enfin la tranquillité intérieure, et par là faire respecter la France au dehors, voilà où doivent tendre tous nos efforts.

» Je ne me flatte point que tant de bien puisse être l'ouvrage d'une session; mais si, à la fin de la présente législature, on s'aperçoit que nous en ayons approché, nous devrons être satisfaits de nous. Je n'y épargnerai rien; et, pour y parvenir, je compte, messieurs, sur votre coopération la plus active. »

La première partie de ce discours, celle relative aux négociations, fut écoutée avec la pénible émotion qui se peignait sur les traits du monarque. Les députés des départemens frontières surtout, incertains de leur destinée, ne maîtrisaient plus leur douleur; ils s'interrogeaient, les larmes aux yeux, ne sachant s'ils appartenaient encore à la France. Les sacrifices personnels dont la famille royale donnait l'exemple touchèrent vivement l'assemblée. La suite des paroles du roi produisit une impression différente. Louis XVIII renouvelait avec solennité les engagemens dont l'avaient délié les circonstances; non seulement les pairs et les députés,

Digitized

mais les princes du sang, qui entouraient le trône, allaient de nouveau jurer obéissance à la constitution qu'on les appelait à réviser. Cette révision, bornée, il est vrai, à quelques articles, n'était pas consentie maintenant sans une sorte de défiance : le nouveau ministère recevait déjà le contre-coup des perfides insinuations qui venaient incessamment alarmer les cabinets étrangers; il reculait devant l'esprit si nettement prononcé des élections générales; et, aux efforts que les chambres auraient pu tenter pour rendre la constitution meilleure, on opposait d'avance le danger des innovations, avis salutaire sans doute, mais qu'on eût dû soi-même écouter à temps.

L'obligation imposée à la royauté par la diplomatie étrangère, de faire en quelque sorte un nouvel octroi de la charte, n'avait pas pu faire plier toutes les consciences. Aussi la prestation du serment ne s'acheva-t-elle point sans amener quelques restrictions. MM. Jules de Polignac, de Labourdonnaie, le maréchal de Vioménil et le cardinal de Périgord, refusèrent pour trois raisons : la première, parce qu'il leur paraissait blesser l'intérêt de la religion; la seconde, parce qu'on n'avait donné connaissance à aucun pair de la teneur de ce serment, avant de leur proposer de le prêter; et enfin la troisième, parce qu'il était différent du serment qu'ils devaient prêter aux termes des règlemens de la chambre[1].

Un député de Tarn-et-Garonne, M. Domingon, de-

[1] La chambre des pairs se montra fort scandalisée de ces restrictions, et décida ultérieurement que nul membre ne pourrait siéger qu'après avoir prêté le serment pur et simple.

manda aussi la parole avant de prêter serment; mais cet incident n'eut pas de suite. M. de Richelieu, après avoir pris les ordres du roi, fit continuer l'appel nominal, ajoutant que, d'après l'usage immémorial de la monarchie, personne ne pouvait parler sans la permission de sa majesté.

Il n'eût guère été possible de se méprendre sur l'esprit qui allait animer la majorité, quand bien même ses propres choix ne l'auraient de prime abord dessinée.

Les bureaux de la chambre haute se formèrent, le premier, sous la présidence de MONSIEUR; le second, de l'évêque de Châlons; le troisième, du duc d'Orléans; le quatrième, du duc de Berri; le cinquième, du duc d'Angoulême; le sixième, du duc de Coigny. MM. de la Vauguyon, de Latour-Maubourg, de Choiseul, de Barthélemy, de Beurnonville, et le bailli de Crussol, en furent les vice-présidens; MM. Emmanuel d'Ambray, de Nicolaï, de Louvois, de Boisgelin, de Choiseul-Gouffier, et de Lévi, les secrétaires; MM. de Château-briand, de Laplace, de Talaru, de Jaucourt, Mathieu de Montmorency et de Lamoignon, les vice-secrétaires.

La chambre des députés proposa pour candidats à la présidence MM. Lainé, le prince de la Trémouille, Chilhaud de la Rigaudie et Clermont-Mont-Saint-Jean. Le roi choisit M. Lainé, qui avait réuni la presque unanimité des suffrages [1]. C'était un hommage rendu au président de la session dernière, au courageux orateur que recommandait si éminemment son énergique op-

[1] 328 sur 346.

position à Napoléon. Les vice-présidens furent MM. Bellart, de Grosbois, Faget de Baure et de Bouville; les secrétaires, MM. Cardonnel, Lamaisonfort, Hyde de Neuville et Tabarié. MM. Maine de Biran et de Puyvert se partagèrent les fonctions de la questure.

L'allocution de M. Lainé, en prenant possession du fauteuil, mérite d'être rappelée, parce qu'elle pressentait admirablement les véritables dispositions de la chambre. « Le sentiment dominant des Français, celui qui absorbe vos ames, messieurs, disait l'honorable président, fait taire en moi l'orgueil même de la reconnaissance; il m'ôte du moins la faculté d'exprimer, comme je voudrais, ce que je dois à vos suffrages. Qui pourrait, en effet, au milieu des malheurs publics, avoir d'autres pensées, former d'autres vœux, que d'adoucir les calamités qui, depuis près de huit mois, accablent la France et son roi! Une grande espérance est pourtant donnée pour atteindre ce but. Elle vient de l'unanimité des cœurs pour concourir ici d'une volonté ferme et franche au salut de l'état. Le serment solennel prêté, dans cette enceinte, par tout le corps législatif réuni, permet de croire que les débats sur les grandes questions politiques vont enfin se terminer, à l'aide d'une charte qui rallie tant d'opinions et rassure tant d'intérêts. Aussi, messieurs, quels que soient les maux dont notre patrie est désolée, soutenons les espérances qu'elle fonde sur nous, en donnant les exemples que la nation attend de ses représentans. Montrons qu'un malheur commun réunit les esprits, élève les caractères, et bientôt les Français feront voir qu'ils savent aussi remporter sur eux-mêmes des victoires

d'autant plus honorables qu'elles n'outragent pas l'humanité. Laissons, messieurs, laissons à Dieu qui afflige ce peuple, à juger les rois; mais entourons le nôtre de toute la force dont il a besoin pour éteindre les passions, les discordes, faire respecter la France et protéger les libertés publiques. »

Telle était la pensée de la chambre. Préoccupée des malheurs de la patrie, elle sentait le besoin de raffermir la royauté, qui semblait de nouveau destinée à les réparer, mais elle n'entendait pas déserter les franchises de la nation, trop souvent oubliées. Elle se montrait au contraire, comme on a prétendu lui en faire un reproche, imbue de l'esprit provincial, et c'est précisément sous ce rapport qu'elle pouvait se dire la fidèle expression du pays. Elle savait ce que coûte aux provinces cette manie de tout centraliser: elle réclamait l'affranchissement des communes; ces libertés municipales, fondemens des libertés publiques, et que la révolution avait effacées pour leur substituer un système uniforme, absolu dans sa généralité. Elle sentait fort bien que la liberté réclamait d'autres garanties que les discussions des deux chambres; qu'elle ressortait plutôt des actes administratifs que des actes politiques; qu'il fallait par conséquent entre l'administration générale et les administrés des corps intermédiaires, en état de suppléer ces anciennes assemblées provinciales si illusoirement remplacées par les conseils généraux[1]. La constitution qui venait d'être jurée

[1] Voici comment les choses se passent : un préfet ouvre la séance devant douze hommes, quand le conseil est complet; et il ne l'est jamais. Il présente la situation du département et les demandes faites

paralysait en partie ces bonnes intentions; mais, dans le désir de marcher d'accord avec le gouvernement, la chambre paraissait résignée à céder sur quelques unes de ses convictions. Elle n'ignorait pas qu'on ne négligerait rien pour semer la division, non seulement dans son sein, mais entre elle et la chambre haute, entre elle et le ministère, et que la paix publique dépendait essentiellement de l'union de tous les pouvoirs. Cette paix si désirable, elle voulait surtout l'assurer par une sévérité exemplaire, capable de prévenir à jamais le retour des audacieux attentats qui l'avaient si déplorablement troublée. L'adresse en réponse au discours du trône s'exprimait à cet égard avec une rare franchise. La chambre s'y montrait tout entière; et cette première manifestation de ses sentimens restera comme un des monumens les plus remarquables de ces temps malheureux.

« Sire, disait la chambre, les paroles de Votre Majesté ont profondément ému les cœurs de vos fidèles sujets, les députés des départemens; elles les ont pénétrés de respect, d'amour, et pourquoi faut-il qu'ils ajoutent, d'une douleur d'autant plus cruelle, qu'a-

par les conseils d'arrondissemens; puis il se retire. Le conseil s'assemble ensuite, plus ou moins de jours, discute tout, arrête tout, et présente son travail au préfet..... Or, les observations d'un conseil général ne vont jamais plus loin que du cabinet du préfet au cabinet du ministre, où elles sont étouffées sous tant d'autres papiers. Si on permet au conseil général de voter des sommes pour des objets utiles au département, les sommes sont en effet votées par le département; mais pour en faire l'emploi, c'est une autre affaire.

(Fiévée, *Correspondance politique et administrative*, 1815.)

près tant de promesses rassurantes elle était plus imprévue.

» Les maux de la patrie sont grands; ils ne sont pas irréparables. Si la nation, inaccessible aux provocations de l'usurpateur, doit porter la peine d'une défection à laquelle elle fut étrangère, elle supportera son malheur.

» Sa première consolation est dans le retour de son roi légitime. Quelle garantie, en effet, que ce dogme de la légitimité, créé bien plus encore dans l'intérêt des peuples que dans celui des rois! Ce principe tutélaire a vieilli pour nous; il maintenait la succession de nos rois, et nous préparait, après tant d'orages, un asile à l'ombre de leur trône. La violence usurpa l'autorité; mais le droit impérissable survécut à la violence.

» Ce sont les rois légitimes seuls qui savent se dévouer pour leurs peuples. Votre Majesté l'a prouvé plus d'une fois. Après tous les grands sacrifices qu'elle a faits, à peine compterons-nous ceux qu'elle offre encore. Votre Majesté, pour adoucir nos maux, ne craint point de s'imposer de grandes privations à elle-même; son auguste famille suit son exemple. Une sévère économie va réduire les dépenses publiques. Quel Français pourrait se refuser à tout ce qu'exigeront les besoins de l'état! Faites-nous-les connaître, Sire, et vous verrez la nation se montrer digne d'elle et de vous.

» Tous, nous avons besoin de consolations; nous les cherchons dans le bien dont Votre Majesté nous a tracé la route. L'union est votre premier désir, elle

est notre premier besoin. Nous parviendrons à fondre tous les noms de partis dans ce nom de Français, que nous serons toujours glorieux de porter.

» Qu'on cesse d'agiter le peuple par de chimériques craintes sur la résurrection de droits à jamais abolis. Nous avons juré la charte; Sire, que Votre Majesté souffre cet orgueil : il n'est pas même permis de douter de notre foi. Nous voulons réparer les malheurs de la France, les réparer sans convulsions nouvelles, avec sagesse, avec célérité. C'est à nos actes, c'est à l'empressement avec lequel nous accueillerons les mesures nécessaires au maintien des franchises du peuple et de la paix publique, qu'on reconnaîtra si nous sommes fidèles à nos promesses.

» Toutefois, Sire, au milieu des vœux d'une concorde universelle, et même pour la cimenter, c'est notre devoir de solliciter votre justice contre ceux qui ont mis le trône en péril. Votre clémence a été presque sans bornes. Nous ne venons point cependant vous demander de la rétracter; les promesses des rois, nous le savons, doivent être sacrées; mais nous vous supplions, au nom de ce peuple même, victime des malheurs dont le poids l'accable, de faire enfin que la justice marche où la clémence s'est arrêtée. Que ceux qui, aujourd'hui encore, encouragés par l'impunité, ne craignent pas de faire parade de leur rébellion, soient livrés à la juste sévérité des tribunaux. La chambre concourra avec zèle à la confection des lois nécessaires à l'accomplissement de ce vœu.

» Ce même zèle, elle le portera dans les moyens de rendre à la religion, qui nous console dans nos maux,

qui prescrit l'oubli des injures, qui prête sa sainteté à la foi des sermens, cette puissance plus forte que la loi.

» Nous ne parlerons pas, Sire, à Votre Majesté de la nécessité de ne confier qu'à des mains pures les différentes branches de votre autorité; les ministres qui vous entourent nous présentent à cet égard de rassurantes espérances. Leur vigilance sur ce point si essentiel sera d'autant plus facilement exercée, que l'épreuve des évènemens a révélé tous les sentimens et toutes les pensées. Les nôtres, Sire, n'ont plus d'autre objet que le bonheur de Votre Majesté et le salut de la patrie; et nos vœux seront comblés si nous obtenons ce glorieux prix de notre zèle et de nos travaux. »

Cette adresse ne respirait ni la fureur des proscriptions ni la soif des places et des honneurs. Jamais assemblée publique n'offrit au contraire un aussi noble modèle de désintéressement et d'intégrité; jamais la providence n'avait tant fait pour le salut d'un royaume. Après trente années de malheurs, paraissait enfin une assemblée qui voulait mettre la religion dans la morale, la morale dans les lois, la force dans le trône, la liberté chez le peuple, la justice partout. Et ce qu'il y a de remarquable, les membres de cette assemblée qui avaient suivi différens chemins se rencontraient au même but : ils voulaient le bien ou par le souvenir de leurs maux ou par celui de leurs fautes [1]. Ceux que la fortune avait enrichis, ceux qu'elle avait dépouillés venaient en s'embrassant au pied du trône

[1] M. de Châteaubriand : *De l'état intérieur de la France.*

lui offrir le sacrifice de ce qu'ils avaient acquis ou perdu.

Sans doute on avait écarté beaucoup d'administrateurs, peut-être on en écarta trop. Mais il ne faut pas perdre de vue quelle foule d'hommes tarés avaient envahi toutes les branches de l'administration, fallait-il respecter ces débris de la révolution et des cent jours, que la tolérance du dernier ministère avait couverts de sa protection? Le bon sens prescrivait de ne pas livrer les hauts emplois à ceux qui venaient de donner des preuves récentes d'infidélité. Il fallait épargner les subalternes; déjà le contraire avait eu lieu. On ménageait les grands; on frappait les petits. Il n'y eut dans ces opérations ni plan, ni système, ni équité. Sous ce rapport la position était devenue fausse pour tout le monde.

Ce que demandait la majorité envoyée par les colléges électoraux, c'était de ne pas laisser la France aux mains qui l'avaient déjà livrée. La chambre des pairs, dont l'adresse ne fut guère que la paraphrase du discours de la couronne, ne put se défendre des préoccupations qui agitaient la chambre élective : « Nous nous presserons tous, d'un commun accord, autour du trône, dit-elle, devenu l'autel de la patrie; nous y porterons sans doute des vœux d'amour, et non des idées de ressentiment; mais nous sommes dans la parfaite confiance que Votre Majesté saura toujours concilier avec les bienfaits de sa clémence les droits de la justice; et nous oserons solliciter humblement de son équité la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, l'exécution des lois exi-

stantes, et la pureté des administrations publiques. »

La majorité de la chambre des députés sentait sa force; elle voyait la vraie route et voulait y entrer; elle se montrait décidée à lever tous les obstacles. Le besoin le plus pressant était une marche ferme et décidée. Les chambres ne demandaient qu'à suivre le ministère dont elles attendaient les communications. La ligne paraissait toute tracée. Il ne dépendait que du nouveau cabinet de se mettre résolument à la tête de l'opinion et de la conduire. Mécontenter la chambre élective par une résistance obstinée à ses vœux, au moment où la France était pleine d'irritations et de passions, c'était porter dans l'enceinte parlementaire le chaos qui était partout dans le pays. Au milieu de ce conflit, le ministère, retranché derrière la prérogative royale, pouvait mettre l'assemblée dans la nécessité de franchir cette barrière. Louvoyer, c'était se perdre, car l'habileté et la ruse devaient échouer contre une résolution ferme et persévérante de faire le bien.

DOCUMENS HISTORIQUES

ET

EXTRAITS DE MÉMOIRES INÉDITS.

Digitized by Google

DOCUMENS HISTORIQUES

ET

EXTRAITS DE MÉMOIRES INÉDITS.

La lettre suivante, écrite vers la fin de la session de 1814, par M. de Montesquiou à M. le comte d'Artois, m'a paru assez curieuse pour être reproduite :

« Monseigneur,

» Je demande à Monsieur la permission de le féliciter de son voyage, dont il ne nous arrive que des choses flatteuses pour lui ; sa tournée dans le malheureux département de l'Aube est digne de sa bonté, et réussit fort dans le monde. J'ose le prier de voir avec le même intérêt les autres parties de sa route, surtout les environs de Châlons et de Mâcon. Il y a eu du bruit dans ces deux villes au sujet des droits réunis ; il y en a eu dans bien d'autres endroits, le jour de la Saint-Louis. Cependant Paris va mieux ; le roi en reçoit des témoignages de tous les endroits où il se montre. En effet, le commerce y a repris son activité ; les hôtels garnis sont pleins au point de refuser du monde tous les jours, et les marchands conviennent de n'avoir jamais autant vendu. Les relations du général Ruty sont satisfaisantes ; la chambre des députés se maintient dans son bon esprit. Je ne crois pas que la loi sur les droits réunis y éprouve de très grandes difficultés. Plusieurs de ses membres soupirent après leur départ ; je ne sais ce qu'il en faut dire, car je crains bien que le gouvernement ne soit plus faible quan ces chambres n'y seront plus.

» Depuis le départ de Monsieur, je suis accablé de plaintes des Lyonnais sur les bruits qui courent du déplacement de M. de Bondy. J'en reçois des députations tous les jours; le maréchal Augereau m'a écrit : le commerce a envoyé vers moi; une lettre surtout de M. Camille Jordan m'en impose. Monsieur n'ignore pas que c'est un des royalistes les plus distingués de cette ville. Il a écrit à M. Royer-Collard que, quoiqu'il ait eu à se plaindre de M. de Bondy, et qu'il soit sans relations avec lui, il croit devoir me prévenir qu'il est fort aimé du commerce, et que le bruit qui court de sa destitution réussit bien mal. Le maréchal Suchet est venu m'en dire autant de la part de tous les Lyonnais. Je vous supplie donc, Monsieur, de bien examiner cette affaire et d'envoyer chercher Camille Jordan, à qui Monsieur sera d'ailleurs bien aise de témoigner une bonté particulière. Il y a certainement une intrigue dans l'affaire de M. de Bondy, et Monsieur ne les aime pas plus que moi. Si c'est pour M. Séguier qu'on fait tout ce bruit-là, on a tort, car le roi m'a ordonné de déplacer le préfet de Caen, et cette préfecture est bien plus considérable que celle de Lyon. J'attends donc la décision de Monsieur, mais en le priant de juger par lui-même, car les princes sont inspirés de Dieu pour la justice, tandis que le commun des hommes n'est inspiré que par son intérêt.

» Nous sommes fort occupés de la franchise du port de Marseille, et il ne tiendra pas à moi que Monsieu n'en donne l'assurance à ses amis de Provence.

» Je suis de Monsieur, avec respect,

» Le très humble et très obéissant serviteur,

» L'abbé de Montesquiou. »

Extrait de mémoires sur les cent-jours.

.....Les communications avec Bâle n'étaient point encore interrompues; mais il fallait une permission pour y entrer, une autre pour en sortir; et, sur le plus léger soupçon, on vous conduisait au directeur de la police, qui, tout en fumant sa pipe, donnait l'ordre, selon son bon plaisir, de vous mettre à la porte de la ville, ou de vous jeter en prison. Je me pourvus d'une commission d'inspecteur général des vivres, et je me présentai à Bâle, sous le prétexte d'y faire de nombreux achats. On est toujours bien reçu des Suisses avec de l'argent.

Je me rendis sans obstacles à l'auberge des *Trois-Rois*, où devait descendre M. Werner : il était déjà arrivé. Je lui annonçai que j'avais été chargé par quelqu'un de Paris de causer avec lui; il me fit voir son bordereau de ralliement; je lui montrai de loin celui dont j'étais porteur, car je savais qu'il ne valait rien. Il avait été écrit de mémoire par notre prisonnier. Le véritable était resté entre les mains de M. Fouché.

M. Werner commença par me témoigner, avec tout le luxe de la politesse diplomatique, le plaisir qu'il éprouvait de me voir; qu'il m'attendait depuis le 1er mai (nous étions au 3), et qu'il commençait à craindre que M. Fouché ne se fût point soucié d'entrer en conférence avec le prince. Ce début me fit conjecturer que rien n'avait été encore proposé ni convenu. Je répondis à M. Werner que le duc d'Otrante avait effectivement montré un peu d'hésitation, parce que la lettre de M. de Metternich laissait quelque incertitude; mais que, toujours plein d'estime et de déférence pour le prince, il s'empressait de lui offrir toutes les preuves de dévoûment qui seraient en son pouvoir; qu'il m'avait choisi pour être son interprète, et que je serais charmé de répondre par une confiance sans bornes aux nouvelles ouvertures que lui, M. Werner, était sans doute chargé de me faire. J'ajoutai que M. le duc d'Otrante m'avait recommandé de mettre de côté les formes diplomatiques, et de

m'expliquer avec l'abandon que devait inspirer M. de Metternich; qu'en conséquence, je le priais de m'imiter, et de me dire sans détour ce qu'il attendait de nous.

Il me répondit que M. de Metternich avait conservé la plus haute opinion du mérite de M. Fouché; qu'il avait pensé qu'un homme tel que lui ne pouvait croire que Napoléon se soutiendrait sur le trône; qu'il était persuadé qu'il n'avait accepté le ministère de la police que pour épargner aux Français le malheur de la guerre civile et de la guerre étrangère, et que, dans cette persuasion, il espérait que M. Fouché n'hésiterait point à seconder les efforts que les alliés allaient faire pour se débarrasser de Bonaparte et rétablir en France les Bourbons.

Je répliquai que M. Fouché, dont le patriotisme était connu, n'avait pu envisager sans douleur les malheurs dont la France était menacée; mais que, jusqu'à présent, il n'avait point entrevu la possibilité d'y remédier. « Souvent, lui dis-je, on voit mieux de loin que de près : quelles sont sur ce point les vues de M. de Metternich et des alliés? quels moyens pensent-ils qu'on pourrait employer pour se défaire de Napoléon? » — « M. de Metternich, dit-il, ne m'a point entièrement communiqué ses vues à cet égard. Je suis même fondé à croire qu'il n'y a rien encore d'arrêté; et c'est pour arriver à un résultat certain qu'il a désiré se concerter avec M. Fouché, qui doit mieux connaître que lui le véritable état des choses. Quant aux moyens de se défaire de Bonaparte, il en existe un dont l'issue ne peut être douteuse : c'est la force; mais les alliés ne voudraient l'employer qu'à la dernière extrémité, et ils auraient désiré que M. Fouché eût pu trouver le moyen de délivrer la France de Bonaparte, sans répandre de nouveaux flots de sang. »

Cette réponse ambiguë me paraissant inquiétante, je repris : « Je ne connais que deux moyens de renverser du trône Napoléon : le premier, c'est de l'assassiner! » En prononçant ces mots, je détournai obliquement les yeux pour ne point embarrasser M. Werner, et l'observer à mon aise. « L'assassiner! s'écria-t-il avec indignation; jamais un tel moyen ne s'offrit à la pensée de M. de Metternich. » — « Je n'en doute point;

aussi j'ai commencé par vous exprimer la haute vénération que M. de Metternich m'inspire. Le second moyen, continuai-je, c'est de s'unir secrètement, ou, pour dire le mot, de conspirer contre Napoléon, et je ne vois pas trop jusqu'à présent sur quoi nous pourrions compter; M. de Metternich et les alliés ont-ils déjà quelques relations d'établies? » — « Ils n'en ont aucune, me répondit-il; à peine a-t-on eu le temps à Vienne de s'entendre. C'est à M. Fouché à préparer, à combiner ses plans; c'est à lui que les alliés veulent confier le soin et l'honneur de sauver la France des calamités d'une nouvelle guerre, et de la tyrannie que lui prépare l'empereur. »

Convaincu, par la tournure qu'avait prise la conversation, qu'il n'existait entre le duc d'Otrante et M. de Metternich aucune relation antérieure; convaincu que la vie de l'empereur et la sûreté de l'État n'étaient point menacées, je changeai de langage et marchai droit au but que je m'étais principalement proposé : celui de chercher à établir, sinon un rapprochement, du moins des pourparlers entre la France et l'Autriche.

« Les alliés, repris-je, croient donc qu'il est si facile à M. Fouché de soulever la France contre Napoléon! Il fut un temps, il est vrai, où l'on n'aimait point l'empereur; mais les ministres des Bourbons ont si mal traité la nation, qu'ils ont réussi à le faire regretter, et que ses ennemis sont devenus ses partisans. — Ce que vous me dites là, répondit M. Werner avec étonnement, est entièrement contraire aux rapports qui nous sont arrivés de Paris. — Je puis vous assurer, poursuivis-je, qu'on vous a trompés; les acclamations et les vœux qui ont accompagné Napoléon depuis le golfe Juan jusqu'à Paris auraient dû cependant vous instruire qu'il avait pour lui les suffrages unanimes de l'armée et de la nation. — Dites de l'armée. — Non point; je persiste à dire de la nation et de l'armée. Du moment où Napoléon a reparu sur le sol français, il a été accueilli avec enthousiasme, non seulement par ses soldats, mais aussi par les citoyens. S'il n'avait eu pour lui que le suffrage de quelques régimens insubordonnés, aurait-il traversé la France sans obstacle? aurait-il recueilli sur son passage le témoignage

unanime de dévoûment et d'amour que firent éclater à l'envi les populations entières du Dauphiné, du Lyonnais et de la Bourgogne? — Il est possible que Bonaparte ait été bien accueilli dans quelques lieux; mais quelques acclamations isolées n'expriment point le vœu de toute une nation; et, sans l'armée, jamais il ne serait rentré aux Tuileries. — Il est certain que si Napoléon avait eu l'armée contre lui, il n'aurait jamais pu avec huit cents hommes détrôner Louis XVIII. Mais vous avez tort de penser que le peuple puisse avoir en France des sentimens différens de ceux de l'armée. L'armée est nationale; elle se compose des fils, des frères de nos meilleurs citoyens, et ces fils, ces frères, quoique séparés de leur famille, sont restés unis avec elles de cœur, de pensées et d'intérêts; la nation et l'armée ne font qu'un. Si les alliés, lui dis-je, n'ont fondé leurs espérances que sur un dissentiment d'opinion et de volonté entre la nation et l'armée, ils ont fait un faux calcul : l'approche de leurs troupes, loin de diviser les Français, les réunira plus étroitement encore. On ne se battra point pour Napoléon : on se battra pour l'honneur et l'indépendance nationale. — Vous ne pensez pas, à ce qu'il paraît, que M. Fouché soit disposé en ce moment à seconder les vues des souverains alliés et de M. de Metternich? — Je ne le pense pas. M. Fouché est convaincu que les Bourbons ne conviennent point au pays. — Les alliés tiennent moins à rendre la couronne à Louis XVIII qu'à l'ôter à Napoléon, dont l'existence sur le trône est incompatible avec le repos et la sûreté de l'Europe; je suis même autorisé à penser qu'ils laisseraient les Français se choisir librement le souverain et le gouvernement qu'il leur plairait. Le duc d'Orléans, par exemple, ne conviendrait-il pas à la nation? Il a servi jadis dans les armées républicaines; il a été partisan de la révolution; son père a voté la mort de Louis XVI. — Le duc d'Orléans offrirait sans doute à la nation la plupart des garanties qu'elle désire; mais son élévation au trône, loin d'anéantir les troubles, les multiplierait : il aurait contre lui les partisans de Louis XVIII, de Napoléon et de la régence; c'est presque dire la nation tout entière. — Eh bien! alors, les

Pl. XVIII

Digitized by Google

alliés pourraient consentir à vous donner le jeune prince Napoléon et la régence, ou peut-être un gouvernement fédératif. — Lors de l'invasion de 1814, nous eûmes plusieurs fois l'occasion de débattre avec M. Fouché la question de la régence. Il pensait que la France verrait renaître, avec une régence, les discordes qu'enfantent ordinairement les minorités. Un peuple qui a été en guerre avec lui-même et avec ses voisins a besoin d'être conduit par un homme qui sache tenir ferme les rênes du gouvernement et se faire respecter au dedans et au dehors.... Quant au gouvernement fédératif, cela ressemble beaucoup à notre république; et nous avons acheté si cher l'honneur d'être républicains, que nous ne nous en soucions plus. Le gouvernement fédératif peut convenir à un état peu populeux, comme la Suisse, ou à une nation vierge, comme l'Amérique; mais il serait une calamité pour notre vieille France : nous sommes trop légers, trop passionnés; il nous faut un gouverneur, un maître qui sache se faire craindre et se faire obéir. Tenez, monsieur Werner, il faut que je continue à vous parler avec franchise, le seul chef qui nous convienne est Napoléon; non plus Napoléon l'ambitieux et le conquérant, mais Napoléon corrigé par l'adversité. Le désir de régner le rendra docile aux volontés de la France et de l'Europe. Il leur donnera mutuellement les garanties qu'elles pourront exiger; et je crois que M. le duc d'Otrante s'estimerait alors très heureux de pouvoir concourir avec M. de Metternich à pacifier l'Europe, à rétablir la bonne harmonie entre l'Autriche et la France, et à restreindre la puissance de l'empereur, de telle manière qu'il n'eût plus la possibilité de troubler une seconde fois la tranquillité universelle.... Au surplus, je rendrai compte à M. le duc d'Otrante des ouvertures que vous m'avez faites, et particulièrement de celles relatives à la régence : mais je suppose que nous consentions à accepter l'une ou l'autre de vos propositions, que ferait-on de Napoléon? car votre intention, ni la nôtre, n'étant point de le tuer, il faudrait qu'il vécût; et où vivrait-il? les alliés doivent avoir pris sur ce point une détermination? — Je l'ignore; M. de Metternich ne s'est point ex-

pliqué à cet égard ; je lui soumettrai cette question. Je lui ferai connaître votre opinion sur la situation de la France et de Napoléon, et sur la possibilité d'un arrangement général ; mais je prévois d'avance combien les sentimens actuels de M. Fouché lui causeront d'étonnement ; il croyait qu'il détestait Bonaparte. — Les circonstances changent les hommes. M. Fouché a pu détester l'empereur quand il tyrannisait la France, et s'être réconcilié avec lui depuis qu'il veut la rendre libre et heureuse. » Nous nous séparâmes, après avoir échangé quelques questions accessoires, et nous convînmes de nous rendre en toute hâte, lui à Vienne, moi à Paris, et de nous retrouver à Bâle sous huit jours.

Aussitôt mon arrivée à Paris, je me présentai devant l'empereur. Je n'avais employé, pour aller et venir, que quatre jours ; et il crut, en me voyant si promptement, que je n'avais pu passer. Il fut surpris et charmé d'apprendre que j'avais vu et entretenu M. Werner ; il m'emmena dans le jardin (c'était à l'Elysée), et nous y causâmes, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, pendant près de deux heures. « J'avais bien prévu, me dit Napoléon, que M. de Metternich n'avait rien projeté contre ma vie ; il ne m'aime point, mais c'est un homme d'honneur. Si l'Autriche le voulait, tout s'arrangerait ; mais elle a une politique expectante, qui perd tout ; elle n'a jamais su prendre un parti à propos. L'empereur est mal conseillé ; il ne connaît point Alexandre, et ne sait pas combien les Russes sont fourbes et ambitieux ; si une fois ils devenaient les maîtres, toute l'Allemagne serait bouleversée. Alexandre ferait jouer aux quatre coins le bonhomme François et tous les petits rois à qui j'ai donné des couronnes. Les Russes, quand je n'y serai plus, finiront par devenir les maîtres du monde. L'Europe ne saura ce que je vaux que quand on m'aura perdu. Il n'y avait que moi d'assez fort pour dompter d'une main l'Angleterre, et contenir de l'autre la Russie. Je leur épargnerai la peine de délibérer où ils me mettront ; s'ils l'osaient, ils me fourreraient dans une cage de fer et me feraient voir à leurs badauds comme une bête féroce : mais ils ne m'auront pas ; ils apprendront que le lion

vit encore, et qu'il ne se laisse point enchaîner. Ils ne connaissent point mes forces; si demain je mettais le bonnet rouge ils seraient tous perdus. »

L'empereur, après quelques momens de silence, continua : « Fouché, pendant votre absence, est venu me raconter l'affaire : il m'a tout expliqué à ma satisfaction. Son intérêt n'est point de me tromper. Il a toujours aimé à intriguer, il faut le laisser faire : allez le voir, dites-lui tout ce qui s'est passé avec M. Werner; montrez-lui de la confiance, et s'il vous questionne sur moi, répétez-lui que je suis tranquille, et que je ne doute point de son dévoûment et de sa fidélité. »

Déjà l'empereur, dans plusieurs circonstances importantes, avait eu à se plaindre de M. Fouché : mais subjugué par je ne sais quel charme, il lui avait toujours rendu plus de confiance qu'il ne désirait lui en accorder.

Conformément aux ordres de Napoléon, je me rendis de suite chez le duc d'Otrante, et lui dis en riant que je venais lui rendre compte de la mission qu'il m'avait confiée. « Belle mission! me dit-il, voilà comme est l'empereur; il se méfie toujours de ceux qui le servent le mieux. Les services les plus signalés, le dévoûment le plus pur, ne peuvent vous mettre à l'abri de ses soupçons. Croyez-vous, par exemple, être bien sûr de lui? vous vous tromperiez. Si vous veniez à commettre involontairement la plus légère inconséquence et qu'il le sût (il prononça ces mots de manière à me faire entendre que ce serait par lui que l'empereur pourrait l'apprendre), il n'en faudrait pas davantage pour vous perdre. »

Je lui rapportai fidèlement les paroles de M. Werner; mais je me gardai bien de lui faire connaître l'époque véritable de notre seconde entrevue; j'aurais craint qu'il ne me fît quelque mauvais tour avec les Suisses, ou qu'il ne se hâtât de désabuser M. de Metternich. Lorsque mon récit fut terminé, il reprit : « J'avais d'abord regardé tout cela comme une mystification, mais je vois bien que je m'étais trompé. Votre conférence avec M. Werner peut amener un rapprochement entre nous et l'Autriche; tout ce que vous avez dit doit faire ouvrir les yeux à

M. de Metternich. Pour achever de le convaincre, je lui écrirai, et je lui peindrai avec tant de clarté et de vérité la situation réelle de la France, qu'il sentira que le meilleur parti à prendre est d'abandonner les Bourbons à leur malheureux sort et de nous laisser arranger à notre guise avec Bonaparte. Quand vous serez près de partir, venez me revoir, et je vous remettrai ma lettre. »

Il me dit alors : « Je n'avais point parlé de suite à Napoléon de la lettre de Metternich, parce que son agent ne m'avait point remis la poudre nécessaire pour faire reparaître l'écriture : il a fallu avoir recours à des procédés chimiques qui ont demandé du temps. Voilà cette lettre (il m'en fit prendre lecture); vous voyez qu'elle ne dit rien; j'aurais pu d'ailleurs la déchiffrer sur le champ, que Napoléon n'en aurait rien su; je l'aurais servi sans le lui dire. Dans les affaires de cette espèce, il faut du secret, et Napoléon est incapable d'en garder; il se serait tant agité, et aurait mis tant d'hommes et de plumes en mouvement, qu'il aurait tout éventé. Il doit connaître mes opinions et mes sentimens; et il n'y a que lui au monde qui ait pu se mettre dans la tête un seul instant que je pourrais le trahir pour les Bourbons; je les méprise et je les déteste au moins autant que lui. »

Les menaces indirectes de M. Fouché et l'ensemble de ses discours me persuadèrent qu'il n'était point de bonne foi. Je fis part de mes préventions à l'empereur : il ne les approuva point.... Le surlendemain, je me rendis chez le duc d'Otrante pour recevoir les lettres qu'il m'avait promises. Il parut surpris de me voir si tôt; je lui avais fait accroire en effet que je ne devais retourner à Bâle que le 1er juin. Pour colorer ce départ précipité, je lui annonçai que M. Werner, à qui j'avais recommandé de m'écrire en cas d'évènemens imprévus, sous le couvert de M. ****, banquier, venait de m'inviter à me rendre à Bâle sur le champ : il me laissa entrevoir qu'il n'était point dupe de ce mensonge, et me remit néanmoins de fort bonne grace deux lettres pour M. de Metternich. L'une, publiée dans les journaux anglais, tendait à établir que le trône de Napo-

léon, soutenu par la confiance et l'amour des Français, n'avait rien à redouter des attaques de la coalition. Dans l'autre, il rappelait les propositions de M. Werner : il discutait avec une sagacité admirable les avantages et les inconvéniens qui pourraient en résulter dans l'intérêt de la France et de l'Europe ; et il finissait par déclarer, après avoir successivement rejeté la république, la régence et le duc d'Orléans, que Napoléon, qu'il comblait d'éloges démesurés, était évidemment le chef qui convenait le mieux aux Français et aux intérêts bien entendus des monarques alliés. Mais néanmoins il avait su contourner ses expressions avec tant d'art et de finesse, qu'il était impossible de ne point apercevoir qu'il pensait au fond du cœur que le duc d'Orléans était le seul prince capable d'assurer le bonheur de la France et la tranquillité des étrangers.

Je mis cette lettre sous les yeux de l'empereur, et cherchai vainement à lui en faire démêler la perfidie; il n'y vit que des éloges donnés à son génie, le reste lui échappa.

M. Werner avait été exact au rendez-vous; je m'empressai de me rendre chez lui. « Je craignais, me dit-il obligeamment, qu'on ne vous eût refusé l'entrée de Bâle : j'en ai parlé aux autorités; et, si vous le désirez, je vous ferai délivrer la carte nécessaire pour que vous puissiez entrer en Suisse, en sortir, et y résider sans obstacles et sans danger. »

Je le remerciai de cette offre, qui me prouva que les Suisses étaient aussi bien disposés pour nos ennemis qu'ils l'étaient mal pour nous. Nous entrâmes ensuite en matière. « J'ai rapporté à M. de Metternich, me dit-il, la conversation franche et loyale que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous. Il s'est empressé d'en rendre compte aux souverains alliés; et les souverains ont pensé qu'elle ne devait rien changer à la résolution qu'ils ont prise de ne jamais reconnaître Napoléon pour souverain de la France, et de rentrer personnellement avec lui dans aucune négociation; mais en même temps je suis autorisé à vous déclarer formellement qu'ils renoncent à rétablir les Bourbons sur le trône, et qu'ils consentent à vous accorder le jeune prince Napoléon. Ils savent que la régence était, en 1814, l'ob-

jet des vœux de la France, et ils s'estiment heureux de pouvoir les accomplir aujourd'hui. — Cela est positif, lui répondis-je ; mais que ferons-nous de l'empereur ? — Commencez par le déposer : les alliés prendront ensuite, et selon les évènemens, la détermination convenable. Ils sont grands, généreux et humains ; et vous pourrez compter qu'on aura pour Napoléon les égards dus à son rang, à son alliance et à son malheur.—Cette réponse n'explique point si Napoléon sera libre de se choisir une retraite, ou s'il sera prisonnier de la France et des alliés. — Je n'en sais pas davantage.... »

Jusqu'alors j'avais évité, pour habituer M. de Metternich à traiter directement avec moi, de mettre en scène M. Fouché. Cependant, comme il m'avait été ordonné de faire usage de ses lettres, je fis naître l'occasion d'en parler à M. Werner. Je lui en donnai lecture, et j'eus soin de les commenter de manière à détruire l'impression fâcheuse que lui fit éprouver, ainsi que je l'avais prévu, la partialité des éloges prodigués à Napoléon. Quand nous fûmes arrivés au passage où M. Fouché discutait les inconvéniens d'une république, M. Werner m'arrêta, et me dit que je l'avais sans doute mal compris ; qu'il ne m'avait parlé de la république que d'une manière indirecte, et qu'il n'était jamais entré dans la pensée des monarques alliés de se prêter à son rétablissement ; que leurs efforts tendraient plutôt à étouffer les semences de l'esprit républicain qu'à favoriser leur dangereux développement. Je lui rappelai la conversation que nous avions eue à ce sujet, et comme il m'importait fort peu d'avoir raison, je passai condamnation.

« Au surplus, me dit-il en prenant les lettres, le langage de M. Fouché surprendra fortement M. de Metternich. Il me répétait encore la veille de mon départ que le duc d'Otrante lui avait témoigné en toutes occasions une haine invétérée contre Bonaparte ; et que même, en 1814, il lui avait reproché de ne l'avoir point fait enfermer dans un château fort, lui prédisant qu'il reviendrait de l'île d'Elbe ravager de nouveau l'Europe. Il faut que M. Fouché, pour croire au salut de l'empereur, ignore

totalement ce qui se passe là Vienne ; ce qu'on lui a fait dire par M. de Montron et M. Bresson le ramènera sans doute à des idées différentes, et lui fera sentir qu'il doit, pour ses intérêts personnels et pour celui de la France, seconder les efforts des alliés. »

Nous nous séparâmes, après nous être promis de nous retrouver à Bâle le 1er juin.

(*Mém. de Fleury de Chaboulon.*)

Mémoire justificatif de M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie.

Soldat depuis l'âge de quinze ans, la révolution me trouva dans les camps et ne m'en a point fait sortir. Constamment étranger aux factions comme aux intrigues qui ont déchiré ma patrie, je n'ai jamais su que me battre pour elle et faire des vœux pour son bonheur. Lorsqu'à force de travaux et de services rendus à l'état dans une longue carrière militaire, je fus parvenu à l'honneur de commander en chef les armées, plus d'une fois j'ai vu l'envie et la malveillance s'attacher à mes pas. Je les ai vues, surtout lorsque la fortune trahissait mes efforts, ne tenir aucun compte des obstacles indépendans de ma prévoyance et de mon zèle, et ne m'accorder quelques talens et de l'activité que pour répandre des soupçons perfides sur mes intentions. Elles ne m'ont point épargné au milieu des évènemens mémorables qui ont eu lieu en France depuis la première invasion des puissances étrangères, évènemens dans lesquels les circonstances et la confiance du gouvernement m'ont appelé à jouer un rôle remarquable. Mais, certain d'avoir fait mon devoir en franc et loyal militaire et de n'avoir donné d'autre exemple que celui d'un dévoûment sans bornes à mon souverain et à mon pays, j'étais incapable de descendre à une justification lorsqu'il ne s'agissait que de repousser des propos téméraires ou de vaines clameurs. Toujours j'ai cru que c'était au temps, à la réflexion, au gouvernement, à mes propres actions, que je devais confier le soin d'éclairer l'opinion publique et de me venger. Jusqu'à présent, je n'avais eu qu'à me féliciter d'une telle résolution. — Aujourd'hui c'est le gouvernement lui-même qui m'accuse, ou plutôt qui me frappe avant de m'avoir accusé, qui me signale à la France et à l'Europe entière comme un homme coupable et dangereux : comment pourrais-je garder le silence ! Je dois me hâter de parler pour éclairer la religion du roi, indignement surprise dans des circonstances extraordinaires qui ne lui ont pas permis de

juger par lui-même. Je le dois à ma réputation, à ma famille; je le dois au prince lui-même, intéressé à réparer l'erreur de ses ministres, non seulement par un sentiment de justice, mais pour prévenir des erreurs plus graves encore et de dangereuses conséquences : je dois parler, enfin, parce que, si j'étais assez malheureux pour que ma voix ne pût parvenir jusqu'au trône, il faut du moins que les gens de bien qui m'ont accordé leur estime puissent se convaincre que je n'ai pas cessé d'en être digne.

L'ordonnance du 24 juillet ne dit point d'une manière précise quel est le crime pour lequel je suis frappé; mais j'ai recueilli de l'ensemble de ses dispositions que ce crime est le plus grave dont un citoyen puisse être accusé, celui de *trahison* et de *révolte* envers le souverain.

L'ordonnance indique encore moins les circonstances de ma conduite qui ont été jugées criminelles. J'ignore quel peut avoir été le motif d'une réticence aussi extraordinaire, et ne crois pas avoir besoin de faire remarquer combien elle est faite pour augmenter les difficultés d'une justification; mais du moins est-il évident que ces circonstances ne peuvent se rencontrer que dans l'espace de temps écoulé depuis le rétablissement du roi sur le trône de ses ancêtres, en 1814, jusqu'au jour de l'ordonnance. Ainsi, en rendant compte de cette partie de ma vie, si je réussis, comme je l'espère, à prouver que je n'ai pas cessé, dans cet intervalle, de me montrer fidèle à mes devoirs et jaloux de l'estime publique, il me sera permis de conclure que l'accusation dirigée contre moi n'est fondée sur aucun motif légitime.

Je n'ai point oublié que ma conduite, à l'époque de la bataille de Toulouse, fut vivement attaquée; qu'une faction ne craignit pas de faire un crime à l'armée et à son chef du courage et du dévoûment avec lesquels une poignée de braves défendit jusqu'à la dernière extrémité la gloire nationale et le sol de la patrie; mais il me souvient aussi que tout ce qui porte un cœur français, que nos propres ennemis applaudirent à ces généreux efforts. Sa Majesté ne nous rendit-elle pas elle-même une justice éclatante? ne témoigna-t-elle pas sa satisfaction à l'armée, ainsi qu'à son général, en me nommant gouverneur d'une de nos plus importantes provinces?

Ma conduite dans ce gouvernement fut aussi l'objet de quelques critiques. Le projet d'un monument en faveur des malheureuses victimes de Quiberon fournit un prétexte à mes détracteurs.

Ce n'est pas aux yeux du roi que j'aurai besoin de me justifier à cet égard; soit que l'idée de ce monument puisse être un sujet de blâme ou d'éloge, Sa Majesté sait que je ne fis, dans cette occasion, que me conformer aux ordres par écrit que m'avait transmis S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême *.

* Bien que je sois étranger, ainsi que je viens de le dire, à la première idée de ce

Au surplus, comment pourrais-je avoir besoin de justifier les actes de mon administration dans le gouvernement de Bretagne, lorsque je n'ai quitté ce poste honorable que pour être élevé à des fonctions plus éminentes, celles de ministre de la guerre?

En acceptant ce pénible fardeau, je me promis de me rendre digne, du moins par mon zèle et mon dévoûment, de la confiance de Sa Majesté. Ma conscience me dit que j'ai tenu ma promesse.

Il est cependant trop vrai que lorsque animé d'une audace qu'on pouvait alors appeler extravagante, Buonaparte eut reparu, pour le malheur de la France, sur le sol français, et traversé sans coup férir plusieurs départemens, des cris de trahison se firent entendre, et que des insinuations perfides les dirigèrent contre moi. Mais n'est-il pas également certain que, lorsque révolté de cette odieuse calomnie, hasardée même dans le conseil des ministres, j'accourus auprès du roi pour lui présenter ma démission, Sa Majesté daigna me dire, en présence de MM. Dambray et de Blacas, que je n'avais pas perdu sa confiance? Et quand, peu de jours après ma retraite du ministère, j'osai la supplier de m'accorder un témoignage public de son estime que je pusse opposer à la calomnie, et qui me dispensât de traduire mes calomniateurs devant les tribunaux, ne daigna-t-elle pas m'écrire qu'elle ne doutait *ni de mon honneur ni de ma fidélité*, et qu'elle était *prête à me donner de nouvelles preuves de sa bienveillance* *?

Je devrais donc être fondé à croire que ce ne peut être dans les circonstances d'une conduite ainsi favorablement jugée par Sa Majesté que l'on a pu parvenir à lui montrer des preuves ou des indices de trahison de ma part.

Toutefois, puisque, malgré ce jugement, mon nom se trouve inscrit aujourd'hui dans une ordonnance destinée à proscrire des traîtres, il est à craindre que les calomniateurs, déjoués alors, n'aient renouvelé leurs efforts avec plus de succès, en abusant et de mon éloignement, et du temps qui s'est écoulé, et des évènemens qui ont eu lieu.

L'incertitude dans laquelle me laisse à cet égard l'ordonnance du 24 juillet me fait donc une nécessité de jeter un coup d'œil sur les circonstances de mon ministère qui servirent de prétexte à la calomnie.

Mais, avant de répondre d'une manière directe et particulière sur chacun des

projet, je ne puis résister au désir de dire ici que la malveillance seule a pu le présenter comme une insulte à l'armée. Etait-ce donc insulter nos braves que de donner des regrets à la mort de deux mille Français, victimes à la fois et de la perfidie d'un gouvernement ennemi, et de la barbarie de celui qui présidait alors aux destinées de notre patrie. Est-il un seul Français qui n'ait versé des larmes sur la tombe de l'infortuné Sombreuil? Et ceux-là même qui venaient de le vaincre et qu'on força de l'immoler, ne furent-ils pas les premiers à payer ce tribut à son courage et à son malheur?

* Cette lettre fut insérée par extrait dans tous les journaux.

griefs élevés contre moi, qu'il me soit permis de montrer que ni les circonstances de ma nomination, ni les règles de conduite que je me prescrivis en entrant au ministère, et que j'ai constamment suivies, ne permettent guère de me soupçonner d'y avoir apporté les intentions criminelles que mes ennemis ont voulu me supposer.

MM. les comtes de Bruges et de Blacas, que j'avais l'honneur de connaître avant ma nomination, peuvent dire s'ils ne m'ont pas toujours vu animé des principes du sujet le plus dévoué et le plus fidèle. Ils diront si, lorsque le ministère me fut par eux proposé, je ne me suis pas longtemps défendu d'accepter ces fonctions importantes, soit en alléguant ma propre faiblesse, soit en considération des difficultés extrêmes que présentait alors l'administration de l'état.

Je ne me dissimulais pas, en effet, une grande partie des obstacles qui naissaient et de la nature même des choses, et de la fausse direction donnée à la marche du gouvernement. Toutefois, je ne pus résister aux instances flatteuses qui me furent adressées. Je me persuadai, trop facilement peut-être, que le mal pouvait encore être réparé. J'avais été témoin de la manière dont le roi avait été accueilli en France; j'avais vu combien la très grande majorité de la nation avait alors éprouvé de joie et senti naître d'espoir. Il est vrai que j'avais vu aussi rétrograder l'opinion publique, l'inquiétude prendre la place de l'espérance. Mais j'étais persuadé, avec beaucoup d'autres citoyens, que ce malheur devait surtout être attribué à quelques fautes des ministres, auxquelles le roi était étranger. Réparer les fautes commises, éviter d'en commettre de nouvelles, me paraissait chose possible. Je me flattai que le changement d'une partie du ministère en amènerait dans son système; que chacun sentirait le besoin de se conduire par les mêmes principes; que désormais les ministres, ne consultant plus d'autre intérêt et d'autre esprit que l'intérêt et l'esprit du roi, on pourrait marcher d'un pas ferme et assuré à la consolidation du trône, en ramenant l'opinion publique, en ralliant tous les Français autour du roi et de la constitution.

L'histoire dira pourquoi cet espoir fut trompé. Il me suffit de faire remarquer que ce n'est pas mon exemple qui a pu servir d'excuse aux fautes d'autrui; j'ose dire que tout ce que le zèle le plus ardent, le dévoûment le plus absolu et l'activité la plus infatigable peuvent produire d'utile, a été réalisé par moi. Les nombreux employés et les cartons du ministère sont là pour attester que jamais aucun ministre de la guerre ne s'est occupé plus activement et de meilleure foi de tout ce qui pouvait être avantageux à l'état. Ils diront si mes nombreux travaux pour régulariser et améliorer les diverses parties de l'administration sont ceux d'un ministre qui ne songe qu'aux moyens de renverser le gouvernement qui l'a appelé à le servir.

Les registres du conseil diront à leur tour si je ne me suis pas imposé, et si je n'ai pas constamment et fidèlement exécuté l'obligation de lui soumettre des rapports sur toutes les questions qui avaient quelque importance et quelque

connexité avec les affaires des autres départemens. Ce n'est pas ma faute si ces registres attestent en même temps que j'étais à peu près le seul à suivre cette règle, dont l'exécution générale eût été évidemment si utile.

Sa Majesté elle-même daignera se rappeler que, non content de lui rendre compte chaque jour de mon travail de la veille, je m'étais soumis à lui présenter en outre tous les huit jours un tableau du travail de la semaine; méthode qui avait l'avantage, en replaçant sous ses yeux les décisions déjà prises, de lui fournir le moyen de vérifier si ses volontés avaient été remplies, et de redresser les erreurs qui pouvaient m'être échappées.

Ai-je besoin maintenant de faire sentir qu'il est difficile de concilier avec les projets que la calomnie m'a prêtés ce soin extrême de ma part à mettre assidument tous les actes de mon ministère sous les yeux du roi ou du conseil?

Enfin, j'ai travaillé presque constamment avec M. le comte de Bruges; je profitais de ses lumières; il n'était étranger ni à mes travaux ni à mes pensées; cette association et la réputation de M. le comte de Bruges n'eussent-elles pas dû suffire pour écarter loin de moi le reproche de trahison.

Mais si ces considérations générales semblent faites pour dissiper les préventions qui pourraient s'être formées contre moi, ces préventions résisteront bien moins encore à l'examen des divers griefs forgés ou recueillis par la malignité.

On m'assure que je suis accusé d'avoir provoqué, par diverses mesures injustes ou intempestives, le mécontentement des officiers de l'armée; et d'abord en favorisant à leur préjudice les officiers chouans, les Vendéens et les émigrés. — La cour sait bien que les places et les faveurs accordées aux uns et aux autres l'ont été par son ordre, et parce qu'elle a cru que c'était une justice. Elle doit même se rappeler qu'à cette époque les émigrés, les Vendéens et les chouans se plaignaient amèrement, de leur côté, de ne pas obtenir tout ce qui leur était dû. Ces reproches contradictoires semblent attester assez que je ne suis tombé dans aucun extrême.

Nul ne sait mieux que moi qu'une grande partie des officiers français n'a pas reçu les faveurs, les pensions et les places qu'ils avaient si bien méritées. Mais, pour m'en faire un reproche, ne faudrait-il pas établir que j'avais le moyen de prévenir leurs plaintes? Or, ignore-t-on dans quelle pénurie extrême se trouvaient alors les finances de l'état? Il est de fait que tandis que l'aperçu des dépenses réduites de la manière la plus rigoureuse, en renvoyant à des temps plus heureux l'acquittement de diverses obligations sacrées, s'élevait à deux cent quatre-vingt dix-huit millions, le budget de 1814 n'allouait pour 1815 que deux cents millions.

Il s'agissait donc d'économiser la somme de quatre-vingt-dix-huit millions, formant le déficit, tandis que des objets de la plus haute importance eussent exigé au contraire une augmentation considérable de fonds. Alors, en effet, il fallait compléter la réorganisation de l'armée et la porter à son effectif; pour-

voir aux besoins de cinquante-huit mille hommes de nouvelle levée. Une remonte de sept mille cinq cents chevaux était devenue indispensable; il fallait faire mettre en état et approvisionner les places frontières; rétablir le matériel de l'artillerie; il fallait enfin faire suivre la liquidation de la dette arriérée du ministère de la guerre, s'élevant à plus de cinq cents millions.

Est-ce donc quand j'étais placé au milieu de semblables embarras qu'on pourrait me faire un reproche de l'extrême économie que j'ai été obligé de mettre dans la distribution des fonds alloués à mon département?

Ma conduite dans l'affaire du général Excelmans est-elle moins facile à justifier? Je sais qu'on m'a reproché, non seulement de l'avoir traité avec une sévérité excessive, mais encore d'avoir, de mon propre mouvement, donné à cette affaire l'éclat qu'elle a eu, contre les intentions du roi, qui avait désiré qu'elle fût oubliée. Je réponds par l'exposé du fait, et en osant invoquer le témoignage de Sa Majesté elle-même.

Ce fut au premier conseil des ministres auquel j'assistai que la lettre du général Excelmans au roi de Naples, interceptée avec plusieurs autres, me fut remise. Je pris à ce sujet les ordres de Sa Majesté; elle eut la bonté d'annoncer l'intention, quelque grave que lui parût le tort du général, de ne le punir que par forme de discipline. Pour remplir cette intention, je donnai l'ordre au général de se retirer à Bar-sur-Ornain; mais chacun sait avec quelle opiniâtreté il se refusa à l'exécuter.

Si la première faute de cet officier-général était grave, il était évident qu'une désobéissance aussi formelle pouvait avoir des conséquences plus graves encore, si elle restait impunie; et ces conséquences, chacun les aperçoit en se reportant à la situation où se trouvaient alors les choses. On peut même ajouter que ce qui est arrivé depuis lors permet bien moins de s'y méprendre.

Quoi qu'il en soit, après avoir employé inutilement tous les moyens possibles pour me dispenser de recourir aux voies de rigueur, je crus ne pouvoir, sans blesser mon devoir, taire au roi cette résistance inexcusable, et ne pas prendre ses ordres à ce sujet; c'est d'après ces ordres que le général fut envoyé devant un conseil de guerre.

Le reste est connu. Je m'abstiens de parler du jugement qui intervint et de l'influence qu'il eut sur l'opinion de l'armée, ainsi que sur sa discipline. Mais je demande si, parmi les réflexions que cet évènement fait naître, il en est une seule qui conduise à soupçonner ma fidélité! N'est-il pas évident, au contraire, que de toutes les circonstances qui viennent d'être rappelées, il ne résulte qu'une démonstration : c'est que je n'ai jamais hésité à sacrifier, quand je l'ai cru utile au bien de l'état, et mes affections personnelles, et ma popularité, et même mon repos; c'est que j'ai apporté dans mon administration cette chaleur, cet abandon, cette énergie, ou, si l'on veut, cette inflexibilité de caractère que ceux qui ont vécu près de moi ont pu remarquer dans toute ma conduite. Je ne sais si l'on peut trouver en cela la matière d'un reproche contre moi, mais il paraît

mpossible qu'on y voie le fondement d'un prétexte pour m'accuser d'avoir trahi a cause que j'ai servie avec un dévoûment aussi absolu, avec une telle abnégation de moi-même.

Le moment où Buonaparte a débarqué à Cannes et a traversé une partie des départemens de la France d'une manière si rapide et si extraordinaire, devait naturellement fournir une preuve plus directe et plus positive de mes véritables sentimens.

Si son retour a été préparé en France, et si je n'ai pas été étranger à une conspiration qui devait lui ouvrir le chemin du trône, j'ai dû, comme ministre de la guerre, faciliter le succès par tous les moyens qui étaient à ma disposition. Ces moyens étaient assez puissans : ils consistaient ou à éloigner de sa route toutes les troupes de ligne qui pouvaient lui offrir de la résistance, ou à placer sur son passage des généraux et des corps dévoués à sa cause, et qui, loin de lui présenter des obstacles à vaincre, lui servissent d'escorte au moment de sa descente en France, et l'aidassent à surmonter les difficultés que pourraient lui opposer les autorités administratives, les gardes nationales et les troupes fidèles au roi.

La malveillance n'a pu se permettre de supposer que j'aie employé le premier de ces deux moyens ; l'état des garnisons dans tout le royaume se trouvait être précisément le même au 1er mars qu'au moment de mon entrée au ministère. Mais elle n'a point hésité à me reprocher d'avoir ordonné des mouvemens et disposé des forces dans l'unique objet de favoriser l'invasion de Buonaparte.

Quelque forts que soient le témoignage de ma conscience et celui de toute ma conduite, peut-être ne me rassureraient-ils pas contre cette calomnie si le hasard eût fait que l'usurpateur eût été secondé par les généraux et les corps placés dans les premiers départemens qu'il a traversés ; mais plus cette circonstance serait embarrassante pour moi, si j'avais à la combattre, plus, ce me semble, la calomnie eût dû se trouver confondue par un simple coup d'œil sur ce qui s'est réellement passé.

Eh quoi ! j'avais tout disposé pour le retour de l'ex-empereur, et la première garnison qui se trouve sur son passage, celle d'Antibes, non seulement ne se livre pas à lui, mais fait arrêter les sous-officiers et soldats envoyés pour provoquer sa défection !

Le département du Var est le premier qu'il traverse, et il ne voit accourir sous ses drapeaux aucun des généraux, des officiers, ni même des soldats employés dans cette contrée !

Un général et un régiment sont placés au chef-lieu des Basses-Alpes, précisément sur sa route ; et ce général est le général Loverdo, dont l'attachement au roi est si bien connu ! et ce régiment ne fournit pas à Buonaparte une seule recrue !

Deux régimens en garnison dans le département des Bouches-du-Rhône sont dirigés contre lui à la première nouvelle de son invasion ; et ces corps et leurs

chefs ont marché jusqu'à Gap et sont revenus à Aix, sans qu'on ait eu à regretter la défection d'un seul homme!

La ville de Grenoble se trouvait être, de ce côté, la place la plus importante à livrer à l'usurpateur; et le commandement de cette division se trouve confié à un militaire recommandable qui a fait son devoir, qui avait pris les précautions qui dépendaient de lui pour faire avorter le projet d'usurpation, et qui n'a vu déjouer ses sages mesures que par un de ces évènemens que toute la prudence humaine ne pouvait prévenir *.

Lyon était, après Grenoble, le point le plus essentiel, soit à cause de sa population, soit à raison des troupes qui s'y trouvaient réunies; et c'est moi qui proposai à Sa Majesté de confier à Monsieur le soin d'aller, par sa présence, augmenter le zèle que les Lyonnais avaient fait éclater pour la famille royale, et retenir les troupes dans le devoir! et les généraux que je plaçai sous ses ordres sont ceux dont la fidélité a été le moins équivoque!

Ainsi, loin que j'aie à me défendre contre des circonstances que la fatalité eût pu disposer contre moi, sans que ma fidélité à mon devoir eût été moins réelle, on voit que tous les faits semblent se réunir pour donner un démenti formel à la calomnie qui me poursuit.

Cependant elle insiste et me demande pourquoi, peu de jours avant le débarquement de Buonaparte à Cannes, des troupes assez considérables s'acheminaient de divers points du royaume vers Grenoble, pourquoi d'autres corps avaient déjà reçu l'ordre de se diriger de ce côté.

Je ne me dissimule pas que ces circonstances, qui sont vraies, ont pu faire naître dans le public des doutes plus ou moins graves sur la pureté de mes intentions. Le motif de ces mouvemens militaires n'ayant pas été publié, leur concours singulier avec l'arrivée de Buonaparte sur le même point qui devait servir de rendez-vous aux troupes a pu paraître fort extraordinaire, et je sens bien qu'attendu la conduite d'une partie de l'armée, il n'en fallait pas davantage à la malveillance, dans ces momens de crise et d'effroi, pour me calomnier avec quelque succès.

Mais ce succès, elle ne peut l'avoir obtenu auprès du roi, qui sait bien que je n'ai fait qu'exécuter ses ordres.

Ce succès d'ailleurs, quel qu'il soit, n'a besoin, pour être dissipé, que d'une explication bien simple.

Il me suffit d'apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer que, le 19 février, le plénipotentiaire de France à Vienne avait écrit au roi que, « d'après l'agi-

* Tout le monde sait que l'avant-garde envoyée de Grenoble contre Buonaparte était sur le point de faire feu sur lui, lorsque l'officier et les soldats, voyant leur ancien général s'offrir à leurs coups seul et sans défense, laissèrent tout à coup tomber leurs armes.

Digitized by Google

tation qui régnait en Italie, on désirait qu'un corps de trente mille hommes fût réuni entre Lyon et Chambéry, pour être prêt à tout évènement. »

M. le prince de Talleyrand ajoutait que « le mouvement devait se faire avec le moins d'éclat possible, afin de ne pas donner d'ombrage à l'Autriche et au Piémont ».

Après m'avoir communiqué cette lettre, Sa Majesté me donna des ordres pour l'exécution du plan proposé. Je fis aussitôt mon travail; je le lui soumis; il fut approuvé, et les ordres furent expédiés aux généraux et aux troupes destinées à former le corps d'observation, sans que les autres ministres en fussent instruits. Ils n'en out eu connaissance que plusieurs jours après, et lorsque, par une seconde lettre de Vienne, à la date du 23 février, le lieutenant-général Ricard, écrivant par ordre du prince, m'eut mandé que « de nouveaux aperçus et des changemens survenus dans les relations politiques faisaient désirer qu'on usât de moins de circonspection dans la réunion des trente mille hommes; il ajoutait qu'il serait bon, au contraire, que ce mouvement fût remarqué au dehors, afin de prévenir l'effet de l'opinion que M. de Metternich affectait de répandre sur la nullité de nos forces militaires ».

Le hasard fit que la communication de ces dispositions militaires et de leurs motifs ne put être faite au conseil que le jour même auquel était parvenue à Paris, par une dépêche télégraphique, la nouvelle bien autrement importante du débarquement de Buonaparte. Il n'est pas étonnant que celle-ci ait fait perdre l'autre de vue, et que le public n'ait pas été instruit à son tour d'une mesure politique qui devenait tout à fait sans intérêt, au milieu d'intérêts bien plus graves. Ce qui est remarquable, c'est que, lorsque j'en fis part au conseil, chacun se récria sur ce que cette mesure avait d'avantageux dans les circonstances, puisque, par un hasard heureux, elle avait pourvu d'avance aux mesures que ces circonstances paraissaient commander.

L'opinion ne changea point à cet égard tant qu'on conserva l'espoir de voir Buonaparte arrêté dès ses premiers pas. Mais lorsqu'on apprit la défection des troupes réunies à Grenoble, on insinua, même dans le conseil, que je semblais n'avoir dirigé des forces sur ce point que pour les livrer à l'ennemi de la France. On alla jusqu'à me faire un reproche (tant le malheur rend injuste, et tant l'injustice rend aveugle!) de ce que je n'avais pas donné des ordres pour ramener dans l'intérieur du royaume toutes les troupes qui se trouvaient placées dans le midi, ou qui marchaient de ce côté... Comme si j'eusse dû nécessairement prévoir, et prévoir moi seul, leur défection; comme si j'avais eu à ma disposition d'autres moyens à employer!

Eh! qui ne voit que si j'eusse eu le malheur de concevoir et de proposer cette mesure qu'on me reproche d'avoir négligée, c'est alors que les soupçons de trahison m'eussent accablé; c'est alors qu'on eût pu croire, non sans quelque apparence de fondement, que j'agissais d'intelligence avec Buonaparte, puisque

e prenais ainsi le soin de faire disparaître tous les obstacles qui auraient pu arrêter sa marche et faire échouer son audacieuse entreprise.

Ces diverses réflexions s'offraient d'elles-mêmes : elles imposèrent aisément silence dans le conseil à ceux qui s'étaient permis cette absurde accusation. Mais le lendemain, 11 mars, j'appris, non sans indignation, que les mêmes idées avaient été répandues dans les bureaux de la chambre des députés, et que, prenant quelque force dans la bouche des personnes qui les développaient, et dans l'effroi général (il est d'ailleurs si facile de se faire écouter quand on accuse), elles avaient produit un tel effet, qu'il n'était question de rien moins que de dénoncer à la chambre et au roi ma conduite, et d'en provoquer l'examen.

A cette nouvelle, un seul coup d'œil me montra tout ce qu'une telle opinion sur mon compte, quelque fausse qu'elle fût, pouvait avoir de suites fâcheuses, non seulement pour moi, mais pour l'état. Comment pouvais-je encore espérer de faire le bien quand je perdais la confiance publique. Dans des temps ordinaires, j'eusse pu me flatter de la recouvrer bientôt; il m'eût suffi de publier ma justification et de faire juger les calomniateurs. Mais quel moment j'eusse choisi pour faire diversion aux affaires de l'état par l'éclat d'une querelle particulière!

Je me déterminai à exposer ma position à Sa Majesté, et à la prier d'agréer ma démission.

Sa Majesté eut la bonté de témoigner d'abord le désir de me retenir au ministère. Je crus devoir insister. Elle finit par approuver mes motifs, et ma démission fut acceptée.

On assure qu'il n'y a pas jusqu'à cet acte éclatant de mon dévoûment à la cause du roi qu'on n'ait cherché à empoisonner : on a prétendu que ce fut une nouvelle perfidie de ma part que de m'éloigner du ministère dans un tel moment.

Je devrais faire remarquer ici la contradiction qui me fait accuser pour avoir abandonné le pouvoir par ceux-là mêmes qui soutiennent que son existence dans mes mains était une calamité pour l'état. Je dirai seulement que ma réponse à ce dernier reproche est déjà connue. Elle est dans l'exposé des motifs qui déterminèrent ma retraite. On peut les juger; mais comment les jugerait-on aujourd'hui autrement qu'ils ne le furent par le roi, au moment où j'eus l'honneur de les lui soumettre? Et si alors ils lui parurent raisonnables et suffisans, s'il ne sentit naître dans son esprit aucun soupçon sur leur pureté, comment pourrais-je avoir aujourd'hui besoin de les justifier?

Il est vrai que Sa Majesté ne put se tromper sur les raisons de ma retraite, ni la considérer comme une lâche défection. Je lui prouvai assez que j'en étais incapable en la suppliant d'employer mon épée pour sa défense, de me permettre de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang dans les rangs des braves sur la fidélité desquels elle pouvait compter.

Sa Majesté savait d'ailleurs que, plusieurs jours avant ma démission, toutes les dispositions nécessaires pour organiser en France tous les moyens de rési-

stance possibles avaient été prises; elle savait que non seulement des ordres avaient été donnés pour préparer des obstacles à l'ennemi en avant de la capitale, mais encore pour créer des ressources, en cas de revers, dans les provinces de l'ouest et du midi; elle n'ignorait pas qu'à la première nouvelle des mouvemens dangereux qui avaient éclaté dans le nord, j'avais envoyé à Lille le maréchal Mortier et donné l'ordre d'arrêter les généraux comte d'Erlon et Lallemand. — Si toutes ces mesures ont été insuffisantes, si quelques unes n'ont point été utilisées, est-ce ma faute, et ne faut-il pas en accuser des causes et des évènemens tout à fait indépendans de mon dévoûment et de mon zèle?

Aussi Sa Majesté eut-elle la bonté de ne point dédaigner mes offres de service et de me promettre de nouveaux témoignages de sa confiance. J'ai déjà rappelé la lettre qu'elle eut la bonté de m'écrire peu de jours après, et qui contient une preuve éclatante de ses dispositions à mon égard *. Enfin, M. le comte de Bruges, que j'eus l'honneur de recevoir chez moi quelques heures avant le départ du roi, peut déclarer si, jusqu'à ce dernier moment, Sa Majesté, Monsieur, et lui-même, ne m'ont pas considéré comme un serviteur fidèle et dévoué.

Ainsi, il m'est permis de conclure que les circonstances de ma retraite n'excluent pas moins toute idée de trahison que celles qui avaient précédé et suivi ma nomination, et que les divers actes de mon ministère.

Mais, pour montrer encore mieux dans tout son jour l'absurdité de cette odieuse calomnie, il me reste à fixer l'attention sur ce qui m'est arrivé après le départ du roi.

L'usurpateur est assis sur son trône. Quelle sera la conduite et quel sera le sort des traîtres qui ont conspiré pour lui, et qui, au péril de leur vie et au prix de leur honneur, ont préparé le renversement des Bourbons à l'ombre de leur confiance?

Sans doute ils vont s'empresser auprès du nouveau souverain et lui demander le prix des importans services qu'ils lui ont rendus; sans doute il s'empressera, à son tour, de les combler d'honneurs, de crédit et de récompenses: et si, parmi eux, il se trouve un homme élevé au plus haut grade militaire, jouissant depuis

* Je crois devoir la rapporter ici en entier, pour que chacun puisse juger si un tel témoignage eût dû me laisser craindre d'être encore réduit un jour à justifier ma conduite dans le ministère:

« Paris, le 15 mars 1815.

» Mon cousin, je vous fais cette lettre pour vous dire que j'ai reçu celle que vous m'avez adressée, et où je n'ai pu voir sans peine l'effet des rumeurs calomnieuses répandues à votre sujet. Elles ne m'empêcheront point de rendre toujours justice à votre honneur et à votre fidélité, ni de vous donner de nouvelles marques de la bienveillance que je vous porte.

» Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

» Signé, Louis. »

longtemps d'une assez grande réputation, et qui, occupant un ministère sous le gouvernement renversé, a profité de ces fonctions importantes pour combiner et préparer de longue main le succès de l'usurpateur, cet homme se trouvera nécessairement appelé à la plus haute faveur, aux premières dignités de l'état.

Eh bien! j'étais cet homme, s'il faut en croire la calomnie... Comparons ce qui aurait dû être, dans cette supposition, avec ce qui est réellement arrivé.

Buonaparte est entré aux Tuileries le soir du 20 mars. Le même jour, je m'étais retiré à la campagne avec ma famille.

Le 26, je n'avais pas encore paru devant lui. Si je m'y rendis ce jour-là, c'est parce qu'il m'avait fait appeler à deux reprises par le comte Clausel et le duc de Rovigo.

Que n'ai-je pu avoir pour témoins de cette première entrevue tous ceux sur qui la calomnie dont j'ai été l'objet a fait quelque impression! Certainement je ne serais pas obligé d'écrire pour me défendre du reproche d'avoir travaillé à opérer la révolution du 20 mars.

Mais si je suis privé de l'avantage de me prévaloir des détails de ma conversation avec Buonaparte, je puis du moins en citer les résultats. Le même jour me vit retourner à ma campagne, et, jusqu'au 11 mai, je demeurai étranger au nouveau gouvernement, sans ministère, sans commandement, sans emploi.

La malveillance aura-t-elle encore des ressources contre des faits aussi certains et aussi décisifs? Aurai-je besoin d'ajouter quelque chose au démenti formel que reçoivent de ces faits les imputations de mes ennemis?

Je me suis borné, comme on vient de le voir, à repousser ces imputations par des raisons qui me sont personnelles. J'ai cru devoir me contenter de prouver que je n'avais pas conspiré, sans examiner s'il avait existé ou non une conspiration en France pour y ramener Buonaparte. Cet examen m'eût conduit trop loin; il tient à des points trop délicats pour que je me permette de les traiter, alors que le soin de ma défense ne m'en fait pas une obligation. Je dirai seulement que mes conversations avec Buonaparte, depuis son retour, m'ont mis à portée de me former une opinion positive sur les véritables causes qui l'ont déterminé à tenter son entreprise, et que dès lors se sont dissipées beaucoup de préventions que j'avais d'abord partagées avec une grande partie des témoins de cet évènement aussi extraordinaire que malheureux.

Il me reste à rendre compte de ma conduite depuis le 11 mai jusqu'au jour de l'ordonnance qui me suppose coupable.

Dans cette seconde période, les faits ne sont ni nombreux, ni susceptibles de controverse.

J'ai été nommé major-général des armées, j'ai obéi. J'ai signé en cette qualité un ordre du jour aux soldats, ouvrage du gouvernement auquel j'obéissais. J'ai combattu les Prussiens et les Anglais à Fleurus et à Waterloo.

Si ce sont là des crimes, je suis coupable.

Mais j'ose croire que ma conduite n'a rien de criminel, et il me semble qu'il devrait suffire, pour en être convaincu, de l'examiner sans prévention et de ne pas l'isoler des circonstances dans lesquelles la France se trouvait à cette époque.

Depuis longtemps Sa Majesté s'était éloignée de son royaume; cette retraite, qui m'a toujours paru * contraire aux véritables intérêts du roi, avait abattu le courage des royalistes. La capitulation de Mgr le duc d'Angoulême leur enleva leur dernière espérance. Les actes de résistance furent partout remplacés par des actes de soumission. Sans doute un très grand nombre de Français regrettait son roi légitime et voyait avec effroi le nouveau souverain; mais tous cédèrent à l'impérieuse loi de la nécessité. La France entière fut soumise, et, par le fait, le gouvernement de l'usurpateur s'y trouva établi : s'il est un point incontestable, c'est celui-là sans contredit.

Les choses étaient dans cet état quand l'invasion des puissances étrangères devint imminente. Déjà des bataillons nombreux de Prussiens, d'Anglais et d'Autrichiens faisaient entendre sur nos frontières des cris de haine et de vengeance. Les cabinets étrangers avaient d'abord déclaré ne prendre les armes que pour rétablir sur le trône la dynastie des Bourbons. Mais bientôt, par une déclaration nouvelle, ils avaient rétracté cet engagement solennel; et d'ailleurs la suite a-t-elle prouvé que ces promesses eussent dû inspirer une aveugle confiance?

A l'approche de ce débordement de tant de peuples si longtemps vaincus et foulés par nos armées, au milieu desquels ne paraissait pas un seul Français, l'unique perspective qui semblait devoir frapper les citoyens de toutes les opinions, c'était la ruine de la France, si elle était réduite à voir inonder ses campagnes et envahir ses places fortes par un million d'étrangers poussés par tant de motifs à sa destruction.

Je gémissais, au sein de ma famille et de mes amis, sur la triste destinée de ma patrie, lorsque j'appris ma nomination à la place de major-général et reçus l'ordre de partir pour l'armée.

J'obéis, non comme eût pu le faire une créature de Buonaparte, pour défendre un pouvoir dont elle tenait ou attendait sa fortune. L'armée entière sait bien que je n'eus jamais qu'à me plaindre de cet homme et que nul ne détesta plus franchement sa tyrannie, tout en servant avec zèle et fidélité.

J'obéis; non comme eût pu le faire un ennemi du roi : je n'ai reçu de lui que des témoignages d'estime et de confiance, et je ne sais pas être ingrat.

* M. le comte de Bruges, avec qui, peu de jours avant le départ de la cour, je me suis entretenu plusieurs fois au sujet du parti que le roi avait à prendre dans les circonstances où il se trouvait, peut attester si, en lui exprimant mon opinion, je ne lui ai pas dit ce que le maréchal de Biron avait écrit à Henri IV, dans une situation à peu près semblable.

Mais j'obéis comme citoyen, comme militaire, à celui qui était alors à la tête du gouvernement.

Mon cœur peut m'avoir trompé, mais il me disait qu'un maréchal de France ne pouvait laisser son épée dans le fourreau lorsque l'armée entière prenait les armes pour la défense de la patrie. L'histoire n'a point censuré l'amiral Blake, qui, commandant la flotte anglaise sous un autre usurpateur dont il détestait aussi le pouvoir, n'en combattait pas moins vaillamment pour la défense de la gloire nationale et de la liberté de son pays; elle a consacré ces mots, qu'il répétait à ses marins : « C'est notre devoir de combattre pour la patrie, en quelques mains que le gouvernement puisse tomber. »

Mais pourquoi chercher loin de nous des exemples? Pendant les premières années de la révolution, lorsque la France gémissait, victime des plus féroces usurpateurs, sous un gouvernement abhorré par tous les citoyens honnêtes et méconnu par toutes les puissances étrangères, ont-ils été flétris par l'opinion les noms des braves qui, à la voix des chefs de l'état, volaient à la mort pour repousser les ennemis de la patrie? N'est-ce pas, au contraire, en parlant de ces temps de pénible mémoire, que l'histoire a déjà dit : « L'honneur français s'était réfugié dans les camps. »

Si la soumission au gouvernement établi en France après le 20 mars pouvait être regardée comme un crime, qu'on réfléchisse que la nation entière serait criminelle; car il est bien faible le nombre de ceux qui sont sortis du royaume pour se placer hors du pouvoir de l'usurpateur.

Cette théorie entraînerait une autre conséquence qui doit paraître étrange. Suivant elle, l'établissement par la force d'une autorité illégitime devrait amener la destruction totale d'un peuple; l'usurpateur, en effet, ne manquerait pas de punir tous ceux qui auraient refusé de se soumettre, tandis que le prince légitime, à son tour, frapperait ceux qui se seraient soumis.

La législation anglaise, prévoyant cette violente situation, pourvut à la sûreté publique par un statut du roi Henri VII, qui porte que personne ne sera déclaré coupable pour son obéissance au prince actuel. Cette loi est fondée, suivant les publicistes, sur ce qu'un prince, réduit par la force à sortir de ses états, ne peut exiger d'obéissance aussi longtemps qu'il ne peut offrir de protection; sur ce qu'il n'appartient pas à des particuliers sans pouvoirs de discuter les titres de leurs souverains, et que la plus manifeste usurpation n'impose pas moins la nécessité d'obéir que la plus légitime autorité.

Mais pourquoi insisterais-je plus longtemps pour montrer qu'en pareil cas le citoyen qui s'est soumis à l'autorité existante est justifié par les circonstances? Cette règle, si nécessaire au repos des états, n'a-t-elle pas été hautement reconnue et consacrée par Sa Majesté elle-même, au moment où elle est rentrée dans son royaume? Ne lisons-nous pas dans sa proclamation du 28 juin qu'elle ne voit de Français *inexcusables que les instigateurs et les auteurs de la trame horrible* qui l'a forcée à sortir de France : mais qu'elle veut jeter un voile sur tout ce qui s'est

passé *depuis le jour de sa sortie de Lille jusqu'à celui de sa rentrée à Cambrai?*

Étranger, comme le démontre toute ma conduite, au complot dont le roi croit devoir punir les auteurs; n'ayant servi sous le gouvernement illégitime que dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux époques déterminées par la proclamation, comment ai-je pu être frappé, lorsque ma sécurité reposait sur les plus nobles garanties, celles de mon innocence et de la parole du roi?

Quelle est donc cette cruelle fatalité qui arme contre moi, dans ce moment, tout le courroux de Sa Majesté, tandis que sa lettre du 15 mars, postérieure à ma retraite du ministère, m'assurait encore de sa bienveillance, tandis que sa proclamation du 28 juin excuse les torts involontaires que j'ai partagés dans cet intervalle avec un si grand nombre de Français?

Serait-ce ma conduite depuis cette proclamation qui m'aurait rendu indigne du bienfait qu'elle garantit? Non, cela est impossible; car cette conduite, que l'armée et la capitale peuvent attester, est telle que, seule peut-être, elle eût dû suffire pour me faire reconquérir toute la bienveillance de mon souverain.

Le ministère aurait-il laissé ignorer à Sa Majesté qu'avant cette époque du 28 juin, et dès l'instant où l'abdication de Buonaparte me permit d'exprimer hautement mes vœux, il n'est aucun effort que je n'aie fait, aucun danger auquel je ne me sois exposé pour ramener vers nos princes légitimes et les troupes, et les citoyens, et les diverses autorités de l'état. Pendant que les esprits et les factions s'agitaient pour savoir sur quelle tête devait être placée la couronne de France, qu'on supposait vacante, m'a-t-on vu hésiter un seul instant à reconnaître, à proclamer les droits des Bourbons? ne l'ai-je pas fait au milieu de la chambre des pairs, dans le sein de la commission du gouvernement provisoire, en présence de tous les généraux de l'armée, réunis en conseil pour délibérer sur la défense de Paris? — Ai-je besoin de dire que c'est mon empressement et ma franchise à soutenir que le bonheur de la France dépendait de la prompte soumission au roi, qui me rendirent suspects au gouvernement et me firent rappeler de l'armée, dont le commandement fut confié au comte Grouchy?

Certes, je ne songeais point alors à demander à la cour le prix de ces démonstrations; c'était un devoir que je croyais remplir : c'est encore l'intérêt de ma patrie que je pensais défendre. Mais si j'étais loin de prétendre à des récompenses, devais-je m'attendre à ce que, pour prix de mon zèle et de mon dévoûment à la cause du roi, je verrais ses ministres me ranger dans la classe de ceux qui ont été signalés comme les plus coupables ou les plus dangereux de ses sujets? Est-ce donc parce que j'ai eu, presque seul, le courage, dans des momens difficiles, de rappeler à son devoir la France redevenue libre de le suivre, que mon nom a été placé à la tête d'une liste de proscrits?

Plus je réfléchis sur cet étrange résultat, plus je le rapproche de ma conduite et de la sagesse du roi, plus je dois me confirmer dans la conviction que la religion de Sa Majesté a été trompée; que ma conduite ne lui a point été connue;

que l'ignorance ou la calomnie ont seules instruit mon procès. Je puis donc espérer que, mieux informée, elle daignera corriger elle-même la fatale erreur dont je suis victime. J'en ai pour garans ses lumières, sa justice et sa bonté.

Et si j'étais assez malheureux pour que Sa Majesté, se regardant comme enchaînée par une première disposition, crût devoir ne pas employer sa propre autorité pour réparer le mal qu'elle m'a fait, et confier à d'autres qu'à elle-même le soin d'examiner et d'apprécier ma conduite, du moins il est un acte de justice que je n'aurai sans doute pas sollicité en vain : c'est d'être renvoyé, sans un plus long retard, devant les juges destinés à prononcer sur mon sort. Cet acte de justice, je le recevrai comme un bienfait, puisqu'il me fournira le plus sûr moyen de faire éclater mon innocence. Mais ce bienfait m'est garanti par toutes les lois, et je ne dois pas craindre d'être privé d'un droit aussi sacré, lorsque c'est auprès de Sa Majesté que je le réclame. La malveillance et l'erreur peuvent bien surprendre, au souverain le plus juste, une accusation grave contre un citoyen irréprochable ; mais refuser à un accusé les moyens de se justifier, le condamner sans l'entendre, serait un acte de tyrannie. Je dois donc être tranquille.

Au reste, quel que puisse être le sort qui m'est réservé, je n'en serai pas moins le sujet fidèle du roi, l'admirateur de ses vertus, et toujours prêt, au premier signal, à exposer de nouveau ma vie pour mon prince et pour mon pays. Le sentiment de mon amour pour eux et pour mon devoir est trop profond dans mon cœur pour que l'infortune, ni même l'injustice, puissent l'altérer. Dès longtemps j'ai pris pour devise : *Fais ce que doi, advienne que pourra.* Je ne l'ai pas perdue de vue au milieu des orages politiques, et ma conscience m'avertit de lui rester fidèle.

Saint-Amans, le

LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

INSTRUCTIONS POUR LES PLÉNIPOTENTIAIRES DE LA COMMISSION DU GOUVERNEMENT AUPRÈS DES PUISSANCES ALLIÉES.

L'objet de la mission de MM. les plénipotentiaires chargés de se rendre auprès des souverains alliés n'a plus besoin d'être developpé. Il est dans leurs cœurs comme dans tous les cœurs français : il s'agit de sauver la patrie.

Le salut de la patrie est attaché à deux questions essentiel-

les : l'indépendance nationale et l'intégrité de notre territoire.

L'indépendance nationale ne peut être complète qu'autant que les principes constitutifs de l'organisation actuelle de la France soient à l'abri de toute atteinte étrangère. L'un des principes de cette organisation est l'hérédité du trône dans la famille impériale. L'empereur ayant abdiqué, ses droits sont dévolus à son fils. Les puissances ne peuvent porter la moindre atteinte à ce principe d'hérédité établi par nos constitutions, sans violer notre indépendance.

La déclaration du 13 et le traité du 25 mars ont reçu une importante modification par l'article interprétatif que le cabinet britannique a joint à la ratification de ce traité ; article par lequel ce cabinet annonce *qu'il n'entend point poursuivre la guerre dans l'intention d'imposer à la France un gouvernement particulier*. Cette modification a été adoptée par les alliés ; elle a été consacrée par la lettre de lord Clancarty, du 6 mai, à la rédaction de laquelle tous les autres plénipotentiaires ont donné leur assentiment ; elle a été consacrée par une note du prince de Metternich, en date du 9, et enfin par la déclaration des puissances, en date du 12 du même mois.

C'est ce grand principe reconnu par les puissances que MM. les plénipotentiaires doivent surtout invoquer.

On ne peut se dissimuler qu'il est fort à craindre que les puissances ne se croient plus liées aujourd'hui par les déclarations qu'elles ont faites avant le commencement des hostilités. Elles ne manqueront pas d'objecter que si, avant la guerre, elles ont établi une distinction entre la nation et l'empereur, cette distinction n'existe plus lorsque la nation, en réunissant toutes ses forces dans les mains de ce prince, a uni de fait sa destinée à la sienne ; que si, avant la guerre, elles étaient sincères dans l'intention de ne point se mêler des affaires intérieures de la France, elles sont forcées de s'en mêler aujourd'hui, précisément pour prévenir tout retour semblable de guerre et assurer le repos de l'avenir.

Il serait superflu d'indiquer à MM. les plénipotentiaires

les réponses qui peuvent être faites à ces objections; ils en puiseront la meilleure réfutation dans les sentimens de l'honneur national, qui, après que la nation entière s'était ralliée à l'empereur, a dû combattre avec lui et pour lui, et qui ne pourrait s'en séparer qu'autant qu'un acte tel que celui de l'abdication viendrait rompre les liens de la nation et de son souverain : il leur sera facile de démontrer que, si ce devoir sacré de l'honneur a forcé la nation française à la guerre pour sa propre défense, jointe à celle du chef qu'on voulait lui enlever, l'abdication de ce chef replace la nation dans l'état de paix avec toutes les puissances, puisque c'était ce chef seul qu'elles voulaient renverser; que, si la déclaration faite par les puissances de ne point prétendre vouloir imposer à la France un gouvernement particulier était franche et sincère, cette sincérité et cette franchise devraient se manifester aujourd'hui par leur respect pour l'indépendance nationale, lorsque les circonstances nouvelles ont fait disparaître le seul grief dont elles se crussent autorisées à se plaindre.

Il est une objection d'une nature plus grave, et que les puissances pourraient mettre en avant si elles sont déterminées à profiter de tous les avantages que leur situation militaire semble leur offrir. Cette objection serait celle qui tendrait à refuser de reconnaître la commission du gouvernement, et les plénipotentiaires et les actes de la représentation nationale, comme étant le résultat d'un ordre de choses qui ne serait pas légal à leurs yeux, attendu qu'elles ont constamment refusé de reconnaître le principe. Cette objection, si elle était fortement articulée et que les puissances ne voulussent point s'en désister, laisserait peu de jour à la possibilité d'un accommodement. Cependant MM. les plénipotentiaires ne négligeraient sans doute aucun effort pour combattre de pareilles objections, et ils ne manqueraient pas de raisonnemens pour les combattre avec succès, surtout envers le gouvernement britannique, dont la dynastie actuelle ne règne qu'en vertu des principes dont nous sommes à notre tour dans le cas d'invoquer l'application.

Peut-être encore, sans méconnaître l'indépendance de la

nation française, les souverains alliés s'attacheront à déclarer qu'il n'est pas constant pour eux que le vœu de la nation soit bien le vœu exprimé par le gouvernement et même par les chambres; qu'ainsi, pour connaître le véritable vœu de la nation, elles doivent commencer par rétablir tout ce qui existait avant le mois de mars 1815, sauf à la nation à décider ensuite si elle doit garder son ancien gouvernement ou s'en donner un nouveau.

La réponse à ces objections se trouverait encore dans celle que faisait autrefois l'Angleterre elle-même aux ennemis qui voulaient lui disputer le droit de changer de gouvernement et de dynastie. L'Angleterre répondait alors : Que le fait seul de la possession du pouvoir autorise les puissances étrangères à traiter avec celui qui en est revêtu. Ainsi, dans le cas où les autorités actuellement existantes en France ne seraient pas, comme elles le sont en effet, entourées de la légalité la plus complète, le refus de traiter avec elles ne pourrait être appuyé sur aucun raisonnement solide. Ce serait déclarer qu'on veut essayer jusqu'où l'on pourrait porter les prétentions de la force, et annoncer à la France qu'il n'y a plus de salut pour elle que dans les ressources du désespoir.

Enfin il est une chance moins fâcheuse que nous devons aussi prévoir : c'est que les puissances, fidèles du moins en partie à leur déclaration, n'insistent point absolument pour imposer à la France la famille des Bourbons; mais qu'elles exigent d'un autre côté l'exclusion du fils de l'empereur Napoléon, sous prétexte qu'une longue minorité pourrait donner lieu ou à un dangereux déploiement de vues ambitieuses de la part des principaux membres de l'autorité en France, ou à des agitations intérieures dont le contre-coup se ferait sentir au dehors. Si la question en était venue à ce point-là, MM. les plénipotentiaires trouveraient dans les principes de l'objection le principe même de la réponse, puisque la répartition du pouvoir entre les mains d'un conseil rend ordinairement l'autorité plus faible, puisque la minorité du prince est toujours pour un gouvernement une époque de mollesse et de

langueur. Ils la trouveraient surtout dans l'esprit actuel de la nation française, dans le besoin qu'elle a d'une longue paix, dans l'effroi que doit lui inspirer l'idée de la continuation ou du renouvellement de la guerre, dans les entraves qui seront mises par des lois constitutionnelles aux passions des membres du gouvernement. Quelle que soit d'ailleurs son organisation, ils trouveront dans toutes ces circonstances, et dans mille autres encore, des raisons très valables à opposer à celles qu'on alléguerait contre le maintien des principes de l'hérédité dans la dynastie de l'empereur Napoléon.

Le premier et le plus solide gage que les alliés puissent donner à la nation française de leur intention de respecter son indépendance est de renoncer sans réserve à tout projet de la soumettre de nouveau au gouvernement de la famille des Bourbons. Les puissances alliées doivent maintenant être elles-mêmes bien convaincues que le rétablissement de cette famille est incompatible avec le repos général de la France, et par conséquent avec le repos de l'Europe. Si c'est, comme elles l'annoncent, un ordre stable qu'elles veulent rendre à la France et aux autres nations, le but serait manqué entièrement. Le retour d'une famille étrangère à nos mœurs et toujours entourée d'hommes qui ont cessé d'être Français, rallumerait une seconde fois au milieu de nous toutes les passions et toutes les haines, et ce serait une illusion que d'espérer faire sortir un ordre stable du sein de tant d'élémens de discordes et de troubles. L'exclusion de la famille des Bourbons est ainsi une condition absolue du maintien de la tranquillité générale; et c'est dans l'intérêt commun de l'Europe, comme dans l'intérêt particulier de la France, l'un des points auxquels doivent tenir plus fortement MM. les plénipotentiaires.

La question de l'intégralité du territoire de la France se lie intimement à celle de son indépendance. Si la guerre déclarée par les puissances alliées à l'empereur Napoléon n'est en effet déclarée qu'à lui seul, l'intégralité de notre territoire n'est point menacée. Il importe à l'équilibre général que la France conserve au moins les limites que le traité de Paris lui

a assignées. Ce que les cabinets étrangers ont eux-mêmes regardé comme convenable et nécessaire en 1814, ils ne peuvent pas le voir d'un autre œil en 1815. Quel prétexte pourrait aujourd'hui justifier de la part des puissances le démembrement du territoire français? Tout est changé dans le système de l'Europe, tout au profit de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, tout au détriment de la France. La nation française n'en est point jalouse, mais elle ne veut être ni assujettie ni démembrée.

Deux objets principaux seront ainsi le but des efforts de MM. les plénipotentiaires : le maintien de l'indépendance nationale, et la conservation de l'intégralité du territoire français.

Ces deux questions sont enchaînées l'une à l'autre et indépendantes entre elles; on ne saurait les diviser, et admettre des modifications sur l'une des deux, sans compromettre le salut de la patrie.

Que s'il était fait par les puissances étrangères des propositions qui pussent se concilier avec nos plus chers intérêts, et qui nous fussent offertes comme dernier moyen de salut, MM. les plénipotentiaires, en s'abstenant d'émettre une opinion prématurée, s'empresseront d'en *rendre compte, et de demander les ordres du gouvernement*.

Quelles que soient les dispositions des puissances étrangères, soit qu'elles reconnaissent les deux principes qui sont indiqués à MM. les plénipotentiaires comme base de leur mission, soit que les négociations amènent d'autres explications de nature à entraîner quelques délais, il est très important, dans l'une et l'autre hypothèse, qu'un armistice général soit préalablement établi : le premier soin de MM. les plénipotentiaires devra être en conséquence d'en faire la demande et d'insister sur sa prompte conclusion.

Il est un devoir sacré que ne peut oublier la nation française : *c'est de stipuler la sûreté et l'inviolabilité de l'empereur Napoléon hors de son territoire;* c'est une dette d'honneur que la nation éprouve le besoin d'acquitter envers le

prince qui long-temps la couvrit de gloire, et qui dans ses malheurs renonce au trône pour qu'elle puisse être sauvée sans lui, puisqu'il paraît qu'elle ne peut plus l'être avec lui.

Le choix du lieu où devra se retirer l'empereur pourra être un sujet de discussion. MM. les plénipotentiaires en appelleront à la générosité personnelle des souverains pour obtenir la fixation d'une résidence dont l'empereur ait lieu d'être satisfait.

Indépendamment des considérations générales que MM. les plénipotentiaires auront à faire valoir envers tous les souverains alliés indistinctement, ils jugeront d'eux-mêmes la diversité des raisonnemens dont ils auront à faire usage séparément auprès des divers cabinets.

Les intérêts de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse n'étant pas les mêmes, c'est sous des points de vue différens qu'il conviendra de faire envisager à chacun de ces cabinets les avantages que peut leur présenter respectivement le nouvel ordre de choses qui vient de s'établir en France. Toutes les puissances y trouveront la garantie de la conservation de ce qu'elles possèdent, soit en territoire, soit en influence : avec ces avantages généraux, quelques unes doivent rencontrer encore des avantages particuliers.

L'Autriche pourrait bien ne pas voir avec plaisir le rétablissement sur le trône de France d'une branche de la dynastie des Bourbons, tandis qu'une autre branche de la même maison remonte sur le trône de Naples.

A cette circonstance qui tient à la politique du cabinet, il se peut que l'affection de famille vienne encore donner quelque appui ; il se peut que la tendresse de S. M. l'empereur d'Autriche pour son petit-fils le porte à ne pas l'enlever aux grandes destinées qui lui sont offertes ; il se peut que le cabinet autrichien aperçoive dans ce lien de parenté un moyen de fortifier sa cause de l'appui de la nation française, et qu'effrayé de l'agrandissement de la Russie et de la Prusse, dont l'alliance lui pèse sans doute, il saisisse l'occasion d'un rapprochement utile

avec la France, pour avoir en elle au besoin un puissant auxiliaire entre ces deux gouvernemens.

D'autres raisons se présenteraient pour ramener vers nous le cabinet de Pétersbourg. Les idées libérales que professe l'empereur de Russie autorisent auprès de son ministère et auprès de ce prince même un langage que peu d'autres souverains seraient capables d'entendre. Il est permis de croire aussi que ce monarque ne porte qu'un bien faible intérêt à la famille des Bourbons, dont la conduite en général ne lui a pas été agréable. Il n'a pas eu beaucoup à se louer d'elle, lorsqu'il l'a vue professer une reconnaissance presque exclusive pour le prince régent d'Angleterre. D'ailleurs le but de la Russie est atteint : tous ses vœux de puissance et d'amour-propre sont également satisfaits. Tranquille pour long-temps et vainqueur sans avoir combattu, l'empereur Alexandre peut rentrer avec orgueil dans ses états et jouir d'un succès qui ne lui aura pas coûté un seul homme. La continuation de la guerre contre la France serait maintenant pour lui une guerre sans objet. Elle serait contre tous les calculs d'une bonne politique, contre les intérêts de ses peuples. Messieurs les plénipotentiaires tireront parti de ces circonstances et de beaucoup d'autres encore, pour tâcher de neutraliser une puissance aussi formidable que la Russie.

Celle des puissances continentales dont la France peut espérer le moins de ménagemens, c'est la cour de Berlin; mais cette cour est celle dont les forces viennent de souffrir le plus violent échec ; et, pour peu que la Russie et l'Autriche se prêtent à entrer en négociations, la Prusse sera bien contrainte d'y accéder. On ne manquerait pas non plus, même avec cette cour, de raisons d'un grand poids pour l'amener à des dispositions plus amicales, si elle voulait n'écouter que ses intérêts véritables et de tous les temps.

Messieurs les plénipotentiaires trouveront auprès des souverains alliés les plénipotentiaires britanniques : ce sera peut-être avec ces plénipotentiaires que la négociation offrira le plus de difficultés. La question, à l'égard des alliés, n'est presque point une matière de discussion ; avec cette puissance, tous les

raisonnemens, tous les principes sont pour nous; tout consiste à savoir si la volonté ne sera pas indépendante de tous les principes, de tous les raisonnemens.

Les détails auxquels on vient de se livrer n'étaient pas nécessaires sans doute, et messieurs les plénipotentiaires auraient trouvé eux-mêmes tout ce qui leur est indiqué ici. Mais ces indications peuvent n'être pas sans utilité, attendu que leur effet naturel sera de porter l'esprit de messieurs les plénipotentiaires sur des considérations plus graves et sur des motifs plus puissans, dont ils sauront se servir à propos dans le grand intérêt de l'importante et difficile mission dont ils sont chargés.

Messieurs les plénipotentiaires trouveront dans les rapports faits à l'empereur par le duc de Vicence, les 12 avril et 7 juin derniers, ainsi que dans les pièces justificatives qui accompagnent ces rapports, toutes les données dont ils peuvent avoir besoin pour bien apprécier notre situation à l'égard des puissances étrangères, et pour régler leur conduite avec les ministres de ces diverses puissances.

LETTRE DES PLÉNIPOTENTIAIRES AU BARON BIGNON, CHARGÉ DU PORTEFEUILLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Langle, 26 juin 1815, dix heures du soir.

Monsieur le baron Bignon,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier, 25, au sujet de l'intention où est l'empereur de se rendre avec ses frères aux États-Unis de l'Amérique.

Nous venons enfin de recevoir nos passeports pour nous rendre au quartier-général des souverains alliés, qui doit se trouver à Heidelberg ou à Manheim. Le prince de Schœnburgh,

aide de camp du maréchal Blucher, nous accompagne. La route de Metz est celle que nous allons suivre. Notre départ aura lieu dans une heure.

Le maréchal Blucher nous a fait déclarer par le prince de Schœnburgh et le comte de Nolitz, plus spécialement chargé de ses pouvoirs, que la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement; mais, dans l'armistice qu'il proposait, *il demandait pour sûreté de son armée les places de Metz, de Thionville, de Mézières, de Maubeuge, de Sarrelouis et autres.* Il part du principe qu'il doit être nanti contre les efforts que pourrait tenter le parti qu'il suppose à l'empereur. Nous avons combattu, par des raisons victorieuses, toute cette argumentation, sans pouvoir parvenir à gagner du terrain; vous sentez, monsieur, qu'il nous était impossible d'accéder à de pareilles demandes.

Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour obtenir l'armistice à des conditions modérées, et il nous a été impossible d'arriver à une conclusion, parce que, dit le prince, il n'est pas autorisé à en faire un, et que d'immenses avantages peuvent seuls l'y décider aussi long-temps que le but principal n'est pas atteint.

Nous avons offert une suspension d'armes, au moins pour quinze jours : le refus a été aussi positif, et par les mêmes motifs. Le comte de Nolitz a offert, au nom du prince Blucher, de recevoir à son quartier-général *et à celui du duc de Wellington des commissaires que vous leur enverrez, et qui seraient exclusivement occupés des négociations nécessaires pour arrêter la marche des armées et empêcher l'effusion du sang.* Il est urgent que ces commissaires partent demain même et qu'ils prennent la route de Noyon, où des ordres seront donnés par le maréchal Blucher pour les recevoir. Noyon va devenir son quartier-général. Ils ne peuvent trop redire que l'empereur n'a pas un grand parti en France, qu'il a profité des fautes des Bourbons plutôt que des dispositions existantes en sa faveur, et qu'il ne pourrait fixer l'attention nationale qu'autant que les alliés manqueraient à leur déclaration.

Nous avons l'espérance de voir prendre un cours heureux à nos négociations, dont nous ne nous dissimulons pas cependant les difficultés; le seul moyen d'empêcher que des évènemens de guerre ne les fassent échouer, est de parvenir absolument à une trève de quelques jours. Le choix des négociateurs pourra y influer; et, nous le répétons, il n'y a pas un instant à perdre pour se diriger sur les armées anglaise et prussienne.

Les deux aides de camp du prince Blucher ont déclaré itérativement que les alliés ne tenaient en aucune manière au rétablissement des Bourbons; mais il nous est démontré qu'ils tendent à se rapprocher le plus possible de Paris, et ils pourraient alors user de prétexte et changer de langage.

Tout cela ne doit que presser davantage les mesures prises pour la réorganisation de l'armée et pour la défense de Paris : objet qui paraît les occuper essentiellement.

Des conversations que nous avons eues avec les deux aides de camp, il résulte en définitive (et nous avons le regret de le répéter) qu'une des grandes difficultés sera la personne de l'empereur. Ils pensent que les puissances exigeront des garanties et des précautions, afin qu'il ne puisse jamais reparaître sur la scène du monde. Ils prétendent que leurs peuples mêmes demandent sûreté contre ses entreprises. *Il est de notre devoir d'observer que son évasion, avant l'issue des négociations, serait regardée comme une mauvaise foi de notre part, et pourrait compromettre essentiellement le salut de la France.* Nous avons d'ailleurs l'espérance que cette affaire pourra se terminer aussi à la satisfaction de l'empereur, puisqu'ils ont fait peu d'objections à son séjour et à celui de ses frères en Angleterre, ce qu'ils ont paru préférer au projet de retraite en Amérique.

Il n'a été question dans aucune conversation du prince impérial; nous ne devions pas aborder cette question, à laquelle ils ne se sont pas livrés.

Signé : H. Sébastiani, le comte de Pontécoulant, Lafayette, d'Argenson, le comte de La Forêt, Benjamin-Constant.

La commission, aussitôt cette dépêche reçue, envoya des commissaires au quartier-général des armées alliées; elle leur remit copie des premières instructions et y ajouta celles qui suivent :

Instructions pour messieurs les commissaires chargés de traiter d'un armistice.

Paris, le 27 juin 1815.

Les premières ouvertures faites à nos plénipotentiaires sur les conditions au prix desquelles le commandant en chef des armées ennemies consentirait à un armistice, sont de nature à effrayer sur celles que pourraient aussi demander les commandans des armées des autres puissances, et a rendu fort problématique la possibilité d'un arrangement. Quelque fâcheuse que soit en ce moment notre position militaire, il est des sacrifices auxquels l'intérêt national ne nous permet pas de souscrire.

Il est évident que le motif sur lequel le prince Blucher fonde la demande qu'il a faite de six de nos places de guerre, que l'on nomme, et de quelques autres, que l'on ne nomme pas, que ce motif, la sûreté de son armée, est une de ces allégations mises en avant par la force, pour porter aussi loin qu'il est possible le bénéfice des succès d'un moment. Cette allégation est des plus faciles à réfuter, puisqu'il est pour ainsi dire dérisoire de demander des gages pour la sûreté d'une armée déjà maîtresse d'une assez grande partie de notre territoire, et qui marche presque seule, sans obstacle, au cœur de la France. Il est encore une autre déclaration, faite de la part du prince Blucher, et celle-ci est plus inquiétante; c'est que pour prendre sur lui de conclure un armistice auquel il n'est pas autorisé, il ne peut y être décidé que par d'immenses avantages. Il y a dans cette déclaration une franchise d'exigence qui présente beaucoup de difficultés pour un accommodement; cependant, quoique la commission du gouvernement

soit bien éloignée de vouloir favoriser les cessions qu'on exige, elle ne se retrancherait pas dans un refus absolu d'entrer en discussion sur un arrangement dont les conditions ne dépasseraient pas les bornes tracées par le véritable intérêt public.

Si, pour arriver à un résultat, il fallait se résoudre à la cession d'une place, il est bien entendu que cette cession ne devrait avoir lieu qu'autant qu'elle garantirait un armistice qui se prolongerait jusqu'à la conclusion de la paix. On se dispense d'ajouter que la remise de cette place ne devrait s'effectuer qu'après la ratification de l'armistice par les gouvernemens respectifs.

L'un des points qui réclament tout le zèle de messieurs les commissaires, est la fixation de la ligne où devra s'arrêter l'occupation du territoire français par les armées ennemies.

Il serait d'une grande importance d'obtenir la ligne de la Somme, ce qui replacerait les armées ennemies à près de trente lieues de Paris. Messieurs les commissaires devront fortement insister pour les tenir au moins à cette distance.

Si l'ennemi était plus exigeant encore, et qu'enfin on fût condamné à plus de condescendance, il faudrait que la ligne qui serait tracée entre la Somme et l'Oise ne le laissât point approcher de Paris à plus de vingt lieues. On pourrait prendre la ligne qui sépare le département de la Somme du département de l'Oise, en détachant de celui-ci la partie septentrionale du département de l'Aisne, et de là une ligne droite à travers le département des Ardennes, qui irait joindre la Meuse auprès de Mézières.

Au reste, sur cette fixation de la ligne de l'armistice, on ne peut que s'en rapporter à l'habileté de messieurs les commissaires pour tâcher d'obtenir l'arrangement le plus favorable.

Leur mission étant commune aux armées anglaise et prussienne, il n'est pas besoin de les avertir qu'il est indispensable que l'armistice soit commun aux deux armées.

Il serait bien important aussi de pouvoir faire entrer dans l'armistice, comme l'une de ses clauses, qu'il s'étendrait à toutes les autres armées ennemies, en prenant pour base le

statu quo de la situation des armées respectives, au moment où la nouvelle de l'armistice y arriverait. Si cette stipulation est rejetée, sous le prétexte que les commandans des armées anglaise et prussienne n'ont pas le droit de prendre des arrangemens au nom des commandans des armées des autres puissances, on pourrait du moins convenir que ceux-ci seront invités à y accéder, d'après la base ci-dessus énoncée.

Comme les négociations mêmes de l'armistice, par la nature des conditions déjà mises en avant et qui doivent être le sujet de débats plus sérieux, entraîneront inévitablement quelques lenteurs, c'est une précaution rigoureusement nécessaire d'obtenir que, pour traiter de l'armistice, tous les mouvemens soient arrêtés pendant quarante-huit heures.

Il est une disposition de prévoyance que messieurs les commissaires ne doivent pas négliger; c'est de stipuler que les armées ennemies ne lèveraient point de contributions extraordinaires.

Quoique l'objet particulier de leur mission soit la conclusion d'un armistice, comme il est difficile que dans leurs communications avec le duc de Wellington et le prince Blucher, messieurs les commissaires n'aient point à entendre, de la part de ces généraux, ou des propositions, ou des insinuations, ou même de simples conjectures sur les vues que pourraient admettre les souverains alliés à l'égard de la forme du gouvernement de la France, messieurs les commissaires ne manqueront pas sans doute de recueillir avec soin tout ce qui leur paraîtra pouvoir être de quelque influence sur le parti définitif à prendre par le gouvernement.

La copie qui leur est remise des instructions données à messieurs les plénipotentiaires chargés de se rendre auprès des souverains alliés, leur fera connaître quelles ont été jusqu'à ce jour les bases sur lesquelles le gouvernement a désiré établir les négociations. Il est possible que le cours des évènemens les force à élargir ces bases; mais messieurs les commissaires jugeront que si une nécessité absolue oblige à donner les mains à des arrangemens d'une autre nature, de manière

que nous ne puissions sauver, dans toute sa plénitude, le principe de notre indépendance, c'est un devoir sacré de tâcher d'échapper à la plus grande partie des inconvéniens attachés au malheur seul de sa modification.

On remet aussi à messieurs les commissaires copie de la lettre que messieurs les plénipotentiaires ont écrite de Laon, et datée d'hier, 26. Les résolutions * qui ont été prises aujourd'hui par le gouvernement leur fournissent des moyens de répondre à toutes les objections qu'on pourrait leur faire sur le danger et la possibilité du retour de l'empereur Napoléon.

Pour que le langage de messieurs les commissaires soit parfaitement d'accord avec tout ce qui a été fait par la commission du gouvernement, on leur remet encore ci-joint copie des lettres qui ont été écrites à lord Castlereagh et au duc de Wellington, relativement au prochain départ de Napoléon et de ses frères.

Sur les questions relatives à la forme du gouvernement de la France, provisoirement messieurs les commissaires se borneront à entendre les ouvertures qui leur seront faites, et ils auront soin d'en rendre compte, afin que, d'après la nature de leur rapport, le gouvernement puisse prendre la détermination que prescrirait le salut de la patrie.

DÉPÊCHES DES COMMISSAIRES AU BARON BIGNON.

Louvres, 1er juillet avant midi.

Monsieur le baron,

Jusqu'à présent nous sommes autorisés à penser qu'aussitôt que vous nous aurez fait connaître que Napoléon Bonaparte aura été éloigné, il pourra être signé une suspension d'armes

* Ces résolutions consistaient dans l'envoi du général Becker à la Malmaison, pour y garder Napoléon à vue.

de trois jours, pour régler un armistice pendant lequel on pourra traiter de la paix.

Chargés, par les instructions qui nous ont été données, d'entendre ce qui pourra nous être dit et de vous en donner connaissance, nous devons vous informer que le duc de Wellington nous a répété, à plusieurs reprises, que, dès que nous aurons un chef de gouvernement, la paix sera promptement conclue.

En parlant, dit-il, seulement comme un individu, mais croyant cependant que son opinion pourra être prise en considération, il fait plus que des objections contre le gouvernement de Napoléon II, et il pense que sous un tel règne l'Europe ne pourrait jouir d'aucune sécurité, et la France d'aucun calme.

On dit qu'on ne prétend point s'opposer au choix d'aucun autre chef de gouvernement. L'on répète, à chaque occasion, que les puissances de l'Europe ne prétendent point intervenir dans ce choix ; mais on ajoute que, si le prince choisi était dans le cas, par la nature même de sa situation, d'alarmer la tranquillité de l'Europe, en mettant en problème celle de la France, il serait nécessaire aux puissances alliées d'avoir des garanties; et nous sommes fondés à croire que ces garanties seraient des cessions de territoire.

Un seul (Louis XVIII) leur semblait réunir toutes les conditions qui empêcheraient l'Europe de demander des garanties pour sa sécurité.

Déjà, disent-ils, il réside à Cambrai ; le Quesnoy lui a ouvert ses portes. Ces places et d'autres villes sont en sa puissance, soit qu'elles se soient données, ou qu'elles lui aient été remises par les alliés.

Le duc de Wellington reconnaît et énumère une partie considérable des fautes de Louis XVIII pendant son gouvernement de quelques mois. Il place au premier rang d'avoir donné entrée dans son conseil aux princes de sa famille, d'avoir eu un ministère sans unité et non responsable, d'avoir créé une maison militaire choisie autrement que dans les soldats de l'armée, et de ne s'être pas entouré de personnes qui eussent un véritable intérêt au maintien de la charte.

Il lui semble qu'en faisant connaître les griefs sans faire de conditions, il pourrait être pris des engagemens publics qui rassureraient pour l'avenir, en donnant à la France les garanties qu'elle peut désirer.

Si l'on discute des conditions, d'autres que les autorités actuelles pourront délibérer, reprit le duc.

Si l'on perd du temps, des généraux d'autres armées pourront se mêler des négociations : elles se compliqueraient d'autres intérêts.

Nous joignons deux proclamations de Louis XVIII.

Signé : ANDRÉOSSY, comte BOISSY-D'ANGLAS, FLAUGERGUES, VALENCE, LABESNARDIÈRE.

Louvres, 1er juillet, à huit heures et demie du soir.

Lord Wellington nous a donné connaissance d'une lettre de Manheim, écrite au nom des empereurs de Russie et d'Autriche, par MM. de Nesselrode et de Metternich. Cette lettre presse vivement la poursuite des opérations, et déclare que, s'il était adopté quelque armistice par les généraux qui dans ce moment sont près de Paris, leurs majestés ne le regarderaient point comme devant arrêter leur marche, et qu'elles ordonneraient à leurs troupes de s'approcher de Paris.

M. le comte d'Artois venait d'arriver au quartier-général du duc de Wellington, qui nous a reçus seul dans son salon. Nous n'avons pas aperçu le prince : il était dans un appartement séparé.

Nous avons insisté pour l'exécution de la promesse qui nous avait été faite. Le duc de Wellington nous a répondu qu'il nous avait toujours annoncé ne pouvoir prendre d'engagemens définitifs avant qu'il se fût entendu avec le maréchal prince Blucher; qu'il allait le joindre pour le porter à s'unir avec lui pour convenir d'un armistice.

Il a ajouté qu'il ne nous dissimulait pas que le feld-maréchal avait un extrême éloignement pour tout ce qui arrêterait ses

opérations, qui s'étendaient déjà sur la rive gauche de la Seine, et qu'il ne pourrait cesser d'appuyer ses mouvemens, s'il ne pouvait l'amener à partager son opinion.

Il nous a communiqué une proposition d'armistice faite par le prince d'Eckmuhl, qu'il venait de recevoir.

Il nous a assuré qu'aussitôt qu'il aurait vu le prince Blucher, il reviendrait nous joindre à Louvres, ou nous enverrait prier de nous rendre à Gonesse.

En causant des conditions possibles d'armistice, il a insinué qu'il demanderait que l'armée sortît de Paris, ce que nous avons décliné, en opposant qu'il était au contraire convenable que ce fût l'armée des alliés qui prît des positions éloignées, pour qu'il fût possible de délibérer en liberté sur les grands intérêts de la patrie, dont ils paraissaient reconnaître l'influence sur ceux de l'Europe.

La conférence s'étant ainsi terminée, nous avons quelque raison de croire que lord Wellington fera connaître à M. le comte d'Artois qu'il doit se placer à une distance beaucoup plus considérable de Paris.

Réponse du baron Bignon a messieurs les commissaires chargés de l'armistice.

1er juillet.

Vous annonciez, messieurs, que vous étiez autorisés à croire que, Napoléon Bonaparte éloigné, il pourrait être signé une suspension d'armes, pendant laquelle on traiterait de la paix. La condition voulue étant remplie, il n'y a plus en ce moment aucun motif qui puisse s'opposer à une suspension d'armes et à un armistice. Il est vivement à désirer que la suspension d'armes, au lieu d'être de trois jours seulement, soit au moins de cinq jours.

Nous ne pensons pas que les Anglais et les Prussiens seuls

prétendent forcer nos lignes, ce serait vouloir faire gratuitement des pertes inutiles; d'après eux-mêmes, ils ne doivent être rejoints par les Bavarois que dans la première quinzaine de ce mois : il peut leur convenir ainsi d'attendre ce renfort ; et c'est une raison de plus de ne pas se refuser à un armistice qui aura pour eux autant et plus d'avantages que pour nous. Enfin, si les alliés ne veulent pas tout à fait oublier leurs déclarations solennelles, que prétendent-ils maintenant? Le seul obstacle qui, selon eux, s'opposait à la conclusion de la paix, étant irrévocablement écarté, rien ne s'oppose plus ainsi à ce rétablissement; et, pour arriver à la paix, rien de plus pressant qu'un armistice.

La commission du gouvernement a eu sous les yeux tous les détails que vous avez transmis du langage que vous tient le duc de Wellington. Elle désire, messieurs, que vous vous attachiez à distinguer la question politique de la forme du gouvernement de la France de la question actuelle de la conclusion d'un armistice. Sans repousser aucune des ouvertures qui vous sont faites, il est facile de faire comprendre au duc de Wellington que, si dans l'état actuel des choses la question politique du gouvernement de la France doit inévitablement devenir le sujet d'une sorte de transaction entre la France et les puissances alliées, l'intérêt général de la France et des puissances elles-mêmes est de ne rien précipiter, et de ne s'arrêter à un parti définitif qu'après avoir mûrement pesé ce qui offrira des garanties véritables pour l'avenir. Il est possible que les puissances elles-mêmes, mieux éclairées sur les sentimens de la nation française, ne persévèrent pas dans des résolutions qu'elles peuvent avoir prises, d'après d'autres données. Napoléon n'est plus à Paris depuis près de huit jours; sa carrière politique est finie. S'il existait en faveur des Bourbons une disposition nationale, cette disposition se serait manifestée avec éclat, et leur rappel serait déjà consommé. Il est donc évident que ce n'est pas le rétablissement de cette famille que veut la nation française. Il reste à examiner aux souverains alliés si, en voulant l'imposer à la nation malgré elle, ils n'a-

giraient pas eux-mêmes contre leurs propres intentions, puisqu'au lieu d'assurer la paix intérieure de la France, ils y sèmeraient de nouveaux germes de discorde.

» On connaissait ici les proclamations de Louis XVIII, et déjà la nature de ces proclamations détruit toutes les espérances que pourrait donner le langage du duc de Wellington. On peut juger, par l'esprit qui respire dans ces actes récemment publiés, que le ministère royal actuel ou n'a pas voulu, ou n'a pas pu empêcher ce que la nation française pouvait attendre de ce gouvernement.

» Au reste, messieurs, vous devez vous borner à tout entendre. Vous devez établir que la France elle-même ne désire que ce qui peut être le plus utile dans l'intérêt général, et que, si elle veut tout autre système que le rétablissement des Bourbons, c'est qu'il n'en est point qui lui présente autant d'inconvéniens et aussi peu d'avantages.

» Vous devez, messieurs, bien répéter au duc de Wellington et au prince Blucher, que si le gouvernement français insiste avec chaleur sur un armistice, c'est qu'il y voit la possibilité de s'entendre sur des points à l'égard desquels les opinions paraissent le plus divisées; c'est que les communications et les rapports qui s'établiront entre leurs quartiers généraux et nous les mettront en état de bien apprécier le véritable esprit de la France. Nous pensons particulièrement que le noble caractère du duc de Wellington et la sagesse des souverains alliés ne pourront les porter à vouloir forcer la nation française à se soumettre à un gouvernement que repousse le vœu bien réel de la grande majorité de la population.

Lettre ostensible du duc d'Otrante aux généraux commandant les armées alliées devant Paris.

Milord (*ou* Prince),

Indépendamment du cours de nos négociations, je me fais un devoir d'écrire personnellement à votre seigneurie, au sujet d'un armistice dont le refus, je l'avoue, me semble inexplicable. Nos plénipotentiaires sont au quartier-général depuis le 28 juin, et nous sommes encore sans une réponse positive.

La paix existe déjà, puisque la guerre n'a plus d'objet. Nos droits à l'indépendance, l'engagement pris par les souverains de la respecter, n'en subsisteraient pas moins après la prise de Paris. Il serait donc inhumain, il serait donc atroce de livrer des batailles sanglantes, qui ne changeraient en rien les questions à décider.

Je dois parler franchement à votre seigneurie : notre état de possession, notre état légal, qui a la double sanction du peuple et des chambres, est celui d'un gouvernement où le petit-fils de l'empereur d'Autriche est le chef de l'état. Nous ne pourrions songer à changer cet état des choses que dans le cas où la nation aurait acquis la certitude que les puissances révoquent leurs promesses et que leurs vœux communs s'opposent à la conservation de notre gouvernement actuel.

Ainsi, quoi de plus juste que de conclure un armistice? Y a-t-il un autre moyen de laisser aux puissances le temps de s'expliquer et à la France le temps de connaître le vœu des puissances?

Il n'échappera point à votre seigneurie que déjà une grande puissance trouve, dans notre état de possession, un droit personnel d'intérêt pour ses propres intérêts dans nos affaires intérieures. Aussi long-temps que cet état ne sera pas changé, il en résulte une obligation de plus pour les deux chambres de ne pouvoir consentir aujourd'hui à aucune mesure capable d'altérer notre possession.

La marche la plus naturelle à suivre n'est-elle pas celle qu'on vient d'adopter sur nos frontières de l'Est? On ne s'est pas borné à un armistice entre le général Bubna et le maréchal Suchet : il a été stipulé que nous rentrerions dans nos limites du traité de Paris, parce qu'en effet la guerre doit être regardée comme terminée par le seul fait de l'abdication de Napoléon.

Le feld-maréchal Frimont, de son côté, a consenti à l'armistice, pour venir, a-t-il dit, par des arrangemens préliminaires, au devant de ceux qui pourraient avoir lieu entre les alliés. Nous ne savons même pas si l'Angleterre et la Prusse ont changé de volonté au sujet de notre indépendance; car la marche des armées ne peut pas être un indice certain de la volonté des cabinets. La volonté de deux puissances ne pourrait même pas nous suffire : c'est leur accord que nous avons besoin de connaître Voudriez-vous devancer cet accord ? voudriez-vous y mettre obstacle, et faire naître une nouvelle tempête politique d'un état de choses qui est si voisin de la paix?

Je ne crains pas, moi, d'aller au devant de toutes les objections. On s'imagine peut-être que l'occupation de Paris par deux armées alliées seconderait les vues que vous pouvez avoir de rétablir Louis XVIII sur le trône. Mais comment l'augmentation des maux de la guerre, qu'on ne pourrait plus qu'attribuer à ce motif, serait-elle un moyen de réconciliation ?

Je dois déclarer à votre seigneurie que toute tentative détournée pour nous imposer un gouvernement avant que les puissances se soient expliquées, forcerait aussitôt les chambres à des mesures qui ne laisseraient, dans aucun cas, la possibilité d'aucun rapprochement. L'intérêt même du roi étant que tout reste en suspens, la force peut le replacer sur le trône; mais elle ne l'y maintiendrait pas. Ce n'est ni par la force, ni par des surprises, ni par les vœux d'un parti, que la volonté nationale pourrait être ramenée à changer son gouvernement; c'est même en vain que dans le moment actuel on nous offrirait des conditions pour nous rendre un nouveau gouvernement plus supportable. Il n'y a point de condition à examiner, tant que la nécessité de plier sous le joug, de renoncer à notre in-

dépendance, ne nous sera pas démontrée. Or, milord, cette nécessité ne peut pas même être soupçonnée avant que les puissances soient d'accord.. Aucun de leurs engagemens n'a été révoqué ; notre indépendance est sous leur garde ; c'est nous qui entrons dans leurs vues et dans le sens de leurs déclarations ; ce sont les armées assiégeantes qui s'en écartent.

D'après ces mêmes déclarations (et il n'y en eut jamais de plus solennelles), tout emploi de la force en faveur du roi par ces mêmes armées, sur la partie de notre territoire où elles seules dominent, sera regardé par la France comme l'aveu du dessein formel de nous imposer un gouvernement malgré notre volonté. Il nous est permis de demander à votre seigneurie si elle-même a reçu tel pouvoir. D'ailleurs ce n'est pas la force qui pacifie : une résistance morale repousse le dernier gouvernement qu'on avait fait adopter au roi ; plus on userait envers la nation de violence, plus on rendrait cette résistance invincible. L'intention des généraux des armées assiégeantes ne peut être de compromettre leur propre gouvernement, et de révoquer par le fait la loi que les puissances se sont imposée à elles-mêmes.

Milord, la question est toute dans ce peu de mots.

Napoléon a abdiqué comme le désiraient les puissances ; la paix est donc rétablie : on ne devrait pas même mettre en question quel est le prince qui recueillera le fruit de cette abdication.

Notre état de possession serait-il changé par la force ? Les puissances n'atteindraient plus leur but, outre qu'elles violeraient leurs promesses, promesses faites à la face du monde entier. Le changement viendrait-il de la volonté nationale, alors il faudrait, pour que cette volonté fût dans le cas de se prononcer, que les puissances eussent d'abord fait connaître leur refus formel de laisser subsister notre gouvernement actuel. Un armistice est donc indispensable.

Voici, milord, des considérations dont il est impossible de ne pas sentir toute la force. Dans Paris même, si l'issue d'une bataille vous en livrait les portes, je tiendrais encore à votre

seigneurie ce même langage : c'est celui que tient toute la France. On aurait fait couler sans motifs des flots de sang ; les prétentions qui en seraient la cause en seraient-elles plus assurées ou moins odieuses ?

J'espère avoir bientôt avec votre seigneurie des rapprochemens qui nous conduiront les uns et les autres à l'œuvre de la paix, par des moyens plus conformes à la raison et à la justice. L'armistice nous permettra de traiter dans Paris ; et il nous sera facile de nous entendre sur le grand principe que le repos de la France est une condition inséparable du repos de l'Europe. Ce n'est qu'en voyant de près la nation et l'armée, que vous pourrez juger à quoi tiennent le repos et la stabilité de notre avenir.

Convention de Saint-Cloud. (deuxième capitulation de Paris.)

Cejourd'hui, 3 juillet 1815, les commissaires nommés par les commandans en chef des armées respectives, savoir :

M. le baron Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères ; M. le comte Guilleminot, chef de l'état-major de l'armée française ; M. le comte de Bondy, préfet du département de la Seine ; munis des pleins pouvoirs du maréchal prince d'Eckmuhl, commandant en chef l'armée française, d'une part ;

Et M. le général major baron de Muffling, muni des pleins pouvoirs de S. A. le maréchal prince Blucher, commandant en chef l'armée prussienne ; M. le colonel Hervey, muni des pleins pouvoirs de S. E. le duc de Wellington, commandant en chef l'armée anglaise, de l'autre ;

Sont convenus des articles suivans :

I. Il y aura une suspension d'armes entre les armées alliées commandées par S. A. le prince Blucher, S. E. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

II. Demain l'armée française commencera à se mettre en marche pour se portér derrière la Loire. L'évacuation totale de Paris sera effectuée en trois jours, et son mouvement pour se porter derrière la Loire sera terminé en huit jours.

III. L'armée française emmènera avec elle son matériel, artillerie de campagne, convois militaires, chevaux et propriétés des régimens, sans aucune exception. Il en sera de même pour le personnel des dépôts et pour le personnel des diverses branches d'administration qui appartiennent à l'armée.

IV. Les malades et les blessés, ainsi que les officiers de santé qu'il serait necessaire de laisser près d'eux, sont sous la protection spéciale de MM. les commissaires en chef des armées anglaise et prussienne.

V. Les militaires et employés dont il est question dans l'article précédent pourront, aussitôt après leur rétablissement, rejoindre le corps auquel ils appartiennent.

VI. Les femmes et les enfans de tous les individus qui appartiennent à l'armée française auront la facilité de rester à Paris.

Ces femmes pourront sans difficulté quitter Paris pour rejoindre l'armée, et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

VII. Les officiers de ligne employés avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la garde nationale pourront ou se réunir à l'armée, ou retourner dans leur domicile ou dans le lieu de leur naissance.

VIII. Demain, 4 juillet, à midi, on remettra Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly; après-demain, 5 juillet, à la même heure, on remettra Montmartre; le troisième jour, 6 juillet, toutes les barrières seront remises.

IX. Le service intérieur de Paris continuera à être fait par la garde nationale et par le corps de la gendarmerie municipale.

X. Les commandans en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles tant qu'elles existeront.

XI. *Les propriétés publiques*, à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre, soit qu'elles appartiennent au gouvernement, soit qu'elles dépendent de l'autorité municipale, ***seront respectées***, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration ou dans leur gestion.

XII. Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières; les habitans, et en général tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leur opinion politique.

XIII. Les troupes étrangères n'apporteront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale, et protégeront au contraire l'arrivage et la libre circulation des objets qui lui sont destinés.

XIV. La présente convention sera observée, et servira de règlement pour les rapports mutuels jusqu'à la conclusion de la paix.

En cas de rupture, elle sera dénoncée dans les formes usitées, au moins dix jours à l'avance.

XV. S'il survient des difficultés sur l'exécution de quelques uns des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris.

XVI. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, sauf la ratification des puissances dont ces armées dépendent.

XVII. Les ratifications seront échangées demain, 4 juillet, à six heures du matin, au pont de Neuilly.

XVIII. Il sera nommé des commissaires par les parties respectives pour veiller à l'exécution de la présente convention.

Fait et signé à Saint-Cloud, en triple expédition, par les commissaires susnommés, les jour et an ci-dessus.

Le baron BIGNON, le comte GUILLEMINOT, le comte de BONDY, le baron de MUFFLING, le baron HERVEY.

Approuvé et ratifié.

Le maréchal prince d'ECKMUHL.

SECOURS ENVOYÉS AUX BLESSÉS PAR LES PRINCES APRÈS LA BATAILLE DE WATERLOO.

Après la bataille de Waterloo, les princes s'empressèrent de faire parvenir des secours aux soldats français blessés. Louis XVIII écrivit aussitôt au duc de Wellington, et il envoya à Bruxelles une somme de 300,000 fr. qui fut sur le champ distribuée aux officiers et aux soldats français qui avaient été faits prisonniers.

Ce fut M. le marquis de Brézé, aujourd'hui pair de France, qui fut chargé de cette honorable mission auprès de ses anciens frères d'armes.

Indépendamment des secours distribués par les commissaires du roi, M. le prince de Condé fit distribuer de son côté, par M. de Conti, son aide de camp, une pièce d'or à chacun des soldats du 10ᵉ.

DE LA RÉACTION DANS LE DÉPARTEMENT DU GARD.

Député d'un département limitrophe de celui du Gard, je déclare qu'il m'est impossible de ne pas faire connaître la vérité.... Les premiers assassinats ont été commis par les protestans contre les volontaires royaux, qui rentraient dans leurs foyers après la capitulation de La Palud. Ces crimes ont été

soumis à une cour d'assises, et les circonstances, juridiquement reconnues, en ont été publiées par les journaux. Il suffit de citer le réquisitoire du procureur général près la cour royale de Nîmes, à l'audience du 11 juillet 1816.

« La capitulation de La Palud, dit ce magistrat, fut signée le 8 avril 1815. L'armée royale était licenciée, et les volontaires royaux devaient rentrer dans leurs foyers. Une disposition expresse garantissait à ces derniers pleine et entière sûreté pour leurs biens et surtout pour leurs personnes.

» Soixante-quatre gardes royaux, la plupart habitans de Nîmes, se retirant dans leurs familles, avaient pris la route qui passe à Arpaillargues. Les habitans d'Arpaillargues exigèrent d'eux qu'ils remissent leurs armes. A peine se furent-ils désarmés qu'une fusillade en renversa quatre. Les volontaires royaux épargnés par les premiers coups de feu cherchent leur salut dans la fuite; ils sont poursuivis à travers champs, fusillés, percés de coups, assassinés; on leur donne la chasse comme à des bêtes féroces, on les dépouille, on les met nus!....

» Quatre d'entre eux, Fournier, Calvet, Chambon et Charrai, avaient été abattus, et étaient restés au pouvoir de leurs assassins. Lorsqu'on s'apercevait que le malheureux Fournier faisait quelques mouvemens, on se hâtait de lui donner des coups de fourche dans toutes les parties du corps. Une femme lui plongea sa fourche si profondément dans le ventre, qu'elle fut obligée d'employer tous ses efforts pour la retirer. Après l'avoir déchiré dans tous les sens, on le dépouilla, on le mit nu, et on le jeta au coin d'une rue. On refusa de le porter à l'hôpital, sous prétexte qu'il n'en valait pas la peine.... Il conservait cependant encore un reste de vie, et il en donna quelques signes pendant la nuit... on lui écrasa la tête avec une grosse pierre!..... Calvet, habitant de Nîmes, marié depuis peu, avait aussi été blessé à mort. Etendu à terre et baigné dans son sang, il reçut encore plusieurs blessures. Un individu, que les témoins n'ont pas reconnu, le déchira avec sa faux, et lui enleva la paupière supérieure. Une femme, un monstre, la *Coulourgole*, lui enfonçait de temps en temps sa fourche de fer dans le

corps. Sur les dix heures du soir, il fut jeté dans une charrette, en proie à la plus douloureuse agonie : il expira en effet bientôt après sur les genoux de Chambon.

« Fournier et Calvet ne furent pas les seuls qui perdirent la vie dans cette funeste soirée ; mais il n'a pas été possible de faire le dénombrement exact des volontaires royaux qui n'ont pas reparu, et qui par conséquent sont présumés avoir péri.

« Claude Chambon fut une des plus malheureuses victimes de cette journée. Il se sauvait à travers champs, après avoir échappé à la première fusillade, lorsqu'il fut arrêté par un habitant d'Arpaillargues. D'autres habitans armés l'investirent aussitôt : l'un lui donna deux coups de baïonnette, un autre un coup de broche, un autre un coup de fourche dans les reins ; un autre lui tira un coup de fusil qui lui perça la cuisse droite. Ils allèrent ensuite chercher le corps de Fournier, qu'ils croyaient mort, l'amenèrent au même lieu, le jetèrent sur Chambon, et les couvrirent l'un et l'autre de ronces et d'épines qu'ils foulèrent sur eux avec leurs pieds...

« Dans la guerre civile, on respecte les prisonniers, on donne des secours aux blessés, on prend soin de leur vie ; mais à Arpaillargues ce fut un massacre d'hommes sans défense qui s'étaient présentés en amis, à qui on avait fait déposer les armes en promettant de les accueillir... Ce ne fut ni pour vaincre un ennemi, ni pour conserver leur propre vie que les habitans d'Arpaillargues donnèrent la mort aux volontaires royaux, ce fut pour assouvir la soif du sang des amis du roi dont ils étaient altérés !... Oublions cependant qu'ils ont été les ennemis de la cause royale : ce n'est pas là le crime dont nous poursuivons la vengeance ; c'est celui commis envers l'humanité ; c'est celui que tous les gouvernemens punissent du dernier supplice, celui d'avoir répandu le sang humain... »

D'autres volontaires royaux furent tués sur la route du Pont-Saint-Esprit à Nîmes. Il résulte en outre, du relevé des registres de l'état civil et des renseignemens que nous avons nous-mêmes recueillis, que le 26 mars le sieur Lajuste, volontaire royal de Montpellier, fut tué dans Nîmes d'un coup de

couteau; que le sieur Lamy eut un œil arraché dans le même mois, uniquement à cause de son zèle pour la cause royale. On va voir que dix autres personnes ont été tuées dans la ville même de Nîmes par les partisans de l'usurpateur.

Dès le 25 juin, la ville de Beaucaire avait arboré le drapeau blanc, et aussitôt toutes les villes et toutes les communes catholiques du département du Gard l'imitèrent. Le parti protestant, qui s'était rendu maître de Nîmes, attaqua Beaucaire, mais il fut repoussé. Enfin, le 15 juillet, le général Gilly ayant évacué la ville, les volontaires royaux qui y avaient rapporté le drapeau blanc se présentèrent devant les casernes pour recevoir l'artillerie et la conduire aux Arènes, suivant ce qui avait été convenu entre le maire de nomination royale et le général qui se trouvait remplacer le général Gilly; mais une vive fusillade partit des fenêtres des casernes où s'étaient renfermés les fédérés, et tua ou blessa plusieurs royalistes. Voici les noms de ceux qui furent tués : Mazorier, Dressant, Castor, Aymé, Maurin, Nouvel, Daussac, Sadoul, Aigon et Françoise Pourriet. « La trahison aurait été plus complète, raconte M. le comte René de Bernis, sans le noble dévoûment d'un officier d'artillerie de la garde urbaine. Une pièce de canon chargée à mitraille était placée sous la porte de la caserne; il emporta les boute-feux et il sauva ainsi la vie à une infinité de citoyens. »

Il n'avait pas tenu à M. de Bernis que ces malheurs ne fussent évités. Six jours avant, le 9 juillet, il avait écrit, en qualité de commissaire extraordinaire du roi, la lettre suivante à M. Madier-Montjau, membre du conseil municipal des cent jours, et député de Nismes : « Mettons un terme aux calamités qui affligent notre pays; que la ville de Nîmes redevienne française, qu'elle se soumette à son roi, qu'elle cesse d'être la capitale de M. le général Gilly. Elle évitera des malheurs prêts à fondre sur elle. Plus de la moitié de la population du département est prête à s'y précipiter: j'ai peine à la contenir. Qu'elle fasse quelque chose pour se sauver. Je vous l'ai promis, je vous le répète, j'ai la volonté d'y ramener l'ordre et la paix.

Je sais que si elle renferme des coupables dans son sein, a majorité des hommes bons ou seulement égarés est immense, et, vous le savez comme moi, la clémence de notre roi est plus immense encore. Qu'on y recoure donc, qu'on s'entende avec moi; et, en agissant d'accord, nous sauverons nos concitoyens. »

Le général Gilly s'était retiré dans les Cévennes et dans la Gardonnengue, où sa présence fomentait de nouveaux troubles. On rapportait que les rassemblemens s'élevaient de six à sept mille hommes. Le 24 août, les chasseurs d'Angoulême furent attaqués à l'improviste dans le village de Ners par des paysans insurgés. Il leur fallut évacuer ce village et se replier sur celui de Baucairan. Ce nouveau rassemblement de rebelles devint assez considérable pour que le général comte de Starenberg crût nécessaire de faire soutenir les chasseurs français par des troupes autrichiennes et de l'artillerie. Le lendemain, 25, un engagement assez sérieux eut lieu effectivement en avant du village de Baucairan, où les rebelles furent battus et dispersés.

C'est dans un moment où les protestans faisaient la guerre aux troupes du roi dans le département même, où l'on entendait encore les cris de *vive l'empereur! vive Napoléon II!* que de déplorables représailles ont eu lieu à Nîmes. Les efforts des hommes les plus considérés, qui parcouraient les divers quartiers de la ville nuit et jour, et qui coururent les périls les plus imminens pour calmer le peuple exaspéré par le souvenir des massacres commis après la capitulation de La Palud, ne purent empêcher qu'il ne pérît *cinq protestans*. Le nombre des assassinats récemment commis contre les catholiques s'élevait à *quatre-vingt-quinze*. Et il est fort important de remarquer que ces cinq protestans ne furent pas sacrifiés à des haines politiques; ils périrent sous les coups des parens de ceux dont ils avaient été les meurtriers.

Je ne terminerai pas ces observations sur Nîmes sans rappeler que parmi les protestans de cette ville se trouvent des hommes fort distingués pour leurs services rendus au gouver-

nement légitime et leur dévoûment au roi et à la famille royale. M. le lieutenant général Donnadieu est de Nîmes et protestant. M. le chevalier de Barre, maréchal de camp, protestant aussi, commandait les volontaires royaux qui rentrèrent à Nîmes le 15 juillet 1815. Il y avait six autres protestans dans le corps des quatre mille volontaires royaux du Gard qui avaient fait partie de l'armée de monseigneur le duc d'Angoulême.

(Clausel de Coussergues. *Extrait de pièces justificatives.*)

Une lettre de M. de Castelnau, capitaine de frégate, rendue publique, et restée sans réponse, vient parfaitement à l'appui du document précédent; on y remarque notamment ce passage :

« J'habite la Gardonnengue, terre classique du protestantisme, et je suis protestant.... C'est une vérité immuable que les auteurs des assassinats d'alors, qui fournissent un texte si vaste aux agitateurs d'aujourd'hui, étaient des hommes de la lie du peuple, qui, trop fidèles aux funestes maximes des gens de leur classe, regardaient comme le plus incontestable de leurs droits les vengeances individuelles qu'ils exerçaient sur leurs pareils, à raison des excès dont ceux-ci s'étaient rendus coupables dans les cent jours. *Si dans les cent jours on n'eût persécuté que des nobles ou des prêtres, on n'aurait pas eu de réaction.* »

(*Conservateur*. 1820.)

Affaire Maubreuil.

J'ai cru devoir réunir sur cette affaire quelques documens qui pourront servir à éclairer les lecteurs et à détruire les mensonges et les calomnies à l'aide desquels on a cherché à étouffer la vérité.

De Maubreuil est né en Bretagne. Jeune encore il embrassa la carrière des armes. En Westphalie, il parvint au grade de capitaine de chevau-légers de la garde ; Jérôme le nomma son écuyer. Il alla en 1808 avec son régiment faire la guerre d'Es-

pagne et de Portugal. Ses services lui valurent la décoration de la Légion-d'Honneur.

De retour en Westphalie, il quitta le service de cette puissance, et revint en France. De militaire il devint fournisseur. Associé aux sieurs Devantaux et de Geslin pour le service des vivres de l'armée de Catalogne, il rompit la société au bout de trois mois. Sa mise de fonds lui fut restituée, et de plus une somme de 175,000 fr., à ce qu'il paraît, lui fut comptée. Cela n'empêcha pas de Maubreuil de rechercher long-temps et de saisir toutes les occasions de témoigner au sieur Devantaux de l'inimitié et du ressentiment.

Il fit ensuite l'entreprise des remontes de la cavalerie ; mais il l'abandonna bientôt pour conclure avec le ministre comte de Cessac un traité par lequel il s'engageait à approvisionner la place de Barcelonne. Il avait déjà souscrit un grand nombre d'engagemens avec des sous-traitans, lorsque Bonaparte, revenant de Moscou, jugea convenable d'annuler le traité principal. Ce coup d'autorité renversa la fortune de Maubreuil. Ses biens furent mis sous le séquestre, ses revenus furent saisis. Malgré cet état de pénurie, il offrit au ministre de la guerre, en février 1814, de lever à ses frais deux escadrons de cavalerie pour soutenir le trône de Bonaparte. Cette affaire demeura sans suite.

Six semaines après les alliés entrèrent dans Paris. Maubreuil alors changea de système : il parut vouloir marcher sur les traces de sa noble famille ; il arbora la cocarde blanche. Monté sur la colonne de la place Vendôme, il y dépensa vingt pièces d'or pour faire abattre, à force de bras et de cordages, la statue qui la surmontait. C'est là qu'il fit connaissance du nommé Dasies, ex-garde magasin de Nogent-sur-Seine. Dans ses élans d'enthousiasme véritable ou simulé, il sortit des bornes que prescrivaient la modération et la sagesse. Il attacha sa croix d'honneur à la queue de son cheval, et se promena en cet état dans tout Paris.

Il s'était, depuis l'entrée des alliés, réconcilié avec le sieur Devantaux, chez qui logeait le comte de Semallé, commissaire

du comte d'Artois. Maubreuil se rend un jour accompagné de Dasies dans cette maison ; ils y trouvent un sieur Delagrange, qui, en vertu de pouvoirs, avait suivi et fait rentrer tout récemment au Garde-Meuble et au Trésor une valeur que les Bonaparte emportaient, et que l'on estimait à 28 millions.

Dans la conversation, le sieur Delagrange annonce que tous les bijoux de la couronne ne sont pas rentrés ; que notamment des caisses numérotées 2 et 3, que le mameluck Roustan s'était fait remettre par le caissier, n'avaient pas été restituées.

Dasies est à l'instant chargé de découvrir ce mameluck ; il y parvient. Il en fait rapport à MM. Delagrange et de Maubreuil. Ce dernier manifeste alors l'intention d'aller à la découverte des deux caisses ; il en demande l'autorisation formelle à M. de Semallé, qui la lui refuse. Sur ce refus, Maubreuil et Dasies se rendent chez le général Dupont, ministre de la guerre, et chez M. le comte Anglès, ministre de la police générale.

Chez l'un et l'autre ministres, Maubreuil déclare qu'il a les moyens de recouvrer les caisses de bijoux de la couronne numérotées 2 et 3 ; il demande les ordres nécessaires pour assurer les moyens et le succès de cette expédition. Les deux ministres les délivrent, et même en double, parce que Maubreuil leur avait fait part, en leur présentant Dasies, qu'il se l'était adjoint pour cette opération.

Ces deux premiers ordres furent délivrés dans la soirée du 16 avril 1814.

Le lendemain, 17, d'autres ordres ayant aussi pour but de faciliter l'exécution de la mission furent encore expédiés en double par le directeur général des postes de France (M. de Bourrienne), par le général en chef de l'infanterie russe, baron Sacken, par le général major des troupes alliées, baron de Brokenhausen.

Ce qui vient d'être dit, relativement à l'objet et au but de cette mission de Maubreuil et de Dasies, résulte textuellement du compte que Dasies lui-même a rendu dans un interrogatoire qu'il a subi le 26 avril 1814, immédiatement après son

arrestation. Cet interrogatoire, que l'on peut vérifier, est coté n° 88.

Cependant, tandis que les ordres s'expédiaient, que faisait Maubreuil?

La volonté ne lui était pas venue de rechercher les caisses de bijoux n^os^ 2 et 3 sur les voitures de Bonaparte, ni sur celles de Joseph, ni sur celles de Jérôme.

Son intention était d'arrêter uniquement les voitures de la princesse Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme, dont il avait été l'écuyer. Cette princesse, logée alors dans le palais du cardinal Fesch, rue du Mont-Blanc, se disposait à partir pour Orléans. Maubreuil et Dasies se mirent à épier avec une extrême vigilance les préparatifs du voyage; plusieurs fois ils cherchèrent à pénétrer dans le palais.

On informa la princesse qu'un officier (c'était Maubreuil) se présentait souvent pour demander le jour de son départ; elle en conçut des inquiétudes. On lui conseilla de prendre une escorte; malheureusement elle n'en fit rien.

Le 17 avril, Maubreuil et Dasies vinrent encore au palais du cardinal, et, s'informant de l'instant du départ, ils donnèrent pour motif qu'ils avaient un paquet à remettre à Jérôme. Dès ce moment ils apprirent que la princesse se mettrait en route dans la journée du lendemain, et se résolurent à la suivre.

Ici un nouveau personnage entre en scène : c'est Colleville, ancien garde du corps. Maubreuil, qui le connaissait, alla le trouver, et, lui montrant les pouvoirs que les ministres et les généraux alliés lui avaient donnés, il lui proposa de prendre part à sa mission.

Colleville accepta, dans la persuasion que les intentions de Maubreuil étaient pures. Celui-ci le fit partir pour Fontainebleau.

Nous ne parlerons plus que transitoirement de Colleville, parce que l'enlèvement des diamans et de l'or fut consommé en son absence et sans sa participation.

Le lundi 18 avril, à trois heures du matin, la princesse Catherine quitta Paris pour aller à Orléans.

Le même jour, à midi, Maubreuil et Dasies montèrent dans une calèche et prirent la même route ; bientôt ils atteignirent la princesse, et demandèrent des chevaux à plusieurs postes en même temps qu'elle. A celle de Pithiviers, Maubreuil fut instruit par le maire que la princesse allait se rendre à Nemours avec ses voitures et ses fourgons. Maubreuil et Dasies prirent l'avance; le lendemain, 19, ils arrivèrent à Nemours dans la soirée. Le 20 au matin ils étaient à Fossard.

Dasies se rendit à la poste pour s'informer du moment où devait passer la princesse. Le fils du maître de poste lui dit qu'il l'attendait dans la matinée du lendemain. Ils partirent pour Montereau, où ils se rendirent dans une auberge. Maubreuil, qui à son départ de Paris était vêtu en bourgeois, portait alors un uniforme de colonel de hussards, et Dasies un habit de garde national.

Ils se rendirent à la demeure de l'officier qui commandait les troupes françaises logées dans cette ville, s'annoncèrent comme aides de camp du ministre de la guerre, et exhibèrent les divers ordres dont ils étaient porteurs. Sur leur réquisition, huit mamelucks et chasseurs de la garde furent mis à leur disposition.

A dix heures du soir, laissant leur calèche à Montereau, ils montèrent à cheval ; et à onze heures du soir ils arrivèrent à Fossard, suivis du détachement que l'on avait placé sous leurs ordres.

Ils entrèrent dans l'auberge tenue par le nommé Pierre Faye; Maubreuil appelait Dasies « monsieur le commissaire ». Il plaça des factionnaires à la porte de l'auberge et de la maison de poste, et des vedettes sur les routes qui conduisent à Fossard. Il revint passer la nuit dans l'auberge avec Dasies au coin du feu.

Le 21 avril, à cinq heures du matin, Maubreuil et Dasies remontent à cheval pour aller à la rencontre de la princesse. Vers sept heures, un courrier vient à la poste de Fossard commander vingt-sept chevaux pour elle. Une demi-heure après la princesse, conduite, avec le comte et la comtesse de Fursten-

stein, dans une voiture à six chevaux, n'était plus qu'à deux portées de fusil du village de Fossard, lorsqu'elle est arrêtée par Maubreuil et Dasies, revêtus de leurs uniformes, à la tête de leurs cavaliers, et se disant, l'un commandant de la force armée, et l'autre commissaire civil.

Ils lui déclarent qu'ils sont chargés de l'arrêter et de saisir ses malles, parce qu'elle est soupçonnée d'avoir enlevé les diamans de la couronne. Elle répond qu'elle est incapable d'une pareille action et demande l'exhibition de leurs ordres.

Ils montrent leurs pouvoirs; le comte de Furstenstein veut en prendre lecture, mais ils les retirent aussitôt de ses mains. Ils disent à la princesse que l'accomplissement de leur mission exige son retour à Paris. Elle consent à y retourner; mais bientôt ils changent de résolution et ordonnent aux postillons de conduire jusqu'à Fossard la voiture qui portait les caisses et les malles.

Maubreuil court à la poste et défend de donner des chevaux à qui que ce soit; il consigne le maître de poste dans sa maison avec tous ses domestiques. Il s'empresse de retourner sur la route pour faire avancer la voiture de la princesse et celle qui était chargée de ses effets, tandis que des mamelucks et des chasseurs le sabre à la main font rétrograder les voitures de sa suite vers le chemin de Fontainebleau.

La voiture de la princesse et celle où étaient les caisses sont onduites à l'auberge de Faye à côté de la poste. La princesse descend; Maubreuil et Dasies la font entrer dans une espèce de grange ou d'écurie. Ils lui répètent du ton le plus impérieux et le plus dur le contenu de leurs ordres. Ils refusent de prendre connaissance des passeports qui lui avaient été délivrés par les empereurs d'Autriche et de Russie.

Maubreuil écrit au commandant de Montereau pour lui demander, en vertu des ordres du ministre de la guerre, un second détachement de douze chasseurs : son billet est porté par un postillon. Il charge le maître de poste d'envoyer un autre postillon et deux chevaux à Montereau pour en ramener sa calèche qu'il y avait laissée la veille. Il va rejoindre la princesse

dans la grange et la somme de faire décharger la voiture, puis s'adressant à Dasies :

« Allons, monsieur le commissaire, faites donc débarrasser les caisses ; quant à moi, je ne fais qu'exécuter les ordres du gouvernement. »

La princesse ordonne à ses domestiques d'apporter dans l'écurie toutes les caisses ; elles étaient au nombre de onze. Sept renfermant ses bijoux et ses diamans ; la huitième contenant ceux de Jérôme qui en avait gardé la clef ; la neuvième, une petite caisse carrée, enveloppée dans un sac et contenant 84,000 francs en or que la princesse destinait à ses frais de voyage. La dixième, une écritoire complète ; la onzième, des objets de toilette. Maubreuil et Dasies demandent les clefs de ces coffres ; comme on hésitait à les satisfaire, ils menacent la princesse de la traiter encore plus durement et d'enfoncer les caisses, si les clefs ne leur sont remises à l'instant.

Elle les leur donna toutes, excepté celle de la caisse numéro 8 qui était restée entre les mains de son époux. Elle voulut que l'on ouvrît les caisses en sa présence pour faire voir qu'elle n'emportait rien à la couronne de France.

On n'en ouvrit que trois ou quatre ; une ou deux renfermaient des diamans. Le comte de Furstenstein représenta qu'il était inutile d'ouvrir les autres ; Dasies et Maubreuil dirent : « Nous voyons bien, nous voyons bien. » Les caisses sont refermées et reportées dans les voitures. On n'enlève rien de ce qu'elles contiennent ; Maubreuil en conserve les clefs qu'il met dans la poche droite de son pantalon.

En attendant le second détachement de troupes qu'il avait demandé à Montereau, Maubreuil se met à déjeuner avec Dasies dans une chambre de l'auberge au rez-de-chaussée. La princesse refuse d'y entrer, elle reste dans la cour, une femme lui apporte une chaise pour qu'elle pût s'asseoir.

Pendant le déjeuner, entre neuf et dix heures, un lieutenant arrive de Montereau avec douze hommes, chasseurs et mamelucks ; on dit à ces militaires que la princesse venait d'être arrêtée parce qu'elle emportait les diamans de la couronne ;

on place quatre factionnaires ou vedettes pour empêcher les voyageurs d'entrer dans l'auberge et même d'approcher du village.

Malgré cette consigne, des marchands venant de Sens pénètrent dans l'auberge ; Maubreuil met en réquisition la patache ou voiture d'osier, couverte de toile, attelée de deux chevaux, qui les avait amenés.

Maubreuil et Dasies se rendent de nouveau près des voitures de la princesse; ils font descendre dans l'écurie et pour la seconde fois les caisses qu'ils ordonnent ensuite de charger sur la patache. La princesse dit alors à Maubreuil qu'elle avait reconnu pour l'un de ses anciens écuyers : « Quand on a mangé le pain des gens on ne se charge pas d'une pareille mission ; ce que vous faites est abominable. » — « Je ne suis, répondit-il, que le commandant de la force armée; parlez au commissaire, j'exécuterai tout ce qu'il voudra. »

Elle s'adressa à Dasies. — « Vous me dépouillez de tout ce qui m'appartient; le roi n'a jamais donné de pareils ordres; je vous jure sur mon honneur et foi de reine (elle l'était alors) que je n'ai rien à la couronne de France. » — « Vous nous prenez pour des voleurs, répond Dasies, je vais vous montrer que nous avons des ordres; il faut faire partir ces caisses. »

En ce moment il remarque le sac renfermant la petite caisse carrée, extrêmement lourde et entourée de ruban de fil. La princesse déclare que cette caisse contient son or. Maubreuil et Dasies se retirent comme pour délibérer. Ils se rapprochent et ordonnent au commandant des mamelucks d'emporter cette caisse avec les autres.

« Est-il possible, s'écrie la princesse en pleurant, que vous preniez ainsi mes bijoux et mon argent et que vous m'exposiez à rester au milieu d'un chemin avec toute ma suite! » A ces mots elle s'évanouit. Lorsqu'elle eut repris ses sens, elle demanda à parler à Maubreuil et le pria à chaudes larmes de lui rendre son or, s'il la privait de ses bijoux. « Madame, lui répondit-il, je ne suis que l'exécuteur des ordres du gouvernement; je dois rendre vos caisses intactes à Paris; tout ce que

je puis faire pour vous, c'est de vous donner ma ceintnre ; elle contient cent pièces d'or de vingt francs. D'après le conseil du comte de Furstenstein, la princesse accepta. Le comte vérifia le nombre des pièces d'or qu'elle contenait, il n'en trouva que quarante-quatre qui depuis furent déposées avec la ceinture entre les mains du juge de paix du canton de Pont-sur-Yonne.

Toutes les caisses ayant été chargées sur la patache, Maubreuil et Dasies donnèrent ordre d'y atteler deux chevaux e de faire partir cette voiture par la route de Fontainebleau sou l'escorte de quelques chasseurs.

En même temps ils commandent des chevaux pour la prin cesse et ordonnent de la conduire à Villeneuve-la-Guyare.

Elle se récrie ; elle proteste qu'elle accompagnera jusqu'à Paris son or et ses bijoux ; Maubreuil et Dasies disent qu'ils ne le veulent pas ; elle demande qu'au moins il lui soit permis de faire escorter ses caisses par une personne de confiance ; elle essuie encore un refus.

La patache s'éloigne avec rapidité.

A midi, on fait remonter la princesse en voiture et on la force de partir pour Villeneuve-la-Guyare sous l'escorte de deux chasseurs qui l'accompagnent jusqu'à deux lieues de Fossard.

Ils la quittent à cette distance, ayant aperçu un détachement de cavalerie wurtembergeoise qui s'avançait.

Après le départ de la princesse, Maubreuil prescrivit au maître de poste de Fossard de ne donner de chevaux à personne dans les trois heures qui suivraient son départ.

Maubreuil et Dasies sortirent du village avec leur calèche, que l'on avait ramenée de Montereau ; ils rejoignirent la patache sur la route et arrivèrent à Chailly (deux lieues au dessus de Fontainebleau) à six heures du soir.

Ils demandèrent des chevaux ; mais comme le maître de poste qui était aussi maire de la commune ne pouvait leur en donner le soir même, ils se firent délivrer par lui des billets

de logement pour eux et leur escorte. On leur assigna l'auberge du Cheval Blanc tenue par le nommé Balon.

Ayant choisi une chambre au premier étage, ils y font transporter les caisses de la patache ; en les déchargeant, un garçon d'écurie remarque au fond du panier de cette voiture la petite caisse de bois blanc entourée de ruban de fil ; il veut la soulever, mais elle est d'un si grand poids qu'elle se défonce ; on retire alors de la patache plusieurs sacs que l'on replace dans la caisse que l'on venait de rajuster un peu; Maubreuil la transporte lui-même, non sans de grands efforts, jusqu'à sa chambre.

Sur son ordre, le fils de l'aubergiste monte sur l'impériale de la calèche ; il en détache une vache en cuir, qui à son poids lui paraît vide.

Lorsque cette vache et les caisses furent dans la chambre, Maubreuil en examina la serrure, et ne l'ayant pas trouvée assez solide, il jugea prudent de faire transporter le tout dans une chambre voisine dont il prit la clef. Avant de se mettre au lit dans la même chambre avec Dasies il demanda s'ils étaient en sûreté.

Le lendemain, 22 avril, à deux heures et demie du matin, ils firent replacer la vache sur l'impériale de la calèche; le postillon chargé de cette besogne, ne trouva pas cette vache légère, et ne la jugea pas vide, comme l'avait fait la veille le fils de l'aubergiste ; il la trouva au contraire fort lourde.

Une caisse assez petite recouverte de cuir et qui paraissait pesante (c'était le nécessaire de Jérôme) et la caisse brisée la veille, qui laissait apercevoir des sacs d'argent dans les interstices de ses planches mal jointes, ne furent plus rechargées sur la patache avec les autres ; Maubreuil et Dasies les firent placer dans l'intérieur de leur calèche.

Cela fait, ils renvoyèrent le lieutenant avec sa troupe dont ils ne gardèrent que trois hommes; ils commirent ces trois cavaliers à la garde de la patache jusqu'à Paris; Maubreuil recommanda à deux d'entre eux de rester avec les trois che-

vaux hors des barrières, et au troisième de conduire seul la voiture à sa destination chez le sieur Devanteaux, rue Taitbout n° 18, pour lequel il lui remit une lettre.

La patache et la calèche partirent ensemble de Chailly ; elles passèrent ensemble à Ponthierry, à Essonne, à Fromenteau ; elles arrivèrent à Villejuif ; là, les deux voitures se séparèrent.

La patache continua de s'acheminer vers Paris avec son escorte et arriva à midi chez le sieur Devanteaux.

Maubreuil et Dasies, au lieu de suivre la route de Paris, prirent celle de Versailles par Berny.

Arrivés à Versailles, ils se firent conduire dans différentes auberges ; n'ayant pas trouvé d'appartement à leur gré, ils revinrent à l'auberge du *Merle blanc*, où ils s'étaient présentés d'abord. Ils choisirent une petite chambre sur le derrière, éclairée par une seule fenêtre garnie de barreaux de fer et faisant face à un gros mur, en sorte que personne n'a vue sur cette pièce obscure, qui ressemble à une prison, comme ils le remarquèrent eux-mêmes.

Ils demandèrent à l'hôtesse si la serrure était bonne et s'il y avait des voisins. Elle leur répondit que la serrure était solide et que le plus proche voisin était un homme âgé et fort tranquille.

Ils firent monter dans la chambre les deux caisses et la vache. La vache pesait environ cinquante livres. Ils recommandèrent de la porter avec précaution et de ne la pencher ni de la secouer, parce qu'elle renfermait quelque chose de casuel. Ils firent allumer du feu dans leur chambre.

Un instant après, ils ordonnèrent d'aller leur chercher un serrurier. On en fit venir un, qui, par ordre de Maubreuil et de Dasies, essaya d'ouvrir la serrure de la caisse enveloppée de cuir jaune, dont ils disaient avoir perdu la clef. Ce serrurier, qui était vieux, ne put y parvenir.

On alla en chercher un autre, qui, à l'aide d'un crochet, réussit à ouvrir la serrure, et ne souleva qu'un peu le couvercle

pour s'assurer que la caisse était ouverte, sans rien voir de ce qu'elle contenait.(La caisse ne fut refermée que trois heures et demie après par le même ouvrier.)

Après le départ de ce serrurier, Maubreuil et Dasies chargent le beau-frère de l'aubergiste de leur retenir un carrosse de remise pour aller à Paris. Une voiture est retenue. Le commissionnaire remonte à la chambre de Maubreuil et de Dasies pour leur rendre compte de ce qu'il a fait; il les trouve enfermés, la clef en dedans. Il leur parle à travers la porte; ils répondent : « Nous passons nos chemises, vous reviendrez. » A trois heures, la fille du loueur de voitures s'impatiente, et vient demander l'heure du départ. On la conduit à la porte de la chambre; elle frappe. Maubreuil et Dasies, tenant toujours leur porte fermée, demandent ce que l'on veut. On leur dit : « C'est » le loueur de voitures qui fait demander l'heure. — Oh ! bien, » répondent-ils, nous sommes en train de faire notre corres- » pondance, qu'on revienne dans une heure. » La fille se retire mécontente, et la voiture est louée à d'autres personnes.

A cinq heures, ils demandent un commissionnaire sûr, pour envoyer une lettre à Paris. Ils la confient au beau-frère de l'aubergiste qui se charge de la porter dans la soirée et qui exécute sa commission; cette lettre était à l'adresse de Prosper, chez le sieur Vébain, rue Saint-Honoré. Ces mots étaient inscrits sur l'enveloppe : « Pressée et six francs au porteur. »

Quelque temps après Dasies sort de l'auberge, et revient au bout d'une demi-heure, ayant à la main un petit paquet de ouate, et accompagné d'un jeune homme qui portait des caisses d'acajou de la grandeur d'un carton ordinaire. Le jeune homme les dépose, est payé au bas de l'escalier, et s'en va.

Les deux voyageurs se renferment de nouveau dans leur chambre. Ils dînent à six heures et demie. Vers huit heures, ils envoient à la poste commander des chevaux. La vache est rechargée sur l'impériale de la calèche; les deux caisses sont replacées dans l'intérieur; et la servante déclare que la plus grande (c'est-à-dire celle couverte en cuir jaune, qui devait

contenir les diamans de Jérôme, et que l'on venait de faire refermer par le serrurier) lui parut moins pesante que le matin. Les boîtes d'acajou que Maubreuil venait d'acheter sont aussi placées dans la voiture.

Maubreuil et Dasies partent de Versailles à neuf heures ; à dix ils relaient à Sèvres, et arrivent à Paris vers onze heures.

L'exposé des faits qui précède est extrait des CONCLUSIONS de M. l'avocat-général MAURICE, dans la cause de *Marie-Armand de Maubreuil*, devant la Cour royale de Douai, 18, 19 et 20 décembre 1817.

Afin de compléter ce récit, je vais citer un fragment de la lettre adressée par M. le comte de Semallé à M. de Brosses*.

« M. de Maubreuil, instruit de mes pouvoirs, vint me trouver le 9 avril. (Dès le 8 au soir on m'avait parlé de ses projets, en m'engageant à lui donner des pouvoirs ; mais j'avais cru devoir les refuser.) Il me pressa vivement de l'autoriser et de mettre mon attache à ses opérations. Je lui déclarai que mes instructions me prescrivaient seulement de seconder les démarches qui avaient pour but d'accélérer le retour du roi parmi nous, et de tranquilliser les esprits en faisant connaître les intentions paternelles de Sa Majesté.

« M. de Maubreuil parut peu satisfait de ma réponse. J'ignore si le gouvernement provisoire l'a recherché, ou si c'est lui qui a recherché quelques membres de ce gouvernement ; j'appris peu de jours après qu'il en avait reçu les pouvoirs les plus étendus ; et, à l'appui de ce fait, je vais rapporter textuellement l'expression dont vous vous servez dans votre adresse.

« Il (M. de Maubreuil) fut chargé par le gouvernement provisoire et ses ministres d'une mission secrète et d'état, mission de la plus haute importance, puisqu'il lui fut délivré des ordres positifs de chaque ministre, signés Anglès, Dupont, de Bourrienne. Ces ordres mettaient à la disposition de M. de Mau-

* *Réponse de M. de Semallé aux inculpations de M. le marquis de Brosses*, In-8 1817.

breuil la police de la France, les troupes françaises et tous les chevaux de poste.

« Tous ces faits vinrent à ma connaissance dès le jour même. Le lendemain, j'appris que cette mission de la plus haute importance avait eu pour résultat l'arrestation sur le grand chemin d'une femme sans appui, privée de tout secours, et de l'enlèvement de ses effets.

« Si cet acte de violence eût été commis au nom des personnes qui avaient donné des instructions et des moyens d'agir ; si le nom du roi, dont M. le comte Armand de Polignac et moi étions les seuls commissaires à Paris, n'eût pas été prononcé dans cette odieuse trame, j'aurais partagé l'indignation publique, je m'en serais tenu là, et je ne me verrais pas aujourd'hui dans la nécessité de rappeler au moins une partie de ce qui s'est passé.

« Le 19 avril 1814 à neuf heures du matin, je vis arriver à Paris une voiture dans la cour de la maison que j'habitais momentanément, j'en vis sortir des caisses adressées au maître de cette maison qui les reçut. Cette voiture était escortée par un maréchal des logis de hussards, je me hâte de l'interroger, il m'apprend que M. de Maubreuil, se disant colonel au service de S. M. le roi de France, et M. Dasies, prenant le titre de commissaire du roi, munis de pouvoirs, ont requis la force armée et arrêté une princesse qui leur a présenté des passeports des puissances alliées ; qu'ils l'ont fait descendre ainsi que les dames qui l'accompagnaient, qu'ils ont enlevé de la voiture plusieurs caisses ; qu'après les avoir transportées dans une grange voisine où ils étaient restés quelques instans, ils en avaient mis dix dans cette voiture, et que lui maréchal des logis avait été chargé par ces messieurs d'accompagner jusqu'au domicile de M**** une septième caisse plus grande que les autres avec quatre sacs d'or et d'argent, qui avaient été placés dans la voiture du prétendu commissaire*.

* Tout cela s'est passé à une poste appelée Fossard, près de Montereau, sur la route de Sens.

» A ce récit, je l'avoue, je frissonnai, je fus frappé de l'audace de cette machination, ses effrayantes conséquences ne m'échappèrent pas; j'ordonnai que ces caisses fussent portées au secrétariat du gouvernement provisoire, où tout avait dû être envoyé, puisque les ordres en émanaient. Le lendemain, le soir, Dasies se présenta dans la même maison. M****, beau-frère du propriétaire, me dit que c'était le coopérateur de l'expédition de M. de Maubreuil; je l'arrêtai, j'en fis mon prisonnier, je saisis ses papiers, j'y trouvai les autorisations telles que vous les avez mentionnées, et telles qu'elles se trouvent à la fin de cette brochure. Dasies les réclama, parce qu'elles autorisaient sa mission : je les lui rendis, à condition qu'il m'en laisserait une copie attestée par sa signature. Le soir, je le conduisis à l'état-major français, place du Palais-Bourbon. Le même soir, sur les neuf heures, le valet de chambre de M. de Maubreuil apporta une caisse (c'était la septième dont j'ai déjà parlé) chez le portier du même hôtel, avec ordre de la remettre au propriétaire. Ce portier vint aussitôt m'en avertir à l'état-major. A l'instant j'allai chez le commissaire du quartier; je l'emmenai avec moi et il posa le scellé sur la caisse qui fut sur le champ portée au secrétariat du gouvernement provisoire.

» M. de Maubreuil suivit de près son valet de chambre, apportant avec lui les quatre sacs d'argent dont il a été question. Après lui avoir adressé les reproches que méritait sa conduite, je le fis conduire par les maîtres de la maison à M. le baron de Vitrolles. Le lendemain, je me rendis chez M. le baron de Saken qui était alors gouverneur de Paris; je l'instruisis de ce qui s'était passé; ce général m'en témoigna le plus vif étonnement; il m'apprit qu'il était déjà prévenu de l'insulte faite à la princesse de Wurtemberg et que son souverain en avait éprouvé un extrême mécontentement.

» MM. de Maubreuil et Dasies se sont-ils ou ne se sont-ils pas conformés aux ordres secrets qu'ils avaient reçus, c'est ce que j'ignore; ce qui est bien certain, c'est qu'ils étaient commissionnés du gouvernement provisoire, ainsi que vous l'avez dit. Je n'accuse personne, mais il serait difficile de croire que

l'instruction des coupables n'ait pas été de compromettre le roi auprès des puissances alliées. On s'était flatté d'affaiblir par cette criminelle intrigue l'intérêt que LL. MM. l'empereur de Russie et le roi de Prusse témoignaient à la maison de Bourbon, enfin on s'était flatté d'étouffer subitement ainsi la joie qui éclatait de toutes parts et de rouvrir la source des larmes qui depuis vingt ans arrosaient le sol de notre malheureuse patrie.

» MM. Dasies et Maubreuil, que j'avais fait conduire le même soir, l'un à l'état-major, et l'autre chez M. le baron de Vitrolles, furent mis en liberté avec ajournement à quatre jours pour l'ouverture des caisses. La princesse avait envoyé une de ses femmes pour reconnaître les bijoux qu'elles renfermaient.

» Par suite de cette ouverture des caisses et de la reconnaissance des effets qui devaient s'y trouver, MM. de Maubreuil et Dasies furent conduits à la préfecture de police ; ce dernier s'évada quelques mois après. M. de Maubreuil moins heureux fut mis en jugement ; le tribunal se déclara incompétent pour statuer sur un tel délit. Le prévenu fut renvoyé au ministre de la guerre qui s'en empara et le fit transporter à l'Abbaye.

» Telle était la situation de cette affaire, lorsqu'au milieu de l'effroi qui régna dans Paris le 19 mars 1815 M. de Maubreuil obtint son élargissement.

» Je venais d'être instruit par mes correspondances de France et par les déclarations du sieur Villiaume que Dasies avait été à Lyon *, qu'il s'y était rapproché de Bonaparte, qu'il était re-

* Ce n'est pas à Lyon, c'est à Auxerre que Dasies, comme il l'a dit lui-même, se rendit au devant de Napoléon. « Tant qu'il fut devant Lyon j'avais, comme tout bon Français, l'espérance qu'on s'opposerait à sa marche. Une fois à Auxerre je ne pouvais plus douter qu'on lui frayait le chemin de la capitale ; devais-je ou ne devais-je pas sauver mon honneur aux dépens de ma vie? Et le pouvais-je autrement qu'en me justifiant des fausses imputations parsemées dans le récit de la mission dont M. de Maubreuil et moi avions été chargés. Avoir fait rétrograder les trésors que son frère emportait ne pouvait être à ses yeux, comme aux yeux de son conseil, qu'une mesure politique, et ni lui ni son conseil ne parurent regarder comme criminel l'homme employé pour la mettre à exécution. Ainsi, me justifier sur les autres imputations, voilà quel était mon but, et je réussis parce que je mis dans tout ce que je dis ce ton de vérité que j'aurais désiré

venu avec lui à Paris et que deux jours après il avait eu des conférences à Saint-Germain avec M. de Maubreuil.

» Le *Journal des Débats* du 14 avril 1815 m'avait aussi appris que le conseil des ministres de l'usurpateur s'était servi du nom de Maubreuil pour diriger sur la maison de Bourbon ces mêmes calomnies dont la fausseté avait été si bien démontrée par les papiers saisis sur Dasies, et par les pouvoirs qu'avaient donnés les ministres du gouvernement provisoire.

» Toutes ces circonstances ne me laissèrent plus de doute sur l'existence d'un accord entre Bonaparte, Maubreuil et Dasies, et cet accord ne pouvait exister que dans les intentions les plus funestes contre l'auguste maison de Bourbon.

» La facilité avec laquelle cet échappé de prison venait de traverser cent lieues du territoire français, la facilité avec laquelle il avait franchi la frontière et tous les postes militaires, enfin son introduction furtive dans Bruxelles, son déguisement de nom et d'état, furent les motifs qui déterminèrent son arrestation. J'aurais pu le livrer aux autorités des Pays-Bas, mais je crus qu'il était de mon devoir de remettre dans les mains du roi celui dont le nom et la conduite avaient été employés pour accréditer une atroce calomnie contre Sa Majesté et sa famille. Je le conduisis donc moi-même à Gand.

trouver dans votre lettre. Pourquoi donc mêler le nom sacré des Bourbons dans cette démarche que mon honneur comme la conservation de ma vie me dictaient ?

» Quant au voyage de Saint-Germain, je vous l'avoue sans craindre vos reproches, je le fis dans l'intention de voir M. de Maubreuil. Je savais qu'il y était allé pour y passer quelques jours près d'un de ses compagnons d'armes, le comte Danès, alors maire de cette ville comme il l'est encore aujourd'hui.

» J'étais descendu à l'hôtel du prince de Galles; d'où je me fis conduire chez M. le comte Danès pour qu'il voulût bien m'indiquer la demeure de M. de Maubreuil; au moment où on m'annonçait, j'aperçus M. de Maubreuil avec une personne qui m'était entièrement inconnue, c'était M. Villiaume, qui dans le cours de notre conversation me fit part du projet qu'il avait d'aller à Gand dès qu'il aurait touché quelques louis qu'on lui promettait et qui lui devenaient nécessaires pour sa route. J'en tirai cinq de ma bourse, je les lui remis et le félicitai de son heureuse idée d'aller dans une ville que notre souverain légitime avait choisie pour son séjour momentané. »

(*Réponse de Dasies à M. de Semallé*, in-8.)

» Le roi, en m'ordonnant de remettre M. de Maubreuil entre les mains des puissances étrangères, doit les avoir assez convaincues de toute la perfidie de la machination dont Bonaparte et ses agens s'étaient flattés de tirer parti.

» Le lendemain de son arrivée à Gand, M. de Maubreuil s'ouvrit les quatre veines dans la prison où il était détenu; et il n'échappa à la mort que par les secours les plus prompts. Ce fait est connu de tous ceux qui étaient alors à Gand. »

Maintenant, voici, quant aux faits qui se sont passés en 1814, une explication de ce qui concerne plus particulièrement la connaissance qu'en a eue M. le baron de Vitrolles.

Le 23 avril, M. le baron de Vitrolles reçut aux Tuileries pendant le conseil des ministres, qui se tenait en la présence de *Monsieur*, lieutenant-général du royaume, une lettre du comte de Nesselrode qui lui témoignait tout le mécontentement qu'éprouvait l'empereur de Russie de l'arrestation de la princesse Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme Bonaparte. Cette arrestation faite sur la grande route, disait M. de Nesselrode, par un parti royaliste, avait eu pour résultat d'enlever à la princesse ses diamans, tout son argent, et de la forcer de rétrograder sur Paris. La lettre nommait comme chefs de cette odieuse expédition MM. de Maubreuil, Dasies et Colleville, sans autres indications et sans aucun signalement.

Dans sa juste sollicitude pour les royalistes indirectement accusés par M. de Nesselrode, M le baron de Vitrolles prit cette affaire à cœur et crut devoir agir vivement. Des ordres furent donnés par le télégraphe et toutes les mesures furent prises. M. de Dienne employé dans les bureaux du conseil d'état lui annonça bientôt qu'un de ses amis, M. Devantaux, venait de lui dire que M. de Maubreuil n'avait agi qu'en exécution d'une commission qui lui avait été donnée à l'effet d'empêcher que les personnes de la famille de Bonaparte n'emportassent les diamans de la couronne ou les trésors de l'état;

qu'il était à Paris ainsi que ses compagnons; qu'ils avaient déposé chez lui-même toutes les caisses renfermant les diamans et l'argent de la princesse; enfin qu'il demandait ce qu'il fallait faire de ce dépôt. M. le baron de Vitrolles donna l'ordre d'apporter immédiatement les caisses aux Tuileries.

M. le baron de Vitrolles occupait les appartemens du rez-de-chaussée du pavillon Marsan, ceux-là même où le gouvernement provisoire s'était installé un moment. Il dit en sortant aux employés des bureaux qui s'y trouvaient encore, qu'on eût soin, lorsqu'on apporterait quelques caisses qui devaient arriver, de les faire déposer à côté de chez lui, dans les bureaux du trésor de la couronne.

Contrairement à ses ordres, M. de Vitrolles trouva en entrant de grands nécessaires de voyage et des coffres de diverses formes et grandeurs qu'on avait entassés dans sa chambre à coucher. Les caisses étaient au nombre de six, et M. de Nesselrode en réclamait sept, plus deux sacs d'argent.

Il fut écrit à M. Devantaux pour ce qui manquait, et à M. de Nesselrode pour les faire retirer.

Au milieu de la nuit, deux personnes se présentèrent et insistèrent pour parler à M. de Vitrolles. Elles furent introduites et dirent qu'elles rapportaient une caisse et deux sacs d'argent qui manquaient aux effets de la princesse de Wurtemberg. Ils présentèrent à M. de Vitrolles quatre mauvaises petites planches de bois blanc, semblables à celles d'une caisse de bouteilles d'eau de Cologne qui ne tenaient plus ensemble, mais qui étaient attachées en paquet par un cordon, et deux sacs ordinaires de grosse toile, qui paraissaient pleins.

M. de Vitrolles se récria sur la caisse qu'on rapportait, en disant avec humeur que ce n'était certainement pas une pareille boîte que réclamait la princesse : ils répondirent qu'il n'y avait pas autre chose que cette caisse qui s'était défoncée en route. Après de nouvelles observations et l'expression réitérée de son incrédulité, mais ne pouvant tirer autre chose de ses interlocuteurs, M. de Vitrolles leur dit de déposer ces morceaux de bois et les deux sacs sur la console de sa chambre.

Le lendemain s'étant habillé vis à vis de cette même console, M. de Vitrolles dit à son valet de chambre de mettre le paquet de planches et ces deux sacs dans le même cabinet où était le reste des effets; en prenant machinalement un des sacs pour le lui mettre entre les mains, il fut étonné de leur légèreté; et regardant à travers la toile grossière, il crut le voir plein de pièces de deux sols en monnaie de billon : l'instruction subséquente a annoncé qu'il y avait des pièces de dix et de vingt sous. Il chercha en vain à s'expliquer comment la princesse avait pris pour voyager une si grande quantité de cette espèce de monnaie.

M. de Vitrolles fit avertir M. Anglès, ministre de la police, de la rentrée des effets de la princesse Catherine, de la remise qui devait en être faite le soir, à huit heures, à une personne désignée par elle, et lui exprima le désir qu'il assistât à cette restitution pour la constater et la rendre plus formelle par sa présence.

Vers midi, M. le baron de Vitrolles était occupé dans son cabinet, lorsqu'un huissier de la secrétairerie d'état vint lui dire qu'un homme qui lui était inconnu insistait pour être introduit auprès de lui. On répondit que s'il n'avait pas de rendez-vous il ne serait pas reçu. Ensuite se ravisant, M. de Vitrolles lui fit demander son nom : c'était M. de Maubreuil; on le fit entrer. Sa figure avait une expression de dureté qui frappait. Les premières paroles qui lui furent adressées eurent le ton du reproche. M. de Vitrolles lui dit qu'il avait agi bien légèrement et avait mis le gouvernement dans un grand embarras vis-à-vis de l'empereur Alexandre, qui accusait le royalisme de violence et de réaction. Il s'excusa d'abord sur la mission qu'il avait eue d'empêcher la famille de Bonaparte d'emporter de France des trésors ou des objets précieux appartenant à la couronne. Il lui fut objecté qu'il eût été facile de distinguer les parures appartenant à une princesse et à son usage des diamans de la couronne, et l'argent qu'elle portait pour son voyage des trésors qu'on pouvait craindre de voir enlever à la France. Il répondit qu'il n'avait point fait ces dis-

tinctions et qu'il avait cru remplir l'objet de sa mission, et comme M. de Vitrolles insistait sur l'inconvenance de ses démarches et sur la position nuisible où elle avait placé le nouveau gouvernement, il reprit avec une sorte d'audace : « *Si* » *dans tout cela, on veut me compromettre, j'en compromet-* » *trai bien d'autres.* » M. de Vitrolles l'arrêta sur le champ : » *Je ne sais ce que vous voulez dire, monsieur; mais de toute* » *manière, vous ne compromettrez que ceux qui se seraient* » *compromis. Expliquez-vous.* » Maubreuil raconta alors fort longuement les rapports qu'il disait avoir eus, dans les premiers jours d'avril, avec MM. de Talleyrand et Roux-Laborie, et dit que ce dernier l'avait fait appeler; lui avait parlé d'un grand service à rendre à la France; des récompenses qui s'y rattacheraient : il ne s'agissait de rien moins selon lui que de faire disparaître l'empereur Napoléon. Roux-Laborie, suivant le récit de Maubreuil, lui aurait dit qu'un homme de son courage, rassemblant quelques braves comme lui, pourrait facilement exécuter cette entreprise; qu'il n'y aurait pas d'avantages auxquels il ne pût ensuite prétendre : un million, le grade de lieutenant-général, le titre de duc, lui furent promis. Il réunit en effet quelques hommes décidés et continuait à avoir des rapports journaliers avec M. Roux-Laborie.

M. le baron de Vitrolles fit observer à Maubreuil que dans tous ces détails, il voyait bien ses relations avec M. Laborie, mais qu'il ne voyait aucun rapport avec M. de Talleyrand, et qu'il était incroyable qu'il se fût aussi légèrement engagé dans une semblable affaire. Maubreuil répondit qu'en effet il n'avait point parlé à M. de Talleyrand; mais qu'un jour, comme il ne se trouvait ni assez autorisé, ni les promesses qui lui étaient faites assez garanties par la seule parole de Roux-Laborie, il avait insisté pour voir M. de Talleyrand et recevoir directement les ordres qui lui étaient transmis : Laborie lui répondit : « mais on dirait que vous avez peur », et lui frappant sur le cœur : « allons Maubreuil, reprenez votre courage; et pour lui donner toutes les garanties qu'il désirait et lui prouver que toutes les paroles qu'il lui avait transmises étaient bien

convenues avec le prince de Bénévent, il n'avait qu'à s'arrêter dans le premier salon où ils se trouvaient, et s'asseoir sur le canapé, que dans peu de moments, le prince traverserait cette pièce et lui ferait un salut de la main, avec un sourire qui l'assurerait de leur parfaite intelligence.

Le prince en effet parut quelques momens après, c'est toujours Maubreuil qui raconte : il traversa le salon en saluant du geste avec le sourire attendu, et Maubreuil se regarda comme bien et dûment investi des pouvoirs qu'il demandait, et bien assuré des brillantes promesses qui lui avaient été faites. Sur ce, Maubreuil partit. Il cherchait, disait-il, à trouver l'empereur en rase campagne pour que son action eût une apparence et un faux air de guerre. C'est en courant cette aventure qu'il rencontra les équipages de la reine de Westphalie, et qu'il ne douta pas qu'elle n'emportât les trésors de la France et les diamans de la couronne.

M. de Vitrolles témoigna à Maubreuil tout son étonnement et le peu de croyance qu'il ajoutait à ses récits. Maubreuil sortit alors quatre ordres dont il s'était muni pour l'exécution de ses projets : le général Dupont, commissaire provisoire au département de la guerre, M. Anglès, à celui de la police, M. Bourrienne, directeur de l'administration des postes, autorisaient Maubreuil à requérir, soit les troupes, les agens de police, soit les maîtres de poste, pour l'exécution de la mission dont il était chargé : le général Sacken, commandant les troupes alliées à Paris, l'autorisait de même à requérir le secours des troupes étrangères. M. de Vitrolles fit observer à Maubreuil que des ordres semblables avaient été donnés à tous ceux qu'on avait envoyés sur divers points de la France pour ramener à Paris les deniers publics ou les objets précieux de la couronne qui se trouvaient dispersés particulièrement à cause de la régence momentanément transférée à Blois. Il répondit que les ordres qu'il avait reçus étaient bien différens, puisque, parmi ceux qui les lui avaient donnés, deux, le général Dupont et M. de Bourrienne, connaissaient parfaitement le véritable but de son expédition. M. de Vitrolles tenait ces ordres

dans ses mains, et il lui vint à la pensée de les garder, dans la crainte que Maubreuil n'en fît un mauvais usage, mais quand il réfléchit que cet homme pouvait être plus ou moins gravement compromis par ce qu'il avait fait ou ce qu'il avait voulu faire, il pensa qu'il était de la stricte justice de ne pas le dépouiller des moyens de défense qu'il pourrait tirer des ordres qu'il avait reçus, et il les lui rendit. Sur quelques expressions de mépris et d'incrédulité qui échappèrent alors à M. de Vitrolles, Maubreuil baissa la voix, qu'il avait eue jusque là assez élevée, et dit qu'au reste il ne fallait pas faire tant de bruit; que ses hommes étaient prêts et dévoués; que ce qui n'était pas fait pouvait encore s'exécuter; qu'on n'avait qu'à parler, et qu'il répondait qu'avant deux jours l'homme n'existerait plus. M. le baron de Vitrolles, qui ne s'était assurément jamais trouvé face à face d'une pareille proposition, eut de la peine à contenir l'indignation qu'elle lui inspirait, et répondit avec l'expression qu'elle méritait que : *De tels moyens étaient indignes de la noble cause qu'il servait, et que ceux à qui on avait le singulier courage de les proposer étaient trop forts pour jamais les employer.* — Mais Maubreuil objecta à M. de Vitrolles qu'il ne saurait décider lui-même une aussi grande question, et qu'il devait prendre les ordres de M. le comte d'Artois. Non, monsieur, lui dit M. de Vitrolles : *je n'ai pas d'ordres à prendre, et je ne sais personne assez audacieux pour oser prononcer une telle parole devant* Monsieur. M. de Vitrolles tourna le dos à Maubreuil, qui se retira.

Dans le cours de la conversation, M. de Vitrolles avait dit à Maubreuil que la remise des effets de la princesse devait avoir lieu le soir à huit heures, entre les mains d'une personne de sa maison, qui les reconnaîtrait et en donnerait la décharge; qu'il serait convenable qu'il s'y trouvât avec MM. Dasies et Colleville, qui étaient connus pour l'avoir accompagné, et même M. Deventeaux, qui avait reçu le dépôt.

En effet, quand il rentra le soir après huit heures, M. de Vitrolles trouva dix ou douze personnes dans le grand salon du pavillon Marsan. Dans ce nombre, il reconnut Maubreuil, et il

supposa que les autres étaient avec lui. Dans le second salon étaient M. Anglès, M. Saulnier, secrétaire général du ministère de la police, et une dame qui se présenta à lui sous son nom de madame de Mallet, en lui rappelant que son mari avait été un de ses camarades à l'armée de Condé. Cette dame avait été lectrice de la reine de Westphalie, et était chargée de reconnaître les effets. M. Saulnier se prépara à dresser le procès verbal de la remise des objets, et M. de Vitrolles fit apporter les caisses, sacs, etc., qui devaient les renfermer. Il fit demander à ces messieurs, qui étaient dans le salon, s'ils avaient les clefs. Ils dirent qu'ils ne les avaient jamais eues. Dans cet embarras, on pensa à faire venir un serrurier; et, après quelques informations auprès des employés des Tuileries, il fut rapporté que toutes ces caisses et ces grands nécessaires de voiture avaient été faits par Biennois, ébéniste de la rue Saint-Honoré, *au Singe vert*. On le fit appeler en lui disant de se munir de ses crochets pour ouvrir des serrures. Biennois déclara d'abord que les serrures étaient intactes, et se mit en devoir de les crocheter; mais, après un quart-d'heure d'essais inutiles, il dit que ces serrures étaient faites avec tant de soin, qu'il était impossible de les ouvrir avec des instrumens ordinaires; qu'il était nécessaire d'en forger tout exprès, et il demandait plus d'une heure pour ce travail. Ce temps lui fut accordé; il revint à dix heures et demie. Les caisses furent transportées dans la grande salle où étaient les mêmes assistans. Biennois dit que les objets les plus précieux devaient se trouver dans un grand nécessaire de bois d'acajou qui tenait tout le fond d'une berline, et c'est ce qu'il entreprit d'ouvrir en premier lieu. Après quelques efforts, le dessus du nécessaire s'ouvre: que voit-on? de nombreux compartimens garnis en satin blanc, mais vides; un second double-fond est levé par Biennois, il est également dépouillé, sauf quelques petits morceaux de sertissure en or qui se trouvaient çà et là, pour prouver qu'on avait brisé les pièces. M. de Vitrolles se retourna sur le champ, et, interpellant Maubreuil, il lui demande ce que cela signifie et ce que sont devenus les diamans. Maubreuil répond avec au-

dace qu'il n'en sait rien ; qu'il n'a pas été chargé de les garder. Et, sur une nouvelle interpellation plus vive encore, il dit que les caisses avaient été ouvertes par la princesse à Fossard, et que peut-être, à cette occasion, *elle avait volé les diamans*, M. de Vitrolles imposa silence à Maubreuil et alla lui-même au poste militaire qui était à la porte du pavillon Marsan donner des ordres pour qu'on ne laissât sortir personne du grand salon, et même qu'on fît garder les fenêtres de cette pièce qui donnent sur le jardin des Tuileries. Il traversa la cour du palais, et se rendit à l'appartement de *Monsieur*, auprès du pavillon de Flore. Le prince était prêt à se coucher. M. de Vitrolles lui raconta le vol complet qu'annonçait l'ouverture de la première et plus importante caisse, ses soupçons sur la monnaie contenue dans les sacs; il déplora les aveux que l'on serait obligé de faire à l'empereur de Russie, et les fâcheuses impressions qu'il en recevrait. Il annonça à *Monsieur* l'intention où il était de faire arrêter tout ce monde et de les envoyer à la préfecture de police, pour que la justice pût découvrir et punir les coupables. M. de Vitrolles reçut l'approbation de *Monsieur* et retourna aussitôt au pavillon Marsan. On avait continué l'ouverture des caisses, dans lesquelles on n'avait rien trouvé ; celle des sacs qui ne contenaient que de petites monnaies. Personne n'avait cherché à s'évader. M. Anglès et M. Saulnier partagèrent l'opinion de M. de Vitrolles sur ce qu'il restait à faire. M. Saulnier dressa procès-verbal qui fut transmis à M. le baron Pasquier, préfet de police, à qui il fut écrit en même temps pour lui indiquer la position particulière et plus favorable de M. Deventeaux. On fit approcher quatre voitures de place; dans chacune on plaça une partie des caisses et une des personnes arrêtées: c'était Maubreuil, Dasies, Colleville et Deventeaux. Des gendarmes montèrent avec eux dans les voitures; ils furent ainsi conduits à la préfecture de police.

Entraîné par le cours des affaires les plus importantes, M. de Vitrolles ne rechercha et ne reçut aucune information sur les suites de cette arrestation; il apprit seulement que dans l'un des interrogatoires subis par Maubreuil, celui-ci

s'était écrié : vous cherchez les diamans de la princesse de Westphalie : *Otez à M. de Vitrolles son habit de ministre, vous les trouverez dessous.* Mais les hommes du pouvoir avaient conservé alors cette hauteur qui les forçait à dédaigner d'aussi méprisables assertions et leur interdisait de se commettre dans d'aussi basses calomnies.

M. de Vitrolles mit peu d'intérêt à la suite de cette affaire, il en ignora plusieurs incidens judiciaires qui furent favorables à Maubreuil, par le crédit de M. d'Ambray qui par suite de rapports de famille avait reçu des impressions favorables à Maubreuil.

Les recherches de la police conduisirent à retrouver tous les diamans enlevés à la princesse Catherine que les voleurs avaient cachés dans la Seine, et que M. de Vitrolles avait appris par hasard. Un jour qu'il monta chez M. de Blacas, logé au plus haut du pavillon de Flore, (c'était dans les derniers mois de l'année 1814) il le trouva à sa fenêtre, les croisées ouvertes, et regardant dans la campagne, « Il faut que vous » ayez bien chaud, lui dit M. de Vitrolles, pour ouvrir vos » fenêtres par le temps qu'il fait. » — « *Comment,* lui ré- » pondit M. de Blacas, *vous ne savez donc pas ? Je regarde* » *les personnes occupées à repêcher les diamans de la prin-* » *cesse Catherine, qu'on retrouve dans la Seine.* »

Ce ne fut que long-temps après que M. de Vitrolles apprit par quel moyen la police était parvenue à découvrir ce dépôt si singulièrement confié aux sables et aux eaux de la Seine.

Une lettre de Maubreuil à un de ses confidens écrite au moment où sa conscience lui faisait craindre d'être arrêté, indiquait mystérieusement le lieu où seraient cachés les précieux effets dont il s'était mis en possession. La lettre datée de Vincennes parlait d'un septième arbre, etc. La police guidée par ces renseignemens incertains continua ses recherches surtout du côté de Vincennes et fut prévenue d'une correspondance entre Maubreuil et un des hommes de service de la préfecture. On apprit la vente de deux diamans par cet homme; et dans une visite qu'on fit chez lui et dont il soutint les rigueurs

avec sans-froid, on finit par lui demander ce qu'était un mauvais buste en plâtre : c'était un buste d'Homère. Il se troubla pour la première fois et dit que c'était le portrait de son grand-père. L'inspecteur de police brisa le buste et trouva un peigne en diamant dont il manquait deux pierres. Cet homme arrêté donna bientôt la trace et les indications qui firent retrouver ces diamans.

De ce moment, M. de Vitrolles n'entendit parler de Maubreuil que le 19 mars 1815. M. de Bourrienne qui avait été nommé préfet de police dans les jours qui précédèrent le départ du roi vint sur les cinq ou six heures du soir aux Tuileries où les ministres et les membres du conseil du roi étaient presque continuellement rassemblés en plus ou moins grand nombre; c'était chez M. de Blacas qu'avait lieu cette réunion permanente. M. de Vitrolles s'y trouvait seul au moment où M. de Bourrienne vint demander des ordres pour décider ce qu'il y aurait à faire de deux ou trois prisonniers compromis, disait-il dans des affaires qui tenaient au parti royaliste : il nomma Maubreuil et un autre qui avait été arrêté pour fraudes dans la levée d'une prétendue légion de Bourbon à Versailles. M. Bourrienne trouvait de l'inconvenance à laisser entre les mains du pouvoir qui allait remplacer le gouvernement du roi cette portion la moins avouable de ceux qui en avaient porté les couleurs; il exprimait la crainte qu'on en tirât parti contre les royalistes. Après avoir balancé quelque temps ces raisons avec celles qu'on pouvait leur opposer et décidé en outre par les circonstances, le roi partant dans quelques heures, M. le baron de Vitrolles dit à M. de Bourrienne de les mettre en liberté, *sauf à eux à s'aller faire pendre ailleurs*.

M. de Vitrolles apprit quelque temps après que Maubreuil s'était fait reprendre à Saint-Germain, que du fond de sa prison il avait proposé d'aller tuer le roi à Gand, enfin qu'il était sorti de la préfecture de police où il était détenu. Maubreuil, bien signalé arriva à Bruxelles et fut arrêté au moment où il débarquait à Gand.

A la date du 9 mai 1815, Maubreuil écrivit une lettre

à S. M. Louis XVIII, où se trouve entre autres choses étranges, le passage que voici : « J'ai été chargé d'une mission » qui eût assuré le trône de votre majesté ; mais l'intrigue, » la friponnerie, en me faisant jeter dans un cachot, m'em- » pêchèrent de *conduire Bonaparte en Espagne*, comme » j'en avais le projet, au lieu de l'*assassiner* comme peut-être » on l'eût *souhaité*.

Cette lettre se termine par une *abjuration* du culte que lui Maubreuil a toujours rendu à la cause des Bourbons.

Traduit successivement devant plusieurs tribunaux, Maubreuil sut multiplier les renvois et les incidens judiciaires. Il comparut à Douai, le 18 décembre; il parvint encore une fois à s'évader. L'arrêt de la cour royale de Douai du 6 mai 1818, déclara Maubreuil atteint et convaincu d'avoir soustrait frauduleusement une somme de quatre-vingt-deux mille francs appartenant à la princesse Catherine, de Wurtemberg, ci-devant reine de Westphalie et le condamna par contumace à cinq ans de prison et à 500 fr. d'amende.

Emissaires de Fouché.

On a vu qu'au nombre des émissaires que Fouché expédiait à Gand avait figuré M. de Rigny. Il avait été arrêté aux avant postes, conduit à Bruxelles et de Bruxelles ramené à Mons où se trouvait le commissaire du roi. Voici la lettre qu'écrivait à ce sujet le délégué de police.

Du 25 juin.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser M. de Rigny, colonel au service de France, envoyé par le ministre de la police à Paris, pour communiquer à Louis XVIII des choses très importantes,

cela est entendu. La présente vous sera remise par la maréchaussée qui l'escorte. Il se dit neveu de M. Louis, ministre des finances près Louis XVIII. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que ce grand missionnaire a une très petite bourse et il ne le cache pas.

Il vous appartient d'examiner si vous pouvez lui donner la direction qu'il demande.

J'ai l'honneur, etc.

DELEHAY.
Délégué de police.

Le commissaire du roi M. de Semallé se disposa à conduire M. de Rigny à Cambrai où se trouvait en ce moment Louis XVIII. M. Dubourg Buttler *, afin d'éviter à cet officier la présence d'un gendarme, se proposa pour servir d'escorte. Aussitôt arrivé à Cambrai M. de Rigny écrivit à M. de Talleyrand, qui le fit réclamer par le ministre de la guerre.

ADRESSE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS AU ROI (SESSION DE 1815).

La députation de la chambre des députés chargée de présenter au roi l'adresse votée par l'assemblée fut admise à l'audience de S. M. le 16 octobre.

M. Lainé, président de la chambre, lut l'adresse suivante :

Sire,

« Les paroles de V. M. ont profondément ému les cœurs de vos fidèles sujets les membres de la chambre des députés ; elles les ont pénétrés de respect, d'amour et pourquoi faut-il qu'ils

* M. Dubourg, chef d'état-major sous le ministère du général Dupont, avait suivi le roi à Gand. C'est lui qui a figuré dans la révolution de juillet 1830 avec le grade de général.

ajoutent d'une douleur d'autant plus cruelle qu'après tant de promesses rassurantes elle était plus imprévue.

« Les maux de la patrie sont grands ; ils ne sont pas irréparables. Si la nation, inaccessible aux provocations de l'usurpateur doit porter la peine d'une défection à laquelle elle fut étrangère elle supportera son malheur.

« Sa première consolation est dans le retour de son roi légitime. Quelle garantie en effet que ce dogme de la légitimité créé bien plus encore dans l'intérêt des peuples que dans celui des rois ! Ce principe tutélaire a vieilli pour nous, il maintenait la succession de nos rois et nous préparait, après tant d'orages, un asile à l'ombre de leur trône. La violence usurpa l'autorité mais le droit impérissable survécut à la violence.

« Ce sont les rois légitimes seuls qui savent se dévouer pour leurs peuples. Votre majesté l'a prouvé plus d'une fois. Après tous les grands sacrifices qu'elle a faits, à peine compterons-nous ceux qu'elle offre encore. Votre majesté pour adoucir nos maux ne craint pas de s'imposer de grandes privations à elle-même. Son auguste famille suit son exemple. Une sévère économie va réduire les dépenses publiques. Quel Français pourrait se refuser à ce qu'exigeront encore les besoins de l'état. Faites-nous-les connaître, sire, et vous verrez la nation se montrer digne d'elle et de vous.

Tous, nous avons besoin de consolations, nous les cherchons dans le bien dont votre majesté nous a tracé la route. L'union est votre premier désir, elle est notre premier besoin. Nous parviendrons à fondre tous les noms de partis dans ce nom de Français que nous serons toujours glorieux de porter.

« Qu'on cesse d'agiter le peuple par de chimériques craintes sur la résurrection de droits à jamais abolis. Nous avons juré la charte, sire, que votre majesté souffre cet orgueil, il n'est pas même permis de douter de notre foi. Nous voulons réparer les malheurs de la France, les réparer, sans convulsions nouvelles, avec sagesse, avec célérité. C'est à nos actes, c'est à l'empressement avec lequel nous accueillerons les mesures nécessaires au maintien des franchises du peuple et de la paix

publique qu'on reconnaîtra si nous sommes fidèles à nos promesses.

« Toutefois, sire, au milieu des vœux de concorde universelle, et même pour la cimenter, c'est notre devoir de solliciter votre justice contre ceux qui ont mis le trône en péril. Votre clémence a été presque sans bornes ; nous ne venons pas cependant vous demander de la rétracter. Les promesses des rois, nous le savons, doivent être sacrées ; mais nous vous supplions au nom de ce peuple même, victime des malheurs dont ce poids l'accable, de faire enfin que la justice marche où la clémence s'est arrêtée. Que ceux, qui aujourd'hui encore, encouragés par l'impunité, ne craignent pas de faire parade de leur rébellion, soient livrés à la juste sévérité des tribunaux. La chambre concourra avec zèle à la confection des lois nécessaires à l'accomplissement de ce vœu.

» Ce même zèle, elle le portera dans les moyens de rendre à la religion qui nous console dans nos maux, qui prescrit l'oubli des injures, qui prête sa sainteté à la foi des sermens, cette puissance plus forte que la loi.

» Nous ne parlerons pas, sire, à votre majesté de la nécessité de ne confier qu'à des mains pures les différentes branches de votre autorité ; les ministres qui vous entourent nous présentent à cet égard de rassurantes espérances. Leur vigilance sur ce point si essentiel sera d'autant plus facilement exercée que l'épreuve des évènemens a revélé tous les sentimens et toutes les pensées. Les nôtres, sire, n'ont plus d'autre objet que le bonheur de votre majesté et le salut de la patrie, et nos vœux seront comblés si nous obtenons ce glorieux prix de notre zèle et de nos travaux. »

Le roi a répondu :

« Je suis vivement touché des sentimens que m'exprime la chambre. Je saisis avec empressement les espérances qu'elle m'offre d'un meilleur avenir.

Elle peut compter sur la confiance avec laquelle je m'exprimerai près d'elle sur les besoins de l'état et sur la fermeté

que je montrerai toujours pour maintenir les droits qui doivent assurer la sûreté publique. »

LETTRE DU DUC DE RICHELIEU.

Ce 11 novembre.

Tout est consommé ; j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au roi ; ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et de ce moment je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que sur ce point personne n'aurait mieux fait que moi ; et la France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance ; elle commencera dès demain, au moins à ce qu'on m'assure, et s'opérera successivement et promptement.

RICHELIEU.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

6. R:

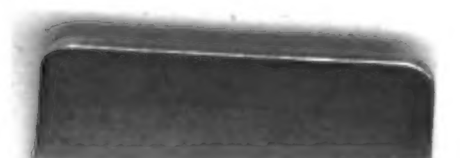

Werner

Digitized by Google

Digitized by Google

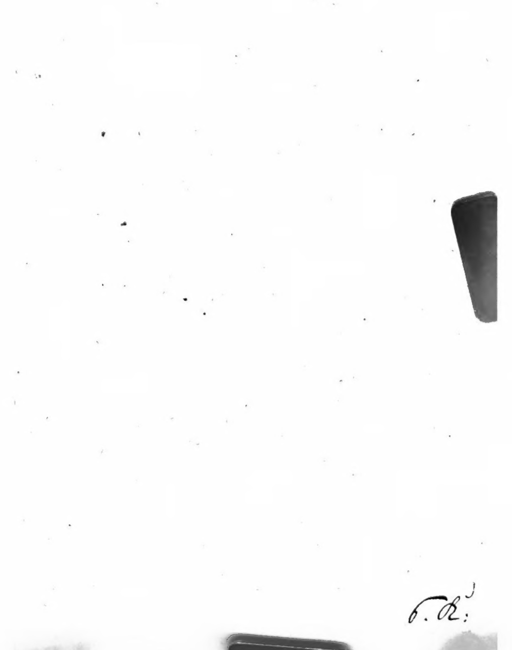

Werner.

Digitized by Google

Digitized by Google